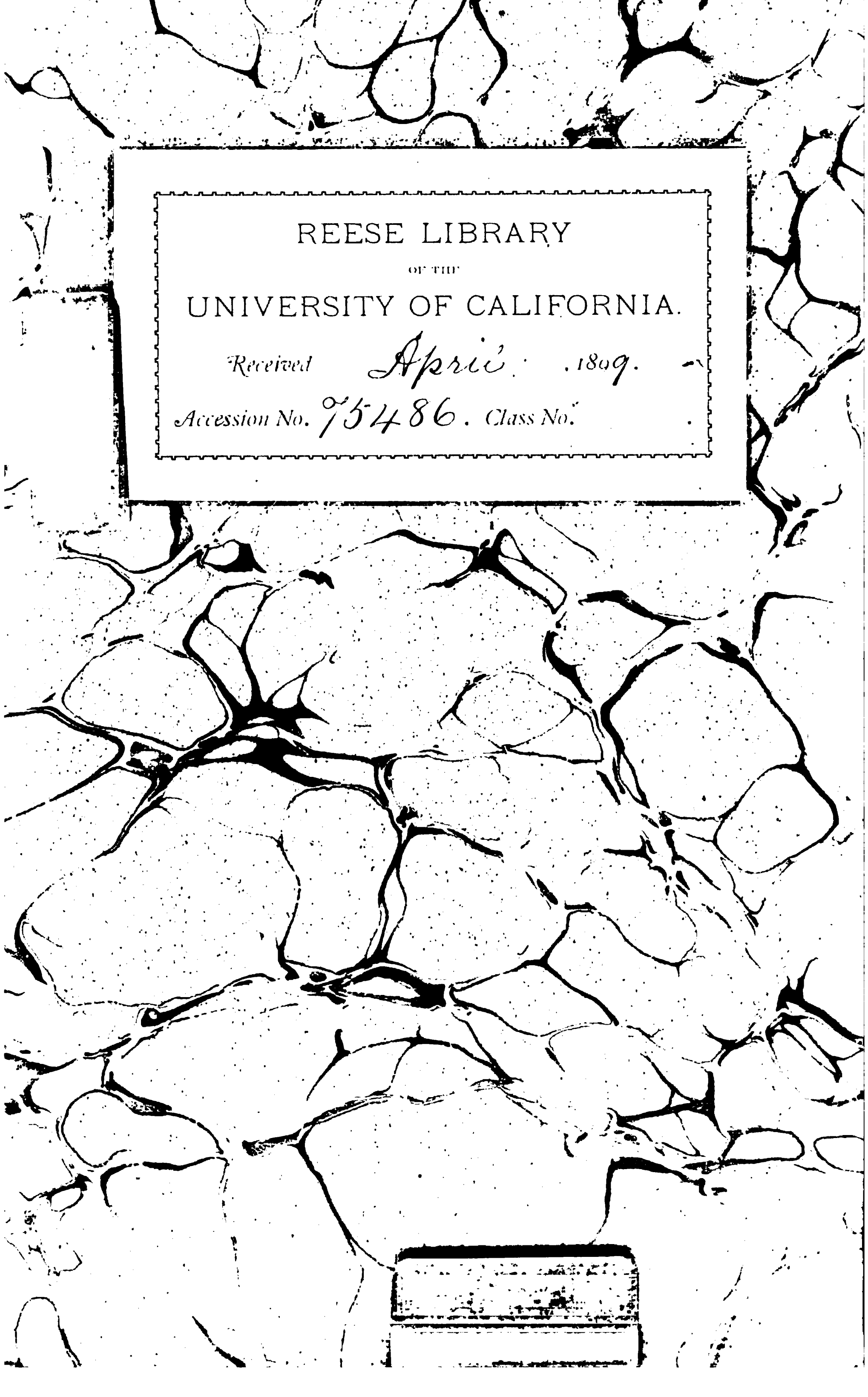

$B 38 654
C 25161





BIBLIOTHÈQUE ANTHROPOLOGIQUE

TOME XVIII

L'ÉVOLUTION

DU

COMMERCE

DANS LES DIVERSES RACES HUMAINES

PAR

CH. LETOURNEAU

Secrétaire général de la Société d'anthropologie
Professeur à l'Ecole d'anthropologie



Le commerce! Qui le pourrait assez louer ou stigmatiser? C'est un malfaiteur plein de vertu.

Ch. LETOURNEAU.

PARIS
VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 10

1897

L'ÉVOLUTION

DU COMMERCE

DANS LES DIVERSES RACES HUMAINES

DU MÊME AUTEUR

Chez VIGOT Frères

L'évolution du Mariage et de la Famille. Un vol. in-8.
L'évolution de la Propriéte. Un vol. in-8.
L'évolution politique dans les diverses races humaines. Un vol. in-8.
L'évolution juridique dans les diverses races humaines. Un vol. in-8.
L'évolution littéraire dans les diverses races humaines. Un vol. in-8.
La Guerre. Un vol. in-8.
L'évolution de la Morale. Un vol. in-8. (*Deuxième édition.*)
L'évolution de l'Esclavage. Un vol. in-8.

Chez C. REINWALD et Cie

L'évolution religieuse dans les diverses races humaines. Un vol. in-8.
La physiologie des passions. Un vol. in-12. (*Deuxième édition.*)
La biologie. Un vol. in-18. (*Quatrième édition.*)
La sociologie. Un vol. in-18. (*Troisième édition.*)
Science et matérialisme. Un vol. in-18. (*Deuxième tirage.*)

Chez CHARPENTIER et FASQUELLE

Pensées du Cardinal de Retz Un vol. in-16.

BIBLIOTHÈQUE ANTHROPOLOGIQUE

TOME XVIII

L'ÉVOLUTION

DU

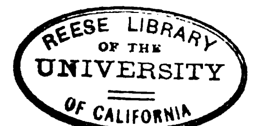
COMMERCE

DANS LES DIVERSES RACES HUMAINES

PAR

CH. LETOURNEAU

Secrétaire général de la Société d'anthropologie
Professeur à l'Ecole d'anthropologie

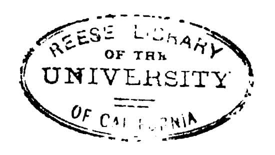


Le commerce! Qui le pourrait assez louer ou stigmatiser? C'est un malfaiteur plein de vertu.

Ch. LETOURNEAU.

PARIS
VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 10

1897



PRÉFACE

Un des devoirs de la sociologie comparative est sûrement de faire l'histoire du commerce, qui partout a été un actif agent de transformation sociale, bonne ou mauvaise. Avec moins de fracas, l'influence du commerce a été souvent plus profonde que celle de la guerre. Créateur ou destructeur de nationalités, il sait tantôt les unir, tantôt les lancer les unes contre les autres. Aiguillonnés par lui, les peuples commerçants en quête de débouchés se sont de tout temps fait un jeu d'exploiter, de subjuguer, parfois d'exterminer les races arriérées et toujours ils l'ont fait en pleine sûreté de conscience : la fin justifie les moyens.

Si considérable a été le rôle social et politique du commerce que, jusqu'à nos jours, on l'a considéré comme une fonction nécessaire, essentielle de toute collectivité humaine, petite ou grande : il n'en est rien. L'ethnographie comparative nous montre, que, dans les clans primitifs où tout est encore à tous, le commerce est inconnu. Enfin l'exemple de l'ancien Pérou prouve que même de grands États, à la condition d'être en régime communautaire, peuvent s'en passer. L'humanité a eu son âge précommercial ; ce n'est même pas sans quelque défiance qu'elle a vu naître et grandir le commerce. La plupart des grands États de

l'antiquité l'ont toléré sans l'estimer et ont assigné à la classe des marchands le dernier rang dans leur hiérarchie, sociale. Mais peu à peu le commerce s'est fait une place de plus en plus grande et, dans nos États contemporains, où il est alimenté par une industrie fébrilement active, sa réhabilitation est devenue une glorification. Les moralistes l'ont vanté ; les poètes l'ont souvent chanté ; les hommes d'État se sont constitués ses humbles serviteurs. On ne veut plus reconnaître au commerce que des qualités et des avantages. A en croire le chœur de ses apologistes, le commerce est un impeccable bienfaiteur : il civilise la sauvagerie, adoucit les mœurs, rapproche les nations, fraie la voie à tous les progrès, etc, etc. D'ordinaire les sociologistes théoriciens font leur partie dans ce concert d'éloges ; toujours, prétendent-ils, le commerce a substitué les relations pacifiques aux conflits guerriers ; toujours il a été le missionnaire des idées fécondes et des inventions utiles ; c'est grâce à lui que d'intrépides explorateurs ont fouillé tous les coins de notre planète et ouvert ainsi de larges horizons à la science, etc.

Cette apothéose du commerce renferme, on ne le saurait nier, une grande part de vérité. mais non la vérité tout entière. C'est que, pour être moins évidents, les méfaits du commerce ne sont pas moins incontestables que ses bienfaits : à son choix et sans injustice, on le peut bénir ou maudire. Ses origines sont peu recommandables ; il n'a d'abord été qu'un succédané de la *razzia* et longtemps il y est volontiers revenu. Ce n'est pas sans raison que les Grecs avaient donné un même dieu aux voleurs et aux commerçants. Même de nos jours, la différence morale est

légère entre la *razzia* primitive et telle spéculation commerciale, étrangère au scrupule. Mais cette poursuite trop ardente des bonnes affaires ne va pas sans quelque déchéance morale et même intellectuelle. Elle est incompatible avec les sentiments de solidarité sociale ; elle pousse même à un égoïsme sans mesure. Dès que les hommes ont pu disposer d'une valeur-étalon, d'une substance monétaire quelconque, représentant de la force sociale en puissance et pouvant s'accumuler par toute sorte de moyens entre les mains non des meilleurs, mais des plus chanceux et des plus rapaces, la moralité a fléchi ; l'argent ou ce qui en tenait lieu est devenu, pour la plupart, le but suprême, la justification de tous les méfaits, l'excuse de toutes les bassesses : en même temps l'art, la littérature, la science, la spéculation philosophique, etc., tout ce qui constitue la parure des civilisations se mercantilisait peu à peu et aujourd'hui nous assistons au plein épanouissement de cet âge d'or, au pire sens de l'expression. Il importe extrêmement d'enrayer cette dégénérescence ; c'est pour l'avenir de nos sociétés, une question d'être ou de ne pas être.

L'étude contenue dans ce volume vient donc bien à son heure. Elle est simplement un tableau documenté des origines, de l'évolution du commerce, de son influence sur la moralité sociale. On y peut suivre pas à pas les phases du développement commercial à partir des clans primitifs. C'est un spectacle sociologique des plus attachants que d'assister à la graduelle croissance de la vie industrielle et commerciale depuis l'origine des sociétés jusqu'à nos jours, où cette activité menace d'absorber toutes les forces vives des collectivités humaines.

En retraçant cet intéressant tableau, je me suis efforcé d'être impartial, de dresser un bilan du bien et du mal que l'humanité doit à ce que Montaigne appelait dédaigneusement « la mercadence ». Pour conclure, j'ai essayé de préjuger la métamorphose, que devra subir le commerce pour se corriger de ses défauts et devenir l'agent de véritable civilisation et de sérieux progrès, qu'il devrait être. Mais plonger le regard dans l'avenir est chose malaisée, aussi n'ai-je entendu formuler que des aperçus possibles, non des prophéties. Pourtant la nécessité d'une transformation s'impose ; si ce modeste travail pouvait y concourir, ne fût-ce que pour une part très minime, j'en éprouverais une satisfaction profonde.

Ch. Letourneau.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DU COMMERCE

PREMIÈRE PARTIE

LE COMMERCE CHEZ LES RACES NOIRES

CHAPITRE II

LE COMMERCE CHEZ LES PAPOUS ET LES NÈGRES D'AFRIQUE

CHAPITRE III

LE COMMERCE CHEZ LES NÈGRES (*suite*)

CHAPITRE IV

LE COMMERCE CHEZ LES NÈGRES DE RACE SUPÉRIEURE

CHAPITRE V

LE COMMERCE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE

DEUXIÈME PARTIE

LES RACES JAUNES

CHAPITRE VI

LE COMMERCE EN POLYNÉSIE

CHAPITRE VII

LE COMMERCE DANS L'AMÉRIQUE SAUVAGE

CHAPITRE VIII

LE COMMERCE DANS L'AMÉRIQUE CENTRALE

CHAPITRE IX

MONGOLS NOMADES ET MONGOLOÏDES

CHAPITRE X

LE COMMERCE EN CHINE ET AU JAPON

A. *Le commerce en Chine*

CHAPITRE XI

LE COMMERCE DES PERIÉGYPTIENS

CHAPITRE XII

LE COMMERCE EN ÉTHIOPIE ET EN ÉGYPTE

CHAPITRE XIII

LE COMMERCE CHEZ LES ARABES ET LES JUIFS

A. *Les Arabes.*

CHAPITRE XIV

LE COMMERCE EN MESOPOTAMIE ET EN PHENICIE

CHAPITRE XV

LE COMMERCE DANS L'ASIE ARYENNE

CHAPITRE XVI

LE COMMERCE EN GRÈCE

CHAPITRE XVII

LE COMMERCE A ROME

CHAPITRE XVIII

LE COMMERCE DANS L'EUROPE BARBARE ET MÉDIOÉVALE

A. *Europe barbare.*

B. *Période mérovingienne.*

C. *Le Moyen âge.*

CHAPITRE XIX

LE COMMERCE MÉDIOÉVAL ET SON EXPANSION MODERNE

A. *Le commerce médioéval.*

B. *Le commerce dans les temps modernes.*

CHAPITRE XX

LE PASSE ET L'AVENIR DU COMMERCE

Enfin, même de son vivant, chaque Kamtchadale n'exerçait sur les objets à lui appropriés qu'un droit fort précaire. La coutume, c'est-à-dire la loi chez toutes les populations sauvages, prescrivait de ne jamais repousser la demande d'un compagnon : « Quelqu'un, dit un ancien voyageur au Kamtchatka, a-t-il besoin de quelque choseque son voisin a, il va lui rendre visite et lui expose son besoin sans beaucoup de formalités, encore peut-être qu'il ne le connaisse point. Le propriétaire, pour se conformer à la coutume du pays, lui accorde tout ce qu'il demande. A son tour, il lui rend visite et en agit de même avec lui » (1). Evidemment de telles mœurs, réduisant la propriété au strict nécessaire, rendent le commerce à peu près inutile, si même on en pouvait avoir l'idée. Les Kamtchadales, qui avaient des rennes et des esclaves, pouvaient néanmoins, le cas échéant, s'en servir comme valeurs d'échange. Aux Esquimaux d'Amérique, il ne restait guère à troquer que leurs chiens, quand ils ne leur étaient pas indispensables, et leurs femmes, quand ils trouvaient l'occasion d'en tirer quelque profit. Nous avons vu qu'ils consentaient parfois à vendre leurs chiens ; bien plus volontiers, ils commerçaient de leurs femmes. Leurs mœurs étaient d'ailleurs fort libres et assez voisines encore de la promiscuité relative des clans primitifs. Les maris se prêtaient sans difficulté leurs femmes, les mettaient même en vente ou plutôt en location et, de leur côté, celles-ci, en l'absence de leurs hommes, se livraient à la débauche, en ayant soin d'aposter hors de leurs huttes leurs enfants chargés de les aviser en temps utile du retour du du mari parti pour la chasse ou la pêche (2). Nul doute que ces relations illicites des femmes n'eussent un caractère commercial. Encore aujourd'hui dans l'Amérique arctique, les voyageurs européens sont dans les villages esquimaux as-

(1) Steller. *Kamtchatka*, t. II, 100.
(2) Parry (Troisième voyage). *Hist. univ. des voyages*, t. XL. 456.

saillis par les femmes, qui leurs demandent du tabac. Or, le tabac, chez les Esquimaux, est particulièrement le salaire habituel de la prostitution et il est sous-entendu que toute femme demandant du tabac à un homme s'offre à lui moyennant un peu des précieuses feuilles (1). Mais cet amour du tabac poussant à la prostitution est évidemment un résultat du commerce avec les étrangers ; puisque les Esquimaux ne peuvent se procurer leur tabac que par voie d'échange. Sans doute, en dehors de son contact avec les trafiquants d'une autre race, l'Esquimau est très lascif et de mœurs plus que libres ; mais pourtant, réduit à lui-même, il ne saurait avoir des besoins de luxe et, quel que soit son sexe, il est exposé à peu de tentations extraordinaires.

Aujourd'hui, chez les Esquimaux en rapport fréquent avec les comptoirs établis sous le cercle polaire, l'idée fixe des femmes est de se procurer du tabac, en trafiquant de de leur personne. L'abbé Petitot, nous a raconté les dangers que courut sa vertu, pendant une excursion chez les Esquimaux. Après minuit, deux jeunes femmes pénétrèrent dans la tente où couchait le missionnaire et essayèrent de le séduire par des gestes provoquants. Repoussées avec perte, elles furent remplacées par une de leurs compagnes, femme que, pour le moment, son mari avait prêtée à un camarade ; aussi, disait-elle que, n'appartenant ni à l'un ni à l'autre, elle était prête à gagner du tabac, dont elle avait grande envie. Sur le refus de l'abbé, elle entra dans une violente colère et se retira en lui déclarant qu'il était un fort méchant homme (2). Un peu plus tard une grosse fille aborda l'abbé en lui disant : « Chef, je n'ai pas de mari. Donne-moi du tabac » (3).

(1) Petitot. *Les grands Esquimaux* (*Passim*).
(2) Petitot. *Grands Esquimaux*. 141.
(3) *Ibid.*, 168.

Selon les idées morales des Esquimaux, le vol aux dépens d'un étranger, est non pas un délit, mais au contraire une prouesse louable, aussi, dans leurs rapports avec les étrangers, ils distinguent mal entre l'échange commercial et le vol. L'un d'eux ne pouvait entrer dans le comptoir palissadé, dit *Fort Anderson*, sans commettre quelque larcin (1). Un autre, qui avait volé à l'abbé Petitot ses raquettes à neige et l'un de ses chiens, fut surpris par le volé et témoigna un grand regret, non pas d'avoir commis un vol, mais de s'être laissé sottement prendre en flagrant délit (2). Pourtant chez les Esquimaux l'hospitalité couvre l'étranger et dans l'intérieur de la *iourte* ou de *l'iglou*, on rapportait à l'abbé les aiguilles qu'il avait laissé tomber, objets très convoités cependant par les Esquimaux ; d'autre part, on ne touchait pas à un coffret contenant ce que le voyageur possédait de plus précieux (3).

Dans les comptoirs commerciaux établis en pays esquimaux, le chef du poste se tient derrière un étroit vasistas et c'est uniquement par là que se font les échanges ; encore l'agent a-t-il la précaution d'avoir à portée de sa main un ou deux revolvers (4) et, chaque soir, on a bien soin d'expulser les Esquimaux et de verrouiller la porte.

Les Esquimaux sont d'ailleurs adroits, industrieux et, en dehors des fourrurès, ont divers objets à vendre aux étrangers ; ils savent faire des hameçons sculptés en stéatite ou en ivoire, des coffrets sculptés ou gravés, des pipes métalliques incrustées etc. (5) ; ils fabriquent même des objets uniquement pour les vendre aux Peaux-Rouges (6). Dès la fin du siècle dernier, les Esquimaux ou métis d'Esquimaux, que

(1) Petitot. *Loc. cit.*, 6.
(2) *Ibid.*, 115.
(3) *Ibid.*, 85.
(4) *Ibid.*, 135.
(5) *Ibid.*, 152.
(6) *Ibid*, 284.

Cook, Vancouver, La Pérouse visitaient sur les confins des régions arctiques, étaient de déterminés commerçants et en même temps des gens industrieux. Ils sculptaient, ils filaient et tissaient le poil de certains animaux, en l'entremêlant de lanières et de peaux de loutre ; ils forgeaient le fer, façonnaient le cuivre, se taillaient des bijoux en serpentine (1). Quelques-uns, dans leurs grossiers tissus, remplaçaient les lanières de peau par des bandes d'une certaine écorce et se faisaient ainsi des manteaux, des couvertures (2). Moins futiles que ne le sont ordinairement les sauvages, ils prisaient peu les grains de verroteries, les colifichets ; ce qu'il leur fallait, c'était des métaux, du fer ou du cuivre, surtout du cuivre (3). Les pointes de leurs dards ou lances étaient tantôt en os, tantôt en cuivre, tantôt en fer (4). Pourtant ils ne distinguaient pas encore le fer de l'étain et en général de tous les métaux blancs (5). Ils devaient donc connaître ces métaux depuis peu et sans doute les tiraient indirectement des établissements européens. Très habiles commerçants, ils offraient sans cesse, en échange du fer, des poissons, des peaux de loutre et d'autres animaux, ainsi que divers petits produits de leur industrie (6). Ils semblaient aimer le commerce pour lui-même ; car on les voyait troquer entre eux les objets qu'ils venaient d'acheter aux équipages européens (7).

A cause de leurs aptitudes commerciales, il a été facile de faire adopter aux Esquimaux les moins septentrionaux un peu de civilisation européenne. Autour, de quelques comptoirs européens établis dans l'Alaska, il y a maintenant des villages Esquimaux avec des maisons de bois et des écoles,

(1) La Pérouse. *Hist. univ. voy.* vol. XII. 204.
(2) Cook (Troisième voyage). *Hist. univ. voy.* vol. 354-414.
(3) *Ibid.*, 353.
(4) *Ibid.*, 444.
(5) *Ibid.*, 414.
(6) La Pérouse. *Loc. cit.*, vol. XII. 160.
(7) Vancouver. *Hist. univ. voy.* Vol. XIV. 233.

des villages où les vêtements se sont notablement rapprochés des formes d'Europe. A de certaines dates, les Esquimaux viennent des régions plus lointaines apporter dans ces stations les articles qu'ils veulent vendre, surtout des peaux de loutre de mer et des défenses de Walrus. Ils les y laissent même en dépôt jusqu'au jour où ils les peuvent troquer contre des feuilles de tabac, de la farine, de la poudre, des couteaux, des aiguilles, du fil, du calicot peint, des peignes, de mauvaises boissons alcooliques. L'arrivée d'une flottille d'Esquimaux dans ces villages est un événement. Aussitôt qu'ils sont débarqués, l'agent commercial leur offre, dans la plus grande pièce de son établissement, un bain de vapeur, après lequel ils rient, babillent et s'amusent. Le jour suivant est consacré aux échanges. Par un vasistas, comme cela se pratique aussi ailleurs, dans le voisinage du fleuve Mackensie par exemple, chaque vendeur esquimau examine le contenu du magasin et fait son choix, en même temps il reçoit le prix des marchandises qu'il a pu déposer antérieurement (1). Aussitôt en possession des objets qu'il a demandés, l'Esquimau s'empresse d'aller les déposer dans son canot. Cette période d'échange est une sorte de foire, qui dure une couple de semaines et est entrecoupée de réjouissances, de festins, de danses ; car l'Esquimau est d'un naturel fort jovial. Certains Esquimaux achètent non pour eux, mais pour revendre, et naviguent sans cesse à travers le détroit de Behring, allant alternativement pour les besoins de leur commerce d'Asie en Amérique et d'Amérique en Asie (2).

Ces ventes, ces achats sont des transactions individuelles malgré les habitudes communistes des Esquimaux. Pourtant c'est bien en groupes, par flottilles, qu'il chassent la loutre et la harponnent après l'avoir cernée, mais l'animal

(1) *Eleventh Census*. 1890. *Alaska*. 115.
(2) *Ibid.*, 137.

appartient à celui d'entre eux qui le premier l'a percé de son harpon et ce harpon porte toujours la marque du propriétaire (1).

Le trafic des fourrures, exercé sans mesure depuis plus d'un siècle dans les régions arctiques ne peut manquer de détruire les espèces ainsi pourchassées, c'est-à-dire les loutres, martres, castors, renards, veaux-marins à fourrure, etc. De la seule presqu'île d'Alaska, on a tiré, entre 1745 et 1890 une valeur en fourrures de près de cent millions de dollars ; savoir, pour les Russes, de 1745 à 1867, une somme 44.584.041 dollars ; pour les Américains, seulement pour la courte période s'étendant de 1868 à 1890, un total de 48.518.929 dollars (2).

Il est bon de remarquer que les indigènes plus ou moins européanisés par ce trafic à outrance ont été surtout des tribus métisses d'Esquimaux et de peaux-rouges, par exemples, les Thlinkit, qui, après avoir exterminé ou à peu près les loutres de leur pays, ont dû renoncer à leurs anciennes couvertures, faites d'écorces et de poils, açheter des couvertures de laine aux blancs et se ranger. Aujourd'hui ils habitent des maisons en bois et sont plus ou moins vêtus à l'Européenne, ayant tout à fait renoncé à leurs anciennes mœurs. Dans ces parages, la couverture joue un grand rôle ; elle est même devenue ce que les économistes appellent une valeur-étalon, une sorte de monnaie (3). Il est à noter qu'en général, les véritables Esquimaux sont plus rebelles que les métis à la civilisation d'Europe : ils veulent bien commercer, mais regagnent ensuite leurs *iourtes* septentrionales. Cet éloignement pour les mœurs des blancs leur laisse donc chance de durer plus longtemps que leurs voisins métis ou peaux-rouges ; puisque notre civilisation, du

(1) *Eleventh Census*. 1890. *Alaska*. 204.
(2) *Ibid.*, 215.
(3) *Ibid.*

moins celles qu'adoptent les sauvages ou qu'on leur impose, a pour résultat ordinaire leur extinction plus ou moins rapide. Mais nous voilà maintenant en mesure de formuler quelques conclusions générales relativement aux origines du commerce.

VI. *L'âge précommercial.*

A nous, civilisés, le commerce semble la chose la plus simple ; nous sommes enclins à croire que toujours, depuis qu'il y a des hommes sur la terre, un de leurs principaux soucis a été de se procurer par voie d'achat ou d'échange mille objets utiles ou agréables. Mais, entre l'homme de nos jours en Europe et son ancêtre des premiers âges, la distance est énorme, telle même que le premier ne se met pas sans peine à la place du second. Nous venons de voir en étudiant quelques-uns des types humains les plus inférieurs, que l'idée du commerce leur est ou leur a été, très récemment encore, absolument étrangère. Nous avons maintenant à nous demander pourquoi. Un coup d'œil jeté sur la primitive évolution des sociétés humaines suffira à nous expliquer ce fait, à nos yeux étrange.

L'homme est sorti de l'animalité et, comme les animaux, il a d'abord vécu en hordes anarchiques, ne songeant pas plus au commerce que les bandes similaires des grands singes. Tel est à peu près, aujourd'hui encore, l'état des Fuégiens. Tel serait celui de Veddahs, si le voisinage de races plus avancées en civilisation et en industrie n'avait fini par leur suggérer l'idée de quelques échanges craintifs, entourés de précautions, de cet étrange commerce par dépôts, combiné de telle sorte que les contractants ne se voient même pas.

A cet âge de la horde succède l'âge du clan familial, dont j'ai eu si souvent l'occasion de parler. Le clan est de beaucoup supérieur à la horde ; c'est une petite société or-

ganisée où tout est plus ou moins en commun, où tout le monde est parent, où personne n'est ni abandonné, ni libre. Ce clan, qui est vraiment la cellule primitive des sociétés, nous savons qu'il persiste encore chez les Australiens, mais vraisemblablement un peu différent déjà de sa forme tout à fait originelle. Or cet âge du clan se prête encore fort mal aux échanges. Les clans, qui ne sont pas confédérés en tribus, n'ont guère avec les autres clans rivaux et concurrents que des conflits guerriers. D'autre part, le communisme de la propriété, l'absence d'agriculture, d'animaux domestiques, l'uniformité, la simplicité des besoins et des désirs rendent tout commerce à peu près inutile, même au sein de chaque clan. L'individu ne possède guère que ses armes ; or, il les a fabriquées lui-même et elles sont identiques à celles de ses compagnons. Le seul objet que l'on puisse prêter ou troquer, c'est la femme et l'on ne s'y refuse pas. A la mort d'un homme, les armes, instruments, etc., qui constituaient sa propriété personnelle sont ordinairement détruits. De rares échanges s'effectuent, quand on les juge nécessaires, de clan à clan ; mais ils sont collectifs, réglementés par la coutume et confiés à l'un des membres du clan, choisi et dressé à cet effet dès l'enfance.

Cette pauvre existence, si dénuée de variété et d'intérêt, a nécessairement pour effet d'engourdir l'intelligence, de n'ouvrir aucun jour à la curiosité, aucune issue aux fantaisies individuelles. Nous avons vu, que les Australiens regardaient avec une profonde indifférence les vaisseaux des Européens et tout ce qu'ils pouvaient contenir. Sur le pont de *l'Endeavour*, des tortues récemment pêchées excitèrent seules leur convoitise, et, pour se les procurer, ils ne songèrent pas du tout aux échanges commerciaux, mais bien à la force, exactement comme l'auraient pu faire des animaux.

Les Esquimaux, plus intelligents que les Australiens, en

étaient aussi à l'âge du clan, mais d'un clan moins primitif. Avant leur contact avec les Européens et les Peaux-rouges, les Esquimaux devaient être aussi étrangers que les Australiens à tout échange commercial, puisqu'au Kamtchatka ils trafiquèrent d'abord avec les Russes, comme les Veddahs de Ceylan trafiquent avec les Cinghalais, par dépôts et en évitant toute relation directe. Mais les Esquimaux, notablement moins engourdis que les Australiens, plus curieux, ayant déjà, dans leurs clans, institué une certaine propriété individuelle, se montrèrent beaucoup moins rebelles au commerce avec les Européens, tout en essayant volontiers à l'occasion de substituer le vol à l'échange ; et nous avons vu qu'ils sont vite devenus des commerçants habiles et avisés, troquant leurs fourrures, leurs armes et ustensiles, en fabriquant même pour l'exportation ; gens pratiques d'ailleurs, faisant peu de cas des bagatelles, dont la plupart des sauvages sont si follement avides, et cherchant surtout à se procurer des objets utiles.

LE COMMERCE CHEZ LES RACES NOIRES

CHAPITRE II

LE COMMERCE CHEZ LES PAPOUS ET LES NÈGRES D'AFRIQUE

SOMMAIRE

I. *Les échanges chez les Papous.* — La répartition des races noires. — Age précommercial des Papous. — Des présents; point de commerce. — Echanges nécessaires. — L'éducation commerciale par des étrangers. — Ni monnaies, ni marchés à la Nouvelle-Guinée. — Bonne foi primitive. — Commerce par trocs et marchés à la Nouvelle-Calédonie. — Dépravation commerciale par les blancs. — Razzias commerciales esclavagistes à la Nouvelle-Guinée. — Vente d'enfants et de filles. — Coquillages monétaires. — Les parures-monnaies. — Nattes monétaires. — Monts de piété primitifs. — Emprunts imposés. — Les créanciers garnisaires. — La propriété individuelle. — La propriété commune. — II. *Les Hottentots.* — Age précommercial des Hottentots et des Bochimans. — Initiation commerciale par le tabac. — Les premiers commis-voyageurs. — Primitive probité des Hottentots. — III. *Le commerce chez les Africains occidentaux.* — Hérodote et le commerce par dépôts des Lybiens. — Survivance moderne de cette pratique. — Rapacité commerciale des nègres. — Valeurs industrielles d'échange. — Marchés congolais. — Cuivre monétaire. — Les *cauris* monétaires. — Le sel-monnaie. — Les perles monétaires. — Le commerce des esclaves. — Le propriétaire d'esclaves rentier. — L'esclave et la femme animaux domestiques. — Propriété collective et valeurs industrielles sur le Niger. — Dépravation par le commerce. — Le commerce par les chefs. — Flottilles et caravanes commerciales. — Commerce de transit. — Prêts et emprunts. — La saisie primitive. — IV. *Le commerce chez les nègres inférieurs.* — Age précommercial et commerce primitif. — Le régime de la propriété et le commerce. — Naissance de la passion commerciale. — Marchandises monétaires. — La parure et la monnaie. — L'industrie primitive et le commerce. — Rôle commercial des métaux. — L'esclave monétaire.

I. *Les échanges chez les Papous.*

Nombre d'anthropologistes ont tenté de classer métho-

diquement les races humaines ; aucun d'eux n'y a complétement réussi ; car l'ensemble du genre humain forme un tout des plus bigarrés ; l'action millénaire des milieux et des climats, surtout les mélanges entre diverses races ont créé entre les types principaux, d'une classification facile. des sous-races métissées à tous les degrés, inclinant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, réunissant parfois les caractères les plus disparates et auxquelles il est difficile d'assigner une place rigoureuse dans le casier hiérarchique des grands groupes humains. Il est presque inutile de dire, de répéter plutôt, que les seuls traits distinctifs à invoquer pour classer les races ou espèces humaines sont et doivent être d'ordre physique ; les caractères moraux, intellectuels, sociaux etc., varient, quelle que puisse être l'empreinte anatomique, avec les degrés de la civilisation ; or, ces degrés, tous les hommes les peuvent franchir moyennant un nombre suffisant de siècles et des circonstances favorables.

Dans ces études, je me suis contenté de la plus générale, de la plus banale des classifications, et, toujours j'interroge successivement les races noires, les races jaunes, les races blanches à propos de telle ou telle grande activité sociale. Prises en masse, ces trois grandes effigies du *genus homo* correspondent bien à trois grands degrés d'évolution morale et intellectuelle, ce qui m'empêche pas d'ailleurs qu'individuellement considérés, nombre de blancs ne soient très inférieurs à bien des jaunes et même à bien des noirs ; au point de vue mental, la classification n'a donc qu'une valeur d'ensemble.

D'autre part, j'ai eu soin, dans le précédent chapitre, de mettre à part certains types singuliers, déjà en voie de disparition et offrant des caractères *sui generis*, quoique se rattachant par la couleur de la peau à l'un ou à l'autre des trois grands types blanc, jaune ou noir. Ainsi les Australiens, que nous avons étudiés dans le dernier chapitre, pour-

raient à la rigueur constituer une division d'un sous-groupe noir de Mélanésiens, dont les Papous représenteraient une autre division. Au point de vue anatomique, la parenté peut s'admettre ; au point de vue sociologique, il existe aussi nombre de traits communs aux deux races ; mais le différences mentales sont si grandes, le Mélanésien d'Australie est si inférieur encore ou si dégradé, que j'ai cru devoir lui faire une place distincte et le ranger dans une catégorie horscadre.

Nous allons maintenant examiner quel est, au point de vue commercial, le degré de développement atteint par les Papous, c'est-à-dire par les noirs océaniens à cheveux crépus, physiquement très analogues aux nègres africains inférieurs et qui, au nord et à l'est de l'Australie, occupent de nombreux archipels, dont les principaux sont : la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Guinée, les Nouvelles-Hébrides, les îles Salomon, etc., etc.

Au siècle dernier, quand, pour la première fois, les navigateurs européens abordèrent dans ces îles, les Papous n'avaient pas encore dépassé l'âge de la pierre polie, supérieurs au reste en cela aux Australiens, qui en étaient encore à la pierre taillée ; mais ils possédaient déjà une certaine industrie, bien supérieure à celle des Australiens ; leurs canots à balancier étaient bien construits ; ils se servaient d'arcs, de flèches, qui paraissaient même empoisonnées (1) ; de véritables cases et non plus le simple paravent d'écorce des Australiens les abritaient ; ils étaient même potiers, par conséquent en possession de certaines valeurs d'échange ; néanmoins ils étaient encore très peu commerçants et facilement hostiles aux étrangers. Ceux des Mallicollo refusèrent de vendre au capitaine Cook une planchette de bois, large d'environ cinq pouces et proprement couverte de paille, dont ils se servaient pour empêcher la corde de leur arc de

(1) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy.* t. X. 336.

cingler leur bras ; ils ne consentirent pas davantage à troquer leurs bracelets et autres ornements (1). Mais ils ne se refusaient nullement à donner et à recevoir des présents en signe de paix et de relations amicales. A Mallicollo, le capitaine Cook s'étant avancé, seul et sans armes, une branche verte à la main, vers un groupe d'insulaires, le chef de ceux-ci, après avoir au préalable confié à l'un des siens son arc et ses flèches, se précipita au devant de l'étranger, en portant aussi un rameau, qu'il échangea contre celui qui lui était offert. Après ces préliminaires, un petit cochon fut amené, à titre de présent, et le donateur papou accepta en retour une pièce d'étoffe, dont il parut charmé, Les échanges d'ailleurs en restèrent là et il fut impossible aux Anglais d'obtenir des naturels d'autres provisions ; le porc avait été offert non point comme amorce commerciale, mais simplement comme un gage de paix (2).

De même, aux Iles de la reine Charlotte, les indigènes avaient accepté du capitaine Carteret diverses quincailleries et lui avaient apporté en retour des noix de cocos avec de grandes démonstrations, mais simplement pour sceller un pacte d'amitié (3).

Il se peut au reste, que, dans ces occasions, les Papous ne se soient point souciés de commercer avec les Anglais surtout parce que ces étrangers leur étaient encore tout à fait inconnus. Aujourd'hui du moins, un actif commerce indigène existe entre les diverses îles de chaque groupe ; certaines petites îles même ne vivent que de ce commerce ; ainsi les insulaires de Rocca, petite île coralline de l'archipel de Bank tirent tous leurs aliments, le poisson excepté, de Vanna-Leva et des îles Saddle, donnant en échange une monnaie pri-

(1) Cook. *Loc. cit.*, 337.
(2) Cook. *Loc. cit.*, vol. VIII. 335.
(3) *Voy. du cap. Carteret* dans *Relation des voy. entrepris par ordre de Sa Majesté Britannique*, etc., t. I. 245.

mitive, qu'ils fabriquent eux-mêmes et dont je parlerai bientôt. Ailleurs d'autres Papous, ceux des îles Alite, près Florida, qui sont aussi de très petites îles, étant dépourvus de champs ou plutôt de jardins, achètent le plus clair de leurs aliments aux insulaires de Guadalcanar, qu'ils paient aussi en monnaie primitive et en outre avec divers ornements de leur fabrication (1). Or, il est vraisemblable que, de tout temps, les Papous fixés sur ces petites îles ont eu besoin, pour vivre, de recourir aux échanges : de bonne heure la nécessité en dû faire des commerçants.

Aujourd'hui les Malais d'un côté, les Européens de l'autre, ont inoculé à la plupart des insulaires papous la fièvre commerciale. A la Nouvelle-Guinée, les indigènes de Dorey s'embarquent et s'en vont plus ou moins loin le long des côtes vendre des statuettes de bois, des manches de couteau en cornes de cerf, qu'ils ont sculptés eux-mêmes (2). Ailleurs on troque volontiers des armes, notamment des lances à pointes de bois ou de pierre (3). En résumé, sur le littoral de la Nouvelle-Guinée, la métropole des Papous, les indigènes contemporains sont presque tous commerçants. D'une tribu à l'autre on échange de la nacre, des coquillages, des écailles de tortue, de l'écorce odoriférante (*massooi*), des peaux d'oiseaux de paradis, du *trépang* (Holoturies) contre des couteaux, des barres de fer, des haches, du fil de cuivre, du coton bleu, des *sarangs*, des assiettes, des tasses et aussi des écus hollandais (*Ryhsdoolders*), d'une valeur de cinq francs, mais qui servent uniquement à faire des bracelets. Finalement les produits du pays, que les clans et tribus se repassent avec un petit bénéfice, arrivent entre les mains des marchands malais cabotant sur les côtes.

(1) Codrington. *The Melanesians* 297-298.
(2) D'Albertis. *La Nouvelle-Guinée*. 32.
(3) *Ibid.*, 97.

A la Nouvelle-Guinée, du moins dans les districts peu nombreux jusqu'ici explorés, le commerce se fait par simple troc. Aucun objet ne joue le rôle de notre monnaie, sauf peut-être, dans une certaine mesure, les peaux d'oiseaux de paradis (1). A la Nouvelle-Guinée, il n'y a pas non plus de marchés. Les échanges avec les négociants malais s'effectuent entre individus et avec une bonne foi singulièrement primitive. Le Malais donne ses marchandises *d'avance* et, longtemps après, vient recevoir les objets, qu'il désire en retour et qu'il a eu soin de demander. Si le correspondant papou ne réussit point à trouver ce qui lui était demandé, il rend simplement au Malais les objets à lui confiés. Dans ces transactions la loyauté est ordinaire et les abus de confiance rares (2). Quand les blancs ne l'ont point dépravé, le Papou est ordinairement d'une grande honnêteté : « Je n'ai jamais pu, dit un négociant français exerçant aux Nouvelles-Hébrides, me faire céder par un Canaque un objet appartenant à un de ses camarades absents, quelque minime qu'en fût la valeur et quelque prix que j'en offrisse (3). Jamais un vol n'a été commis dans notre goëlette où pourtant on n'exerçait aucune surveillance. Jamais une acquisition faite d'avance n'a manqué d'être exécutée à l'heure où le bateau levait l'ancre. Jamais une parcelle de terre n'a été vendue deux fois. Il ne commettent de supercheries de ce genre qu'après avoir été corrompus par un long commerce avec les blancs. Ce sont ces derniers, qui les poussent à vendre deux fois la même chose afin de créer de profitables contestations (4)... J'ai toujours occupé des Canaques hébridais sans qu'ils m'aient dérobé ni un sou, ni un objet...

(1) Bink *Réponses au Questionnaire*, etc., — *Bull. Soc. d'Anthropologie*. 1888.

(2) *Ibid.*

(3) Imhaus. *Les Nouvelles-Hébrides*. 72-73

(4) Imhaus. *Loc. cit.*. 72-73.

Ils ne deviennent déloyaux que par le contact avec la civilisation » (1).

A la Nouvelle-Calédonie, les indigènes sont également commerçants ; ils font des échanges soit entre eux, soit avec des étrangers. Ainsi ils apportaient aux missionnaires d'Arama des noix de cocos, dont ceux-ci extrayaient de l'huile, qu'ils revendaient ensuite à des caboteurs rôdant sans cesse le long des côtes (2). On payait les Canaques parfois en denrées, parfois en argent. Entre eux, les Canaques Néo-Calédoniens ne connaissaient que le commerce par troc, denrées contre denrées, taros, ignames contre des crustacés, des coquillages, du poisson etc. Sur le littoral, il existe de véritables petits marchés indigènes, où les femmes, seules ordinairement, viennent faire des échanges. Dans ces transactions, la bonne foi est de règle à la Nouvelle-Calédonie, comme aux Nouvelles-Hébrides (3). Mais dans les deux archipels le commerce sans scrupule, tel que les blancs soit disant civilisés le pratiquent avec les sauvages, tend à dépraver ceux-ci, ne fût-ce qu'en vulgarisant l'ivrognerie, comme il est arrivé aux Nouvelles-Hébrides, comme il arrive parmi les Canaques de la Nouvelle-Calédonie, dans le principe absolument réfractaires à l'usage des liqueurs fermentées. A la Nouvelle-Guinée aussi, où les échanges commerciaux ont ordinairement pour base la plus grande bonne foi, la moralité indigène fléchit parfois et d'Albertis, après avoir acheté la ceinture d'un Papou se la vit réclamer par le vendeur, qui prétendait en même temps n'en pas rendre le prix (4).

En énumérant les principaux objets d'échange à la Nou-

(1) Imhaus. *Loc. cit.*, 74.

(2) Thiercelin. *Journal d'un baleinier*. t. I, 306.

(3) Moncelon. *Réponses au Questionnaire*, etc.. *Bull. Soc. d'Anthrop.* (1886), p. 375.

(4) D'Albertis. *Nouvelle-Guinée*, 252.

velle Guinée, j'en ai omis un, le principal, l'esclave, que les négriers malais achètent beaucoup, d'où des conséquences horribles, identiques à celles qu'entraîne la traite des noirs en Afrique. Aussi n'y insisterai-je pas ; mais il me faut signaler un autre genre de commerce, très usité en Papouasie comme en Afrique, la vente des enfants par leurs parents. D'Albertis raconte, que, dans une petite île de la Nouvelle-Guinée, l'île Dufaure, un gros morceau de fer ayant excité la convoitise générale des indigènes, on vint lui offrir en échange un petit garçon d'une dizaine d'années. Les vendeurs n'étaient probablement que des parents, des membres du clan ; car la mère, survenant ensuite et forte de son droit, réclama pour elle seule un morceau de fer équivalent au premier (1). Ces prétentions jugées excessives ayant été rejetées, le morceau de fer tant désiré fut donné à une autre femme en échange du cotillon de fibres, son unique vêtement ; avant de livrer la marchandise, la vendeuse, soucieuse de ménager sa pudeur, demanda un mouchoir pour s'en faire un caleçon improvisé (2). Afin de retenir chez eux le voyageur italien, les pères néo-guinéens lui offraient leurs filles. « Pourquoi disaient-ils ne prends-tu pas nos filles ? — Combien me les vendriez-vous ? — Eh bien ! pour chacune tu donneras à son père un cochon, dix paires d'oiseaux de paradis, un collier de dents de chiens, un autre de dents de crocodile, un bracelet de *cauris* blancs » (3).

Il est bien curieux de retrouver dans les archipels de la Papouasie l'emploi monétaire des *cauris*, de coquillages analogues à ceux qui, pour le même usage, ont cours dans toute l'Afrique tropicale. J'ai déjà signalé une petite île, celle de Roua, comme fournissant chez les Papous la plus

(1) D'Albertis. *Loc. cit.*, 95.
(2) *Ibid.* 95.
(3) *Ibid.*, 167.

belle monnaie de coquillages, celle même qui sert d'ornements (1); mais on en tire d'ailleurs; ainsi, aux îles Salomon, la monnaie de coquillages est belle ; elle est au contraire grossière aux îles Banks ; car, avant de servir aux échanges, les coquillages sont travaillés, taillés en disques avec plus ou moins d'habileté (2). Le même usage se retrouve à la Nouvelle-Calédonie. Les Canaques néo-calédoniens taillaient la dernière spire d'un petit coquillage de leur île et en fabriquaient des petits grains grisâtres, qu'ils enfilaient en chapelets. Cette monnaie néo-calédonienne avait une grande valeur ; moyennant un petit chapelet, long comme le doigt, on payait une pirogue ou l'on faisait construire deux ou trois cabanes. Le coquillage employé par les Canaques n'était pas rare ; mais il ne passait monnaie qu'après un travail difficile, qui seul lui donnait sa valeur. Les Néo-Calédoniens conservaient avec un soin jaloux cette précieuse monnaie, bien enveloppée, comme nous gardons l'or et les bijoux (3).

Le coquillage taillé est déjà une monnaie, qui, sauf la matière employée, est analogue à nos monnaies métalliques. Dans les archipels de la Papouasie, cette monnaie s'accumule, comme chez nous, entre, les mains de certains individus plus économes ou plus habiles que les autres, et même ces détenteurs, toujours comme chez nous, la prêtent à usure, à cent pour cent, quelle que puisse être la durée du prêt (4).

Mais, chez les Papous, les coquillages ne sont pas les seuls objets usités, comme monnaie. La plupart des objets de parure semblent bien avoir une valeur monétaire : mais on en recueille ou on en fabrique d'autres qui sont uniquement des

(1) Codrington. *The Melanesians*, 327.
(2) Codrington. *Loc. cit.*, 325.
(3) Rochas. *Nouvelle-Calédonie*. 187.
(4) Codrington. *The Melanesians*. 326.

tinés aux échanges, par exemple, des plumes rouges de perroquets et surtout des nattes. En Papouasie, ces nattes monétaires sont fabriquées par les femmes, soit par les femmes de la famille, soit par des ouvrières louées à cette effet. On les conserve dans des petites cases spéciales où un feu est continuellement entretenu pour leur donner une couleur noire, qui est absolument requise. Elles sont longues et étroites, régulièrement pliées et le nombre de leurs plis détermine leur valeur : une natte comptant vingt plis, par exemple, vaut juste le double d'une natte de dix plis. Le village propriétaire d'un trésor de nattes, le prête sur gages, un peu comme le font nos monts-de-piété. Quiconque a besoin d'une certaine quantité de nattes monétaires envoie un cochon au village propriétaire du trésor et sur ce gage on lui prête une quantité de nattes inférieures à la valeur vénale du porc, qui est gardé en nantissement et rendu seulement contre restitution des nattes empruntées (1).

En tout pays, dès qu'il existe une monnaie mobile, pratique, pouvant se donner, se prêter, s'accumuler, elle donne lieu à des calculs, à des combinaisons plus ou moins variées touchant les dettes et les créances. C'est ce qui est arrivé en Papouasie, comme ailleurs. D'abord un homme riche, c'est-à-dire possesseur d'une grande quantité de nattes, de coquillages, etc., peut, si bon lui semble imposer à un ami, un prêt, auquel ce dernier doit se soumettre s'il veut conserver son crédit intact. En effet, la morale papoue condamne bien quiconque emprunte pour prêter à un autre ; mais on peut toujours demander à un ami de payer une dette que l'on a contractée, de « servir de bouclier » contre les exigences du créancier. D'autre part, la coutume autorise les créanciers à employer contre un débiteur récalcitrant un moyen redouté de coercition, ce qu'on appelait jadis en France, « les garnisaires ». Ainsi

(1) Codrington. *The Melanesians*, 323.

les créanciers papous s'en vont, en compagnie de leurs femmes et enfants, s'installer sur les terres du débiteur, qui est obligé de les nourrir et de les garder chez lui jusqu'au lendemain matin; après quoi, les intrus retournent chez eux, mais pour revenir, si ce premier avertissement, nous dirions ce premier « commandement », n'est pas suivi d'effet. Mais, en Papouasie l'individualisme est moins excessif qu'en pays civilisé et le plus souvent les voisins et amis du débiteur insolvable touchés de sa triste situation se cotisent pour lui venir en aide et le libérer (1).

De pareilles coutumes supposent nécessairement l'existence d'une certaine propriété individuelle. Celle-ci en Papouasie est surtout mobilière ; elle consiste en monnaie, canots, armes, outils, et se transmet généralement aux enfants du défunt et à ceux de sa sœur. Lors d'un décès, les porcs sont emmenés par les frères et les parents, à moins qu'avant de mourir, le propriétaire ne les ait attribués à ses enfants par une sorte de testament oral. Mais cette transmission par héritage ne s'applique qu'aux objets mobiliers usuels, c'est-à-dire à ceux qu'un individu peut à la rigueur fabriquer ou se procurer lui-même ; ainsi les arbres sont aussi considérés comme appartenant à ceux qui les ont plantés ; parce qu'alors ils résultent de leur travail personnel. Pour la même raison sans doute la terre n'est appropriée que si elle supporte l'habitation ou bien est cultivée en jardin, tandis que la brousse et la forêt sont propriété commune. Encore les parcelles cultivées ou habitées sont elles propriété commune de la famille et non susceptibles d'aliénation, sans le consentement de tous les intéressés; mais, avant la venue des Européens, ces ventes de terre étaient extrêmement rares (2) et l'on peut dire que la propriété foncière, si restreinte qu'elle fut, n'était pas encore mobilisable.

(1) Codrington. *The Melanesians*. 326.
(2) Codrington. *Loc. cit.* 60-61.

C'est seulement depuis peu d'années que le régime de la propriété en Papouasie nous est bien connu. Pour la sociologie générale, il est intéressant en ce qu'il confirme ce que nombre de faits recueillis un peu partout, dans le présent et dans le passé, nous avaient appris sur l'évolution de la propriété. Partout cette évolution a été la même, au moins dans les grandes lignes; elle a marché de la propriété commune du clan à la communauté seulement familiale, puis à la propriété individuelle, dans le principe limitée à celle des objets, que le propriétaire fabriquait ou produisait lui-même par son travail personnel. L'étude des Mélanésiens de l'Océan pacifique a donc été, pour notre but, fructueuse. Il nous faut maintenant aller recueillir d'autres renseignements dans l'habitat par excellence de l'homme noir, dans le vaste continent africain.

II. *Les Hottentots.*

Si de la Mélanésie nous nous transportons à l'extrémité méridionale de l'Afrique, nous y trouvons une autre de ces races déclassées, comme les Fuégiens, comme les Veddahs, débris de peuples qui ont survécu à des invasions, migrations, transplantations, révolutions accomplies à des époques et dans des régions où l'homme ne songeait pas encore à écrire ses annales. Ces épigones de la primitive humanité sont des plus intéressants à étudier pour la sociologie : ce sont des épaves abandonnées par les flots d'un très lointain passé, qu'elles nous permettent de reconstituer en partie.

Au point de vue du commerce, les Hottentots, avant la venue des colons européens, étaient aussi primitifs que possible; du commerce ils n'avaient pas la plus légère idée ; cela est vrai, du moins pour les plus sauvages d'entre eux, les Bochimans. Le fait est nettement attesté par le passage

suivant, que j'extrais de la relation du missionnaire Moffat (1) : « Un homme (un colon), frappé de la difficulté, qu'éprouvaient les femmes à nourrir leurs enfants après le sevrage, puisqu'elles n'avaient à leur disposition ni lait, ni céréales d'aucune sorte, les engagea à se procurer des chèvres, en les payant avec des plumes d'autruches ou avec des peaux de gibier. Cette proportion fut accueillie par les Bochimans avec de longs éclats de rire. Ils lui demandèrent si jamais leurs ancêtres avaient nourri du bétail. Eux, disaient-ils, étaient faits non pour *nourrir*, mais bien pour *manger*, suivant l'usage invariable de leurs pères. L'homme en question donna le même conseil à tous les Bochimans qu'il rencontra, mais sans succès ». On voit qu'aux yeux de ces sauvages, les échanges commerciaux étaient quelque chose d'absurde, peut-être même de coupable ; puisqu'ils n'étaient pas conformes à la coutume, à leur coutume. Pourtant le colon européen parvint à ses fins en procédant par sélection et surtout par des dons gratuits. Il offrit aux principaux individus d'une horde quelques chèvres en promettant de leur en donner d'autres, s'ils prenaient soin de celles-ci. Dans ces conditions, ils acceptèrent, même avec des démonstrations de reconnaissance ; leur petit troupeau multiplia et, d'eux-mêmes ensuite, ils l'accrurent par des échanges.

Les Hottentots, beaucoup plus civilisés que leurs frères inférieurs, les Bochimans, puisqu'ils étaient pasteurs, ne pratiquaient point non plus le commerce ; ils semblaient même n'en avoir aucune notion ; mais ils s'y accoutumèrent vite. Leur initiation se fit par le tabac et les quincailleries que les Européens leur offrirent d'abord en cadeaux et dont bien vite ils ne surent plus se passer : on leur avait inoculé un nouveau besoin (2) ; hommes et femmes conçurent pour le

(1) R. Moffat. *Vingt-trois ans de séjour dans le sud de l'Afrique*, 44.

(2) Levaillant. *Hist. univ. voy.* vol. XXIV. 188.

tabac particulièrement une passion désordonnée, et à son défaut, ils essayaient même d'y suppléer en brûlant certaines herbes de leur pays. D'ailleurs les Hottentots n'étaient pas dépourvus de moyens d'echange ; en dehors même de leurs troupeaux et du lait de ces troupeaux ; ils savaient préparer et conserver les peaux, les coudre avec des aiguilles en os pour en faire des *Kros*, fabriquer de la poterie, forger le fer, même fondre et travailler le cuivre, tailler et polir des bracelets en ivoire. Levaillant trouva les Hottentots déjà dressés au commerce et il nous raconte même complaisamment les bonnes affaires, qu'il concluait avec eux ; par exemple, c'était d'excellentes nattes, qu'il se procurait en donnant seulement quelques bouts de cigares ; ou bien des bœufs d'attelage, qu'il croyait payer suffisamment en offrant en retour un peu de tabac, des briquets, quelques couteaux, etc. Une fois accoutumés aux échanges, les Hottentots se mirent à en faire entre eux et même avec leurs ennemis héréditaires, les Cafres. Ainsi les Hottentots Griquas, métis d'indigènes et d'Européens, étaient de déterminés commerçants et sans cesse ils parcouraient le pays pour faire des échanges avantageux (1). Les Cafres imitaient les les Griquas en voyageant, comme eux, pour offrir aux Hottentots contre valeur jugée équivalente, des paniers tressés si dru, qu'ils pouvaient, comme ceux des Australiens, contenir de l'eau ; malgré leur habileté relative dans l'art du potier, les Hottentots, vanniers moins habiles, troquaient volontiers, les objets ou animaux en leur possession contre ces vases tressés, à la fois légers et incassables.

Nous pouvons donc assister, chez les Hottentots, à la naissance des besoins commerciaux, à un éveil de la curiosité et surtout de désirs auparavant inconnus. Un fait moral est à noter, c'est que, comme il arrive souvent chez les peuples peu ou point commerçants, les Hottentots étaient fort

(1) R. Moffat. *Loc. cit.*, 254.

honnêtes et gardaient fidèlement pour les rendre à leurs propriétaires les objets que ceux-ci leur avaient confiés, ce qui d'ailleurs ne les empêchait nullement de commettre de clan à clan, des razzias violentes ; mais, dans la morale primitive et même civilisée, le vol à main armée n'a rien de commun avec l'appropriation abusive d'un dépôt pacifiquemment et amicalement confié. L'homme primitif particulièrement est très souvent voleur, surtout parce qu'il est presque toujours peu familier avec la propriété individuelle et par suite la respecte mal, particulièrement quand elle appartient à un étranger ; mais il est souvent un très fidèle dépositaire. En somme, tous ces peuples, de race très inférieure, que nous avons examinés jusqu'ici, ont été moralement dépravés par leurs relations commerciales avec les blancs. Mais nous avons maintenant à poursuivre notre enquête à travers le continent noir.

III. *Le commerce chez les Africains occidentaux.*

Des types absolument inférieurs comme les Fuégiens, les Veddahs, etc, aux Papous contemporains et aux Hottentots, on peut déjà suivre toute une évolution commerciale. Si des Hottentots nous passons maintenant aux vrais nègres d'Afrique, nous constatons, que, tout en étant encore commercialement fort arriérées, les populations noires du continent africain ont pourtant, et depuis longtemps, franchi les premières étapes de l'évolution ; c'est que, depuis bien des siècles, elles ont été poussées dans la voie commerciale par des peuples plus civilisés : les Egyptiens, les Phéniciens, les Arabes, puis les Européens se sont efforcés, les uns après les autres, de familiariser les nègres avec la pratique des échanges. Aujourd'hui il semble qu'il n'existe plus guère de trace des procédés d'échange, si rudimentaires, que nous avons constatés chez certains primitifs ; mais ces

procédés n'ont pas été inconnus aux ancêtres des Africains actuels, ainsi qu'il résulte d'un passage d'Hérodote, fort connu, mais que pourtant il n'est pas inopportun de citer ici : « Les Carthaginois, écrit Hérodote, disent encore ceci : Il y a, en un lieu de la Libye, au-delà des colonnes d'Hercule, des hommes avec lesquels ils trafiquent ; ils y débarquent leur cargaison, la rangent sur la plage, remontent sur leur navire et font une grande fumée. Les habitants, à l'aspect de la fumée, se rendent auprès de la mer et, pour prix des marchandises, ils déposent de l'or ; puis ils se retirent au loin. Les Carthaginois reviennent, examinent et, si l'or semble l'équivalent des marchandises, ils l'emportent et s'en vont. S'il n'y en a pas assez, ils retournent à leur navire, et restent en place. Les naturels approchent et ajoutent de l'or jusqu'à ce qu'ils les aient satisfaits ; jamais de part et d'autre, ils ne commettent d'injustice : les uns ne touchent pas à l'or avant qu'il n'égale la valeur des marchandises ; les autres ne touchent pas à la cargaison avant qu'on ait enlevé l'or » (1). Ce commerce par dépôts est identiquement celui que pratiquent ou pratiquaient encore récemment les sauvages les plus inférieurs, les plus voisins de l'animalité. Hérodote l'attribue aux Libyens (1), c'est-à-dire aux anciens Berbères de l'Afrique. A première vue, le fait semble invraisemblable. Il est pourtant confirmé par une relation relativement récente. Les descendants de ces Libyens, commerçants si primitifs, existaient encore au XVII[e] siècle près de la baie d'Arguin et ils pratiquaient toujours le commerce par dépôts, ainsi que l'atteste un ancien navigateur. « Nos gens, dit-il, étaient contraints de porter ce qu'ils leur voulaient laisser pour leurs poissons assez loin du navire et puis ils retournoient vers nous : ce que voyant, ces peuples s'en venaient quérir ce qu'on leur auait porté

(1) Hérodote. Livre IV. CXCVI.

et mettaient à la place ce qu'ils avoient de poissons et s'en retournoient vers leurs esclaves, etc. » (1).

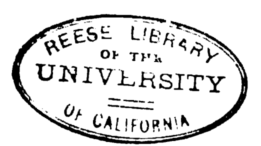
De nos jours, les indigènes africains en général ont absolument perdu la naïveté commerciale de leurs ancêtres. Depuis bien longtemps même, les nègres d'Afrique en général ont oublié le commerce par dépôts attesté pourtant encore par certaine survivances. Aujourd'hui, ce sont des commerçants rapaces et avides : « J'ai souvent ouï dire, écrit un voyageur, que les nègres étaient des êtres stupides ; mais l'expérience m'a appris qu'il n'en est rien. Ce sont au contraire des commerçants très rusés et pas un capitaine, pas un marchand nouveau sur la côte ne peut échapper à leur astuce dans les marchés, qu'il passe avec eux » (2). Pourtant, malgré l'âpreté de leur désir du gain, le caractère enfantin des nègres se décèle par leur imprévoyance extrême. Ainsi il ne leur vient jamais à l'idée de s'approvisionner d'un produit, tant qu'on ne leur en fait par la demande ; jamais les hommes ne se mettent en mouvement pour se procurer du bois rouge, tant qu'il n'y a pas sur la côte de bâtiment venu pour en demander. Ceux-ci sont donc obligés d'attendre, pour prendre un chargement, que la nouvelle de leur arrivée se soit répandue de proche en proche et ait secoué l'apathie des populations (3). Pourtant, depuis, le développement récent des colonies européennes en Afrique, la préoccupation commerciale a grandi chez les nègres à ce point qu'ils se déplacent, émigrent en masse afin de se rapprocher des grandes voies commerciales ; peu à peu, par exemple, les tribus de l'intérieur viennent s'établir sur les rives de l'Ogooué, aujourd'hui garnies d'une véritable bordure de villages (4).

(1) Claude Jannequin. *Voy. de Lybie au royaume du Sénégal, le long du Niger*. 41-43 (1648).

(2) Du Chaillu. *Voy. dans l'Afrique équatoriale*. 15.

(3) Du Chaillu. *Loc. cit.* 200.

(4) L. Guiral. *Le Congo français*. 46.



Quelle est l'industrie de ces amateurs si passionnés des échanges ? Quels produits, quelles marchandises offrent-ils aux Européens ? Que demandent-ils en retour ? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

L'industrie des nègres du Gabon, par exemple, est plus développée qu'on ne saurait si attendre et il est même vraisemblable que cette industrie est importée et originaire du nord et du nord-est, des pays berbères et de l'Ethiopie. La poterie des Gabonnais n'est pas grossière, quoi qu'il ne fabriquent guère que des marmites et des pipes ; mais ces marmites sont façonnées avec une surprenante régularité, quoique le tour du potier soit inconnu aux naturels. Leurs pipes, fabriquées de la même manière, ne sont le plus souvent que des fourneaux auxquels on adapte des tuyaux en bois. Seuls, les Fans, célèbres par leurs goûts anthropophagiques, fument parfois dans des pipes en fer (1). On sait du reste, que toute l'Afrique noire en est depuis longtemps à l'âge du fer et que les armes et instruments, quelquefois même les ornements, des nègres sont en fer forgé.

L'art de la tisseranderie et de la teinture est aussi assez avancé et, ce qui fortifie l'idée d'une importation industrielle dans la région, cet art est surtout perfectionné chez les tribus gabonnaises de l'intérieur. Ainsi les Apingis tissent de belles étoffes, moelleuses et richement colorées ; seulement, comme ils ne savent pas fabriquer des fils d'une grande longueur, leurs pièces d'étoffe n'ont guère que trois pieds de long sur deux de large. Les Apingis ne teignent pas les étoffes elles-mêmes, mais bien des fils, qu'ils disposent et combinent ensuite ingénieusement dans le tissu (2). Les Ashiras, autre petit peuple de l'intérieur, fabriquent aussi de belles étoffes, qu'ils vendent ensuite aux tribus moins habiles (3), par exemple, aux Bakalais.

(1) Du Chaillu. *Loc. cit.* 169.
(2) *Ibid.*, 501.
(3) *Ibid.* 437.

Ces pagnes indigènes ont acquis, dans une grande partie de l'Afrique, une sorte de valeur monétaire, parfois même ils sont très demandés : ainsi, dans la vallée du Congo, un chef des Akotas exigeait un pagne pour deux régimes de bananes. Il les lui fallait, disait-il, et, à son défaut, il laisserait crever de faim les voyageurs épuisés et affamés (1). Sur les rives du Congo et aussi dans l'intérieur du pays, se tiennent de vrais marchés indigènes et à jours fixes (2). Les Batékès surtout sont d'actifs commerçants et se transportent en pirogues d'un marché à l'autre. Sur ces marchés les tribus de l'intérieur apportent leurs denrées et marchandises : on y trouve du buffle, de l'hippopotame, du porc, des cabris, des poules, du poisson, du manioc, de la bière de maïs, de l'ivoire, du tabac, de la gomme copal, pas de caoutchouc ordinairement, car cette marchandise se transporte à la côte par voie de terre, enfin des produits industriels, savoir de la poterie, des paniers en bois, des pipes, des bracelets et colliers en cuivre (3). En Afrique, le cuivre, beaucoup plus rare que le fer, joue à peu près le rôle de l'argent en Europe. Sur les marchés Congolais, le cuivre, employé comme ornement, pour fabriquer des colliers, par exemple, se fond surtout en barrettes, qui tiennent souvent lieu de monnaie. Sur les bords du Congo, chez les Batékès, ces convoyeurs nautiques, qui mettent en relation commerciales les tribus d'amont et d'aval (4), une barrette de cuivre achète de quoi nourrir un homme pendant vingt-quatre heures et elle peut payer environ un litre de vin de palmes. Avec quatre barrettes on se procure une petite dent d'ivoire ou un gros poisson. Pour acheter une grosse dent, pesant une soixantaine de livres, par exemple, il faut grandement

(1) L. Guiral. *Le Congo français*. 94.
(2) L. Guiral. *Le Congo français*. 266.
(3) *Ibid.*, 241,
(4) *Ibid.*, 243.

hausser les prix, donner tout un lot d'objets : deux cents brasses légères d'étoffe dite *Congo*, dix fusils à pierre, vingt barillets de poudre, soixante barrettes de cuivre et quelques poteries. Cette précieuse barrette de cuivre s'achète elle-même en donnant en échange une substance plus estimée encore, le sel. Avec un petit sac de sel gros comme un doigt et long d'une vingtaine de centimètres, on acquiert une barrette (1). Pour quatre-vingts de ces barrettes, on peut acheter un cuissot d'hippopotame ; pour quatre cents, un buffle ; mais, chez les Batékès comme chez nous, le coût des marchandises s'élève, si l'on achète au détail (2). Entre les mains des Batékès, les barrettes de cuivre acquièrent parfois une valeur industrielle ; car ils savent les chauffer et les ciseler pour en fabriquer des bijoux, des colliers ou des bracelets (3).

Mentionnons encore en passant une autre monnaie primitive, peu employée dans la vallée du Congo, mais au contraire, comme nous le verrons, extrêmement répandue plus au nord, dans les petits États musulmans, bornant au sud le Sahara ; je veux parler de la monnaie en coquillages, des *cauris*. (*Cyprea moneta*) (4), dont nous avons trouvé l'équivalent chez les Papous du Pacifique. Mais la valeur précieuse, sur les marchés congolais et d'ailleurs dans bien d'autres régions de l'Afrique tropicale, c'est le sel. Si le cuivre équivaut à l'argent chez nous ; c'est à l'or qu'il faut comparer la valeur du sel. Chez les Ossyébos, une petite assiettée de sel suffit à payer dix grosses boules de caoutchouc. La physiologie nous apprend en effet que le sel est, pour l'homme, un aliment minéral nécessaire, que la privation en est très pénible ; or, le sel devient d'autant plus rare en

(1) L. Guiral. *Loc. cit.* 243.
(2) *Ibid.* 233.
(3) *Ibid.* 241.
(4) *Ibid.* 243.

Afrique qu'on s'enfonce davantage dans l'intérieur du continent et les succédanés, que les nègres en ont cherchés et trouvés, sont des plus médiocres.

Enfin à toutes ces valeurs d'échange jouant avec plus ou moins de succès le rôle de notre monnaie, il faut encore ajouter, surtout plus au nord, dans la région du bas Niger, des perles de verre, des anneaux pour les bras et les jambes, des plats d'étain, de cuivre, de laiton, de faïence, des cotonnades de couleur gaie et du calicot (1). Je n'ai rien dit encore du grand commerce congolais, du trafic des esclaves ; malgré l'abolition de la traite européenne, ce commerce se fait, entre indigènes, sur une large échelle. Ainsi les Adoumas congolais se vendent mutuellement, même entre parents, pour une petite quantité de sel. De tribu à tribu, on cherche sans cesse à se capturer, à se surprendre pour se vendre ensuite (2). Par suite ce ne sont qu'incursions, razzias, palabres, mais je n'insiste pas sur ce point, en ayant longuement parlé, en traitant de la guerre. Les Batékès, qu'on peut appeler les Phéniciens du Congo, organisent, une fois l'an, une caravane pour conduire, après un voyage de vingt à trente jours, chez les Balallis tout ce qu'ils ont pu se procurer d'esclaves de tout âge. Ce voyage commercial s'effectue ordinairement vers le mois d'août. A une autre époque de l'année, les Balallis, à leur tour, viennent chez les Batékès, toujours pour acheter des esclaves. D'ailleurs chaque Batéké a, chez les Balallis, un correspondant spécial, auquel il cède sa marchandise humaine. Celle-ci se paie ordinairement avec du sel, la plus portative des monnaies du pays, et le prix moyen d'un esclave est de trois kilogrammes de sel. Les femmes, les jeunes femmes, se vendent un peu plus cher et l'acquéreur ajoute alors au

(1) Clapperton (Second voyage). 183. — Du Chaillu. *Loc. cit.* 173.
(2) L. Guiral. *Loc. cit.* 56.

sel dix ou quinze brasses d'une étoffe légère et quelques perles en verroteries (1).

C'est que l'esclave représente pour son acquéreur, la richesse, le bien-être, le *dolce far niente*. Au Gabon et en général chez les nègres inférieurs, la propriété foncière individuelle n'existe pas encore ; puisque, faute de fumiers, l'agriculture est extensive et nomade. Là où, comme au Gabon, il n'y a pas de bétail, les seules richesses sont donc l'ivoire et des valeurs d'échange toujours volumineuses et qu'on ne peut guère amasser qu'en petite quantité, que chacun d'ailleurs dissimule, cache avec soin, en ne confiant le secret de leur existence qu'à sa femme principale et parfois à quelques amis éprouvés (2). La seule et vraie richesse, ce sont les esclaves et les femmes, achetées comme les esclaves et traitées à peu près comme eux. L'esclave et la femme sont considérés comme des animaux domestiques très productifs. Au Foutah-Djallon, un captif coûte quelque chose comme soixante-quatre francs de notre monnaie. En outre il faut lui acheter une femme ; mais, cela fait, l'acquéreur n'a plus qu'à se croiser les bras et vivre en bourgeois. Le couple servile suffit par son travail à nourrir trois personnes pendant toute l'année. On lui concède d'ailleurs, pour sa subsistance propre, la jouissance d'un champ et la permission de cultiver ce champ durant la nuit et deux jours par semaine. Ajoutons à la première mise de fonds une dépense d'un trentaine ou quarantaine de francs, valeur, pour nourrir le ménage servile durant la première récolte du champ concédé (3).

Quand un nègre réussit à acheter cinq esclaves, il devient tout à fait cossu ; alors toute sa famille polygame est abondamment pourvue, de maïs, de mil, de betteraves, de ba-

(1) L. Guiral. *Congo français*. 169.
(2) Du Chaillu. *Loc. cit.*, 372.
(3) Sanderval. *Foutah-Djallon*. 220.

nanes, d'oranges, de papayes, etc. (1). Tandis que les esclaves piochent la terre, pilent le riz, réparent la case du maître, celui-ci se promène indolemment avec son fusil et dès lors son principal souci n'est plus que de se procurer de l'ambre, du corail et des pièces de cinq francs pour parer ses femmes favorites (2).

Ajoutons que le maître de l'esclave est, en droit, propriétaire de tout ce que peut acquérir ou recevoir l'esclave et qu'en vertu de ce principe, il le dépouille sans le moindre scrupule de tout ce qui ne lui est pas strictement nécessaire, par exemple, des cadeaux donnés par un voyageur : l'esclave ne peut posséder (3) que précairement et par tolérance.

Sur le Niger inférieur, le commerce ressemble beaucoup à celui du Gabon et du Congo et le régime de la propriété y est aussi très analogue. Point de propriété foncière individuelle, sauf chez les peuplades plus ou moins converties au mahométisme ; mais, dans les tribus fétichistes, le sol est encore propriété collective de la peuplade. L'individu ne peut donc posséder en propre que le fruit de son travail, c'est-à-dire le plus souvent des objets mobiliers : des outils, des engins de pêche ou de chasse, des nattes, des peignes, des poteries, des armes, le produit des végétaux qu'il a semés ou fait semer par ses esclaves et ses femmes, des animaux domestiques. Il faut y ajouter cependant les arbres qu'il a cultivés et sa case, c'est-à-dire la propriété restreinte que nous avons trouvée en Papouasie et aussi celle que concède au bénéficier breton la coutume du *domaine dit congéable*. Dans cette région, les produits spontanés du sol sont *res nullius*. Tout le monde y a droit ; cependant, quand ils sont d'importance, ils peuvent devenir propriété

(1) Sanderval. *Loc. cit.*, 161.
(2) *Ibid.*, 165.
(3) *Ibid.*, 210.

commune. Ainsi, dans le Bas-Niger, la récolte des ignames ne se fait que sur un ordre du petit roi de la tribu ; on y procède en commun et on dispose en tas les tubercules récoltés, qui sont ensuite partagés entre tout le monde. Cette récolte des ignames est toujours l'occasion de grandes fêtes (1), ainsi qu'il arrive assez ordinairement dans les sociétés primitives pour les travaux d'utilité générale exécutés en commun.

Avec ce régime si communautaire encore, les échanges commerciaux entre membre d'une même tribu sont nécessairement fort limités et, d'autre part, la moralité générale est bonne. Le vol est à peine connu. Que pourrait-on voler ? L'assassinat commis pour dépouiller la victime est un forfait presque sans exemple? Mais là où les marchands européens ou musulmans arrivent avec leurs pacotilles tentatrices, tout change aussitôt : les convoitises s'éveillent ; de nouveaux besoins se créent avec de nouveaux vices pour corollaires (2). Ainsi les populations du delta, à l'embouchure du Niger, sont avilies et dépravées, elles sont méfiantes, serviles, dangereuses, voleuses ; leurs tribus n'on entre elles que des relations de pillage et de rapine (3).

Les seules populations commerçantes du Bas-Niger sont les riveraines ; celles de l'intérieur ont encore peu de rapports avec les blancs et le surplus de leur consommation est perdu ; car elles n'emmagasinent rien. Les seuls produits régionaux importants pour le commerce avec les Européens sont l'huile de palme et l'ivoire. Or les objets, contre lesquels se troquent ces marchandises, varient. Pour les petits achats, les *cauris* suffisent ; ainsi un œuf se paie quarante *cauris*, soit une valeur d'un sou. Pour les achats plus importants, on donne du rhum, du gin, des sabres, des fusils, du ta-

(1) E. Viard. *Au Bas-Niger*. 195-196.
(2) E. Viard. *Bas-Niger*. 197.
(3) *Ibid.*, 62.

bac, etc (1). A Egga, où l'on consomme énormément de sel, cette substance se troque contre les produits végétaux, l'huile de palme et le beurre végétal ; mais, s'agit-il d'ivoire ? il faut donner des étoffes variées, des perles décorées, du corail, des petits miroirs. Au Bénoué, où il y a de grands gisements de sel gemme, on n'accepte pas de sel étranger dans les échanges (2).

Dans le voisinage du delta, les peuplades nègres ne traitent qu'avec certains chefs indigènes, servant d'intermédiaires, et le commerce se fait par eau, au moyen de caravanes nautiques, de flottilles, dont chaque embarcation est montée par vingt ou trente hommes. Un personnage important de chaque équipage est le musicien, chargé de charmer les rameurs par son chant, que ceux-ci répètent à l'unisson. La raison de ce groupement des embarcations sur le Niger est exactement celle qui a donné naissance aux caravanes : la peur d'être pillé en route.

L'ivoire est amené d'abord à Egga, puis à Loko, sur le fleuve et il est apporté par des caravanes, venant de loin, souvent du fond de l'Adamaoua. Chacune de ces caravanes marche précédée d'un chef à cheval et tout couvert de gris-gris protecteurs. La caravane compte dans ses rangs des joueurs de tam-tam, un poète et un musicien pour faire oublier aux porteurs les ennuis et les fatigues de la route. Ces artistes marchent aussi en tête près du chef. Puis viennent des hommes armés de lances et d'arcs. Leur tête est enveloppée de peaux de buffles ou de biches. Suivent les porteurs de dents d'éléphant ; enfin des femmes avec leurs ustensiles de cuisine ferment la marche (3). A Egga, des courtiers le plus souvent musulmans jouent un grand rôle dans les échanges ; ce sont surtout les habitants de cette ville,

(1) Viard. *Loc. cit.*, 72-73.
(2) *Ibid.*, 93.
(3) *Ibid.*, 117.

qui servent d'intermédiaires entre les factoreries et les populations noires de l'intérieur. De même que sur le Congo, on achète beaucoup de baguettes en cuivre, qui, fondues dans des creusets en terre réfractaire, sont coulées dans des moules et transformées en bracelets et en pointes de lance. Pourtant les habitants d'Egga ne sont pas seulement commerçants; ils savent aussi tisser et teindre des étoffes, qui sont très recherchées dans les échanges (1). Quand les caravanes ont achevé de troquer leur ivoire contre des produits industriels, pour la plupart fournis par les factoreries, elles se remettent en route pour aller, avec ces nouvelles valeurs d'échange, acquérir de nouvel ivoire (2).

Dans les villes de transit, comme Egga, tout le monde est rompu au commerce et enrichi par lui ; aussi les transactions s'y effectuent-elles simplement et sans formalités. Il n'en est pas de même dans les tribus éloignées, fétichistes et en régime plus ou moins communiste. Là les marchés et les échanges sont rares, aussi les transactions commerciales ne se font-elles qu'avec un certain rituel, consistant principalement en gestes consacrés et cadeaux mutuels (3).

En tout pays, le commerce, quelque peu actif, ne va guère sans nécessiter des prêts, des emprunts, et un taux quelconque d'intérêt pour les valeurs confiées. Dans les petites tribus nègres et fétichistes tout ce côté du commerce nous est peu ou point connu. Nous savons pourtant qu'au Gabon les créanciers pratiquent la saisie tout à fait primitive, la saisie dans le sens littéral du mot. Ainsi un gros commerçant noir, nommé Mbango, pour rentrer dans les valeurs prêtées par lui, se mettait à l'affût de ses débiteurs récalcitrants, les saisissait à l'improviste et les dépouillait de tout ce qu'ils pouvaient avoir sur eux (4). Très vrai-

(1) E. Viard. *Loc. cit.*, 89.
(2) *Ibid.*, 46.
(3) *Ibid.*, 195.
(4) Du Chaillu. *Afrique équatoriale*. 98.

semblablement ce mode de saisie a préexisté à tous les autres et n'a été que tardivement remplacé par une saisie d'abord fictive et entourée de formalités légales, le tout ayant pour but d'empêcher le créancier de se faire justice lui-même.

IV. *Le commerce chez les nègres inférieurs.*

Les populations, chez lesquelles nous venons de faire une excursion rapide, sont fort distantes les unes des autres à la surface de notre globe, mais toutes sont de race noire, toutes sont de type inférieur et se ressemblent essentiellement au point de vue mental. Les renseignements, qu'elles nous ont fournis sur le commerce primitif, se peuvent donc grouper.

En Papouasie et en Afrique, certaines peuplades, plus arriérées ou plus isolées que les autres, étaient restées jusqu'à une date très moderne à peu près étrangères à toute idée de commerce. Il n'en était pas de même des autres ; mais il est probable que le goût des échanges avait été inoculé à ces dernières par des races plus civilisées. Comment a débuté le commerce chez les peuplades déjà accoutumées aux échanges, quand les Européens les ont connues ? peut-être par le procédé des dépôts ; puisque les Phéniciens en ont constaté l'usage sur la côte occidentale d'Afrique et qu'on l'y retrouvait assez récemment encore. Dans tous les cas, ce primitif commerce des nègres a sûrement été fort restreint et borné à de simples trocs ; puisqu'aujourd'hui encore il se pratique de cette manière, au moins dans une large mesure.

Pour que le commerce prenne une certaine extension, il est nécessaire que la propriété communautaire des clans primitifs s'émiette, se morcelle au moins, en propriété familiale, comme celle des Papous ; il faut surtout que l'industrie se

perfectionne, que les produits en soient plus variés et plus nombreux, qu'ils excèdent la consommation individuelle ou familiale ; puisque partout ils constituent la première propriété individuelle que tolèrent les mœurs.

Ces conditions préalables remplies, le goût du commerce prend vite un certain développement, surtout s'il est stimulé par des marchands offrant aux hommes de race inférieure des marchandises propres à les tenter. Alors le désir de faire des échanges s'exacerbe, devient même un besoin, une passion. Certains individus s'en font une profession, un moyen d'existence ; sur terre, des caravanes , par eau, des flotilles s'organisent pour transporter à de grandes distances les marchandises que l'on juge avantageux de troquer.

Mais la pratique habituelle du commerce montre assez vite que ces échanges en nature sont fort incommodes, et, parmi les marchandises dont on dispose, on en choisit une ou plusieurs, ordinairement de volume réduit et de transport facile, auxquelles on rapporte toutes les autres, dont on fait des types, des valeurs-étalons, en résumé, des monnaies primitives.

Nous avons rencontré chez les noirs inférieurs un certain nombre de ces objets promus au rang de monnaies et qui, tous, peuvent se ranger en deux catégories : les uns sont des objets de luxe ; les autres des objets utiles. Il semble bien que le rôle de monnaie ait été, dans le principe, attribué de préférence aux choses de luxe, surtout aux objets servant à la parure. Avec quelque travail, certains coquillages sont devenus des bijoux, des objets précieux, recherchés et il a été facile d'en faire une monnaie, aussi voyons-nous les *cauris* servir, aujourd'hui encore, à cet usage en Papouasie et en Afrique. Il en a été de même pour les produits industriels, qui avec le temps ont remplacé ou suppléé les coquillages dans l'ornementation, par exemple, pour les verroteries, les perles de corail ou de porcelaine, etc.

C'est que les goûts esthétiques de l'homme primitif sont aussi impérieux que grossiers : le clinquant, le rouge, en général tout ce qui brille ou a une couleur vive le séduit.

Avec les progrès de l'industrie, aux coquillages, aux plumes, etc., sont venus se joindre les tissus et les ornements en métal. L'art de tisser a été une des grandes inventions primitives ; ses produits ont remplacé avec avantage les peaux d'animaux, même les étoffes-papier employées d'abord pour les vêtements ; mais les tissus, faciles à colorier ou à teindre, ont sûrement commencé par être des objets de luxe, et, dans un grand nombre de pays sauvages, on en a fait aussi des valeurs monétaires.

Les métaux, assez tardivement connus, ceux du moins qui étaient susceptibles d'éclat et de poli, ont dû également être d'abord utilisés pour faire des bijoux, des ornements ; le fer, le cuivre en fournissent encore aujourd'hui à nombre d'Africains des deux sexes. Ces objets et les lingots, d'où on les pouvait tirer, ont donc acquis aisément une valeur monétaire.

Les substances, objets ou êtres simplement utiles, qui ont été ou sont encore employés comme monnaies, sont en moins grand nombre. C'est d'abord le sel, condiment alimentaire d'autant plus nécessaire à l'homme que l'alimentation est plus végétale. Nous avons vu, que, dans certaines régions africaines, il joue, comme valeur, le rôle de nos métaux précieux. Mais une autre valeur est plus usitée encore ; c'est la marchandise humaine, l'esclave. Sur la côte occidentale d'Afrique et même fort loin dans l'intérieur, l'esclave est devenu une véritable monnaie : « Les Français, dit un voyageur, comptent par francs ; les Américains par dollars, les Africains par esclaves (1). » Dans le cours ultérieur de notre enquête, nous rencontrerons bien d'autres exemples de monnaie primitive ; toutes sont analogues à

(1) Du Chaillu. *Afrique équatoriale*. 375.

celles, que j'ai signalées dans ce chapitre. Plus connues de nos économistes, elles nous auraient épargné un certain nombre de théories métaphysiques, auxquelles a trop souvent donné lieu l'étude des monnaies civilisées.

CHAPITRE III

LE COMMERCE CHEZ LES NÈGRES (*suite*)

SOMMAIRE

I. *La répartition des races africaines.* — L'Afrique présaharienne et ses races blanches. — L'aridité du Sahara géologiquement récente. — Berbères et Ethiopiens. — Les noirs rétrosahariens. — II. *Le commerce chez les noirs inférieurs de l'est africain.* — L'indifférence commerciale des Dinkas. — Leur passion pour le bétail. — Vivacité générale du goût commercial. — Rapacité impitoyable. — Le droit de passage: le *hongo*. — Droits prélibatoires des chefs. — Une honorable exception. — Monnaies primitives : étoffes, perles, verroteries. — Les *cauris* dédaignés. — Primitives monnaies de fer. — Le sel monétaire. — La vache monétaire. — Commerce des esclaves et razzias esclavagistes. — L'industrie des noirs orientaux. — Métallurgie, céramique, tisseranderie. — Primitifs vêtements d'écorce. — Les animaux domestiques et leur inégale répartition. — Les marchés et les marchandises. — Les marchés guerriers de la Nubie. — L'inviolabilité commerciale des femmes chez les Massaï. — III. *Résultats moraux et sociaux du commerce chez les noirs inférieurs.* — Le commerce né du goût de la parure. — Insouciance commerciale. — Survivance du commerce par dépôts sur le Bas-Niger. — Civilisation et dépravation par le commerce. — Différence morale du commerce intérieur et du commerce extérieur.

I. *La répartition des races africaines.*

Avant de continuer notre enquête au sujet des aptitudes et pratiques commerciales dans l'Afrique noire, il ne sera pas inutile, pour bien savoir où nous allons, de rappeler très sommairement quelle est, dans cet ancien continent, la répartition des races humaines. Tout d'abord il importe de distinguer l'Afrique méditerranéenne, antésaharienne du

continent rétrosaharien, domaine propre des races de couleur.

Par son climat, sa flore, sa faune, ses habitants, l'Afrique présaharienne, de l'Egypte au Maroc, se rattache à l'Europe méridionale et à l'Asie des races blanches. Au contraire, un autre monde commence à la lisière méridionale du Sahara. Pourtant la frontière n'est pas bien tranchée. Depuis qu'il y a des hommes sur la terre, le Sahara n'a probablement jamais été une région bien fertile ; mais il n'a pas toujours été « le pays de la soif », qu'il est aujourd'hui. A une époque, dont on ne saurait préciser la date, les *oueds*, les fleuves souterrains actuels du Sahara, ont coulé à sa surface ; alors une flore et une faune suffisantes rendaient habitable cette vaste zone aujourd'hui déserte et de nombreux centres de population y subsistaient. Nous en pouvons encore retrouver les traces, et de nombreux gisements de pierres ouvrées, identiques à celles de l'Algérie et de l'Europe, nous permettent de supposer que les anciens habitants du Sahara appartenaient à la grande race berbère dont les épigones errent encore aujourd'hui dans le désert. Nous aurons même à nous en occuper dans peu. On peut supposer, que. comme tous leurs descendants actuels et sans doute bien davantage, les Berbères préhistoriques, ont dû essaimer vers le sud et se croiser sans cesse avec les populations de race nègre. Plus récemment, les Arabes ont imité les Berbères ; enfin les races éthiopiennes, venant du bassin du Haut-Nil ont aussi fourni à l'Afrique équatoriale de fortes colonnes d'émigrants. De tous ces mélanges est résultée dans la zone tropicale, intermédiaire au Sahara et à l'équateur, une population métissée à des degrés divers et formant des petits Etats où prédominent tantôt le sang nègre, tantôt le sang berbère, tantôt l'éthiopien, tantôt l'arabe. Cette population bigarrée, nous l'étudierons un peu plus tard.

Quant aux races noires proprement dites, elles sont plus méridionales et occupent le reste du continent ; tout en

différant aussi très notablement suivant les régions. A l'est dans le bassin du Haut-Nil, l'ancienne Ethiopie est encore habitée par des nègres de race supérieure, dont les Abyssins et les Nubiens nous représentent les types les plus développés. De ce foyer, de nombreux émigrants ont essaimé ; les uns vers l'est, comme je le disais tout à l'heure ; les autres vers le sud, le long du littoral de l'Océan indien jusqu'à la Cafrerie. C'est donc principalement autour du golfe de Guinée que se concentrent les noirs de race inférieure: mais il en existe néanmoins encore de nombreux groupes disséminés dans la zone tropicale et dans la zone orientale de l'Afrique. Ce sont ces restes d'Africains primitifs, subsistant encore dans l'Afrique orientale, en dépit des invasions conquérantes, qu'il nous faut maintenant étudier, comme nous l'avons fait pour leurs grossiers congénères de l'Afrique occidentale.

II. *Le commerce chez les noirs inférieurs de l'est africain.*

Dans l'Afrique occidentale, tous les noirs sont des commerçants souvent rapaces et rusés ; or il en est le plus souvent de même pour les nègres de l'est africain. Pourtant, nous trouvons, dans la vallée du Haut-Nil, un groupe, celui des Dinkas, vivant encore dans un état d'indifférence commerciale à peu près complète. Tandis que les Bongos et les Niam-Niam, voisins des Dinkas, recherchent avidement les objets que leur offrent les caravanes des marchands arabes ou nubiens, les Dinkas ne s'en soucient en aucune manière; aussi, échappent-ils dans une large mesure aux calamités que le commerce d'esclaves déchaîne sur les autres groupes de la région (1). Les désirs des

(1) G. Schweinfurth. *Au cœur de l'Afrique*. T. I. 167.

Dinkas sont bornés ; avant tout, ils sont pasteurs et amateurs passionnés de bétail, de bêtes à cornes ; quoiqu'ils aient aussi des moutons et des chèvres. C'est que le pays des Dinkas abonde en pâturages si vastes, que parfois il faut une journée pour traverser certains d'entre eux. Les troupeaux des Dinkas sont immenses, comptant quelque fois jusqu'à dix mille têtes et les razzias annuelles des Nubiens ne suffisent pas à les épuiser (1). Acquérir du bétail, le soigner ; c'est l'idée fixe, la passion des Dinkas. Pour la vache, ils ont une sorte de respect religieux ; avec son urine ils se lavent, et ils se barbouillent le corps avec la cendre de bouse brûlée. Une vache tombe-t-elle malade? Les Dinkas la séparent du troupeau et la soignent avec zèle dans une grande hutte construite à cet effet : une infirmerie bovine. Les seules vaches mangées sont celles qui meurent de mort naturelle ; jamais ils ne tuent une vache ; seules les chèvres servent à leur alimentation et la valeur d'une chèvre est chez eux à peine le trentième de celle d'une vache(2). Cette ferveur bovine nous reporte aux âges lointains où le bétail, de domestication relativement récente, inspirait aux hommes des sentiments religieux, vivants encore aujourd'hui dans l'Inde.

Comme toutes les passions exclusives, l'amour du bétail se suffit à lui-même, et rend, nous l'avons vu, les Dinkas rebelles aux tentations commerciales; mais cette indifférence leur est particulière. En effet, tous leurs congénères ont été mordus au cœur par l'amour du gain ou le goût des frivolités de la parure, que savent si bien exploiter les marchands étrangers. Cet amour du négoce est si vif que les nègres de l'Afrique orientale n'arrivent pas même à concevoir que des étrangers puissent venir dans leur pays pour autre chose que pour commercer. Leur déclarer que

(1) G. Schweinfurth. *The heart of Africa*. T. I. 141.
(2) Schweinfurth. *The heart of Africa*. T. I. 164, etc.

l'on n'est pas marchand, c'est s'exposer à être chassé sur l'heure ; car on éveille alors toute sorte de soupçons fâcheux. Chez les Vouajiji, Burton, ayant dit à un chef qu'il ne voyageait pas pour commercer, fut à l'instant prié de déguerpir. Comment, disaient les nègres, se fier à des gens « qui vivent à rien faire »? Burton dut transiger, et, par un cadeau, dédommager le chef pour le profit qu'il aurait pu faire, si le voyageur anglais avait été un commerçant (1).

Hantés par cette constante préoccupation du commerce et surtout par celle des gains à réaliser, les indigènes vendent aux voyageurs tout ce dont ceux-ci peuvent avoir besoin, même le droit de puiser de l'eau. Qui s'abreuve sans payer, commet un vol et joue sa vie ; car, pour le punir, les nègres vont jusqu'à empoisonner les citernes avec des euphorbes, de l'asclépias ou des solanées. La devise est partout « Rien pour rien » et, fût-on même dans l'abondance, on laissera impitoyablement mourir de faim tout voyageur dépourvu de perles et d'étoffes, « sans le sou », comme on dit chez nous. Il n'y a pas à attendre le moindre secours gratuit et, s'il n'est pas payé pour le faire, l'indigène n'étendra même pas la main pour sauver de la destruction le bagage du voyageur, quelle qu'en puisse être la valeur (2). Burton ne trouva, dans l'est africain, qu'un seul village où on lui permit de s'installer avec sa caravane, d'emblée et sans encombre ; or ce n'était pas par bonté d'âme, mais par calcul ; on avait supputé d'avance l'avantage indirect qui résulterait forcément du séjour des étrangers (3).

Dans ces tribus, la première chose qui se vend, c'est le droit de passage. Les villages les plus voisins de la côte se contentent encore de quelques menus cadeaux à la volonté des voyageurs, mais, dès qu'on avance dans l'intérieur le

(1) Burton. *Voyage aux Grands Lacs*. 429.
(2) *Ibid.*, 632.
(3) *Ibid.*, 253.

droit de passage devient un péage imposé et aussi lourd que possible. Le chef l'exige impérieusement et, avant de pénétrer sur son petit territoire, il faut débattre âprement et longuement avec lui le montant du droit à acquitter. Les exigences vont d'ailleurs croissant avec le rang présumé de l'étranger : « Ce territoire est-il le vôtre ou le mien, disait à Burton un chef impatienté » ? Au reste, ces contributions forcées n'entrent pas en totalité dans le trésor royal. Le chef doit souvent en distribuer une partie à sa famille, à ses serviteurs, à son conseil, et même aux anciens du village (1).

Pour les Africains, comme pour les anciens Romains, l'étranger se confond un peu avec l'ennemi ; toujours et jusqu'à preuve du contraire, on lui suppose des intentions hostiles. Dans l'Oujiji, les caravanes sont astreintes à s'arrêter d'abord pendant quelques jours dans les bourgades les plus extérieures. Dans le Somal, chez les Gallas, chez les Vouamasaï et les Vouakouafi, il faut que le voyageur commence par s'asseoir au dehors du village sous un arbre jusqu'à ce qu'une députation d'anciens l'introduise en cérémonie. Dans l'Oujiji, les caravanes doivent d'abord camper sur un terrain neutre, en attendant que les chefs des territoires voisins leur envoient divers présents, en ivoire, en étoffe, en denrées, comme témoignage de leur désir de trafiquer. Les émissaires des chefs rivalisent ensuite de belles paroles pour décider le conducteur de la caravane, à choisir leur maître de préférence aux autres. Quand le chef de la caravane a pris sur ce point une décision, le roitelet, qu'il a préféré, loge chez lui les étrangers ; puis il s'indemnise en exigeant les cadeaux d'usage (2), le *hongo* ou *kouhonga*. c'est-à-dire le prix de droit du séjour ou de passage qui a été accordé.

Ce prix est toujours onéreux et l'on n'arrive à en fixer la

(1) Burton. *Loc. cit.*, 223-224.
(2) *Ibid.*, 402-403.

valeur qu'après d'interminables débats. Le chef demande, par exemple, soixante paquets de fil d'archal, cent soixante *yards* de *merkani* (calicot de ménage), cinq milles perles blanches, trois cents cordons d'autres perles (*nzizima*), Après force palabres, on finit par tomber d'accord à cinquante paquets de fil de fer, vingt morceaux d'étoffes choisies, cent cordons de *nzizima* et quatre mille cordons de petites perles en verre transparent appelées *koutouammazi* (1).

Les cotonnades, les fils de fer ou de laiton, les perles enfilées en cordon, qu'elles soient de verre ou de corail, sont les objets ordinairement offerts et demandés et nous verrons bientôt, qu'ils sont considérés comme ayant une valeur monétaire. Comme il faut acquitter un *hongo* nouveau à chaque changement de territoire. il résulte de ce droit, pour les caravanes, une dépense considérable. Rien que pour passer une rivière, Burton dut céder en étoffes, perles, fils de laiton, etc., une valeur de plus de douze cents francs (2). En outre le *hongo* payé au chef ne suffit pas toujours ; il faut en outre gratifier de *bonnes mains* particulières, les grands officiers de la couronne (3). Tout réglé et payé, l'étranger n'est pas quitte encore ; il est bien admis à passer ou à commercer, mais en acquittant divers autres droits régaliens. Ainsi le chef prélève un droit sur le louage des canots, si l'on en a besoin, sur l'achat des denrées, sur la vente ou l'achat de l'ivoire, surtout sur la vente des esclaves, dont la moitié du prix est confisquée (4) et force est bien de subir toutes ces extorsions, si l'on ne veut rencontrer à chaque pas sur son chemin des embuscades où l'on sera criblé de flèches, parfois empoisonnées (5).

(1) Speke. *Sources du Nil*, 167.
(2) Burton. *Loc. cit.*, 352.
(3) *Ibid.*, 159.
(4) *Ibid.*, 417.
(5) *Ibid.*, 101.

Ces mœurs protectionnistes sont générales non seulement dans l'est africain, mais dans tout le continent. Il est pourtant quelques honorables exceptions ; ainsi, chez les Vouagogo, l'étranger est accueilli comme un frère. Le chef de famille l'admet dans sa case, lui donne son escabeau, s'assied par terre auprès de lui, lui apporte du laitage, lui prépare de la bouillie et, au moment de son départ, lui offre une chèvre, même une vache, s'il est assez riche pour cela (1). Il est peut-être permis de considérer ces mœurs hospitalières, comme une survivance des vieux âges, de la période évanouie du clan républicain, du temps où, le commerce étant à peu près nul, l'amour effréné du gain sommeillait encore. Cet âge est fort loin dans le passé, comme l'atteste l'ensemble des mœurs commerciales. Le simple troc des primitifs n'est plus en usage ; on s'est efforcé de déterminer des valeurs-étalons, des monnaies pour nous étranges, et ce sont ces ébauches de monnaie, dont les caravanes doivent se munir ; car elles leur sont indispensables pour payer les droits de passage, pour acheter des vivres, pour commercer. Ces monnaies sont ordinairement des produits industriels et j'en ai, il n'y a qu'un moment, énuméré les principaux types. Les plus usitées sont des étoffes, des verroteries, des fils d'archal ou de laiton. Dans l'est africain, lors des voyages de Burton, Speke, Baker, les étoffes monétaires étaient surtout des cotonnades importées, le *merkani* (Américain) ou calicot de ménage, le *kaniki* cotonnade bleue des Indes ; puis venaient les étoffes spéciales, celles « qui ont un nom », comme disent les nègres, c'est-à-dire des tissus de diverses couleurs, des quadrillés arabes ou indiens en coton parfois mélangé de soie, comme le *barsabi*, indienne bleu-foncée à larges raies rouges, qui s'emploie souvent en cadeaux pour les chefs ; puis le *dabouani*, d'une valeur double, à petits carreaux blancs et

(1) Burton. *Loc. cit.*, 269.

bleus, avec lignes rouges, croisées de raies blanches et jaunes ; c'est une étoffe de luxe à l'usage des chefs et de leurs femmes (1). Il faut citer encore la *shoukkah* des Arabes, sorte d'écharpe longue de quatre coudées, qui entoure les hanches ; celle qui est à l'usage des femmes a près de quatre mètres de longueur et s'appelle *doti*. Elle semble avoir été jadis l'unique vêtement dans la région de l'est et aussi en Éthiopie, même dans l'ancienne Égypte (2).

Toutes ces étoffes monétaires doivent tirer l'œil, être très voyantes, séduisantes ; on termine souvent un marché en exhibant subitement un morceau d'étoffe écarlate, à laquelle l'indigène ne résiste pas (3). Les verroteries sont d'un usage plus grand encore que les étoffes. Il en existe une grande variété, pas moins de quatre cents espèces. Les plus communes sont toutes en porcelaine blanche ; les plus prisées sont rouges et émaillées, c'est le *samsam*, et elles portent des noms significatifs, le « qui rassasie », les « ravageuses de villes » ; parce que l'homme, qui en est nanti, ne meurt pas de faim et ne trouve pas de cruelles. Les verroteries s'enfilent et chaque espèce de fil a une longueur à peu près déterminée suivant sa valeur ; l'une va du bout de l'index au poignet, c'est la coudée des anciens ; l'autre fait deux fois le tour du pouce et remonte jusqu'au coude, ou bien fait le tour du cou.

Ces perles constituent la monnaie par excellence, celle dont la demande excède toujours l'offre, et après cette rassade vient, comme valeur monétaire, le fil métallique, surtout le fil de laiton. Comme les perles, il se transforme aussi en objets de parure ; on le roule en spirales pour faire de lourds brassards ou des anneaux de jambe pour les femmes (4). Mais celles-ci préfèrent pourtant beaucoup la verroterie,

(1) Burton. *Loc. cit.*, 134.
(2) *Ibid.*, 135.
(3) *Ibid.*, 688.
(4) *Ibid.*, 135.

sans laquelle tout marché où elles interviennent ne saurait se conclure(1). La valeur de ces monnaies, leur valeur libératoire, comme disent les économistes, subit naturellement des fluctuations, suivant l'abondance de l'offre ou de la demande ; elle est ordinairement grande. Ainsi quelques perles bleues peuvent payer deux cabris (2). Avec dix perles de porcelaine blanche et bleue, on se procure une livre de bœuf (3). Avec deux mètres de calicot, soit la valeur d'un franc vingt-cinq centimes, on paye un mouton ou deux volailles ; ou bien encore, pour le même prix, on achète huit rations de sorgho, cinq gâteaux de tabac pesant environ trois livres et quatre mesures de riz. (Burton, *Loc. cit.* 88.)

Telles sont les monnaies les plus usitées dans l'Afrique orientale. Il en est quelques autres encore. Je citerai d'abord les coquillages, les cauris (Cyprea moneta) ; employés jadis, ils n'ont plus guère cours dans l'Afrique orientale, quoique toujours en usage dans l'Afrique centrale et occidentale (4). On peut supposer que le cauri a précédé de beaucoup les perles et les fils de métal.

Le cauri, le coquillage travaillé, façonné pour l'usage monétaire se rapproche assez, sauf la matière employée, de nos monnaies métalliques. D'ailleurs celles-ci, sous une forme grossière, ne sont pas entièrement étrangères aux Africains. Ainsi, on trouve une monnaie de fer chez les Bongos du Haut-Nil, constituant d'ailleurs une race distincte, puisque, par une exception qui semble unique dans le continent noir, ils sont, au dire de Schweinfurth, sous-brachycéphales. Ces indigènes auraient même pleinement conscience de cette originalité crâniologique ; puisque Schweinfurth a assisté à une discussion où un enfant d'origine douteuse fut déclaré

(1) Burton. *Loc. cit.*, 134.
(2) W. Baker. *Albert-Nyanza*. 339.
(3) Burton. *Loc. cit.* 345.
(4) Burton. *Grands Lacs*. 709. — Baker. *Loc. cit.*, 212.

Bongo et non Dinka à cause de la largeur de sa tête (1). Ajoutons que les Bongos sont d'habiles artisans et savent travailler le fer et le bois avec une grande supériorité relative ; ils peuvent donc avoir une origine distincte des autres races africaines.

Dans tous les cas, ils possèdent une monnaie originale, le *loggo kollouti*, monnaie de fer constituée par un disque large de vingt-cinq à trente centimètres et de mince épaisseur. Ce disque est muni d'appendices situés aux extrémités de son diamètre longitudinal, savoir, d'une poignée d'un côté, de crochets de l'autre. C'est, en pays Bongo, l'équivalent de notre monnaie d'or. Les riches l'entassent, l'emmagasinent en trésors ; c'est avec le *loggo kollouti*, que l'on se procure aisément une ou plusieurs femmes (2).

On doit rapprocher de cette monnaie courante des Bongos leurs fers de bêche, qui ont une forme analogue et ont cours aussi comme monnaie, enfin, leurs fers de lance, employés pour le même usage (3). Quel est le sens de ces mots « loggo kollouti » ? Ce pourrait être « monnaie de Loggo » ; car en 1824, Denham trouva aussi des monnaies de fer ayant cours dans le pays de Loggou ; mais, cette monnaie métallique avait disparu, en 1851, lors du passage de Barth dans la même localité (4). Décider lequel des deux pays l'a importée dans l'autre est difficile. Quoi qu'il en soit, la houe indigène, si voisine par la forme de ces disques monétaires, est usitée comme monnaie dans une grande partie de l'est africain ; ces houes sont utiles comme appoint et, à la limite de la région où elles se fabriquent, dans l'Ougogo, dans l'Ousagara, leur valeur augmente jusqu'à doubler (5).

(1) Schweinfurth. *Cœur de l'Afrique*. I. 254.
(2) *Ibid.*, I. 268.
(3) *Ibid.*, 268.
(4) *Ibid.*, I. 268.
(5) Burton. *Loc. cit.*, 547.

Parmi les substances pouvant jouer à peu près le rôle de notre monnaie chez les nègres orientaux, il faut encore citer le sel, condiment et aliment rare dans l'intérieur de l'Afrique. Baker a vu un chef *latouka* manger avidement, comme une friandise, une poignée de sel et, dans le pays, on préférait le sel même à la verroterie. Dans cette région, le sel est si rare et par suite si nécessaire, qu'on s'est ingénié à en tirer un succédané d'abord du crottin de chèvre incinéré, dilué, filtré et évaporé ; puis des cendres d'une plante spéciale, dont la tige rappelle celle de la canne à sucre (1).

Enfin, pour clore l'énumération des monnaies primitives de l'Afrique orientale, il me reste à signaler la vache, qui semble aussi avoir été l'une des premières monnaies des Romains. Chez les Bari, chez les Latoukas, surtout chez les Dinkas, etc., la vache est la valeur par excellence, préférable à tout et permettant d'acheter tout. C'est que le lait fait le fond de l'alimentation indigène ; sans vaches, on ne saurait donc vivre ; ces populations sont avant tout galactophages ; chez elles, pour du bétail, on obtient tout ; c'est avec des vaches qu'on achète des femmes ; la vache est la monnaie la plus prisée ; elle éclipse même les verroteries (2). Un chef du pays de l'Obbo, durement razzié par une caravane de Nubiens, d'Arabes, d'Egyptiens, de « Turcs », comme on dit dans la contrée, caravane venue de Khartoum pour se procurer des esclaves, se lamentait devant le voyageur Baker. Son peuple, disait-il, avait mollement défendu ses femmes et ses enfants emmenés en captivité par les « Turcs » ; mais si les ravisseurs revenaient pour s'attaquer aux troupeaux, alors la résistance serait beaucoup plus vigoureuse, parce que, ajoutait-il, tant qu'on a du bétail, rien n'est perdu ; avec lui, on peut toujours

(1) W. Baker. *Albert Nyanza*. 248.
(2) Baker. *Loc. cit.*, 93-244.

se procurer une famille nouvelle ; tandis qu'une fois les troupeaux enlevés, il n'y a plus de ressource (1).

Sans m'appesantir ici sur la traite africaine, la grande plaie du pays, je rappellerai en passant que cet odieux commerce de chair humaine est le grand obstacle aux progrès de la civilisation indigène dans l'Afrique centrale. Sans cesse, il arme les unes contre les autres les petites sociétés nègres ; c'est par de sanglantes razzias, que l'on se procure la marchandise humaine à échanger contre les monnaies grossières, que je viens d'énumérer ; c'est pour vendre leurs sujets aux traitants, que les chefs multiplient contre eux les accusations de sorcellerie ; c'est pour le même motif que les parents font de leurs enfants une marchandise (2) ; que le créancier saisit son débiteur ; que les chefs s'emparent quelquefois de malheureux appartenant à une tribu voisine, soi-disant pour venger tel ou tel délit commis par des membres de cette tribu (3).

En fait et d'une mer à l'autre, le commerce des esclaves est le grand négoce de l'Afrique moyenne. Actuellement le nègre de l'Afrique orientale ne veut plus travailler ; ce qu'il ambitionne, c'est d'acheter des esclaves, qui travailleront, sèmeront et récolteront pour lui (4). Incessamment des caravanes de captifs parcourent l'Afrique centrale, jalonnant leur route de leurs cadavres avant d'encombrer les marchés. Le prix moyen de l'esclave varie considérablement et sans cesse au hasard de l'offre et de la demande. En général, il est très bas dans les contrées de l'intérieur où la marchandise humaine afflue ; il s'élève beaucoup au contraire sur les marchés du littoral. A Zanzibar, il y a peu d'années encore, quand le pays était indépendant, un enfant mâle coûtait 15 à 30 dollars ; un adolescent, un peu

(1) Baker. *Loc. cit.*, 263.
(2) Burton. *Loc. cit.*, 268.
(3) Speke. *Loc. cit.*, 61.
(4) Burton. *Loc. cit.*, 674.

moins ; un homme fait, de 13 à 20 dollars et un homme au-dessus de quarante ans seulement dix à douze. Toujours et partout le prix des femmes, des jeunes femmes, est d'un tiers plus élevé que celui des hommes (1).

Le trafic des esclaves est si considérable qu'il a créé des industries connexes. Ainsi les Bongos, forgerons particulièrement habiles, fabriquent pour les stations, les zéribas, des chasseurs d'esclaves des chaînes et menottes à l'usage de leur marchandise (2).

En général, l'industrie des noirs orientaux est plus développée qu'on ne le suppose en Europe, et ils n'en sont pas réduits à ne vendre que des esclaves ou des vaches. Ainsi, les Bongos forgent artistement des fers de flèche et de lance (3). Leurs fers ouvrés sont comparables à ce que pourrait faire un bon ouvrier anglais. Leur fourneau pour la fonte du minerai de fer est ingénieusement construit. Il a environ cinq pieds de hauteur et est intérieurement divisé en trois compartiments, dont celui du milieu est rempli de couches alternées de minerai et de combustibles ; les deux autres de charbon seulement (4). Tout en n'ayant pour marteau qu'une petite pyramide en fer, quelquefois même qu'un simple caillou roulé, ils façonnent le fer à leur gré et travaillent même pour l'exportation, en fabriquant des fers de lance, des fers de flèche (loggo, molotes) destinés à servir de monnaie, etc (5). Ils savent aussi se faire des filets, des lignes, des engins de pêche, façonner et cuire des vases d'argile, ayant parfois près d'un mètre de largeur, mais, toujours dépourvus d'anses, comme nos anciennes poteries préhistoriques. A l'extérieur, ces vases sont ornés de lignes en zig-zag, de triangles, de cercles concentriques,

(1) Burton. *Loc. cit.*, 673-674.
(2) Schweinfurth *Heart of Africa*. I. 280.
(3) *Ibid.*
(4) Schweinfurth. *Cœur de l'Afrique*. I. 267.
(5) Schweinfurth. *Cœur de l'Afrique*. I. 267-268.

de spires, qui rappellent aussi beaucoup l'ornementation des Poteries préhistoriques. Ce sont les femmes, qui sont surtout chargées de ce travail de potier et elles ne boudent pas à la tâche (1). Les voisins des Bongos, les Niam-Niam, façonnent aussi, comme eux, ces énormes récipients (2) et en outre des fourneaux de pipe, etc.

Dans toute l'Afrique indigène, l'art de préparer les peaux, qui pourtant a dû être de première nécessité, quand on ignorait encore la tisseranderie, est resté dans l'enfance. Nulle part l'usage du tan n'est connu. Les peaux ne se travaillent que par des procédés mécaniques ; on les foule, on les saupoudre de cendre, on les enduit avec de l'huile ou de la graisse. Récemment néanmoins les Nubiens ont introduit chez les Bongos l'usage du tan (3).

Tous les Africains sont plus ou moins forgerons et potiers, mais avec une inégale habileté, puisque certaines tribus traitent simplement le minerai de fer en le chauffant dans un trou rempli de charbon (4). Mais l'art de tisser est loin d'être universellement répandu ; il est donc vraisemblablement de date plus récente. Les Mombouttous y sont complètement étrangers et leurs vêtements ordinaires sont simplement en écorce. Les peaux ne s'emploient chez eux que pour les costumes de fantaisie, par exemple pour celui des danseurs (5). Au contraire, les Mombouttous sont forgerons experts ; leurs colliers en métal sont des chefs-d'œuvre et ils fabriquent habilement ces curieuses et terribles armes de jet, aux formes contournées et hérissées de pointes, connues sous le nom de *trumbaches* (6).

Les Vouajiji, riverains du lac Tanganika, travaillent ingé-

(1) Schweinfurth. *The Heart of Africa*. T. I. 291.
(2) *Ibid.* II. 25.
(3) *Ibid.* I. 292.
(4) Burton. *Loc. cit.*, 619.
(5) Schweinfurth. *Cœur de l'Afrique*. T. II. 80.
(6) *Ibid.*, II. 79.

nieusement les écorces ; ils en tirent même des étoffes très analogues à celles des Polynésiens. Une fois l'écorce détachée de l'arbre, ils la font rouir, puis la pétrissent, la frappent au battoir, l'arrosent avec de l'huile de palme, qu'ils lancent sur elle avec leur bouche. Enfin, ils y piquent des mouchetures noires, imitant la robe du chat sauvage ou du léopard. Avec cette étoffe, ainsi préparée, on fait surtout des jupes, qu'on ne lave jamais et qui coûtent seulement quelques rangs de perles en verre, six à douze (1). Ces étoffes en écorce, presque transformées en papier, sont rares chez les primitifs. Les deux seuls exemples jusqu'ici authentiques sont celui que je viens de citer et les étoffes polynésiennes, tant de fois décrites. Dans l'ignorance complète où nous sommes encore des lieux d'origine des diverses races et de leurs migrations anciennes, c'est là un fait à retenir.

Chez les Vouanyamouezi, le tissage est connu, mais il est très rudimentaire encore. Le coton à demi sauvage est recueilli et nettoyé à la main. La quenouille n'a pas encore été inventée, mais on a des fuseaux, même des fuseaux de deux sortes ; l'un de ces fuseaux est une espèce de toton constitué par une petite baguette passée dans un morceau de métal ou de terre cuite, rappelant nos fusaioles préhistoriques. Le métier à tisser est formé par deux perches horizontalement fixées, chacune, sur deux supports verticaux. Deux barres placées à angle droit sur ces perches, portent les fils de la chaîne, qui s'enroulent autour d'elles. Une latte écarte les brins de cette chaîne ; car il n'y a pas de navette. Chaque petite pièce de cotonnade ainsi fabriquée est large d'un à deux mètres et à peu près aussi longue. Elle coûte à l'ouvrier une semaine de travail, mais d'un travail très modéré. Elle est quadrillée de raies noires, brunes, rouges, résultant, non d'une teinture après coup, mais de la dispo-

(1) Burton. *Loc. cit.* 412.

sition des fils diversement colorés (1). La valeur commerciale de chacune de ces petites pièces est de deux houes du pays ou de deux mètres de calicot d'Amérique (2).

La marchandise industrielle à échanger ne fait donc pas défaut aux noirs de l'Afrique orientale; et il en est de même des denrées échangeables. La plupart des indigènes sont agriculteurs ou éleveurs de bétail, non pas tous cependant. Ainsi, dans le région du Haut-Nil, les Mombouttous, les Niam-Niam, les Bongos ne sont pas encore pasteurs. A l'exception des volailles et d'un petit chien-renard, les Mombouttous n'ont pas d'animaux domestiques : la chasse et au besoin le cannibalisme suffisent à les pourvoir de viandes comestibles. Ils chassent et mangent l'éléphant, le buffle, le sanglier, les grandes espèces d'antilope (3) ; mais ils ne sont que de médiocres agriculteurs (4).

Chez les Bongos, pas de gros bétail non plus ; seulement des chiens, des poules, des chèvres. A cette absence de vaches, les Bongos doivent une tranquillité relative ; les soi-disant « Turcs », chasseurs d'esclaves, les laissent à peu près en repos (5).

Autant et même plus en peut-on dire des Niam-Niam, qui ne connaissent d'autres animaux domestiques que la poule et le chien et n'ont même pas de mots dans leur langue pour désigner le cheval, le chameau, le mouton (6). Il faut citer encore l'indigène de l'Ouzaramo, agriculteur sans bétail, élevant cependant quelques chèvres, dont il fait commerce. La chasse aux esclaves, habilement et fructueusement exercée par lui, suffit amplement, le commerce

(1) Burton. *Loc. cit.*, 617.
(2) *Ibid.*, 618.
(3) Schweinfurth. *Heart of Africa*. II. 89.
(4) Schweinfurth. *Cœur de l'Afrique*. II. 79.
(5) G. Schweinfurth. *Heart of Africa*. I. 270.
(6) *Ibid.*, II. 15.

aidant, à défrayer ses besoins de luxe et son goût pour la parure (1).

De même dans l'Afrique occidentale, le bétail est généralement inconnu et même bien plus encore que dans l'est ; c'est vraisemblablement de la Nubie ou plutôt de l'ancienne Éthiopie et de l'Égypte qu'il s'est plus ou moins introduit dans certaines régions de l'Afrique sauvage. Pris en masse, le nègre d'Afrique est surtout agriculteur et chasseur. Cela seul suffirait à ruiner, si elle se tenait encore debout, l'ancienne théorie sociologique, suivant laquelle l'homme aurait été partout et nécessairement d'abord chasseur, puis pasteur, enfin agriculteur.

En Afrique l'alimentation principale, surtout celle du pauvre, est végétale; elle consiste en bouillie de sorgho, de millet ou du maïs (2). Les animaux domestiques constituent un peu des ressources de luxe, là où ils existent. On les utilise même imparfaitement. Le plus souvent on ne les tue pas pour les manger, les poules exceptées ; en revanche les noirs, du moins ceux de l'est, ne consentiraient pour rien au monde à manger les œufs des poules et des pigeons (3) : il faut sans doute attribuer au souci de la reproduction d'animaux considérés comme très utiles cette abstinence générale de la viande de boucherie et des œufs.

Mais, quel que soit son régime, le nègre d'Afrique est ordinairement très commerçant et des marchés actifs, bien approvisionnés existent au pays noir partout où la population a quelque densité. Sur les rives du Haut-Nil, les Chillouks, riverains du fleuve, affluent sur ses bords par milliers afin de commercer ; ils sont bruyants, extrêmement affairés et apportent dans des paniers du grain, des œufs, du beurre (denrée assez rare en Afrique), des haricots, des paquets

(1) Speke. *Sources du Nil.* 43.
(2) Burton. *Loc. cit.*, 594.
(3) *Ibid.*, 594.

de volailles, des plumes d'autruche. Le mouvement, le bruit de cette foule noire égalent ceux des marchés de nos grandes villes d'Europe (1).

Dans l'intérieur du continent, sur les bords du lac Tanganika, chez les Oujiji, les marchés sont quotidiens ; ils se tiennent à heure fixe, entre dix et trois heures. On y trouve du poisson, des légumes, des bananes, des melons d'eau, du vin de palme, parfois des chèvres, des moutons, des volailles, plus souvent des esclaves et de l'ivoire. Les indigènes, debout ou assis, troquent leurs produits, criaillent, vendent ou achètent, se querellent, parfois échangent des coups de dague. Les plus laborieux utilisent les heures qui passent et, en attendant les chalands, filent du coton ou l'épluchent (2).

Quand les marchés de l'Oujiji sont bien approvisionnés, on y trouve, des esclaves, branche importante de commerce, des chèvres, des moutons à longue queue, du poisson toujours vidé, de la volaille et des œufs, des crevettes, du laitage, des bananes, des ignames, des patates douces, des aubergines, des arachides, des légumes sauvages, du miel, du beurre, de l'huile de palme ; puis divers produits industriels : des jupes d'écorce-papier, des clochettes pour la parure, des anneaux de fil de laiton pour orner les chevilles, des houes de fer, des coutelas, des faucilles indigènes, etc. (3).

De telles relations commerciales, bien réglées, fréquentes, sont le signe indubitable d'une certaine probité, d'un certain respect de la propriété d'autrui. Dans les pays où la sécurité est douteuse, par exemple, dans certains districts de la Nubie, les marchés ont un tout autre caractère, un caractère guerrier. A jour fixe et convenu, on se rend de

(1) G. Schweinfurth. *Cœur de l'Afrique*. I. 96-97.
(2) Burton. *Loc. cit.* 397.
(3) *Ibid.*, 407-418.

part et d'autre en un lieu déterminé. Une fois en présence, des hommes sans armes se détachent de chaque côté et se rapprochent pour procéder aux achats ou aux échanges ; mais, de chaque côté aussi, leurs compagnons en armes surveillent les transactions, prêts à intervenir et à protéger au besoin les leurs. Ajoutons que parfois, quand les deux partis se sont séparés, après les affaires faites, l'un des deux s'en va tendre une embuscade à l'autre et lui reprendre à peu de frais les marchandises qu'il lui a vendues (1).

Pour parer à ces dangers et maintenir autant que possible la paix, les Massaï, noirs de race éthiopienne, ont abandonné à leurs femmes le soin des opérations commerciales, et celles-ci s'y livrent tranquillement, même en temps de guerre, confiantes dans le respect dont habituellement elles jouissent (2). Rencontrent-elles une caravane étrangère ? Elles l'abordent, sans hésiter, mais suivant un rite convenu, à petits pas, en sautillant, faisant onduler leur corps et entonnant une cantilène. En outre, elles tiennent à la main une touffe d'herbes et tout cela signifie « paix et amitié » (3). Même quand deux tribus se font une guerre à mort, les femmes circulent entre les belligérants, paisiblement, isolément, chassant parfois un âne devant elles, et s'en allant acheter des grains et des légumes pour les leurs (4). Les hommes n'interviennent guère que pour les marchés importants, quand il s'agit d'un bœuf, par exemple, et alors la vente ne se conclut qu'après une heure de discussion animée. Quel que soit leur sexe, les Massaï ont une manière étrange de conclure un marché, c'est de cracher sur la marchandise, ou même de demander à l'acheteur de cra-

(1) Ch. Letourneau. *Nubiens du jardin d'Acclimatation*. — *Bull. Soc. anthrop.* (1878).

(2) Thompson. *Au pays des Massaï*. 56.

(3) *Ibid.*, 102-103.

(4) *Ibid.*, 107.

cher sur eux. Un Massaï, qui a vendu un bœuf par exemple, crache sur sa bête avant de la livrer ; il exige, en retour que l'acheteur crache, de son côté, sur les fils de métal ou sur les perles, qui lui sont livrés en paiement. Aux yeux des Massaï, cracher est un acte flatteur, honorable, peut-être religieux ; c'est aussi une marque d'estime et d'affection : un visiteur, même une visiteuse, sont extrêmement flattés, quand on veut bien leur faire la faveur de cracher sur eux(1).

L'habitude de respecter le beau sexe a donné à celui-ci, en pays massaï, une hardiesse tranquille, qui parfois le rend importun. Les jeunes filles assaillent l'étranger, furètent dans ses bagages, se couchent dans sa tente, même s'installent sur ses genoux (2) : ne craignant rien, elles se permettent tout, comme le font les enfants, dont on n'a pas réfréné la familiarité trop grande. Ces coutumes en rappellent d'autres analogues en vigueur chez les Kabyles ; elles peuvent dater de l'époque fort lointaine où les Libyens berbères frayaient avec les Ethiopiens noirs ; car les Massaï appartiennent à la grande race éthiopienne, dont nous étudierons bientôt les descendants encore sauvages.

III. *Les résultats moraux et sociaux du commerce chez les noirs africains.*

En résumant les faits d'observation, que j'ai énumérés dans ce chapitre et dans le précédent, il est possible d'en déduire quelques données générales relativement au commerce et à ses effets chez les noirs les moins civilisés et c'est surtout ce degré de civilisation qui importe ; car, par plusieurs côtés de leurs mœurs commerciales, certains noirs occidentaux, par exemple ceux du Foutah-Djallon, se rap-

(1) Thompson. *Loc. cit.* 188.
(2) *Ibid.* 296.

prochent beaucoup des nègres du Gabon, quoique, par leur race, ils leur soient supérieurs.

Nous avons vu combien le sel est recherché dans l'Afrique centrale. Le sucre rivalise quelquefois avec lui ; et dans le Foutah-Djallon, il fait sortir les vivres de leur cachette, quand les perles et les objets de parure n'éveillent plus de convoitises (1) ; c'est que bien souvent le nègre n'achète les verroteries, les perles, etc., que pour parer ses femmes, et cela même explique pourquoi les perles de verre ou d'ambre, les étoffes voyantes, etc., jouent habituellement le rôle de monnaies dans l'Afrique sauvage. Dès qu'un nègre a suffisamment paré ses femmes, il n'a plus guère envie d'acheter ni de vendre ; c'est alors que les valeurs monétaires simplement utiles peuvent quelquefois trouver leur emploi ; mais souvent le noir se désintéresse de tout commerce, simplement parce que ses femmes sont pourvues ; qu'alors le voyageur étranger meure de faim ou non, cela ne l'intéresse en rien (2).

Loin des grands marchés ou des grandes voies commerciales de l'Afrique, là où le nègre n'est qu'assez rarement sollicité par des trafiquants étrangers, le commerce n'est pas pour lui un besoin ; c'est plutôt un caprice. Sans doute le très primitif commerce par dépôts ne s'est tardivement conservé que chez les Maures du Cap Blanc ; mais il a dû exister bien ailleurs en Afrique, puisqu'on le retrouve encore à l'état de survivance dans la manière dont se concluent les échanges sur certains marchés du Bas-Niger : « Les vendeurs d'ignames, dit Lander, mettent à terre par tas séparés leurs marchandises et se retirent : les acheteurs arrivent, inspectent les différents tas et déposent auprès de celui qui leur convient quelqu'autre objet. Le vendeur revient et, si l'affaire lui va, prend cet objet. Ne le trouve-t-il pas assez

(1) Sanderval. *Kahel*. 258.
(2) *Ibid*., 225.

rémunérateur ? Il s'arrête, un instant et attend que l'offre soit augmentée. En cas d'insuccès, il emporte son paquet d'ignames » (1).

Les temporisations, les formalités, les interminables discussions, que le moindre achat nécessite chez les nègres sauvages, montrent assez le cas médiocre qu'ils font des échanges, alors du moins que leurs désirs n'ont pas été éveillés. Dans le Foutah-Djallon, pour amener un indigène à vendre quelque chose, il est besoin d'y mettre des formes diplomatiques ; il faut l'aborder, non comme acheteur, mais, comme si l'on désirait seulement faire sa connaissance, lui demander amicalement de ses nouvelles, lui témoigner et lui inspirer de la sympathie ; alors, et alors seulement, ses prétentions ne sont plus exagérées et le marché devient possible (2). Nous avons vu que, dans l'Afrique orientale, on impose aussi une sorte de stage au trafiquant étranger avant de commercer avec lui. Pourtant, dans cette région, les caravanes ont depuis longtemps familiarisé les indigènes avec le négoce ; elles les ont même rendus avides.

Le nègre a-t-il gagné ou perdu à être ainsi mercantilisé ? Il y a eu gain d'un côté, perte de l'autre. Lequel l'emporte ? Certains avantages généraux paraissent vraisemblables. Par le commerce, les peuplades sont devenues d'abord moins farouches ; elles se sont plus aisément mélangées ; surtout les procédés industriels se sont diffusés. Mais aussi, par le commerce, le régime et le goût de la propriété individuelle se sont développés et en même temps l'égoïsme. J'entends parler de la propriété mobilière, la seule sérieuse en pays sauvage et spécialement chez les nègres inférieurs. Pour eux, en effet, la terre arable est sans valeur, quand elle est inculte, et elle appartient temporairement à celui qui peut la faire défricher par ses esclaves (3). Mais par le commerce

(1) Lander. *Journal d'une expédition au Niger*, t. III, 180.
(2) Sanderval. *Kahel*. 195.
(3) *Ibid*.

les valeurs jouant un rôle monétaire ont pu s'accumuler entre les mains de certains individus ; il y a eu des riches et des pauvres ; en même temps le goût du luxe, d'un luxe nègre, est devenu impérieux : il a donc fallu, pour le satisfaire, trouver des valeurs d'échange. Or, l'industrie et l'agriculture rudimentaires, même l'élève du bétail n'ont pas toujours suffi à procurer ces valeurs ; surtout ils ne les ont pas procurées assez vite. Alors on a eu recours à des procédés plus expéditifs, à la *razzia*, au vol compliqué de meurtre ; on a capturé les trésors du voisin, le voisin lui-même ou plus souvent ses femmes et ses enfants, afin de les échanger contre de la verroterie, etc. Le commerce, en principe utile, a vite dégénéré ; non seulement il n'a pas substitué les relations pacifiques à la guerre, mais il a déchaîné celle-ci sans mesure ni trêve, faisant d'une grande partie de l'Afrique un champ de carnage et de pillage, y appelant même des caravanes de bandits étrangers, dont la méthode commerciale consiste surtout à tuer pour voler.

D'ailleurs, il est deux genres de commerce, qu'il importe de distinguer. A l'intérieur d'une tribu ou peuplade, les échanges ont sûrement plus d'avantages que d'inconvénients ; même les marchés, quand il s'en établit, sont à la fois signes et gages de concorde intérieure. C'est surtout le commerce extérieur, les échanges entre tribus et races diverses, qui déchaînent l'avidité, la spéculation sans scrupule, la razzia sanglante et esclavagiste ; c'est lui, qui le plus souvent mérite d'être incriminé et maudit.

CHAPITRE IV

LE COMMERCE CHEZ LES NÈGRES DE RACE SUPÉRIEURE

SOMMAIRE

I. *Le commerce dans les petites monarchies de l'est africain.* — Les Ethiopiens, leur origine et leurs migrations. — L'Ounyoro. — Monnaies en usage. — Les cris des marchands ambulants. — Le beurre de l'Ounyoro et ses falsifications. — Le *hongo* ou droit de passage. — Comment on le paie. — Monnaies européennes inconnues. — Les ramifications du *hongo*. — L'industrie. — Vêtement d'écorce. — Commerce de l'ivoire et des esclaves. — II. *Les caravanes esclavagistes*. — Les chasseurs d'esclaves de Khartoum. — Comment on organise une caravane. — Les capitalistes et le taux de l'intérêt. — Massacre et razzias. — Répartition des captifs et du butin. — Les *zéribas*. — Leur commerce. — Les corvées imposées. — Ce que coûte l'ivoire. — Valeur commerciale des esclaves. — Les profits des zéribas. — III. *Le commerce chez les Cafres*. — Les Bantous et leur origine. — Antique civilisation du Machonaland. — Les survivances. — Métallurgie et taillanderie. — Céramique et vannerie. — Tisseranderie imparfaite. — Esclavage presque inconnu en Cafrerie. — La classe servile. — La vache, unité monétaire. — La vente des enfants. — IV. *Le Dahomey et l'Achanti*. — Comment s'est peuplée l'Afrique. — Répartition des races. — La traite au Dahomey. — L'industrie dahoméenne et le bon plaisir royal. — L'agriculture dahoméenne. — L'engrais humain. — Le commerce et les droits régaliens. — La maison des *cauris*. — Mammon et le dieu Dollar. — V. *Quelques mauvais effets du commerce primitif*. — Démoralisation par le commerce européen. — La *civilisation* mercantile et ce qu'elle masque

I. *Le commerce dans les petites monarchies de l'est.*

Dans le précédent chapitre, en étudiant le commerce chez les nègres de l'Afrique orientale, je me suis attaché à ne parler, autant que possible, que des noirs les moins développés, vivant seulement en petites tribus monarchiques.



Or, pour la plupart, ces noirs sont très comparables, physiquement et intellectuellement, à leur congénères de l'Afrique occidentale. Certains pourtant résultent de mélanges entre le nègre de race inférieure et le noir plus civilisé ou plus civilisable, originaire de l'ancienne Éthiopie. Tel est le cas, par exemple, pour les Massaï, que j'ai mentionnés à la fin du dernier chapitre. Les anciens Éthiopiens, dont les écrivains de l'antiquité nous parlent avec un certain respect, avaient en effet, atteint un niveau assez avancé de civilisation et aujourd'hui encore, leurs descendants de la Nubie, de l'Abyssinie, se distinguent avantageusement des types noirs inférieurs.

Ces Ethiopiens du nord-est sont les seuls que l'antiquité ait connus ; mais à diverses époques, dont certaines sont certainement fort lointaines, des hommes de la même race ont essaimé à travers le continent africain, où, aujourd'hui encore, on les retrouve, à des degrés fort inégaux de civilisation. Certains ont conservé de très sauvages coutumes, par exemple, les Bongos, les Mombouttous du Haut-Nil, les Fans du Gabon, etc. Dans le sud-est africain, les Massaï ne sont guère plus développés, et on en peut dire autant des Cafres de l'Afrique méridionale.

Autour des grands lacs de l'Afrique orientale, les indigènes appartiennent aussi, du moins en majorité, à la race éthiopienne ; là, tout en étant fort sauvages encore, à une époque récente, quand les voyageurs contemporains les ont découverts, ils n'étaient plus cependant cannibales, comme les Mombouttous et les Fans ; en outre, ils s'étaient ou avaient été groupés en Etats monarchiques d'une certaine importance et surtout faisaient souvent montre d'une intelligence moins engourdie que celle des nègres inférieurs. J'ai décrit ailleurs ces curieux petits royaumes ; qui aujourd'hui nous intéressent uniquement au point de vue de leur commerce.

Le goût, l'avidité mercantile y étaient fort aiguisés ;

mais les moyens ordinaires d'échange étaient ceux usités dans toute la région ; les perles, par exemple, y étaient fort appréciées. Dans l'Ounyoro, chez le roi Kamrasi, on recherchait surtout les grains de verroterie de teinte opale blanche, ou de porcelaine rouge, précisément les petites espèces qui servent en Angleterre à faire des écrans. Avec ces perles, les gens de l'Ounyoro confectionnaient de jolis ornements, gros comme des noix et qu'ils suspendaient à leurs colliers (1). D'autres objets ou substances servaient aussi de valeurs d'échange, comme l'indiquaient les cris des marchands ambulants parcourant, le matin, les villages : Les uns disaient : « Du tabac ! Du tabac ! Deux paquets de tabac pour des perles ou des *simbès* (des *cauris*) ». Ou bien : « Du lait à vendre pour des perles ou du sel ! ». — « Du beurre à cinq *jenettos* (perles rouges) le paquet ! » (2) — « Du sel contre des fers de lance ! ». — Rien que cette pratique du commerce à la criée, cette habitude d'aller solliciter l'acheteur suffirait à indiquer des gens rompus au négoce ; aussi ces noirs en étaient-ils arrivés à pratiquer couramment la fraude, à tromper sur la marchandise. Ainsi les indigènes de l'Ounyoro savent faire du beurre, science assez rare en Afrique, là même où le bétail est nombreux ; mais, ayant le goût peu délicat, ils avaient imaginé, pour protéger leur beurre contre le contact de l'air, de l'envelopper d'un enduit de bouse de vache et d'argile. White Baker et sa femme, à qui j'emprunte ce trait de mœurs, refusaient toujours ce beurre devenu, pour eux, immangeable ; mais on le leur faisait accepter, en recourant à la ruse. Le marchand, d'abord repoussé, revenait avec une autre qualité de beurre, du beurre frais cette fois, soigneusement enveloppé dans une feuille verte, sauf à l'extrémité du paquet. On achetait ce beurre d'apparence irréprochable, après quoi l'on s'apercevait que

(1) W. Baker. *L'Albert Nyanza*. 394.
(2) *Ibid*.

c'était l'ancien beurre nauséabond, d'abord rejeté, dont le vendeur avait habilement recouvert d'une mince couche de beurre frais la partie visible (1). En outre les marchands, ayant remarqué que le commerce au détail permettait, plus que le commerce en gros, de majorer les prix, ne montraient jamais à la fois à l'acheteur qu'un petit paquet de leur denrée à vendre, déclarant qu'ils n'en possédaient pas davantage ; mais, aussitôt leur petit lot placé, ils en exhibaient un second (2).

Les noirs Ethiopiens avaient aussi conservé soigneusement la fructueuse coutume du droit de passage, du *hongo*. et l'énumération des objets que les voyageurs devaient offrir aux petits monarques, montre assez combien les goûts de ces populations étaient encore enfantins. A Kamrasi, roi de l'Ounyoro, Baker donna en cadeau : un manteau de cachemire, un ceinturon de soie rouge, des souliers turcs de couleur écarlate, plusieurs paires de chaussettes, quantité de verroteries disposées en colliers et en ceintures, enfin, un fusil à deux coups avec ses munitions (3). Un autre, Roumanika, le plus intelligent de ces roitelets, accepta du capitaine Speke : une boîte de fer blanc, un paletot dit Raglan, cinq gants de drap écarlate, deux paquets de fil de cuivre, cent grosses perles de porcelaine bleue du volume d'un œuf de pigeon, cinq paquets de rassades variées, trois paquets de menues verroteries, roses, bleues et blanches (4). A M'tésa, roi de l'Ouganda, prince relativement très puissant, Speke offrit surtout des armes, un revolver, des carabines, de la poudre, des balles, un chronomètre, qu'une des femmes du harem crut être une divinité vivante, des couteaux, cuillers et

(1) W. Baker. *Loc. cit.*, 394.
(2) *Ibid.*, 395.
(3) *Ibid.*, 316.
(4) J.-H. Speke. *Sources du Nil*. 182.

fourchettes, enfin, des verroteries (1). Ce dernier roi n'avait pas la plus légère idée de nos monnaies d'Europe : « je crus l'intéresser, dit Speke, en lui donnant une bourse contenant diverses pièces de monnaie, dont je tâchai de lui faire connaître la valeur relative, mais il y prit à peine garde et bientôt il les posa de côté » (2).

Baker se plaint de l'avidité de toutes ces populations; partout on cherchait à accaparer les plus précieux des objets, que possédait le voyageur (3). Dans l'Ouganda, les parents du roi, les grands fonctionnaires, étaient avides de cadeaux et il fallait leur en octroyer. Même quand le *hongo*, le droit de passage, eut été réglé, les sœurs du monarque réclamèrent pour elles, un supplément d'étoffes ; c'était, disaient-elles, « pour se vêtir » (4). Le roi Kamrasi songea, lui, à un commerce d'un autre ordre ; il demanda à Baker de lui céder sa femme en lui en offrant une autre en retour et il ne parvint pas à comprendre pourquoi le voyageur se mit en colère à cette proposition à ses yeux toute simple : « Ne vous fâchez pas pour si peu, lui dit-il ; si cela ne vous plaît pas, il n'en sera plus question » (5).

L'industrie de cette Afrique éthiopienne, mais encore sauvage, ne diffère pas sensiblement de celle des régions et tribus déjà énumérées. Il est à noter pourtant que, même dans le grand royaume de l'Ouganda, chez le roi M'tésa, les tissus étaient encore inconnus ; les Vouaganda nobles avaient pour premier vêtement un fin manteau de cette écorce ouvrée, rouie et battue, que nous avons trouvée en usage chez les Massaï ; par dessus, ils portaient un manteau de peaux d'antilope, tombant en longs plis. Leur coiffure était une sorte de couronne végétale, en tiges d'*abrus*

(1) Speke. *Loc. cit.*, 259.
(2) *Ibid.*, 319.
(3) W. Baker. *Loc. cit.*, 316.
(4) Speke. *Loc. cit.*, 116.
(5) Baker. *Loc. cit.*, 320.

tressées (1). Dans ce pays, les produits industriels ne sauraient donc alimenter un commerce sérieux ; ce dont on trafique surtout, c'est du bétail, de l'ivoire et des esclaves et c'est là ce que vont chercher dans cette région les caravanes du Soudan.

II. *Les caravanes esclavagistes.*

Tout le monde se rappelle l'émotion réelle ou factice, que suscita dans le monde civilisé, il y a une dizaine d'années, la chûte de Khartoum et la mort de Gordon, cet aventurier héroïque et plein d'illusions, qui passa sa vie à défendre des mauvaises causes en Chine et en Afrique, mais toujours avec les meilleurs intentions du monde. Or, Khartoum, ce poste avancé de l'Egypte dans le Soudan, était un repaire de bandits mercantiles, un centre d'où les caravanes de chasseurs d'esclaves rayonnaient à travers les pauvres populations noires. Ce trafic aussi abominable que fructueux, était fait par des Syriens, des Coptes, des Circassiens, des Turcs et même quelques Européens, en somme par un ramassis de brigands cosmopolites, agissant sous le couvert et avec la complicité des fonctionnaires égyptiens. Pour les pauvres indigènes volés ou exterminés, toutes ces bandes étaient composées de « Turcs ».

White Baker nous a décrit l'organisation et le fonctionnement de ce sauvage commerce (2). On le pouvait entreprendre sans capital ; mais alors il fallait faire un emprunt aux capitalistes de Khartoum, et cela au taux onéreux de 36 à 80 0/0. L'emprunteur s'engageait à rembourser son créancier en ivoire, livré à moitié prix de sa valeur commerciale ; puis, muni de l'argent nécessaire, il recrutait sa troupe, en

(1) Speke. *Loc. cit.*, 258,
(2) White Baker. *Albert Nyanza*. 12.

payant d'avance à chaque enrôlé cinq mois de gages à raison de onze francs vingt-cinq centimes par mois, plus un boni de quatre-vingts piastres pour le surplus de temps, quel qu'il fut. Ces avances se comptaient, partie en espèces, partie en étoffes de coton toujours évaluées à un prix excessif. En même temps, l'organisateur de la caravane achetait des armes à feu, des munitions et quelques quintaux de verroterie. Puis la bande se mettait en route, drapeau déployé et avec une allure militaire et conquérante (1).

La tactique ordinaire consistait d'abord à se présenter comme allié à un roitelet nègre, que l'on appuyait complaisamment contre un voisin en guerre avec lui. Le reste allait de soi. La nuit, on attaquait un village ; on l'incendiait ; on tuait tous les hommes adultes, et l'on emmenait captifs les femmes et les enfants après avoir razzié les troupeaux. Pour prévenir les évasions des femmes, on leur maintenait le cou enserré par un épieu fourchu (*sheba*), sur le manche duquel étaient liés les poignets de la captive. Une corde attachait les enfants à leurs mères. En même temps, on ne négligeait pas d'enlever l'ivoire trouvé dans les cabanes. Tout ce butin était amené ou apporté au campement et la part du roitelet, dont on avait si vaillamment épousé la cause, se bornait à quelques têtes de bétail, à une jeune esclave, etc. — L'opération achevée, il ne restait plus qu'à répartir le butin et à le rendre transportable au moyen de judicieux échanges commerciaux. Le bétail, trop encombrant, était troqué contre des défenses d'éléphant apportées par les populations du voisinage ; les esclaves étaient vendus aux enchères dans la troupe même et souvent cédés ensuite à des négriers arabes, venus de Khartoum et qui ensuite emmenaient leur marchandise humaine aux ports de la Mer Rouge, d'où on l'embarquait pour l'Arabie, la Perse, le Caire, en un mot pour tous les pays musulmans. L'affaire

(1) W. Baker. *Loc. cit.*, 12.

était on ne peut plus avantageuse pour le chef de l'expédition ; cet heureux négociant était tout d'abord reconnu pro-propriétaire de tous les esclaves, qu'il revendait à l'encan, puis des deux tiers du bétail volé ; du coup il devenait capitaliste à son tour (1).

Mais toutes ces opérations ne pouvaient s'effectuer en un jour ; aussi la troupe devait-elle séjourner plus ou moins dans un camp. Souvent même, ce campement devenait une installation fixe, une *zériba*, c'est-à-dire un village, un comptoir, bâti dans un enclos entouré de palissades. Ces postes commerciaux étaient et sont sans doute encore à la fois des magasins et des boutiques ; on y entassait l'ivoire acheté, les esclaves et les marchandises servant de valeurs d'échange. Des gens armés gardaient le tout et terrorisaient le pays. Ces garnisons des *zéribas* étaient ordinairement composées de Nubiens, venus du Kordofan, du Darfour, etc. (2).

La plupart de ces stations fixes appartenaient à cinq ou six gros négociants de Khartoum, règnant sur toute la région en monarques commerciaux (3). Chaque zériba était comme la capitale d'une certaine zone de territoire (*Mechra*) et l'accès de cette zone était interdit à tous, sauf aux ayants-droit. On devait y accéder par un chemin spécial, dont les personnes étrangères ne pouvaient se servir qu'en acquittant une taxe, en réalité un droit de passage analogue à celui que prélèvent les indigènes. Les *zéribas* voisines s'entendaient entres elles pour se céder ou s'acheter mutuellement ce droit de parcours (4). Elles se concertaient de même à l'amiable pour exploiter le pays ; chacune d'elles possédait son district où, seule, elle avait le droit d'exé-

(1) W. Baker. *Loc. cit.*, 14.
(2) G. Schweinfurth. *Au cœur de l'Afrique*, t. I. 175-188.
(3) *Ibid.*. 39-40.
(4) *Ibid.*, I. 222.

cuter des *razzias*, en un mot son territoire de chasse à l'homme (1).

Dans chaque comptoir, étaient établis des marchands d'esclaves, tenant boutique ouverte de cotonnades, de savon, de miroirs, de verroteries, d'armes à feu, d'anneaux de fer ou de cuivre, d'amulettes, de versets du Koran, achetant et vendant des bœufs, des moutons, des esclaves cédés à vil prix par les maraudeurs (2).

Grâce à de perpétuelles razzias, les *zéribas* sont toujours amplement fournies de marchandises vivantes; car les petits négriers s'en vont de *zériba* en *zériba* traînant après eux leur bétail humain à peine nourri et jalonnant les routes de cadavres (3).

Le petit discours suivant, recueilli par Schweinfurth, peut donner une idée du sort réservé par les négociants des zéribas aux nègres habitant les villages, qu'ils ont asservis dans l'intérêt de leur commerce. « Toi, Kouragghéra, va dans tes villages ; réunis vieux et jeunes, hommes et femmes ; prends tous les garçons qui peuvent porter quelque chose, toutes les filles qui vont chercher de l'eau à la fontaine et donne à tous l'ordre d'être ici demain à la première heure du jour : ils auront à porter le grain à Déragô. Les ballots sont de tous les volumes ; chacun sera chargé suivant sa force. Mais, s'il en est un, qui jette son fardeau et s'enfuie, écoute-moi : je t'arracherai les yeux. Si un paquet est volé, je te couperai ta tête, etc., etc. (4). »

Les pauvres noirs, constamment dépouillés par ces étrangers insatiables, cachent autant que possible le grain qu'ils peuvent posséder et la quantité en est toujours faible ; car, chaque année pendant six mois, les expéditions, les portages pour lesquels on les requiert incessamment, ne leur per-

(1) G. Schweinfurth. *Loc. cit.*, 223.
(2) *Ibid.*, 224.
(3) *Ibid.*, I. 324.
(4) *Ibid.*, I. 373.

mettent pas de cultiver le sol (1). — Au contraire, l'abondance règne toujours dans les *zéribas*, où l'on exerce même une large hospitalité, tandis que les malheureux indigènes en sont réduits, pour ne pas mourir de faim, à fouir la terre pour y chercher quelques racines comestibles (2).

Pour ces malheureuses populations, c'est un sujet de perpétuel étonnement que l'extrême et incessant besoin d'ivoire, que les blancs paraissent ressentir, besoin qui est l'une des grandes causes du triste sort subi par les noirs. Il est très difficile de leur faire comprendre que les Européens ne sauraient se passer d'ivoire pour leurs manches de couteaux ou d'ombrelles, pour les touches de leurs pianos, leurs boules de billard, leurs coupe-papiers et autres menus ouvrages (3). — Sûrement ils comprennent mieux le besoin d'esclaves, puisqu'eux-mêmes sont de temps immémorial esclavagistes. Mais ce besoin a été, chez eux, exagéré par le commerce, et il est hors de doute que la facilité offerte aux nègres de vendre leurs captifs les excite singulièrement aux guerres et razzias sanglantes de village à village.

Dans ces régions, la valeur vénale de l'esclave est nécessairement fort variable ; en général, elle va grandissant à mesure qu'on approche de Khartoum ou de la côte, c'est-à-dire des grands marchés. Un jeune esclave, haut de six palmes, valait, nous dit Schweinfurth, vingt-cinq *rottolis* de cuivre chez les Bongos et les Djours, et trente *rottolis* dans les *zéribas* du fameux traitant, Ziber, soit en moyenne 39 fr. 35 cent. environ (4) ; mais ce prix s'élève beaucoup, quand on atteint, soit les grands entrepôts, comme l'étaient Gondokoro et Kartoum, soit les ports d'embarquement de la Mer Rouge. C'est donc un commerce des plus lucratifs ;

(1) G. Schweinfurth. *Loc. cit.*, 334.
(2) *Ibid.*, I. 325.
(3) *Ibid.*, I. 226.
(4) *Ibid.*, II. 353.

mais aux gains directs qu'il rapporte il en faut ajouter d'autres très considérables aussi. En effet, les *zéribas* sont des magasins, et les marchandises ne s'y donnent pas. Dans l'Ounyamouézi, Speke, ayant besoin de se ravitailler en articles d'échange, les paya quatre cents pour cent plus cher qu'à Zanzibar et il affirme que c'est là un bénéfice normal (1). On comprend que la perspective d'un gain si énorme affole jusqu'à la férocité sans bornes les natures cupides et lance incessamment en pays nègre des bandes insatiables et impitoyables.

III. *Le commerce chez les Cafres.*

L'abominable trafic d'hommes et de choses, que je viens de décrire, se fait surtout dans l'est tropical de l'Afrique, dans une vaste région s'étendant en latitude de la vallée du Haut-Nil au Zambèze. Mais les nègres de race éthiopienne sont descendus bien plus au sud, jusqu'au pays des Hottentots, en se maintenant d'ailleurs, d'une manière générale, dans l'Afrique orientale. Dans ce sud-est de l'Afrique, la race noire éthiopienne a changé de nom ; c'est la race *bantou*, plus connue des Européens sous le nom de Cafre (de l'Arabe *kaffir*, infidèle).

A quelle époque ces Éthiopiens bantous sont-ils descendus dans l'Afrique australe ? On ne le saurait préciser, mais leurs premières émigrations doivent être extrêmement anciennes, remonter à une époque préhistorique ou protohistorique, alors que la civilisation des Éthiopiens du nord pouvait, dans une certaine mesure, rivaliser avec celle de l'ancienne Égypte.

L'origine des Bantous est attestée non seulement par les caractères anatomiques de la race cafre, mais par divers

(1) J.-H. Speke. *Sources du Nil*. 90.

traits de mœurs, par exemple, la pratique de la circoncision, l'usage d'instruments de musique à cordes, analogues à ceux de la Haute-Égypte et du Congo (1). L'histoire la rend aussi vraisemblable; puisqu'elle a gardé le souvenir d'invasions abyssiniennes dans le Mashonaland, au xe siècle de notre ère. Enfin, l'archéologie de ce pays de Mashona rattache ses anciens habitants à une très vieille civilisation, à l'âge des cavernes et des monolithes, dont les traces se retrouvent encore dans l'Afrique septentrionale, en Arabie, en Europe, etc. Depuis longtemps les ruines existant dans le pays de Mashona avaient été signalées, mais dans ces derniers temps la fièvre de l'or a poussé les blancs à explorer d'abord, à conquérir ensuite ce haut plateau riche en gisements auriferes et en même temps a donné l'occasion de l'étudier au point de vue archéologique. C'est vraisemblablement à sa richesse en or, que le Mashonaland a dû d'être anciennement occupé par la race éthiopienne ; le commerce des très anciens peuples civilisés avait besoin d'or et, pour s'en procurer, alors comme aujourd'hui, on ne reculait devant rien. Or, le Mashonaland était, est encore, riche en mines d'or. On y trouve un grand nombre de puits d'extraction, jadis exploités et ayant parfois jusqu'à cinquante pieds de profondeur (2). En même temps, d'autres restes du passé nous renseignent sur les origines. Certains rochers y sont criblés de très nombreuses grottes, où les Mashonas actuels ont des dépôts de provisions et où ils se réfugient, quand les Matébélès les attaquent. Dans le voisinage de ces cavernes, les rochers sont couverts de dessins gravés, parfois peints en rouge, en jaune, en noir, et figurant des scènes de chasse ou de guerre, des hommes, des éléphants ; or, ces dessins rappellent curieusement

(1) Nadaillac. *Mashonaland.* (Correspondant. 1894).
(2) Nadaillac. *Loc. cit.*

certaines œuvres analogues de nos ancêtres préhistoriques (1) et aussi des gravures rupestres du Sahara.

Outre ces dessins, on a trouvé dans le pays de Mashona, une chaîne de petits forts en pierre, des monolithes assez nombreux, une colonne en stéatite couverte de dessins géométriques, des vases en stéatite ronds et chargés de sculptures, représentant des scènes de chasse, enfin des oiseaux sculptés, surmontant des colonnes en stéatite avec lesquelles ils forment monolithe (2). On pourrait croire que les anciennes populations, ayant laissé derrière elles tous ces monuments, n'appartenaient pas à la race des habitants actuels du pays, mais ceux-ci ont conservé des coutumes évidemment archaïques : ainsi les fourneaux dans lequels ils réduisent leurs minerais de fer, les petites tourelles, qui leur servent de greniers, sont décorés de deux cercles que nous savons être, dans la primitive archéologie, la représentation hiéroglyphique des seins des femmes ; car on a trouvé des figures analogues dans les cavernes de la vallée de la Marne, dans celles du midi, sur les vases d'Hissarlik, etc., etc. (3).

Les Cafres actuels sont certainement moins civilisés, surtout moins industrieux que leurs ancêtres; pourtant ils n'ont pas cessé d'être forgerons, potiers, tisseurs. Leur degré d'habileté industrielle varie d'ailleurs, suivant la région. Ceux, que vit Levaillant, ne savaient pas extraire le fer du minerai ; ils travaillaient seulement le vieux fer, la ferraille, même ils en fabriquaient des sagaies barbelées, à dents habilement disposées en rangées alternantes, dont les pointes se dirigeaient tantôt en arrière, tantôt en avant (4). Les Bachapins n'avaient qu'un même mot, *tsipi*, pour désigner tous

(1) Nadaillac. *Loc. cit.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Levaillant. *Hist. univ. voy.* Vol. XXIV. 196.

les métaux. Le fer ayant été très anciennement connu en Cafrerie, *tsipi* voulait dire proprement *fer*. On y adjoignait une épithète distinctive pour désigner les autres métaux. Ainsi le cuivre était du fer *rouge* ; l'argent du fer *blanc* ; l'or du fer *jaune* (1). L'art du forgeron était très répandu chez les Cafres. Certains villages s'occupaient tout entiers à fabriquer des sagaies, des pointes de flèche barbelées, des outils agricoles ; puis ils échangeaient avec les villages voisins les produits de leur industrie contre du grain et des bestiaux (2). Il est probable que, dans les villages où l'on ne réduisait pas les minerais, cela tenait seulement à la facilité avec laquelle on pouvait se procurer commercialement du fer métallique ; car toutes les races noires de l'Afrique, même les plus sauvages, connaissent et pratiquent une métallurgie primitive sans doute, mais suffisante pour leurs besoins. Les Cafres *matchappi*, nous dit le voyageur Campbell, tiraient leur fer métallique de pays situés au Nord-Est du leur (3), évidemment par échange commercial.

Les Cafres étaient aussi potiers et, chez eux comme partout chez les sauvages, la céramique était l'ouvrage des femmes. Celles-ci fabriquaient non seulement de la poterie grossière, mais parfois des vases artistement ornés de lignes ou de dessins tracés à l'hématite (4). L'usage de cette poterie cafre coexistait encore avec celle de vases plus primitifs en bois (5). La vannerie bantou était perfectionnée et les femmes cafres savaient tresser des paniers, capables de contenir des liquides et notamment le lait (6). L'art le moins avancé était celui de la tisseranderie, qui ne produi-

(1) Burchell. *Hist. univ. voy.* Vol. XXVI. 493.
(2) Nadaillac. *Loc. cit.*
(3) Campbell. *Hist. univ. voy.* Vol. XXIX. 350.
(4) Nadaillac. *Loc. cit.*
(5) R. Moffat. *Vingt-trois ans dans le sud de l'Afrique.* 248.
(6) Levaillant. *Loc. cit.*, 196.

sait que des grossières étoffes de coton ou même des étoffes d'écorce. Les vêtements usités étaient surtout en peaux et ils étaient confectionnés par les hommes, travaillant sur la place publique du village (1).

Les Cafres ne manquaient donc pas d'objets ouvrés pouvant alimenter un certain commerce d'échange, et nous avons vu qu'ils allaient chez les Hottentots troquer leurs excellents paniers à lait contre du bétail, la valeur par excellence à leurs yeux. Je parlais tout à l'heure de villages de forgerons travaillant surtout pour l'échange. Certaines tribus, celles des Maroutsi, par exemple, trafiquaient aussi de leur tabac, qu'elles cultivaient en grand à cet effet (2). Ces échanges ne pouvaient guère s'effectuer que de proche en proche ; car, en pays sauvage, les voyages sont difficiles et même dangereux ; en outre, les routes ne sont que des pistes, difficiles à distinguer de celles que tracent les animaux (3).

Chez les Cafres en général, la traite des esclaves ne se pratiquait point. On ne la connaissait qu'au nord, dans la région du Zambèze, où les traitants arabes et européens l'avaient introduite ; plus au sud, les Cafres avaient bien une classe servile, mais point d'esclaves privés ; seuls, les femmes et les enfants étaient achetés ou vendus. Pour les femmes, c'était ordinairement au prix de quelques pièces de bétail qu'on se les procurait en plus ou moins grand nombre suivant la richesse de l'acquéreur. En Cafrerie, le bétail était la valeur par excellence; on n'était riche qu'à la condition d'en posséder beaucoup et les petits princes conquérants de la Cafrerie grossissaient leur trésor par de continuelles et féroces razzias ; car il leur fallait du bétail pour retenir autour d'eux leurs guerriers Un petit prince Bassouto,

(1) Campbell. *Loc. cit.*, 319.
(2) Campbell. *Loc. cit.*, 359.
(3) Thompson. *Hist. univ. voy.* Vol. XYIX. 68.

que j'ai eu jadis le plaisir de voir à Paris, me racontait que, pour se munir de l'argent nécessaire à son voyage en Europe, il avait dû vendre des troupeaux entiers : il ne me dit pas comment il se les était procurés. La vache était donc une sorte d'unité monétaire ; elle n'était pas la seule et, en Cafrerie, comme dans la plupart des pays de l'Afrique noire, les verroteries avaient cours (1). Dans les Etats du roi Mossélékatsi, petit Napoléon cafre, le missionnaire Moffat put racheter et rendre à son père, en le payant plusieurs livres de perles, un enfant capturé dans une razzia (2). Au reste les parents eux-mêmes considéraient leurs enfants comme des valeurs négociables. Ainsi deux hommes vinrent offrir à Moffat de lui vendre leurs enfants, l'un pour une brebis, l'autre pour une provision de perles (3). En outre les femmes se pouvaient acheter et vendre ; puisque les Cafres les assimilaient aux animaux domestiques. Pendant un sermon du missionnaire Moffat chez les Béchuanas, le prédicateur s'étant plaint de l'inattention de son auditoire, l'un des assistants l'appuya en ces termes : « Les Béchuanas ont la tête dure et ils ne veulent pas écouter ; quoique Dieu leur ait donné tant de bonnes choses. Il leur a donné des bœufs, des chèvres et des femmes » (4). L'assimilation des femmes au bétail était donc complète dans l'esprit de ce Cafre ; seulement, dans son énumération des choses utiles, il avait bien soin de ne placer la femme qu'après les bœufs et les chèvres, en englobant d'ailleurs le tout dans l'idée générale d'animaux domestiques extrêmement utiles.

(1) Campbell. *Loc. cit.*, 359.
(2) Moffat. *Loc. cit.*, 348.
(3) *Ibid.*, 248.
(4) *Ibid.*, 189.

IV. *Le Dahomey et l'Achanti.*

Au total, les Ethiopiens de race bantou sont de médiocres commerçants et surtout ils sont restés presque étrangers au principal commerce de l'Afrique nègre, à la traite. Au contraire, les Africains de la zone moyenne, bornée au nord par le Sahara, sont tous esclavagistes. C'est chez eux qu'il nous faut maintenant continuer notre enquête, dont il importe, avant tout, de préciser le terrain.

Comme nous l'avons vu, on peut se faire une idée générale de la distribution des races en Afrique, en supposant que le continent noir, l'Afrique rétro-saharienne, a d'abord été occupé par des nègres très-inférieurs, qui peuvent être autochtones, cousins très éloignés des grands singes anthropomorphes habitant encore les forêts du Gabon. Après avoir mené pendant des milliers d'années une existence quasi-animale, ces populations inférieures ont été envahies d'abord par les Ethiopiens, qui, tantôt exterminant les noirs primitifs, plus souvent se mêlant avec eux et formant des métis, ont peuplé une grande partie de l'Afrique orientale, du haut-Nil au pays des Hottentots, tandis que, de l'est à l'ouest, parallèlement à l'équateur, leurs colonies traversaient tout le continent depuis le voisinage des grands lacs orientaux jusqu'à l'Atlantique.

En même temps, des races non moins anciennes, mais à peau blanche, que les anciens ont appelées, les Libyens, que nous nommons aujourd'hui Touâreg ou plus généralement Berbères, s'infiltraient ou s'établissaient en conquérantes dans la zone rétro-saharienne, en mêlant leur sang à celui des races plus foncées. Enfin plus tard les Arabes ont encore introduit dans la région un appoint de sang sémitique, en même temps qu'ils y implantaient la religion de Mahomet. De toutes ces migrations ou infiltrations d'éléments

étrangers est résultée dans la zone sus-équatoriale, une population très métissée, très hétérogène, mais en moyenne supérieure aux nègres primitifs, encore fétichistes, qu'elle exploite, détruit ou convertit par la force au mahométisme. Cette population métisse est groupée en petites monarchies barbares, que j'ai eu occasion de décrire jadis, et tous ces petits royaumes à existence précaire, sans cesse fondés ou détruits par des conquérants, ont fini, en général, par adopter l'Islamisme et avec lui une partie plus ou moins grande de la civilisation musulmane. Pourtant à l'extrême occident de la zone, il existait encore, de nos jours, des petits Etats monarchiques, plus sauvages que barbares et où continuait à fleurir un fétichisme aussi sanguinaire que naïf ; je veux parler de l'Achanti et du Dahomey, où le sang berbère n'avait pas sensiblement modifié la race. Antérieurement et à divers point de vue, j'ai eu occasion d'étudier ces curieux royaumes ; actuellement je n'ai à m'occuper que de leur commerce.

La branche principale de ce commerce était la traite des captifs. J'ai décrit ailleurs (1), comment les Dahoméens désolaient constamment les petits Etats voisins par de sanglantes razzias afin de se procurer de la marchandise humaine ; comment, aussi longtemps que dura la traite, c'est-à-dire le commerce avec les négriers européens, et elle était encore florissante, quoique gênée par les croisières, en 1861 (2), les sacrifices humains furent modérés par elle ; comment au contraire ces orgies de massacre ne connurent plus de bornes, alors qu'il n'y eut plus d'écoulement pour la marchandise humaine. Je puis donc me borner à rappeler en passant ces horreurs.

En dehors de la traite et sans doute à cause d'elle, le commerce était fort peu actif dans ces petits Etats. Le principal objet à vendre était l'huile de palmes, qu'on échangeait

(1) *Évolution de l'esclavage.*
(2) Laffitte. *Le Dahomé.* 141.

contre les produits d'Europe ; on y ajoutait des peaux de singes, de la poudre d'or et des dents d'éléphants, mais en faible quantité.

L'industrie était, au Dahomey, analogue à celle que nous avons rencontrée dans la plupart des pays africains, mais elle lui était inférieure à cause du régime politique, qui s'opposait à tout progrès. En effet, au Dahomey, dès qu'un indigène acquérait une certaine habileté dans n'importe quel art, le roi, maître omnipotent, l'appelait près de lui et confisquait le produit de son travail, en ne lui payant qu'un maigre salaire. Aussi l'industrie dahoméenne se bornait-elle à fabriquer quelques objets d'usage journalier et de qualité inférieure : à modeler des vases en terre informes et mal cuits, des fourneaux de pipes, à tisser quelques toiles pour hamac et des pagnes, quoique le coton poussât spontanément partout, enfin à faire de grossières nattes. Dans le palais du maître, quelques noirs travaillaient, mais très mal, l'or et l'argent ; et les forgerons n'étaient pas plus habiles que les orfèvres (1). D'autre part, le bétail était mal venu, dégénéré, à peine bon pour la boucherie ; les ânes très rares, les chevaux plus encore, car ils ne pouvaient vivre dans le pays. Au Dahomey, aucun de ces animaux n'était utilisé pour le travail des champs, qu'exécutaient entièrement les esclaves et les femmes. Des cochons presque sauvages erraient dans les villages. Les poules, très petites, pondaient des œufs minuscules, guère plus gros que ceux des pigeons. La chèvre était le seul animal domestique bien venu et de belle espèce (2). Il est vraisemblable d'ailleurs qu'en Afrique la chèvre a été après le chien le premier animal domestiqué.

L'agriculture dahoméenne était un peu mieux entendue et plus fructueuse que l'élève des animaux domestiques.

(1) Laffitte. *Le Dahomé*. 153-154.
(2) Laffitte. *Le Dahomé*. 168-169.

A la saison sèche, on mettait le feu aux hautes herbes ; puis sans remuer le sol, on le couvrait d'engrais. De quelle nature était cet engrais ? On ne nous le dit pas expressément ; mais nous pouvons à peu près le deviner. En effet, au Dahomey, les animaux domestiques ne devaient donner qu'une petite quantité de fumier ; ils étaient peu nombreux et ordinairement errants. D'autre part, l'Anglais Bowdich rapporte qu'à Coumassie, capitale de l'Achanti, il a vu avec étonnement, dans chaque maison, un cabinet d'aisance et qu'il en existait d'autres, hors de la ville, à l'usage des classes inférieures (1). Or, au point de vue des mœurs, l'Achanti et le Dahomey étaient identiques ; nous pouvons donc inférer du fait extraordinaire observé par Bowdich, que, dans les deux pays, on se servait d'engrais humain, coutume intelligente, pratiquée dans nombre d'anciennes civilisations ; puisqu'elle existait dans le Pérou des Incas et même persiste encore en Perse et en Chine. On ne s'expliquerait pas autrement la fécondité du sol dahoméen, qui donnait deux récoltes par an, quoique n'étant jamais remué ; puisqu'on se bornait à jeter la semence sur la terre bien détrempée après la saison des pluies (2). En outre les rhizomes d'ignames qui y poussaient étaient énormes ; ils pesaient, nous dit-on, de douze à vingt-cinq kilogrammes (3). Ajoutons à ces produits du sol les bananes, le manioc qui croît sans culture au Dahomey et, en plus une petite espèce de haricot à grains noirs (4) ; nous aurons ainsi épuisé la liste des produits agricoles et horticoles du Dahomey. Or, en pays sauvage, ces produits ne sauraient donner lieu, à de nombreux échanges. Le commerce était un peu plus important dans l'Achanti, pays plus voisin de la mer et où,

(1) Bowdich. *Hist. univ. voy.* Vol. XXVIII. 431.
(2) Laffitte. *Le Dahomé*. 161.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.* 161-163.

tout en trafiquant surtout des esclaves, on vendait néanmoins des troupeaux et du sel (1).

Ces deux petits États du Dahomey et de l'Achanti réalisaient l'idéal de la monarchie absolue, tels que le peuvent concevoir et supporter des populations moralement très inférieures. Dans l'un et dans l'autre de ces royaumes, le roi disposait sans contrôle des choses et des gens; les sujets ne possédaient que sous son bon plaisir. Dans l'Achanti, le monarque héritait de tout l'or, que pouvaient laisser ses sujets après leur mort (2); les pages qui lui servaient d'escorte, en portant des arcs et des flèches fétiches, avaient droit de pillage tout le long du parcours royal (3); le commerce était naturellement soumis à tous les caprices du maître ; dans les achats pour le compte du monarque, on se servait de poids plus pesants d'un tiers que ceux en usage dans les transactions entre sujets (4). Mais ces sauvages, si médiocres commerçants, avaient déjà la richesse en grand honneur et, à Abomey, capitale du Dahomey, où l'on se servait surtout des *cauris*, comme monnaie courante, le roi, pour étonner son peuple et étaler son faste, avait fait construire une maison dite des *cauris*. Construit près du mur d'enceinte entourant les cases royales dont l'ensemble constitue le palais, cet édifice a de soixante à soixante-dix mètres de longueur; il fait face à la grande place qui précède l'enclos royal, est par conséquent bien en vue et ses murs sont entièrement revêtus de *cauris*. Ce précieux revêtement, il était rigoureusement interdit de le toucher et le vol d'un seul de ces coquillages sacrés constituait un crime capital. Ces cauris étaient un symbole d'opulence et il fallait les admirer de loin, comme on le ferait, dans nos pays cultivés, d'une maison habillée

(1) Bowdich. *Loc. cit.*, 431.
(2) Hutton. *Hist. univ. voy.* Vol. XXVIII. 406.
(3) *Ibid.*, 409.
(4) *Ibid.*

de pièces de monnaie (1). Cette idée dahoméenne est d'un mercantilisme original. On a même peine à concevoir qu'elle ne soit pas encore venue à nos milliardaires d'Europe et d'Amérique. Recouvertes non pas de pauvres coquillages, monnaie trop primitive, mais de belles et bonnes pièces d'or bien trébuchantes, les demeures des rois de la finance, exciteraient sûrement l'admiration, que dis-je ? la vénération générale. Ainsi ornées elles seraient tout à fait en harmonie avec les mœurs de plus en plus régnantes ; elles deviendraient les vivants symboles, les temples, du seul Dieu, qui soit encore adoré sérieusement dans nos civilisations mercantiles, du dieu Mammon des Hébreux, du dieu Dollar des Américains, etc., mais qui pourrait porter bien d'autres noms encore, puisque, sous des dénominations diverses, il s'agit toujours de de la même divinité se manifestant sous des formes multiples, du Dieu argent, dont les incarnations sont beaucoup plus nombreuses que celle de Vichnou et de Brahma.

V. *Quelques mauvais effets du commerce primitif.*

Les populations, que nous venons d'étudier, sont loin de former un tout compact ; les unes s'échelonnent du Haut-Nil au Cap de Bonne-Espérance ; les autres sont fixées au nord du Golfe de Guinée. Leur seul caractère commun est de se relier plus ou moins à la grande race éthiopienne. Je dis « plus ou moins » ; car, dans l'Achanti et le Dahomey, les noirs de race supérieure se sont fortement mélangés aux inférieurs. Il est pourtant probable que les monarchies barbares du Dahomey et de l'Achanti ont été fondées par des bandes venues de la vallée du Niger, avant l'intrusion de l'Islamisme dans ces régions, et que ces conquérants, en majorité de sang éthiopien, ont subjugué des nè-

(1) Laffitte. *Le Dahomé.* 85.

gres inférieurs en se mélangeant avec eux. Si féroces et si grotesques que fussent les petites monarchies du Dahomey et de l'Achanti, elles atteignaient cependant un degré d'organisation politique, auquel ne sont pas parvenus les noirs du Gabon, par exemple.

Les colonies éthiopiennes de la région des grands lacs orientaux, de la Cafrerie, du Dahomey, etc., ont pour caractère commun. un faible développement industriel. Ni l'Ouganda, ni la Cafrerie ne connaissaient l'art du tissage, si répandu pourtant dans l'Afrique moyenne. L'industrie dahoméenne elle-même, tout en n'étant pas étrangère aux arts du potier, du forgeron, du tisserand, les pratiquait mal ; tous ses produits étaient inférieurs (1). Comme l'industrie, qui ordinairement l'alimente, le commerce était peu développé, je dis le commerce des choses. Dans l'Ouganda, en Cafrerie, on tenait surtout à posséder beaucoup de bétail et beaucoup de femmes, l'un servant ordinairement à acheter les autres, et. pour s'en procurer, la razzia sauvage était le procédé le plus habituellement usité. Une troisième branche de commerce, la traite des esclaves, était peu ou point développée dans l'Ouganda et en Cafrerie ; mais c'était uniquement parce que le débouché faisait encore défaut à la marchandise humaine. Au contraire au Dahomey, où cette marchandise trouvait un écoulement facile, la principale occupation du monarque consistait à s'en procurer en ravageant les pays voisins.

Dans toutes ces petites monarchies, la monnaie, ou ce qui en tenait lieu, était fort primitive encore, la vache en Cafrerie, les verroteries dans l'Ouganda, les cauris au Dahomey étaient les valeurs-étalons ayant cours et elles sont de type tout à fait sauvage.

Si maintenant nous essayons d'apprécier les résultats moraux du commerce dans ces divers pays, nous verrons

(1) Laffitte. *Le Dahomé*. 153-154.

que, dans leur ensemble, ils ont été affreux ; mais surtout à cause de l'ingérence des commerçants étrangers plus civilisés. En effet ceux-ci ont inoculé aux indigènes la furie du gain, la pratique commerciale de la *razzia*, seul moyen facile de se procurer rapidement et à peu de frais du bétail-monnaie et surtout des esclaves, que les traitants demandaient sans cesse. Nous avons vu, que, dans l'est africain, ces négriers plus ou moins civilisés ont joint l'exemple au précepte en pratiquant eux-mêmes la *razzia* esclavagiste avec une inhumanité sans nom.

Pourtant ces populations, surtout les moins mélangées, celles de l'Est africain et de la Cafrerie, étaient relativement bien douées, sûrement civilisables par d'autres moyens. Quel est leur avenir ? Chez elles, la cruauté des Européens rivalise maintenant avec celle des « Turcs », des Nubiens musulmans. Déjà elles ont fait connaissance avec la Bible appuyée par la savante pyrotechnie balistique des civilisés Dans l'Ouganda, les mitrailleuses Maxim ont vigoureusement inculqué aux noirs la croyance au Jahveh des protestants ; en Cafrerie, le prétexte religieux ayant manqué, on a simplement conquis des terrains aurifères, en égorgeant et volant pour le plus grand bien de la civilisation, à ce qu'on nous assure. On pourrait, à propos de « la civilisation » ainsi comprise, rééditer une plaisante expression de Joseph de Maistre parlant de la Nature, conçue comme entité métaphysique, et dire « La Civilisation ! Quelle est cette femme ? » ; celle, au nom de laquelle on a pourchassé les Cafres matébélés, par exemple, est sûrement une personne avide, féroce et sans scrupules.

CHAPITRE V

LE COMMERCE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE

SOMMAIRE

I. *Le commerce dans les petits Etats musulmans.* — Les populations de la zone industrielle. — Petites monarchies et conquêtes. — Redevances industrielles. — *Hongo* et *Salam*. — Les villes. — II. *Industrie de la zone.* — Ateliers de tissage et de teinture. — Céramique. — Métallurgie et taillanderie. — L'extraction du fer. — Le soufflet africain. — La mégisserie. — Industrie textile. — Industrie tinctoriale. — Agriculture industrielle. — Fumure perfectionnée. — Succédané du sel. — III. *De la monnaie.* — Monnaies primitives. — Les *cauris*. — La *barre* de fer ou de tabac. — Le *rotl* de cuivre. — Etoffes monétaires. — Origine de la monnaie. — IV. *Le commerce.* — Origine orientale de la civilisation africaine. — Marchés périodiques. — Les femmes marchandes. — Marchandises usuelles. — Commerce des esclaves. — La traite dans l'ancien royaume du Congo. — V *Le commerce à Tombouctou et à Kano.* — Décadence de Tombouctou. — Son commerce entrepositaire. — L'industrie à Tombouctou. — Rôle commercial des Touâreg nomades. — VI. *Kano.* — Son commerce et sa population. — Industrie des Kanoris. — Travail rural des esclaves. — Extorsions fiscales. — Grande extension du commerce kanori. — Commerce des esclaves. — Monnaie et opération de crédit. — Taux de l'intérêt. -- VII. *L'évolution commerciale chez les nègres* — De l'âge précommercial au commerce industriel.

I. *Petits Etats musulmans.*

Peu à peu, région par région, en allant autant que possible des peuples les moins civilisés ou les moins civilisables aux autres, nous avons déjà étudié les mœurs commmerciales d'une grande partie de l'Afrique noire. Pour achever notre enquête africaine, il nous reste à examiner une zone

toute spéciale s'étendant à travers l'Afrique, du Sénégal au Darfour et au Kordofan, en même temps qu'elle confine, d'une manière générale, au nord, avec la limite méridionale du Sahara. Dans cette longue zone, dont la largeur moyenne peut être approximativement fixée à deux cents lieues, on trouve une population extrêmement mélangée et métissée, à la formation de laquelle toutes les grandes races africaines ont contribué. De l'est et du nord-est il est venu un fort contingent d'Ethiopiens ; du nord de nombreux immigrants touâreg, c'est-à-dire Berbères, et enfin des Arabes. Dans cette région, l'immigration arabe remonte certainement à une très haute antiquité et toujours les immigrants se sont plus ou moins croisés avec les nègres, premiers occupants du pays. De ces mélanges, qui se continuent aujourd'hui encore, sont résultées des populations métisses ou chez lesquelles prédominent tantôt le sang blanc des Berbères, c'est-à-dire des Libyens de l'antiquité, tantôt le sang noir des races vraiment africaines.

De tout temps sans doute les Arabes ont dû s'immiscer aussi dans cette zone rétro-saharienne, surtout dans la partie orientale, mais c'est surtout après Mahomet, quand, fous de ferveur religieuse, ils entreprirent de convertir, de gré ou de force, le monde à l'Islamisme, qu'ils ont surtout envahi la région mitoyenne dont nous nous occupons, en lui imposant autant que possible leur religion et leur organisation politique. Soit par leur influence directe, soit par l'intermédiaire des Touâreg devenus sectateurs de Mahomet, une civilisation grossièrement arabe s'est implantée au Sud du Sahara et une chaîne à peu près continue de petites monarchies musulmanes s'est organisée dans toute la région. A leur tour ces populations bigarrées sont devenues d'ardentes propagatrices du Mahométisme parmi les tribus des nègres fétichistes, qu'aujourd'hui encore elles se font un jeu et une profitable occupation de troquer, de tuer, de capturer et de vendre comme esclaves. Ce sont même ces razzias

qui alimentent le principal commerce des pillards bigots, celui des esclaves. Là même, où, les blancs, arabes et touâreg, sont en petite minorité, comme chez les Foulbe, les Mandingues, ces derniers deviennent tout aussi zélateurs que les Musulmans de race blanche ou les Maures, et, par le fer et le feu, ils propagent l'Islamisme tout en le comprenant assez mal, d'autant plus acharnés à cette propagande, qu'ils en tirent de beaux bénéfices. Dans un précédent ouvrage sur la guerre (1), j'ai indiqué sommairement quels étaient leurs irrésistibles moyens de propagande (2).

Résultats de la conquête, les petits États ainsi constitués sont des monarchies absolues. Ainsi chez les Fellatahs, le prince gouverne selon son bon plaisir, et met tous les emplois aux enchères (2). Chez les Bambaras de Kaarta, le trésor du monarque s'alimente par les razzias, les tributs en chevaux, en or, en esclaves, que versent les voisins subjugués, par les énormes droits de passage imposés aux caravanes et qui absorbent la dixième partie des marchandises transitées, par des dîmes exigées des corporations industrielles. Ainsi chaque forgeron doit fournir annuellement vingt houes pour la culture et autant de lames de poignard ; aux ouvriers mégissiers on demande des chaussures, des sacs, des selles, des gibernes. etc. (3). De même, au Bondou, les marchands ne peuvent traverser le pays sans acquitter un lourd péage (4). Ne fussent-ils pas commerçants, tous les voyageurs doivent se plier à des exigences analogues. C'est l'équivalent, parfois amplifié, du *hongo*, qu'extorquent les chefs des tribus plus sauvages et encore fétichistes. Dans ces petites monarchies musulmanes de l'Afrique moyenne, le *hongo* a simplement changé de nom ; ils s'appelle le

(1) Barth. *Voy. en Afrique*. III, 36. 37.
(2) Letourneau. *La guerre dans les diverses races humaines*.
(3) Raffenel. *Nouveau voyage au pays des nègres*, t. I. 380.
(4) Gray et Dochard. *Hist. univ. voy*. Vol. XXVIII. 338.

Salam ; c'est l'hommage cérémonieusement rendu et payé au prince ; mais le *Salam* du prince ne suffit pas ; après lui, viennent les gouverneurs, même les sous-gouverneurs, réclamant aussi leur part de l'aubaine. Seules, l'importance et la nature des cadeaux varient avec la grandeur de l'État à traverser et le degré de sa civilisation. Les Européens s'en tirent avec quelques produits de l'industrie européenne, qui sont des raretés dans la région. Le voyageur Barth nous a donné le détail de quelque-uns de ces *Salam*. A Koukaoua, le prince fut satisfait par le présent d'un rasoir anglais, d'un canif, d'un paquet de grosses aiguilles anglaises, d'une demi-livre de clous de girofle et d'un morceau de savon parfumé (1). Dans le Bornou, il suffit au voyageur d'offrir respectueusement un beau cordon de turban en soie, un sac de cuir apporté d'Europe, un joli petit exemplaire du Koran (2). — A Logone, le Sultan se contenta de quelques articles anglais et surtout d'un beau pantalon turc en drap brun, tiré de la garde-robe du voyageur (3), auquel il ne donna cependant audience que caché derrière un rideau, comme un monarque oriental. — A Massena, dans le Baghirmi, le vice-gouverneur envoya tout d'abord à Barth un esclave pour réclamer les présents d'usage, qui consistèrent, cette fois, en un coupon de coton imprimé assez grand pour faire une chemise, en un turban égyptien et en divers articles de parfumerie (4).

On voit que ces potentats métis sont encore assez nègres au moins par les goûts. Cependant leurs villes, leurs capitales, ne sont plus seulement des agglomérations de huttes coniques, comme en pays nègre. Elles renferment beaucoup de maisons en argile et de forme rectangulaire ; enfin toutes

(1) Barth. *Voy. Afriq*. T. II. 61.
(2) *Ibid.*, t. II. 91.
(3) *Ibid.*, t. III. 76-77.
(4) *Ibid.*, t. III. 108.

ces petites cités sont protégées et fortifiées par des murs aussi d'argile desséchée, d'adobes. Koulfa, dans le Nyffé, forme un rectangle ceint d'une muraille en terre, haute d'une vingtaine de pieds et percée de quatre portes (1). La capitale de l'Yaourie était, il y a une soixantaine d'années, une grande cité, ayant vingt ou trente milles anglais de tour et ceinte de murs très hauts et solides. On y accédait par huit grandes portes fortifiées à la manière du pays (2). Je n'insiste pas davantage sur ces détails ; mais ils étaient nécessaires pour donner une idée générale de la constitution de cette zone africaine, mixte, où la barbarie des Berbères et des Sémites s'est amalgamée avec la sauvagerie des tribus nègres, en donnant naissance à des petits États grossiers sans doute, supérieurs cependant, surtout au point de vue de l'industrie et du commerce, aux tribus sauvages, que nous avons eu à étudier jusqu'ici.

II. *Industrie de la zone mixte.*

Dans cette région moyenne un certain développement industriel s'observe en Sénégambie et cette industrie est indigène, n'a rien à voir avec celle d'Europe. A Badagry, Clapperton fut étonné de voir une petite manufacture de tisseranderie, composée de huit ou dix métiers réunis dans une même maison et fabriquant une étoffe à la fois forte et fine. Les gens de Badagry se servaient même pour tisser d'un métier à navette ; mais, suivant la coutume africaine, les lais de leurs étoffes n'avaient guère plus de quatre pouces de largeur. Les tisserands étaient des jeunes gens ; mais la teinturerie était le lot des femmes, qui plongeaient la toile dans de grands pots en terre pleins de teinture d'in-

(1) Clapperton. *Second voyg. en Afrique*. t. II, 263. (Paris 1829.)
(2) Richard et John Lander. *Hist. univ. voy.* Vol. XXX. 212.

digo. Ces grands vases étaient aussi de fabrication indigène ; pourtant la poterie européenne était très estimée, mais mal connue encore et l'on faisait parfois de singulières méprises dans son emploi. Ainsi un cabocir, un chef de Labon, offrit à boire à des Anglais dans un joli vase de nuit, qu'il avait acheté l'année précédente et soigneusement conservé depuis lors (1). Beaucoup plus commune, la poterie indigène est aussi une marchandise qui se fabrique en grand et s'exporte. Dourri, ville située à l'ouest de Tombouctou, est un centre relativement important de fabrication céramique ; les jarres de Dourri, non vernies mais très bien faites, se vendent dans le Bambara et plus à l'ouest encore (2).

Plusieurs autres industries fleurissent aussi dans cette zone mixte, que je me suis efforcé tout à l'heure de délimiter. Partout l'art du forgeron est plus ou moins habilement pratiqué et rien n'est plus naturel ; puisque l'Afrique est un continent extrêmement riche en minerais de fer et même en minerais faciles à réduire. Aussi, là-même où il n'existe pas de gisements ferrugineux, on se procure aisément des lingots de fer par le commerce. Les Maures de la Sénégambie au dire de Mungo-Park, achetaient aux nègres le fer dont ils avaient besoin (3), et ils en faisaient des couteaux, des sabres, des peignes, des pots, etc. Dans les districts où le fer abondait, comme dans le pays de Sackatou, les forgerons recueillaient eux-mêmes leur minerai dans les montagnes ; chose assez facile, car ce minerai affleure souvent le sol et il est inutile de creuser des galeries (4). A Mandara, où le fer abonde, on l'emploie largement, même à forger des ferrures de portes, des gonds, des loquets, etc. (5).

Assez ordinairement d'ailleurs le nègre d'Afrique, dans

(1) Clapperton. *Loc. cit.* 29.
(2) Mungo-Park. *Hist. univ. voy.* Vol. XXV. 248.
(3) *Ibid.*, 174.
(4) Clapperton (Second voy.) 228.
(5) Denham et Clapperton. *Hist. univ. voy.* Vol. XXVIII. 176.



toute l'étendue du continent, sait extraire le fer du minerai et par des procédés très simples, par exemple, en remplissant de charbon et de minerai un trou creusé dans le sol. Dans l'Afrique orientale, la métallurgie est plus savante, comme j'ai déjà eu occasion de le dire ; on a même parfois des fourneaux fixes, à compartiments où les couches de minerai et de charbon sont judicieusement superposées. Dans le Foutah-Djallon certains villages ont un fourneau fixe servant à la communauté, un fourneau banal (Sanderval, *Kahel.*) Ces procédés, d'une perfection relative, peuvent et même doivent être un legs de l'ancienne Ethiopie. Ce qui est constant et particulier à l'Afrique, c'est la soufflerie employée pour activer et maintenir la combustion du charbon. Elle consiste invariablement en quelques tubes, souvent en fer, s'enfonçant dans le foyer même et à sa base. A ces tubes sont fixés des sacs de peau, servant de soufflets. A Mandara, on gonflait ces sacs de la façon la plus primitive ; un homme y soufflait tout simplement de l'air par un trou ménagé à cet effet. Ordinairement pour gonfler et dégonfler les outres, on se sert de bâtons fixés à l'extérieur de chacune d'elle ; à l'aide de ces bâtons, un homme peut manœuvrer simultanément deux outres, en chassant l'air contenu dans l'une, tandis que par un mouvement en sens inverse il remplit au contraire l'autre ; l'alternance a pour résultat de produire dans le foyer un courant d'air continu. Avec quelques variantes, ce soufflet primitif se rencontre dans toute l'Afrique. D'habitude, et sans la moindre preuve sérieuse, on en attribue l'invention au Malais, qui par l'intermédiaire des Hovas madécasses, supposés malais d'origine, l'auraient introduite dans le continent africain. Mais l'origine malaise des Hovas est encore à établir et ces prétendus Malais, à peu près étrangers à l'art de la navigation, mettent rarement le pied en Afrique. Quoi qu'il en soit, la très simple métallurgie des nègres d'Afrique leur procure tout le fer dont ils ont besoin

et dont ils forgent ensuite des lingots, souvent en les martelant avec de simples pierres, parfois avec un morceau de fer, tenu à la main, comme une pierre : ces forgerons africains n'ont pas encore inventé le marteau (1).

Le travail du cuir, la mégisserie, est, dans l'Afrique moyenne, un art très cultivé et peut-être sa perfection relative doit-elle s'attribuer aux immigrants arabes ; les peuples pasteurs ont en effet, plus que les autres, occasion d'employer le cuir et de se perfectionner dans l'art de l'ouvrer. En général, l'art du mégissier est assez avancé dans les zones industrielles de l'Afrique ; il s'est même réparti en diverses spécialités. Ainsi, à Sackatou, il y a des cordonniers, des bottiers, des selliers, des ouvriers en brides (2). A Jenna, on trouve divers métiers : des forgerons, des maçons, des cordonniers, des emballeurs, des portefaix, en somme une grande division du travail (3).

Il est à remarquer en passant que, dans nombre de pays de l'Afrique occidentale, le gros bétail est rare ou inconnu ; la chèvre, peut-être le mouton, sont les seuls ruminants domestiques et la chèvre doit avoir été le premier de tous. Les Maures de la Sénégambie ne se servaient, il n'y a pas bien longtemps encore, que de peaux de chèvres ; leur fil même, que préparait les femmes, était en poil de chèvre (4). Près de Sackatou, Clapperton ne trouva encore que des chèvres et des moutons (5).

Dans l'Afrique moyenne, l'art de travailler le cuir a certainement précédé l'art de tisser ; mais celui-ci a fini par prendre un grand développement et même par éclipser le premier. En effet, dans toute cette zone à demi civilisée, la fabrication des étoffes est active ; partout aussi elle se

(1) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, 176.
(2) Clapperton. *Loc. cit.* T. II. 101.
(3) Caillé. *Hist. univ. voy.* Vol. XXIX 394
(4) Mungo-Park. *Loc. cit.*, 174.
(5) Clapperton. *Loc. cit.*, 228.

ressemble ; les métiers sont simples, les pièces fabriquées sont courtes et surtout très étroites. Dans le district de Loggoun, les lais n'ont que six à sept pouces de largeur et il en est de même dans le Bornou ; en revanche, ces étoffes sont belles, fortes, à tissu serré (1). Dans le Haoussa, la largeur des lais se réduit souvent à quatre pouces. On en est quitte pour coudre ensemble ces lais si exigus, quand on en veut faire des tuniques (2). — Pour la fabrication des étoffes africaines, il y a division du travail entre les deux sexes. La tâche des femmes consiste surtout à filer le coton ; elles s'y occupent activement à Kouranko (3), à Sackatou (4): à Jenna (5), à Kaarta chez les Bambaras (6). Dans ce dernier pays et probablement dans les autres, les femmes commencent par extraire les graines du cotonnier, à l'aide d'une baguette, après avoir étalé les fruits sur une pierre plate ou un morceau de bois ; puis elles filent le coton à la quenouille. A Sackatou, l'occupation de filer s'assigne ordinairement aux femmes mariées ou à de vieilles esclaves qu'on affectionne ; car c'est un travail doux et facile. Souvent même les fileuses, très peu fatiguées, interrompent leur besogne pour tirer de leurs paniers des petits miroirs et examiner avec complaisance leurs dents ou leurs yeux brillants (7).

Le tissage est l'affaire des hommes et ils emploient des métiers analogues aux nôtres, je veux dire aux anciens métiers de notre petite industrie familiale aujourd'hui bien ruinée ; mais ces métiers sont très étroits, d'où la très petite largeur de l'étoffe ; pourtant les tisseurs se servent de la navette, qui partout a été un perfectionnement assez tar-

(1) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, 266.
(2) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, 333.
(3) Laing. *Hist. univ. voy.* vol. XXVIII. 71.
(4) Clapperton. *Loc. cit.*, II. 101.
(5) Rich. et J. Lander. *Hist. univ. voy.* vol. XXX. 52.
(6) Raffenel. *Nouv. voy. au pays des Nègres*, t. I. 406.
(7) Clapperton. *Loc. cit.*

dif dans l'art de tisser (1). A Jenna, on sait, en entremêlant aux fils de coton des fils de soie apportés de Tripoli, fabriquer des étoffes de luxe au seul usage des riches (2). A Tinge, un autre mélange se fait avec de la laine pour confectionner des couvertures et des châles. Tout ce travail est peu pénible et, à Tinge, on s'en distrait en dansant gaiement tous les soirs (3). Dans la capitale du Logon, près du lac Tchad, la principale industrie est encore la tisseranderie et la fabrication des belles nattes ; on y ajoute pourtant celle des jattes en bois très artistement travaillées (4).

Même chez les races moins avancées, chez celles qui ne savent encore se vêtir qu'avec des peaux d'animaux, on a bien soin d'ordinaire d'orner les peaux, de les colorer, d'y tracer des dessins pour les rendre plus belles. A plus forte raison, en est-il ainsi, quand on est familier avec l'art relevé du tissage, avec lequel celui du teinturier marche habituellement de pair. Cela arrive dans la zone industrielle de l'Afrique ; la teinturerie y forme une véritable industrie, complétant la tisseranderie. Le plus souvent la teinture se prépare dans de grandes jarres en terre cuite et l'on y plonge les étoffes à colorer. Parfois il existe de véritables ateliers de teinturerie. A Tessaoua, Barth vit les jarres remplacées par des excavations pratiquées dans la masse même d'une plate-forme d'argile haute de trois pieds environ. Les couleurs les plus usitées sont en première ligne la bleue, que l'on obtient avec de l'indigo, mélangé parfois d'autres substances tinctoriales. Les étoffes séjournent longtemps dans le bain colorant, parfois un jour, quelquefois quinze (5) ; car il semble que l'opération se fasse ordinairement à froid. L'art de teindre, aussi bien que celui de tis-

(1) Raffenel. *Loc. cit.*
(2) R. et J. Lander. *Loc. cit.*
(3) Barth. *Voy. Afriq.* t. III. 293.
(4) Barth. *Loc. cit.*, t. III. 84.
(5) Barth. *Loc. cit.*, t. I. 326.

ser, n'a pas atteint partout le même développement. Certaines villes sont renommées pour leur teinture ; d'autres au contraire y sont très mal habiles. A Koukaoua, par exemple, on teint peu et mal et l'on s'efforce de suppléer à la teinture, en martelant les étoffes pour leur donner du lustre (1) par une sorte de calandrage. A ces industries indigènes, il faut ajouter la fabrication de la poudre, très peu répandue d'ailleurs, mais existant pourtant à Yaouri (R. et J. Lander *loc. cit.* 212) et à Dikena, chez les Mousgou. Chez ces derniers, cette fabrication est abandonnée aux esclaves, qui broient dans un mortier les ingrédients nécessaires (Barth, III, 12). Cette poudre indigène est d'ailleurs de qualité très inférieure et on lui préfère de beaucoup la poudre européenne. En résumé l'industrie est très développée dans toute la zone, dont nous nous occupons, à tel point qu'on peut à bon droit l'appeler « zone industrielle ».

Mais l'agriculture est tout aussi florissante ; l'agriculture industrielle tout d'abord. Ainsi on ne se borne plus à recueillir le coton sauvage ; on le cultive (2), parfois même cette culture existe chez les nègres encore fétichistes, par exemple, au pays de Mousgou (3). Il en est de même pour l'indigotier, indispensable à l'industrie tinctoriale (4). Le tabac est planté un peu partout ; c'est la culture favorite des Fellatahs et, dans certains de leurs districts, chaque pouce de terre en porte ; les pieds même en sont protégés par des tiges séches de la même plante, soigneusement et habilement disposées (5). Les plantes comestibles ne sont pas non plus négligées. On a des oignons (6), des épinards (7),

(1) Barth. *Loc. cit.* t. II. 130.
(2) R. et J. Lander. *Loc. cit.*, vol. XXX. 52.
(3) Barth. *Loc. cit.*, t. III. 44. 108.
(4) R. et J. Lander. *Loc. cit.*, 212. — Barth. *Loc. cit.*, 121.
(5) R. et J. Lander. *Loc. cit.*, 175.
(6) *Ibid.*, 212.
(7) Laing. *Hist. univ. voy.* vol. XXVIII. 71.

de la cassave, des bananes, etc. La culture des céréales, spécialement confiée aux esclaves, comprend, outre les céréales particulièrement africaines comme le sorgho, le millet, du blé et du riz (1). Ordinairement on connaît l'art des fumures et, chez les nègres Mousgou, Barth a vu le fumier disposé sur les champs en tas régulièrement espacés (Barth III. 44). Les animaux domestiques principaux sont les bœufs, les chèvres, les moutons, les volailles, les pigeons ; mais on préfère souvent l'alimentation végétale à la chair des animaux (2), Les chevaux, rares ou absents à l'ouest, apparaissent et deviennent de plus en plus communs à mesure qu'on avance vers l'est. — Le sel est fort recherché, comme partout en Afrique, et divers gisements de sel gemme le fournissent en notable quantité. Là où ce précieux condiment est rare, on tâche d'y suppléer ; ainsi, sur les bords du lac Tchad, on en extrait des cendres d'une plante, la *Capparis sodata*, brûlée à cet effet (3).

Mais un degré relativement si élevé d'industrie et d'agriculture, coïncidant d'ailleurs avec la constitution d'Etats d'une certaine importance, a pour conséquence nécessaire le besoin et le goût des échanges, par suite un notable développement du commerce.

III. — *De la monnaie.*

Dans ces petits États, sortis plus ou moins de la sauvagerie, à organisation déjà complexe, avec division du travail, le commerce doit, comme le reste, être en voie de civilisation. Rarement il se fait par simple troc, sauf chez quelques peuplades arriérées de la Sénégambie, où, pour ache-

(1) R. et Lander. *Loc. cit.*, 212.
(2) *Ibid.*, 32.
(3) Barth. *Loc. cit.*, t. IV. 225.

ter une jatte de lait, il faut déballer vingt articles (1). Ailleurs le troc n'a lieu qu'à défaut de substances monétaires ayant cours. (Barth. t. III. 12). Mais, presque partout, il existe une monnaie primitive, c'est-à-dire certains objets ou produits ayant cours, comme nos pièces monétaires, et servant de valeurs-étalons.

De ces monnaies la plus grossière et aussi la plus répandue est la monnaie de coquillage, le *cauri*, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Le *cauri*, qu'on appelle aussi *kourdi* est toujours fait du même coquillage dénommé pour cette raison *cypræa moneta*. La valeur en est très minime ; ainsi Barth ayant acheté, à Sinder, un lot de burnous en drap rouge, de turbans blancs et de rosaires, dut compter 775.000 *kourdis*, représentant, dit-il, une valeur argent d'environ 387 thalers de Prusse (2). Dans certains districts, à Massina, par exemple, les coquillages n'ont plus cours, comme monnaie ; on les exporte chez les nègres fétichistes qui, eux, s'en servent pour les rendre à leur destination première : ils en font des parures (3). La coutume peut d'ailleurs varier d'un pays à l'autre ; ainsi, sur un marché, celui de Dori, les coquillages avaient cours, quoiqu'ils fussent dédaignés au pays voisin de Yagha (4). On y revient d'ailleurs à l'occasion, à défaut d'autres valeurs pseudo-monétaires (5), et il est vraisemblable, que la monnaie de coquillage est, en Afrique, plus ancienne, plus primitive, que toutes les autres.

Les monnaies rudimentaires, qui ont succédé aux *cauris* et maintenant les éclipsent, sont de genre varié. Il en est de métalliques, par exemple, le fer. En Sénégambie, dans leurs premiers rapports avec les Européens, les indigènes adop-

(1) Raffenel. *Loc. cit.*, t. I, 62.
(2) Barth. *Loc. cit.*, III.
(3) Barth. t. III. 108.
(4) *Ibid.*. III. 280.
(5) *Ibid.*, III. 12.

tèrent pour valeur-étalon la barre de fer et, dans la langue commerciale usitée, on rapporta pendant longtemps toutes les marchandises au fer ; on disait, par exemple, une « barre de tabac » pour désigner une quantité donnée de tabac ayant la valeur d'une barre de fer (1). Dans l'intérieur, à Kermick, capitale du Loggoun, la monnaie courante consistait en paquets de minces plaques de fer, analogues à celles dont on se sert pour garnir les pieds des chevaux ; chaque paquet en contenait de dix à douze. Cette monnaie de fer n'avait d'ailleurs dans le commerce aucune valeur fixe. Le mercredi de chaque semaine, qui était le jour du marché, une proclamation du sultan en déterminait le cours et ses fluctuations donnaient même lieu à des spéculations à la hausse ou à la baisse combinées par les agioteurs du pays : l'équivalent de nos jeux de bourse (2).

A Koukaoua, l'ancien étalon monétaire a été longtemps la livre de cuivre, qu'on appelait *rottl* et dont le nom s'est conservé comme type de valeur. Le *rottl* se rapporte souvent, mais très arbitrairement, à une véritable monnaie, au thaler d'Autriche, dont j'aurai à reparler en m'occupant de la Nubie et de l'Abyssinie. A Koukaoua, ce thaler dit de Marie-Thérèse est très estimé ; on le préfère même à l'écu d'Espagne, qui pourtant a aussi cours (3). On parfait les paiements en *cauris*, servant de monnaie divisionnaire.

En l'absence de monnaies officielles, analogues à nos monnaies civilisées, tout peut, en Afrique, être adopté comme monnaie et Barth rapporte qu'à Saraou, petite localité située entre le Bornou et l'Adamaoua, des clous de girofle, en ce moment très appréciés, lui servirent de monnaie (4). — Néanmoins on peut dire que, dans toutes les

(1) Mungo-Park. *Loc. cit.*, 44.
(2) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, 255.
(3) Barth. *Loc. cit.*, II. 134.
(4) Barth. *Loc. cit.*, t. II. 212.

zones industrielles de l'Afrique, la monnaie la plus usitée est la monnaie textile. Cette monnaie est le plus souvent constituée par les étroites bandes de coton, que tissent les métiers indigènes ; l'unité de mesure, la *nanandi*, est longue d'environ quatre toises et large de deux pouces et quart. Sept de ces *nanandi* font une *dora* ; la *dora* est, en réalité une petite chemise de travail ; mais on la prend ici dans le sens d'un multiple de la *nanandi* (1). Des bandes de cotonnades du même genre ont également cours à Massina (2), dans le Logon, près du lac Tchad, etc. (3). Dans certains villages, la fabrication de ces bandes monétaires est même la principale occupation industrielle (4). Il est à croire que ces étroites bandes ont été adoptées pour monnaies à cause même de leur étroitesse, qui les rend moins encombrantes et d'une subdivision facile ; on emploie pourtant aussi de grandes pièces d'étoffe, dite *tourkedi*, formant en maint endroit le vêtement des femmes, qui s'en habillent en les roulant autour de leur corps (5). A Yola surtout, les *tourkedi* constituent un des principaux articles de vente (6).

Dans l'Afrique centrale, comme en Papouasie, nous trouvons donc le besoin, spontanément éclos, d'une valeur étalon, commune mesure servant à apprécier commercialement les marchandises. Nous constatons en même temps que cette idée première de la monnaie est d'une extrême simplicité, qu'elle ne saurait justifier en rien les théories obscures, parfois presque mystiques, excogitées par certains écrivains au sujet de l'origine et de la nature intime de l'idée monétaire. A les entendre en effet, la théorie de la monnaie serait aussi obscure et impénétrable que les mystères de la

(1) Barth. *Loc. cit.*, II. 211.
(2) *Ibid.*, III. 139.
(3) *Ibid.*, III. 84.
(4) *Ibid.* II. 70.
(5) *Ibid.* III. 196.
(6) *Ibid.*, t. II. 245.

religion catholique. Il en faut heureusement rabattre et, sur cette question comme sur tant d'autres, la sociologie ethnographique remet chaque chose au vrai point de vue, qui est fort simple. Elle nous montre aussi que la monnaie civilisée, nos monnaies métalliques, n'ont pas été inventées tout d'un coup et tout d'une pièce, ainsi qu'on le croit généralement, qu'elles résultent, comme tout ce qui est quelque peu complexe, d'une lente évolution, s'étant déroulée un peu partout, et, ce que nous aurons mainte occasion de vérifier, partout d'une manière analogue.

Mais il nous faut rentrer dans le corps même de notre sujet. Nous savons maintenant quelle est l'industrie de l'Afrique centrale, quelles monnaies plus ou moins rudimentaires y ont été adoptées ; il nous reste à voir comment s'y pratique le commerce proprement dit et quelles sont les marchandises échangées ou vendues.

IV. *Le Commerce.*

La grande zone africaine, que j'ai appelée industrielle, ne l'est pas également partout. En classant les renseignements épars dans les relations des voyageurs, on est tout d'abord frappé d'un fait important savoir, que cette zone est en général d'autant plus civilisée que l'on s'avance plus de l'ouest vers l'est.

Nous avons déjà vu, que, sur le littoral de la Sénégambie, les nègres, il n'y a pas très longtemps encore, ne savaient se procurer le fer que par voie d'échange, et que, dans certains districts, le fer jouait le rôle de monnaie. Au XVIe siècle, dans le royaume de Loango, les indigènes mettaient à rechercher le fer la même ardeur que montraient les Polynésiens, lors des voyages de Cook. Une vieille relation de 1578 rapporte que ces nègres ou n'avaient pas de fer chez eux ou ne savaient pas encore l'extraire de leurs mines ; que,

pour avoir un petit clou, ils donnaient en échange une grande défense d'éléphant (1). Nous n'ignorons pas d'autre part, qne le gros bétail abonde surtout dans l'est, que l'art du forgeron et en général toutes les industries vont se perfectionnant à mesure qu'on avance vers l'Orient, quoique les Africains du littoral de l'ouest aient été, avant les autres, en relation avec les Européens. La conclusion s'impose, c'est que la civilisation de l'Afrique nord-équatoriale au sud du Sahara est surtout originaire de l'ancienne Ethiopie et peut-être même, mais moins directement, de l'ancienne Egypte.

Les Maures de la Sénégambie eux-mêmes sont très peu avancés ; et leur industrie se borne à tisser une grossière étoffe en poil de chèvre, qui leur sert à couvrir leurs tentes (2). Avant tout, ils sont pasteurs et ceux qui possèdent des troupeaux de gros bétail, des chameaux, des chevaux, mènent une vie nomade et franchissent souvent de grandes distances pour aller vendre leurs troupeaux (3). Au contraire les Mandingues, ordinairement plus ou moins convertis à l'Islamisme, sont industrieux, commerçants et en même temps bons agriculteurs et éleveurs de bestiaux. Ailleurs, à Patachi, île du Bas-Niger, les nègres très peu accoutumés au commerce, négocient durant des mois entiers avant de se décider à vendre un canot (4). Mais il en va tout autrement dans les districts vraiment industriels de la zone qui nous occupe : là l'élève du bétail, l'agriculture, le commerce, l'industrie, tout marche à la fois ; le commerce surtout est très actif, malgré les impôts souvent arbitraires que prélèvent les souverains et leurs fonctionnaires, même malgré le caractère capricieux de ces impôts monarchiques ; ainsi, dans une ville du Yarriba, les femmes, qui venaient

(1) Ed. Lopez. *Le Congo* (1578). Relation des frères de Bry, traduite par Léon Cahun, 1883.

(2) Geoffroy de Villeneuve. *Hist. univ. voy.* Vol. XXII. 80.

(3) *Ibid.*, 85.

(4) R. et J. Lander. *Loc. cit.*, 290.

vendre au marché, devaient acquitter un droit, dont les hommes étaient exempts (1).

Presque partout on a institué des marchés réguliers, et périodiques, plus ou moins fréquents où s'étalent souvent non seulement des marchandises indigènes, mais aussi celles d'Europe, surtout les cotonnades anglaises, venant de la côte occidentale, de Badagry, de Lagos ou convoyées à travers le Sahara par les caravanes ; cependant les longues tuniques en cotonnades teintes, usitées dans les centres les plus civilisés et qui parfois ne sont pas dépourvues d'une sorte d'élégance majestueuse, sont presque toujours fabriquées avec des étoffes indigènes. Mais le commerce européen ne fournit pas que des étoffes , ainsi, à Kiama, près du Niger, Clapperton vit des pots de faïence, des plats de cuivre ou d'étain, des pièces de drap, etc., d'origine européenne (2).

Les marchés sont ordinairement et par toute la zone bien approvisionnés. A Ouôdi, on se rend, de tous les villages voisins, à un marché hebdomadaire. Ce sont surtout les femmes, qui sont chargées des opérations commerciales ; elles arrivent, portées, elles et leurs marchandises, par des taureaux, qu'elles conduisent au moyen d'une lanière passée à travers le cartilage des naseaux ; leurs denrées sont du lait, des volailles, du miel, de la graisse, des herbes comestibles (3).

A Kouka, où le thaler de Marie-Thérèse est la monnaie couramment employée pour les achats de quelque importance (Monteil. *De Saint-Louis à Tripoli, etc.*), le marché devient une foire où affluent des milliers de personnes, plus de quinze mille à la fois, disent les voyageurs ; à cette foire, on vend et achète du blé, du riz, du millet, des moutons, des bœufs et surtout la principale marchandise de

(1) R. et J. Lander. *Loc. cit.* 97.
(2) Clapperton. *Loc. cit.*, 131.
(3) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, 105.

l'Afrique centrale : des esclaves. C'est en dehors de la ville, en face d'une de ses principales portes, que se tient ce grand marché, sans doute parce que l'espace nécessaire ferait défaut à l'intérieur (1).

Dans l'Yourriba, des petits marchés alimentaires ont lieu, chaque jour dans l'après-midi, vers trois ou quatre heures ; on y trouve des haricots rouges, des bananes, des figues-bananes, du beurre végétal, des graines de coloquinte, dont on fait une grande consommation, des poules, des moutons, des chèvres, des étoffes indigènes, des instruments d'agriculture, etc. (2). Des marchés quotidiens de même genre se tiennent à Koukaoua (3), à Dikina (4), à Massina (5), etc. Ces petits marchés, destinés surtout à défrayer la consommation locale et de tous les jours, n'empêchent en rien les grands marchés où l'on vient de fort loin, parfois au prix de douze ou treize jours de marche (6).

A Koukaoua, il existe un grand marché hebdomadaire, où l'on vend surtout des chameaux, des chevaux, des bœufs, particulièrement des chevaux, sans préjudice des denrées, des objets industriels, par exemple, des pièces de bois pour faîtes de maison, etc. Ce marché de Koukaoua est méthodiquement organisé ; chaque genre d'articles y occupe une place distincte ; certaines marchandises même sont exposées dans des boutiques ou sous des hangars régulièrement rangés (7).

A Dori, ville du royaume foulbe de Gando sur le Niger, des nomades du désert viennent d'au-delà de Tombouctou vendre du sel gemme ; des Mandingues apportent la noix

(1) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, 118.
(2) Clapperton. *Loc. cit.*, 113.
(3) Barth. *Loc. cit.*, t. II, 132.
(4) *Ibid.*, t. III. 12.
(5) *Ibid.*, III. 139.
(6) *Ibid.* II. 164.
(7) *Ibid.* t. II. 132.

de kola et surtout des *cauris* ou *kourdis* pêchés sur la côte occidentale, à Sierra-Leone ou à Rio-Nunez ; des marchands de Mossi amènent des ânes chargés d'énormes balles de coton et cheminent en caravanes (1). Les indigènes de Gando profitent aussi du Niger pour commercer par eau, mais à d'assez courtes distances ; leurs embarcations ne peuvent sans danger remonter ou descendre à plus de huit à dix lieues (2). C'est que la sécurité est médiocre en pays foulbe et les Foulbe de Wourno ont même dû protéger le marché de Wourno, qui se tient hors de la ville, en l'entourant d'un fossé et d'un mur (3). La propriété est mal respectée dans le pays et on accuse les habitants de Dori de suivre parfois les marchands pour les tuer et les voler (4). Ces gens de Wourno ont d'ailleurs l'âme commerçante dans le mauvais sens du mot ; ainsi ils ont l'habitude de se tenir auprès de leurs puits et de débiter leur eau au détail à raison de cinq *cauris* pour le contenu d'un grand vase (5).

Pour éviter les redites, je n'ai pas encore parlé des esclaves ; mais, sur tous ces marchés de l'Afrique centrale, on les peut négocier exactement comme des animaux domestiques. Les hommes y vendraient même parfois jusqu'à leurs femmes et leurs enfants (6). Le commerce des esclaves se fait ordinairement au détail ; ainsi, dans le Kayor, de pieux marabouts viennent vendre des esclaves, qu'ils sont allés acheter dans l'intérieur moyennant quelques pièces de cotonnade, et sur lesquels ils réalisent des bénéfices représentant de dix à quinze fois le prix d'achat (7). Pourtant, sur les grands marchés, on peut vendre d'un seul coup de forts lots d'es-

(1) Barth. *Loc. cit*, t. III. 279-284.
(2) Barth. *Loc. cit.*, t. III. 241.
(3) Barth. *Loc. cit.*, III. 223.
(4) *Ibid.*, 284.
(5) *Ibid.*, 224.
(6) *Ibid.*, t. II. 164.
(7) Soleillet. *Voyage à Segou*. 79, 171.

claves : car la marchandise humaine s'y accumule entre les mains des capitalistes ; à Yola, il est des propriétaires qui en possèdent jusqu'à un millier (1) ; mais ces opérations commerciales, même quand elles ont une importance relative, ne sauraient rivaliser avec celles, qui, au dire d'une vieille relation portugaise, se faisaient au XVI[e] siècle dans le grand royaume, aujourd'hui disparu, du Congo. Là les traitants portugais achetaient quelquefois d'un seul coup jusqu'à cinq mille esclaves amenés au marché de divers côtés (2). Ces troupeaux d'esclaves provenaient sûrement de guerres et de razzias entreprises pour la plupart dans le seul but de satisfaire la demande des négriers européens.

V. *Le commerce à Tombouctou.*

Jusqu'ici j'ai parlé du commerce de l'Afrique nord-équatoriale, en glanant mes renseignements sur des points divers ; mais il est deux grands centres commerciaux, dont il me faut maintenant traiter d'une façon plus spéciale : ce sont Tombouctou et surtout Kano.

Tombouctou, jadis capitale d'un puissant État et grande cité commerciale, est aujourd'hui bien déchue de son importance. Elle mesure pourtant quelque trois milles de circonférence ; on y voit des maisons, des mosquées construites en adobes ou briques crues. Je parle des vraies maisons et non des cases en paille, de forme ronde et à toit conique, qu'habitent les pauvres et les esclaves (3). La plaine où Tombouctou est située est presque stérile et rappelle encore trop le sol du Sahara ; enfin, chaque année, le Niger vient en débordant remplir de grandes lagunes avoi-

(1) Barth. *Loc. cit.*, t. II. 236.

(2) Ed. Lopez. *Le Congo,* traduit par L. Cahun du texte latin des frères de Bry.

(3) Caillié. *Hist. univ. voy.* Vol. XXIX. 399.

sinant la cité. Les céréales nécessaires à la consommation journalière de Tombouctou doivent y être amenées du Niger supérieur, notamment de Sansandi (1), dans de grandes barques, ayant parfois quatre-vingts pieds de long (2). De Jenné, viennent en outre du beurre végétal, du coton, du savon, du poisson sec, des oignons, etc. (Caillié, *Loc. cit.*). Dans les environs même de Tombouctou, on ne pratique guère que l'élève du bétail ; l'eau potable est apportée à la ville par des ânes, que mènent des esclaves (3). Tombouctou n'est donc qu'un entrepôt commercial et sa prospérité dépend étroitement des caravanes, qui ont intérêt à s'y rendre. Celles-ci viennent surtout du Maroc et de l'oasis de Ghadamès.

Le plus important article d'importation à Tombouctou est le sel, le sel gemme des mines de Taoudegni. Les caravanes l'y apportent à dos de chameau et séjournent à cette occasion dans la ville pendant six ou huit mois pour se procurer ce qu'on appelle en langage marin un fret de retour (4). Ce sont aussi ces caravanes, qui approvisionnent la ville de tabac et de dattes, de vêtements tissés à Kano, de chemises de Sansandi confectionnées avec du calicot anglais et de divers autres objets ; il faut y ajouter encore la noix de Kola, du drap rouge, de la coutellerie, des miroirs, diverses autres marchandises européennes et du thé, enfin de l'or, venant de Bambouk sur le Haut-Sénégal ou de Bouri sur le Niger supérieur (5).

En somme, Tombouctou est un comptoir commercial, qui est, surtout qui a été. d'assez grande importance. Une certaine industrie a même pu s'y développer, surtout celle de la mégisserie, dont les troupeaux fournissent aisément

(1) Barth. *Loc. cit.*, t. IV. 103.
(2) *Ibid.*, III, 330.
(3) *Ibid.*, IV. 53.
(4) Caillié. *Loc. cit.*
(5) Barth. *Loc. cit.*, IV. 100-103.

la matière première ; aussi y fabrique-t-on des objets en cuir bien travaillés : des sacs à provisions, des valises et coussins, des sachets, des gaînes de fusil. L'industrie du fer y a aussi acquis un certain développement, ainsi que la bijouterie en or (1). Au contraire, l'art du tissage y est fort restreint, à ce point qu'on y importe des burnous arabes, souvent fabriqués avec des étoffes d'Europe (2). A Tombouctou, l'or, l'ivoire, la cire, la gomme sont, comme tout le reste, importés et réexportés. L'argent en espèces y est fort rare ; mais il y a cours et même y est très recherché (3). A vrai dire, la marchandise, qui alimente surtout le commerce de Tombouctou, est le sel gemme ; aussi les marchands de sel occupent-ils dans la ville un vaste espace alloti en petites parcelles, que loue un cadi, logeant dans le marché même où il a surtout mission de prélever un cinquième du sel mis en vente (4). En somme, la prospérité commerciale de Tombouctou tient uniquement à sa situation au coude même du Niger, circonstance qui tout naturellement l'a désignée pour servir d'entrepôt commercial à l'Afrique du nord et au bassin du Niger. En effet ses principaux marchands ne sont que des agents au service des négociants de Ghadamès, de Fez, etc., (5), aux marchandises desquels elle ouvre de vastes débouchés. Le commerce européen pourrait sans doute y écouler ses marchandises, mais, pour cela, en attendant le chemin de fer transsaharien qu'on pourra attendre longtemps, il faudrait tout d'abord non seulement ne pas exterminer les Touâreg, mais même s'appliquer à vivre avec eux en bonne intelligence ; car leur concours est absolument nécessaire au transit entre les pays du nord et ceux du sud. Mais, pour le moment, la véritable métropole commerciale

(1) Barth. *Loc. cit.*
(2) *Ibid.*, t. IV. 106.
(3) *Ibid.*, 42.
(4) *Ibid.*, IV. 102-103.
(5) *Ibid.* IV. 106.

de l'Afrique centrale n'est plus Tombouctou ; c'est Kano, dont les Etats européens ne sauraient manquer de se disputer avant peu la possession ou le protectorat.

VI. *Kano.*

Kano est le vrai centre commercial du Soudan barbare ; cette ville nous représente aujourd'hui ce que Tombouctou a pu être jadis, au temps de sa prospérité passée. Comme toutes les villes du Soudan seulement barbare, Kano se compose d'une agglomération de maisons en adobes et de huttes à toits coniques, le tout entouré d'une enceinte fortifiée ; cette grande ville africaine a une population sédentaire d'environ trente mille habitants, que le flot incessant des étrangers, des nomades, des caravanes, porte ordinairement à un chiffre double ; or, il n'existe pas une seconde ville de cette importance dans toute l'Afrique noire.

En outre, Kano a sur Tombouctou un avantage de premier ordre ; la ville est située au centre d'une contrée extrêmement fertile et non pas, comme Tombouctou, dans une succursale un peu améliorée du Sahara. Elle a des rues bordées de riches magasins, de boutiques regorgeant de comestibles, toute une population de marchands et d'acheteurs affairés. Une foule toujours en mouvement anime ces rues et cette foule est des plus bigarrées ; par ses éléments très divers, elle atteste au premier coup d'œil une très grande inégalité des conditions et des fortunes ; le pauvre y coudoie le riche ; la ménagère modeste y marche à côté de la courtisane chargée de perles et parée de vêtements aux couleurs voyantes. Des personnages opulents, vêtus de soie éclatante, chevauchent dans la ville à la tête de bandes d'esclaves et se frayent un chemin au milieu de la foule affairée, etc., (1). En somme Kano est une grande ville, essen-

(1) Barth. *Loc. cit.*, t. II. 13-14.

tielle analogue à nos grandes cités, mais avec la couleur africaine et orientale en plus. La campagne environnante produit du blé en abondance, tout en étant riche en beaux pâturages ; l'agriculture et l'élève du bétail s'y font côte à côte et s'y entr'aident (1). Aussi Kano n'est pas, comme Tombouctou, un simple entrepôt, un lieu de transit, dont la prospérité peut périr rien que par le déplacement d'un courant commercial. C'est un centre de production. La ville est pleine de petits ateliers où l'on tisse, où l'on travaille le fer, le cuir, le cuivre et l'argent, dont on fait des bijoux, des anneaux, des bracelets pour les mains et les jambes (2).

Par une exception rare en Afrique, les Kanoris savent tanner le cuir en se servant d'un suc laiteux, extrait d'une plante du pays. Avec ce cuir tanné on fabrique de grandes outres, façonnées en jarres sur des moules en terre et ayant l'avantage de n'être pas fragiles (3).

Ce qui est mieux encore, c'est que toute cette industrie, si active, est simplement familiale. Les esclaves, à peu près seuls, cultivent la terre ; à la maison, dans la ville, tout le monde, hommes et femmes, travaille et s'entr'aide (4).

En somme, les Kanoris libres ne souffrent guère que des razzias pillardes de leurs voisins et des extorsions de leur prince. Celui-ci gouverne trop, comme il est d'usage en pays monarchique, et se fait trop chèrement payer son ingérence dans les affaires de ses sujets. Les boutiques sont propriété du maître et un commissaire royal en perçoit les loyers ; c'est le prince encore ou plutôt son représentant, qui tarife les denrées et prélève un impôt sur leur vente (5). Sur les dattes et autres fruits des arbres, le gouverneur royal s'ad-

(1) Barth. *Loc. cit.*. II. 32.
(2) *Ibid.*, 25-26.
(3) Denham et Clapperton. *Loc. cit.*, vol. XXVII. 389.
(4) Barth. *Loc. cit.*, I. 11-15.
(5) Denham et Clapperton. *Loc. cit,*, 379.

juge les deux tiers de toute quantité apportée au marché (1); c'est au gouverneur encore, que tout étranger, pénétrant dans la ville, est obligé d'offrir des présents et ceux-ci doivent être beaux (2); il ne s'agit plus du *hongo* sauvage usité dans l'Afrique orientale. Mais, à Kano, la vie est facile et 60.000 *kourdi* ou *cauris* suffisent aisément à l'entretien annuel d'une famille ; pourtant 2500 de ces coquillages n'équivalent qu'à la valeur d'un florin d'Autriche (3).

Or, l'activité industrielle et commerciale des Kanoris produit de beaux bénéfices. En effet les relations de Kano s'étendent jusqu'à Moursouk, Rhat, Tripoli, Tombouctou, même jusqu'à l'Atlantique. On y importe du cuivre du Darfour (4), du sel, que les caravanes y amènent par milliers de charges de chameaux. A lui seul, le sel est la contre partie d'une valeur d'échange, en coton et blé, représentant une soixantaine de millions. L'importation des vêtements arabes, venant de Tunis, etc., s'élève annuellement à une cinquantaine de millions. Les produits industriels d'Europe abondent aussi à Kano : cotonnades de Manchester, soieries françaises. toiles de Saxe et de Livourne, perles de Venise, glaces, aiguilles et mercerie de Nuremberg, lames d'épée de Solingen, sucre de Marseille, etc., etc. (5).

En retour Kano vend et exporte des tissus de coton, surtout de belles étoffes pour les *tourkedi*, ou tuniques des femmes, des voiles noirs pour les hommes, des draps indigènes, etc. (6). Enfin le grand commerce de l'Afrique centrale, celui des esclaves, est assez actif à Kano; on exporterait annuellement environ cinq mille esclaves pour le Bornou, le Fezzan, Rhât; mais la plupart d'entre eux se vendent dans le pays

(1) Clapperton. *Loc. cit.*, II. 89.
(2) Barth. *Loc. cit.*, II, 32.
(3) *Ibid.*, 22.
(4) *Ibid.*, 27-28.
(5) *Ibid.*, 24.

même ; car l'agriculture Kanori ne saurait s'en passer (1).

On importe aussi à Kano et en grande quantité la petite monnaie courante, les cauris, qui se recueillent sur le littoral d'Occident. Cette monnaie, de si mince valeur, est fort encombrante et il est singulier que l'usage ait pu s'en conserver dans une grande cité commerciale, à demi-civilisée. En effet un chameau robuste ne peut porter que 150.000 *Kourdi* et cette charge ne vaut guère que soixante écus d'Espagne (2). Cependant les monnaies civilisées, les monnaies d'or et d'argent, sont bien connues à Kano, mais elles y sont rares ; l'or n'y est introduit qu'en très petite quantité par les pèlerins venant de Tombouctou. Le florin ou thaler de Marie-Thérèse, au millésime de 1788, y arrive de l'Abyssinie et de la Nubie ; mais il est peu commun et recherché surtout par les femmes, seulement pour sa beauté (3).

La rareté des monnaies précieuses et portatives à Kano a nécessairement poussé à des opérations de crédit facilitant certaines transactions. Barth raconte que, s'étant trouvé à court d'argent durant son séjour à Kano, le gouverneur (*Ghaladima*) ordonna à des marchands de Ghadamès, détenteurs de marchandises appartenant à l'agent anglais de cette oasis, d'avancer au voyageur deux cents dollars ; mais en retour Barth, dut s'engager à rembourser la somme dans un délai de quatre mois, à Tripoli, en payant un énorme intérêt de 300 0/0. En outre un marchand du Fezzan prêta de son côté au voyageur et sans hésiter deux cents écus (4). Evidemment ces opérations de crédit n'étaient pas des nouveautés sur la place, et elles indiquent des gens rompus au commerce.

(1) Barth. *Loc. cit.*, II. 27.
(2) *Ibid.*, 28-29.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, t. IV. 206.

VII. *L'évolution commerciale chez les nègres.*

Avec ce chapitre, se termine notre voyage d'exploration chez les races nègres et nous avons maintenant une idée générale de leur commerce, du moins au point de vue sociologique.

Tout d'abord il existe un âge précommercial, où l'on ne pense pas aux échanges. Chaque clan se suffit à lui-même ; la propriété y est plus ou moins commune ; avec les clans voisins, et rivaux, il n'y a guère de rapports pacifiques. A-t-on, par hasard, envie de ce qu'ils possèdent, et ce ne peut être que de leurs objets mobiliers, armes, outils, parures, on le leur enlève par la force. Les Australiens, les Papous les plus sauvages en étaient encore à cette phase première.

Puis on fait quelques pas en avant, en acquérant du superflu et en créant une certaine propriété individuelle : on a des esclaves, des femmes en plus grand nombre qu'il n'est nécessaire, des parures à revendre, des produits agricoles, des animaux domestiques Alors on se familiarise avec les échanges. Après avoir débuté par le commerce par dépôts, à la fois si craintif et si confiant, on s'accoutume à troquer les marchandises à visage découvert. Comme il arrive encore en Nubie, les premiers trafics un peu développés ont dû se faire à jour fixe, sous la surveillance d'hommes armés appartenant aux clans et tribus des parties contractantes. Alors le mouvement commercial est encore fort restreint ; il ne prend vraiment une grande extension que tardivement, quand l'industrie a grandi, quand ses produits peuvent dépasser de beaucoup les besoins de la consommation.

Par la seule évolution sociologique, tous les peuples, à la condition de durer suffisamment, en arriveraient sans doute à cet âge vraiment commercial ; mais les races attar-

dées sont habituellement sollicitées aux échanges par des races ou peuples plus ou moins avancés, qui viennent les tenter, secouer leur torpeur commerciale, en leur offrant d'abord des objets de parure, de genre nouveau pour eux, et bientôt des boissons enivrantes, le tout contre certains produits naturels ou contre des esclaves. Nous avons vu combien, dans l'Afrique noire, ont été affreux les résultats du trafic ainsi surexcité de l'ivoire et de celui des esclaves.

La phase suivante, phase véritablement commerciale et industrielle, ne se rencontre en pays noir que dans la zone rétro-saharienne : c'est celle que nous venons d'examiner. Là, l'industrie et le commerce se sont spécialisés et ils l'ont pu faire, parce que l'esclavage a pris dans la région une extension considérable. Le fardeau du labeur agricole, de l'élève du bétail, les grosses besognes qui nourrissent directement, ont été imposés à des troupeaux d'esclaves et toute la population libre s'est mise à forger, à tisser, à teindre, etc., à créer en quantité surabondante des produits industriels, dont la vente lui procure une richesse relative.

Dans la zone rétro-saharienne, cet épanouissement de l'industrie et du commerce s'est produit sous l'influence de races étrangères, depuis longtemps dressées au trafic et qui ont, de gré ou de force, singulièrement abrégé l'évolution commerciale des indigènes.

Mais, dès que le commerce a pris un certain développement, le troc direct des marchandises est devenu difficile, a surtout semblé trop lent et l'on a cherché et vite trouvé des valeurs-types, des valeurs-étalons, auxquelles on rapportait toutes les marchandises, en résumé, des monnaies primitives. Je ne reprendrai pas l'énumération des substances variées, qui ont joué, qui jouent encore ce rôle en pays nègre, et me contenterai de rappeler que les plus usitées sont des objets de luxe, surtout de parure. La plus primitive de ces substances monétaires a été le coquillage travaillé, le *cauri*, que nous avons vu employer en Papouasie

et en Afrique et qui, dans les deux pays, a servi et sert encore à fabriquer des colliers, des ornements divers. Les étoffes monétaires elles-mêmes, du moins celles qui jouent le rôle de valeurs-étalons, sont aussi des objets de luxe ; puisqu'on s'efforce de leur donner des teintes éclatantes, de les rendre propres à faire des vêtements, qui soient beaux. D'ailleurs ces monnaies, capables d'être converties en parure, sont recherchées surtout par la moitié féminine des populations.

Remarquons, pour finir, que, nulle part dans l'Afrique noire explorée par nous, on ne frappe de monnaies réelles, en argent ou en or, analogues à celles des civilisés. Celles, qui y sont introduites, viennent du dehors ; elles ont un cours très restreint et parfois sont recherchées surtout par les femmes, qui les apprécient, exactement comme les monnaies indigènes, au point de vue de la parure et se font, par exemple, des colliers, etc. avec les thalers de Marie-Thérèse importés dans le pays.

DEUXIÈME PARTIE

Les races jaunes

CHAPITRE VI

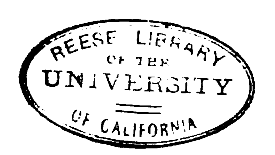
LE COMMERCE EN POLYNÉSIE

SOMMAIRE

I. *L'homme jaune et les Polynésiens.* — Populations mongoliques de l'Asie. — Les Mongoloïdes de l'Océan Pacifique. — Théorie de l'origine malaise des Polynésiens. — Critique de cette théorie. — Migrations polynésiennes. — II. *L'industrie polynésienne.* — Les pirogues polynésiennes et leur construction. — Traversées commerciales. — Objets ouvrés et sculpture décorative. — Les étoffes-papier et leur teinture. Salines des îles Sandwich. — Arboriculture. — Animaux domestiques. — II. *Le commerce.* — Entre Tonga et Viti. — Régime de la propriété. — Les ateliers publics — La coutume des présents. — Le vol toléré. — Rareté des échanges commerciaux. — Survivance du commerce par dépôts. — La passion du fer. — Les clous et leur valeur monétaire. — Les femmes et le commerce de luxe. Les plumes rouges et leur valeur. — Prostitution commerciale. — Premières ventes foncières aux Européens. — La fièvre civilisatrice à la Nouvelle-Zélande. — La pierre détrônée par le fer. — Inexpérience commerciale et monnaies européennes. — IV. *Les origines du commerce en Polynésie.* — L'industrie des clans. — Des présents aux échanges. — La razzia tient lieu de commerce.

I. *L'homme jaune et les Polynésiens.*

L'homme jaune ou mongolique, dont nous allons maintenant commencer l'étude au point de vue des mœurs et cou-



tumes commerciales, est, des trois grands types humains, le plus largement représenté à la surface de la terre. Sa grande patrie est le continent asiatique ; il en occupe les trois quarts et y a constitué, entre autres groupes, l'agglomération chinoise avec ses quatre cent millions d'individus, la Chine qui a été le grand laboratoire, d'où sont sorties la plupart des civilisations mongoliques. Les Japonais. les nomades des steppes septentrionales de l'Asie, les Indo-Chinois, les Malais, etc., ont, tous, plus ou moins directement subi l'influence et l'éducation de la vieille civilisation chinoise.

A ces races jaunes de l'Asie, il faut rattacher, mais par un lien beaucoup plus lâche, d'abord les populations indigènes et mongoloïdes du continent américain ; puis d'autres mongoloïdes encore, ceux qui occupent un grand nombre d'îles de l'Océan Pacifique, notamment les Carolines, les Mariannes, nombre de petits archipels de la Micronésie ; enfin les insulaires de la Polynésie, tels qu'ils étaient lors de leur découverte par les navigateurs européens au XVIII[e] siècle. Quelle est l'origine des Polynésiens ? C'est là un problème ethnologique ou plutôt ethnogénique, qui a reçu des solutions bien diverses. Pour ne pas sortir de mon sujet, je devrai me borner à l'effleurer. Pour les uns, les Polynésiens, sont des autochtones, habitant les débris d'un continent effondré ; mais les îles polynésiennes, sont, pour la plupart, des îles corallines qui lentement ont surgi de l'océan. On a répondu à l'objection en prétendant que l'Adam ou les Adams polynésiens s'étaient formés spontanément dans un des archipels, à la Nouvelle-Zélande, de beaucoup le plus grand archipel occupé par la race ; mais, en Polynésie, il n'y avait d'autres mammifères que des rats, des cochons, des chiens comestibles, plus une grande chauve-souris, la roussette, et, à la Nouvelle-Zélande particulièrement, le porc même était inconnu. Les premiers Polynésiens auraient donc dû naître par génération spontanée ; mais ce sont là des miracles, auxquels nous croyons difficilement aujourd'hui. Une première conclusion s'impose : l'homme n'est pas né en Polynésie ; il y est venu, mais

d'où ? Sur ce point les opinions sont encore bien diverses. Tous les pays, que baigne l'Océan Pacifique, ont été successivement mis à contribution. On est porté tout d'abord à exclure la Chine et le Japon, contrées trop civilisées, depuis trop longtemps surtout, et habitée par des races dont le type physique diffère grandement de celui des Polynésiens. L'opinion courante, adoptée d'emblée et sans examen trop rigoureux, est celle qui place en Malaisie la souche polynésienne. Quoique cette manière de voir soit aujourd'hui presque orthodoxe, elle est difficilement soutenable.

En effet, Malais et Polynésiens sont bien des Mongoloïdes, mais combien dissemblables ! La seule preuve ayant une apparence scientifique, que l'on puisse invoquer en faveur de cette théorie, repose sur certaines analogies linguistiques. Sans doute les langues malaise et polynésienne sont de même type, mais, à part un assez petit nombre de mots, le vocabulaire en est fort différent. Or, c'est ce dernier point qui importe ; car des langues de même type se peuvent constituer isolément et simplement en obéissant aux lois de l'évolution linguistique. De très sérieuses objections peuvent d'ailleurs être opposées à la théorie malayo-polynésienne. D'après cette théorie, tous les grands archipels au moins devraient être dotés des mêmes animaux domestiques. Or, le porc était inconnu à la Nouvelle-Zélande, pourtant bien plus voisine de la Malaisie que Taïti, par exemple, et qui constituait le principal archipel polynésien. Afin d'abréger, je passe sous silence nombre d'objections, que l'on pourrait tirer encore de la grande dissemblances des races et des civilisations, pour en retenir seulement une, qui est capitale. Dans la vaste zone du Pacifique, le long de laquelle s'échelonnent, à des distances souvent considérables, les archipels de la Polynésie, les vents règnants sont les vents alisés, soufflant de l'est avec une constance que troublent assez rarement de passagères perturbations atmosphériques. Bien plus, les courants secondent les vents alisés et roulent aussi

leurs flots de l'est à l'ouest. Pour naviguer obstinément vers l'est, les immigrants malais auraient donc dû vaincre et le vent et la marée ; mais c'est ce que, très récemment encore, nos bâtiments à voile ne réussissaient pas facilement à faire : « Avec des navires, tels que les nôtres, écrit l'amiral Jurien de la Gravière dans ses *Souvenirs* (1), nous ne pouvions songer à faire près de mille lieues contre le vent ». Or, ces vaisseaux de l'amiral naviguaient déjà presque hors de la zone alisée, au sud de la Nouvelle-Calédonie, où les vents régnants sont de caractère mixte.

Si l'on veut rester dans la vraisemblance, il faut donc admettre, que la Polynésie a reçu sa population de divers côtés et alors on est d'accord avec les faits. A la Nouvelle-Zélande, Marion a pu voir simultanément des indigènes noirs, sûrement d'origine papoue, des jaunes et enfin des blancs, d'aspect analogue à nos Européens du midi (2). Aux Sandwich, à côté de Mongoloïdes aux cheveux noirs et raides, on a rencontré des types plus blancs et à cheveux bouclés. Enfin le continent américain a certainement fourni un fort contingent, qui, lui, contrairement aux Malais, avait, pour se rendre en Polynésie, le vent et le courant en sa faveur. On savait déjà que des monuments identiques aux *téocallis* du Mexique existaient dans les îles polynésiennes concurremment avec des statues analogues à celles de l'île de Pâques ; et ils avaient fait songer à une origine américaine. Une récente expédition scientifique, envoyée à l'île de Pâques par le gouvernement des Etats-Unis a mis le fait hors de doute (3). Elle a fait découvrir, dans cette île, de curieuses tablettes gravées, évidemment d'origine américaine. Au dire des indigènes de l'île de Pâques, ces inscriptions idéo-

(1) *Souvenirs d'un amiral.* I. 126.
(2) *Hist. gén. voy.* III. 439.
(3) W. Thomson *Te pito te genua, or Eastern Island.* Smithson ian Institution. — Report 1888-1889.

graphiques relataient des traditions polynésiennes. Or, parmi les signes employés, certains figuraient des singes inférieurs de l'Amérique centrale. On est donc fondé à croire, qu'à une date impossible à préciser des Indiens de l'Amérique centrale, montés sans doute sur leurs grands radeaux, les *balzas*, qui, au commencement de ce siècle, exécutaient encore dans le Pacifique des voyages de plusieurs centaines de lieues (1), ont été entraînés par le vent et le courant et ont apporté des immigrants à certains archipels occidentaux du Pacifique. De là, par esprit d'aventure ou par accident, comme on en a pu constater nombre d'exemples, des pirogues polynésiennes ont essaimé, en abordant parfois à d'autres îles, dont certaines étaient déjà occupées par des immigrants d'origine différente.

En Polynésie, ces très aventureuses expéditions étaient fréquentes, sans parler des voyages involontaires. Ainsi, aux Marquises, on se débarassait de l'excédent incommode de la population en le lançant à travers l'Océan. Les prêtres y poussaient ; à leur instigation, on contruisait de ces grandes pirogues accouplées, si solides à la mer, chef-d'œuvre de l'industrie polynésienne, et que tout le monde connaît ; après les avoir équipées et approvisionnées, des émigrants de tout sexe et de tout âge se lançaient sur elles à l'aventure. Un marin anglais, laissé aux Marquises au siècle dernier, vit partir ainsi, en différentes fois plus de huit cents personnes. Chacune de ces expéditions en déterminait d'autres ; car, quelques jours après le départ de l'une d'elles, les prêtres annonçaient à la population, dans un discours emphatique, que les voyageurs avaient abordé sur une terre nouvelle, riche en arbres à pain, en cocotiers, en cochons, ils indiquaient même la direction à prendre pour y arriver et conseillaient de nouveaux exodes. Il est inutile de dire que

(1) Porter. *Hist. univ. voy.* T. XVI.

très habituellement on n'entendait plus parler des Argonautes disparus (1).

II. *L'industric Polynésienne.*

En Polynésie, les petites pirogues creusées et munies d'un balancier ne servaient que pour la pêche. Pour les grands voyages et pour la guerre, on construisait de longues pirogues, dont les bordages étaient consues entre eux et fixés sur une maîtresse pièce de bois, servant de base et de quille ; puis on accouplait ces pirogues par des traverses sur lesquelles on établissait une plate-forme. Sur ce plancher les guerriers se groupaient dans les batailles navales, et l'on y construisait un abri, quand il s'agissait de longs voyages. Ces doubles pirogues, que Cook compare aux gros bâtiments de mer de son temps, mesuraient de 40 à 50 pieds de longueur et pouvaient porter, chacune, environ 40 personnes. Elles étaient munies d'un ou deux mâts, avec des voiles de nattes, mais ne pouvaient naviguer à la voile que vent arrière. Pour marcher contre le vent et le courant, leur seul moyen de propulsion était le travail des pagayeurs.

Ces grandes embarcations polynésiennes ont toujours excité l'admiration des Européens, surtout, quand ils pensaient aux outils qui avaient servi à leur construction. En effet, pour abattre les gros arbres nécessaires, les indigènes n'avaient que des haches en basalte et, pour tomber, chaque arbre exigeait le travail de plusieurs hommes pendant plusieurs jours. Cette hache, un ciseau ou tarière généralement tiré d'un radius ou d'un cubitus humain, une râpe de corail, du sable de corail, la peau d'une espèce de raie pour polir et aiguiser, étaient les seuls outils des insulaires. Les bordages des pirogues, parfaitement aplanis, étaient

(1) Porter. *Loc. cit.*, 215-216.

fixés à l'aide de cordages tressés et si bien unis que l'on n'en calfatait pas les coutures (1). Au siècle dernier, les Taïtiens, moins sauvages et plus amollis que leurs congénères des autres archipels, ne quittaient plus volontairement les côtes de leur île ; mais leurs pirogues étaient parfois entraînées malgré eux et toujours, nous dit le capitaine Cook, qui en cite un remarquable exemple, elles étaient emportées vers l'ouest, sans aucun respect pour la théorie malayo-polynésienne. (2). Dans les autres archipels, on était plus hardi qu'aux îles de la Société. Ainsi les Tongans entreprenaient assez souvent un voyage aux îles Fidji ou Viti, c'est-à-dire une traversée de cent-cinquante lieues environ, qu'ils accomplissaient ordinairement en trois jours, soit avec une vitesse moyenne de cinquante lieues par jour (3). Le jour, dans leurs longs voyages, les Polynésiens se guidaient sur le soleil ; la nuit, sur les étoiles ; car ils savaient distinguer les principales constellations ; ils les avaient même nommées et avaient observé leurs déplacements apparents suivant les saisons. A défaut des constellations, par un temps nébuleux, ils réglaient leur course d'après la direction des vagues et le vent, l'alisé, leur servait alors de boussole (4).

Entre Tonga et Viti, les voyages dont je parle avaient souvent un but commercial. Ainsi Tonga, où l'art du potier était inconnu comme dans le reste de la Polynésie, tirait de Viti des vases en terre et divers autres objets, savoir des plumes rouges de perroquet, valeurs précieuses, quasi-monétaires en Polynésie ; puis du bois de sandal, des pierres dures pour confectionner les haches (5), même des animaux.

(1) Cook (Premier voyage). *Hist. univ. voy.* T. V. 287-294. — T. VIII (Deuxième voyage). 230-235. — Wallis. *Ibid.*, t. XVIII. 371.

(2) Cook (Troisième voyage). t. X. 255.

(3) D'Entrecasteaux. *Hist. univ. voy.* T. XV. 180.

(4) Cook (Premier voyage). *Loc. cit.*, t. V. 295. *Ibid.* — (Troisième voyage), vol. X. 50.

(5) D'Entrecasteaux. *Loc. cit.*, 183

Ainsi, quand le capitaine Cook aborda, pour la première fois, à Tonga, les insulaires avaient bien des cochons, mais pas de chiens. Quand il y revint, lors de son troisième voyage, il y vit des chiens, provenant, dit-il, pour une part, de quelques animaux laissés par lui en 1773, mais aussi d'autres spécimens apportés de Viti. Pourtant une seule des îles Tonga en possédait alors et tous ces animaux appartenaient aux chefs (1).

Mais ces exemples de longs voyages entrepris dans un but commercial sont rares en Polynésie. Chaque archipel, chaque île même, avait son industrie, très analogue à celle des autres, et suffisante pour ses besoins : les échanges étaient donc d'une utilité médiocre.

Pour une industrie primitive, cette industrie des Polynésiens était déjà intelligente, bien adaptée aux buts à atteindre et aux moyens d'action. L'adresse des insulaires à se servir de leurs outils de basalte, de jaspe ou de serpentine était extrême. Les Néo-Zélandais étaient spécialement doués pour la sculpture d'ornement sur bois ; ils en avaient même la passion ; certaines grandes pièces sculptées à jour, dont ils ornaient le proue de leurs pirogues de guerre, sont originales et feraient honneur à nos ouvriers ornemanistes. Dans tous les archipels d'ailleurs, les ustensiles en bois, vases, appuie-têtes pour dormir, sièges, etc., étaient souvent d'un fini achevé. Les vases, admirablement polis, semblaient faits au tour (2) ; de grands plats en bois de trois pieds de diamètre émerveillèrent La Pérouse (3). Les étoffes-papier, tirées ordinairement du *morus papyrifera*, que les Polynésiens avaient soin de multiplier, étaient bien adaptées au climat et en outre teintes, ornées, parfois même parfumées avec goût (4). Pour leur donner la nuance désirée,

(1) Cook. *Loc. cit.*, 458.
(2) Mœrenhout *Voy. aux îles*, t. II. 88-91, etc.
(3) *Hist. univ. voy.* Vol. XIII. 119. — Cook. *Ibid.*, X. 318.
(4) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy.* T. VII. 416.

rouge, rose, jaune, on utilisait divers sucs végétaux, parfois mélangés et appliqués soit à la main, soit avec des baguettes de bambou (1).

De fines nattes servaient de voiles pour les pirogues et de manteaux dans les temps humides ; les plus grossières, de lit (2). La vannerie polynésienne était très variée ; les filets souvent énormes étaient habilement travaillés ; les hameçons, divers et ordinairement barbelés, étaient le plus souvent en nacre (3), parfois en os, en écaille de tortue, en bois ; on en façonnait parfois d'assez grands pour pêcher des requins (4). L'industrie polynésienne avait pourtant des lacunes singulières ; ainsi les Polynésiens ne soupçonnaient pas la poterie, familière pourtant aux Papous de la Mélanésie qui leur étaient fort inférieurs. En revanche, ils possédaient un art généralement inconnu des primitifs, celui d'extraire le sel marin, et ils le faisaient par un procédé identique à celui des Européens. Aux îles Sandwich, Cook vit des salines, de forme carrée, ayant six à huit pieds de large et huit pouces environ de profondeur. Elles étaient soigneusement revêtues d'argile (5). Pour expliquer ces anomalies industrielles, il faut supposer que les premiers immigrants polynésiens avaient été instruits dans quelque foyer, encore ignoré, d'une civilisation barbare, mais relativement avancée, à laquelle ils avaient fait des emprunts fragmentaires.

Leur culture était surtout arboricole : l'arbre à pain, le bananier, le cocotier étaient leurs principales plantes alimentaires, auxquelles il faut joindre l'igname, le fruit du papayer, etc. ; encore les Néo-Zélandais en étaient-ils réduits au patates douces, aux ignames, aux cocos et aux racines de fougères.

(1) Cook (Premier voyage). *Loc. cit.*, t. V. 278.
(2) *Ibid.*, 282.
(3) Voyage de Bougainville. *Hist. univ. voy.* T. IV. 246.
(4) Cook (Troisième voy.) *Loc. cit.*, vol. XI. 284.
(5) Cook (Troisième voyage). *Hist. univ. voy.* Vol. XI. 286.

Les animaux domestiques étaient peu nombreux ; en Polynésie, pas d'autres mammifères que le chien et le porc. Encore avons-nous vu que le chien était inconnu à Tonga et il en était de même du porc à la Nouvelle-Zélande (1). En somme, pour les aliments animaux, la mer était le grand garde-manger ; aussi le chien était-il en Polynésie un simple animal de boucherie, assimilé au porc, traité et nourri comme lui, sans relations affectueuses avec l'homme et n'ayant pas acquis ou ayant perdu l'aboiement, qui est le langage du seul chien civilisé (2). A ces animaux, il faut joindre la volaille, dans la plupart des archipels. La mer était donc forcément l'élément favori des Polynésiens et ils auraient pu avoir un commerce maritime assez étendu, soit entre les îles voisines, soit d'un point à un autre, sur les îles d'une certaine dimension. Or il ne semble pas qu'il en ait été ainsi.

III IV. *Le commerce.*

Les échanges entre Tonga et Viti constituaient bien un commerce avec l'étranger d'une autre race et possesseur d'une industrie assez différente ; mais le fait est exceptionnel. C'est sans doute, au moins pour une grande part, la quasi-identité des coutumes industrielles et des besoins, qui s'était opposée au développement du commerce entre les diverses petites sociétés polynésiennes. Presque partout les ressources et les besoins étaient les mêmes et la spécialisation industrielle n'était pas encore née, cependant chaque sexe avait ses occupations particulières : aux hommes, la fabrication de leurs armes et des engins de pêche, la construction des canots, des habitations, si légères que Cook les a comparées à

(1) Cook. *Loc. cit.*, (Premier voyage). T. VI. 145.

(2) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy.* Vol. VII. 448. — *Ibid.*, (Troisième voyage). Vol. XI. 249.

de grandes volières. Chaque famille polynésienne pouvait aisément se suffire à elle-même et à l'occasion l'aide du voisin ne lui faisait pas défaut.

En effet, quoique la société polynésienne fût en régime féodal avec princes, aristocrates et serfs, nombre de survivances communautaires y subsistaient encore. Le sol, réparti en fiefs et tenures, était à peu près inaliénable, si ce n'est par voie de conquête ; la propriété mobilisable ne se composait donc que des arbres qu'on avait plantés et des objets, armes, ustensiles, ornements, produits alimentaires ; encore, sur tout cela, le droit du propriétaire était assez précaire. Le domaine éminent appartenait au roi, propriétaire en principe de tout ce qui était sur ses terres. Aux Marquises, une station de missionnaires anglais étant tombée en déconfiture, quelques bœufs furent abandonnés et un Anglais, qui essaya de les vendre pour le compte de la mission, faillit être mis à mort par les indigènes pour avoir entrepris contre le droit du souverain (1).

Quand un chef polynésien daignait visiter un pays, des crieurs l'annonçaient la veille, en disant « Tirez les présents » et chacun apportait au maître une offrande selon ses moyens (2). Puis venait le droit de copropriété inhérent au seul fait d'appartenir à la communauté. Dans chaque case, la pâte de fruits, la *popoï*, était à la disposition de tout venant (3). La plupart des maisons abritaient plusieurs familles ; aussi avaient-elles ordinairement une soixantaine de pieds de longueur et celles des chefs atteignaient parfois une longueur de deux ou trois cents pieds (4). Chaque district avait ses ateliers publics ; dans les uns, les femmes fabriquaient en commun des pièces d'étoffes-papier longues

(1) Max. Radiguet. *Derniers sauvages*. 21.
(2) *Ibid.*, 157.
(3) Mœrenhout. *Voy. aux îles*, etc., II. 105.
(4) *Ibid.*, 88.

parfois de six à sept cents pieds et destinées à servir dans les occasions solennelles : fêtes communes, visite d'un chef, d'une troupe d'*aréoïs*, etc. Ailleurs, tous les hommes d'un district travaillaient à fabriquer d'immenses sennes, en pièces isolées, que l'on apportait pour les réunir dans la demeure du chef (1).

Une autre coutume, celle de pactes d'amitié extrêmement intimes, mais très légèrement conclus, ne permettait guère aux particuliers d'amasser du superflu. Avec l'ami en titre, le *tayo*, l'*ikoa*, tout était en commun sans en excepter les femmes (2) et même la vanité de celles-ci aurait été gravement froissée, si l'ami, le *tayo*, n'avait pas usé des prérogatives qui lui étaient consenties.

Toutes ces coutumes indiquent une conception de la propriété très spéciale, fort éloignée à coup sûr de celle du Droit Romain. Et en effet, les insulaires étaient également enclins à donner et à prendre. Aux îles des Amis, Cook en fut frappé : « Ils semblaient, dit-il, plus empressés à donner qu'à recevoir ; car ceux qui ne pouvaient pas s'approcher assez nous jetaient par-dessus les têtes des autres des balles entières d'étoffes sans rien demander ou rien attendre » (3). Ces dons étaient accompagnés d'effusions amicales : « Les vieillards et les jeunes, les hommes et les femmes nous embrassaient, baisaient nos mains avec l'effusion la plus cordiale, les mettaient sur leur sein, en jetant sur nous des regards d'affection, qui nous attendrissaient » (4). Partout en Polynésie régnait la coutume de faire des présents ; tantôt c'était une collation offerte avec toute la générosité et la bonne grâce possibles (5) ; tantôt c'était des pyramides de

(1) Mœrenhout. *Loc. cit.* 115.

(2) Max. Radiguet. *Derniers sauvages*. 20-21. — Wake *Evol. of. Morality*. I. 94.

(3) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy*. T. VIII. 40.

(4) *Ibid.*, 43.

(5) Cook (Deuxième voyage). *Loc. cit.*, VII. 374-375.

fruits apportés en présent durant une fête donnée en l'honneur des étrangers (1). Cependant tout généreux qu'ils fussent, les Polynésiens refusaient de donner et même de vendre certains objets, qui étaient des souvenirs, des présents reçus d'amis (2).

Également habitués à recevoir et à donner, ils accablaient les Anglais de Cook de leurs demandes de cadeaux. Sans le moindre embarras, à Taïti, les membres de la famille royale, oncles, tantes, etc., en grand nombre, car c'était sans doute des parents par classes, mendiaient des grains de verroterie, des clous, etc., mais ils le faisaient d'une façon charmante, avec des regards de tendresse, des paroles amicales : Une vieille femme disait : « N'avez-vous pas quelque petite chose pour votre bonne mère ? ». De belles personnes demandaient des cadeaux, en donnant aux étrangers le titre de « Frères » ; mais, comme elles appartenaient à la classe aristocratique de l'île, elles ne voulurent pas demeurer en reste de générosité et, après avoir reçu divers présents, elles envoyèrent chercher, pour les offrir aux Anglais, de belles étoffes indigènes, parfumées et teintes en écarlate, en rose, en nuance paille (3).

Si les Polynésiens donnaient volontiers, ils prenaient de même et souvent sans le moindre scrupule ; car ils distinguaient mal entre « le tien et le mien ». Dans la plupart des archipels, le vol, même entre insulaires, n'était qu'une peccadille ; on blâmait et on punissait surtout la maladresse du voleur (4). Du reste, les maisons n'avaient pour parois que de simples nattes mobiles (5). Pourtant à la Nouvelle-Zélande, où les mœurs étaient plus sauvages qu'ailleurs, le voleur était mis à mort et ensuite sa tête était exposée

(1) Cook (Troisième voyage). *Loc. cit.*, IX. 357.
(2) Dumont d'Urville. *Astrolabe*. 172.
(3) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy.* T. VII. 414-415.
(4) Max. Radiguet. *Derniers sauvages*. 166.
(5) Cook. Deuxième voyage. T. VII. 426.

sur une croix de forme latine (1). D'ailleurs pour rendre *tabou*, c'est-à-dire inviolables, sa case, sa pirogue, ses arbres, etc., il suffisait à chacun d'y attacher des bouquets, des banderoles symboliques. La violation de ce *tabou*, comme de tous les autres, entraînait la peine capitale (2). On respectait aussi particulièrement les objets, sur lesquels le roi avait étendu sa sauvegarde (3). Mais en dépit de ces exceptions, les Polynésiens étaient très enclins au vol, et surtout, comme nous l'allons voir, dans les marchés avec les étrangers. D'ailleurs les échanges commerciaux ne leur étaient guère familiers.

Entre eux, les Polynésiens n'avaient guère besoin du commerce : tant leur genre de vie était simple, facile, uniforme même pour toutes les classes, sans excepter ni les nobles, ni les rois. En compulsant diverses relations de voyage en Polynésie, on trouve très peu d'exemples d'échanges entre indigènes ; pourtant il en existait. Ainsi, à la Nouvelle-Zélande, un chef voulut acheter, pour sa femme, une fort belle natte, propriété d'une autre femme maori ; mais celle-ci refusait de se défaire de l'objet convoité. Pour l'y amener, le chef dut se livrer à une véritable séduction. Il ouvrit une boîte contenant de belles plumes, dont il tira deux ou trois, qu'il disposa artistement dans la chevelure de de plusieurs autres femmes présentes. Vivement tentée, la propriétaire de la natte hésita longtemps ; enfin, n'y tenant plus, elle consentit à l'échange et l'acquéreur offrit sur le champ à sa femme la natte tant désirée. (4).

On n'achetait pas seulement des objets, du moins à la Nouvelle-Zélande où l'esclavage était déjà institué, et S. Marsden assista à la vente d'un beau jeune esclave, qu'un chef

(1) Dumont d'Urville. *Astrolabe*. (Pièces justificatives. 189-190.)

(2) Max. Radiguet. *Loc. cit.*, 163.

(3) Cook (Troisième voyage). *Loc. cit.*, t. IX. 437.

(4) Dumont d'Urville. *Astrolabe* (Journal de Marsden. Pièces justificatives. 179-180).

paya vingt corbeilles de patates douces (1). Au reste l'habitude d'échanger des présents doit aisément donner l'idée du commerce. Or, les Polynésiens rendaient ordinairement et rigoureusement cadeau pour cadeau. Quand le premier navire européen, la *Zebra* de l'Espagnol Quiros, aborda aux îles de la Société, un indigène ayant été amené de force près du navire, puis habillé et reconduit à terre par les matelots, donna en retour et très spontanément une coiffure en plumes, qui ornait sa tête (2). Plus tard, tous les navires d'Europe trouvaient les Polynésiens généralement disposés à faire des échanges ; tantôt ils montraient une probité scrupuleuse ; tantôt au contraire ils étaient très enclins à substituer le vol au marché débattu.

Un fait observé par Wallis semble indiquer qu'avec les étrangers les Polynésiens pratiquaient parfois le commerce par dépôts en usage chez certains primitifs. C'était à Taïti ; une brouille avait éclaté entre les Anglais et les insulaires ; les relations amicales étaient rompues, et une rivière séparait les deux camps. Pour rétablir la paix, les Taïtiens apportèrent, sur leur rive, des cochons, des chiens, dont les pattes étaient attachées au-dessus de la tête, et en outre plusieurs paquets de leurs étoffes-papier ; puis ils se retirèrent. Les Anglais vinrent en bateau prendre les animaux offerts ; mais ils laissèrent l'étoffe, en déposant à côté des haches, des clous, etc. ; puis ils regagnèrent l'autre bord. Alors les indigènes revinrent ; mais, voyant qu'on n'avait pas touché à leurs étoffes, ils y joignirent deux nouveaux cochons et s'éloignèrent encore (3). En temps ordinaire, ils faisaient moins de façons, surtout quand ils étaient vivement tentés.

Certains insulaires de l'archipel des Navigateurs, visités

(1) Dumont d'Urville. *Loc.cit.* 365.
(2) Mœrenhout. *Voy. aux îles*. T. II. 381.
(3) Wallis. *Relat. voy. pour S. M. Britannique*. II. 114.

par La Pérouse, n'avaient sans doute jamais vu d'Européens, puisque le fer leur était inconnu ; ils n'en voulaient même pas ; mais les grains de verroterie leur plaisaient fort (1). Aux Sandwich, à Taïti, à la Nouvelle-Zélande, etc., Cook trouva les Polynésiens très avides d'objets en fer et toujours prêts à s'en procurer par des échanges ou par des larcins, comme nous l'allons voir en explorant rapidement les principaux archipels.

A la Nouvelle-Zélande, les indigènes désiraient si fortement posséder du fer, que n'ayant pas la patience de s'en procurer par voie d'échanges commerciaux, ils en volaient ou essayaient d'en voler, sans réfléchir aux conséquences de leurs actes. Lors du voyage de Cook, ils emportaient les futailles débarquées pour faire de l'eau, uniquement parce qu'elles étaient cerclées de fer (2). Plus tard, quand Vancouver visita leur archipel, ils arrachaient brutalement les objets en fer des mains des matelots (3). Dumont d'Urville raconte des vols du même genre (4).

Avec empressement, ils achetaient les objets ou ustensiles en fer, donnant, en échange des poissons, leurs haches de jaspe, des statuettes de même matière, avec des yeux de coquillage ou de nacre (5).

Les clous étaient la monnaie ordinaire, dont Cook se servit d'abord en Polynésie. Plus tard, il fallut donner des haches, des couteaux et même des fusils. Les étoffes européennes eurent aussi un notable succès. Lors du voyage de Dumont d'Urville, un Néo-Zélandais, après avoir refusé, pour une très belle natte, des haches et même un sabre, la céda pour une mauvaise chemise de toile bleue (6). Certains insulaires

(1) La Pérouse. *Hist. univ. voy.* Vol. XIII. 112.
(2) Cook. Deuxième voyage. *Loc. cit.*, vol. VIII. 108.
(3) Vancouver. *Hist. univ. voy.* T. XIV. 59.
(4) *Astrolabe* (Pièces justificatives). 189.
(5) Cook. *Loc. cit.*, t. VII. 323-333. — *Ibid.*, (Premier voyage).
(6) Dumont d'Urville. *Astrolabe*. 26.

ne voulaient accepter, en échange de leurs nattes, que des étoffes ou des couvertures (1). Les bouteilles de verre et les verroteries, objets absolument nouveaux, eurent aussi un certain succès (2). Parfois, après avoir commercé honnêtement, les Polynésiens se mettaient à voler, avec pleine conscience de l'improbité de leurs actes et en se sauvant au plus vite : ou bien ils essayaient de ruser et demandaient deux fois et même trois fois le prix d'un même objet (3).

Parfois les femmes intervenaient dans les marchés et c'était surtout leur influence directe ou indirecte, qui poussait les hommes à préférer, dans les échanges, les objets de luxe aux choses utiles. Un chef Néo-Zélandais, à qui l'on voulait acheter une de ces têtes d'hommes, conservées et préparées comme trophée (*Moko mokaï*) ne voulut d'abord la céder que contre un mousquet ; puis, il la donna pour une robe chamarrée, que désirait vivement sa femme (4).

Les Taïtiens étaient plus voleurs que les Néo-Zélandais, c'est-à-dire qu'ils savaient moins résister aux désirs violents, suscités chez eux par la vue d'objets nouveaux. Lors du voyage de Wallis, certains d'entre eux n'avaient qu'une vague idée du commerce ; sans cesse ils cherchaient à prendre quelque chose. L'un d'eux décoiffa rapidement un officier anglais et sauta dans la mer avec le chapeau enlevé (5). A bord, ils dérobaient tout ce qui était facile à cacher (6). Comme les Néo-Zélandais, ils étaient avides de fer, mais, leur caractère étant plus enfantin, les verroteries les séduisirent d'abord ; pourtant les clous, lors du premier voyage de Cook, restèrent longtemps la valeur la

(1) Dumont d'Urville. *Loc. cit.*, 113.
(2) Cook (Premier voyage)
(3) Cook. *Ibid.*, *passim*.
(4) Dumont d'Urville. *Astrolabe* 209.
(5) Wallis. *Relat. voy. pour Sa Majesté Britannique*. T. II. 94.
(6) *Ibid.*, 339.

plus demandée (1). Mais, au deuxième voyage du même navigateur, les clous furent totalement éclipsés par une valeur nouvelle, les plumes rouges, qui excitèrent à Taïti une sorte de folie. Il faut dire que ces précieuses plumes étaient les ornements favoris des chefs et en même temps des symboles religieux (2). Le mode des échanges avec les Anglais en fut totalement révolutionné. Une seule plume avait une grande valeur ; le plus petit morceau d'étoffe revêtu de plumes rouges excitait une admiration délirante. Les verroteries, les clous tombèrent dans un profond dédain ; mais les plus précieuses plumes étaient celles provenant de la tête de certains perroquets et les Taïtiens distinguaient fort bien les plumes simplement teintes des plumes naturelles. Avec des plumes rouges, les Anglais achetaient tout et surtout des femmes, qui se prostituèrent à eux à l'envi ; la classe noble elle-même ne résista point à la tentation et, quoique les femmes de cette classe eussent d'ordinaire plus de retenue que les autres, un chef vint, pour obtenir de ces précieuses plumes, offrir sa femme au capitaine Cook et celle-ci appuyait l'offre en étalant ses charmes avec une grande impudeur (3). Grâce aux plumes rouges, les fruits, les cochons, les haches de pierre, les parures, les boucliers passèrent en masse aux mains des Anglais.

Mais de toutes les marchandises, dont les Polynésiens pouvaient disposer, il y en avait une, dont l'offre aux étrangers était toujours considérable ; c'était les femmes.

Aux yeux des Polynésiens, ce commerce, que nous appelons du vilain nom de prostitution, n'avait rien du tout de blâmable ; puisque, dès l'enfance, la population était habituée au libre amour et que, comme en beaucoup d'autres

(1) Cook. *Loc. cit.*, t. II. 332.
(2) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy.* T. VIII. 239-264.

pays sauvages, les maris avaient le droit incontesté de prêter ou de louer leurs femmes.

Même à la Nouvelle-Zélande, où la retenue des femmes était relativement plus grande, on les obtenait en achetant par un présent convenable le consentement de leurs familles (1). Pour les chefs néo-zélandais, rien n'était plus simple que d'offrir leurs sujettes aux Européens et même ils trouvaient très légitime de leur prendre ensuite le prix dont on avait payé leurs faveurs : les femmes offertes ne gardaient pour elles que ce qu'elles avaient pu se procurer par dessus le marché, par exemple, des biscuits, des vivres. Bien plus, elles profitaient de l'occasion pour voler au profit de leurs chefs. « Dans les instants mêmes, dit Dumont d'Urville, où l'on ne fait guère attention à ce qui se passe autour de soi, elles s'occupaient à désenfiler les boucles des rideaux pour les emporter, à prendre tout ce qui était près d'elles, des serviettes, des bonnets, des draps de lit, jusqu'à un énorme oreiller de plumes, que l'une d'elles cherchait à *dissimuler* sous son bras... Or, tout finissait par arriver entre les mains des chefs » (2). Ces femmes, ainsi louées, étaient ordinairement des esclaves ou des filles libres mais sans maris. Pour les femmes mariées, le consentement de l'époux était habituellement requis (3) ; car l'adultère non autorisé se punissait de mort.

A Taïti, le commerce des femmes était bien autrement libre et plus général ; l'île méritait bien alors le nom de Nouvelle Cythère, qui lui fut donné par les Français. Wallis raconte qu'on lui souhaita la bienvenue en envoyant à son navire des pirogues chargées de femmes nues, qui prenaient les postures les plus lascives, tandis qu'un homme jouait de la

(1) Cook (Premier voyage). *Hist. univ. voy.* T. VI. 163.
(2) Dumont d'Urville. *Astrolabe.* 104-266-267.
(3) Duperrey. *Hist. univ. voy.* T. XVIII. 157. — Dumont d'Urville. *Hist. univ. voy.* Vol. XVIII. 263.

flûte indigène, du *vivo*, en soufflant dans son instrument par une de ses narines. A terre, les femmes s'offraient d'elles-mêmes pour des clous et en tel nombre que les marins se mirent à voler à bord tous les objets en fer, même à déclouer les planches du navire et que le prix des cochons s'éleva sur le marché par l'avilissement de la monnaie ; bien vite il fallut des clous de plus en plus gros pour acheter, tant les clous ordinaires étaient devenus communs. Les femmes étaient toujours prêtes à tirer profit de leurs charmes, quand les hommes ne se chargeaient pas de les vendre ; mais ceux-ci le faisaient très volontiers. On voyait les pères offrir leurs filles en ayant soin d'indiquer, au moyen d'un morceau de bois, la longueur et la grosseur exacte du clou demandé en échange (1).

Quand Cook fit relâche à Taïti, durant son deuxième voyage, le roi lui ayant demandé, si l'on avait des femmes à bord et ayant reçu une réponse négative, engagea libéralement les Anglais à choisir à leur convenance parmi ses sujettes (2) ; pourtant les mœurs des Taïtiennes de haut rang étaient moins libres ; elles ne se donnaient ou on ne les donnait qu'assez rarement (3).

L'arrivée de chaque navire donnait lieu à un commerce érotique, provoquant des scènes singulières. Souvent des femmes nues venaient nager autour du vaisseau (3). Celui de Bougainville fut accosté par des pirogues remplies de femmes et amenées par des hommes, qui leur ôtaient leurs pagnes afin de les bien montrer aux étrangers (4). Aux îles Marquises, le laisser aller était peut-être plus grand encore. Là les femmes semblaient communes ; chaque homme

(1) Voy. du cap. Wallis in *Relat. voy. pour Sa Maj. Britannique*. T. II. 103-123-151.

(2) Cook. *Hist. univ. voy*. Vol. VII. 367.

(3) *Ibid.*, 378. T. VIII. 32-225.

(4) Bougainville. *Loc. cit.*,

en faisait indistinctement les honneurs aux étrangers (1) et elles passaient sans la moindre difficulté de l'un à l'autre. On en offrait du reste à titre de présents et même beaucoup de parents se trouvaient très flattés qu'on voulût bien accueillir leurs filles, à ce point qu'ils témoignaient leur reconnaissance par des présents de cochons et de fruits (2). Les femmes se rendaient au navire soit à la nage, soit en pirogue. Elles grimpaient lestement non seulement sur le pont, mais même dans la mâture (Marchand. *Hist. Univ. voy.* t. XV. 328) et elles passaient la nuit à bord. Le lendemain matin, les pères, les frères, les maris venaient au devant d'elles pour leur prendre les cadeaux que leurs avaient faits les matelots (3). Avant leur départ, la veille, au moment où, dans un état de complète nudité, elles se jetaient à l'eau, les hommes leur avaient fait des recommandations très précises. On entendait alors des exclamations comme celles-ci : « Tima, n'oublie pas le *namou* ! — Demande pour moi de la poudre, Tahio ! — Oïï, souviens-toi du poisson salé ! — Manu, rapporte-moi de la *tapa* rouge, des colliers, des dents de cachalot ! » De leur côté, les nageuses, pleines d'ardeur, luttaient de vitesse à qui arriverait la première au bâtiment ; car les retardataires, trouvant la place prise, devaient regagner le rivage au milieu des huées et des quolibets de leurs compagnes plus heureuses (4). Mêmes mœurs à Tonga (5), aux Sandwich (6), dans toute la Polynésie.

Il serait aussi facile qu'inutile de multiplier les faits de ce genre ; je m'arrête pour dire quelques mots à propos d'un commerce d'un tout autre ordre et qui était inconnu avant

(1) Marchand. *Hist. univ. voy.* T. XV. 405.
(2) Porter. *Hist. univ. voy.* Vol. XIV. 229-231.
(3) Krusenstern. *Hist. univ. voy.* T. XVII. 6.
(4) Max. Radiguet. *Derniers sauvages*. 192-193.
(5) Cook (Deuxième voyage). *Hist. univ. voy.* T. VIII. 65.
(6) Vancouver. *Hist. univ. voy.* T XIV. 134.

la venue des Européens ; j'entends parler de la vente des terres. En principe, le sol polynésien appartenait au roi, qui en rétrocédait la jouissance à titre de fiefs, de tenures, ordinairement inviolables, hors les cas de conquête ou de très longue absence du vassal ; car la possession ininterrompue était de rigueur (1).

Quand les premiers colons européens proposèrent aux Néo-Zélandais de leur acheter des terres, ceux-ci n'avaient certainement aucune idée de notre droit de propriété foncière et individuelle ; pourtant le premier marché ne fut conclu qu'après délibération de tous les chefs de district réunis en conseil. Pendant que les Européens dressaient le contrat d'acquisition, les chefs se préparèrent à le signer à leur manière. Ils se firent tracer sur leur visage un « moko », c'est-à-dire un dessin tatoué d'une forme spéciale; puis ils dessinèrent ce *moko*, en guise de signature au bas de l'acte conclu (2). Il va sans dire que ces marchés solennels étaient, pour les indigènes, des marchés de dupes. Ainsi, le 24 janvier 1815, le révérend Marsden acquit ainsi pour la *Société anglaise des Missionnaires de l'Eglise* environ deux cents acres de terre moyennant douze haches et il entendait bien avoir acheté le droit de propriété pour toute l'éternité.

A ce moment les *Maoris* avaient un accès de fièvre civilisatrice ; ils voulaient cultiver les plantes apportées par les étrangers et éprouvaient un urgent besoin de bêches, de pioches, de haches, etc. Jusqu'alors, leurs seules plantes alimentaires avaient été la patate douce et la racine comestible d'une fougère ; aussi se mirent-ils avec ardeur à cultiver les céréales d'Europe et surtout la pomme de terre. Entre les chefs, on rivalisait à qui attirerait les missionnaires sur son territoire afin de commercer avec eux (3).

(1) Dumont d'Urville. *Astrolabe*. 228.
(2) Dumont d'Urville *Loc. cit.*, 227. — Pièces justificatives. 133.
(3) *Ibid.*, Pièces justificatives. 366.

Dans tous les archipels, dès que le fer fut connu, les anciens outils en pierre et en os tombèrent dans un profond discrédit. Cook dit qu'à Taïti, lors de son troisième voyage, c'est-à-dire huit ans seulement après le premier, on ne voyait plus un seul ciseau d'os ou de pierre ; les clous de fiche les avaient remplacés et, avec leur imprévoyance enfantine, les indigènes, croyant ces nouveaux outils inusables, n'en demandaient pas d'autres (1). En même temps, ils perdirent l'art de fabriquer leurs anciens ustensiles. Bien vite, ils n'en façonnèrent plus que pour les vendre aux étrangers et d'une qualité très inférieure (2).

Ils eurent plus de peine à s'accoutumer aux monnaies d'Europe ; d'abord les pièces d'argent ne leur parurent remarquables que par leur éclat et ils échangeaient volontiers deux dollars ternis contre un seul dollar neuf, luisant et éclatant ; mais ils n'en appréciaient nullement la valeur monétaire exacte et, pour un dollar, ils cédaient des objets de valeur extrêmement différente (3).

Il va de soi qu'on abusa souvent de leur simplicité, par exemple, en essayant de leur faire accepter de *faux clous* en plomb au lieu de clous en fer (4) et de cent autres manières. Il est même curieux de constater que l'état mental des matelots anglais ne différait pas extrêmement de celui des Polynésiens. Comme ces derniers, ils faisaient des marchés d'enfant et donnaient, par exemple, leurs habits pour des bagatelles (5) ; parfois ils volaient les insulaires en trouvant la chose toute naturelle. Un matelot anglais, fustigé pour avoir dérobé des patates aux indigènes, soutenait qu'un Anglais avait *le droit* de piller une plantation in-

(1) Cook. Troisième voyage. *Hist. univ. voy.* Vol. X.
(2) Vancouver. *Loc. cit.*, vol. XIV. 111.
(3) Beechey. *Hist. univ. voy.* Vol. XIX. 205.
(4) Wallis in *Relat. voy. pour S. M. Britannique*. T. II. 124.
(5) Cook. Deuxième voyage. *Hist. univ. voy.* T. VII. 323.

dienne (1), simplement en sa qualité de civilisé. C'est que, quels que soient sa couleur et le lieu de sa naissance, l'homme peu ou point cultivé s'éloigne de l'état primitif plus en apparence qu'en réalité.

IV. *Les origines du commerce en Polynésie.*

La manière, dont les Polynésiens entendaient l'industrie et le commerce, peut donner lieu à quelques considérations intéressantes. Dans tous ces archipels, l'industrie était encore familiale et communautaire et il est à retenir que les familles ressemblaient encore beaucoup à des clans; puisque les maisons étaient de « longues maisons » et abritaient plus d'un ménage. Chacun de ces petits groupes fabriquait lui-même les objets industriels qui lui étaient nécessaires et apportait son concours à tous les autres petits clans de la communauté pour confectionner dans des ateliers publics tout ce qui dépassait la puissance de production d'un clan familial et pouvait être nécessaire ou agréable à l'ensemble des groupes associés ou au chef, savoir des pièces d'étoffe d'une énorme longueur, des filets de très grande dimension, etc. Dans cette industrie, la seule division du travail était de caractère sexuel. La fabrication de certains objets, par exemple, celle des armes, des engins de pêche, des pirogues, etc., incombait aux hommes ; celle des étoffes, au contraire était le lot des femmes ; mais chaque homme et chaque femme étaient propres à exécuter tous les travaux imposés à leur sexe. Enfin, dans tous les archipels, l'industrie était essentiellement la même. On n'avait donc guère de raisons pour se livrer à des échanges industriels ; aussi n'avons-nous trouvé de véritable commerce qu'entre Tonga

(1) Cook. Premier voy. in *Rel. voy. pour S. M. Britannique.* III. 73.

et Viti, c'est-à-dire entre des gens dissemblables par la race, les mœurs, l'industrie, bien plus, ne possédant pas les mêmes animaux domestiques; puisque les insulaires de Tonga n'avaient pas de chiens.

Partout ailleurs en Polynésie, le commerce était encore dans l'enfance et diverses particularités de la pratique des échanges sont propres à éclairer les origines de ce commerce. Ainsi, plusieurs fois déjà, nous avons rencontré chez les primitifs de toute race des exemples de commerce par dépôts. Force est donc que ce curieux mode d'échange ait, chez tous, une raison commune. Or, il peut avoir pour origine le fait très simple d'offrir des présents à un voisin, envers lequel on se reconnaît des torts et dont on veut désarmer la colère. Rien n'est plus naturel alors que de ne pas s'exposer aux coups d'un ennemi, mais de déposer à une distance et en un lieu convenables des dons expiatoires pour obtenir la paix. Si ces dons sont bien accueillis et si l'on y répond par des présents analogues, tout dissentiment est apaisé et personne n'a couru de risque. C'est exactement ce que firent les Taïtiens pour se réconcilier avec le capitaine Wallis et ce devait être une de leurs coutumes; mais de là au commerce par dépôts avec des étrangers, dont on se méfie, il n'y a guère loin.

L'habitude d'échanger des présents était d'ailleurs générale dans toutes ces îles. Or, elle a dû donner l'idée du commerce primitif; elle a même pu en tenir lieu pendant longtemps, en le rendant inutile. Cette coutume était commune à tous les Polynésiens, qui passaient leur vie à donner et à recevoir. Mais rien n'est plus propre que ces mœurs à dresser un peuple aux échanges. Il est en effet presque impossible qu'à force de se faire de mutuels présents on n'en vienne pas à calculer plus ou moins, à se demander, si le résultat de l'échange a été avantageux ou non; mais, quand on en est arrivé là, on est devenu commerçant et il suffira d'une occasion favorable pour éveiller le désir de se procurer

par des trocs divers objets, que l'on trouve désirables, soit à cause de leur utilité, soit à cause de leur beauté. La subite arrivée de navires européens en Polynésie fit éclore ce goût des échanges ; elle l'exaspéra même jusqu'à la passion ; car les insulaires, qui étaient de grands enfants, furent comme affolés par la vue des objets absolument nouveaux, qu'on leur mettait sous les yeux. — Dans leurs relations commerciales, les Européens les trouvèrent très enclins au vol ; mais entre eux, ils n'étaient nullement voleurs; puisque leurs maisons n'étaient guère que des cages ouvertes. Avec des étrangers, ils ne se piquèrent pas de scrupule ; d'ailleurs, même avec des gens de leur race, pourvu que ceux-ci appartinssent à une autre tribu, ils respectaient mal la propriété. Ainsi, aux Marquises, où il y avait des tribus de plaine et des tribus de montagne, les unes et les autres se razziaient fréquemment. Les montagnards voulaient voler aux habitants de la plaine les fruits de leurs arbres à pain et ceux-ci, à leur tour, escaladaient les montagnes pour s'emparer des bananes, du *féhi* (*Musa féhi*), qui poussait sur les hauteurs (1). Sans doute il eut été plus simple de se procurer par de pacifiques échanges ce dont, de part et d'autre, on avait besoin ; mais on en n'avait pas même l'idée,

(1) Mœrenhout. *Voy. aux îles*, etc., II. 3)-193.

CHAPITRE VII

LE COMMERCE DANS L'AMÉRIQUE SAUVAGE

SOMMAIRE

I. *Origine et répartition des indigènes en Amérique.* — Grande antiquité de l'homme en Amérique. — Ses multiples origines. — II. *Industrie des sauvages de l'Amérique méridionale.* — Les nomades de l'extrême sud. — Tribus agricoles. — La céramique des Guaranis. — Vêtements de peaux et d'écorces. — Industrie textile. — Navigation primitive. — Industrie de la pierre. — III. *Le commerce.* — Le droit de passage. — Survivances du commerce par dépôts. — Le commerce avec les Européens. — La vente des captifs et des enfants. — Mariage par achat et sort de la femme. IV. *Le commerce chez les Peaux-Rouges.* — Origine des Peaux-Rouges. — Les Mandans et leur industrie. — *Mounds Builders.* — Le clan communautaire des Peaux-Rouges. — Age précommercial. — Commerce par dépôts. — Travaux industriels des femmes. — Préparation des peaux. — Paniers — marmites et céramique. — Poterie des Natchez. — Commerce avec les blancs et ses origines. — Le commerce des pelleteries. — Les « congès » du Canada. — La « plue » monétaire. — Enorme destruction des animaux. — Industrie avancée des Peaux-Rouges du Mexique. Le commerce des esclaves. — Razzias esclavagistes. — Commerce par trocs et monnaies. — Les *cauris* américains. — L'eau de feu et les marchandises européennes. — Les réserves indiennes et leur organisation. — Malheureux essai de civilisation administrative. — V. *De l'industrie et du commerce chez les Indiens en général.* — Peu de commerce indigène. — Mœurs communautaires. — Fraternité primitive. — Le commerce avec les blancs et ses fâcheuses conséquences morales. — De l'altruisme à l'égoïsme. — Comment on se figure le paradis catholique.

I. *Origine et répartition des indigènes en Amérique.*

Avant d'aborder l'étude du commerce chez les Mongoloïdes américains, il ne sera pas inutile de nous faire une idée générale de ces populations indigènes ; mais tout d'abord

nous nous heurtons encore une fois à l'un de ces problèmes anthropologiques, jusqu'ici insolubles et par cela même attrayants. D'où vient l'homme américain? Son antiquité semble très grande ; mais il est difficile d'admettre qu'il se soit formé en Amérique ; en effet, il n'y a pas de singes anthropomorphes sur ce grand continent et jusqu'ici la paléontologie elle-même n'en a point encore découvert. Or, nous ne croyons plus à la génération spontanée et instantanée des couples primitifs. D'autre part, l'âge du genre humain est si énorme, que la configuration des continents et la distribution des terres et des mers ont eu tout le temps nécessaire pour se modifier, depuis qu'il existe des hommes sur la terre. Il se peut donc, il est même probable, que, dans un passé fort lointain, des pays, aujourd'hui séparés par des obstacles matériels en apparence insurmontables, aient pu jadis communiquer entre eux sans trop de peine.

Même en ne cherchant pas au-delà de la forme et de la distribution actuelle des continents, il est sûr que le détroit de Behring, par exemple, n'est pas un obstacle sérieux entre l'Asie et l'Amérique, puisque, actuellement encore, les barques des Esquimaux le traversent incessamment pendant l'été pour les besoins de leur commerce et que, même l'hiver, le passage en doit être possible sur la glace. Conséquemment, si l'Amérique n'a pas été un centre de création pour l'homme, celui-ci a pu sans difficulté s'y transplanter en venant de l'Asie. Et en effet, la plupart des populations américaines se rattachent nettement à la grande race mongolique. Mais une circonstance curieuse est à noter, c'est que l'Indien d'Amérique est d'autant plus mongolique qu'il habite plus au sud ; ainsi l'indigène riverain du fleuve des Amazones, par exemple, est un type parfait d'homme jaune. Au contraire l'Indien de l'Amérique du Nord, tout en étant également mongoloïde, se rapproche pourtant par quelques caractères physiques de certaines races blanches.

La conclusion s'impose ; c'est que l'Amérique du nord a

dû recevoir des appoints de population originaires de notre continent européen peut-être même du bassin de la Méditerranée. De ces appoints, il en est qui sont historiques, donc indéniables. On sait par les Sagas scandinaves, que, vers l'an 1000, peut-être bien avant, des aventuriers scandinaves ont abordé sur le littoral de l'Amérique du nord. Au Grœnland, ils fondèrent même des colonies chrétiennes ; au Moyen-âge et dès le XIIe siècle, le Grœnland eut des évêques suffragants de Hambourg. En 1266, des prêtres Grœnlandais dirigèrent une expédition de pêcheurs, qui, de la baie de Baffin pénétra dans le détroit de Lancastre et au delà. Jusqu'en 1418, les Scandinaves du Grœnland payaient annuellement au Saint-Siège, pour dîme ecclésiastique et denier de Saint-Pierre, 2.600 livres pesant de dents de morse (1). Nous savons encore par les *Sagas*, que les Scandinaves descendirent bien plus au sud, en côtoyant le littoral américain, qu'ils parvinrent au moins jusqu'à la latitude de New-York et même fondèrent des établissements sur le continent, etc. Ce sont là des faits précis et relativement récents, que l'histoire a pu enregistrer ; mais il est probable que bien auparavant de hardis navigateurs avaient, par l'Islande et le Grœnland, accompli la traversée d'Europe en Amérique. Les traditions des Celtes d'Irlande ont gardé la trace d'aventureuses expéditions de ce genre, sans même parler de la préhistoire. Enfin la fondation des grands Etats de l'Amérique centrale, du Mexique, du Pérou, est un problème qui attend encore sa solution et au sujet duquel le champ reste ouvert aux hypothèses.

Ce qui est indéniable, c'est que le Peau-Rouge de l'Amérique du nord a tous les caractères d'un métis de Mongol et de blanc, et que certaines de ses variétés même, par exemple, la tribu si intéressante des Mandans, inclinaient plus du

(1) Domenech. *Voy. pitt. dans les grands déserts du Nouveau Monde*, p. 43.

côté de l'homme blanc que du côté de l'homme jaune.

Quoi qu'il en puisse être, il reste sûr qu'il a existé, dans l'Amérique centrale, de grands foyers de civilisation barbare, savoir, le Mexique, le Pérou ancien et les petits Etats circonvoisins, et que la civilisation indigène allait en décroissant, dans les deux Amériques, à mesure qu'on s'éloignait de cette zone relativement avancée. Nous aurons bientôt à étudier spécialement ces curieuses populations de l'Amérique centrale ; en ce moment, nous examinerons seulement l'industrie et le commerce des peuplades sauvages, qui, au moment de la découverte de l'Amérique et longtemps après, ont vécu en dehors de la zone centrale des grands Etats barbares.

II. *Industrie et commerce des sauvages de l'Amérique méridionale.*

Dans l'Amérique méridionale, les Indiens étaient en général très primitifs encore. A l'extrême sud, chez les Fuégiens, les Patagons, les Charruas, les nomades du *Gran Chaco*, il n'existait aucune notion d'agriculture. Plus au nord, chez les Guaranis, les Chiquitéens, les Moxéens, etc., on trouvait une agriculture rudimentaire, mais entièrement extensive et qui se bornait à déblayer une certaine surface en abattant et brûlant les arbres, à gratter le sol pour y semer du maïs et du manioc, puis à récolter une seule fois pour aller recommencer ailleurs le même travail (1). Sauf le chien, il n'y avait nulle part d'animaux domestiques, excepté quelques volatiles, chez les Guaranis et les Chiquitéens (2).

L'industrie était relativement moins arriérée que l'agri-

(1) A. D'Orbigny. *L'homme américain*. t. I. 209.
(2) *Ibid*, II. 211,

culture. Ainsi toutes les tribus, excepté celles de la Pampa (1), connaissaient l'art du potier, qu'ignoraient les Polynésiens, dont le rang est pourtant honorable dans la hiérarchie sauvage. Mais cet art n'était pas partout également avancé ; ainsi il était dans l'enfance chez les Otomaques (2) ; au contraire, les Guaranis savaient façonner de beaux vases remarquables par leur taille et la régularité de leur forme (3). Ils en avaient d'ailleurs besoin pour conserver leur boisson favorite, la bière de maïs, la *chicha* ; mais ils en usaient aussi pour y déposer les cadavres de leurs morts (4).

Cette poterie se cuisait très simplement, tantôt à l'air libre, tantôt dans des trous creusés à cet effet dans le sol. Partout le soin de façonner ces vases de terre était laissé aux femmes exclusivement (5) et il semble bien en avoir été de même chez nos ancêtres préhistoriques.

En toute chose, l'Indien de la Pampa était le moins habile ; car le vaste désert où il errait l'avait tenu plus à l'écart de l'influence civilisatrice exercée par le Pérou. Certaines tribus pampéennes avaient bien appris des tribus des montagnes à tisser la laine, mais elle s'en acquittaient maladroitement. Aucune d'entre elles, ce qui est plus caractéristique encore, ne se servait du hamac, qui constitue pourtant une très utile invention américaine. Les femmes confectionnaient des vêtements de peau (6) ; car les Patagons, les Puelches, les Indiens du Gran Chaco n'en portaient pas d'autres (7). Là où l'on connaissait le tissage, c'était un ouvrage des femmes, qui se servaient d'un très simple métier, originaire du Pérou et consistant en deux barres de

(1) D'Orbigny. *Loc. cit.* I. 206.
(2) *Voyage à la terre ferme.* I. 296.
(3) A. D'Orbigny. *Homme américain.* I. 207,
(4) *Ibid.* II.
(5) *Ibid.* I. 206. — II. 100.
(6) *Ibid.* II. 21.
(7) *Ibid.* I. 208.

bois fichées en terre. Ces tisserandes primitives savaient cependant orner leur ouvrage en teignant leurs fils tantôt en rouge, tantôt en jaune (1). Elles n'ignoraient pas non plus l'art de teindre les peaux (2) ; car le goût esthétique devance presque toujours le progrès industriel.

En général, les Moxos, les Chiquitos, les Guaranis, plus industrieux que les Indiens de la Pampa, savaient tisser surtout le coton et en fabriquer des hamacs et des vêtements. Pourtant certains Guaranis utilisaient encore pour se vêtir, l'écorce des arbres (3). Les tisseuses indiennes les plus habiles étaient les femmes des Moxos, qui fabriquaient avec une certaine élégance des étoffes de coton (4). Dans d'autres tribus, même plus grossières, comme celle des Otomaques, les femmes savaient encore faire des nattes, des paniers, des sacs habilement exécutés (5).

Les hommes, eux, ne fabriquaient que leurs armes, quelquefois des filets, quand ils ne se bornaient pas à darder le poisson. Cependant ils construisaient leurs cabanes et les plus habiles creusaient des pirogues avec leurs haches de pierre et le secours du feu ; mais d'autres, les Indiens du Chaco, entre autres, n'avaient pas de pirogues ; c'était à la nage qu'ils traversaient les rivières, en poussant devant eux leurs enfants les plus grands cramponnés à une branche d'arbre flottante ; les tout petits enfants étaient portés sur la tête de leurs mères, qui nageaient comme les hommes (6). Au reste, pour les Indiens, la confection d'une pirogue était une grosse affaire. Rien que pour abattre un arbre convenable, il fallait aux Caraïbes travaillant, avec leur hache de

(1) D'Orbigny. *Loc. cit.* II. 100.
(2) Mantegazza. *Rio de la Plata.* 429.
(3 A. D'Orbigny. *Homme américain*, t. I. 208.
(4) *Ibid.*, t. II. 212.
(5) *Voyage à la terre ferme*, t. 296.
(6) A. D'Orbigny, t. II.

pierre, environ un mois ; puis une année entière était quelquefois nécessaire pour façonner et creuser l'embarcation (1). Aussi certaines tribus, par exemple, celles des Chiquitos, n'avaient jamais navigué sur une rivière (2).

III. *Le commerce chez les Indiens méridionaux.*

Avec une industrie et une agriculture aussi rudimentaires que l'étaient celles des Indiens de l'Amérique méridionale les échanges commerciaux sont nécessairement assez limités et ils l'étaient surtout avant que les Européens eussent créé certains débouchés. Ajoutons qu'en Amérique, comme en Afrique, les relations de tribu à tribu étaient plus souvent belliqueuses que pacifiques et qu'il fallait compter avec le droit de passage. Ainsi, au Chili, certains chefs disaient « avoir barre sur les rivières » et ils usaient au mieux de leurs intérêts du pouvoir qu'ils s'étaient arrogé (3).

Cet ancien Chili nous est malheureusement trop peu connu ; nous savons pourtant qu'il a conservé longtemps d'antiques coutumes, peut-être péruviennes d'origine. Assez récemment encore, on y broyait le grain avec un petit moulin à bras, composé de deux pièces en pierre, l'une inférieure qui était zébrée de rainures creuses, l'autre polie et mobile sur la première ; le tout constituant un appareil analogue au moulin encore usité dans la Kabylie (4). On trouvait aussi en vigueur au Chili une forme de commerce, qui est simplement une amélioration du commerce par dépôts. Ainsi les gens, venus dans un village avec l'intention d'y commercer, en donnaient d'abord avis au chef, qui, lui,

(1) Borde. *Relation des Caraïbes.* — Richardson. *Hist. Amér.* Livre IV.
(2) A. D'Orbigny. *Loc. cit.*, II. 167.
(3) Lafitau. *Mœurs des sauvages.* IV. 54.
(4) Basil Hall. *Hist. univ. voy.* Vol. XLI 381.

commençait par avertir ses sujets à son de trompe. Ceux d'entre ces derniers, à qui il convenait de faire des échanges, prenaient tout simplement parmi les marchandises offertes ce qui pouvait leur convenir ; puis ils se retiraient dans leurs cases. Au bout d'un certain temps, quand les marchands songeaient au départ, le chef du village appelait de nouveau son monde, du moins ceux qui s'étaient appropriés les objets appartenant au marchand, et à leur tour ceux-ci apportaient leurs objets d'échange (1). Tout cela n'est que du commerce indigène ; mais c'est surtout avec les blancs que se développa dans l'Amérique méridionale le mouvement des échanges. Les marchands civilisés étaient curieux et désireux de certains produits, que les Indiens s'étaient jusque là procurés uniquement pour leur usage personnel et sans grande peine ; de plus ils fournissaient en retour des objets, qui suscitaient par répercussion un commerce spécial de village à village. Le moine Thevet, qui devint plus tard l'aumônier de Catherine de Médicis mais avait auparavant voyagé sur la côte orientale de l'Amérique du sud et visité notamment un comptoir français, alors établi à l'embouchure du fleuve des Amazones, rapporte que les Indiens venaient, d'une distance de cent à cent-vingts lieues, pour offrir aux français « des plumes d'autruche », c'est-à-dire de casoar, et des ouvrages « en plumages exquis », ainsi que des plumes de toucan particulièrement recherchées. En outre, les Indiens apportaient aux étrangers des colliers blancs et noirs, des *botoques*, c'est-à-dire ces hideux ornements en pierre verte que les Botocudos s'inséraient dans la lèvre inférieure. En retour les Français donnaient aux Indiens des haches, des couteaux, des épées, c'est-à-dire des armes en fer et diverses bimbeloteries, des peignes, des miroirs, en résumé, dit Thevet, des « patenôtres de verre », dont ils trafiquaient ensuite avec

(1) Lafitau. *Loc. cit.*, IV. 56.

leurs voisins. Ce commerce se faisait, selon Thevet, par simple troc et vite : « Donne moi cela; je te donnerai ceci, sans tenir de longs propos » (1). Aux articles offerts par les indigènes il faut encore ajouter du bois du Brésil, du coton et des perroquets (2).

Plus au sud, avec les nomades de la Pampa, les Européens durent commercer beaucoup plus tardivement, surtout quand les Indiens eurent des troupeaux de bœufs et de chevaux, descendants de ceux que les Espagnols avaient introduits dans le pays, et purent en vendre les peaux aux colons d'Europe (3).

Avant l'intrusion européenne, les échanges entre indigènes étaient certainement fort rares, à cause de la grande uniformité du genre de vie et de l'industrie. Certaines tribus cependant faisaient des captifs à la guerre et les vendaient déjà aux rares petits groupes assez avancés pour avoir des esclaves. Ainsi, durant une relâche sur la côte du Brésil, Magellan reçut des Indiens, comme valeurs d'échange, deux filles esclaves (4). D'ailleurs, chez les Guaranis, les mariages étaient de simples transactions commerciales et les pères donnaient leurs filles contre du gibier, du poisson et au besoin une certaine quantité de travail (5). Ainsi achetée, la femme était traitée par son propriétaire avec une grande brutalité, si l'on en croit ce que lui chantaient les vieilles matrones au moment de son entrée en ménage : « Les douleurs de l'enfantement ne sont rien en comparaison de celles dont t'abreuvera ton mari ; il sera ton tyran et tu seras sa victime » (6).

(1) Thevet. *Singularitez de la France antarctique*, 238.241.
(2) Thevet. *Loc. cit.*, 241.
(3) A. D'Orbigny. *Homme américain.* II. 100.
(4) Magellan. *Hist. univ. voy.*, t. XVI. 127.
(5) *Voyage à la terre ferme.* I. 301.
(6) *Voyage à la terre ferme*, etc., I. 302.

IV. *Le Commerce chez les Peaux-Rouges.*

Après ce résumé des notions assez incomplètes, que nous possédons sur l'industrie et le commerce des Indiens de l'Amérique méridionale, il nous reste à soumettre à une investigation du même genre les populations sauvages de l'Amérique septentrionale, les Peaux-Rouges. Sur ces derniers, nous sommes beaucoup mieux renseignés ; même nous sommes en mesure de suivre leur évolution commerciale et l'évolution morale, qui a été corrélative à la première. En faisant momentanément abstraction des grands Etats de l'Amérique centrale, que nous étudierons un peu plus tard, nous pouvons dire que l'Indien du nord, semble, plus que tous ses congénères du Nouveau-Monde, un métis d'hommes jaunes et d'hommes blancs. Comment, à quelle époque, des immigrants de race blanche ont-ils pu aborder pour la première fois dans l'Amérique du nord ? Ce sont là des questions ethnographiques encore insolubles ; mais, par la couleur de leur peau, les traits de leur visage, surtout leur grand nez aquilin, nombre de Peaux-Rouges s'éloignent considérablement du type mongolique ; on en a même connu, qui étaient de véritables blancs. J'entends parler surtout d'une très intéressante tribu, celle des Mandans, qui, en 1837, fut à peu près détruite par la petite vérole. Ces Mandans, plus intelligents que les autres Indiens, étaient agriculteurs ; ils cultivaient de vastes champs de maïs situés autant que possible dans des endroits écartés, difficiles à découvrir. C'était leur ressource alimentaire, quand il n'y avait pas de troupeaux de bisons dans leur voisinage ; car les Mandans avaient renoncé à la vie nomade ; il ne suivaient pas les troupeaux sauvages dans leurs migrations, comme le faisaient, par exemple, les Sioux. Les caractères physiques des Mandans n'avaient rien de mongoloïde. Plusieurs de leurs familles étaient même complètement blanches ; tous, ce qui est plus caractéris-

tique encore, avaient les yeux bleus et les cheveux d'un gris d'argent brillant. Catlin, qui donne ces précieux renseignements, affirme qu'il a reconnu des mots gallois dans la langue des Mandans (1); mais la nuance de leur chevelure fait plutôt penser à une parenté avec les Finnois occidentaux. L'industrie des Mandans était aussi bien supérieure à celle du commun des Peaux-Rouges : ainsi leur poterie était remarquable par la forme, la couleur, le dessin ; ils savaient même, et de temps immémorial, fabriquer du verre, au moins des espèces de perles de Venise de couleur bleue (2).

Mais ce cas d'immigration blanche n'a pas dû être unique et, durant la longue nuit du passé, l'Amérique du Nord a pu recevoir ainsi divers appoints d'immigrants non mongoliques. Quoi qu'il en soit, il est sûr que les Peaux-Rouges actuels ont été précédés par des populations plus denses et plus civilisées. Ce sont ces ancêtres inconnus, qui ont semé de monuments cyclopéens, dont les restes subsistent encore, tout l'espace situé entre le Mexique et le Pérou (3). D'autre part, depuis les Florides jusqu'au Canada et de l'Atlantique au Pacifique, on trouve des ruines importantes, des camps retranchés, des fortifications, des tours d'observations, des puits, des grandes routes, etc., de date extrêmement ancienne (4).

Les constructeurs de collines, les *mounds builders*, de la vallée de Mississipi, ont élevé aussi un grand nombre de tertres et d'enceintes imposantes, dont un seul groupe occupe un espace de quatre milles carrés (5). En général, ces monuments d'un autre âge sont situés près des cours d'eau

(1) Catlin. *La vie chez les Indiens*. 131.

(2) Domenech. *Voy. pittor. dans les déserts du Nouveau Monde*. 464.

(3) *Ibid.*, 22.

(4) *Ibid.*, 247.

(5) Squier and Davis. *Mon. of Mississipi Valley*. Smithsonian Instit. Report. I. 1848.

et des lacs et ils sont rares dans l'intérieur des terres. Leurs constructeurs étaient certainement agriculteurs et possédaient une industrie assez développée. Ils savaient marteler le cuivre natif (1) et sans doute aussi le fondre ; car on trouve, dans leurs monuments, des bracelets, des anneaux, des tubes de cuivre. En même temps, ils étaient potiers, potiers habiles ; enfin ils sculptaient le jaspe, le granit, le bois, etc. (2).

Les Indiens actuels sont-ils les descendants dégénérés de ces premiers occupants ? Ce qui est certain, c'est qu'en certains points ils ont continué à construire des tertres ayant figure d'hommes ou d'animaux. Près du Haut-Mississipi, sur un petit plateau, il existait un tertre représentant grossièrement une figure humaine, aplatie en bas-relief comme un bonhomme de pain d'épices ; mais cette figure avait trois ou quatre cents pieds de longueur ; or, elle était tout entière faite de pierres plates et les Peaux-Rouges ne passaient jamais auprès d'elle sans y ajouter quelques pierres nouvelles, qu'il fallait apporter d'une certaine distance ; car on ne trouvait plus un seul caillou à quelques kilomètres à la ronde. Les contours de la figure humaine étaient suffisamment indiqués ; même on y pouvait distinguer les doigts et les orteils. Parmi les Indiens ce curieux monument était connu sous le nom de « *Médecin de pierre* » (3). On sait que les Peaux-Rouges employaient les mots *médecin* et *médecine* pour désigner tout ce qui leur semblait merveilleux; mais l'origine du monument devait être fort ancienne.

Dans tous les cas, les Indiens contemporains n'avaient, en général, reçu de leurs ancêtres inconnus qu'une très faible aptitude au commerce. Chez eux, le régime du clan

(1) Domenech. *Loc. cit.*, 247.
(2) Domenech. *Loc. cit.*, 279.
(3) Catlin. *Loc. cit.*, 170-171.

communautaire persistait encore, du moins pour une large part, et sans peine il s'entr'aidaient les uns les autres. Pour eux, l'hospitalité était même un devoir. Quand un Indien avait faim, il pouvait entrer hardiment dans un Wigwam, surtout dans celui d'un chef, s'y asseoir et manger. L'hôte s'asseyait près de l'étranger, sans partager son repas ; mais il lui préparait sa pipe (1). Comme les objets mobiliers étaient chez les Peaux-rouges propriété individuelle incontestée, on avait, dans certains villages, dressé un poteau appelé *l'arbre de la probité* où l'on suspendait tous les objets trouvés jusqu'à ce que leur propriétaire les y vint reprendre (2).

Avant la venue des Européens, le commerce était le moindre souci des Indiens Peaux-rouges. Un voyageur, qui les a bien et longtemps observés, qui a vécu de leur vie, écrivait encore, il n'y a pas un grand nombre d'années : « ignorant le commerce, ne sachant rien de l'usage et de la valeur de la monnaie (de la monnaie européenne), ils vivaient et agissaient à l'abri de ces aiguillons du crime » (3). Dans le Nouveau-Mexique, certaines tribus conservèrent longtemps l'usage du primitif commerce par dépôt. Ainsi les Indiens, qui voulaient faire des échanges avec les soldats espagnols des *presidios*, plantaient le long du chemin qui mène de Chihuahua à Santa-Fé des petites croix, auxquelles ils suspendaient une poche de cuir avec un peu de viande de cerf ; puis ils mettaient au pied de la croix une peau de buffle. Cela voulait dire : « Nous désirons faire des échanges avec les adorateurs de la croix. Le soldats habitués à ce langage symbolique, prenaient la peau et mettaient à la place de la viande salée (4). »

(1) Domenech. *Loc. cit.*, 516.
(2) *Ibid.*, 520.
(3) Catlin. *Loc. cit.*, 10.
(4) *Diario del Illustr. Senor Tamaron* (cité par A. Humboldt, *in Essai sur la Nouvelle Espagne*, t. II. 408-409.)

En Amérique, comme ailleurs, ce mode de commerce à la fois craintif et confiant n'était guère en usage qu'avec les étrangers ; pourtant, même entre Indiens, le commerce, fort restreint, rappelait encore ce primitif commerce par dépôts. Ainsi tout marchand appartenant à une autre tribu devait d'abord s'adresser au chef du village où il voulait commercer et lui faire un présent, auquel ce dernier répondait par un don équivalent ; ensuite il trafiquait avec les diverses *cabanes*, en y faisant porter la marchandise à vendre ; si la *cabane*, c'est-à-dire le groupe familial de ses habitants, ne désirait pas commercer, elle retournait l'objet offert ; sinon elle donnait en échange quelque objet de même valeur (1).

Chez les Peaux-rouges, de même que chez les primitifs de tout pays, la simplicité de la vie, l'uniformité des mœurs, les habitudes communautaires étaient très peu favorables au commerce. D'autre part, l'industrie était fort peu développée ; elle rappelle même beaucoup celle que nous avons trouvée chez les Indiens de l'Amérique méridionale. Presque partout, elle était surtout exercée par les femmes. Au nord, chez les Noutka-Colombiens, la pêche, la chasse, la guerre absorbaient toute l'activité des hommes ; au contraire, les femmes fabriquaient les vêtements ; en outre, du rivage elles apportaient à la cabane, dans de grands paniers si serrés qu'ils contenaient l'eau, la pêche des hommes, etc., etc. ; quant à ceux-ci, dans l'intérieur des maisons, il ne travaillaient jamais (2). Plus au sud, les grandes occupations des femmes consistaient à faire sécher au soleil des bandelettes de viande suspendues à des perches : c'était la provision pour les mauvais jours. Une autre tâche, plus industrielle, était la préparation des peaux. Les femmes commençaient par

(1) Lafitau. *Mœurs des sauvages*, etc., IV, 53.

(2) Cook (Troisième voyage). *Hist. univ. voy.*, vol. X. 399. — Vancouver. *Ibid.*, vol. XIV. 298.

étendre la peau soit sur le sol, soit sur un châssis, puis elles enduisaient sa face interne avec de la cervelle de bison ou d'élan ; après quoi, il restait à la fouler convenablement avec un ciseau en os et à la fumer, c'est-à-dire à l'introduire dans une petite tente en peau recouvrant un feu de bois pourri allumé dans un trou, et donnant beaucoup de fumée. Au bout de trois ou quatre jours, le tannage (sasu tan) était achevé et la peau, à la fois souple, forte et douce, pouvait impunément être exposée à la pluie (1). Avec ces peaux et des aiguilles en os, les femmes fabriquaient les vêtements ; puis elles les ornaient de dessins brodés ou peints. C'était aussi la femme peau-rouge, qui construisait et dressait le wigwam, sans doute parce qu'il était ordinairement recouvert en peaux. Dans l'opinion des Peaux-rouges, les hommes ne pouvaient participer à ces travaux sans se déshonorer (2).

Au nord de l'habitat peau-rouge, la poterie était inconnue ou inusitée ; pour contenir les liquides on se servait soit de vases en bois, soit de paniers tressés ; les Schoshonies et leurs voisins en étaient encore aux paniers-marmites, c'est-à-dire à des paniers d'osier recouverts de peaux de buffle. Pour y cuire les aliments, on les plaçait dans un trou creusé ; puis on les remplissait d'eau, dans laquelle on jetait des pierres rougies au feu. Par ce procédé d'ailleurs assez répandu on obtenait de l'eau bouillante, dans laquelle on pouvait cuire la viande, etc.

Les tribus plus méridionales connaissaient l'art du potier et leurs femmes savaient façonner sans tour et cuire ensuite des plats, des marmites (3).

Les femmes des Natchez, très habiles céramistes, fabriquaient avec une terre rougeâtre toutes sortes d'ustensiles,

(1) Catlin. *Loc. cit.*, 55. — Domenech. *Loc. cit.*, 467.
(2) Domenech. *Loc. cit.*, 464.
(3) Domenech. *Loc. cit.*, 463.

qu'elles couvraient de dessins linéaires, dont certains ont fort excité la curiosité des archéologues. En outre, elles confectionnaient de jolis ouvrages en plumes, ce qui, en Amérique, est un art tout méridional (1). Les Navajos se servaient aussi de plumes pour orner leurs peaux (2). Dans le Nouveau-Mexique, l'art du tissage est généralement connu et, sur les rives du Gilo et du Colorado, des peuplades indiennes façonnent avec de la laine, du fil et du coton, des étoffes légères et solides, servant à faire des vêtements et des couvertures. Les Zunis des Pueblos surtout sont très habiles dans cette industrie (3).

Dans tous ces travaux sauvages, il n'y a guère d'éléments pour un commerce de quelque importance ; pourtant certaines bandes apaches s'étaient spécialisées dans l'industrie ; elles fabriquaient exclusivement de la poterie et des peaux, qu'elles troquaient ensuite avec les tribus agricoles contre le grain nécessaire à leur existence (4). Mais c'est surtout en subissant l'influence des marchands d'origine européenne que les Indiens sont devenus d'actifs commerçants, ce qui même n'a pas peu contribué à leur rapide destruction.

Comme en Polynésie, comme en Afrique, ce fut par des menus échanges avec les blancs que se fit l'éducation commerciale des Peaux-Rouges. Lahontan rapporte, que, durant son voyage au Canada, il se procurait à profusion des cerfs, des chevreuils, des dindons, des oies, des canards, des pois, des fèves, etc., en donnant aux sauvages des couteaux, des ciseaux, des briquets, des hameçons, du tabac, de la poudre, des balles, des sabres. En examinant la tête d'une aiguille européenne, un chef des Outaganis « se récriait

(1) Domenech. *Loc. cit.*, 463-464.
(2) Bancroft. *Native States*, etc., t. I. 504.
(3) Domenech. *Loc. cit.*, 465.
(4) Bancroft. *Loc cit.*

d'admiration » (1) ; rien qu'en voyant les blancs se servir d'une hache en fer, les indigènes tombaient dans un profond étonnement (2).

Bientôt les flottilles de pirogues indiennes vinrent à Montréal avec leurs porteurs esclaves pour échanger leurs pelleteries, dont les blancs étaient avides, contre des fusils, de la poudre, du plomb, divers outils. Ils apportaient en retour des peaux d'élan, de caribou, de renard, de martre, surtout de castor (3). On interdisait aux colons de leur vendre de l'eau-de-vie, qu'ils préféraient à tout.

A l'exemple des Européens, ils établirent bientôt sur la route du Mississipi une sorte de comptoir, où ils faisaient avec les voyageurs, les coureurs des bois, ùn assez gros commerce de pelleteries et de maïs. Selon la coutume indienne, ils venaient en dansant au devant des voyageurs de quelque importance (4). Bien vite le commerce des pelleteries se fit sur une échelle de plus en plus avantageuse pour les Européens. Au Canada français, on dut même réglementer la traite, créer ce qu'on appela « *des congés* », c'est-à-dire des licences de commercer, en nombre limité, que l'on distribuait, comme nos bureaux de tabac, aux veuves, aux orphelins. Les bénéficiaires étaient incapables d'en tirer directement parti, mais, moyennant finance, ils les rétrocédaient à ce qu'on appelait « *des traiteurs* » (5). Plus tard la grande Compagnie d'Hudson monopolisa la plus grosse part de ce commerce, en échelonnant des postes depuis le Labrador jusqu'à la Colombie. A ces comptoirs les sauvages apportaient leurs fourrures pour recevoir en échange de la quincaillerie, de la mercerie, des draps, des habits, etc. Dans ce commerce d'échange la peau de castor était deve-

(1) *Voy. de Lahontan.* I. 50. — *Suite du voyage*, 28-41-42.
(2) *Ibid.*, 43.
(3) *Ibid.*, t. I. 71-77-82.
(4) *Ibid. Suite du voyage.* 3.
(5) Charlevoix. *Hist. de la Nouvelle France.*, t. V. 129 (Voyage).

nue l'unité de mesure, la monnaie. On l'appelait « *la plue* » et elle était estimée quatre ou cinq francs. Les peaux de renard noir valaient six *plues*, la pièce ; celles des renards argentés, cinq *plues* ; celles des martres, d'une à cinq *plues*, etc., (1). Enorme fut dès lors la destruction des animaux ; car d'autres compagnies concurrentes se fondaient. En 1849, la seule ville de Saint-Louis, reçut, pour une grande Compagnie américaine, cent dix mille peaux de buffle, de cerf, de chevreuil, etc., et vingt-cinq mille langues salées de bison (2). On sait que le bison, dont les immenses troupeaux traversaient sans cesse la prairie américaine, est maintenant représenté par quelques centaines d'individus conservés précieusement, comme des animaux rares. En somme l'espèce est menacée d'extinction à bref délai.

Les troupeaux de chevaux sauvages ont, en partie, remplacé les bisons et sont aussi devenus articles de commerce. Dans la Colombie inférieure, une famille est pauvre, quand chacun de ses membres n'a pas au moins un cheval pour porter ce qu'il possède et les articles de son commerce (3). Ces derniers objets sont des peaux, des outils, des coquillages, des bijoux sauvages, que les indigènes troquent entre eux dans une grande foire d'été. Quelques-uns même sont devenus tellement commerçants qu'ils parcourent le littoral de leur pays, allant de tribu en tribu pour faire des échanges (4). De même les tribus sauvages du Mexique font aujourd'hui entre elles un commerce assez considérable en poterie, peaux, objets en fibres d'aloès, fruits, plumes, végétaux, poisson ; tout cela est porté à de grandes distances dans des paniers d'osier (5).

D'ailleurs l'industrie de ces tribus mexicaines est fort su-

(1) H. Faraud. *Dix-huit ans chez les sauvages*, 65.
(2) Domenech. *Loc. cit.*, 456.
(3) Bancroft. *Native Races*, etc., t. I. 272.
(4) *Ibid.*, t. I. 272.
(5) *Ibid.*, t. I. 631.

périeure a celle des Peaux-Rouges du nord. Les Zapotèques, Miztèques, Mayas, etc., ont été de bonne heure renommés pour leurs belles étoffes de coton, tissées ou cousues par les femmes, qui y brodent en outre des figures d'oiseaux, d'animaux de toutes sortes. Dès 1670, ces tribus fabriquaient des étoffes de soie parfilées d'or. etc. (1). La perfection relative de l'industrie chez les Indiens du Mexique et du Nouveau-Mexique provient évidemment de l'ancienne civilisation mexicaine ; celle des Zunis, des Indiens des Pueblos, nous doit à peu près représenter celle des paysans, des ruraux de l'empire aztèque. D'une manière générale, on est fondé à dire que, dans les deux Amériques, la civilisation est d'autant moins arriérée que les populations sauvages sont plus voisines des anciens États du centre, du Mexique et du Pérou.

Je n'ai encore rien dit du commerce des esclaves chez les Peaux-Rouges ; c'est qu'il y était restreint, comme l'esclavage lui-même. En général, les Peaux-Rouges torturaient et tuaient leurs prisonniers ; le très petit nombre de ceux qu'on jugeait à propos d'épargner, étaient ordinairement adoptés par le village. Mais cependant ces Indiens ne répugnaient pas à l'institution même de l'esclavage. D'abord, dans beaucoup de leurs tribus, notamment chez les Indiens de la Californie, les femmes étaient achetées, payées à leurs parents et emmenées par l'acquéreur sans qu'on daignât les consulter. Ces achats de femmes étaient même devenus moralement obligatoires et l'on méprisait les enfants d'une femme qui n'avait rien coûté à son mari (2). Les Indiens Utah faisaient en grand le commerce des femmes ; ils enlevaient et vendaient comme esclaves les femmes des tribus voisines ; ils échangeaient même sans difficulté leurs

(1) Bancroft. *Native Races*, etc., I. 631.
(2) *Ibid.*, 349-350.

propres femmes et enfants contre quelques couvertures (1). Mais c'était principalement chez les Peaux-Rouges du Nord-Ouest, chez les Colombiens et les Noutka-Colombiens, que l'esclavage et le commerce des esclaves étaient en vigueur. Tous les Indiens de cette région possédaient des esclaves ; mais pourtant certains n'en faisaient pas commerce (2). Les Thlinkit achetaient bien des esclaves, mais d'ordinaire ils n'en vendaient pas (3). Les Noutka-Colombiens avaient des esclaves, mais ils y tenaient fort et ne s'en désaisissaient qu'avec peine ; de tous leurs objets de propriété mobilière et personnelle, l'esclave était la seule chose, dont ils ne faisaient pas largesse à leurs concitoyens pour acquérir la réputation de libéralité nécessaire chez les Peaux-Rouges à qui veut arriver aux honneurs (4).

Nous avons donc retrouvé partout, chèz les Indiens sauvages de l'Amérique sptentrionale, à peu près les mêmes genres et modes de commerce qui sont en usage chez les nègres d'Afrique. Si le commerce des esclaves était beaucoup moins développé, c'est que le débouché manquait le plus souvent à la marchandise.

Pour la monnaie primitive, les Peaux-Rouges n'ont pas plus d'originalité. Souvent les échanges s'opéraient par simple troc ; parfois on recourait simultanément, comme chez les Indiens des Pueblos, à divers objets servant de monnaie. Dans les Pueblos, ces marchandises-étalons étaient diverses ; c'était des turquoises, des grains de colliers, c'est-à-dire des objets de parure, enfin des peaux et des couvertures (5). La couverture, vêtement indispensable durant les rudes hivers de l'Amérique du Nord, servit et sert très

(1) Wake. *Evolution of Morality*. I. 228.
(2) Bancroft. *Native Races*, etc., t. I. 276.
(3) *Ibid.*, I. 108.
(4) *Ibid.*, I. 195.
(5) *Ibid.*, I. 545.

souvent d'unité monétaire (1). Mais un grand nombre de tribus employaient des monnaies en coquillages, très analogues aux *cauris* d'Afrique. Au siècle dernier, les Indiens du Canada ne voulaient même pas accepter d'autre monnaie et refusaient rigoureusement les pièces d'or et d'argent (2). Le coquillage ordinairement employé comme monnaie était la *Concha venerea* ou *cytherea*, abondante sur le littoral de la Virginie et du pays qu'on appelait autrefois la Nouvelle-Angleterre (3). Ces coquillages, pour acquérir une valeur monétaire, devaient être travaillés et transformés en petits cylindres d'un quart de pouce de diamètre, qu'on enfilait pour en faire des *wampums*, des *colliers*, ces colliers qui jouaient un rôle mnémonique si curieux dans l'art oratoire des Peaux-Rouges. Le mot *collier*, à lui seul, suffirait à indiquer que cette monnaie primitive a commencé, comme les autres, par être un objet de parure ; elle l'est d'ailleurs redevenue, quand la monnaie métallique l'a détrônée (4). Ces *colliers* étaient artistement façonnés ; les coquillages, teints en bleu ou en rouge, y dessinaient des festons, des étoiles. On les taillait ordinairement en tubes, mais parfois aussi en disques, en carrés. La *concha venerea* est un coquillage fort dur, difficile à travailler, par suite à contrefaire et les Anglais s'essayèrent sans succès dans ce genre de fraude. Il y aurait fallu dépenser trop de temps. « Ni les Juifs, ni le diable ne réussiraient à l'imiter » disait un dicton (5).

Les tribus voisines du Pacifique usaient largement de la monnaie en coquillages. Chez les Indiens Chinouk, elle s'appelait *hiaqua* et valait plus ou moins suivant la lon-

(1) Bancroft. *Loc. cit.*, I. 215.
(2) Voy. de Lahontan, I. 79.
(3) Domenech. *Loc. cit.*, 471.
(4) Lafitau. *Mœurs des sauvages*, II, 200.
(5) Domenech. *Loc. cit.*

gueur des coquillages. Ceux-ci s'enfilaient en cordons, dont la valeur augmentait avec la grosseur des coquillages employés (1). On a encore retrouvé cet usage des coquillages monétaires chez les Californiens peaux-rouges (2).

Il ne semble pas que les Indiens aient jamais employé les objets en métal comme monnaie, quoique le cuivre leur fut très connu (3). Au dire des anciens voyageurs français au Canada, les Indiens cachaient soigneusement aux étrangers les gisements miniers de leur pays. C'était, paraît-il, chez eux, une opinion très répandue, que la découverte de ces mines par des étrangers aurait pour conséquence l'extinction de leur race (4) ; peut-être une tradition transmise de proche en proche leur avait-elle appris ce que les mines d'or avaient valu de maux aux Indiens de l'Amérique centrale, après la conquête espagnole. — Les mœurs, que je décris en ce moment, ne sont plus guère qu'un souvenir. On sait combien rapide a été la diminution des populations indiennes au contact des blancs et c'est le commerce, qui a été l'agent le plus actif de cette extermination.

Sans cesse sollicitées aux échanges par les colons européens, les tribus peaux-rouges se départirent vite de leur indifférence commerciale. Les hommes, les hommes seuls, furent chargés de trafiquer avec les envahisseurs, de leur donner du maïs, des langues de buffles, surtout des fourrurès contre des perles, des objets en métal, des étoffes, des médailles, particulièrement du whisky et des boissons alcooliques (5). L'eau de feu avait déjà accompli une grande partie de son œuvre destructrice, quand le gouvernement des Etats-Unis eut l'idée de parquer les Indiens dans des

(1) Bancroft. *Native Races*, t. I. 215. 239.
(2) *Ibid.*, I. 347.
(3) Peschel. *Races of Man*. 429.
(4) Charlevoix. *Nouvelle France*. VI. 25 (Voyage).
(5) Domenech. *Loc. cit.* 468-469.

territoires limités, appelés « Réserves », où le commerce n'était permis qu'avec des marchands munis d'une licence et astreints à certaines obligations, notamment à celles de ne point vendre de boissons enivrantes. Mais les meilleures mesures ont exactement la valeur des hommes chargés de les appliquer. Or, aux Etats-Unis, les agents chargés du commerce indien furent souvent d'une moralité médiocre et beaucoup d'entre eux travaillèrent activement à la démoralisation et à la ruine des indigènes. Ils observèrent mal les règlements, vendirent des liqueurs fortes, dépouillèrent les Indiens en abusant, dans les échanges, de leur simplicité, en leur donnant des marchandises à crédit, mais à des prix exorbitants, etc. (1). Les rapports si intéressants, que publient, chaque année, l'*Interior Office* de Washington sur les Affaires indiennes, montrent combien le mal est difficile à réfréner. On y voit qu'il faut tarifer le bénéfice des agents patentés à 25 0/0, ce qui est déjà un beau chiffre (2) ; que ces agents s'étaient mis à prêter sur gages aux Indiens, d'après le système des monts de piété, avec confiscation du gage, si les engagements n'étaient pas remplis par le débiteur ; ce qui arrivait trop souvent (3). On constate que les marchands ont monopolisé tout le commerce des Réserves, sans rien faire pour l'éducation commerciale des Peaux-rouges (4). On est obligé d'insister sur la défense de vendre non seulement des boissons alcooliques, mais même de l'eau de Cologne et des essences, que les Indiens achètent pour s'enivrer, et l'on menace l'agent transgresseur de deux ans de prison et de 300 dollars d'amende (5). D'autre part, d'excellentes mesures sont prises ; par exemple, on donne aux Indiens Navajos, bons éleveurs

(1) Domenech. *Loc. cit.*, 468-469.
(2) *Indian Affairs*. Report. 1885, p. XL.
(3) *Indian Affairs. Report*. 1886 (Nouveau Mexique).
(4) *Indian Affairs*. Report 1889, 30.
(5) *Ibid.*, 1891. p. 77.

de chevaux, des graines du fourrage *alfalfa* très bien approprié aux conditions auxquelles la végétation est soumise dans leur pays (1). On accorde plus de liberté au commerce dans les territoires occupés par les tribus civilisées (2). Finalement on est obligé de confesser que les règlements deviennent inutiles devant le flot montant de l'invasion blanche ; le plus souvent les villes européennes ont gagné les *Réserves*. Les Indiens n'ont plus de territoires de chasse et ils peuvent acheter librement dans les villes ce qui leur plait, c'est-à-dire se ruiner et s'intoxiquer au gré de leurs caprices et des tentations auxquelles on les soumet (3).

V. *De l'industrie et du commerce des Indiens en général.*

De la Terre de Feu aux régions arctiques, nous venons de parcourir les deux Amériques, sauf les États à demi-civilisés du centre ; quoique rapide et sommaire, notre investigation suffit pour apprécier l'Amérique sauvage au point de vue qu'on appelle en Europe économique. Or, sous ce rapport, l'Amérique indigène était peu développée ; son industrie était rudimentaire, sans originalité, suffisante cependant pour le genre de vie des Indiens.

En dehors des grands États de l'Amérique centrale, tous les indigènes américains en étaient encore à l'âge de la pierre. A l'extrême sud et à l'extrême nord, la céramique, si développée dans l'Amérique centrale, était ignorée. De même l'art du tissage et du filage devenait d'autant plus grossier et plus rare qu'on s'éloignait de la zone centrale. L'industrie indigène ne pouvait donc alimenter un com-

(1) *Indian Affairs*. 1893.
(2) *Ibid*. 1889, 78.
(3) *Ibid.*, report. 1890.

merce sérieux de tribu à tribu, d'autant plus que, le chien excepté, il n'existait pas d'animaux domestiques ; seuls, les esclaves et les femmes pouvaient devenir des marchandises d'une certaine importance et il en était ainsi chez certaines tribus ; notamment chez les Guaranis, dans le sud ; chez les Noutka-Colombiens, dans le nord. A Sitka, chez les Kalousches, le grand nombre des esclaves et des femmes faisait de leur propriétaire un capitaliste (1) et avait tellement développé le sentiment de la propriété, que, dans ces régions, Cook rencontra des Indiens, qui voulaient lui faire payer le bois et l'eau dont il avait besoin (2).

Mais, en somme, on est fondé à dire que, dans l'Amérique sauvage, le goût du commerce avec toutes ses conséquences bonnes et mauvaises ne se développa qu'à l'instigation des Européens et fut surtout, dans le principe, un commerce de fourrures, que les blancs acquéraient par simple troc, en donnant en échange diverses bagatelles et aussi des instruments et des armes en fer, des étoffes, surtout des boissons enivrantes.

Sur la transformation morale, que produisit chez les Indiens l'accoutumance aux idées mercantiles, nous sommes bien renseignés, particulièrement pour ce qui concerne les Peaux-Rouges. — Au siècle dernier, les missionnaires et les voyageurs sont unanimes à vanter les sentiments généreux et altruistes des Indiens peaux-rouges. — Ils ne connaissent, dit Charlevoix, ni le *tien*, ni le *mien* ; ils soignent leurs veuves, leurs infirmes, leurs orphelins ; ils exercent l'hospitalité d'une manière admirable (3). Le jésuite Lafitau rapporte que, si un clan, ou plutôt une *cabane*, de Peaux-Rouges, se trouvant bien pourvue, rencontre une autre *cabane* dans le

(1) Kotzebue. *Hist. univ. voy.*, t. XVII. 414.
(2) Cook. *Ibid.* (Troisième voyage), vol. X. 360.
(3) Charlevoix. *Hist. Nouv. France* (Journal d'un voyage, etc.), t. VI, 11.

besoin, la cabane riche partage avec l'autre sans attendre ses sollicitations (1). Le libre penseur Lahontan est, sur ce point, d'accord avec les missionnaires ; il confirme leur témoignage et affirme que les Indiens ne comprennent pas l'inégale répartition de la fortune chez les blancs ; qu'ils ont horreur de l'argent, le refusent, le méprisent, l'appellent « le serpent des Français », la raison de tous leurs crimes (2). Un observateur contemporain, O. Dorsey, dit la même chose des Omahas, vante leur sollicitude pour les vieillards et les infirmes. Jamais un Omaha ne refusait de prêter à un autre, sans loyer ni intérêt, un objet quelconque et l'emprunteur se faisait un devoir de le rendre ou de le remplacer, s'il était gâté. Mais souvent, s'il s'agissait d'un parent, d'un compagnon, le propriétaire refusait de reprendre son bien en disant : « Garde-le ». Bancroft parle dans les mêmes termes des Navajos (3). Mais tout cela, c'est le passé. Chez les Indiens esclavagistes de la Colombie, le rang et le pouvoir dépendent déjà de la richesse non plus seulement en femmes et en esclaves, mais en ustensiles, en articles manufacturés, et des flottilles de 40 à 50 de leurs canots vont commercer au fort Simpson (4), pour s'en procurer.

Mais c'est dans les districts à fourrures, là où les Européens ont établi de bonne heure des comptoirs et inoculé aux Peaux-Rouges la passion des échanges, que ceux-ci ont surtout dégénéré au point de vue moral. Un missionnaire français, qui a séjourné 18 ans dans le territoire Mackensie, nous fournit sur ce point des renseignements curieux et complets. Là aussi il y a des *tentes* riches et des *tentes* pauvres (l'équivalent des *cabanes*), mais tout sentiment de so-

(1) Lafitau. *Mœurs des sauvages*. III, 82.

(2) Lahontan *Voyage*. II. 105-106.

(3) *Omaha sociology* (*Smithsonian Instit.* Report of Ethnology. 1886).

(4) Bancroft. *Loc. cit.*, I. 583.

lidarité est aujourd'hui éteint. On peut mourir de faim dans la tente pauvre sans que la riche, c'est-à-dire celle qui a fait bonne chasse ou bonne pêche, s'en inquiète (1). En temps de disette générale, on passe même auprès des individus abandonnés sans les voir (2).

Les sauvages, dit le missionnaire, ne font plus rien pour rien ; leur première question est toujours celle-ci : « Que me donneras-tu, si je fais cela ? » Un jour, s'étant blessé au pied en abattant un arbre, le narrateur, qui s'était, des années durant, prodigué pour être utile aux indigènes, les vit passer auprès de lui sans songer à lui venir en aide et, quand finalement il en appela un, celui-ci lui dit : « Que me donneras-tu, si je te porte (3) ? » Une autre fois, l'hiver, ayant fait trente lieues dans la neige pour aller administrer une de ses ouailles en danger de mort, le missionnaire dut demander pour apaiser sa faim quelques poissons secs, qu'on lui donna à regret : « Je te les prête ; mange-les ; mais à condition que tu me les rendras au printemps (4). »

La façon dont ces Indiens entendent le Christianisme est aussi très-caractéristique ; voici une prière recueillie par Mgr Faraud : « Créateur, je ne te connais point, mais je sais que c'est toi qui as fait toutes choses. Fais-moi vivre longtemps ; accorde-moi beaucoup d'enfants bien forts afin qu'ils me fassent bien manger, quand je serai vieux. Fais-moi découvrir beaucoup de pistes d'orignaux, de biches, de cariboux, etc. (5) ». Les dialogues entre le prêtre et les Indiens, qu'il catéchisait, sont aussi empreints du même caractère utilitaire : « Tu es venu pour nous parler de Dieu : l'as-tu vu ? » — « Non ; mais je connais sa parole » — « Si tu ne l'as pas vu, comment peux-tu le connaître ? »... « On le

(1) H. Faraud. *Dix-huit ans chez les sauvages*. 275-276.
(2) *Ibid.*, 277.
(3) *Ibid.*, 266.
(4) *Ibid.*, 279.
(5) *Ibid.*, 280.

connaît par ses œuvres ; il habite le ciel ». — « Qu'est-ce qu'on mange dans le ciel? Y a-t-il des cariboux, des orignaux, des poissons ? »... « Je serais bien content d'être dans un lieu où l'on mange bien sans rien faire ». — « Instruis-toi ; tâche de connaître la religion et Dieu, qui est plus riche que tous les commerçants, te donnera tout ce qu'il faudra sans compter » — « Oh ! Oh ! Ce sera bien commode de vivre dans le ciel ! A-t-on des habits dans le ciel ?... Les femmes sont-elles mauvaises dans le ciel ? etc. » (1). Nous sommes donc obligés, pour conclure, de reconnaître qu'en perdant leur indifférence commerciale, les Peaux-rouges n'ont pas précisément progressé au point de vue moral et nous savons trop, d'autre part, que le commerce avec les blancs a été l'une des grandes causes du rapide déclin de leur race.

(1) H. Faraud. *Loc. cit.*, 113,

CHAPITRE VIII

LE COMMERCE DANS L'AMÉRIQUE CENTRALE

SOMMAIRE

I. — *Le Pérou.* — Le communisme d'Etat du Pérou. — L'Etat-Providence. — L'organisation du travail industriel et agricole. — L'élevage des lamas. — Les classes industrielles. — Les professions spécialisées et les corvées. — Les magasins publics. — Le tissage, etc., réservé aux femmes. — Répartition et surveillance du travail. — Les ouvriers-artistes de la couronne. — Les mines et la métallurgie. — L'emploi des métaux précieux. — L'architecture. — Navigation primitive. — Absence de commerce extérieur. — Marchés intérieurs. — Les caravanes de lamas. — II. *Le Mexique.* — L'agriculture et les impôts en nature. — L'industrie textile. — Artisans et corporations de métiers. — Usage d'outils en obsidienne et d'outils métalliques. — Mines et métallurgie. — Les chefs-d'œuvre des orfèvres. — Analogie entre les industries péruvienne et mexicaine. — III. *Le commerce mexicain.* — Les taxes en nature et le commerce. — Le commerce estimé. — Le pacifique commerce des Toltèques. — Les corporations des marchands aztèques. — Caractère guerrier du commerce. — Les caravanes pour le commerce extérieur. — Marchandises exportées. — Les marchands espions. — Les marchés intérieurs. — La circulation des marchandises. — Le *tau* métallique monétaire. — Les monnaies primitives. — Les ateliers serviles après la conquête espagnole. — *Parallèle commercial entre les deux empires.* — Contraste entre la mansuétude péruvienne et la férocité mexicaine.

I. *Le Pérou.*

Les grands Etats de l'Amérique centrale, que nous avons maintenant à étudier au point de vue de leur industrie et de leur commerce, ont été et seront bien longtemps encore d'un puissant intérêt, aussi bien pour le sociologiste que

pour l'ethnographe. Dans toute étude de sociologie générale, ils embarrassent l'investigateur et lui posent des problèmes d'une solution difficile. Comment sont-ils nés et quelle est la date au moins approximative de leur fondation ? Faut-il, comme le disent les traditions indigènes, admettre à leur origine l'intervention fortuite de civilisateurs étrangers ? Si oui, à quelle race appartenaient ces nouveaux venus relativement cultivés ? Provenaient-ils de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Europe ? La fable de l'Atlantide cache-t-elle quelque vérité ? Pourquoi les civilisations du Pérou et du Mexique sont-elles si dissemblables ? Que seraient-elles devenues, l'une et l'autre, si la conquête espagnole n'avait pas brutalement tranché leur destinée, etc. etc.? En ce moment nous n'avons pas à discuter ces questions, mais seulement à examiner quel a été, dans les grands Etats de l'Amérique centrale le développement du commerce et de l'industrie. Or, au Mexique et au Pérou, l'organisation du travail était extrêmement différente ; puisque le Mexique était une monarchie féodale et le Pérou un modèle de socialisme d'Etat centralisé, unique dans son genre et réalisant de point en point certains systèmes utopiques, généralement tenus pour irréalisables. La fondamentale dissemblance de l'organisation politique et sociale dans les deux pays entraînait un mode de répartition des produits et des richesses fort différent dans les deux monarchies ; mais les progrès industriels y avaient atteint un niveau sensiblement comparable.

Au Pérou, le pouvoir central, jouant le rôle de Providence, avait tout combiné pour que les légitimes besoins des sujets fussent satisfaits, pour qu'il fût également impossible de s'enrichir et de tomber dans l'indigence ; personne n'était libre, mais personne n'était abandonné ; chaque Péruvien avait la jouissance d'un lopin de terre suffisant pour le nourrir, lui et les siens ; en retour, l'Etat attendait de lui un concours dévoué pour l'exécution des travaux d'utilité publique et de tous ceux que nécessitait l'entretien du roi,

des nobles, des prêtres et du culte, des agents du gouvernement. Mais j'ai trop de fois décrit ce communisme d'Etat pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Il me suffira de rappeler qu'au Pérou la condition de chacun était immuable, que personne ne pouvait se déplacer sans autorisation, que toutes les professions étaient héréditaires, qu'une notable portion de la vie, deux ou trois mois en moyenne chaque année, était absorbée par des corvées, dont rien ne pouvait exempter, que rien ne pouvait racheter ; que ces travaux personnels représentaient l'impôt et que, pendant leur durée, l'Etat se chargeait de vêtir, de nourrir et de soigner au besoin le corvéable (1).

Le Pérou n'avait pas de voisins assez civilisés pour qu'il fut possible de faire avec eux des échanges profitables ; il devait se suffire à lui-même et par suite l'agriculture était sa grande ressource, sa mère nourrice. Comme le fait, de nos jours encore, l'empereur de la Chine, l'Inca avait la prétention d'être le premier agriculteur de son royaume; aussi, chaque année, dans de grandes fêtes et escorté de toutes sa cour, il labourait un champ, de ses mains augustes et avec un outil en or. Ce n'était là qu'une cérémonie symbolique, destinée à frapper l'imagination populaire ; mais elle était soutenue par des mesures efficaces. Tout un système de canaux et d'aqueducs, exécuté par corvées, utilisait l'eau des montagnes pour suppléer à la rareté des pluies et irriguer convenablement toutes les terres labourables, même et surtout celle de l'aride lisière, qui bordait le littoral. Le plan et la construction des canaux et aqueducs destinés à l'irrigation étaient largement conçus et exécutés. Les conduites étaient établies au moyen de larges dalles en pierre, soigneusement taillées et jointoyées sans ciment. Certains de ces aqueducs avaient plusieurs centaines de milles de longueur. Ils s'alimentaient d'abord à leur point de départ par l'eau

(1) Garcilasso de la Vega, t. II, 90.

des lacs alpestres ; sur leur trajet, d'autres réservoirs naturels leur fournissaient les appoints nécessaires. Au besoin on perçait les montagnes pour leur frayer un passage ; des canaux émissaires, comme celui que les anciens Romains ont creusé au lac Albano, régularisaient le niveau des lacs et les empêchaient de déborder durant la saison des pluies, tout en entretenant la fertilité des campagnes (1).

Le sol du Pérou est généralement ingrat, mais on savait l'amender par d'intelligentes fumures. Le principal engrais était le *guano*, accumulé dans les îles du littoral en telle quantité que même notre exploitation moderne n'a pas encore réussi à en épuiser les gisements. Les Incas avaient soigneusement réglé l'attribution de ces précieuses îles. Les plus petites d'entre elles avaient été simplement assignées à la province la plus voisine. Au contraire, les grandes îles étaient subdivisées en portions bien distinctes et réparties entre divers territoires (2). En certains point de la côte on suppléait au *guano* par un genre spécial de débris de cuisine, par des têtes de sardines en énorme quantité et employées avec un soin judicieux. Ainsi, pour semer le maïs, on creusait des trous dans le sol sablonneux et, dans chacun de ces trous, on introduisait des graines de maïs et des têtes de sardines (3).

Ces semailles, faites ainsi presque grain à grain, rappellent fort la méthode encore en usage en Chine et nous savons que, dans un terrain bien fumé, elles donnent des récoltes d'une étonnante richesse. C'est un procédé qui convient aussi particulièrement aux pays où la charrue est inconnue, ce qui était le cas pour le Pérou, et où les pratiques agricoles se rapprochent beaucoup de celles de l'horticulture. Or,

(1) W. Prescott. *Hist. conq. Pérou*, t. I, 137.
(2) Prescott. *Conquest of Peru*, t. I. Ch. IV, 135.
(3) Garcilasso de la Vega, t. II, 86.

il en devait être ainsi pour l'ancien Pérou, étant donné le système d'allotement familial qui y était en vigueur.

L'orographie du Pérou imposait des cultures très diverses ; puisque le terrain s'élevait rapidement depuis les plaines du littoral jusqu'aux plateaux tempérés, dominés eux-mêmes par des pics neigeux. Les Péruviens avaient su accommoder leurs cultures à ces climats si dissemblables. Au pied des montagnes, sous un soleil torride, croissaient les cocotiers et les palmiers, la cassave et la banane américaine, dont on a souvent trouvé les feuilles dans les tombeaux des anciens Péruviens. Plus haut, on semait de préférence la grande céréale américaine, le maïs, dont on extrayait surtout une sorte de miel et une boisson enivrante. Sur les plateaux à climat tempéré, on cultivait l'agave, d'où l'on tirait la matière indispensable à la fabrication du papier, enfin l'herbe *coca* (*Erythroxylum Peruvianum*) et le tabac. Plus haut encore, sur le versant des Cordillères, là où ne pouvaient plus vivre ni le maïs, ni même le *quinoa*, céréale analogue au riz, apparaissait la pomme de terre, peut-être originaire du Chili ; c'était l'aliment principal pour les populations des plaines de haute altitude et elles savaient la conserver, comme provision d'hiver (1).

A la rigueur, l'agriculture, seule, aurait pu suffire à l'alimentation des Péruviens ; mais, par une exception unique dans le Nouveau-Monde, il possédaient d'autres mammifères domestiques que le chien, l'ami de l'homme et son compagnon presque inséparable, puisqu'on l'a trouvé sur tous les points habités du globe, sauf à la Nouvelle-Calédonie et dans quelques autres îles. Le nom seul du Pérou évoque sur le champ l'idée du lama, que les Espagnols prirent d'abord pour un mouton et dont les Péruviens avaient domestiqué ou produit plusieurs variétés.

Au Pérou l'élève et l'exploitation des lamas se faisaient

(1) Prescott. *Loc. cit.* Ch. IV. 139. 142.

comme tout le reste, par réquisitions et corvées. D'immenses troupeaux de lamas paissaient dans les hauts pâturages au-dessus des terres cultivées, et des bergers expérimentés les conduisaient d'un pacage à un autre suivant les variations saisonnières et en se conformant à un règlemenl précis et rigoureux (1). Chaque année, on amenait dans la capitale un grand nombre de lamas pour subvenir à la consommation de la cour et aux sacrifices religieux ; mais ces animaux étaient tous mâles ; car il était absolument interdit de tuer les femelles (2). C'était surtout pour leur laine et non pour leur chair que les Péruviens estimaient le lama, dont les variétés de grande taille constituaient un gros bétail et s'employaient aussi comme bêtes de somme. Les petites variétés ou *alpacas*, *pacollamas*, trop faibles pour travailler et médiocres animaux de boucherie, fournissaient seulement une laine longue, fine et fort estimée. On ne trayait ni les uns, ni les autres (3).

Dans leur emploi de bêtes de charge, le nombre des animaux suppléait à leur faiblesse. En effet un lama ne portait guère que cent à deux cents livres pesant et, ainsi chargé, ne faisait pas plus de trois à quatre lieues par jour ; mais en revanche, il coûtait fort peu et n'exigeait guère de soins (4). Point de ferrures ; point de harnais ; le fardeau des lamas était simplement posé en équilibre sur leur dos, que protégeait suffisamment la laine de l'animal. La journée de voyage achevée, on déchargeait les lamas et on n'avait plus qu'à les laisser paître (5).

Pourtant ce n'était pas à ces troupeaux d'animaux entièrement domestiqués, que l'on demandait la plus grande

(1) Prescott. *Loc. cit.*, I. 150.
(2) *Ibid.* I. 65.
(3) Garcilasso, *Hist. des Incas*, t. II, 164.
(4) Prescott. *Loc. cit.*, I, 150.
(5) Garcilasso. *Hist des Incas*, t. II, 262.

quantité de la laine dont on avait besoin ; c'était aux *huanacos* et aux vigognes (Vicuñas), qui erraient librement sur les sommets neigeux des montagnes. Là, ces animaux se nourrissaient d'une herbe appelée *ychu*, qui croît tout le long de la chaîne depuis la Patagonie jusqu'à l'Équateur, mais guère plus au nord. Pour ce motif, *huanacos* et *vigognes* ne se trouvaient plus sous les latitudes de Quito et de la Nouvelle-Grenade. Des lois sévères protégeaient ces troupeaux sauvages aussi bien que ceux des lamas domestiques et en empêchaient la destruction (1). Chaque année, dans de grandes chasses, on cernait et l'on capturait ces animaux errants, mais uniquement pour les tondre ; après quoi on leur rendait la liberté (2). C'était surtout les daims, les daims mâles, qui fournissaient les peaux nécessaires à l'industrie et aussi la viande coupée en lanières, puis séchée et conservée pour l'alimentation. On y joignait pourtant la chair d'un petit nombre de lamas communs, dont on utilisait aussi la peau. Cette viande conservée (charqui) constituait le fond de l'alimentation animale pour la classe inférieure de la population (3).

On sait que ce prolétariat péruvien était régi par le gouvernement des Incas à peu près comme un troupeau d'animaux utiles, auquel le propriétaire s'intéresse. Le Péruvien de la plèbe était, de la naissance à la mort, protégé, dressé, dirigé et au besoin secouru. A jamais fixé dans la classe où il était né, il restait étranger à toute ambition et à tout regret, à toute espérance aussi bien qu'à toute crainte. Une administration tutélaire et vigilante lui donnait de quoi vivre et se vêtir, réglait même son régime, lui tendait au besoin une main secourable ; mais tout cela à l'expresse

(1) Prescott. *Conquest of Peru*, t. ch. V.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 143-149 (Ed. anglaise in-8°).

condition qu'il se rendrait socialement utile et l'on avait soin d'y veiller.

Les professions spécialisées étaient au Pérou strictement héréditaires ; mais il y avait certaines occupations communes. Pour les grands travaux publics, le percement des routes, la construction des aqueducs, la culture des terres attribuées à l'Inca et au culte, etc., tout le monde était corvéable. Dans un rayon de 15 à 20 lieues autour de la capitale, tous les Indiens étaient aussi astreints à porter, à tour de rôle, à la ville, l'eau, le bois, etc., nécessaires à la maison de l'Inca (1). Enfin chacun devait savoir se nourrir et se vêtir par son travail ; par conséquent, chacun était laboureur, tisserand et tailleur (2). Les autres métiers étaient spécialisés.

Sauf les récoltes des lots de terre affectés aux familles, et les fruits des arbres que les individus eux-mêmes avaient plantés (Garcilasso. II. 120), tout ce que produisaient les vastes domaines de l'Inca et du Soleil était recueilli dans des magasins où puisaient les classes dirigeantes et dont le trop plein pouvait, le cas échéant, refluer entre les mains des prolétaires.

Pour les substances textiles, il en allait de même. Tous les troupeaux étaient propriété royale. Après leur tonte, qui se faisait à une date fixe, la laine était déposée dans des magasins publics, et l'on procédait de la même manière pour le coton et le chanvre. La laine recueillie était destinée à vêtir les montagnards des hautes altitudes ; le coton et le chanvre servaient aux mêmes usages dans les basses terres. Le tout était distribué aux familles et surtout aux femmes, dont la grande occupation était de filer, tisser et coudre. Mais en même temps, le peuple devait aussi travailler pour l'Inca et les siens, plus exactement pour les classes

(1) Garcilasso. *Loc. cit.*, II, 108-109.
(2) *Ibid.*

aristocratiques. Le filage des étoffes de luxe était même confié à des hommes (G. de la Vega. II. 96). De chacun on exigeait une quantité d'étoffe déterminée et de telle ou telle qualité, suivant les aptitudes de l'ouvrier. Des employés procédaient à cette distribution et surveillaient ensuite l'exécution du travail (1). Les métiers spécialisés semblent avoir été ceux des orfèvres, des peintres, des potiers, des musiciens, des bateliers, des comptables (2).

Les métiers à tisser, étant d'un usage général, étaient fort simples, et on en a retrouvé des spécimens dans les tombeaux des femmes. Ils consistaient essentiellement en deux bâtons attachés à des pieux fichés en terre. Les tissus, si simplement obtenus, étaient pourtant fins et réguliers, en outre si bien teints, que, dans les sépultures, on en a trouvé des spécimens dont la couleur n'avait rien perdu de son éclat (3). Pour la maison royale, des ouvriers artistes fabriquaient, avec de la fine laine de vigogne, des châles, des robes, etc. ; pour les palais et les temples, des couvre-pieds, des tentures. Ces étoffes de luxe n'avaient pas d'envers ; leur lustre égalait celui de la soie ; l'éclat de leurs couleurs ordinairement jaunes et rouges rivalisait avec celui des beaux tissus d'Europe. En mélangeant à la laine le poil d'autres animaux on obtenait une étoffe particulièrement solide. Enfin des artisans spécialistes savaient fabriquer de superbes ouvrages en plumes, analogues à ceux du Mexique (4) et, avec un fil flexible et fort tiré de la tige et des racines du *maguey* (agave), on confectionnait des chaussures (5).

Dans la céramique, les Péruviens excellaient, quoique

(1) Prescott. *Hist. conq. Pérou.*, t. I, 66.
(2) Garcilasso. *Loc. cit.*, II, 108.
(3) A. D'Orbigny. *Homme américain*, t. I, 207-209.
(4) Prescott. *Loc. cit.*, I, 155.
(5) Garcilasso. *Loc. cit.*, t. II. 98.

toutes leurs poteries fussent fabriquées sans tour. Ils savaient leur donner des formes très variées, imitant celles des animaux, des fruits, même la figure humaine (1). La métallurgie des Péruviens aurait été assez avancée, s'ils avaient connu le roi des métaux utiles, le fer, complètement ignoré d'ailleurs dans tout le continent américain. A son défaut, ils employaient le cuivre, avec lequel ils fabriquaient des armes, des outils, des miroirs, de grandes épingles, qui servaient aux femmes à attacher leurs robes. Au Pérou, le cuivre était plus estimé que l'argent (2) ; des outils en pierre dure s'employaient encore concurremment avec ceux de cuivre. Les meilleurs, ceux avec lesquels on attaquait les substances les plus rebelles, étaient faits d'un alliage de cuivre et d'étain, c'est-à-dire de bronze et, par une trempe spéciale ou tout autre procédé, qui est resté inconnu, on donnait à ces outils de bronze une assez grande dureté pour réussir, avec leur aide, à tailler le granit et le porphyre, à les sculpter en figures d'animaux, même à travailler les émeraudes et autres pierres précieuses (3).

Le plomb, l'argent, l'or avaient aussi des usages industriels. On employait un alliage de ces trois métaux pour cimenter les pierres de certains temples, ce qui même les fit démolir par les avides conquérants espagnols (4). Les Péruviens savaient encore fondre, ciseler, marteler les métaux précieux, l'or et l'argent ; ils n'en tiraient pas une monnaie, dont ils n'auraient su que faire, mais des ornements, des ouvrages d'art, des vases de luxe. C'était là des besoins limités n'exigeant qu'une assez petite quantité de ces métaux de luxe, d'ailleurs interdits au populaire ; aussi laissait-on quelquefois se perdre les mines d'abord exploi-

(1) D'Orbigny. *Loc. cit.*, I, 207.
(2) Garcilasso. T. II, 120.
(3) Prescott. *Loc. cit.*, I. 157.
(4) Garcilasso. II. 121.

tées (1). On a trouvé dans les tombeaux des bracelets, des colliers, des parures, des miroirs fabriqués avec des pyrites d'argent soigneusement façonnées et polies (2). L'or se recueillait souvent dans le sable des cours d'eau suivant le mode primitif. Dans leurs véritables mines, les Péruviens procédaient seulement en creusant des galeries horizontales. Métallurgistes peu habiles, ils savaient mal séparer l'argent des corps avec lesquels il est ordinairement combiné et ne se servaient même pas, dans ce but, du mercure pourtant assez commun au Pérou (3).

Avec les métaux précieux, leurs orfèvres savaient créer des œuvres d'art : par exemple des imitations parfaites de plantes, d'arbustes, comme ceux que les espagnols admirèrent dans les jardins des Tumbez et de Cuzco (4), des ornements pour leurs temples, même des figures d'hommes et de femmes (5).

Ces temples et en général les édifices péruviens avaient à la fois un caractère de grandeur et de barbarie. Des blocs considérables de porphyre ou de granit, admirablemment assemblés sans ciment, formaient les murailles. Mais la toiture était en terre, quand elle n'était pas en chaume. Édifices importants et maisons ne recevaient de jour que par la porte : la fenêtre n'avait pas encore été inventée, pas plus que dans la cabane des primitifs. La voûte et le cintre, que l'on remplaçait par l'encorbellement, étaient également inconnus. Pour assembler les poutres on se contentait de les lier sans clous ni chevilles : la mortaise n'était pas non plus soupçonnée. Dans la construction des murs toujours bas et très épais, les pierres étaient parfois remplacées par des briques très résistantes, faites d'une terre très tenace, mé-

(1) Garcilasso. II. 120.
(2) Prescott. *Loc. cit.* I. 156.
(3) *Ibid.*, I. 159.
(4) *Ibid. Loc. cit.* I. p. 29.
(5) D'Orbigny. *Loc cit.*, I. 207.

langée de paille et de roseaux (1). Ajoutons que jamais on ne ménageait de communications intérieures entre les pièces d'un même édifice ; mais toujours ces constructions étaient de forme rectangulaire, tandis que la case primitive est, presque partout, de forme circulaire. Dans les palais et les temples, les accessoires et le luxe intérieur masquaient la pauvreté de la conception architecturale ; les ornements d'or et d'argent y étaient prodigués avec profusion.

Au Pérou, l'art de la navigation était moins avancé encore que l'architecture : il n'avait pas dépassé le radeau primitif. Ces radeaux appelés *balsas* sont encore en usage dans l'Amérique centrale, quand il s'agit de traverser ou descendre les cours d'eau. Les Péruviens avaient cependant perfectionné la construction de leurs *balsas*, même ils les avaient munies de voiles (2) et ils en construisaient d'assez grande taille, avec lesquelles ils pouvaient se hasarder sur mer, mais non loin des côtes. Le conquérant Pizarre, dans un voyage de reconnaissance, qu'il entreprit le long du littoral péruvien, avant de se mettre sérieusement en campagne, rencontra cinq de ces *balsas* marines ; et l'une d'elles lui apporta des *lamas* (3). Bien plus près de nous, en 1813, l'américain Porter eut une surprise analogue à celle de Pizarre et, comme lui, pensa d'abord avoir affaire à un navire à voiles. La rencontre eut lieu, près de Payta, à environ sept lieues du rivage. Cette *balsa* moderne se composait de huit solives longitudinales, mesurant 25 à 30 pieds de longueur, trois autres pièces de bois transversales les reliaient ensemble, mais à l'ancienne mode péruvienne sans qu'on eut fait usage de mortaises. De simple cordes en herbes maintenaient tout l'appareil. Le radeau était muni d'un mât, qui supportait une grande voile de lougre en étoffe de coton.

(1) Prescott. *Conquest of Peru*, t. I. 156-160.
(2) Prescott. *Conquête du Pérou*, t. I, 78.
(3) *Hist. univ. voy.*, t. XXXVIII, 324.

Une rame servait de gouvernail et une grosse pierre, attachée à un cable d'écorce, représentait l'ancre. La surface du radeau était jonchée d'arêtes de poisson; car on pêchait, chemin faisant, pour enrichir son menu. Cette *balsa*, embarcation marchande, portait une cargaison de noix de cocos ; elle venait de Guayaquil, d'où elle était partie une trentaine de jours auparavant, et se rendait tout près de Lima. L'équipage se composait de six hommes et le voyage devait durer environ deux mois. Porter apprit avec étonnement que ces traversées étaient chose fort ordinaire (1) : mais la coutume en devait remonter au temps des Incas, et des Balsas de ce genre ont pu servir au très modeste commerce de l'ancien Pérou.

En effet le régime socialiste, surtout le socialisme d'Etat, est peu compatible avec un grand essor commercial ; puisqu'il ne permet guère aux individus soit de spéculer, soit de viser à s'enrichir. Pourtant l'État-Providence pourrait, devrait même, dans l'intérêt général, faire des échanges avec les autres nations ; mais le Pérou n'avait pas de voisins civilisés. Son commerce devait donc être absolument intérieur, et se borner à de menus échanges entre particuliers. Les transports à longue distance, soit par des caravanes de lamas, soit sur mer par les *balsas*, ne pouvaient s'effectuer que par ordre du gouvernement et dans un but d'utilité publique, par exemple, pour approvisionner les magasins des diverses provinces des denrées et matières premières, que chacune d'elles ne produisait pas.

Les petits trocs entre particuliers se faisaient dans des foires, tenues, trois fois par mois, dans les villes les plus importantes, et qui étaient, pour les prolétaires, des fêtes où ils se reposaient de leur labeur quotidien. Comme il n'existait pas de monnaie au Pérou, ce commerce local se

(1) Porter. *Hist. génér. voy.*, t. XVI, 44-46.

pratiquait à la manière primitive, par simple échange (1).

Pourtant les Péruviens avaient réalisé ou adopté une invention, qui n'avait rien de barbare et qui suppose ordinairement l'usage de la monnaie : ils connaissaient l'usage de la balance, mais de balances en argent, de petite dimension et servant uniquement pour peser les métaux précieux. Dans un voyage d'exploration, Ruys, un des compagnons de Pizarre, vit une de ces balances à bord d'une *balsa* indigène (2) et l'on en a trouvé d'autres dans les tombes des Incas (3), ce qui semblerait bien indiquer qu'il s'agissait d'un appareil peu employé et réservé sans doute aux ouvriers joailliers.

Les transports de quelque importance se faisaient au Pérou par terre et au moyen de caravanes de lamas. Garcilasso de la Vega en a pu voir encore après la conquête. C'était alors des caravanes marchandes, allant de Cuzco à Potosi et mettant deux mois à accomplir le trajet dans un sens ou dans l'autre. Ces caravanes étaient organisées par des Espagnols et des Indiens et leur chargement se composait surtout de vêtements à l'usage des Indiens et d'herbe *coca* ; on en peut induire qu'elles étaient de simples survivances de l'ancien Empire péruvien, qui n'avait pas d'autre moyen pour répartir dans ses diverses provinces les étoffes, les produits constamment accumulés dans ses magasins et que son devoir était de fournir aux populations, en tenant compte de la disparité des ressources dans chaque circonscription administrative. — Nous allons trouver dans l'ancien Mexique un ordre de choses entièrement différent de ce commerce d'État.

(1) W. Prescott. *Loc. cit.*, I, 143.
(2) Prescott. *Conquest of Peru*. Livre II, p. 245 (note).
(3) Prescott (Trad. française), I, 160.

II. *Le Mexique*

Entre les deux grands États de l'Amérique centrale, le Pérou et le Mexique, il y avait une certaine ressemblance industrielle, mais de profondes dissemblances politiques et commerciales. Sans doute il subsistait encore dans l'empire aztéque, plus d'une survivance datant de l'âge du clan primitif, mais rien d'analogue au communisme d'État en vigueur au Pérou. Enfin le commerce, qui, au Pérou, se trouvait réduit au minimum, florissait au contraire au Mexique et même avec quelque exubérance. Seules, les industries des deux pays offraient une certaine analogie générale, comportant d'ailleurs de nombreuses différences de détail. Comme l'agriculture péruvienne, celle du Mexique était très respectée et d'autant plus que les impôts, car le Mexique avait un système d'impôts, étaient souvent perçus en nature, et surtout en produits agricoles. A l'exception des soldats et des nobles, tout le monde, même les citadins, cultivait plus ou moins la terre, et l'agriculture, extrêmement honorée, avait ses dieux spéciaux (1). Comme au Pérou, un intelligent système d'irrigation fertilisait les champs. Mais les plantes cultivées n'étaient pas, toutes, les mêmes dans les deux royaumes. Point de pomme de terre au Mexique, par exemple, et même l'on s'appuie avec raison sur ce fait pour affirmer que les deux contrées sont restées totalement étrangères l'une à l'autre. Le bananier, le cocotier, le maïs surtout, étaient communs aux deux empires. Au Mexique, le maïs devenait énorme et servait aussi de canne à sucre. On cultivait en outre la vanille, le cacaotier et le *maguey*. Cette dernière plante, un agave, avait des utilités multiples; avec ses feuilles on fabriquait du papier; avec son jus, une liqueur

(1) Prescott. *Conquest of Mexico*, t. I, 135.

enivrante appelée *pulque* ; avec ses feuilles, des toitures pour les maisons ; avec ses piquants, des épingles et des aiguilles ; avec ses fibres, des fils, des cordes, etc. (1)

Le coton se cultivait aussi bien dans l'empire des Aztèques que dans celui des Incas et on en tissait des étoffes, parfois croisées de poils d'animaux, surtout de lapin, quand on voulait les rendre chaudes. Les tissus de luxe étaient fins, ornés de broderies et teints d'éclatantes couleurs, surtout d'un écarlate dont la cochenille faisait les frais. Ce fut même au Mexique, que l'Europe apprit à utiliser le précieux insecte, qui donnait une si belle teinture rouge (2). Des étoffes grossières et où entrait ordinairement le fil du *maguey*, servaient à faire des hamacs, des tapis, des rideaux solides (3). — Enfin de superbes tissus richement ornés de plumes rappelaient nos plus belles mosaïques, et c'était là aussi une industrie commune aux deux empires. — Au Mexique, les ouvriers en plumes constituaient une corporation distinguée, ayant ses fêtes particulières, ses sacrifices d'esclaves, frayant sur un pied d'égalité avec les marchands et banquetant même avec eux (4). — Chez les Aztèques encore, l'art de la céramique n'avait rien à envier à celui du Pérou. On y savait modeler et peindre des poteries très variées et très ornées, dont on se servait concurremment avec des vases en bois, peints aussi et laqués comme ceux des Tartares (5).

Les outils des artisans mexicains étaient de deux sortes. Les uns tenaient encore à l'âge de la pierre ; les autres à celui des métaux. Une roche volcanique, vitriforme, l'obsidienne, fournissait des outils et des armes, dont le tran-

(1) Prescott. *Conquest of Mexico*, I, 135, etc.
(2) Prescott (Trad. française), I, 115.
(3) Robertson. *Hist. Amér.* IV.
(4) Sahagun. *Nouvelle-Espagne*. L. IX, p. 589.
(5) Prescott. *Conquest of Mexico*. I, 143.

chant et la dureté laissaient peu à désirer ; ainsi le ciseau des sculpteurs était souvent en obsidienne (*iztli*), dont les gisements étaient largement exploités. Une montagne riche en obsidienne et où l'on avait foré de nombreux puits d'exploitation, s'appelait même « la montagne aux couteaux » (1). Les sabres en scie des Mexicains, leurs rasoirs, etc., étaient aussi en obsidienne (2).

Cette utilisation de l'obsidienne devait dater de bien loin, des âges primitifs ; mais la métallurgie n'était pourtant pas inconnue des Aztèques et, chez eux, elle ressemblait fort à celle des Péruviens. Dans les montagnes, ils exploitaient de vraies mines, avec galeries creusées dans le roc et communiquant entre elles. Ils en extrayaient du plomb, de l'étain, du cuivre, du cinabre, de l'argent. L'or, on se le procurait, soit en recueillant les pépites d'or natif trouvées à la surface du sol, soit en le recherchant dans le sable des rivières (3). Ce métal était tellement abondant au Mexique que les provinces méridionales en pouvaient recueillir une quantité suffisante pour payer en or leurs impositions. Le fer, dont le sol était pourtant comme imprégné, n'a pas plus été connu des Aztèques que des Péruviens (4) ; mais avec un alliage convenable de cuivre et d'étain ils savaient fabriquer un bronze assez dur, pour qu'en y joignant une poudre de silex porphyrisé, on put s'en servir pour tailler le basalte, le porphyre, les améthystes, les émeraudes (5). A ces pierres précieuses les lapidaires aztèques savaient donner les formes les plus fantastiques. Ces artistes de luxe avaient leurs fêtes spéciales et pas moins de quatre dieux. C'était aussi une déesse, qui avait inventé les

(1) Humboldt. *Nouvelle-Espagne*, III, 308.
(2) Prescott. *Loc. cit.*. 140.
(3) Prescott (Trad. française), t. I. 111. — Humboldt. *Loc. cit.*, III. 301.
(4) Prescott. *Ibid.*, 111.
(5) *Ibid.*

objets de toilette des femmes ; mais l'art de la taille, par lequel on transformait les pierres précieuses en mentonnières, en oreillons, en colliers, en bracelets, etc., était réputé une invention de dieux masculins (1).

Les orfèvres avaient aussi leur patron spécial, nommé *Totec*, et ils l'honoraient, suivant l'usage, en lui sacrifiant des victimes humaines, que l'on écorchait ensuite après leur mort, sans doute pour figurer avec leurs peaux dans des cérémonies religieuses. Il existait deux catégories distinctes d'ouvriers en or : 1° les marteleurs et batteurs, qui travaillaient le métal avec des marteaux ou avec des pierres et savaient le réduire en feuilles extrêmement minces ; 2° les sertisseurs, ouvriers artistes, dont chacun avait ses procédés spéciaux (2). Ces orfèvres aztèques exécutaient de vrais chefs-d'œuvre, qui excitèrent l'admiration de Cortez, comme il en témoigne dans une lettre à Charles-Quint (3).

La méthode employée dans l'ancien Mexique pour réduire le minerai d'argent vaut la peine d'être décrite. Dans un trou creusé à cet effet, on commençait par stratifier le minerai et le charbon ; puis, une fois le feu allumé, des Indiens, rangés en cercle autour du foyer, y soufflaient avec des roseaux (4). Sauf l'absence du soufflet à deux outres, ce procédé métallurgique ressemble singulièrement à la manière dont les nègres africains les moins avancés traitent leurs minerais de fer ; mais il ressemble surtout à la manière de faire des fondeurs malais.

Avec leur outillage si simple les ouvriers aztèques faisaient des prodiges ; par exemple, ils fondaient des vases d'argent si grands qu'un homme ne les pouvait embrasser ; des figures d'animaux, si artistement exécutées que les plumes des oiseaux, les écailles des reptiles étaient alternativement

(1) Sahagun. *Loc. cit.*, II. 585.
(2) *Ibid.*, 584.
(3) Humboldt. III, 301.
(4) Humboldt. *Loc. cit.*. III, 305.

en or et en argent. Avec leurs outils d'obsidienne, ils taillaient les blocs de pierre destinés à la construction des édifices (1), et sculptaient, par exemple, le bloc de porphyre noir pesant 50 tonnes, sur lequel on voit encore le célèbre calendrier mexicain dont on s'est tant occupé. Ajoutons à ce propos que, malgré l'absence d'animaux domestiques et de toute force mécanique artificielle, ce bloc avait été amené à la ville d'une distance de plusieurs lieues (2).

Toute cette industrie où, par la patience déployée, la longueur du temps dépensé, le nombre des hommes utilisés, on suppléait à l'insuffisance des engins et du savoir, ressemble fort à l'industrie péruvienne, et il en est de même pour l'art de la navigation. Les grands transports, les longs voyages par eau se faisaient avec des *balsas* semblables à celles du Pérou ; mais on savait aussi, au Mexique, creuser des petits canots d'une seule pièce de bois (3), la primitive pirogue des sauvages, que les Péruviens semblent avoir ignorée.

III. *Le commerce.*

Si primitive qu'elle fût par ses procédés, l'industrie mexicaine avait cependant atteint une importance considérable. Toutes ces corporations d'artisans, ces *métiers*, comme on disait dans l'Europe médioévale, disent assez, par leur existence même, qu'au Mexique l'industrie ne se bornait pas à la fabrication strictement indispensable pour satisfaire la consommation. Une population ouvrière, organisée comme l'était celle du Mexique, suppose en effet une classe nombreuse de marchands s'occupant à vendre les produits pour

(1) Prescott (Trad. française), I, 112.
(2) Prescott. *Conquest of Mexico*, I, 142.
(3) Bancroft. *Native States*, etc., II, 397-398.

en tirer bénéfice ; et tel était bien le cas au Mexique. Ajoutons que, dans l'ancien royaume des Aztèques, les taxes se payaient le plus souvent en nature, que même il existait dans chaque ville des magasins publics destinés à recevoir les produits agricoles et industriels, qu'enfin l'on ne comptait pas moins de 370 villes tributaires, acquittant leurs redevances à des intervalles très divers, tantôt tous les ans, tantôt tous les six mois, quelquefois tous les vingt jours, même tous les quatre jours, et que ces tributs consistaient souvent en coton, en plumes, etc. (1), c'est-à-dire en matières industrielles, qu'il fallait ou utiliser ou vendre. Il est à supposer que l'Etat mexicain, toujours guerroyant, conquérant, imposant des contributions de guerre aux vaincus, avait souvent besoin d'écouler le trop plein des magasins publics, que les marchands eux-mêmes contribuaient à remplir en payant leurs impôts avec leurs marchandises (2).

Le commerce était donc une nécessité pour le Mexique et de là naquit sans doute la grande considération dont il y jouissait, fait absolument anormal ; car, dans les empires guerriers, aristocratiques, à castes héréditaires, le marchand est habituellement tenu en fort mince estime. Peut-être faut-il en outre, pour expliquer cette anomalie, invoquer l'origine inconnue et le caractère propre aux flots d'immigrants, qui, avant les Aztèques, s'étaient succédés sur les hauts-plateaux de l'Anahuac et dont certains au moins devaient appartenir à une race de marchands. On sait que, depuis les temps les plus reculés, Oajaca, Tabasco, le pays au sud de Vera Cruz étaient occupés par des populations commerçantes, exerçant même un commerce maritime sur le littoral. On n'ignore pas non plus que les Toltèques avaient laissé la réputation d'un peuple de commerçants habiles,

(1) Bancroft. *Native States*, II, 232-233.
(2) *Ibid.*, II, 231.

etc. (1). Mais les Toltèques, ces anciens habitants du Mexique, commerçaient pacifiquement ; les Aztèques au contraire entendirent tout autrement les choses et firent de leurs marchands les auxiliaires de leurs soldats.

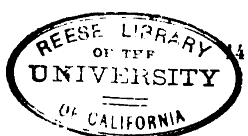
Ces marchands aztèques étaient, comme les artisans et artistes de leur pays, organisés en corporation, et la leur était riche et puissante. Comme les autres, elle avait aussi ses dieux spéciaux, dont l'un s'appelait le « Seigneur au nez aquilin » (2), dénomination à retenir ; car elle ne convient guère à un dieu de race mongolique.

A l'exemple de toutes les corporations mexicaines, celle des marchands avait aussi ses fêtes atroces avec sacrifices d'esclaves et festins de cannibales. Un riche marchand aztèque tenait beaucoup à ne pas mourir sans avoir donné une de ces grandes fêtes à ses amis et parents, aux gens de sa classe (3). Le rôle des marchands mexicains est bien caractérisé par leur vénération pour le dieu de la guerre, Uitzilopochtli, sous l'invocation duquel ils célébraient des réjouissances consistant surtout en immolations d'esclaves, dont la chair était ensuite mangée avec du maïs (4).

Le centre commercial de l'Anahuac était Tlatelulco, localité tout proche de Mexico ; c'était une sorte de capitale du commerce et le siège de la grande Compagnie des marchands. Certains de ces négociants mexicains portaient le titre de prince et appartenaient à l'aristocratie. Les membres de la Compagnie des marchands jouissaient d'importants privilèges : l'exemption du service militaire, l'usage de tribunaux à eux, même des lois particulières avec le droit d'en punir la violation par des personnes étrangères à leur corporation (5).

Cette puissante corporation commerciale de Tlatelulco en-

(1) Bancroft. *Native States*, etc., II, 379.
(2) Bancroft. *Loc. cit.*, t. II, 389.
(3) Bancroft. *Loc. cit.*, II, 392-393.
(4) Sahagun. *Nouvelle-Espagne*. Liv. IX. 572-583.
(5) Bancroft. *Loc. cit.*, II, 380-381.



treprenait de lointaines expéditions même en pays étranger. Le roi le lui ordonnait même parfois dans un but politique. Avant le départ, on offrait un grand banquet aux vieux marchands de la ville, qui donnaient aux voyageurs des renseignements sur les pays à traverser, leur indiquaient les routes à suivre (1), les marchandises à emporter; ils leurs confiaient même en commission une pacotille, en se réservant une part dans les bénéfices. On voyageait en caravane et sous la conduite d'un chef élu. Comme on le fait encore aujourd'hui dans l'Afrique centrale, les marchandises étaient réparties en ballots de poids convenable pour un homme ; car il n'y avait pas de bêtes de somme au Mexique (2). On s'avançait en nombre, en armes, avec des provisions et en mesure de combattre au besoin (3). Ces marchands voyageurs variaient leur allure suivant que le pays à traverser était ami ou ennemi, suivant qu'ils y pénétraient ouvertement pour commercer ou en espions pour le service du roi. Dans le premier cas, aussitôt arrivés, les marchands offraient de la part de leur souverain aux chefs du pays ou de la province, les *mantas*, les jupes, les précieuses chemises de femme qui leur avaient été confiées à cet effet ; puis ils faisaient aux personnages de quelque importance une distribution du même genre et recevaient en retour des ouvrages en plumes pour leur maître et seigneur (4). Enfin, dûment autorisés, les voyageurs déballaient et mettaient en vente leurs marchandises, ordinairement de peu de volume et de grande valeur : c'était des joyaux, des couronnes d'or, des vases en or destinés à recevoir le fuseau des dames, pendant qu'elles filaient, des pendants d'oreilles en or ou en cristal pour les mêmes acheteuses ; pour le vulgaire, des

(1) Bancroft. *Ibid.*, 386.
(2) Sahagun. *Loc. cit.*, 557.
(3) Prescott. *Conquest of Peru.* I, 147-149.
(4) Sahagun. *Loc. cit.*, 558.

pendants d'oreilles en pierre noire ou en cuivre poli, des couteaux pour couper les cheveux, des lancettes pour saigner, des grelots, de la cochenille, des pierres à feu. Mais, par surcroît, les caravaniers ne dédaignaient pas le commerce des esclaves des deux sexes, que d'ailleurs ils pouvaient utiliser en route comme porteurs (1). S'agissait-il de traverser un pays hostile ? alors on voyageait la nuit, ou bien on se glissait dans la contrée dangereuse en revêtant le costume des indigènes, en imitant leurs manières et en parlant leur langage (2). Au cours de ces aventureuses expéditions, les marchands s'habillaient parfois de haillons, affectaient une grande pauvreté (3), essayaient de se faire passer pour de simples commis-voyageurs : « Ce que j'apporte ne m'appartient nullement, c'est la propriété de mes pères et mères, les marchands, etc. » (Sahagun. IX, 564)

Si par malheur il arrivait aux marchands espions d'être reconnus par la population, au milieu de laquelle ils avaient frauduleusement pénétré, ils étaient immédiatement mis à mort ; mais alors le souverain aztèque prenait fait et cause pour ses gens et déclarait la guerre à leurs meurtriers (4). De retour à Mexico, les voyageurs rentraient de nuit dans leurs maisons ; puis ils faisaient leurs rapports aux principaux de leur corporation, qui en rendaient compte au roi (5). Un marchand mourait-il en route, son corps préparé et paré, plaqué de papiers mystiques, de devises peintes, était mis dans une cage et fixé à un arbre sur le sommet d'une montagne. S'il était tué en combattant, un image, un double en bois, analogue à celui usité dans l'Egypte ancienne, recevait à sa place les honneurs funèbres (6).

(1) Sahagun. *Loc. cit.*, 559-560.
(2) Bancroft. *Loc. cit.*, II, 386.
(3) Bancroft. *Loc. cit.*, II. 386-387.
(4) Sahagun. *Loc. cit.*, Liv. IX. 562.
(5) *Ibid.*, 561.
(6) Bancroft. *Loc. cit.*, II, 391.

Après un heureux retour, on avait soin d'inviter modestement ses relations « à venir prendre un petit chocolat dans sa pauvre maison, » mais le petit chocolat était toujours un somptueux banquet (1). Dans ces festins, où l'on s'enivrait trop souvent, les chants, les danses (*areyto*) accompagnaient la bonne chère ; on y sifflait aussi, mais en mettant dans la bouche le petit doigt recourbé (2) à la manière des Guanches canariens ; c'est même à cause de cette coïncidence, que je signale en passant ce petit détail.

Par ces pratiques, les marchands devenaient vite des voyageurs très expérimentés et ceux des Xicalanco purent donner à Cortez des cartes assez exactes du pays jusqu'à l'isthme (3). C'était des guerriers autant que des marchands ; ceux de Tlatelulco avaient conquis des provinces et soutenu des sièges : « Nous sommes, dirent-ils un jour au roi dans une réception solennelle, nous sommes en réalité des soldats masqués » (4). Aussi le monarque consultait-il souvent les marchands et il en avait toujours quelques-uns auprès de son auguste personne ; il leur donnait même des petits noms affectueux, comme « oncle » ou « cousin » (5).

Mais ce commerce guerrier dans les pays lointains n'empêchait nullement un commerce intérieur, plus pacifique. Au Mexique, il se tenait de nombreux marchés, mais les plus importants de beaucoup étaient ceux de Tlatelulco, métropole des marchands. Là siègeaient les chefs des marchands, qui y jugeaient au besoin les leurs et pouvaient même prononcer des peines capitales. Toujours ces chefs étaient au mieux avec les gouverneurs royaux de la ville (6).

(1) Bancroft. *Loc. cit.*, 391.
(2) Sahagun. *Loc. cit.*, IX, 568.
(3) Bancroft. *Loc. cit.*, t. II, 388.
(4) Sahagun. *Loc. cit.*, L. IX. 549-550.
(5) Prescott. *Conquest of Peru*, I, 147-149.
(6) Sahagun. *Loc. cit.*, IX, 562.

Le marché de Tlatelulco se tenait sur une place entourée de portiques, sous lesquels les marchandises étaient étalées. On y vendait des vêtements simples ou brodés, des pierres précieuses, des ornements en métal, en plumes ou en pierre, des mentonnières, des bagues et des grains en or, des ouvrages en plumes, puis du cacao, de la cochenille, du bois, du charbon, des peaux tannées, des meubles, des matériaux pour bâtir, des boissons variées, des poteries très diverses, etc. Cortez trouva ce marché deux fois plus grand que celui de Salamanque (1) ; il pouvait, dit-il, contenir 60,000 personnes. Ceux de la cité de Mexico, plus vastes encore, donnaient place à 200,000 personnes. La ville de Mexico était d'ailleurs une cité essentiellement commerciale. Une foule de porteurs se tenaient sur ces marchés à la disposition du public ; des milliers de barques y apportaient des provisions ou en emportaient.

D'une ville à l'autre, les marchandises circulaient à dos d'homme, en ballots recouverts de peaux ou de nattes ou dans des caisses. Chacun de ces colis pesait de 50 à 60, mêmes de 70 à 80 livres. Dressés dès l'enfance à leur métier, les porteurs s'acquittaient aisément de leur tâche ; ils plaçaient leur fardeau sur leur dos : mais le ballot était toujours maintenu par une bande prenant son point d'appui sur le front de l'homme. Ainsi chargés, les porteurs faisaient de douze à quinze milles par jour (2). Ce mode frontal de portage est encore aujourd'hui en usage dans l'Amérique centrale et on l'a aussi signalé en certains points de l'Afrique tropicale.

Comment s'effectuait ce vaste commerce ? en partie par simple échange, en partie au moyen d'une monnaie spéciale, métallique et consistant en morceaux d'étain ou de cuivre, *taillés en forme de tau grec*. Mais les Aztèques se servaient

(1) Bancroft. *Loc. cit.*, t. II, 383. — Sahagun. *Loc. cit.*, IX, 547.
(2) Bancroft. II, 386.

aussi de monnaies d'un autre genre, notamment de poudre d'or remplissant des tuyaux de plume bien transparents et surtout de grains de cacao, contenus dans des sacs, qui en renfermaient un nombre donné. Ainsi 8000 grains constituaient ce qu'on appelait un *xiquipilli* et, pour les grosses transactions, on avait des sacs de trois *xiquipilli*. Enfin, pour les menus achats, on employait des petits morceaux de cotonnade, comme en Afrique (1). Au Mexique, les marchandises s'appréciaient toujours à la mesure et au nombre, jamais au poids ; car les Aztèques ne connaissaient pas la balance (2), plus arriérés en cela que les Péruviens, que pourtant ils surpassaient si fort en aptitude commerciale. Contrairement à ce qui se passait au Pérou, les ateliers industriels du Mexique travaillaient pour le gain, pour l'exportation.

Après la brutale conquête espagnole, les vainqueurs exploitèrent sans pitié ces mœurs industrielles. Ils parquèrent les artisans indigènes dans des ateliers obscurs, clos comme des prisons et d'où ils sortaient à peine le dimanche pour voir leurs femmes et leurs enfants ; en même temps ils les envoyèrent en foule mourir dans les mines, etc. (3) ; en un mot ils leur firent un sort tellement affreux, que l'on vit des familles entières se pendre pour y échapper. Un Espagnol trouva, dit-on, pour arrêter ces suicides, un ingénieux moyen ; il fit croire aux Indiens, que, lui aussi, allait se pendre comme eux, pour les aller châtier et tourmenter jusque dans l'au delà (4), ce qui rendait sans objet leur évasion par la mort.

(1) Bancroft. *Loc. cit.*, t. II, 380. — Prescott. II, 111-117.
(2) Prescott. *Ibid.*, 112.
(3) Humboldt. *Nouvelle-Espagne*, t. I, 424-425. T. III, 294-295.
(4) Garcilasso de la Vega. *Conquête de la Floride*, I, 30-32.

IV. *Parallèle commercial entre les deux empires.*

Si maintenant nous comparons au point de vue industriel et commercial les deux grands et anciens empires de l'Amérique centrale, nous en pourrons déduire quelques considérations intéressantes et même la matière de l'un de ces parallèles contrastés, si chers aux littérateurs d'autrefois. Mais ici le rapprochement à la valeur d'une expérience sociologique ; car les deux États ne se sont pas connus et aucun voisin puissant n'a perturbé le cours de leur évolution ; seulement ils se sont orientés diversement, peut-être en raison d'une différence originelle, tenant à la race même. Au Pérou, il s'était organisé un socialisme d'État, centralisé, despotique et paternel à la fois ; au Mexique, un régime féodal, ayant certains traits communs avec notre Moyen âge, laissait aux individus, surtout aux classes supérieures, une assez grande liberté individuelle. Au Pérou, le commerce était presque nul, borné à de modestes échanges entre voisins ; point de commerce extérieur, d'où, impossibilité à peu près complète pour l'individu de s'enrichir ; chacun remplissait forcément et administrativement ses devoirs dans le casier social où il était né ; l'existence était réglée une fois pour toutes dès la naissance et il n'y avait place ni pour les fortunes, ni pour les détresses extraordinaires. Au Mexique, toute une classe extrêmement considérée vivait par et pour le commerce, même pour le grand commerce d'exportation, le commerce d'aventures, cousin de la piraterie et préparant la conquête : le marchand devait être à la fois un espion et un guerrier. Derrière les caravanes de marchands mexicains venaient les armées conquérantes, se faisant un jeu et une gloire d'écraser le vaincu, de l'accabler de contributions de guerre, même de le dévorer après l'avoir immolé à des dieux atroces, cannibales comme leurs

adorateurs. Le Pérou, au contraire, guerroyait avec de bonnes intentions, pour civiliser les peuplades sauvages ; il s'efforçait de conquérir plus par la persuasion que par les armes.

A l'intérieur, le sort des sujets était entièrement dissemblable. Au Pérou, point de pauvres, point d'oppression capricieuse. Les gouvernants s'efforçaient de faire à leur manière le bonheur de leur peuple, qui, de son côté, se faisait une joie de servir ses maîtres (1). Au Mexique, le populaire était pressuré par les gouverneurs et les grands chemins fourmillaient de mendiants, etc. (2).

En résumé, l'un des pays a des mœurs d'agneau ; l'autre, des mœurs de tigre. Or, entre les indigènes du royaume des Incas et ceux de l'Anahuac, il n'y avait, au total, aucune différence profonde de race et il faut bien attribuer à l'organisation des deux sociétés, aux buts si divers que, dès le principe, elles avaient poursuivis, la formation de ces deux types moraux si diamétralement opposés. La comparaison n'est pas propre évidemment à nous faire admirer l'âpreté, l'avidité commerciale sans frein et leurs conséquences. Ajoutons qu'au point de vue du progrès industriel, du développement des idées, en un mot de ce que nous nommons la civilisation, le Mexique n'avait pas sensiblement dépassé le Pérou et que par suite aucun gain ne compensait la perte.

(1) Garcilasso. *Loc. cit.*, II, 99.
(2) Humboldt. *Nouvelle-Espagne*, I, 424.

CHAPITRE IX

MONGOLS NOMADES ET MONGOLOÏDES

SOMMAIRE

I. *Les populations périsiniques.* — Leur distribution géographique. — II *Le commerce chez les Mongols nomades.* — Leurs principales agglomérations. — La vie pastorale et ses conditions. — Habitation et animaux domestiques. — Les caravanes et leurs itinéraires. — Les cultures des nomades. — Les Tartares sédentaires. — Influence des Chinois. — Leur lente infiltration chez les Tartares. — Graduelle dépossession de ces derniers. — L'industrie des nomades. — Travaux des femmes. — Métallurgie des Tartares. — Roues primitives. — L'industrie à Boukhara. — Les gisements aurifères et la Chine. — Le commerce extérieur. — L'exportation du sel gemme. — L'importation du thé. — Lingots monétaires et commerce par échange direct. — Les marchés des steppes. — Le commerce des lamaseries. — Les frères argoliers. — Les pillards des steppes. — Les droits de passage. — III. *Le commerce au Thibet.* — Populations nomades ou sédentaires. — Le yak et ses utilités. — La Rome lamaïque. — Industries familiales. — Leur simplicité. — La métallurgie. — L'agriculture. — Le commerce d'exportation. — Caravanes et yaks porteurs. — Les marchandises sacrées. — Liberté industrielle. — Echange direct et monnaie. — IV. *Le commerce en Malaisie.* — Aborigènes noirs et immigrants. — Origine des Malais. — Commerce des indigènes mongoloïdes. — Marchés des Battaks. — Ancien amour du fer chez les Malais. — Influence des Arabes sur l'industrie. — Procédés primitifs. — La métallurgie. — L'or et ses usages commerciaux. — Monnaies indigènes et étrangères. — Les Chinois initiateurs commerciaux et industriels. — V. *Le commerce en Indo-Chine.* — Influence de l'Inde et de la Chine. — Monarchies despotiques. — Leur abusive réglementation du commerce. — Le roi de Siam et ses monopoles commerciaux. — La petite culture. — Simplicité des procédés industriels. — La métallurgie. — Commerce extérieur par les étrangers. — Activité du commerce intérieur. — Monnaies primitives et monnaies métalliques. — Le commerce par troc. — Taux excessif de l'intérêt. — Les droits du créancier. — VI. *Les étapes industrielles et commerciales des Périsiniques.*

I. *Les populations périsiniques.*

On a prétendu, on prétend même encore quelquefois, que les curieuses civilisations de l'Amérique centrale, celles que nous avons examinées dans le dernier chapitre, avaient eu pour initiateurs des immigrants chinois. Sans être impossible, cette hypothèse attend néanmoins sa démonstration : mais les peuples, que nous avons à étudier maintenant, ont eu sûrement des rapports plus ou moins étroits avec la Chine ; car tous lui ont fait de larges emprunts, mais en gardant des survivances soit de leur civilisation, soit de leur barbarie antérieures.

Ces populations, toutes de race mongolique ou mongoloïde, forment comme une ceinture autour du grand empire des Célestes. Ce sont, au midi, les Malais et les Indo-Chinois ; à l'ouest et au nord, les Tartares, les Mongols, les Mandchoux, les Tibétains ; à l'est enfin, le Japon. Ce dernier, le royaume du Soleil-Levant, nous l'examinerons en même temps que la Chine, qui, jusqu'à ces dernières années a été son institutrice. Actuellement, notre investigation va porter, d'abord, sur les nomades populations, qui, sous des noms divers, ont mené ou mènent encore une existence pastorale dans cet énorme espace situé au nord et à l'est du grand massif alpestre de l'Asie, entre la Russie et la Caspienne à l'Ouest, la Chine et le Pacifique à l'est. Sous des noms divers, ces populations se ressemblent par les caractères physiques, les mœurs et même la religion. Toutes sont nomades, sauf celle du Thibet, et elles doivent nous représenter assez exactement l'état social et mental des hordes, qui, il y a bien des siècles, ont fondé l'Empire Chinois, c'est même cette relative infériorité de leur civilisation, qui nous prescrit de commencer par elles notre étude.

II. *Le commerce chez les Mongols nomades.*

Disséminées sur un immense espace, ces hordes nomades se sont, au hasard de leurs besoins et souvent de la guerre, groupées en petits peuples errants, soumis presque tous à des princes, qui dominaient une aristocratie et des serfs. Seuls, les Turcomans avaient, jusqu'à nos jours, conservé un régime républicain presque anarchiste. Un instant les grands conquérants mongols, ont réuni sous leurs lois la majeure partie de ces groupes nomades, qui ensuite se dissocièrent. Aujourd'hui on peut, comme l'a proposé le père Huc (1), les diviser en Tartares orientaux ou Mandchoux campés au nord de la Chine, en Tartares occidentaux confinant à la Russie ou soumis par elle et connus sous les noms de Kirghises et Kalmoucks, enfin en Mongols, intermédiaires aux Tartares de l'est et à ceux de l'ouest.

Au sud de la grande steppe tartare, les pays de Boukhara, de Khiva, du Thibet ont en partie renoncé à la vie errante des pasteurs.

Mais, quelle que soit la diversité de leurs noms, tous ces pasteurs mènent une existence analogue. Cette région de l'Asie septentrionale forme une steppe immense, sans arbres, à peine accidentée, assez souvent marécageuse et sillonnée de cours d'eau. C'est une vaste solitude, qui donne au voyageur européen une impression analogue à celle de la mer. La région étant généralement bien arrosée, les pâturages n'y sont pas rares : c'est la « terre des herbes ». On s'y dirige un peu comme sur l'Océan ; mais ce n'est pas là une difficulté pour les indigènes, qui, à l'ordinaire, vont hardiment devant eux sans se soucier de l'absence de routes et sans s'égarer (2).

(1) Huc. *Voy. en Tartarie*, etc., I, 402.
(2) Bergmann. *Voy. chez les Kalmouks*, 5.

La vie pastorale exige en effet de perpétuels déplacements ; ceux-ci cependant ne sont, pour chaque horde, possibles que dans certaines limites ; car la contrée est répartie en territoires déterminés appartenant à des groupes distincts ; mais l'étendue relative de ces districts est considérable ; aussi les nomades séjournent-ils rarement plus d'une semaine dans le même lieu, au moins pendant la belle saison (1). Les rivières, assez nombreuses, se passent à gué ou au moyen d'outres attachées à la queue des chevaux, parfois sur des ponts flottants faits avec des bottes de roseaux (2) ou bien à l'aide de barques en cuir, maintenues ouvertes par une légère carcasse d'osier (3). Chaque jour, les Kirghises font un voyage de plusieurs heures, rien que pour trouver un nouveau pacage (4).

Pour les Tartares, se déplacer sans cesse est plus qu'une habitude ; c'est un besoin. Leur genre de vie n'a guère changé depuis Marco Polo, qui avait admiré leur extrême facilité de déplacement : « Ils peuvent, dit-il, accomplir ce que d'autres gens ne sauraient faire ; car, maintes fois, quand il en est besoin, ils iront un mois sans porter des vivres, buvant du lait de jument et mangeant la chair des animaux qu'ils chasseront avec leurs arcs. Leurs chevaux iront paissant l'herbe des champs ; car il n'est besoin de leur donner ni orge, ni paille, ni avoine et ils sont très obéissants envers leurs maîtres... Ils ne portent point de harnais, si ce n'est que chacun a deux outres de cuir, dans lesquelles ils mettent le lait qu'ils boivent, un petit pot de terre pour cuire la chair qu'ils mangent et une petite tente pour être à l'abri de la pluie ». Dans une extrême besoin, dit le vieux voyageur, ils saignent leurs chevaux et en boivent le sang. D'après la même autorité, les Tartares auraient

(1) Bergmann. *Loc. cit.*
(2) *Ibid.*, 319.
(3) Huc. *Loc. cit.*, II, 399.
(4) A. Vambéry. *Voy. d'un faux derviche*, etc., 333.

aussi fait usage de lait évaporé, condensé et conservé, assez récemment réinventé en Europe : « Ils ont du lait sec, qui est comme pâte, et portent de ce lait avec eux. Quand ils veulent manger, ils le mettent dans l'eau et le battent tant qu'il se détrempe ; puis ils le hument » (1). L'hiver, les Tartares campent autant que possible dans les plaines où les troupeaux peuvent encore paître ; mais c'est, pour eux, une saison dangereuse, qui peut faire périr leur bétail, si le froid devient trop rigoureux ; aussi, le jour où ils quittent leurs quartiers d'hiver, est-il pour eux un jour de fête (2).

Leurs habitations sont aujourd'hui encore telles que les a vues Marco Polo ; des tentes de feutre, supportées par une mince charpente ligneuse en forme de dôme. De même ils continuent à se servir de légers chariots couverts d'un feutre noir, imperméable, et traînés par des bœufs ou des chameaux (3), au dire de Marco Polo ; mais c'est le plus souvent un bœuf, qui sert d'animal de trait. Le chameau est plutôt bête de somme et porte sa charge sur le dos. Le Père Huc, dit avoir rencontré une longue file de ces petites charettes à deux roues, qui voyageaient en caravane. Chacune d'elle était chargée d'un sac de sel, débordant comme la gueule d'un canon, et était traînée par un bœuf. Un anneau de fer, inséré dans les narines de l'animal, servait à fixer une corde, dont l'autre bout s'attachait à la charette précédente ; car tous les chariots cheminaient à la file indiennne (4). Mais c'est là un mode de transport, auquel on ne recourt qu'à défaut de chameaux. Ceux-ci, en Tartarie comme dans le Sahara africain, sont les vrais agents du transit commercial, qui, de même qu'en Afrique, se fait toujours par caravanes. L'organisation des caravanes tar-

(1) *Récits de Marco Polo*, par H. Bérenger. 55.
(2) Bergmann. *Loc. cit.*, 236.
(3) *Récits de Marco Polo*, 40.
(4) Huc. *Loc. cit.*, I, 124.

tares est très analogue à celle des caravanes africaines. Les marchands se réunissent et voyagent sous la direction d'indigènes, convoyeurs en titre et obéissant à un chef, qui a la haute main sur toute la troupe. Les dangers sont aussi les mêmes que dans le Sahara : on risque de souffrir et même de mourir de faim ou de soif, ou bien d'être assailli par des pillards féroces. Les entrepreneurs de caravanes sont souvent des Kirghizes (1), qui jouent un peu en Tartarie le rôle des Touâreg dans le Sahara. En Asie comme en Afrique, les caravanes suivent aussi des itinéraires fixes, des routes idéales ; car elles ne sont pas frayées. L'une de ces routes allant de Pékin à Kiatka, est incessamment parcourue par de longues files de chameaux ou de bœufs, portant chacun au cou une cloche de fer. Les chameaux sont chargés de caisses soigneusement enveloppées de peaux de buffle (2). D'autres caravanes se dirigent vers Boukhara ou Khiva. Cette dernière ville est l'aboutissant de plusieurs routes commerciales (3). Chaque été, de grandes caravanes partent à date fixe pour le gouvernement d'Orembourg ; et toujours ce sont des Kirghises, qui en sont les convoyeurs (4).

On s'abuserait pourtant en supposant que toutes ces populations, les Tartares, les Mongols et les Mandchoux, sont exclusivement pastorales et nomades. Ainsi les Tartares de Tobolsk labouraient la terre, en se servant d'une sorte de fourche, dont le fer semi-circulaire était à angle droit avec le manche ; mais ils n'entamaient le sol qu'à une faible profondeur. Dans ce terrain, si mal remué, ils semaient des céréales, de l'orge, et du blé (5). L'orge et le froment se cultivent aussi dans la Mongolie proprement dite ; mais les Mongols donnent la préférence au millet. Enfin, un peu partout, d'autres

(1) Dubeux. *Tartarie*. 149.
(2) Huc. *Loc. cit.*, I, 125-206.
(3) Dubeux. *Tartarie*. 64.
(4) Dubeux. *Tartarie*. 20.
(5) Gmelin. *Hist. univ. voy*. Vol. XXXI. 269-271.

graminées sont cultivées seulement comme fourrage (1). Les Tartares mongols du Toumat ont même entièrement renoncé à la vie pastorale, si bien que certains d'entre eux en sont venus à prendre en pitié leurs congénères encore nomades (2) ; pour eux, ils sont déjà enchinoisés. Dans la Mandchourie, ce sont les Chinois, qui, prêchant d'exemple, ont défriché le sol et y cultivent le millet (*Holcus sorghum*), le sorgho des Africains, d'où ils tirent une boisson spiritueuse, une sorte d'eau-de-vie. En même temps ils cultivent le sésame, le lin, le chanvre, le tabac, nombre d'autres plantes apportées de la Chine. Le chanvre, mais d'une grosseur prodigieuse, pousse spontanément dans le pays. Moins avancés et ayant moins de besoins que les envahisseurs chinois, les indigènes se bornent à semer, dans un sol ingrat et sablonneux, du millet et du sarrazin, c'est-à-dire les céréales du pauvre (3).

D'ailleurs la vie nomade n'est pas absolument incompatible avec l'agriculture. Ainsi les Kirghises, qui cultivent surtout du millet, mais concurremment du froment, du seigle, de l'orge, qui entendent et pratiquent l'art des irrigations, n'ont pas, pour cela, renoncé à la vie errante. Chaque année, une fois leur récolte faite, ils l'enfouissent jusqu'aux prochaines semailles dans le sol, sûrement dans des sortes de *silos* africains, et dès lors ils sont libres de vaguer à travers la steppe (4).

En résumé, on peut trouver, dans les plaines de l'Asie septentrionale, d'abord des hordes exclusivement nomades et pastorales ; puis d'autres groupes, qui ont associé l'agriculture à l'élève du bétail et sont sédentaires pendant une

(1) Timkowski. *Hist. univ. voy.* Vol. XXXIII, 19-31.
(2) Huc. *Voy. Tartarie*, t. I, 146.
(3) Huc. *Loc. cit.*, I, 268.
(4) Dubeux. *Tartarie*, 146.

partie de l'année ; enfin des nomades complètement convertis à l'agriculture.

En Mandchourie et dans la Tartarie chinoise, la lente infiltration des Célestes a fort contribué à changer les mœurs des indigènes. Cette invasion a été pacifique ; c'est toujours peu à peu, un à un, sans bruit que les Chinois s'introduisent dans un pays, y prennent sournoisement racine et finissent par y supplanter les habitants. Dans la Mongolie chinoise, ils ont largement usé de ce procédé et avec un plein succès. « Les Mongols, disait un Mongol au père Huc, sont faits pour vivre sous la tente et faire paître leurs troupeaux. Tant que cet usage s'est conservé dans notre royaume, nous avons été riches et heureux. Maintenant, depuis que les Mongols se sont mis à cultiver la terre et à bâtir des maisons, ils sont devenus pauvres, les *Kitat* (chinois) ont envahi le pays. Troupeaux, terres, maisons, tout a passé entre leurs mains » (1). Les pratiques, auxquelles ont recours les Chinois pour arriver à ce fructueux résultat, sont invariablement les mêmes ; elles consistent à circonvenir amicalement l'indigène, à flatter ses instincts, finalement à en faire un débiteur insolvable et réduit à merci.

L'habitant des steppes s'entend mal au commerce ; du temps de Marco Polo, il laissait même aux femmes le soin de s'occuper des échanges. « Les hommes ne se mêlent de rien autre que de chasser, d'oiseler, dresser des faucons, parader galamment, etc. » (2). Au reste, l'industrie, qui est en tout pays la mère du commerce, est peu avancée chez les nomades et, pour la majorité d'entre eux, les échanges sont de médiocre importance : ils se suffisent à eux-mêmes. D'ailleurs leur développement industriel est fort inégal suivant la région. Au commencement du siècle dernier, les Turkomans n'employaient guère, pour leurs vêtements,

(1) Huc. *Loc. cit.*, I, 28.
(2) Marco Polo. *Loc. cit.*, 39.

que la peau de leurs moutons ou le cuir du cheval et de l'âne sauvage (1). Chez les vrais nomades, encore fidèles à leurs anciennes mœurs, les arts industriels se bornent presque à tanner grossièrement des peaux et à fabriquer du feutre pour les tapis et les tentes (2). La fabrication de ces feutres se fait en famille et fort simplement. On étend d'abord une couche de laine et de crin sur une vieille pièce de feutre ; on l'y égalise ; on l'arrose d'eau bouillante ; puis on roule la pièce avec la laine qu'elle supporte. Après quoi, il ne reste plus qu'à lier fortement le paquet, à le fouler aux pieds et à le jeter en l'air, un nombre suffisant de fois. La besogne est alors achevée ; on déroule le paquet et on y trouve la laine intriquée, le feutre confectionné (3). C'est là vraiment une industrie de barbares, aussi tout le monde prend part à ce facile travail ; mais le plus souvent les gros ouvrages sont laissés aux femmes seules. Pendant qu'elles travaillent, les hommes chassent, s'entrevisitent, prennent du thé, de l'eau-de-vie, jouent aux échecs ou aux osselets, fument et dorment (4). Les femmes cousent les bottes, les habits, les chapeaux et les brodent (5).

La primitive métallurgie des Tartares rappelle beaucoup celle des nègres africains. Près de Tobolsk, le fourneau usité pour la réduction du minerai se composait simplement d'un trou creusé dans le sol et recouvert d'un chapiteau d'argile de forme conique, mais ouvert par le haut : un homme apportait le minerai dans le trou, un second entretenait le feu et l'avivait en faisant fonctionner alternativement deux soufflets (6). Les forgerons tartares étaient si peu habiles que les bandes de fer garnissant les roues des

(1) Vambéry. *Loc. cit.*, 297.
(2) Huc. *Loc. cit.*, 1, 420.
(3) Dubeux. *Tartarie*, 172-173.
(4) Dubeux. *Tartarie*, 172-173.
(5) Huc. *Loc. cit.*, I, 97.
(6) Gmelin. *Hist. univ. voy.*, vol. XXXI, 266.

chariots russes semblaient aux nomades un rare et admirable travail. Les charettes mongoles, dont j'ai tout à l'heure parlé, sont montées, elles, sur des roues très grossières, faisant corps avec l'essieu en bois, qu'elles entraînent dans leur mouvement de giration. Un de nos poètes, a célébré jadis, en vers lyriques, le génie de l'homme qui jadis inventa la roue (1) ; mais notre roue civilisée, celle que chantait le poète, est un produit de lente évolution. La roue tartare, qui tourne avec son essieu, n'a pas de jantes ; elle se compose simplement de deux pièces de bois équarries et attachées en croix ; les quatre intervalles angulaires ainsi formés sont comblés avec des coins arqués à leur bord externe (2).

Les Kirghizes du Khanat de Khiva ne fabriquaient même pas eux-mêmes leurs harnais ; ils les achetaient aux Turcomans, en donnant en échange des chameaux, des chevaux, des moutons. De la même manière, ils obtenaient des Russes leurs ustensiles de ménage (3). Seuls, dans le pays, les Turcomans fabriquaient du feutre, même quelques tissus de soie et des ouvrages en fer ; mais aucun Tartare ne savait faire du verre, aussi cette substance était aussi chère que rare (4).

Dans les villes tartares du sud, par exemple à Boukhara, où avaient pénétré des métiers, même des ouvriers, d'origine étrangère, l'industrie était beaucoup moins primitive. On savait tisser le coton, que les femmes séparaient des graines au moyen d'une petite machine à deux cylindres ressemblant grossièrement à un laminoir ; avec ce coton filé, mélangé de laine et de poil de chameau, on tissait des étoffes variées, des couvertures, etc. Les artisans du fer fabriquaient

(1) Sully-Prudhomme.
(2) Timkowski *Hist. univ. voy.*, vol. XXXIII, 41.
(3) Dubeux. *Tartarie*, 64.
(4) *Ibid.*, 72.

des couteaux et des fusils damasquinés. D'autres ouvriers faisaient pour les femmes des chaussures en velours. Enfin le nombre des brodeurs et brodeuses était considérable. Mais le travail était peu estimé, et la main d'œuvre à vil prix : avec un *poul*, c'est-à-dire la valeur d'un centime et 38 centièmes, on payait le transport à un quart de lieue d'un fardeau de 320 livres (1).

Dès la plus haute antiquité, le vaste domaine des Mongols nomades a passé pour être riche en or et il mérite sa réputation ; les mines de la Sibérie suffiraient seules à en faire foi ; mais il existe bien d'autres districts aurifères. Dans la Mongolie chinoise, il est des gisements, que le gouvernement des Célestes interdit d'exploiter et sur lesquels, malgré cet interdit, des bandes d'aventuriers chinois se jettent en ravageant tout le pays d'alentour. La Chine, comme nous le verrons, a toujours craint la surabondance de l'or et non sans raison ; puisqu'en 1841, une montagne aurifère de la Mongolie ayant été exploitée à fond, la valeur de l'or tomba de 50 °/₀ en Chine, sans compter que la frénésie des chercheurs d'or désola toute la région pendant deux ans (2).

Avec leur industrie si peu avancée, leur agriculture relativement nulle, leur genre de vie fort simple, les nomades mongols n'ont et ne peuvent avoir entre eux que des échanges commerciaux extrêmement bornés, alors du moins qu'ils s'en tiennent à leurs produits indigènes. Ce sont les marchands et les marchandises du dehors, qui alimentent surtout leur pauvre mouvement commercial. La Russie à l'ouest, la Chine à l'est, les Khanats de Khiva et de Boukhara au sud leur servent à la fois de débouchés et de centres d'approvisionnement. En Chine et en Russie, ils apportent des fourrures. La Chine demande sans cesse aux Mandchoux

(1) Dubeux. *Loc. cit.*, 23.
(2) Huc. *loc. cit.*, I, 80.

des peaux de renards, de martres, d'hermines, de loutres, de castors, d'ours, de panthères, de loups, d'antilopes, de sangliers. Les plus belles de ces pelleteries sont d'avance réservées pour l'empereur de la Chine et à un prix administrativement fixé (1).

Une autre marchandise d'exportation est fournie par le sel gemme, dont plusieurs gisements existent en Tartarie. Les indigènes exploitent ces gisements, mais ordinairement de concert avec quelques marchands chinois habiles à se faufiler partout où il y a une chance quelconque de gain. Une fois recueilli, le sel est transporté par les caravanes sur le marché chinois où les Mongols l'échangent contre du thé, du tabac, de l'eau-de-vie de riz, toutes choses dont ils ne sauraient plus se passer (2). Le thé et le tabac surtout leur sont indispensables. Pour eux, le thé est à la fois, un aliment et une boisson agréable ; toujours aussi, au logis ou en voyage, les Mongols portent sur eux du tabac, une pipe et un briquet. Deux amis ne se rencontrent jamais dans la steppe sans s'offrir mutuellement leurs pipes (3). Le bétail et ses produits sont aussi exportés de la Mongolie ; chaque année, des caravanes de Mandchoux vont vendre à Pékin des moutons, du beurre, etc. (4). Pour le commerce avec les Russes, le grand marché où se rencontrent vendeurs et acheteurs est Kiatka. Les Tartares y conduisent des troupeaux de bœufs, de chevaux, de chameaux et en emportent du thé en briques, du tabac, des toiles. A Kiatka, le le mouvement commercial est très animé ; des colporteurs courent par les rues de la ville ; du fond de leur boutique, les marchands appellent les chalands. Parmi ces commerçants, il y a naturellement beaucoup de Chinois, qui réalisent de beaux bénéfices en abusant de la simplicité des

(1) Dubeux. *Tartarie*. 250.
(2) Huc. *Loc. cit.*, 332.
(3) Timkowski. *Hist. univ. voy.*, t. XXXIII, 32, 154.
(4) Timkowski. *Loc. cit.*, 206.

Tartares. Habiles à aller au devant de leurs désirs, ils les choyent, les flattent, leur fournissent à crédit du tabac, des boissons spiritueuses, des tissus ; en fin de compte, ils leur font payer deux ou trois fois la valeur réelle de toutes les marchandises fournies (1).

Les plus importantes transactions se font entre les marchands russes et chinois ; mais, pendant très longtemps du moins, si cela ne dure pas encore, le commerce s'effectuait uniquement par voie d'échanges directs, de troc primitif. D'un côté le gouvernement russe, interdisait l'exportation monétaire et, de l'autre, les Chinois n'auraient pu offrir, comme monnaie, que leurs lingots (2). En Khivie, en Boukharie, etc., les vendeurs tartares ne veulent pas non plus entendre parler d'argent monnayé ; ils s'en méfient, mais ils acceptent parfois des Chinois des lingots d'argent. (3) Avant l'extension de la domination russe, les Kirghizes vendaient aussi aux Boukhares des esclaves enlevés sur les frontières russes et recevaient en échange des étoffes de soie et de coton, des fusils, des sabres, de la poudre (4).

Boukhara était pour les Tartares, les Russes et les Chinois un grand entrepôt commercial. On y trouvait de tout, des marchandises de tout pays, même d'Europe ; plusieurs milliers de personnes affluaient dans les bazars, depuis quatre heures du matin jusqu'à quatre heures du soir (5).

Dans l'intérieur des steppes mongoles et tartares, les marchés ne sont pas non plus inconnus ; mais ils sont beaucoup moins bien fréquentés et approvisionnés. Ce sont ordinairement des agglomérations de huttes de nomades ou des camps de marchands russes, chinois, tartares, etc. (6).

(1) Huc. *Loc cit.*, I, 28-40-173.
(2) Pallas. *Voy. in empire russe*, etc., t. V. 277 et note.
(3) Dubeux. *Tartarie*, 146.
(4) Dubeux. *Loc. cit.*, 146.
(5) *Ibid.*, 47. — Burnes. *Hist. univ. voy.*, t. XXXVII, 185.
(6) Bergmann. *Loc. cit.*, 50-51.

Dans les marchés où dominent les Kirghizes, tout le monde vend et achète en restant à cheval ; les femmes, en selle comme les hommes et trafiquant comme eux, désaltèrent leurs chalands en leur tenant au-dessus des lèvres le goulot d'outres pleines de *koumiss* ou vin de jument (1).

Dans ce négoce par échanges directs, on ne mesure ordinairement rien et on n'a ni poids ni mesures ayant une valeur légale ou reçue. Les gens du Turkestan se servent cependant de leurs bonnets pour jauger les menues marchandises ; et, pour les autres, simplement de sacs (2).

Mon énumération des divers commerces tartares serait incomplète, si je ne mentionnais, en passant, le trafic des objets de dévotion. En effet, les grandes lamaseries tartares, çà et là disséminées dans les steppes, sont aussi bien des comptoirs et des ateliers que des couvents. On y trouve des nourrisseurs, qui vendent à leurs confrères du lait et du beurre ; des sociétés en commandite s'y fondent pour tirer profit des grands thés, que les caravanes de pèlerins offrent à la communauté ; des boutiquiers recèdent à gros bénéfices leurs marchandises ; des lamas sont tailleurs ou teinturiers ou bottiers ou chapeliers ou imprimeurs des livres pieux du Lamaïsme.

D'autres lamas exercent un métier moins relevé ; ce sont les frères dits *argoliers*. Dans les steppes de l'Asie septentrionale, le bois étant extrêmement rare, on ne brûle pour se chauffer que des excréments d'animaux, que l'on appelle *argols*. Les frères argoliers sont les lamas voués à la recherche de ces utiles substances ; ils apportent ce qu'ils en ont pu trouver à un dépôt général où les matières sont soigneusement triées, puis moulées en gâteaux, séchées au soleil, enfin portées à la lamaserie pour l'approvisionner ou être livrées au commerce. Les diverses espèces d'*argols*

(1) Vambéry. *Loc. cit.*, 142.
(2) Dubeux. *Loc. cit.*, 165.

ont des emplois différents : les argols de chèvre, étant plus calorifiques parce qu'ils renferment du salpêtre, on s'en sert surtout pour travailler les métaux ; les *argols* de cheval sont utilisés pour allumer le feu, comme amadou, etc., (1).

Dans ces lamaseries et aussi dans la ville d'Urga, cité lamaïque où réside et gouverne un *koutouktou*, quelque chose comme un cardinal, on se sert souvent, pour faciliter les échanges, d'une marchandise-étalon, d'une monnaie primitive, savoir de thé en briques, que même on a soin de briser, quand il s'agit de menus achats (2).

Pour en finir avec la description du commerce tartare, il me reste à parler de certains obstacles qu'il rencontre, indépendamment des difficultés matérielles résultant des distances, du climat, de l'absence de routes, etc.

On aurait tort de croire que les caravanes voyagent dans les steppes librement, comme les navires sur l'océan ; elles ont à redouter d'abord les attaques des bandes de brigands ; puis il leur faut supporter les vexations des princes tartares, dont elles doivent traverser le territoire et qui leur réclament souvent des droits de passage, exactement comme en Afrique (3). Enfin dans les pays à demi civilisés, à Boukhara, à Khiva, on pouvait toujours craindre le bon plaisir, les caprices des Khans, en principe, souverains maîtres des biens et de la vie de chacun ; même quand les princes étaient équitables, il restait au moins à acquitter des droits de douane, qui pouvaient être vexatoires. Force était bien de tout subir ; il n'y avait plus, en Tartarie, comme au temps de Marco Polo, de Grand-Khan, munissant les voyageurs importants de tablettes, qui enjoignaient de les honorer, servir et protéger (4). C'est toujours à leurs

(1) Huc. *Loc. cit.*, II, 124-125-175-176.
(2) Préjevalsky. *Mongolia*, etc., I, 10. — Huc. *Loc. cit.*, I, 175.
(3) Dubeux. *Loc. cit.*, 149.
(4) Marco Polo. *Loc. cit.*, 25, etc.

risques et périls, que les marchands se lancent à travers les steppes et vont tenter la fortune dans les Etat barbares.

Mais de tout temps l'amour du gain a porté les hommes à ne tenir nul compte du danger; à cette « fureur d'accumuler » la civilisation doit sûrement plus d'un progrès ; malheureusement, si la passion commerciale fait tout affronter, il lui arrive aussi trop souvent de pousser à tout commettre.

III. *Le commerce au Thibet.*

Dans la Mongolie barbare, c'est seulement au Thibet, que l'industrie et le commerce tartare ont réalisé quelques progrès.

Le Thibet et sa capitale, Lha-ssa, représentent le foyer intellectuel ou plutôt religieux de toute la Tartarie nomade ; par le moyen du très nombreux clergé lamaïque, par les lamaseries fondées en pays tartare, par les caravanes de pèlerins, qui viennent incessamment à Lha-ssa, la foule des nomades, gens simples et crédules, est tenue dans la dépendance de sa capitale religieuse et en reçoit une direction morale.

La population du Thibet est elle-même en partie nomade et en partie sédentaire, quoique son sol montagneux se prête mal à la vie pastorale. C'est seulement à quelques journées de marche de Lha-ssa que les champs cultivés apparaissent çà et là et que la maison remplace la tente ; puis le pays devient entièrement agricole (1).

Mais au Thibet la nature des troupeaux a changé. Il n'est plus question du chameau, qui s'accommoderait mal de ces Alpes rocheuses (2) ; l'espèce bovine appelée *yâk* l'a remplacé. Or, au Thibet, le yâk n'est qu'une bête de somme ; il

(1) Huc. *Loc. cit.*, II, 246.
(2) Huc. *Loc. cit.*, II, 243.

ne s'emploie pas au labour ; en revanche on fabrique avec son poil des étoffes pour les tentes et les vêtements, ainsi que des cordes, et il produit une énorme quantité de lait et de beurre. Ce dernier produit, le beurre, est recueilli dans des sacs et transporté à travers toute la Tartarie ; c'est même le principal objet de commerce du pays (1). Pour les Tartares nomades, le Thibet joue le même rôle que Rome pour les catholiques. C'est pour eux une terre de promission, le but et la fin du monde ; ils pensent même qu'au delà du Thibet il n'y a plus rien qu'une mer sans rivages (2). C'est qu'en effet la terrible hauteur des montagnes thibétaines a été pour ces populations comme un rempart difficilement franchissable. On pense que les communications du Thibet avec le Bengale ne datent guère que de 1774 (3). Le nombre des étrangers même est encore peu considérable au Thibet. Ces immigrants se composent d'Indiens venus par le Bhoutan, de Musulmans de Cachemir, qui font métiers de changeurs et de trafiquants pour les objets de luxe (4), enfin de Chinois, surtout d'un résident chinois avec une escorte ; puisque le Thibet est vassal de la Chine.

La civilisation s'est donc développée au Thibet, en dehors de fortes influences étrangères ; or, cette civilisation est avant tout tartare et les industries thibétaines ne sont guère que l'épanouissemeut de celles des nomades. L'art du tissage y est devenu un métier commun, mais mal spécialisé encore. Dans certains villages, on voit, sur le seuil de leur porte, les habitants qui fabriquent en famille des étoffes de laine, épaisses, à long poil, mais à lais très étroits (5). Les Thibétains orientaux, encore nomades, savent aussi tisser, mais emploient, pour fabriquer leur fil, le

(1) Turner. *Ambassade au Thibet*, I, 280.
(2) Huc. *Loc. cit.*, I, 364.
(3) Turner. *Loc. cit.*
(4) Huc. *Loc. cit.*, II, 267-268-269.
(5) Turner. *Loc. cit.*, I, 276.

poil de chameau (1). Une vallée Thibétaine, celle de Jhansen, est célèbre pour ses draps à deux couleurs, tissus souples, chauds, solides, comme toutes les étoffes thibétaines (2). Ailleurs des hommes filent et tissent une étoffe rouge, appelée *Pou-lou*, solide aussi et très étroite, qui sert particulièrement pour l'habillement des lamas (3). Enfin avec le poil des grands troupeaux de chèvres on fabrique de magnifiques châles (4).

Les artisans en métaux, les forgerons, chaudronniers, fondeurs, mécaniciens, bijoutiers sont ordinairement des étrangers et il en est de même des orfèvres (5), quoique le pays soit riche en métaux précieux. L'or se recueille en poudre aux tournants des rivières et les bergers même savent le purifier en le fondant dans des creusets chauffés avec des *argols* de chèvre (6). Le plus clair de cet or s'en va dans les lamaseries, dont les pieux habitants prêtent volontiers à usure (7).

On doit citer encore, comme richesse minérale, le plomb argentifère, le cinabre et enfin le *tinkal*, c'est-à-dire le borax, dont on se sert pour faciliter la soudure et la fusion de l'or et de l'argent (8).

Une industrie thibétaine, inconnue aux Tartares, est celle du papier, très simplement fabriqué, comme tout le reste, avec une écorce d'arbre pilée et délayée en pâte claire. Pour tirer du papier de cette pâte, il suffit d'y plonger horizontalement une claie, que l'on en retire doucement ; puis

(1) Huc. *Loc. cit.*, II, 162-163.
(2) Turner. *Loc. cit.*, I, 338.
(3) Huc. *Loc. cit.*, II, 260.
(4) Turner. *Loc. cit.*, II, 155.
(5) Huc. *Loc. cit.*, II, 267.
(6) *Ibid.*, 264.
(7) *Ibid.*, 266.
(8) Turner. II, 253.

par le séchage la légère couche de pâte devient une feuille (1).

Aussi simplement, chaque famille thibétaine fabrique la poudre qui lui est nécessaire et par des procédés que tout le monde connaît. Ainsi les femmes, les enfants eux-mêmes, broyent le charbon, le soufre, le salpêtre indispensables.

L'art du potier est très pratiqué et habilement, mais les écuelles en bois, d'origine sans doute plus primitive, font encore concurrence aux vases d'argile ; elles sont parfois vernies, très élégantes et fort chères ; puisqu'il en est dont le prix est de cent onces d'argent (1000 fr.) ; il est vrai qu'elles ont, à ce qu'on croit, la propriété de neutraliser les poisons (2).

Une des grandes industries commerciales du Thibet est celle des bâtons odoriférants, qu'on exporte jusqu'en Chine et à des prix exorbitants (3).

En somme, l'industrie thibétaine est encore peu développée et exclusivement familiale ; d'autre part, l'agriculture est peu savante ; on ne cultive guère que le froment et le riz ; la céréale, qui est vraiment la base de l'alimentation, est l'orge noire, dont on tire une boisson aigrelette. Aussi la population, sauf le clergé, est très misérable et, pour elle, la viande est presque un aliment de luxe, quoiqu'on ait des troupeaux de bœufs, et de moutons (4).

Le commerce d'exportation ne peut donc guère s'exercer au Thibet que sur des matières premières ; il se fait par caravanes de yâks porteurs, guidés par des cavaliers et souvent au moyen de force réquisitions et corvées imposées aux indigènes (5). Avec la Chine, le Thibet fait un important commerce de la-

(1) Turner. *Loc. cit.*, I, 155. — Huc. *Loc. cit.*, II, 490.
(2) *Ibid.*, 261.
(3) Huc. *Loc. cit.*, II, 261.
(4) *Ibid.*, 264.
(5) *Ibid.*, II, 408-428.

pis-lazuli, de cornes de cerf, de rhubarbe (1). A ces marchandises profanes, il faut encore ajouter les marchandises sacrées, les reliques et objets de piété. Or, ce dernier commerce est extrêmement avantageux. En effet les caravanes de pèlerins tartares affluent au Thibet et donnent avec un pieux empressement leurs lingots d'or et d'argent contre des lambeaux d'habits ayant appartenu à de saints personnages ou au Dalaï-Lama, contre des chiffons de papier couvert de sentences ou des statuettes en terre cuite, contre des pilules rouges, etc. (2).

Un bon point pourtant est à accorder au gouvernement théocratique du Thibet ; il est assez libéral en ce qui concerne le commerce et les étrangers. Chacun peut aller et venir à son gré dans le pays et exercer librement tel commerce ou telle industrie qu'il lui plaît (3). Même, lors du voyage de Turner, le régent était disposé à accorder toute facilité pour les échanges commerciaux et le transport des marchandises (4). Les Thibétains ont d'ailleurs le goût du négoce ; ils ont des marchés fréquentés par les paysans (5) ; ils se servent même d'une monnaie d'argent (6), quoique le commerce thibétain se fasse souvent par échange direct (7). Pour compter, dans les opérations commerciales, on use au Thibet de procédés divers : Les marchands emploient le *souan-pan* chinois ; le vulgaire, les grains de rosaire ; les savants, les chiffres dits arabes, les nôtres (8). Au point de vue industriel et commercial, le Thibet est donc très supé-

(1) Huc. *Loc. cit.*, II, 418.
(2) *Ibid.*, II, 282.
(3) *Ibid.*, II, 278.
(4) Turner. *Loc. cit.*, II, 479.
(5) *Ibid.*, I, 271.
(6) Huc. *Loc. cit.*, II, 265.
(7) *Lettres édifiantes*, XV, 194.
(8) Huc. *Loc. cit.*, II, 265.

rieur au vaste pays des steppes ; mais c'est ailleurs, c'est en Malaisie et en Indo-Chine, que la production et le goût des échanges ont pris un développement sérieux.

IV. *Le commerce en Malaisie.*

Les archipels de la Malaisie et la presqu'île de Malacca, qui y confine, ont été, dans le principe, peuplés par des races noires, et ces races ont pu être autochtones; puisqu'on y trouve encore des singes anthropomorphes ; puisque, ce qui est plus probant, on vient d'exhumer à Java un squelette pithécanthrope, comblant exactement au point de vue anatomique le hiatus entre l'homme et le singe (1). Mais, depuis longtemps, ces noirs primitifs, dont les Tamils, d'un côté, les Papous et les Australiens, de l'autre, peuvent être les descendants, ont subi bien des mélanges. De ces croisements, les plus importants se sont sûrement effectués avec des immigrants de race mongole ou mongoloïde et, parmi ces derniers, il faut peut-être compter des Polynésiens, ce qui expliquerait la parenté des idiomes entre les Malais et les insulaires de la Polynésie ; puisqu'alors il suffirait de retourner la théorie malayo-polynésienne actuellement régnante.

Aujourd'hui, on ne saurait doser exactement les diverses origines des Malais ; mais on leur reconnaît sans peine des caractères de métis.

En général, les populations de race vraiment malaise sont fixées surtout sur le littoral ; et toutes sont adonnées à la fois à la piraterie et au commerce (2), deux modes d'échange, qui, à l'origine, ont été connexes en bien des pays. Leur

(1) Dr Dubois. *Pithecanthropus erectus.*
(2) W. Marsden. *Hist. de Sumatra*, II, 163.

degré de civilisation est très inégal dans les diverses îles. Là où des immigrants ou conquérants étrangers n'ont pas imposé leurs mœurs, là surtout où le palmier-sagou assure une alimentation trop facile, comme à Waigiou, les indigènes vivent en véritables rentiers, imposant le peu de travail qui leur est nécessaire à des esclaves papous. Pour payer au sultan de Tidore le petit tribu d'oiseaux de paradis, d'écaille de tortue ou de sagou qu'on leur demande, chaque année, et aussi pour se vêtir, ils pêchent surtout du trépang et font un peu de commerce (1).

Les Battaks de Sumatra, beaucoup plus actifs et civilisés, malgré leur cannibalisme juridique et familial, échangent sur le littoral avec les marchands étrangers leur benjoin, leur camphre, etc., contre du fer et du sel, qu'ils revendent ensuite aux habitants de l'intérieur dans des marchés annuels, échelonnés à partir de la côte. On vient à ces marchés avec des branches vertes en signe de paix et, à leur occasion, toute hostilité est suspendue (2). Les Battaks n'ont pas encore de monnaie, mais ils ont adopté, comme valeurs-étalons dans les échanges, certaines marchandises : des gâteaux de benjoin, un buffle, surtout des paquets de fil d'archal, dont chacun représente environ une piastre (3).

Au siècle dernier, le besoin du fer était aussi vif chez les Malais les moins avancés que chez les Polynésiens ; ils donnaient tout pour s'en procurer et, quand ils y parvenaient, ils en éprouvaient une joie folle (4). Avec ce fer, les Malais façonnaient des outils, des armes, des instruments de labourage, etc. Je parle des Malais les plus arriérés en indus-

(1) Wallace *Malay Archipelago*. II, 216.
(2) W. Marsden. *Loc. cit.*, II, 207-208.
(3) *Ibid.*, 209-210.
(4) Relat. Voy. Majesté brit. — *Voy. du cap. Carteret*, I. 291. — *Lettres édifiantes*, t. III, 64.

trie. Les autres, ceux que les Indous, les Chinois, les Arabes avaient déjà à demi civilisés, possédaient une certaine industrie ; ils savaient confectionner de belles filigranes, sculpter sur bois et sur ivoire, particulièrement pour orner les manches de leurs *cris*. Enfin, ils fabriquaient de fines étoffes sur des métiers grossiers, mais, ce qui est un notable progrès, en se servant d'un roseau pour navette. Leurs femmes étaient, de leur côté, de très habiles brodeuses (1).

Comme les Chinois et peut-être à leur exemple, les Malais de Sumatra fabriquent leur poudre à canon simplement, par petites quantités, en famille, en tirant ordinairement leur salpêtre du fumier de leurs chèvres (2). Ils ont au reste conservé en général les procédés si simples de l'industrie primitive. Ainsi, pour faire leurs ouvrages en filigrane, ils fondent l'or dans un pot à cuire le riz en soufflant le feu avec leur bouche. Si la masse du métal à fondre est trop considérable, trois ou quatre hommes se rangent autour du pot transformé en creuset et soufflent ensemble à qui mieux mieux, produisant ainsi l'effet de soufflerie continue, que l'on obtient un peu moins simplement avec le soufflet malais, si connu et qui est aussi d'un usage général dans l'Afrique centrale et à Madagascar. A Lombock, les outres, ordinairement usitées en Afrique, sont remplacées par deux corps de pompe en bambou, contenant des pistons garnis de plumes, auxquels le souffleur imprime un mouvement de va-et-vient alterné (Wallace. *Loc. cit.*, I 169) (3). En alliant l'or avec partie égale d'étain, les Malais forment une sorte de bronze d'or, alliage de luxe, servant à faire des boutons, des boîtes à bétel, des poignées de *cris* (4).

L'or est abondant en Malaisie et, à Malacca, on le recueil-

(1) W. Marsden. *Loc. cit.*, I, 270-275.
(2) W. Marsden. *Loc. cit.*, I, 282.
(3) *Ibid.*, I, 265.
(4) *Ibid.*, I, 257.

lait à l'état natif, simplement en lavant le sable des rivières suivant le procédé primitif. Les Malais se hâtaient d'en apporter la plus grande partie sur le littoral pour le donner aux Européens en échange d'opium ou de marchandises venant du Bengale et de Madras. A l'exemple des Chinois, ils se servaient aussi de l'or comme monnaie, en le pesant dans de petites balances avec des grains de riz (1). C'est par le commerce étranger, que l'usage des monnaies, des sapèques chinoises, des piastres d'Espagne, etc., s'est introduit en Malaisie (2). Les indigènes ne semblent guère en avoir fabriqué d'eux-mêmes; pourtant, au siècle dernier, un roi d'Atchin avait fondu en étain, métal abondant en Malaisie, des pièces pesant une livre et valant sept sols et en outre des petites pièces d'or et de cuivre; mais c'était là une simple imitation; car les pièces d'or portaient des caractères arabes (3). Du reste, aujourd'hui encore, aux îles Ké, par exemple, la monnaie est inconnue (4).

A vrai dire, le commerce, l'industrie, l'agriculture n'ont pris de l'extension en Malaisie que grâce à l'intermédiaire des Chinois. A Batavia, au siècle dernier, les petites manufactures étaient toujours dirigées par un Chinois qui en vendait les produits, moyennant bénéfice (5). Ce sont surtout les Anglais et les Hollandais, qui, en règlementant et imposant presque la culture d'abord du poivre, puis du café, en ont considérablement augmenté le produit et déterminé du même coup et sans le vouloir un accroissement énorme de la population. Pour cela, les Européens traitèrent simplement avec les chefs, chargés de répartir le travail demandé. En vertu de contrats

(1) W. Marsden *Loc. cit.*, I, 255.

(2) W. Marsden. *Loc. cit.*, 255-256. — *Voy. Compagnie des Indes orientales*. I. 363.

(3) *Lettres édifiantes*, XI, 163.

(4) Wallace. *Loc. cit.* II, 110.

(5) *Relat. voy. Majesté britannique*. Cook. Premier voyage. IV. 272.

passés entre les chefs et la compagnie anglaise des Indes Orientales, chaque famille malaise de Sumatra devait planter mille pieds de poivrier et chaque jeune homme non marié cinq cents. Le salaire accordé était extrêmement minime; puisque chaque cultivateur ne touchait annuellement qu'une somme de huit piastres (1). Pour la culture du café, les Hollandais ont adopté un système analogue, notamment à Célèbes (2) et ils ont obtenu les mêmes résultats. C'est tout autrement, que le goût du commerce et de l'industrie, productrice de gains, a été inoculé aux populations mongoloïdes de l'Indo-Chine.

V. *Le Commerce en Indo-Chine.*

En parlant du commerce de l'Indo-Chine, on peut être bref ; car tous les petits États indo-chinois étaient ou sont encore des copies assez mal réussies du grand empire chinois, leur suzerain et instituteur. Pourtant, en Birmanie, la civilisation indienne a lutté avec celle des Célestes et fait adopter le Code de Manou, comme législation, la langue pâli, comme langue sacrée, et l'alphabet sanscrit dans l'écriture (3).

Mais, dans tous les États indo-chinois, la forme politique était la monarchie aussi absolue que possible, le type des monarchies dites asiatiques. Le bon plaisir du maître faisait loi et entravait considérablement le commerce et l'industrie. En Birmanie, les capitaines de navire devaient commencer avant toute chose par faire un cadeau au roi, un autre au gouvernement et nombre de petits présents. En outre il fallait acquitter sur les marchandises une taxe de 12 0/0,

(1) W. Marsden. *Loc. cit.*, I, 197-199.
(2) Wallace. *Loc. cit.*, I, 243.
(3) Cox. *Hist. univ. voy.*, t. XXXIV, 452.

dont 10 pour le souverain et deux pour les fonctionnaires (1).

A Siam, le roi est le grand commerçant ; il monopolise tout et les particuliers lui doivent vendre le sucre, le poivre, le benjoin, le bois *d'agila*, etc., marchandises dont il fixe ensuite le cours à son gré (2). Le roi de Siam et ses ministres sont à peu près les seuls négociants du royaume. En outre des taxes nombreuses pèsent sur toutes choses ; des agents de la douane surveillent le mouvement des navires et, comme l'État oublie ordinairement de les payer, ils se paient eux-mêmes aux dépens des marchandises, qu'ils visitent, en ayant soin d'ailleurs de ne pas surveiller, ni taxer les embarcations élégantes, celles des gens *bien* (3).

En Indo-Chine, on est, comme dans l'Empire du Milieu, très agriculteur et aussi très adonné à l'industrie, mais à une industrie primitive ; on est enfin très désireux de faire du commerce et des bénéfices. Comme en Chine encore, les Siamois pratiquent avec zèle la petite culture ; le riz, les fruits et les légumes sont soignés par eux avec sollicitude ; leur irrigation est savante et les fleuves l'alimentent (4).

L'industrie indo-chinoise ressemble fort aussi à celle de la Chine ; elle est simple dans ses procédés et patiente dans ses ouvrages.

Dans l'Annam, le fer est à très bas prix, mais on sait mal le convertir en acier (5). En Siam, les fondeurs en cuivre, très mal outillés, réalisent pourtant des prodiges. Rien qu'avec un soufflet et un petit fourneau, il réussissent à couler des statues de 50 pieds de hauteur. Pour cela, il s'établissent en nombre autour du moule chauffé ; puis chacun d'eux fond une centaine de livres de métal et les creu-

(1) Crawfurd. (Cité par Jancigny).
(2) Finlayson. *Hist. univ. voy.*, vol. XXXIV. 266.
(3) Pallegoix. *Description du royaume thaï*. 306-307.
(4) Pallegoix. *Loc. cit.*, 349. — Jancigny. *Indo-Chine*, 585.
(5) Jancigny. *Loc. cit.*, 586.

sets sont successivement et sans interruption portés et vidés dans l'orifice supérieur du moule (1).

Les pierres précieuses, les métaux précieux, l'étain abondent en Indo-Chine. A Siam, le roi s'est naturellement réservé la propriété des gisements les plus riches en saphirs, rubis, grenats, hyacinthes, topazes, etc., et il en confie le produit aux lapidaires de son palais, artisans malais médiocrement habiles (2). Cette abondance de matières précieuses a développé chez les Siamois la passion des bijoux ; tout le monde, sauf les esclaves, en porte et parfois les enfants sont chargés de bijoux en or du poids d'une ou deux livres (3).

A Siam, et jadis dans toute l'Indo-Chine, le commerce extérieur est peu développé et tout entier entre les mains des étrangers : Anglais, Français, Malais, Arabes, surtout Chinois. Au reste, la loi siamoise, copiée sur celle de la Chine, interdit aux natifs de sortir du pays sans autorisation du gouvernement (4). En revanche, le commerce intérieur, par les grands fleuves, est très actif (5). A Siam, les cours d'eau, fleuves et canaux, sont incessamment parcourus par d'innombrables embarcations apportant des objets et des denrées aux boutiques de la capitale (6).

Les mesures employées dans les échanges, sont, comme leurs noms l'indiquent, d'origine très primitive. Ce sont : la coudée, l'empan, la palme, le doigt, le panier de riz, le bambou, c'est-à-dire, une longueur de sept coudées, etc (7).

Les monnaies ont le même caractère archaïque. — A Siam, la menue monnaie usitée est encore la monnaie de

(1) Pallegoix. *Loc. cit.*, 354.
(2) *Ibid.*, 119.
(3) *Ibid.*, 202.
(4) Jancigny (d'après Crawfurd). *Loc. cit.*, 377-380.
(5) *Ibid.*, 586.
(6) Pallegoix. *Loc. cit.*, 324.
(7) Jancigny. *Loc. cit.*, 276-277. — Pallegoix. *Loc. cit.*, 196.

coquillages, les *cauris*, dont 1200 valent sept sous et demi (un *fuáng*). Le coquillage, dont on tire cette monnaie (*concha venerea*), abonde sur les bancs de sable du pays (1). A Siam, il existe pourtant une monnaie d'argent, constituée par des petites balles sphériques, poinçonnées par le roi.

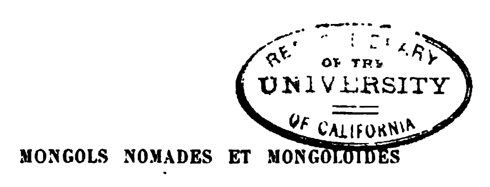
En Birmanie, on se sert d'une monnaie inférieure en plomb ou plutôt en lingots de plomb, qu'il faut peser, comme on pèse les lingots d'or et d'argent, à la manière chinoise. Loin des villes, on ne pratique guère que le commerce par troc, en prenant d'habitude le riz comme valeur-étalon (2).

Tout cela, nous le retrouverons en Chine ; où nous rencontrerons aussi le même loyer excessif de l'argent, qui s'élève à Siam, à environ 30 0/0, avec l'esclavage pour sanction des dettes impayées. Le créancier, à défaut de paiement, est autorisé à saisir la femme et les enfants du débiteur, dont les services sont réputés équivalents aux intérêts de l'argent prêté (3).

VI. *Les étapes industrielles et commerciales des Périsiniques.*

Les courtes études, que nous venons de faire à propos de l'industrie et du commerce en Tartarie, en Malaisie, en Indo-Chine, marquent assez bien les étapes d'une évolution. Celle-ci pourrait même pénétrer plus avant encore dans le passé, en rapprochant des Tartares septentrionaux les Esquimaux des régions arctiques, dont j'ai parlé au commencement de ce livre et qui doivent se rapprocher beaucoup du prototype de la race janne.

(1) Pallegoix. *Loc. cit.*, 256.
(2) Jancigny. *Loc. cit.*, 377.
(3) Pallegoix. *Loc. cit.*, 233.



Le Tartare nomade viendrait au second lieu et il a déjà réalisé de très notables progrès. Son industrie est pauvre encore, mais elle surpasse cependant beaucoup celle de l'Esquimau ; elle a même certains traits particuliers, par exemple, la fabrication du feutre, qui semble propres à la race et lui permet de restreindre l'usage des peaux d'animaux, avec lesquelles ses lointains ancêtres devaient forcément se vêtir et s'abriter. Comme tisseur, le Tartare est très peu avancé encore et c'est surtout de l'étranger et par voie d'échange, que lui viennent ses étoffes. Par des procédés très rudimentaires, le Mongol nomade sait réduire le minerai de fer ; mais il n'est encore qu'un très médiocre forgeron.

Tout en faisant quelques essais agricoles, l'homme des steppes vit surtout de ses troupeaux et est par suite forcément nomade. Son commerce intérieur est très restreint, tant les besoins et les ressources sont identiques dans toutes les hordes. Le lait condensé, le sel, le feutre, les peaux, le bétail sont à peu près les seuls objets d'échange à l'intérieur et le mouvement en est fort limité.

Mais des pays limitrophes plus civilisés, de la Chine, des Khanats de Khiva, de Boukhara, de la Russie, des marchands sont venus solliciter le Tartare à des transactions commerciales et le tenter en lui offrant du thé, du tabac, des étoffes, etc., etc. Pour se procurer ces produits étrangers, dont il a vite pris l'habitude, le nomade donne son superflu, particulièrement des pelleteries, du bétail, de l'or. En même temps il utilise ses goûts vagabonds en se faisant convoyeur ou pillard de caravanes, comme le Touâreg saharien. La vie pastorale ne comporte guère plus de progrès ; aussi le Tartare n'en a-t-il réalisé d'autres que dans les vallées du Thibet, en devenant agriculteur et sédentaire. Là l'industrie s'est perfectionnée, surtout celle du tissage, mais sans perdre en rien son caractère familial.

En Malaisie, où le Mongol primitif s'est largement croisé avec d'autres races, où il a plus aisément subi l'influence

des grandes civilisations étrangères, surtout de celle de la Chine, nous voyons son industrie s'affiner, s'adonner à la fabrication d'objets de luxe et le penchant au négoce se développer beaucoup. Néanmoins, ce sont des initiateurs étrangers, Chinois d'abord, Européens ensuite, qui ont poussé à une certaine surproduction en vue du commerce.

En Indo-Chine, la conquête chinoise et surtout l'implantation de ses lois et de ses mœurs ont transformé le pays à l'image presque exacte du Céleste Empire. La petite culture est devenue une passion ; le goût du commerce s'est emparé de toute la population ; mais le pouvoir despotique du monarque n'a guère permis que les échanges intérieurs, en monopolisant pour lui-même le commerce extérieur. Dans ces conditions, l'industrie n'ayant à produire que pour les besoins et les marchés indigènes, a conservé ses procédés traditionnels ; elle est restée familiale. Si néanmoins elle s'est perfectionnée, ce n'est aucunement par l'usage des machines, décuplant la puissance de la main-d'œuvre en l'uniformisant, c'est par le soin, le zèle, l'habileté de l'ouvrier, l'invention de menus procédés, de tours de main, qui ralentissent la production, mais la rendent plus parfaite et permettent à l'artisan de s'intéresser à son ouvrage, d'y mettre du sien, c'est-à-dire de travailler exactement à l'inverse de notre grande industrie mécanique, qui fait de l'homme l'humble serviteur des machines. Dans le prochain chapitre, nous verrons ce système industriel et commercial s'épanouir complètement en Chine et il nous sera possible d'en reconnaître les bons et les mauvais côtés.

CHAPITRE X

LE COMMERCE EN CHINE ET AU JAPON

SOMMAIRE

A. *Le commerce en Chine*

I. *L'agriculture.* — Le sens pratique des Chinois. — La petite culture. — Irrigation et fumure. — Inutilité des assolements. — II. *L'industrie.* — Réglementation paternelle. — Petite industrie. — Papier, soie, porcelaine. — Evolution de l'imprimerie. — Situation de la classe ouvrière. — Les guildes. — Les salaires. — La vie à bon marché. — Les grèves. — III. *Le commerce.* — Absence de scrupules. — Prodigieux commerce intérieur — Opinions et théories des philosophes chinois sur le commerce. — Agriculture et industrie régentées par l'Etat. — La vente des enfants et des jeunes filles. — Active circulation des marchandises sur les fleuves et canaux. — Ecluses primitives. — Navigation maritime. — Limitation du commerce extérieur. — La politique commerciale. — L'exploitation des mines. — L'or et la vertu d'un fonctionnaire. — IV. *La monnaie.* — Des coquillages monétaires à la monnaie métallique. — Primitif commerce par dépôts. — La sapèque. — Réglementation du prix du cuivre. — Lingots monétaires d'or et d'argent. — Monopole gouvernemental des métaux précieux. — Artificielle fixité de leurs cours. — Monnaies fiduciaires. — V *Des emprunts.* — Le revenu foncier. — Simplicité des prêts hypothécaires. — Les Monts de piété. — Les prêteurs sur gage. — Ingénieuses tontines de prêt. — Taux légal de l'intérêt. — Son élévation appréciée par un économiste chinois. — VI *Législation commerciale.* — La politique du bien social. — Prohibitions. — Limitation de la concurrence et de l'exportation. — Faiblesse des taxes douanières.

B. *Le commerce au Japon*

Grande analogie avec la Chine. — Prédominance de l'agriculture. — Céréales et cultures importées. — Tenures féodales et servage. — Industrie familiale. — La sériciculture et le papier. — Le bronze et la laque. — La métallurgie et l'extraction des métaux précieux. — Monnaies métalliques. — Les classes sociales. — Liberté du commerce intérieur. — Limitation du commerce extérieur. — Répression de la contrebande. — L'industrie actuelle.

C. *L'ancien et le nouveau*

Le but d'un gouvernement paternel. — L'agriculture honorée. — Comment on organise le commerce extérieur. — Les résultats du système. — Ses enseignements.

A. Le commerce en Chine.

I. *L'agriculture.*

A l'examiner par certains côtés, par certains traits particuliers, le vieil « Empire du milieu » prête le flanc à bien des critiques de détail et, en Europe, il a donné lieu à force plaisanteries faciles et futiles; c'est qu'il est trop différent du monde dans lequel nous vivons. Quand les fondateurs de la Chine, les « cent familles aux cheveux noirs » se mirent, il y a un nombre respectable de milliers d'années, à construire leur édifice social, ils semblent n'avoir été influencés par aucune tradition étrangère à leur race. A toutes les nécessités sociales, en principe analogues par toute la terre, ils parèrent par des mesures à eux particulières et peu à peu se créèrent des mœurs à part, très éloignées des nôtres et par cela même d'un grand intérêt pour la sociologie. En toutes choses, les Chinois sont gens pratiques, terre à terre, ne se perdent pas volontiers dans les spéculations creuses; les yeux de leur intelligence sont myopes, mais excellents : « La tournure de leur esprit, écrit un bon observateur, tend toujours à la simplification ; tout l'attirail des sciences physiques ne servirait qu'à les embarrasser et ils réussiraient peut-être moins bien. Avec leur sagacité et de la persévérance, ils sont capables de venir à bout des choses les plus difficiles : le temps pour point d'appui et la patience pour levier, voilà les deux grands principes de leur physique (1) ».

(1) Huc. *L'empire Chinois,* I, 325.

Les procédés chinois d'art et de métier sont toujours pratiques et simples ; toujours ils ont conservé des usages primitifs tout ce qui pouvait en être gardé et, à ce point de vue, leur technique est curieuse. — Appliqués à l'agriculture, les soins méticuleux des Chinois, leur persévérance, leurs inventions à la fois simples et ingénieuses ont donné des résultats merveilleux. Il ne s'agit pas ici de culture extensive, comme chez les sauvages ; mais d'une culture intensive à un haut degré, quoique n'empruntant pas grand chose à la science proprement dite. A vrai dire, cette agriculture est plutôt de l'horticulture. En effet, la grande propriété est à peu près inconnue en Chine ; le sol y est alloti entre les familles et difficilement aliénable ; la loi et la morale publique s'accordent à en considérer la culture comme un devoir étroit, presque religieux. Chaque village forme un petit clan rural où la solidarité est grande, où entre eux, les paysans sont polis et secourables (1), et où laisser un coin de terre en friche constitue un délit. Aussi c'est avec amour que tous les membres d'une famille soignent et cultivent leur petit domaine. Par le semis et le repiquage, on obtient double et triple récolte ; chaque plante presque est connue et soignée isolément. Les cultivateurs dépensent beaucoup de temps, de zèle, de sollicitude pour leurs champs ; mais ils aboutissent à d'excellents résultats. L'aspect de la campagne chinoise émerveille toujours les étrangers.

Chaque pièce de terre ressemble à un jardin bien tenu ; point de mauvaise herbe ; presque pas de pâturages. Toutes nos plantes d'Europe sont cultivées en Chine ; mais surtout les céréales ; du froment dans les terrains secs, du riz dans les terres humides (2), particulièrement dans celles du midi. Au nord, on sème surtout l'orge et le blé. Toutes ces céréales sont cultivées depuis si longtemps dans le pays,

(1) *Mémoires concernant les Chinois.*, t. IV (Intérêt de l'argent).
(2) Macartney. *Hist. univ. voy.* Vol. XXXIII. 439.

qu'elles y ont produit nombre de variétés inconnues en Europe (1). Les cultivateurs ont remédié aux sécheresses par une irrigation des mieux entendues et en même temps fort simple. A l'aide de tuyaux en bambou ils font circuler sur le flanc des collines l'eau, que des *norias* rudimentaires élèvent jusque sur la cime des hauteurs taillées d'ailleurs en terrasses (2).

La grande question des fumures, qui préoccupe si fort nos agronomes en Europe, a été résolue en Chine par l'emploi général de l'engrais humain, qui rend strictement à la terre les éléments minéraux dont la végétation l'a dépouillée. Chaque année, les mêmes champs donnent, depuis 35 siècles, une nouvelle moisson et il le faut, tant la population est dense. D'autre part, le mode d'agriculture des Chinois requiert, pour un même produit, plus de travail et plus d'hommes qu'ailleurs (3).

La Chine est surtout agricole ; sans les montagnes et les marais, elle n'aurait ni bois, ni gibier : tout est mis en culture. On ne mange guère que des cochons et de la volaille ; il n'y a de troupeaux que dans certains districts et c'est la Tartarie, qui fournit à Pékin des bœufs, des moutons, des cerfs, etc. La mer, les cours d'eau, les lacs et les étangs, donnent, la pisciculture aidant, un précieux supplément alimentaire (4). (*Ibid* 322). Mais la Chine est un pays si connu aujourd'hui, qu'il est inutile d'insister plus longtemps sur son agriculture ; son industrie, sur laquelle il nous faut maintenant jeter un coup d'œil, a les mêmes caractères de simplicité, d'utilitarisme et surtout d'une patiente ingéniosité, qui ne craint pas la peine.

(1) Huc. *Empire Chinois* II, 347.

(2) *Ibid.*, II. 346.

(3) *Mémoires concernant les Chinois*, t. IV (Intérêt de l'argent), p. 321.

(4) *Ibid.*, 322.

II. *L'industrie.*

Le caractère particulier de l'agriculture en Chine influe nécessairement sur l'industrie. L'organisation de la famille rurale, le grand nombre de bras, qui lui sont nécessaires, retiennent les hommes loin des centres urbains. La rareté des pâturages et celle du bétail font que l'industrie textile a peu de laine à sa disposition ; elle a aussi peu de fil de chanvre et de lin. Le coton et la soie doivent donc suppléer à cette rareté. — D'autre part, le bois n'est pas abondant ; même le charbon le remplace pour le chauffage.

Enfin, le gouvernement, qui se pique d'être paternel, n'hésiste pas à entraver les industries à ses yeux nuisibles ; or, il se méfie des boissons enivrantes. Les vignes apparurent autrefois en Chine, sous la dynastie des Han ; puis la culture en fut abandonnée. La police va jusqu'à veiller à ce qu'on ne prélève pas trop de grain pour fabriquer des boissons fermentées (1) ; elle interdit aussi la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie, du vin de riz, si l'année a été mauvaise (2).

En même temps, le gouvernement réglemente minutieusement les industries ; leurs produits doivent être conformes à des modèles établis, une fois pour toutes, par l'administration, ni meilleurs, ni pires, surtout pas autres (3). — En Chine, tous les arts industriels remontent à une très haute antiquité et ils ont conservé un outillage relativement simple. Pour l'industrie, comme pour l'agriculture, le temps, le soin, le nombre, l'habileté des artisans suppléent aux imperfections des outils et appareils. La Chine en

(1) *Mémoires concernant les Chinois.*, t. IV, 323 (Intérêt de l'argent).

(2) Abbé Grosier. *Descrip. génér. Chine*, t. II, 108.

(3) Pauthier. *Chine moderne*, 242.

est restée à ce que nous appelons la petite industrie. Ainsi les plus grandes fonderies chinoises n'ont qu'un capital de cinquante à soixante mille francs (1) et on y affectionne le travail à la pièce ou à l'entreprise (2). Les plus grands centres industriels ne sont en Chine qu'une agglomération de petits ateliers. Ainsi King-te-Tching, bourgade célèbre pour sa belle porcelaine, est une agglomération de cinq cents fourneaux en activité (3). Pourtant, dans ces ateliers de médiocre importance, les Chinois avaient, avant nous, inventé le système de la division du travail et, pour être achevée, une pièce de porcelaine passait quelquefois par les mains de soixante-dix personnes (4).

De tous les arts chinois, celui du potier est un des plus anciens : d'après Saint-Julien, en l'an 2697 avant notre ère, il y avait déjà à la cour un surintendant général des poteries impériales. En Chine, le tour du potier date à peu près de la même époque et n'a pas été modifié depuis lors ; c'est un enfant se soutenant par les mains au plafond de l'atelier, qui fait tourner le plateau avec ses pieds (5). Mais le premier fourneau à porcelaine ne fut établi que vers le commencement du VIIme siècle de notre ère (6). Chaque détail d'un vase de porcelaine est exécuté par un ouvrier spécial. L'un dessine une fleur ; l'autre un oiseau ; un troisième applique la couleur bleue ; l'autre la rouge, etc. (7). Mais les plus belles porcelaines ne paraissent pas dans le commerce : elles sont réservées pour l'Empereur.

L'art de fabriquer la soie est né en Chine, d'où il passa en Perse, puis chez les Grecs, enfin en Italie (8) ; les pre-

(1) E. Simon. *Cité chinoise*, 115.
(2) *Ibid.*, 117.
(3) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, t. I, 52-53.
(4) *Ibid.*, t. II, 445.
(5) Ph. Daryl. *Le monde chinois*, 55.
(6) Pauthier. *Loc. cit.*, 638.
(7) Huc. *Empire Chinois*, II, 429.
(8) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, t. II, 436.

mières impératrices surveillaient elles-mêmes le travail de leurs femmes, alors qu'elles tissaient des voiles de soie pour certaines cérémonies religieuses (1). En Chine, les étoffes de soie sont d'un usage général pour les classes supérieures ou aisées. Seuls, les gens du peuple et les paysans s'habillent avec des cotonnades bleues (2).

L'art du verrier existait dès le IIIe siècle, sous l'empereur *Tai-tsou* : car les *Grandes Annales* parlent d'un artisan, qui, à cette époque, savait « changer au feu les cailloux en cristal » ; mais cet art s'est peu développé, à cause de la concurrence que lui fait la porcelaine (3).

Une industrie beaucoup plus prisée en Chine est celle du papier, dont on fabrique diverses espèces, toutes à la forme et pour les usages les plus différents ; toutes ces variétés se tirent d'une pâte obtenue avec des écorces, provenant les unes du mûrier ; les autres soit de la *Broussonetia papyrifera* ; soit de l'*hibiscus rosa simensis* ; une quatrième, de la seconde écorce du bambou (4).

L'imprimerie n'est guère moins ancienne que le papier ; ainsi, en 593 de l'ère chrétienne, un empereur ordonna de graver sur bois les dessins usés, les textes inédits, pour les conserver et les publier. En 1019, un forgeron nommé *Pi-Ching* inventa l'impression avec des caractères mobiles en porcelaine ; mais, comme l'écriture chinoise n'est pas alphabétique, on revint bien vite à l'ancien procédé de la planche stéréotypée. Pourtant, en 1622, à la sollicitation des missionnaires européens, l'Empereur *Kang-Hi*, fit fabriquer en cuivre 250.000 caractères mobiles, qui servirent à imprimer une grande collection d'ouvrages anciens : six mille volumes environ (5).

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, 437.
(2) Grosier. *Loc. cit.*, II, 437.
(3) *Ibid.*, 464, etc.
(4) Pauthier, *Loc. cit.*, 623.
(5) *Ibid.*, 629-630.

Je m'arrête dans cette rapide énumération, ne pouvant entreprendre de passer en revue toutes les industries chinoises. Retenons seulement qu'elles ont en commun l'extrême ancienneté et l'ingénieuse simplicité des procédés, qui exigent de l'ouvrier du soin, de l'habileté individuelle, un certain tour de main de moins en moins utile dans notre fabrication usinière d'Europe.

En Chine, où tout est envisagé au point de vue utilitaire, les artisans ne sont pas dédaignés et l'on range dans l'ordre suivant les sept ordres de citoyens : les mandarins, les gens de guerre, les lettrés, les bonzes, les laboureurs, les ouvriers et enfin les marchands (1). Les ouvriers, qui théoriquement ont le pas sur les marchands, ne paient pas d'impôts directs et ne connaissent ni les privilèges, ni les entraves de nos anciennes maîtrises (2) ; mais partout ils s'associent librement en corporations, en *métiers*, et en reconnaissent l'autorité (3). Ces associations, ces *guildes*, ne sont pas indépendantes ; elles doivent compter avec l'Etat, qui leur impose de minutieux règlements ; ainsi on a déterminé, pour les pêcheurs du littoral, le tonnage de leurs bateaux, la quantité de sel qu'ils peuvent emporter pour saler leur poisson, le nombre de jours consécutifs qu'ils ont le droit de passer en mer. Chaque patron de barque doit se munir d'une licence renouvelable tous les six mois, avoir son nom lisiblement inscrit sur ses voiles et reconnaître un chef responsable (4).

Le gain des ouvriers chinois semble se conformer exactement à ce qu'on a appelé en Europe « la loi d'airain des salaires » ; il est extrêmement faible (5). Ainsi un porteur est

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, t. IV, 312 (Intérêt de l'argent).
(2) *Ibid.*, 318.
(3) Ph. Daryl. *Le monde chinois*, 61.
(4) *Ibid.*
(5) Huc. *Empire Chinois*, I. 14.

payé à raison d'une sapèque par *li*, soit environ un sou par lieue. Il ne saurait donc guère gagner plus de dix sous par jour ; encore faut-il défalquer les jours de chômage et en fait, il ne lui reste, comme salaire moyen, que six sous par jour pour son entretien, ses dépenses nécessaires et son superflu ; mais en retour la nourriture populaire est d'une d'un extrême bon marché (1). Un bol de riz préparé ne coûte que trois centimes ; un bol de thé, un centime ; un bol de vin de sorgho ou de riz, dix centimes, etc., etc., (2). Ajoutons que l'ouvrier chinois est libre ; qu'il est propriétaire de son outillage toujours très simple ; qu'il est soutenu par sa corporation, d'ailleurs intolérante et dure pour tous ceux qui n'en font pas partie (3). Les grèves ne sont pas plus inconnues en Chine qu'en Europe et l'ouvrier y fait preuve d'une extrême tenacité : il résiste littéralement jusqu'à la mort (4).

Cette fermeté, cette persévérance sont d'ailleurs, chez l'artisan chinois, un trait de caractère et c'est même ce qui, à l'étranger, rend sa concurrence si redoutable ; car adroit, patient, infatigable, il marche à son but sans se rebuter jamais (5), mais trop souvent aussi sans éprouver jamais de répugnance morale.

III *Le commerce.*

Ces mêmes qualités et défauts, les Chinois les déploient dans le commerce, auquel une grande partie de la population est dressée et se livre avec une ardeur et une absence de scrupules, qui ont souvent frappé les étrangers. « Il n'est rien de vil ou de malhonnête, écrit le capitaine

(1) Eug. Simon. *Cité chinoise*, 108-109.
(2) Ph. Daryl. *Monde Chinois*, 53-61.
(3) *Ibid.*, 61.
(4) Finlayson. *Hist. univ. voy.* t. XXXIV, 68.

Cook, en parlant des Célestes établis à Malacca, que l'appât du gain ne fasse entreprendre aux Chinois » (1). Leur besoin de gagner est toujours en éveil. Au moment même d'un incendie, des acquéreurs de terrain se présentent pour acheter l'emplacement des maisons en feu (2). Des soldats chinois, qui avaient longtemps séjourné à Lhassa avec leur résident, abandonnaient sans scrupule les femmes qu'ils avaient épousées dans le pays et aussi leurs enfants ; car disaient-ils, il aurait fallu avoir *la cervelle moisie*, pour emmener dans la *Nation Centrale* « des femmes aux grands pieds et des petits barbares ; ce qu'il fallait emporter, c'était de l'argent et des marchandises » (3).

Dans tout l'Empire et dans toutes les villes, une foule affairée, altérée de gain, s'agite et trafique (4). Un missionnaire du siècle dernier, l'abbé Grosier, affirme, que près d'une moitié de la population chinoise est toujours occupée à tromper l'autre (5).

Mais ce prodigieux commerce est surtout intérieur ; il se fait d'une province à l'autre. Par les cours d'eau, par les canaux, le transport des marchandises est en effet facile et le portage par terre est peu coûteux. Dans les villes, avec quelques francs, une famille peut aisément acheter des menues denrées et ouvrir boutique (6) ; car la patente est inconnue. Ce petit commerce est d'autant plus développé en Chine que jamais les femmes n'entrent dans une boutique soit pour acheter, soit pour vendre ; les marchands doivent donc courir dans les rues et vendre aux pauvres gens tout ce dont leur ménage peut avoir besoin (7).

(1) Cook. *Hist. univ. voy.*, t. VII. 100.
(2) Huc. *Empire Chinois*, I, 236.
(3) Huc. *Tartarie et Thibet*, II, 468.
(4) Huc. *Empire Chinois*, t. II, 168-169.
(5) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, II. 340.
(6) *Ibid.*, 341.
(7) *Mém. concern. les Chinois*, t. IV. 327 (Intérêt de l'argent).

Pourtant, aux yeux des philosophes chinois, le commerce est digne d'une médiocre estime et, dans l'opinion publique, la classe des marchands est la dernière. — Aux yeux des gouvernements et des économistes chinois, le commerce, pour être utile, du moins le commerce avec l'étranger, doit enlever seulement les choses superflues et, au contraire, procurer les nécessaires ; aussi tenaient-ils pour nuisible le commerce de Canton, qui exportait la soie, le thé, la porcelaine, dont le prix s'élevait par suite dans le pays (1) ; seul, le commerce avec la Tartarie et la Russie était considéré comme avantageux à la nation, parce qu'il procurait des pelleteries nécessaires (2).

L'État chinois tient le luxe pour chose funeste : « Le commerce, dit un écrivain chinois ne peut être utile à l'Empire qu'autant qu'en cédant des choses superflues on en acquiert de nécessaires ou d'utiles... Le commerce des objets de faste, de délicatesse, de curiosité, soit qu'il se fasse par échanges on achats, suppose le luxe : Or, le luxe, qui est l'abondance du superflu chez certains citoyens, suppose le manque du nécessaire chez beaucoup d'autres. Plus les riches mettent de chevaux à leurs chars, plus il y a de gens qui vont à pied... Ce que les homme peuvent faire de mieux, c'est d'avoir tous le nécessaire et de procurer le commode à quelques-uns » (Paroles de Kouan-tsé) (3).

Imbu de ces idées, le gouvernement chinois veut, que l'industrie et le travail contrebalancent dans telle ou telle province la fertilité de telle ou telle autre. Pour cela, il charge d'impôts les provinces riches et favorise dans les autres les cultures appropriées. En Chine, les seules grandes manufactures sont celles de l'Empereur et elles travaillent non

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit* , II, 79. — *Mém. concern. les Chinois*. 324.

(2) Grosier. *Loc. cit* , 81.

(3) *Mém. concer. les Chinois*, IV.

pour gagner, mais pour conserver et perfectionner les arts. Dans les provinces, le gouvernement encourage de préférence les fabriques, toujours de médiocre importance, là où le sol est le moins fertile (1). Son rôle, au moins théorique, est de planer au-dessus des intérêts particuliers et de les réfréner au besoin dans l'intérêt général. Pourtant il réprime mal certains négoces très archaïques, qui ont persisté à travers les âges, par exemple, la vente des enfants et celle des jeunes filles. La vente des enfants, survivance de l'ancien droit du père de famille, se pratique encore en Chine ; on interdit seulement à l'acheteur de revendre sa marchandise vivante (2). Assez récemment aussi, on achetait en Chine, par commission, des petites filles destinées à des familles créoles habitant les Philippines ; celles-ci en faisaient des servantes généralement intelligentes et fidèles (3). J'ai parlé ailleurs de la vente des esclaves en Chine et n'y reviendrai pas aujourd'hui. Je dois pourtant signaler un trafic particulier, celui qui, au siècle dernier, florissait surtout à Yang-Tchéou, où des négociants en chair humaine élevaient soigneusement un certain nombre de jeunes filles dans un but spécial. On leur enseignait à chanter, à peindre, à jouer des instruments de musique, etc. ; puis, leur éducation achevée, on les vendait fort cher à des grands seigneurs, qui en faisaient leurs concubines (4). Je cite en passant ce trait des mœurs chinoises, sans m'y arrêter.

Le grand mouvement commercial de l'Empire, celui qui par son extrême activité a toujours étonné les Européens, est le trafic des denrées et des produits industriels. Il est immense et ne serait guère possible, si, depuis des siècles, le gouvernement n'avait fait construire, ordinairement au

(1) *Mém. concernant les Chinois*, 325.
(2) Sinibaldo de Mas. *Chine et puissances chrétiennes*, I, 133.
(3) *Ibid.*, I, 135.
(4) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, I, 41.

moyen des corvées locales, un magnifique réseau navigable par les fleuves et les canaux. Le grand Canal Impérial, dont la longueur est de 600 lieues, relie Canton à Pékin, le midi au nord, et un grand nombre de canaux secondaires s'embranchent sur lui et rattachent entre eux tous les points de l'Empire. Une particularité de ces canaux chinois est qu'on y corrige les différences de niveau non par des écluses savantes comme les nôtres, mais par de simples plans inclinés, sur lesquels on fait monter ou descendre les embarcations à l'aide de cabestans (1). Là encore on reconnaît cet esprit de simplification pratique, qui caractérise la Chine. Sur ce canal, la circulation des barques est énorme ; c'est la grande artère commerciale du pays (2).

Mais si les Chinois sont d'actifs marins d'eau douce, la navigation maritime les attire beaucoup moins. Aujourd'hui ou du moins hier encore, le détroit de la Sonde était, pour les jonques chinoises, les colonnes d'Hercule de nos anciens navigateurs méditerranéens. Les plus hardies de ces embarcations ne dépassaient pas Malacca, Atchin, Batavia et le Japon (3). Leurs marins ne savaient pas déterminer en mer la position de leurs navires et *l'aiguille qui montre le Sud*, la boussole, connue depuis si longtemps en Chine, leur était d'un faible secours (4). On affirme cependant que la Chine s'est hermétiquement fermée aux étrangers seulement après la conquête mandchoue et qu'auparavant ses ports étaient ouverts aux Arabes, aux Persans, aux Indiens, qui même pouvaient librement parcourir les provinces de l'Empire (5). En même temps les navires chinois allaient alors en Cochinchine, même au Bengale. On va jusqu'à

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, I, 391.
(2) *Ibid.*, 87.
(3) *Ibid.*, II, 344.
(4) Jurien de la Gravière. *Voyage en Chine*, I, 321.
(5) Huc. *Empire Chinois*, I, 397.

prétendre que, dans l'antiquité, ils ont poussé jusqu'en Egypte (1).

Mais la politique commerciale du gouvernement chinois semble n'avoir jamais favorisé le développement du commerce extérieur, ni celui du luxe résultant des richesses que peuvent procurer d'heureuses entreprises commerciales. Du travail et du pain ; le nécessaire à tout le monde ; l'opulence à personne : tel est, aux yeux du gouvernement chinois, l'idéal économique. On ne veut pas qu'il y ait trop d'or et d'argent en circulation ; car ce sont là, croit-on, des richesses fictives, qui pourraient détourner les populations de la vraie source de richesse, de l'agriculture (2). Souvent des mines d'or, d'argent, même de pierreries ont été fermées par ordre supérieur ; au contraire, on ouvrait volontiers celles de cuivre, de plomb, d'étain (3). L'empereur *Tching-tsou*, qui, au commencement du xv[e] siècle, fit fermer une mine de pierres précieuses exploitée par un particulier, disait : « Les travaux inutiles produisent la stérilité. Une mine de pierres précieuses ne produit pas de grain » (4). Pourtant l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le fer, le cuivre étaient connus en Chine, dès une haute antiquité, ainsi que l'art de tailler les pierres précieuses ; puisqu'il en est fait mention dans d'anciennes odes du Chi-King (5).

En Chine, comme dans beaucoup d'autres contrées, l'or fut d'abord trouvé dans les sables des rivières. C'est ainsi que les Tartares s'en procurent encore et en fabriquent des vases et des statuettes religieuses. Les Chinois connurent sûrement ce précieux métal avant la Tartares ; or, au temps de la dynastie chinoise des Han, les Tartares orientaux, les *Si-Fan*, comme on les appelle dans le Céleste Empire, s'en

(1) Huc. *Loc. cit.*, II, 147.
(2) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, I, 436-437.
(3) *Ibid.*, II, 79.
(4) *Ibid.*, t. I, 386-387.
(5) Pauthier. *Chine moderne*, 6-21.

servaient déjà pour fabriquer des vases de luxe. Un officier chinois, leur ayant été envoyé, pour se plaindre de déprédations commises par eux en territoire chinois, ils lui offrirent, pour l'apaiser, de la vaisselle d'or ; mais, dit la légende, le vertueux fonctionnaire refusa, en disant que, pour lui, « le riz, servi dans des plats d'or, était un mets insipide » (1). C'est là une histoire datant évidemment d'un âge d'or moral, où l'on dédaignait profondément le vil métal. Les temps sont fort changés et il n'est pas hasardé d'attribuer, pour une bonne part, ce changement à la fièvre mercantile, dont les Célestes ont fini par être atteints. Mais, en bien des points, les mœurs ont survécu à l'esprit des vieux âges, et il leur faut attribuer le caractère encore archaïque de la monnaie chinoise.

IV. *La monnaie*.

On a conservé, en Chine, la tradition d'un âge primitif, où la monnaie en usage se composait de coquillages, sans doute l'équivalent des *cauris*, que nous avons trouvés en divers pays, peut être ces *cauris* eux-mêmes. Au reste, les populations barbares ou sauvages, avec qui les Chinois étaient souvent en relation, les devaient ramener forcément aux pratiques du commerce primitif. Avec les *Miao-tsé*. (Province de *Koei-tchesu*) les Chinois trafiquaient encore par échange direct, au siècle dernier. Ces Miao-tsé livraient aux marchands chinois des arbres, que ceux-ci emportaient par le procédé du flottage en radeaux sur les rivières, après avoir laissé, à titre d'échange, du bétail, dont les indigènes employaient la peau pour se faire des cuirasses (2). Avec les insulaires d'Hainan (dépendance de la province de Canton),

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, I, 226.
(2) *Ibid.*, I, 233.

les Chinois en étaient encore au commerce par dépôts, mais un peu plus réglementé cependant que le commerce tout à fait primitif. Deux fois par an, les insulaires portaient en un endroit convenu l'or, qu'ils avaient pu recueillir, et des bois précieux. Puis un des leurs allait examiner les toiles et denrées offertes en échange par les marchands de la Chine. De leur côté, ceux-ci donnaient aux principaux des leurs mission de traiter avec les indigènes. Une fois l'accord établi, les Chinois livraient leurs marchandises et les sauvages leur remettaient fidèlement en retour l'or et les bois convenus. Mais, fidèle aux doctrines traditionnelles, un empereur chinois, *Kang-hi*, ayant appris que ce trafic d'échange faisait passer beaucoup d'or entre les mains des mandarins, interdit sous peine de mort de le continuer (1).

Ce commerce par simple troc a sûrement été, en Chine comme ailleurs, le premier de tous ; puis on a imaginé la monnaie de coquillages, enfin la monnaie métallique ; mais cette dernière est toujours restée, en Chine, à l'état rudimentaire. Aujourd'hui encore, la seule monnaie métallique frappée, ayant une forme et un poids fixes, est, en Chine, ce que les missionnaires appelait jadis *le denier*, ce que nous connaissons sous le nom de *sapèque*. une petite pièce de cuivre, analogue aux nôtres, mais percée au centre d'un trou carré, qui permet de l'enfiler (2). Les mines, qui fournissent le métal nécessaire à la frappe des *tsien* ou sapèques, sont propriété impériale (3) et le gouvernement s'efforce de maintenir autant que possible à chaque sapèque une valeur marchande, réelle, correspondant à sa valeur fiduciaire. En même temps, il est expressément interdit d'employer ou même de vendre les sapèques comme simple matière métallique. D'ailleurs le gouvernement veille à

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, I, 120-121.
(2) *Ibid.*, II, 76-78.
(3) *Ibid.*, I, 439. — II, 76-78.

ce que le prix du cuivre ne soit ni assez haut pour qu'il y ait bénéfice à fondre la monnaie, ni assez bas pour que l'on songe à en faire de fausse. En outre, il s'efforce de maintenir l'équilibre entre la valeur proportionnelle de la monnaie de cuivre et celle de l'argent afin que personne n'hésite à échanger l'une contre l'autre. Pour cela, comme l'État est maître des mines, il a soin, suivant les variations du cours marchand, d'effectuer ses paiements tantôt en cuivre, tantôt en argent (1). La monnaie de billon de la Chine, *sapèque* des Européens, *dehos* des Tartares, *tsien* des Chinois, pèse seulement sept grammes. Elle aurait été inventée 2.600 années avant J.-C. Chaque pièce vaut environ un demi-centime de notre monnaie et une *ligature* de mille sapèques équivaut en moyenne à cinq francs (2). En masse, la sapèque constitue une monnaie fort encombrante : mais, dans la pratique et pour les très petits achats, elle est extrêmement commode. Pour une sapèque, on peut acheter une tranche de poire, une noix, une douzaine de fèves frites, un cornet de graines de citrouille ; on peut boire une tasse de thé, fumer une pipe de tabac, etc., (3) ; c'est la monnaie correspondant aux petits besoins d'un peuple, chez qui la richesse est chose rare.

En dehors de la sapèque, il n'existe plus en Chine que des monnaies-marchandises et des monnaies fiduciaires. Les monnaies-marchandises sont des lingots d'or ou d'argent, que l'on divise suivant les besoins du commerce. Pour cela, on les aplatit après les avoir mis au feu et on les coupe en morceaux plus ou moins gros, qu'il faut ensuite peser (4). Pour l'argent, l'unité de poids est le *taël*, c'est-à-dire l'once chinoise, pesant 37 grammes, 796 milligrammes (5). Théo-

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, II, 77-79.
(2) E. Simon. *Cité chinoise*, 121.
(3) Huc. *Empire chinois*, II, 176.
(4) Lettres édifiantes, t. XI, 273.
(5) E. Simon. *Loc. cit*, 121.

riquement l'once se subdivise, suivant le mode décimal, en *tsien*, *fen*, *li*, *ha*, *sée*, etc L'once vaut dix *tsien* ; le *tsien* dix *fen*, etc. La dernière subdivision est le *sun* ; mais pratiquement on ne descend pas au-dessous de la cinquième, du *sée* (1).

L'or et l'argent sont achetés par les maisons de banque, qui les paient avec des sapèques, 17 à 1800 sapèques pour une once d'argent. L'or a cours de la même manière et circule en lingots, en poudre, en feuilles (2). Mais, en réalité, l'or, et l'argent ne sont que des marchandises adoptées comme valeurs-types. Ces métaux précieux sont livrés au commerce par le gouvernement, propriétaire des mines, et ils doivent l'être dans un état de pureté absolue. S'ils contiennent un métal étranger, le surintendant des métaux, ses commis, l'essayeur sont reponsables du déficit d'abord, puis en outre passibles de quarante coups de bambou (3). A titre de simples marchandises, les métaux précieux ont une valeur variable suivant la loi de l'offre et de la demande ; aussi le gouvernement a-t-il bien soin de maintenir autant que possible la fixité des cours en jetant sur le marché tantôt des sapèques, tantôt de l'argent, que fournit le Trésor Impérial (4).

Ce système ou plutôt cette absence de système monétaire en Chine est pratiquement assez incommode ; car sans cesse il faut recourir à la balance ; aussi a-t-on eu de très bonne heure l'idée du papier-monnaie. Il en existait dans l'Empire, un siècle avant l'ère chrétienne ; mais il n'arriva à la perfection qu'en l'année 605. La dynastie mongole en fit un grand usage (5). L'ambassadeur de Saint-Louis, Rubruquis (Rubrouk) en signale l'existence et la diffusion : « La monnaie ordinaire du Cathay est un papier de coton, sur lequel

(1) *Mém. concern. les Chinois*, t. IV, 308 (Intérêt de l'argent).
(2) Huc. *Tartarie et Thibet*, t. I, 175-176.
(3) Code pénal de la Chine (Traduction Staunton), t. I, 234.
(4) *Mém. concern. les Chinois*, t. IV, 308 (Intérêt de l'argent).
(5) Sinibaldo de Mas. *Loc. cit.*, I, 152-281.

on imprime des lignes semblables à celle du sceau de *Mangou-Khan* » (1). Plus explicite, Marco Polo décrit un papier-monnaie fait avec l'écorce des mûriers. On en tire, dit-il, un papier noir, que l'on coupe en morceaux d'inégale grandeur, en proportion de leur valeur fiducaire. Le plus petit morceau équivalait à environ quatre centimes ; le plus grand valait dix besants d'or, c'est-à-dire 75 francs (2). Tous ces papiers portaient le sceau impérial et avaient cours forcé sous peine de mort. Avec eux, le souverain, conformément aux vues économiques des Empereurs chinois, achetait et même accaparait l'or, l'argent, les pierreries rapportées de l'Inde par les marchands chinois, et déposait le tout dans le Trésor Impérial, où les particuliers pouvaient s'en procurer à leur tour contre du papier-monnaie. Ces billets de banque étaient-ils usés ? la monnaie, la *sèque* (*zecca*), comme dit Marco Polo, les remplaçait moyennant un droit de trois pour cent (3).

L'histoire économique de la Chine nous fait donc assister à une complète évolution de la monnaie et du mode des échanges. Nous y trouvons d'abord le simple troc, même avec des procédés qui rappellent fort le commerce par dépôt, puis les coquillages-monnaie, la monnaie-marchandise, la monnaie-métallique frappée, enfin la monnaie de papier, les billets de banque.

Il ne nous reste plus, pour nous faire une idée suffisante du commerce en Chine, qu'à voir comment se font les prêts et quel est l'intérêt de l'argent prêté.

(1) D'après le texte de L. de Backer.

(2) Récits de Marco Polo. *Loc. cit.*, 126-128.

(3) Marco Polo. *Loc. cit.*

V. *Des emprunts.*

Un Chinois peut emprunter de diverses manières ; d'abord sur sa terre, s'il est propriétaire ; et il peut être tenté de le faire ; car en Chine les fonds de terre ne rapportent qu'un intérêt annuel de neuf à dix pour cent, taux relativement très-faible, comme nous l'allons voir ; mais l'hypothèque chinoise est plus simple et surtout plus souple que la nôtre. Veut-il emprunter? un propriétaire engage sa terre pour un peu moins que sa valeur, par exemple, pour les neuf dixièmes, et il le fait sans formalités gênantes, en remettant simplement au prêteur son titre de propriété, au dos duquel il s'est reconnu débiteur de la somme reçue(1). A partir de ce moment, le prêteur jouit de la propriété à ses risques et ordinairement pour un certain nombre d'années ; mais le débiteur a toujours le droit de différer le remboursement aussi longtemps qu'il lui plaît. Tant qu'il n'a pas désintéressé son créancier, il n'a pas le droit de vendre le bien engagé ; mais il est libre de céder son engagement à un tiers. Cette situation peut donc durer indéfiniment, même de père en fils. Quand enfin une famille a perdu tout espoir de racheter le bien hypothéqué, elle traite de la vente définitive avec le créancier ou bien elle vend à un tiers et rembourse le premier prêteur en gardant la différence. Des liquidations de ce genre s'opèrent parfois après le laps d'un siècle (2).

Pour de petits emprunts, on peut s'adresser aux monts-de-piété. La Chine en possède de trois espèces ; les *tang-pou* ou *taï-tong*, les *kvanschoui* et de petit *lombards*. Les *taï-tong*, établissements de premier ordre, appartiennent à des riches industriels et sont sous le contrôle des autorités

(1) E. Simon. *Loc. cit.*, 123.
(2) *Mémoires concernant les Chinois*, t. IV (Intérêt de l'argent).

provinciales, qui les protègent. Les fondateurs paient à l'Etat un droit de concession et un droit annuel. Les *taï-tong* sont tenus de recevoir en dépôt l'argent du gouvernement jusqu'à concurrence de 3,000 taëls et de payer sur ces dépôts un intérêt annuel de 120 0/0. Aux particuliers, ils font des avances ordinairement pour une durée de trois ans, moyennant un intérêt variable de 1 1/2 à 2 0/0 par mois (Mém. concer. les Chinois IV, 387), même de trois pour cent. Sur des objets susceptibles de détérioration, par exemple, des pelleteries, les *taï-tong* refusent le prêt (Mém. concer. les Chinois. IV. 387). Le gage devient propriété de l'établissement, le lendemain du jour où l'engagement expire. (Abbé Grosier. II. 66.)

Les monts-de-piété de second ordre, les *Kranshoui* ne perçoivent qu'un intérêt annuel de 30 0/0 sur les prêts supérieurs à quatorze dollars et seulement de 20 0/0 sur les prêts au-dessous. Les petits établissements, que nous appelons *lombards*, appartiennent à des industriels généralement d'honnêteté douteuse, souvent à des agents subalternes de la police, etc. On les peut comparer à nos petits prêteurs sur gage. Certains sont concédés par l'État à titre de secours aux infirmes, aux bossus et aux aveugles. Tous prêtent à un taux variable, mais toujours fort élevé et ils vendent aux enchères les objets engagés, s'ils ne sont pas retirés en temps utile (1).

En dehors de ces divers établissements, de petites associations de parents et d'amis se forment parfois pour s'entr'aider ou aider l'un d'entre eux, et leur organisation est ingénieuse. On s'associe ordinairement pour autant d'années qu'il y a d'associés généralement onze. Un tirage au sort indique, pour chacun des participants, l'année où la mise sera remboursée avec ou sans intérêts, et le montant de cette mise dépend de la date du remboursement. Le bénéficiaire

(1) Extrait du *Herald*, (1887 (*Justice*, 30 nov. 1887).

de chaque année est tantôt éliminé, tantôt conservé dans l'association, suivant les conventions faites (1). Les versements du débiteur s'opèrent par fractions correspondant exactement aux remboursements des mises. Tout membre de l'association lui peut emprunter. A l'échéance, trois jours de grâce sont accordés au débiteur, qui doit rembourser; ensuite chaque jour de retard entraîne pour lui une amende. Ces associations sont libres et les femmes en peuvent former comme les hommes (2). Elles sont bien conformes au caractère général de la Chine; car ce sont en définitive des sociétés de prêt familial.

Etant donné le grand âge de la Chine, on peut dire que l'institution du prêt à intérêt n'est pas chez les Célestes très ancienne; elle ne remonterait qu'à deux mille ans environ. L'usage ne s'en établit pas sans peine; il fut tour à tour admis et rejeté. Comme dans tous les États de l'antiquité, le taux légal de l'intérêt fut fixé en Chine à un chiffre, pour nous énorme: 30 0/0 pour dix mois lunaires, soit 3 0/0 par mois et 36 0/0 pour douze mois. Mais, par compensation, il est rigoureusement interdit de capitaliser les intérêts : « Quiconque prêtera ou en argent ou en biens fonds ne pourra percevoir que trois *fen* (trois centièmes de capital) par lune. Quelque accumulée que soit la dette par les lunes et les années, le capital et l'intérêt resteront toujours les mêmes. Si on contrevient à la loi, on sera condamné à quarante coups de bâton et à cent, si on use d'artifice pour faire passer l'intérêt dans le capital (3) ». Forcément il a fallu contrebalancer ces dispositions légales par d'autres destinées à contraindre le débiteur: « Celui qui sera accusé devant les mandarins de n'avoir pas payé une lune d'intérêt sera condamné à dix coups de bâton; à vingt

(1) E. Simon. *Cité Chinoise*. 124-125.
(2) *Herald* (*Loc. cit.*).
(3) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, II, 82.

pour deux lunes ; à trente pour trois et ainsi jusqu'à soixante, c'est-à-dire jusqu'au sixième mois : alors on oblige le débiteur à payer le capital et l'intérêt, mais on condamne à quatre-vingt coups ceux qui se paient violemment par leurs mains (1). »

Un économiste chinois, dont le mémoire a été traduit au siècle dernier, justifie ce taux excessif de l'intérêt par des considérations morales, en observant que les emprunts ne peuvent guère avoir lieu que par des dissipateurs ou pour le commerce. Les ruineuses folies des premiers, dit-il, tournent à l'avantage de la chose publique, en délivrant la société de leur inutilité et de leur mauvais exemple. Le commerce seul, en définitive, est donc grevé par l'intérêt de 30 0/0 ; mais l'intérêt de l'État doit passer avant tout (2). Ce n'est pas précisément la doctrine de nos économistes européens ; mais la Chine est un pays fermé, se suffisant à lui-même ; les grosses fortunes et la spéculation y sont tenues pour immorales.

VI. *Législation commerciale.*

La législation commerciale ne se soucie nullement en Chine de favoriser ce que nous appelons « les affaires » ; elle vise uniquement ce qu'elle considère comme le bien social. De sévères pénalités frappent les fonctionnaires, qui abuseraient de leur autorité pour extorquer des présents (3), pour emprunter des animaux domestiques, des maisons, etc. (4), pour prêter de l'argent à un taux usuraire (5). Cent coups de bambou à qui reçoit en gage les femmes et les

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, 83.
(2) *Mém. concernant les Chinois*, t. IV, 335 (Intérêt de l'argent).
(3) *Code pénal de la Chine* (Trad. Staunton), t. II, 214.
(4) *Ibid.*, 213.
(5) *Ibid.*, 212.

enfants de son débiteur. Peine plus sévère encore, s'il a des liaisons illicites avec les femmes remises entre ses mains : surtout, s'il les enlève de force. Dans ce dernier cas tout commerce criminel avec les femmes enlevées entraîne l'emprisonnement d'abord, la mort par strangulation ensuite (1). De ces prohibitions même on peut conclure, que les actes visés par elles avaient été dans le principe parfaitement licites.

La loi chinoise n'hésite pas à réprimer la concurrence ; elle condamne à quarante coups tout marchand, qui aura assorti ses marchandises et en aura fixé le prix de manière à empêcher ses voisins de vendre les leurs (2). Elle interdit l'exportation clandestine par mer ou par terre des chevaux, du bétail, du fer ouvré pouvant servir à faire des armes, des soies, des gazes, des satins (3). Prison et mort à quiconque exportera des armes, des équipages militaires (4). Cent coups de bambou à celui qui, sans la permission du gouvernement, tuera ses chevaux ou son bétail (5). Défense, sous peine de décapitation, de commercer clandestinement avec « les îles étrangères », d'y habiter, d'y cultiver (6). Mais si le gouvernement ne se fait pas faute de gêner les opérations et spéculations commerciales des particuliers, c'est toujours à bonne intention, avec la seule préoccupation de l'intérêt général. En revanche, il ne tient pas à remplir le Trésor public aux dépens des commerçants et ses droits de douane sont légers et perçus avec ménagement ; longtemps ils n'ont guère porté que sur le sel, dont le commerce est monopolisé dans la plupart des provinces et dont

(1) *Code pénal de la Chine* (Trad. Staunton), I, 266.
(2) *Ibid.*, I, 274.
(3) *Ibid.*, I, 387.
(4) *Ibid.*, 388.
(5) *Ibid.*, I, 399.
(6) *Ibid.*, t. II, 453.

les Chinois font une énorme consommation (1). En tout et pour tout, l'État vise principalement à maintenir un bien-être moyen, une population nombreuse, où il n'y ait ni riches, ni pauvres, où personne ne soit sacrifié. Cette façon de concevoir le bonheur social n'a évidemment aucun rapport avec le « laisser faire, laisser passer » de nos économistes ; elle est radicalement hostile à ce que nous avons appelé la ploutocratie.

B. Le Commerce au Japon

Le commerce dans le royaume du Soleil Levant ne saurait nous arrêter longtemps ; car ses pratiques, son organisation, sa législation sont calquées sur celles de la Chine, de la Chine féodale, que l'ancien Japon a imitée jadis avec une ferveur égale à celle qu'il déploie maintenant pour copier l'Europe. — Le Japon non européanisé, celui d'hier, était, comme la Chine, une nation surtout agricole, riche en produits variés (2). La céréale la plus largement cultivée y était le riz ; le sarrazin, le millet-sorgho, l'orge, le froment, se semaient seulement dans les régions trop froides ou trop hautes ; pourtant autrefois le riz ne servait au Japon qu'à l'alimentation des classes aisées (3). Le populaire se nourrissait surtout *d'oudou* sorte de *macaroni* fait avec du sarrazin et du froment ; quant à l'orge, elle était réservée aux chevaux (4). Quoique la vigne abondât dans le pays, on n'y faisait pas de vin, qui était remplacé par le *saki*, l'eau-de-vie de riz (5). La culture du thé, empruntée aux Chinois, ne produit au Japon que des thés verts, à la fois âpres

(1) Abbé Grosier. *Loc. cit.*, II, 71. — Huc. *Empire Chinois*, II, 361.
(2) Metchnikoff. *L'empire japonais*, 170.
(3) *Ibid.*, 90.
(4) *Ibid.*, 91.
(5) *Ibid.*, 91.

et parfumés (1). L'indigo est très cultivé et la couleur bleue est, pour les Japonais, la nuance de prédilection (2). La culture du tabac, importée au XVI[e] siècle par les Portugais, s'est largement répandue au Japon, comme partout. Les Japonais, de tout âge, sexe et condition, ont toujours à la bouche leurs petites pipes (3).

En tout pays féodal, le sol appartient en principe au prince, qui le morcèle en fiefs ou tenures concédés contre services et redevances. Il en était ainsi au Japon ; mais en définitive la terre était affermée par les nobles tenanciers à des fermiers plébéiens ou plutôt à des serfs, qui se transmettaient héréditairement leurs lots de terre, conservaient une certaine indépendance (4), mais payaient en nature un impôt variant d'un tiers aux trois cinquièmes de la récolte (5).

Le système agricole est au Japon, comme en Chine, celui de la petite culture intensive, à la bêche et à la pioche (6). Mettre le sol en valeur est un devoir et le détenteur d'un champ le perd, s'il laisse sa terre en friche pendant une année (7).

Comme l'agriculture, l'industrie japonaise était familiale ; les machines et les grandes manufactures étaient également inconnues. L'atelier se groupait autour du foyer domestique et les femmes y avaient leur part de labeur (8). Les industries spéciales étaient à peu de chose près calquées sur les industries chinoises similaires. Au V[e] siècle de notre ère, la sériciculture fut introduite au Japon par un empereur.

(1) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 92.
(2) *Ibid.* 96.
(3) *Ibid.*, 94.
(4) *Ibid.*, 89.
(5) *Ibid.*, 89.
(6) *Ibid.*, 90.
(7) Kaempfer. *Histoire du Japon.* 192.
(8) Aimé Humbert. *Japon illustré*, II, 84.

Le premier mûrier, importé de la Corée, fut planté par l'empereur lui-même et des artisans chinois, appelés à cet effet, établirent les métiers et filatures, qui furent d'abord confiés aux belles-sœurs du monarque (1).

La fabrication du papier avec l'écorce de la *Brussonetia papyrifera*, etc., etc., est aussi tout à fait chinoise et le papier sert au Japon comme en Chine aux usages les plus variés (2). Même imitation de l'industrie chinoise pour les objets de bronze et de laque.

Tous les métaux usuels se rencontrent au Japon. Le cuivre y abonde et son imparfaite préparation métallurgique fit autrefois la réputation des bronzes japonais; car tous contenaient une certaine quantité d'or, qu'on n'avait pas su en séparer (3). Du temps de Marco Polo, on parlait à la cour du Grand Mogol de l'exceptionnelle richesse aurifère du Japon (4), et en effet le pays est extrêmement riche en or. De nombreuses mines de ce métal y sont exploitées depuis plusieurs siècles. On extrayait l'or soit par la fonte, soit par le simple lavage des sables (5). L'argent, également commun, était fort estimé, en raison de la difficulté grande qu'on éprouvait à l'extraire du minerai. Même les premiers trafiquants d'Europe tirèrent d'abord un gros profit de cette valeur factice attribuée au métal blanc (6).

Malgré ou à cause de cette abondance de métaux précieux, les Japonais et même les Japonaises ne portaient pas de bijoux de prix ; le corail et l'écaille leur suffisaient (7). Peut-être faut-il attribuer cette singularité à d'antiques lois somptaires, analogues à celles de l'ancien Pérou.

(1) Metchnikoff. *Loc cit.*, 93.
(2) *Ibid.*, 95. — Kaempfer. *Loc. cit.*, t. III. Appendice, 267.
(3) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 51.
(4) *Ibid.*, 50.
(5) Kaempfer. *Loc. cit.*, I, 170.
(6) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 52.
(7) *Ibid.*, 50.

Le Japon ne visait à produire que pour sa consommation intérieure et nous avons vu que l'impôt rural se percevait en nature; aussi les anciens gouvernements ne songeaient pas à entasser de l'or dans leurs caisses. L'usage de la monnaie métallique était en vigueur seulement dans les provinces qui relevaient immédiatement du Siogoun. En général les seigneurs féodaux remplaçaient la monnaie d'or par du papier. Ce à quoi ils tenaient surtout, c'était à voir leurs greniers regorger de riz ou de blé (1). Cependant diverses monnaies métalliques avaient cours dans l'ancien Japon. Les monnaies d'or et d'argent consistaient en plaquettes allongées, arrondies aux extrémités et marquées de barres et de lettres, en somme, c'était des lingots analogues à ceux dont on se sert en Chine. Les monnaies de billon, en fer, en laiton, en cuivre, différaient entre elles de forme et de valeur ; mais toutes étaient percées d'un trou carré, comme les sapèques chinoises (2).

Toujours comme en Chine, l'État et l'opinion publique tenaient en mince estime les marchands, que l'on reléguait dans la dernière classe, après les nobles, les agriculteurs et même les artisans (3). En présence d'un noble, le marchand devait se prosterner, attendre qu'on lui dît de se relever et même alors ne parler que dans une posture inclinée. Au-dessous des marchands il n'y avait plus que les métiers réputés impurs : les bouchers, les corroyeurs, les mendiants (4).

Toujours à l'imitation du Céleste Empire, le Japon ne gênait point le commerce intérieur du royaume et ne frappait d'aucun impôt ni les marchandises, ni leur transit (5) : point de taxes, point de douanes intérieures. En outre le service des postes était organisé partout pour l'usage géné-

(1) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 50.
(2) Thunberg. *Voy. au Japon*. 422.
(3) Kaempfer. *Loc. cit.*. I. Préface IV. — Metchnikoff. *Loc. cit.* 608.
(4) Humbert. *Loc. cit.*, I, 386.
(5) Voyages au nord, etc., t. III, 121.

ral et non plus, comme en Chine, pour le seul usage impérial (1). Ce dont l'État se méfiait, ce qu'il s'efforçait de restreindre, c'était le commerce étranger, aussi les marchands chinois ou européens étaient-ils traités sur le même pied. L'empereur avait fixé, une fois pour toutes, la valeur tolérée de l'importation étrangère : une valeur de 300,000 taëls (2). Aux Hollandais un seul port, celui de Nagasaki, était ouvert, mais sous la surveillance d'officiers expérimentés, disposant d'une certaine force militaire (3). La vente des marchandises apportées d'Europe se faisait aux enchères, après avis donné aux marchands japonais et production d'échantillons. Défense était intimée aux étrangers d'exporter des espèces sonnantes, des cartes géographiques, des livres, surtout les écrits qui auraient pu les renseigner sur l'intérieur du pays. On interdisait également d'exporter des armes, particulièrement des sabres, l'arme par excellence des Japonais (4). Les fraudeurs étrangers étaient traités comme des criminels et soumis parfois à la question, à une question féroce : on les traînait sur des bancs hérissés de pointes (5).

Mais, tous ces détails, si parfaitement chinois, sont de l'histoire ancienne. Aujourd'hui c'est sur l'Europe, que le Japon s'efforce de se modeler. Nos tissus de laine et de coton vont sur ses marchés faire échec à ses soieries ; des manufactures calquées sur les nôtres se fondent ; il ne s'agit plus de production familiale, lente et consciencieuse, mais de surproduction hâtive, très insoucieuse de la qualité des produits (6). Tout est changé au Japon et il est probable qu'on ne pourrait plus, comme cela se faisait il y a peu d'années encore, acheter à Yédo même et dans les quartiers

(1) Kaempfer. *Loc. cit.*
(2) Thunberg. *Loc. cit.*, ch. X, p. 295.
(3) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 610.
(4) Thunberg. *Loc. cit.* 296-299.
(5) Kaempfer. *Loc. cit.* Liv. V, p. 22.
(6) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 93.

les plus populeux, pour la modeste somme de 1000 à 1500 francs, ce qu'on appelait un *yaciki*, c'est-à-dire un enclos avec jardin, maison d'habitation et magasin incombustible (1), pour y exercer un commerce modeste. Sans être prophète, on peut prédire, que la Chine, convertie aux mœurs d'Europe par le canon de son ancien élève, l'imitera dans un délai relativement court. Alors auront péri les derniers types des grands empires de l'antiquité.

C. L'ancien et le nouveau.

Le moment est donc bien choisi pour examiner et surtout pour apprécier impartialement l'organisation économique de la Chine. Quoi qu'on puisse penser de l'Empire du Milieu, sa longévité seule suffit à le rendre respectable ; en effet ses origines se perdent dans les ténèbres de la préhistoire. Les autres États contemporains de la Chine ont depuis longtemps disparu ; seule, le pays des Célestes est encore debout. Un Bossuet dirait que la Providence l'a conservé exprès pour nous instruire ; mais la philosophie politique de l'Aigle de Meaux est aujourd'hui bien morte. Actuellement la patrie de Confucius nous semble démodée jusqu'au ridicule ; mais il ne faut pas oublier qu'elle a des milliers d'années d'existence et a su créer une agglomération de quatre cent millions d'individus : de tels résultats mettent un pays bien au dessus des plaisanteries ; celles-ci fussent elles même très spirituelles.

En théorie, le système politique des Chinois n'a rien de commun avec le nôtre ; leur gouvernement est une monarchie paternelle ; l'Empereur est ou au moins doit être « le père et la mère » de son peuple. Or, que veut un bon père ? Il aime à grouper autour de lui une famille nombreuse, saine et heureuse.

(1) Metchnikoff. *Loc. cit.*, 191.

Qu'elle soit riche, cela n'importe guère, il est même préférable qu'elle vive dans des conditions modestes. En conséquence le gouvernement chinois vise surtout à éloigner l'industrie et le commerce de tout esprit de spéculation; il ne veut pas que l'atelier déborde la famille et la détruise; les arts industriels doivent toujours rester simples dans leurs procédés et bornés dans leur production, et celle-ci autant que possible se règlera sur les besoins réels, sur la consommation. La grande affaire, c'est l'art qui nourrit les hommes et les multiplie, en leur imposant une occupation saine; c'est l'agriculture. Dans un État bien ordonné, tout doit être subordonné à l'agriculture; car là où cette industrie primordiale est florissante, elle peut suffire à tout.

Bien moins importante est l'industrie proprement dite; il la faut autant possible reléguer dans les districts où un sol ingrat se prête mal au travail des champs.

Pour le commerce, il est fort utile, alors qu'il se borne sagement à répartir les produits d'un pays dans les diverses provinces, en apportant à chacune d'elles ce qu'elle ne saurait produire elle-même. Il faut donc aider le commerce intérieur, en lui créant des voies de communication commodes, peu coûteuses, et ne pas l'entraver par des taxes onéreuses.

Mais le commerce extérieur au contraire a besoin de lisières; il le faut surveiller et réglementer avec vigilance. Qu'on s'attache à l'empêcher d'exporter des denrées ou des objets utiles au pays même; qu'on l'encourage au contraire à exporter ce qui est purement de luxe et à importer en échange des marchandises utiles.

Aux Européens toute cette économie politique des Chinois semble ridiculement terre à terre et on ne saurait nier qu'en outrant son principe jusqu'à l'absurde, en décrétant, par exemple, l'immobilité des méthodes et des procédés industriels, elle n'ait étouffé dans l'œuf nombre d'utiles progrès. Mais il ne faut pas perdre de vue les gros résultats. En fait,

la Chine a duré et a pris un énorme développement, en même temps qu'à sa manière elle civilisait la presque totalité de la race jaune, tandis que des États intellectuellement beaucoup mieux doués, par exemple, Athènes et Rome, succombaient, après une existence historique relativement courte, minés qu'ils étaient par le mercantilisme, la spéculation, l'amour effréné de l'argent, en un mot la ploutocratie, c'est-à-dire la spoliation de la masse par une oligarchie de Crésus vilainement enrichis.

En conclurons-nous que nos États contemporains doivent copier servilement la Chine ? Nullement ; mais il serait plus insensé encore de ne tenir aucun compte de cette grande et si longue expérience sociologique. Or, elle nous enseigne, que sans doute il est absurde de paralyser l'initiative individuelle, mais qu'il importe beaucoup d'en modérer les écarts ; que l'industrie et le commerce sont avant tout des moyens de bonheur social, non des buts en eux-mêmes ; que les nations durent et prospèrent par l'esprit de solidarité ; qu'elles périssent par l'individualisme égoïste ; qu'un peuple est moralement bien déchu, quand l'amour du gain est devenu son unique idéal. C'est même par là que la Chine est tombée en décadence ; c'est en se dévouant avec trop de zèle au culte de la sapèque, qu'elle est devenue un grand corps inerte aujourd'hui menacé de mort politique. Mais je n'ai pas pas à m'étendre ici sur ces conclusions générales, qui seront mieux placées à la fin de ce livre.

CHAPITRE XI

LE COMMERCE DES PÉRIÉGYPTIENS

SOMMAIRE

Le commerce chez les Berbères anciens et les Touâreg. — Les néolithiques d'Europe. — Les Guanches. — Leur état commercial probable. — Les sauvages protohistoriques en Europe. — Le commerce chez les Lybiens. — Les monnaies numidiques. — Introduction du chameau en Afrique. — Importance du commerce chez les Touâreg. — Industrie et marchés dans les oasis. — Les caravanes commerciales. — Razzias des Touâreg. — La morale des Touâreg. — II. *Le commerce chez les Kabyles.* — Les marchés kabyles. — Le « Grand du marché ». — La réglementation des échanges. — Prohibitions commerciales. — Ventes aléatoires. - Souci dominant de l'intérêt général. — Le marché, lieu de paix et d'asile. — Sévère police du marché. — Associations commerciales, industrielles, agricoles. — Bonne entente du capital et du travail. — Réglementation des prêts et emprunts. — L'intérêt légal. — Comment on élude les lois gênantes. — L'hypothèque et ses formalités. — La dette et son caractère sacré. — — Droits excessifs du créancier. — Saisie primitive. — L'interdit et sa sanction. — III. *Le commerce à Madagascar.* — L'origine des Hovas. — Leur agriculture. — Leur industrie. — Mines et métallurgie. — Commerce et marchés. — Monnaies métalliques. — Morcellement de la piastre. — Rigoureuse police du marché. Loi de Lynch. — IV. *L'évolution commerciale chez les races berbères.*

I. *Le commerce chez les Berbères anciens et les Touâreg.*

Dans les sciences en voie de formation, comme l'anthropologie en général et la sociologie en particulier, on doit se tenir en garde contre deux travers également nuisibles ; l'un qui consiste à généraliser, à théoriser trop vite ; l'autre



qui porte au contraire à respecter outre mesure des théories anciennes et hâtivenent conçues, masquant les problèmes sans les résoudre. Ainsi jusqu'à nos jours, jusqu'à ce jour plutôt, on a admis sans conteste que l'Europe et l'Afrique du nord ont reçu de l'Asie leur population blanche et le plus clair de leur civilisation. A peine a-t-on consenti à ne point considérer les hommes paléolithiques, nos plus lointains ancêtres, comme étrangers à l'Asie ; mais à l'homme néolithique on impose encore le plus souvent un centre de création asiatique.

Ces conclusions trop tôt formulées commencent à être battues en brèche. Peut-être même est-on allé trop loin dans la réaction en mettant en doute même l'origine asiatique des races aryennes ; mais, quant aux plus anciens de nos néolithiques, ils sont vraisemblablement venus d'Afrique et se rattachent à la grande race berbère.

Dans le midi de la France, l'homme dit de Cro-magnon est le type de l'ancienne race berbère ; on a commencé par le retrouver ailleurs, notamment dans les grottes de Menton ; puis il a bien fallu l'identifier d'abord avec les premiers habitants des Canaries, avec les Guanches. Mais à leur tour ceux-ci se rattachent indubitablement aux premières populations de l'Afrique présaharienne, aux Touâreg, aux Kabyles aux Lybiens de l'antiquité, lesquels sont eux-mêmes consanguins des anciens Egyptiens. Nous avons à étudier successivement tous les groupes divers de cette série, d'abord les Guanches, puis les Berbères africains.

Des Guanches il y a peu à dire au point de vue commercial. Ces insulaires vivaient en tribus monarchiques, docilement soumises à leurs princes, à leurs nobles, à leur clergé : ils cultivaient une unique céréale, l'orge, dans un sol que chaque prince allotissait entre ses sujets, à peu près comme dans l'ancien Pérou (1). Entre eux, les petits rois despotiques

(1) Sabin Berthelot. *Mém. sur les Guanches* (*Mém. Soc. ethnol.*, t. I, 129-177).

des Guanches étaient constamment en guerre; il est donc probable que, pour s'emparer du bien du voisin, de ses chèvres, moutons ou porcs, de ses provisions de viandes boucanées, etc., la razzia était plus en usage que les échanges pacifiques. A l'intérieur des clans et tribus, le commerce devait être bien plus nul encore que dans le grand empire péruvien. Nous pouvons donc sans peine en croire l'ancien chroniqueur, Cadamosto, quand il nous dit que les Guanches n'avaient ni or, ni argent et ne connaissaient pas de monnaie (1).

Dans certaines îles, il semble bien que la propriété individuelle n'était pas encore instituée; puisque le vol n'était pas considéré comme un délit. Au contraire, à l'île de Fer, le vol était, nous dit-on, puni, pour la première fois, de la perte d'un œil; et en cas de récidive de la perte de l'autre (2); mais s'agissait-il de larcins au préjudice des individus ou à celui de la communauté, du clan ? Nous l'ignorons. Malheureusement ces derniers survivants de l'âge néolithique ont été à peine étudiés au point de vue sociologique par leurs conquérants. S'ils l'avaient voulu, leur agriculture, leurs animaux domestiques, leur industrie très analogue à celle des néolithiques du continent, leur aurait aisément fourni des objets d'échange au moins dans l'intérieur de chaque île; puisque la navigation leur était peu ou point connue, du moins si l'on s'en rapporte à des témoignages d'ailleurs contradictoires.

Dans le vieux monde occidental, il existait certainement encore, durant les premiers siècles de la Grèce et de Rome, bien d'autres sauvages blancs, comme on peut l'inférer de beaucoup de traits de mœurs recueillis par les écrivains de l'antiquité, mais toujours en passant et sans grand détail.

(1) Sabin Berthelot. *Loc. cit.*, 136.

(2) Verneau. *Rapport sur une mission scientifique dans l'Archipel canarien.* 201.

Ainsi Strabon parle de sauvages corses, vivant dans les montagnes de l'île, extrêmement farouches, habitant des creux de rocher, étrangers à toute agriculture et pillant les cultivateurs de la plaine (1). Il est assez probable que ces montagnards appartenaient à la race berbère ; mais nous ne savons rien de précis à leur sujet.

Sur les Berbères d'Afrique, nous sommes mieux renseignés. Malheureusement les écrivains de l'antiquité nous les ont très insuffisamment décrits, spécialement en ce qui touche à leurs mœurs commerciales. Strabon rapporte que les Lybiens appelés Nomades ou Numides étaient uniquement chasseurs et pasteurs. Longtemps, dit-il, ils dédaignèrent l'agriculture en s'adonnant surtout à la chasse ; mais Strabon ne songe pas que, dans la contrée infestée de bêtes fauves où ils habitaient, la chasse était nécessaire aux Lybiens pour sauvegarder les troupeaux. Après la chute de Carthage, Massanassès, à qui Rome victorieuse donna les Numides à gouverner, réussit pourtant à en faire des agriculteurs, même d'habiles agriculteurs ; mais Rome continua à encourager leur penchant pour la chasse en l'utilisant pour pourvoir à ses jeux du cirque, à ses *thieromachies* (2). Pourtant le commerce des Numides ne devait pas se limiter à la vente des animaux féroces ; car ils avaient des pièces de monnaie métalliques, les unes en cuivre, les autres en plomb, à l'effigie de leurs rois, et la monnaie suppose toujours des échanges commerciaux (3) ; enfin ils traversaient volontiers le détroit de Gibraltar afin de fréquenter l'*emporium* de Calpé près Gibraltar (4). Diodore nous affirme que les Lybiens *troglodytes*, c'est-à-dire habitant des cavernes,

(1) Strabon. Liv. V, ch. II, par. 7.

(2) Strabon. Liv. III, ch. IV, par. 33. — Livre XVII, ch. III, par. XV.

(3) Strabon. Liv. III, ch. IV, par. 2.

(4) E. Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, 209.

étaient tous, comme les Guanches, bien faits et robustes, résultat dû, selon lui, à leur coutume de mettre à mort les infirmes, les gens atteints de maladies incurables, même les vieillards (1). Au temps de la guerre de Jugurtha, les Numides avaient des villes, même des villes fortes; mais ils préféraient encore la vie pastorale à la vie agricole; c'était à regret qu'ils emblavaient leurs terres à pâturages, et leurs troupeaux étaient fort nombreux (2). En somme, c'étaient encore des demi-nomades, passant une partie de leur vie à cheval et guerroyant à la manière des Arabes.

Les Romains ne commercèrent pas directement avec le Soudan africain ; nous ne savons donc pas, si les Numides de l'antiquité convoyaient des caravanes, comme le font leurs descendants actuels, les Touâreg. Seule, la monture de nos Numides actuels a changé et, vers le commencement de l'ère chrétienne, le chameau a chez eux remplacé le cheval (3). Il importe cependant de distinguer entre le Touâreg nomade, qu'on peut appeler métaphoriquement le marin du désert, et son congénère des oasis, qui, lui, a renoncé à la vie nomade pour devenir agriculteur et marchand, surtout marchand. Les uns et les autres d'ailleurs s'entendent et s'entraident ; ainsi le commerce, qui enrichit les marchands d'In-Sâlah, serait impossible, si les nomades Ahaggàr ne protégeaient pas les caravanes ; et les Ahaggâr risqueraient de mourir de faim, si les gens d'In-Sâhah ne les approvisionnaient des aliments nécessaires (4). A Ghadamès, quand un chef nomade tombe dans le besoin, la corporation des marchands l'invite à venir à la ville et l'y entretient par un calcul de générosité bien entendue (5). Chaque

(1) Diodore. Liv. III, par. XXXII.
(2) Salluste. *Jugurtha*. XC.
(3) Peschel. *Races of Man.*, p. 472.
(4) H. Duveyrier. *Touâreg du Nord*, 297.
(5) *Ibid.*, 266.

maison même de Ghadamès a, parmi les Touâreg, son protecteur particulier, qu'elle choie avec sollicitude, dont elle va jusqu'à prévenir les désirs (1). C'est que, pour ces Touâreg sédentaires, le commerce est la grande affaire de la vie. Leur agriculture, leur horticulture plutôt, est abandonnée à des colons (Khammâs), auxquels ils laissent seulement le cinquième des produits ; mais, seul, le commerce peut enrichir les maîtres (2). Ces marchands de Ghadamès sont habiles, entreprenants ; presque tout le commerce entre le littoral méditerranéen et l'Afrique centrale est entre leurs mains (3) et ils ont des succursales à Kano, Katséna, Tombouktou, Rhât, In-Salah, Tripoli, Tunis (4). C'est à un marchand de Ghadamès que Barth, se trouvant à court d'argent à Kano, emprunta la somme qui lui était nécessaire pour quatre mois, mais au taux exhorbitant de 100 °/°. Le prêteur affirmait, que, simplement en achetant de l'ivoire et sans courir aucune chance de perte, il aurait aisément réalisé un gain identique (5).

Tout en étant des entrepôts, ces oasis sahariennes sont aussi des petits centres industriels et des marchés. A Rhât, on fabrique des ouvrages en peaux, des vases en bois, des étuis pour les armes (6). A Ghadamès, il y a des tailleurs, des tisserands, des cordonniers, des tanneurs, des forgerons, des menuisiers, des maçons, dont la profession est ordinairement héréditaire de père en fils. Tous les ans, il se tient à Rhât un grand marché, où des caravanes du nord et du midi apportent des marchandises (7). A Ghadamès,

(1) Duveyrier. *Loc. cit.*, 265.
(2) *Ibid.*, 289.
(3) *Ibid.*, 258.
(4) *Ibid.*, 257.
(5) *Ibid.*, 258.
(6) *Ibid.*, 274.
(7) Barth. *Voy. Afrique*, t. I, 129.

se tient aussi, tous les vendredis, un marché, surtout de consommation, où les denrées sont vendues à l'encan (1).

Les convoyeurs Touâreg sont toujours prêts à fournir aux marchands le nombre de chameaux, qui leur est nécessaire (2). Dans le sud du Sahara, ils se servent aussi concurremment de bœufs à bosse, de zébus plus grands et plus robustes que ceux de l'Inde (3) ; mais, dans cette région, on commence déjà à voyager non plus en grandes caravanes mais en petits groupes isolés (4). Ailleurs les caravanes importantes partent à époques fixes, une ou deux fois par an ; elles transportent à travers le désert toute sorte de marchandises, mais surtout du sel. A Tebou, dans la plus aride région du Sahara, il existe tel riche gisement de sel gemme où les Touâreg vont charger des centaines, des milliers de chameaux ; puis il s'en vont dans le Soudan agricole troquer leur condiment contre les blés ou des produits industriels ; à cette fin, ils ne craignent pas d'entreprendre des voyages, qui durent plusieurs mois (5).

Sur les confins méridionaux du désert, aux environs de Tombouctou, par exemple, les Touâreg sont relativement sédentaires. Possesseurs de riches troupeaux, ils ne sauraient s'éloigner beaucoup des pâturages, qui bordent le Niger et en fait, ils ne s'en écartent pas de plus d'une centaine de kilomètres ; ils ont même sur le fleuve des pirogues, qui leur servent à exécuter des razzias par eau (6) ; car partout où la chose est possible, ils pillent ou asservissent les populations noires. A Tombouctou, les esclaves ne peuvent même sortir de la ville sans risquer d'être enlevés

(1) Duveyrier. 260.
(2) Barth. *Loc. cit.*, t. I, 101.
(3) *Ibid.*, I, 291.
(4) *Ibid.*, I, 312.
(5) Barth. *Loc. cit.*, t. I, 278-279.
(6) *Le Temps*, 8 nov. 1894 (Correspondance).

par les Touâreg (1). Parfois ces pillards se réunissent en nombre pour attaquer les caravanes (2) ; mais le plus souvent, ils se contentent d'aller à leur rencontre et de les rançonner, en prélevant seulement un dixième de leurs marchandises, afin de ne pas tuer la poule aux œufs d'or (3).

Au nord du désert, sur les frontières sahariennes du Maroc, le même système de pillage méthodique est en usage et les caravanes, qui s'en vont, dans le sud, acheter, pour les revendre au nord, de l'ivoire, des esclaves, de la poudre d'or, doivent au préalable faire de gros présents aux Touâreg pour passer sans être dévalisées (4).

Néanmoins ces nomades, si peu respectueux du bien d'autrui, du moins de celui des étrangers, ont au témoignage de tous ceux qui ont pu les pratiquer, certaines qualités morales. D'abord, entre elles, toutes les familles d'une même tribu touâreg sont étroitement solidaires et vivent dans la plus étroite union ; elles sont, suivant leur propre expression, « comme la farine, qui passe à travers les divers trous d'un crible, mais tombe tout entière dans le même vase » (5). — Dans leurs longues pérégrinations à travers le désert, quand il arrive aux Touâreg de rencontrer un convoi d'esclaves, chacun d'eux leur offre une mesure de dattes (6). D'autre part, la probité des Touâreg convoyeurs est extrême. A mi-chemin entre Ghadamès et El-Ouâd, chaque caravane a l'habitude de déposer simplement des provisions pour les reprendre au retour et les autres caravanes n'y touchent jamais. Il n'est pas rare de rencontrer, sur les routes ordinaires des caravanes, des marchandises aban-

(1) Caillié. *Hist. univ. voy.* Vol XXIX, 405.
(2) *Ibid.*
(3) *Le Temps. Loc. cit.*
(4) Lemprière. *Voy. empire du Maroc.* 287.
(5) Barth. *Loc. cit.*, t. I, 102.
(6) *Ibid.*, I. 148.

données en attendant le retour de leurs propriétaires. La charge des chameaux, qui succombent en chemin, est ainsi laissée à la garde de Dieu et on la retrouve intacte même une année après (1). Les Touâreg ont donc une moralité spéciale, professionnelle, bornée sans doute, mais solide et sûrement susceptible d'un certain développement ; car elle est psychiquement fixée depuis des siècles.

II. *Le Commerce chez les Kabyles.*

Les Berbères, que nous venons d'étudier, n'avaient ou n'ont encore franchi que les étapes inférieures de l'évolution sociale, puisque les Guanches et les Troglodytes de l'antiquité vivaient encore à l'état sauvage ; puisque les Numides eux-mêmes avaient mal renoncé à la vie nomade, tandis que leurs congénères, les Touâreg actuels, y sont encore fort attachés. Au contraire les Kabyles, dont il nous reste à nous occuper, ont, depuis des siècles, adopté la vie sédentaire ; ce sont même des agriculteurs patients, tenaces et laborieux. En même temps, ils ont conservé l'ancienne organisation de la tribu républicaine ; ils en ont même amélioré la structure, en s'efforçant non sans succès de concilier la liberté et la solidarité (2). Il est donc particulièrement intéressant de voir, comment les Kabyles ont compris et organisé leur commerce, ce qu'ils lui ont permis, ce qu'ils lui ont interdit ; car leurs *kanouns* s'efforcent en cela, comme en toute chose, d'autoriser seulement ce qui est juste et de défendre tout ce qui est socialement nuisible.

Ainsi, en principe, tout Kabyle peut acheter ou vendre ; mais ce droit général est ôté au mineur, à l'interdit, à

(1) Duveyrier. *Loc. cit.*, 259.
(2) Voir mon *Evolution politique.*

l'insolvable devenu interdit, à la femme en puissance de père ou de mari. Bien d'autres prohibitions ont été édictées ; ainsi défense est faite à un mandataire de se rendre acquéreur des biens qu'il a charge de vendre ; au tuteur d'acheter les biens de son pupille, hors le cas d'enchères n'ayant pas suscité d'acquéreur. Interdiction à l'homme gravement malade d'aliéner plus d'un tiers de son bien ou d'acheter une valeur excédant ce tiers (1).

En Kabylie, les transactions commerciales se font ordinairement au marché ; certaines mêmes ne se peuvent faire ailleurs, par exemple, l'achat des provisions de famille (2). Le marché, le *souk*, est toujours une propriété publique, appartenant à une tribu au moins, quelquefois à deux et le prix en a été payé, après répartition, par les villages et même par les maisons (3). Les marchés kabyles sont francs de tous droits sur la marchandise vendue, excepté du droit dit *mâmera*, destiné à entretenir l'école, quand il y en a une (4). Dans les villages kabyles, il n'y a pas de marchands au détail ; les menus achats doivent donc pour la plupart se faire au marché public (5). Aussi le nombre de ces marchés est-il considérable ; de chaque village, il est possible de se rendre, chaque jour, à un marché différent et peu distant (6) ; mais la fondation d'un nouveau marché n'est pas tenue pour chose indifférente. Toute tribu, qui songe à ouvrir un marché nouveau, doit au préalable obtenir l'agrément des tribus voisines et choisir un jour, qui ne puisse nuire aux autres marchés déjà établis (7) ; car on ne veut pas autoriser de concurrence dommageable.

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*, t. II, 384.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 77.
(3) *Ibid.*, II, 78.
(4) *Ibid.*, 80.
(5) *Ibid.*, II, 77.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, II, 78.

A jour fixe, on se réunit, une fois la semaine, sur les marchés, dont chacun porte le nom de la tribu propriétaire : il y a, par exemple « le dimanche des *Irdjens* », le « mercredi des Aït Ouasif », etc. (1). Sur chaque marché, se trouvent des mesureurs, fonctionnaires désignés par la tribu propriétaire du marché, pour tout ce qui se vend à la mesure : grains, fèves, haricots, sorgho, millet, huile, etc. Ces mesureurs se paient, en retenant une petite portion des denrées.

Comme toute transaction commerciale peut donner lieu à contestations, on a, pour trancher ces conflits, institué un « Grand du marché », un juge spécial, siégeant au milieu des savants, qui veulent bien prendre place à ses côtés et lui constituent un Conseil, un comité consultatif. Toutefois la juridiction de ce magistrat du marché n'est pas obligatoire et les parties adverses sont libres de soumettre leur litige soit à un arbitre choisi par elles, soit au Conseil de leur village, à leur *djemâa*, si elles appartiennent au même village (2). Arrive-t-il que les disputes et litiges des gens troublent le bon ordre, le *Grand du Marché* fait amener devant lui les perturbateurs, les écoute, et au besoin sévit. Mais, dans toute affaire, les débats sont de courte durée. Le demandeur et le défendeur donnent eux-mêmes leurs raisons ; les témoins sont produits soit par les parties elles-mêmes, soit à la requête du juge. Celui-ci prend l'avis de son Conseil, exige le serment, s'il le juge convenable, puis rend son arrêt ; mais il lui est loisible de renvoyer l'affaire à un autre marché ; il peut même revenir sur une décision prise dans le cas où des faits nouveaux sont venus à sa connaissance. Toujours le juge fait exécuter sa décision, exige le payement des amendes, si le délinquant en a encouru, ou bien reçoit caution (3).

(1) Hanoteau et Letourneux. *Loc. cit.*, II, 73.
(2) *Ibid.*, III, 37.
(3) *Ibid.*, *Kabylie*. III. 38.

Les coutumes kabyles règlent la vente et le simple échange, qu'elles ne distinguent pas. Contrairement au Droit musulman, elles autorisent l'échange des objets mobiliers précieux, notamment de l'or, de l'argent, des monnaies diverses (1). Des règlements précis sont obligatoires dans les transactions; mais la vente à l'essai est permise et fréquente. Pour les denrées, qui se peuvent goûter, la vente n'est parfaite qu'après dégustation (2). Le prix de vente est d'ordinaire fixé par les parties elles-mêmes, mais il peut être laissé à l'arbitrage d'un tiers. Les frais de pesage on de mesurage sont à la charge du vendeur ; mais ceux d'enlèvement regardent l'acheteur seul (3). Les fruits, les légumes frais, la viande, les œufs, le gibier peuvent se négocier sans témoin et au comptant (4). Au marché, les témoins sont inutiles pour la vente des provisions de bouche, à moins qu'on ne vende en bloc et sans mesurage. Au contraire, pour la vente à domicile, des témoins sont nécessaires (5). Quand il s'agit d'êtres vivants, et l'on ne distingue pas les esclaves des animaux, l'affaire ne peut se traiter que devant témoins ; mais il n'y a pas de contrat écrit (6). D'ailleurs les actes sous seing privé sont à peu près inconnus en Kabylie ; on n'y attache même aucune force probante, à moins qu'ils n'émanent de personnages très considérés (7). Quant il s'agit de vendre un être vivant, l'acheteur en doit déclarer les défauts ; il n'est alors responsable que des vices non déclarés. Certaines tares sont reddhibitoires ; elles peuvent entraîner la résolution de la vente (8) ; telles sont la cécité, l'épilepsie, la rétivité, etc., etc.

(1) Hanoteau et Letourneux. *Loc. cit.*, II, 413.
(2) *Ibid.*, II, 380.
(3) *Ibid.*, 381.
(4) *Ibid.*, 382.
(5) *Ibid.*, 383.
(6) *Ibid.*, *Kabylie*. II, 382.
(7) *Ibid.*, II, 367.
(8) *Ibid.*, 391.

La coutume a aussi décrété un certain nombre d'interdictions de vente, inspirées tantôt par des considérations d'intérêt général, tantôt par des motifs religieux, qui rappellent les vieilles législations de l'Égypte, de l'Inde, de la Judée, etc. Dans le premier groupe de ces restrictions se place la défense de mettre dans le commerce le lit des rivières, la grève de la mer, les chemins, la mosquée, les édifices religieux, les chiens vivants, les hommes libres ; la défense, sous peine d'une forte amende, d'acheter ou de détenir des substances toxiques (1). Aux préjugés religieux appartient l'interdiction de vendre ou acheter la chair des animaux, qui n'ont pas été égorgés selon les rites, de ceux qui ont été tués par accident et aussi la chair des animaux dits *haram*, c'est-à-dire du sanglier, du cheval, du mulet, de l'âne, du chat, de la tortue, du chien, du rat, du corbeau, du vautour, des hirondelles, etc. D'autres prohibitions sont simplement hygiéniques, par exemple, celle qui défend de vendre les animaux morts de maladies, les excréments humains, le beurre fondu, l'huile ou le miel, dans lesquels seraient morts des rats ou d'autres animaux (2).

On s'est aussi efforcé d'empêcher les ventes aléatoires, celles qui se distinguent mal des jeux de hasard, par exemple, la vente des fruits non encore noués, des céréales avant qu'elles soient montées en épis ; mais sur ce point, l'amour de la spéculation a eu gain de cause et il a tourné la loi par une distinction subtile. Le vendeur ne s'engage pas à livrer à l'acheteur la récolte future encore incertaine, mais seulement un nombre donné de mesures de blé, d'huile, de fruits, prises sur cette récolte. Grâce à ce subterfuge jésuitique, les Kabyles ont ouvert à la spéculation un vaste champ, où elle se meut aussi à l'aise que dans nos jeux de bourse (3).

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*, t. III, 179.
(2) *Ibid.*, t. II, 385.
(3) *Ibid.*, t. II, 399.

Les *kanouns* kabyles ont eu deux soucis principaux, d'abord de laisser au commerce toute la liberté possible, mais seulement en tant qu'il ne lèse point l'intérêt supérieur de la communauté. Ainsi on veut que la bonne foi préside aux transactions et toute tromperie sur la qualité ou la quantité de la marchandise vendue est punie d'une amende, qui devient plus forte, s'il s'agit d'une substance nuisible à la santé. L'orfèvre n'est point recherché pour les alliages dont il se sert, sûrement parce que la science kabyle est trop novice pour avoir des essayeurs dignes de confiance ; mais la mauvaise foi flagrante de l'artisan en bijoux est assimilée au vol et punie comme telle (1). En vertu de l'intérêt général, on restreint la liberté du commerce, dès qu'elle devient nuisible ; ainsi, en temps de guerre, la *djemâa*, le Conseil du village, rationne la consommation et fixe, pour l'achat des denrées, un maximum d'achat, que personne ne doit outrepasser. De même et pour la même raison, en cas de disette ou de chute de neige excessive et obstruant les routes, il est fait défense aux habitants d'acheter quoi que ce soit sur le marché avant qu'on ait pourvu aux besoins des malades et à ceux des femmes enceintes ou récemment accouchées (2).

Ces prescriptions tutélaires font honneur aux Kabyles et jusqu'ici nous n'en avons guère rencontré d'analogues. On en peut encore citer plusieurs autres de même ordre. Ainsi nous avons vu que l'ouverture d'un marché nouveau était subordonnée au consentement de plusieurs tribus, devenait, en somme, une affaire internationale ; puisque chaque tribu kabyle est indépendante ; mais cette règle ne vaut qu'en temps de paix. En temps de guerre, toute tribu, qui n'avait pas de marché chez elle, en établit librement un sur son territoire et le tient, le même jour que celui où elle avait

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*, t. III, 269.
(2) *Ibid.*, III, 268.

l'habitude de fréquenter le marché voisin. Seulement ce marché ouvert d'urgence est temporaire et il doit disparaître après la cessation des hostilités (1).

Cette faculté de fonder un marché en temps de guerre est un surcroît de précaution destiné à laisser aux belligérants leurs coudées absolument franches. A la rigueur, les Kabyles auraient pu s'en passer ; car leur coutume fait des marchés un terrain neutre, placé sous la sauvegarde, l'*ânaia* (2), des propriétaires. Quiconque se rend au marché ou en revient est couvert tant qu'il n'est point sorti du territoire de la tribu à laquelle le marché appartient et, même en temps de guerre, les gens des tribus ennemies peuvent impunément se rencontrer sur un marché (3). En temps de paix même, le marché est un lieu, qui a quelque chose de sacré. On n'en doit jamais troubler la tranquillité, et tout délit, qui s'y commet, acquiert une exceptionnelle gravité et est sévèrement réprimé. Ainsi le moindre vol sur un marché est tenu pour un crime capital et le coupable peut être lapidé sur le champ, lynché, par la foule. A tout le moins, on le dépouille de ses vêtements, on lui rase les sourcils et la barbe et on l'expulse en faisant pleuvoir sur lui les pierres et les huées (4).

En Kabylie, comme en tout pays, le commerce et l'industrie dépendent étroitement l'un de l'autre ; mais le régime des Kabyles est patriarcal; leur esprit de solidarité est encore très vif; leur industrie est familiale et ne donne pas lieu aux abus homicides, si communs dans nos grands États industriels. En Kabylie, la grande exploitation est inconnue et, dans les petits ateliers, fabricants et ouvriers sont ordinairement associés (5). Pour l'industrie, pour le commerce,

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*, t. II, 82.
(2) Voir mon *Evolution politique*.
(3) Hanoteau et Letourneaux. *Kabylie*, t. II, 80.
(4) *Ibid.*, 81.
(5) *Ibid.*, *Kabylie*, III, 268.

les Kabyles se constituent volontiers en sociétés. Comme la meunerie est une des grandes industries dans les villages kabyles, il se forme beaucoup de sociétés ayant pour but l'exploitation des moulins et les participants sont, d'habitude, le propriétaire, le mécanicien et le meunier. Ces libres associations de ce que nous appelons aujourd'hui le travail et le capital sont très fréquentes et très variées. Ainsi un propriétaire d'animaux et un conducteur de bêtes de somme constituent ensemble une société (1). Certaines sociétés ont strictement pour objet la mise en valeur d'un capital, alors certains associés fournissent seulement leur capital ; les autres, seulement leurs bras et leur industrie (2). Dans ce cas, les associés conviennent entre eux du genre de commerce à entreprendre et l'associé actif est déclaré responsable des pertes, s'il risque abusivement le capital dans des opérations étrangères au commerce convenu (3). Ces associations industrielles sont d'ailleurs presque calquées sur les associations agricoles, qui ont dû les précéder. Ainsi la *Kedhià* est un contrat d'association agricole, par lequel le propriétaire foncier fournit la terre et la moitié de la semence tandis que l'associé actif apporte les bœufs, la charrue, une moitié de la semence et le travail. En retour le propriétaire prend seulement les deux cinquièmes de la récolte, laissant les trois autres cinquièmes à l'associé actif (4). Tous les faits et traits de mœurs, que je viens d'énumérer, prouvent à l'évidence que le goût du commerce et de l'industrie est déjà très développé chez les Kabyles, mais qu'il y est encore moralement tenu en bride par des survivances datant de l'âge du clan. Or, la même observation se peut faire à propos des prêts et des dettes.

(1) Hanoteau et Letourneux, II, 483.
(2) *Ibid.*, 484.
(3) *Ibid.*, 485.
(4) *Ibid.*, t. II, 451.

Tout d'abord, on ne souscrit presque jamais une obligation écrite et en général les actes écrits ne sont pas d'usage. Parfois cependant il arrive à un commerçant de faire tenir ses comptes par un savant (*Tebib*) ; mais après la mort ces livres écrits ne font foi que, s'ils ont été dictés devant témoins (1). Règle générale : on invoque en toute chose la preuve testimoniale. Ainsi jamais un prêt ne se fait par écrit ; c'est toujours devant témoins que se traite l'affaire (2). La question des intérêts se règle de diverses manières. Fidèles à la lettre du Koran, les marabouts prêchent la gratuité du prêt. A leur suite, certaines tribus ont édicté des pénalités non seulement contre le prêteur à intérêts, mais aussi contre les intermédiaires. Ailleurs on a fixé un intérêt légal, fort élevé suivant la coutume primitive, puisqu'il est de 33 à 50 0/0 ; ce taux légal est obligatoire sous peine d'amende. D'autres tribus n'ont pas jugé à propos de légiférer à ce sujet et ont laissé aux parties contractantes la liberté d'adopter tel chiffre qui leur pourrait convenir (3). La durée du prêt est facultative ; on emprunte à l'année, au mois, à la saison, à la semaine, même à la journée. Si l'emprunt s'est conclu sans fixation d'échéance, le prêteur ne peut réclamer d'intérêts qu'au bout de l'année augmentée d'un délai de grâce (4). Le prêt ne s'effectue pas toujours en argent ; il peut se faire en denrées, en travail, en services, que l'emprunteur s'oblige à rendre. Dans le cas de prêt en denrées, l'intérêt se paie toujours en nature (5).

En Kabylie, comme en Europe, on sait par d'habiles subterfuges tourner les prescriptions légales et religieuses, quand elles sont gênantes. Par exemple, quand le prix d'un

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*, t. II, 367.
(2) *Ibid.*, II, 496.
(3) *Ibid.*, t. II, 494-495.
(4) *Ibid.*, 495-496.
(5) *Ibid.*, 494.

objet vendu doit être payé à longue échéance, on ne stipule pas d'intérêt, mais on majore le prix d'une quantité compensatrice. Les dévots timorés mettent leur conscience en paix en simulant une double vente. Ainsi l'homme qui a besoin d'argent vend à son prêteur un objet mobilier quelconque, qui lui est payé comptant par l'acquéreur, lequel le lui rend aussitôt pour un prix supérieur et payable à terme (1).

Le prêt sur hypothèque n'est pas inconnu aux kabyles ; mais son nom même indique qu'on s'est efforcé de l'assimiler au prêt sur objet mobilier. L'hypothèque s'appelle en effet « dépôt de la terre « (*thirmersiouth-en-temourth*) ; mais, comme le dépôt effectif d'un champ est impossible, qu'il ne peut même être remplacé par l'abandon du bien hypothéqué, puisque le propriétaire continue à jouir de celui-ci, on se contente d'une prise de possession fictive opérée par le prêteur, mais ne durant que quelques jours. Cette entrée en jouissance momentanée proclame les droits acquis par le prêteur ; elle met en jeu sur une échelle aussi large que possible la preuve testimoniale (2).

La loi kabyle autorise le transfert d'une créance active à un tiers ; mais alors le débiteur en doit être prévenu et devant témoins (3). — L'opinion publique et la loi, qui en est l'expression, considèrent la dette comme une obligation sacrée et son paiement comme un devoir social ; qui ne remplit pas ce devoir est coupable et passible d'une peine. Les autorités du village, *l'amin* et les *t'emman*, doivent veiller à ce que toute dette légitime soit acquittée. Au besoin, le créancier s'adresse à la *djemâa*, qui contraint le débiteur à s'exécuter ou le frappe d'une amende. Cette assemblée exige même que les gens du village revenant de l'étranger

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*. II, 398.
(2) *Ibid.*, II, 530.
(3) *Ibid.*, II, 400.

aient au préalable satisfait leurs créanciers arabes ou français. Dans certaines tribus, le respect de la dette contractée est tel qu'un débiteur est puni si, même en plaisantant, il s'est permis de dire qu'il se refuserait à payer (1).

Le religieux respect de la chose due a fait accorder au créancier kabyle des droits excessifs, qu'on ne trouve guère en vigueur que chez les sauvages. Ainsi un créancier impayé a le droit de prendre et de retenir jusqu'à remboursement un objet quelconque appartenant à son débiteur ; il peut même enlever et garder le fils du débiteur afin d'obliger celui-ci à s'exécuter. Si le débiteur appartient à un autre village, le créancier est autorisé à se payer en dépouillant un concitoyen du débiteur récalcitrant. Par ce fait la *djemâà* du dépouillé est mise en demeure de s'occuper de l'affaire et de la régler (2).

Ces saisies brutales d'objets et de personnes par le créancier lui-même, cette responsabilité collective nous reportent à l'origine même des sociétés, en période sauvage. Ce n'est pas tout encore. Le créancier est en outre garanti par l'interdit, c'est-à-dire par une mesure équivalant à une saisie et à une déclaration de faillite ; puisque par l'interdit les biens du débiteur deviennent propriété commune. S'il arrive à un débiteur, après l'accomplissement des formalités légales de l'interdiction, de commettre un détournement, il est alors mis hors la loi, abandonné, excommunié et tout le monde a le droit de le frapper sans encourir aucune peine (3). On voit combien, en ce qui concerne le commerce, comme en toute chose, les lois et coutumes kabyles sont particulières. Aussi pour l'étude de l'évolution sociologique, ces mœurs sont-elles très précieuses ; car elles nous reportent à un passé des plus lointains.

(1) Hanoteau et Letourneux. *Kabylie*, II, 356.
(2) *Ibid.*, II, 356.
(3) *Ibid.*, *Kabylie*, t. III, 257-258.

III. *Le Commerce à Madagascar.*

Nous avons étudié le commerce chez les Berbères, que j'ai appelé les Périégyptiens blancs. Il me reste encore à parler des Périégyptiens noirs, c'est-à-dire des Éthiopiens anciens et modernes. Tous ces peuples ont cela de commun qu'ils ont joué un rôle, soit dans la fondation, soit dans le peuplement de l'Éthiopie et surtout ont été très mêlés à l'histoire du royaume des Pharaons, aussi conviendra-t-il mieux pour notre étude, de les réunir à l'Égypte. Mais je terminerai ce chapitre en traitant brièvement du commerce chez les Hovas de Madagascar.

Ces Hovas, que l'on nous affirme être d'origine malaise, diffèrent cependant beaucoup des Malais par les caractères physiques et, d'autre part, leurs mœurs n'ont rien non plus de Malais. En effet, la plupart de leurs coutumes sont africaines ; certaines autres, par exemple, l'habitude, conservée jusqu'à nos jours, d'enterrer les morts sous des *dolmens*, parfois revêtus de tumulus, et celle d'ériger des *menhirs* commémoratifs, les rattachent bien plutôt aux anciens Berbères de l'Afrique septentrionale. Restent des analogies de leur langue, qui est d'ailleurs celle de toute l'île, avec les idiomes malais ; mais ces analogies, dont on a beaucoup exagéré l'importance, peuvent être dues à la fréquentation des nombreux marchands arabes, qui, eux, sont allés et vont en Malaisie. Ajoutons que ces Hovas, soi-disant Malais, qui auraient pris pied à Madagascar après une très longue traversée, sont aujourd'hui à peu près étrangers à toute navigation.

Mais, sans plus nous occuper de l'origine des Hovas, voyons ce que sont leur commerce et leur industrie, leur industrie agricole d'abord : celle-ci est peu avancée. La grande céréale des Hovas est le riz cultivé dans les marais de l'île. Pourtant dans certaines localités, le riz dit de mon-

tagne est aussi cultivé (1). Les agriculteurs hovas procèdent par semis et repiquage, à la manière chinoise ; mais ne connaissent pas la charrue. Leur principal instrument agricole est une bêche à manche très long et dont le fer étroit et allongé n'a guère qu'un décimètre de superficie (2). Remarquons en passant que les Hovas ont l'habitude de conserver leur récolte dans des *silos* souterrains, comme on le fait dans l'Afrique du nord (3). Le coton pousse dans l'île à l'état sauvage ; il y donne même deux récoltes, mais n'y est pas cultivé. Plusieurs espèces de vers à soie indigènes produisent une soie grise, que les Hovas savent teindre avec les substances tinctoriales du pays, savoir : l'indigo, l'orseille, etc., (4).

Point de chevaux indigènes dans l'île ; mais le bétail y abonde ainsi que les moutons, les porcs et la volaille. Les bœufs sont de la race à bosse, si commune en Asie et dans l'Afrique orientale (5).

L'industrie des Hovas est moins avancée encore que leur agriculture. Le filage se fait à la main, avec un fuseau mais sans rouet (6). Le tissage est également très simple, mais les dessins sont incorporés à l'étoffe même et paraissent sur ses deux faces (7).

La poterie hova, très grossière, est d'un rouge sombre (8). Une particularité à retenir, c'est que les Hovas se servent encore de ces étoffes en écorce battue, de ces étoffes-papier, que nous avons trouvées dans l'Afrique orientale et en Polynésie (9),

(1) Dupré. *Trois mois de sejour à Madagascar*, 54-55.
(2) James Sibree. *Madagascar et ses habitants*, 147.
(3) *Ibid.*, 143-146.
(4) Dupré. *Loc. cit.*, 178-179.
(5) Dupré. *Loc. cit.*, 181.
(6) J. Sibree. 211.
(7) *Ibid.*
(8) *Ibid* , 220.
(9) *Ibid.*, 212.

Un autre trait à noter, c'est que les anciens villages hovas sont situés sur les hauteurs et défendus par des fortifications très souvent mégalithiques (1).

Madagascar possède des gisements de cuivre, de plomb, et elle avait anciennement la réputation d'être riche en mines d'or et d'argent (2). Le fer surtout y abonde (3) à ce point qu'il fait, en certains points, dévier l'aiguille aimantée. On l'extrait du minerai au moyen de ces petits fourneaux primitifs, attisés par deux soufflets et qui sont si communs en Afrique (4).

La confusion des métiers n'existe plus chez les Hovas; leurs artisans sont spécialisés ; il y a chez eux des charpentiers, des forgerons, des orfèvres, etc. (5).

Les Hovas ne sauraient avoir de commerce direct avec l'extérieur, puisqu'ils n'ont aucune marine sérieuse ; mais leur commerce intérieur est actif et leurs marchés principaux extrêmement fréquentés. Une foule d'indigènes se rendent, tous les vendredis, à celui de Tananarive ; aussi est-ce là que les lois et messages du souverain sont ordinairement proclamés (6) ; c'est aussi sur la place du marché, que se réunissent les assemblées nationales, les *kabarys* (7). A ce marché on trouve tout ce qui se vend dans l'île : des étoffes indigènes, des cotonnades américaines, du bétail, des volailles, des œufs, du riz, etc., de la ferblanterie et de la quincaillerie du pays, des nattes, des paniers (8), des denrées diverses, des fruits, des épices, du tabac, etc., même

(1) James Sibree. *Passim.*
(2) E. Lopez *Le Congo* (1578).
(3) Dupré. *Loc. cit.*, 177.
(4) James Sibree. *Loc. cit.*, 218.
(5) *Ibid.*, 216.
(6) *Ibid.*, 127.
(7) *Ibid.*, 94.
(8) Dupré. *Loc. cit.*, 166.

des sauterelles et des chrysalides de ver à soie (1), du rhum indigène (*toaka*) extrait de la canne à sucre, de la poterie, des lits, des outils ou armes en fer, des matériaux de construction, etc. etc., enfin des esclaves des deux sexes, mis en vente comme tout le reste (2). Entre Hovas, la moindre affaire commerciale donne lieu à des débats sans fin ; l'offre et la demande ne se lassent pas de faire assaut de subtilité et de ruse (3).

Les Hovas n'ont pas de monnaie nationale. Leur unité monétaire est la piastre espagnole, à laquelle la pièce de cinq francs française fait aujourd'hui concurrence ; mais presque toutes les monnaies d'argent ayant même grandeur et même poids sont acceptées dans le commerce (4). Les subdivisions de la piastre, qui est la monnaie la plus usitée, s'obtiennent à la manière chinoise, en sectionnant la pièce en deux, quatre, six, huit, etc., morceaux. Aussi, comme les marchands chinois et ceux de l'Egypte ancienne, tout Malgache a sa balance, instrument si délicat qu'il peut peser la 720e partie d'une pièce de cinq francs (5) ; en effet, la dernière et la plus petite fraction monétaire usitée est le *vary-ventis*, qui est la 720e partie d'une piastre et a le poids « d'un grain de riz (6) ».

Malgré la grande affluence qui a lieu sur les marchés, les disputes, les rixes, les vols y sont très rares. Il faut dire que la police des Hovas relativement au marché rappelle fort celle des Kabyles. Tout voleur surpris sur le marché, en flagrant délit, coupant, par exemple, le coin du *lamba* où les Hovas serrent ordinairement leur argent, est sur le champ

(1) James Sibree. *Loc. cit.*, 131.
(2) *Ibid.*, 128-131.
(3) *Ibid.*, 224.
(4) *Ibid.*, 221.
(5) Dupré. *Loc. cit.*, 164-165.
(6) James Sibree. *Loc. cit.*, 223.

lynché par la foule. Cette justice expéditive s'appliquait encore en 1866 (1) et je l'ai tout-à-l'heure signalée en Kabylie.

La coutume hova est aussi fort rigoureuse pour les débiteurs, plus encore que les *kanouns* kabyles. Ainsi l'insolvabilité entraîne fréquemment non seulement la vente du coupable, mais celle de sa femme et de ses enfants, en même temps que la confiscation de ses biens (2).

J'ai eu soin de signaler en passant quelques traits de mœurs, qui n'ont rien de Malais, mais se retrouvent aujourd'hui encore en Kabylie ou ont existé jadis dans l'ancienne Egypte. Si l'on envisageait toute la vie sociale des Hovas, on multiplierait aisément ces analogies, qui, toutes, protestent contre l'origine malaise, attribuée aux habitants du plateau central de Madagascar.

IV. *L'évolution commerciale chez les races Barbères, etc.*

Nous sommes maintenant en mesure de nous représenter en raccourci l'évolution commerciale des races berbères ou métissées de Berbères. Le Berbère néolithique, du moins celui des Canaries, devait être encore à la phase précommerciale ; puisque les Guanches, non encore sortis de l'âge du clan communautaire, communiquaient peu ou point d'une île à l'autre ; puisque, même dans la plus grande île, leurs roitelets étaient perpétuellement en guerre : c'était donc par la *razzia*, que l'on devait entrer le plus souvent en possession des biens du voisin et les biens les plus désirables devaient être les troupeaux de chèvre. Sur tout cela les chroniqueurs se taisent et nous en sommes réduits à des suppositions. Au sujet des aptitudes et mœurs com-

(1) James Sibree. *Loc. cit.*, 302.
(2) *Ibid.*, 302.

merciales chez les Berbères africains de l'antiquité, chez les Lybiens, les renseignements nous font également défaut ; il est probable que les Troglodytes, sans doute très analogues à notre homme de Cro-magnon, ne songeaient guère encore au commerce. Au contraire les Numides de l'histoire, ancêtres des Touâreg contemporains, étaient déjà adonnés au commerce extérieur ; mais on ne risque guère de se tromper en admettant qu'entre leurs diverses tribus la *razzia* guerrière jouait dans les échanges de valeurs un rôle plus important que le pacifique commerce.

Chez les Kabyles, un grand progrès s'est accompli. La constitution politique de leurs tribus est des plus ingénieuses ; ces tribus sont des groupes de clans et, dans l'organisation intérieure de ces clans, on s'est efforcé de concilier la solidarité avec la liberté individuelle. C'est aussi dans le même esprit, qu'ont été réglées les relations commerciales entre villages et tribus. On a tâché de faciliter les transactions utiles, d'y faire présider la loyauté, le respect des engagements pris. On n'a pas hésité au contraire à entraver ou à interdire les agissements ou spéculations nuisibles à la communauté. Quand il est arrivé aux *kanouns* kabyles d'édicter des prohibitions déraisonnables, ils ne l'ont guère fait que pour se plier à des prescriptions religieuses, lesquelles, en tout pays, sont souvent plus rituelles que sensées. Certaines responsabilités collectives, que j'ai signalées, choquent aussi nos habitudes individualistes, mais en Kabylie, elles sont en harmonie avec l'organisation du clan encore communautaire au moins par les traditions.

Les règlements touchant l'établissement d'un marché, sa police, l'espèce de *trève de Dieu* qu'on y observe, etc., sont de tout point louables et, sur ce point, le Kabyle soit-disant barbare est moralement bien supérieur à l'homme civilisé de nos jours.

Ce parti-pris de subordonner, au point de vue commercial comme à tous les autres, l'intérêt individuel à l'intérêt

général s'accuse dans un grand nombre de *kanouns* Kabyles. Or, l'étude de l'évolution politique, chez les hommes de toute race et de toute couleur, nous a appris que les stades de cette évolution vont de la horde anarchique au clan ; du clan à la tribu républicaine d'abord, monarchique ensuite ; de cette dernière à la petite monarchie, puis aux grands Etats gouvernés par un roi absolu. Dans ces grands empires despotiques, du moins dans ceux de l'antiquité, qui, les premiers, se constituèrent, la législation se préoccupe encore beaucoup de l'utilité publique ; le roi, qui incarne cette législation, ressent ou feint de ressentir pour ses sujets des sentiments de père de famille, qui d'ailleurs n'empêchent pas assez les plus criants abus du bon plaisir. C'est que toute cette humanité de parade vient de loin ; elle n'est qu'une survivance, dont l'origine remonte à l'âge de la tribu primitive depuis longtemps disparu.

CHAPITRE XII

LE COMMERCE EN ÉTHIOPIE ET EN EGYPTE

SOMMAIRE

I. La *préhistoire*. — Les origines de l'Egypte. — L'âge de la pierre et des cavernes. — II. *L'Ethiopie*. — L'Ethiopie ancienne. — Méroé et son commerce. — Les Ethiopiens modernes. — Leur industrie. — Peu de spécialisation industrielle en Abyssinie. — Un potentat protecteur de l'industrie. — Commerce par dépôts et troc. — Commerce intérieur en Abyssinie. — Les marchés. — Les caravanes. — Monnaies primitives et thalers. — Caractère primitif des monnaies divisionnaires. — Absence de monnaie commune et difficulté des échanges. — Police des marchés. — Droits régaliens du monarque en fait de commerce. — III. *L'Egypte*. — Origines ethniques de l'Egypte. — Date approximative de la fondation de l'Egypte. — Survivances du troglodytisme et de l'âge de la pierre. — Féodalité égyptienne. — Agriculture de l'ancienne Egypte. — Les arts industriels en Egypte. — Condition des artisans dans l'ancienne Egypte. Les corporations de métiers. — Le travail des mines. — Caravanes, foires et marchés. — Protectionnisme primitif. — Le commerce extérieur — Razzias égyptiennes. — Les navires égyptiens et le commerce maritime. — Les poids et mesures. — Lingots monétaires. — Les barres monétaires en cuivre. — Législation relative aux débiteurs. — IV. *L'évolution commerciale en Egypte*.

I. *La préhistoire*.

Dans ce chapitre, je traiterai successivement de l'Éthiopie ancienne et moderne, puis de l'Égypte ancienne. Il importe, en effet, de rapprocher ces deux pays ; car l'histoire et les monuments nous apprennent que, pendant des sièclés, leurs destinées ont été à ce point unies que les anciens, admettant l'opinion professée par les Éthiopiens, ont

considéré l'Égypte comme une colonie éthiopienne (1). Champollion-le-Jeune est même encore de cet avis, que semblent contredire les documents hiéroglyphiques (2). Rien n'égale le soin et la conscience avec lesquels ces documents sont aujourd'hui consultés ; mais il est une critique, que l'on peut adresser à tous nos Égyptologues ; celle de ne se hasarder jamais hors de la période historique, qui pourtant, et si loin qu'on la remonte, ne saurait être un commencement.

Les premières dynasties égyptiennes nous sont encore à peine connues, néanmoins on est bien obligé d'accorder à Menès ou Mini, le plus ancien monarque, dont le nom soit arrivé jusqu'à nous, une très grande antiquité ; mais, si Menès apparaît au seuil de l'histoire égyptienne, force est bien de le considérer comme terminant la préhistoire. Pour que ce nom de Menès ait surnagé, il a fallu que le royaume gouverné par celui qui le portait fût déjà parvenu à un état de civilisation relativement avancé, par conséquent séparé par un laps de temps très considérable des vraies origines de l'Egypte, de l'époque où les Protoégyptiens, de race blanche et selon toute vraisemblance berbère, occupèrent la Basse-Égypte.

On s'accorde à considérer cette Egypte inférieure comme étant de date géologique relativement récente. A une époque, dont l'ancienneté échappe aux calculs, le Nil, arrêté par une barrière granitique s'inclinait à l'ouest juste au-dessus de Syène pour traverser le désert lybique. Finalement il s'ouvrit un passage à travers le granit, en formant la cataracte de Syène, et dès lors coula vers la Méditerranée entre les monts arabiques et libyques (3). A en croire Hérodote (4), Menès aurait artificiellement rectifié le

(1) Diodore. III, ch. IV.
(2) Maspéro. *Peuples de l'Orient*. 4e édition, p. 13.
(3) Champollion Figeac. *L'Egypte ancienne*, 28.
(4) Hérodote. II, par. 99.

cours du Nil, à cent stades au-dessus de Memphis en édifiant la digue qui, sous le nom de digue de Koschéïsh, sert aujourd'hui encore de clef aux réservoirs d'inondation de la Haute-Egypte (1). Mais, pour rectifier un fleuve comme le Nil en construisant des digues qui durent six mille ans, il faut avoir à son service une civilisation très puissamment armée, par conséquent fort ancienne. Or, cette civilisation préhistorique, nos égyptologues se refusent à la prendre en considération et ce mépris est même tout à fait singulier, étant donné l'état actuel de l'archéologie préhistorique.

De quelques rares explorations faites en Egypte par des chercheurs isolés, il résulte cependant que l'Egypte a eu, comme tous les pays civilisés, son âge de la pierre, non seulement de la pierre polie attestant une époque robenhausienne (2), mais même une époque paléolithique, une époque de la pierre taillée, dont d'indéniables spécimens ont été récemment produits devant la Société d'anthropologie (3). Nous savons, d'autre part, que la Troglodytique a été beaucoup plus étendue que ne l'ont pensé les anciens. Les énormes cavernes artificielles, trouvées par le voyageur Thompson au pays des Massaï (4) ; celles que le docteur Elyséef a vues au Sinaï ; celles, plus nombreuses encore, que le même docteur a découvertes sur les confins de la Palestine (5) ; les dolmens encore existant en Nubie (6) ; les pierres levées, qui, d'après le témoignage de M. Chefneux, sont semées sur les plateaux abyssiniens, et celles que le voyageur Soleillet a vues aussi, en très grand nombre, dans le Choa (7) ; les tumulus de terre, que, récem-

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 43.
(2) G. de Mortillet. *Préhistorique*, 503 (1re édition).
(3) Lajard. *Bull. Soc. d'anthropologie*. 1894.
(4) Thompson. *Au pays des Massaï*, 338.
(5) *Bull. Soc. Anthropologie*.
(6) *Tour du monde*.
(7) Soleillet. *Exploration commerciale en Ethiopie*, 153.

ment encore, on pouvait voir à Thèbes, etc., attestent hautement, qu'un âge de la pierre, un âge des mégalithes et des cavernes, a préexisté en Egypte et en Ethiopie à la période protohistorique et que cet âge se relie au préhistorique de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Une mission paletnographique et anthropologique, qui explorerait l'Egypte et l'Ethiopie préhistoriques, aurait donc bien des chances de faire surgir au jour les véritables origines du pays des Pharaons. Or, il est possible que, durant cet âge vraiment primitif, Ethiopiens et Berbères se soient rencontrés dans la vallée du Nil et aient contribué à préparer l'Egypte historique, la seule à qui jusqu'ici on ait consenti à accorder un droit de cité.

II. *L'Ethiopie*

Mais, quoi que puissent nous révéler un jour les véritables origines, il est sûr que l'Ethiopie a joué dans l'histoire un rôle moins éclatant que l'Egypte ; il est non moins certain qu'aujourd'hui encore on y retrouve quelques coutumes archaïques, qui jadis ont été vivantes en Egypte. C'est donc par elle qu'il nous faut entamer notre examen de l'industrie et du commerce.

Au dire des anciens, l'Ethiopie se prolongeait autrefois beaucoup plus au nord que de nos jours, jusque au-dessus d'Eléphantine, dit Hérodote; puis, en remontant le Nil pendant environ deux mois, on atteignait Méroé, la Métropole des Ethiopiens (1). Ces Ethiopiens étaient de couleur noire mais divers les uns des autres; ceux de l'est avaient des cheveux noirs ; ceux de l'ouest étaient « les plus crêpus des mortels (2) ». Pour Hérodote, les Ethiopiens sont les plus beaux des humains (3). A l'ouest, d'après Hérodote,

(1) Hérodote. II, par. 29.
(2) Hérodote. VII, par. 80.
(3) *Ibid.*, III, par. 114.

certains Ethiopiens étaient encore troglodytes, n'avaient pas de langage articulé et poussaient des petits cris, comme des chauves-souris. Les Garamantes leur donnaient la chasse dans leurs chars à quatre chevaux (1).

Il est clair que les anciens ont confondu sous le nom d'Ethiopiens des peuples noirs de race diverse. Ceux de Méroé étaient civilisés ; puisqu'ils déposaient leurs morts, desséchés, peints et parés, dans des sarcophages faits d'une matière transparente (2).

Au contraire les Ethiopiens, que Xerxès avaient incorporés dans sa grande armée, en les mélangeant aux noirs de l'Inde, dont ils ne différaient pas sensiblement, étaient encore vêtus de peaux de lions ou de panthères et leurs flèches étaient armées « de cailloux aiguisés » (3).

Strabon distingue nettement les Ethiopiens sauvages des autres. Les premiers sont troglodytes, vont nus ou vêtus de peaux avec une masse à la main ; ils sont nomades, se peignent au-dessous des yeux avec de la poudre d'antimoine (4). Les autres cultivent le mil et l'orge, d'où ils tirent leur boisson habituelle, vraisemblablement la bière africaine, le *pombé* du Haut-Nil. ; ils ont des troupeaux, puisque le lait et le fromage entrent dans leur alimentation (5). Diodore parle aussi de la civilisation relative des Ethiopiens habitant au-dessus de Méroé (6).

Or il nous est permis de considérer ces Ethiopiens civilisés, semblables aux noirs de l'Inde, aux Tamils, comme les ancêtres directs des Nubiens et des Abyssiniens actuels. C'est avec ces noirs supérieurs, que l'Egypte eut des relations multiples, les unes pacifiques, les autres guerrières ;

(1) Hérodote. IV, par. 183.
(2) Hérodote. III, par. 24.
(3) Hérodote. VII, par. 69-70.
(4) Strabon. XVI, ch. IV, par. 17.
(5) Strabon. XVII, ch. II, par. 2.
(6) Diodore. Liv. III, ch. VIII, par. 189.

c'est parmi eux, que se répandit sa civilisation. C'est avec ces Ethiopiens distingués, que les navires d'Egypte commerçaient en apportant ensuite les marchandises achetées à l'entrepôt de Coptos, d'où, par une route commerciale, tracée par le roi Philadelphe et munie par ses soins de stations pourvues d'eau apportée, on les convoyait jusqu'au Nil (1).

Méroé, la métropole éthiopienne, a dû être une cité commerçante, un rendez-vous de ces caravanes, qui, même dans les temps modernes, allaient encore d'Egypte en Abyssinie (2) ; par Méroé devaient aussi passer les caravanes venant du littoral de la mer des Indes avec les marchandises indiennes (3). Dans ces contrées lointaines, les routes commerciales, une fois adoptées, ne sont guère abandonnées. Ainsi pendant très longtemps, Chaudi, localité voisine de l'ancienne Méroé, est restée le rendez-vous des caravanes du Sennaar, d'Egypte, de Souakim et du Kordofan (4). Au dire de Burkhardt, les habitants de Berber et de Chaudi avaient encore de son temps et à un haut degré la passion du commerce ; les esclaves, le dhourrah, l'or, l'ivoire, le bois d'ébène, les singes, les plumes d'autruche étaient leurs principaux objets d'échange (5). Avec le Soudan, le commerce n'a jamais été bien actif à Chaudi. Peut-être que, dans l'antiquité comme de nos jours, ce commerce se faisait par l'intermédiaire de caravanes gagnant, à travers le Sahara, tel ou tel point du littoral méditérranéen, et pourtant cette terrible traversée du désert est difficile à accomplir sans le secours du chameau, tardivement introduit dans l'Afrique du nord.

Les Éthiopiens de nos jours, ceux du moins que nous

(1) Strabon. L. XVII, ch. I, par. 45.
(2) Bruce. *Travels*, etc., I.
(3) Heeren. *Polit. et Comm. des peuples antiq.* T. V, 218.
(4) Bruce. *Loc. cit.*, IV.
(5) Heeren. V. 197-198-199.

connaissons le mieux, sont les Abyssins. Leur type est extrêmement mélangé, à ce point qu'un excellent observateur, d'Abbadie, retrouvait en Abyssinie, l'ancien Égyptien, le Copte, le nègre d'Afrique, le noir de l'Inde, le Juif et même des Mongols. La couleur de la peau varie chez les Abyssins du teint bronzé au noir ; mais, par les traits et l'ossature de la face, la plupart des Abyssins se rapprochent beaucoup des races blanches (1).

Par bien des côtés, l'industrie de ces Éthiopiens modernes est restée primitive. Leurs femmes sont encore chargées de moudre le grain, ou plutôt de l'écraser entre deux pierres, l'inférieure, immobile et terminé en auget ; l'autre, le broyeur, de forme ovale (2). Au Fezzan, dont la population est analogue à celle de l'Abyssinie, les femmes fabriquent de grossières étoffes de laine avec des métiers tout à fait archaïques, sans navette et en passant brin à brin et à la main chaque fil de la trame entre ceux de la chaîne (3). En Abyssinie, le métier à tisser est plus savant ; il se compose de quatre montants hauts de trois pieds et réunis par autant de traverses. La chaîne de l'étoffe s'enroule sur un cylindre en bois placé à l'une des extrémités du cadre ; et le tisserand se sert d'une navette. Le fil employé est filé par les femmes avec des fuseaux identiques aux nôtres, mais sans quenouille (4). Pour les tissus, la ville d'Adoua est un centre de production. On y confectionne des toiles de qualité diverse en coton et même des tissus de soie. Ces cotonnades sont toujours blanches ; on y ajoute seulement sur le bord une bande rouge ou bleue. En Abyssinie, les tissus les plus usités sont en coton ; pourtant on fabrique aussi avec de la laine de mouton une sorte de drap noir

(1) D'Abbadie *Douze ans dans la Haute-Ethiopie*, 52.
(2) Soleillet. *Explor. commer. en Ethiopie*, 122.
(3) Hornemann. *Hist. univ. voy.* Vol. XXV, 133.
(4) Combes et Tamisier. *Voyage en Abyssinie*, t. IV, 64-65.

grossier (1). Les fileuses abyssiniennes ont une façon à elles de manier le fuseau. On en voit, qui, après avoir relevé leur chemise jusqu'à la hanche, appuient leur fuseau sur leur cuisse droite et lui impriment ensuite un mouvement de rotation, en le poussant rapidement, du haut de la cuisse vers le genou ; et elles exécutent cette manœuvre simplement, en babillant et sans y prendre garde (2).

En Abyssinie, les métiers spécialisés sont encore peu nombreux. Chacun est et doit être son propre boulanger, tisserand, tailleur, armurier (3). La curieuse réputation, qui en Abyssinie s'attache aux forgerons, suffirait seule à montrer combien l'industrie du fer est peu avancée ; ces artisans passent pour sorciers, tout en étant des ouvriers très malhabiles ; puisqu'ils sont incapables de fabriquer une arme à feu. Pourtant ils savent confectionner de grands fourneaux en fer à l'usage des armées, des instruments tranchants, de mauvaises limes et de très grossières aiguilles (4).

En Abyssinie, le minerai de fer est commun, comme il l'est à peu près partout en Afrique, et il existe aussi des mines d'argent ; mais on ne sait pas les exploiter et, pour fabriquer les ornements de leurs harnais, de leurs parasols, etc., les Abyssins en sont réduits à fondre dans un creuset leur monnaie d'argent, leurs *talaris*, qui d'ailleurs sont aussi d'origine étrangère. L'usage du cuivre n'est pas plus répandu que celui de l'argent; il l'est même moins (5). Les Abyssins sont plus avancés comme tourneurs et comme potiers; puisqu'ils savent tourner l'ivoire, et fabriquer des vases de terre peu variés de forme, mais d'un admirable fini ; ils réussissent même à modeler et à cuire d'énormes

(1) Combes et Tamisier. *Loc. cit.*, t. II, p. 85.
(2) *Ibid.*, II, 8.
(3) *Ibid.*. t. IV, 64.
(4) *Ibid.*, I, IV, 67-72.
(5) *Ibid.*, 79-80.

cruches à deux anses, très analogues à celles dont se servaient les anciens Egyptiens (1).

Beaucoup d'Abyssins s'occupent aussi de tannerie, mais de tannerie sans tan, et ils savent préparer les peaux à l'aide d'une substance composée, dont il font mystère. Avec les peaux préparées ils fabriquent des outres et, spécialement avec les peaux de chèvre et de mouton, ils font d'excellent parchemin (2). L'art du meunier est encore inconnu chez les Ethiopiens d'Afrique ; ce sont les femmes, qui, exactement comme dans l'Afrique centrale, broient le grain entre deux pierres et elles en font autant pour le sel, le poivre, la cannelle, etc. (3). Le sel est extrait des mines de sel gemme situées sur les frontières du Dankali et du Tigré. Beaucoup d'ouvriers y sont occupés et il sont constamment exposés à être attaqués, pillés et même tués, c'est-à-dire mènent une existence périlleuse, exactement pareille à celle des mineurs de l'antique Egypte (4).

. De cet ensemble de renseignements ressort l'image d'une industrie encore dans l'enfance, mais inégale pourtant et ayant conservé çà et là quelques procédés ingénieux, sans doute originaires de l'Egypte ancienne.

Certains potentats abyssins comprennent très bien l'importance de l'industrie et tâchent d'en favoriser les progrès. Un grand seigneur féodal, roitelet en sous ordre d'Angolada, avait rempli son palais de tisserands, de menuisiers, de maçons, d'ouvriers occupés à faire de la poudre, à réparer les fusils, à tourner ou travailler l'or, l'argent, l'ivoire. De ces ateliers princiers sortaient de belles toiles, des bracelets, des sabres, des boucliers, des brassards. Les principaux personnages de la suite du prince, ceux à qui il témoignait

(1) Combes et Tamisier. *Loc. cit*,, t. IV, 82.
(2) *Ibid.*, t. IV, 77-78.
(3) *Ibid* , t. IV, 83.
(4) *Ibid.*, t. IV, 81.

le plus de considération, étaient des artisans (1). Mais ce fait même atteste le peu de développement de l'industrie abyssinienne : là où les arts industriels sont très avancés, les princes sont d'ordinaire beaucoup moins prodigues d'attentions pour les ouvriers.

Avec une industrie si peu développée encore, si peu spécialisée, le commerce doit être assez primitif et ne pas trop s'éloigner du troc. Nous verrons tout à l'heure, en nous occupant des monnaies abyssiniennes, qu'il en est bien ainsi. Un vieux topographe, Cosmos, parle, dans sa *Topographia christiana,* d'un ancien commerce par dépôts, que les Abyssins faisaient encore, au vi[e] siècle de notre ère, avec des peuplades habitant le littoral de l'Océan indien, des Somalis ou quelque chose d'approchant. Tous les deux ans, d'après Cosmos, le roi d'Axoum envoyait une caravane commercer avec ces sauvages. Les caravaniers emportaient du sel, du fer et emmenaient des bœufs sans doute porteurs. Arrivés à la frontière, ils tuaient leurs bœufs et en exposaient les quartiers sur les routes, en même temps que le fer et le sel ; puis ils se retiraient. Les indigènes venaient ensuite et mettaient sur les marchandises des pièces d'or. (Il faut entendre sans doute des lingots) ; après quoi ils s'éloignaient. Les marchands revenaient, prenaient l'or, si la quantité leur en semblait convenable ; sinon ils attendaient que les sauvages eussent grossi leur mise (2).

Les Ethiopiens de nos jours n'en sont plus à ce mode si archaïque des échanges ; mais leur commerce porte encore principalement sur des matières premières plutôt que sur les produits industriels.

Ce sont principalement les troupeaux, le miel, le bois de construction, la corne de mulet, qui alimentent les échanges intérieurs. Cependant il faut ajouter des armes, surtout des

(1) Combes et Tamisier, *Loc. cit.*, t. II, 349.
(2) Heeren. *Loc. cit.*, t. V, 47.

boucliers en peau d'hipopotame (1) ; néanmoins il existe en Abyssinie de nombreux marchés ; chaque village presque a le sien (2). Dans les centres un peu importants, les marchés sont hebdomadaires et à jour fixe. On y envoie des céréales, des toiles, des chevaux (3), parfois du café, de l'eau-de-vie, du vin, etc. (4). Sur les marchés principaux, où se réunissent plusieurs milliers de personnes, on trouve des animaux domestiques, des céréales, du café, des tissus, des produits étrangers : verroteries de Venise, soies de Lyon et de Brousse, bimbeloteries anglaises et allemandes, cotonnades et mousselines d'Angleterre ou de l'Inde (5).

En Abyssinie, comme il arrive dans tous les pays où la sécurité individuelle est médiocre, le commerce extérieur se fait par des caravanes, qui vont surtout au Sennaar et à Massaouah, d'où les marchands se rendent au Caire, sur la côte arabique, etc. L'ivoire et les esclaves sont les deux principaux produits d'exportation ; mais souvent ils ne font que traverser le pays, ce qui ne va pas sans péril. Les routes sont fort peu sûres et, à la faveur de l'anarchie féodale, qui règne en Abyssinie, les pillards ont souvent beau jeu (6). Sur les routes, on rencontre des caravanes de captifs, surtout de captives. Celles-ci ont les cheveux tressés et pour vêtements des camisoles et des jupes en peaux préparées, beurrées et souples. Au départ des caravanes, on rive aux hommes des menotes en fer ; puis on les charge de fardeaux et des enfants, qui ne peuvent pas marcher. Le reste des femmes et des enfants est poussé en avant, comme un troupeau (7). Sur les marchés, un employé prélève la

(1) Combes et Tamisier. *Loc. cit.*, t. IV, 104.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, 288.
(4) *Ibid.*. t. I, 45.
(5) Soleillet. *Explor. commerce en Ethiopie*, 113.
(6) *Ibid.*, t. I, 53-56.
(7) Soleillet. *Exploration commerciale en Ethiopie*, 203-268.

taxe au nom d'un haut fonctionnaire, appelé « la tête des marchands », qui est aussi chargé de rendre la justice commerciale (1).

Le droit de passage des pays sauvages est devenu en Abyssinie une vraie douane ; ce qui est évidemment en tout lieu sa forme atténuée. Les taxes sont d'ailleurs très capricieusement établies et pèsent sur les seuls commerçants, que des péagers guettent sans cesse aux limites de chaque fief, petit ou grand (2).

Les menues monnaies d'Abyssinie sont tout à fait primitives : ce sont du poivre noir, du tabac à priser, des grains de verroterie, des bouteilles de Venise, des paquets de grosses aiguilles à coudre, des étoffes, surtout des toiles à bandes noires, appelées *chamma* (3). La seule monnaie métallique ayant cours est fabriquée en Europe ; c'est le thaler de Marie-Thérèse, au millésime de 1780, le *talari*. Il vaut environ 3600 perles ; mais il faut qu'il soit bien frappé, que les sept points du diadème de la reine et ceux de son agrafe soient bien accusés, que les deux lettres S F, placées au-dessous du buste, se détachent nettement (4). Dans leur voyage exécuté durant les années 1835-1837, Combes et Tamisier, eurent besoin d'emprunter dix de ces talaris, de ces pièces de luxe dont chacune équivalait alors à 3600 perles (5). Un riche marchand Abyssin consentit sans difficulté à prêter la somme requise, mais moyennant l'intérêt excessif, que comportaient les mœurs et l'état social : dix pour cent par mois, soit 120 0/0 pour une année (6).

(1) Soleillet. *Loc. cit.*, 114.
(2) D'Abbadie. *Loc. cit.*, 21.
(3) Combes et Tamisier. *Loc cit.*, t. IV, 66. — Bruce *Ibid und. voy*. t. XXXIII, 227-245.
(4) Combes et Tamisier. *Loc. cit.*, IV, 108.
(5) *Ibid.*, I, 105.
(6) *Ibid.*, t. III, 347.

En même temps que monnaie, le *talari* est aussi un étalon pondéral. Dans toute l'Ethiopie, tous les poids sont des multiples du poids du talari (1). Ces *talaris* viennent de l'Autriche, qui, dans un congrès monétaire, s'en est réservé la frappe (2). Le *talari*, monnaie de luxe, s'est superposé aux monnaies plus primitives. La monnaie divisionnaire est *l'amoulé*, c'est-à-dire une pierre de sel gemme, provenant des mines du Tigré et ayant la forme et les dimensions d'une pierre à aiguiser les faulx (3). Un *talari* vaut de 8 à 15 *amoulés*, suivant les variations de l'agio (4). Les subdivisions de l'*amoulé* sont des grains de verroterie de couleur variée, la monnaie de l'Afrique centrale (5). Mais l'*amoulé* lui-même se coupe en quatre parties égales, que l'on pèse avec une romaine en bois (6). Ce système ou plutôt cette absence de système monétaire rend les achats difficiles. Au fond, les Abyssins s'en tiennent encore au troc primitif; ils n'acceptent pas toujours les *amoulés* ou même les *talaris* ; chacun d'eux veut, en échange de ce qu'il cède, exactement ce dont il a besoin. Ainsi désire-t-on acheter de l'orge ? il faut d'abord trouver un paysan qui en veuille vendre ; mais ce paysan demande du blé ; un autre paysan, détenteur d'orge à vendre veut du *teffe*. Enfin un troisième consent à vendre du *teffe* pour de la monnaie. Alors, pour se procurer de l'orge, il faut d'abord changer des *talaris* ou des *amoulés* pour du *teffe* ; puis le *teffe* pour du blé ; enfin le blé pour l'orge (7). Rien ne démontre mieux que cette expérience l'utilité d'une monnaie acceptée de tous, comme valeur commune.

(1) Combes et Tamisier. *Loc. cit.*. t. III, 347.
(2) Soleillet. *Loc. cit.*, 300.
(3) *Ibid.*, III.
(4) *Ibid.*, 112.
(5) *Ibid.*, 300.
(6) *Ibid.*, 113.
(7) *Ibid.*, 112.

L'ensemble des faits, que je viens de résumer, donne l'idée d'un pays barbare, où l'industrie et le commerce ont encore conservé un caractère très archaïque, qui a dû exister aussi dans la très ancienne Ègypte, quand on n'y voyait pas encore de professionnels du commerce.

Les marchés éthiopiens ressemblent fort à ce que nous pouvons savoir des marchés de la vieille Egypte. Le fonctionnaire, qui en a la surveillance, paraît être l'épanouissement monarchique du « Grand du marché », que nous avons trouvé en Kabylie. En Ethiopie, les mœurs républicaines sont depuis bien longtemps oubliées. En principe, le roi est le maître tout puissant. Il est aussi l'acheteur privilégié. En pénétrant dans le royaume, les étrangers doivent remettre tous leurs bagages à des fonctionnaires royaux, qui les font transporter par des paysans corvéables. Le roi a le droit de tout visiter et de tout acheter. Il paie d'ailleurs ce qu'il prend (1).

III. *L'Egypte.*

Dans un chapitre de mon *Évolution politique*, écrit à la fin de 1887 et publié ensuite (2), je me permis de rejeter, comme invraisemblable, l'origine asiatique traditionnellement attribué aux Égyptiens. Depuis lors des savants étrangers, M. Brinton en Amérique, M. Sergi en Italie., etc., ont soutenu la même thèse, que vient enfin d'adopter un de nos égyptologues, M. Maspéro, dans son grand ouvrage illustré, intitulé *Histoire des anciens peuples de l'Orient classique.* Tout proteste en effet contre l'origine sémitique des fondateurs de l'Égypte. D'abord l'Egypte est, dans

(1) Soleillet. *Loc. cit.*, 94.
(2) Voir mon *Evolution politique.*

la mesure de nos connaissances, le plus ancien Etat civilisé qui ait existé sur la terre ; elle a donc pu prêter aux autres ; mais il lui a été difficile de leur emprunter, du moins au début de son existence. La race égyptienne, celle, que nous représente d'une façon très réaliste non la peinture mais la sculpture égyptienne, n'a pas le moindre trait physique qui lui soit commun avec la race sémitique. La première langue égyptienne n'a guère avec les idiomes sémitiques que de ces très lointaines analogies attestant plutôt une phase commune d'évolution qu'une parenté. Dans son ensemble, elle en diffère profondément, et, si l'on veut à tout prix les rapprocher, il faut supposer à l'Egyptien et aux langues sémitiques une souche perdue dans le passé le plus lointain, quelque chose, comme l'Aryaque, ancêtre hypothétique de toutes les langues aryennes. « Au milieu des langues de l'Asie et de l'Afrique, dit Champollion-Figeac, la langue égyptienne est seule et comme isolée, sans origine et sans descendance » (1). Le même auteur déclare nettement que la population de l'Egypte ancienne se rattachait aux races blanches et particulièrement à ce qu'on appelait de son temps les Maures » (2), c'est-à-dire à la race berbère, qui a joué un rôle si prédominant dans les premières civilisations péri-méditerranéennes.

Quelle date peut-on assigner approximativement à la fondation de l'Egypte ? Géologiquement parlant, l'Egypte, du moins la Basse-Égypte, est un pays récent, puisqu'elle n'a pu se former avant l'époque où le Nil s'est frayé vers le nord un passage à Syène, en perçant le mur granitique qui le refoulait, à travers le désert lybien (3). La Haute Egypte, a donc dû être la première habitable et les barbares lybiens ont pu y renconter d'assez bonne heure

(1) Champollion-Figeac. *L'Egypte ancienne*, 212.
(2) *Ibid.*, 27.
(3) *Ibid.*, 28-29.

les Ethiopiens. A quelle date approximative peut bien remonter l'origine du peuple égyptien ? Si l'on s'en rapporte aux monuments, les plus anciens d'entre eux nous mènent à six mille ans environ ; mais ces monuments sont déjà parfaits, d'un art achevé, en somme, l'œuvre d'un peuple civilisé depuis bien des siècles. M. Maspéro, suivant en cela l'égyptologue Chabas (1), assigne à ce passé antérieur à toute date 40 ou 50 siècles, soit, comme durée totale de l'Egypte depuis l'origine jusqu'à nos jours, dix à onze mille ans (2). Par un autre procédé on est arrivé à une évaluation notablement plus forte, Tout auprès de la statue de Rhamsès II, à Memphis, on a extrait une poterie rouge, trouvée à une profondeur de 39 pieds. Or, on connaît l'âge de la statue de Rhamsès : 1361 av. J.-Christ. Depuis l'érection de cette statue le dépôt limoneux s'est exhaussé de neuf pieds, quatre pouces ; par conséquent la poterie exhumée, si du moins le dépôt s'est formé avec une constante régularité a été cuite en 11646 avant l'ère chrétienne, donc il y a 13547 ans (3). Mais l'ethnographie moderne nous apprend que l'art de la poterie est un de ceux, que les primitifs acquièrent assez tardivement et qu'ils perfectionnent assez lentement. On peut donc admettre qu'il existait des hommes près du lieu où Memphis a été bâtie, il y a au moins 15 à 16000 ans, peut-être bien davantage. Nous savons d'autre part, que cette race primitive a eu son âge de la pierre et des cavernes. En Egypte, dit Heeren, tout était construit en forme de grottes et de cavernes (4) ; en outre, l'Egypte historique elle-même était encore entourée de troglodytes. Enfin de nombreux outils, armes ou instruments en pierre polie ou taillée, se rencontrent en Egypte. L'usage de

(1) Chabas. *Etudes sur l'antiquité historique*. Deuxième édition, p. 6-10.

(2) Maspéro. *Histoire des peuples de l'Orient classique*, 44.

(3) Peschel. *Races of man*, 43.

(4) Heeren. *Polit. et Commer. peuples antiq.*, t. I, 316.



ces ustensiles en pierre s'est même très longtemps continué à travers les âges, sans doute parmi les prolétaires, et on en a pu former déjà diverses collections. En 1820-1825, certains Fellahs se rasaient encore avec un outil de pierre (1). Rappelons aussi que les embaumeurs égyptiens incisaient le flanc des cadavres avec des couteaux faits d'une *pierre d'Ethiopie* (2); que, parmi les bijoux primitifs de l'Egypte, on trouve des bracelets, des colliers, des parures en coquillages (3); que, d'après les fresques égyptiennes elles-mêmes, les Egyptiens gardèrent longtemps, pour la chasse, l'usage d'un *boumerang* analogue à celui des Australiens actuels et concluons, qu'il est urgent d'étudier l'Egypte très ancienne avec les méthodes et les expériences spéciales des anthropologistes.

Comment l'Egypte, sans modèle, sans aide, sans initiateurs, est-elle sortie de sa sauvagerie initiale? Nous l'ignorons. Aussi loin que nous puissions remonter dans son histoire, nous la trouvons déjà civilisée, organisée en grand royaume barbare, gouvernée par un monarque révéré comme un dieu et par une caste théocratique. Le pays est constitué en féodalité despotique, où, à peine d'être dédaigné, abandonné, presque mis dans l'impossibilité de vivre, il faut dépendre de quelqu'un (4); l'homme « sans maître » était en Egypte l'homme sans aveu de notre moyen âge, ce qu'il est encore en Abyssinie (5), et il menait une existence de paria. Au reste tout le gros labeur social était exécuté par une classe asservie, méprisée, réquisitionnée et battue au gré des dirigeants. Ce populaire égyptien, ne pouvant posséder que sous le bon plaisir de ses maîtres était d'une extrême imprévoyance, et il en avait presque le droit; puis-

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 50.
(2) Hérodote. Livre II. 86.
(3) Maspéro. *Loc. cit.*, 57.
(4) Maspéro. *Loc. cit.*, 308-309.
(5) D'Abbadie. *Douze ans dans dans la Haute-Ethiopie.*

que sa condition ne changeait jamais ; en effet, dès la naissance. chacun était parqué dans sa classe et obligé d'exercer la profession de son père, si même celui-ci n'était qu'artisan ou laboureur (1). Cependant l'agriculture, telle que nous la montre les monuments, était fort développée en Egypte. Les fresques, illustrant le *Livre des Morts*, nous représentent les doubles des paysans des deux sexes, occupés à semer, à moissonner, à faire fouler les épis par des vaches, à labourer avec une charrue, fort simple et légère, traînée ordinairement par des vaches (2), quelquefois par des hommes. Dans la plaine périodiquement inondée par le Nil, on cultivait surtout le blé, le sorgho, etc., et en outre le raisin, le dattier, tous nos légumes, enfin le figuier, le bananier, etc., etc. (3). Comme au Pérou, les impôts se payaient en nature, en blé, en dhourah, en fèves, etc., qu'on entassait dans les entrepôts du district (4). Semblable au Fellah de nos jours, celui de l'antiquité, rusait le plus possible pour payer le moins possible et tenait à honneur de ne solder ses impôts qu'après avoir été bâtonné. Des produits spontanés et économiques, par exemple, la graine du *nymphœa lotus*, entraient aussi pour un fort contingent dans l'alimentation populaire (5).

Le cheval et le chameau furent tardivement introduits en Egypte, seulement à l'époque où le pays entra en relations, plutôt guerrières que pacifiques, avec l'Asie sémitique. L'âne, au contraire, paraît être originaire de l'Afrique ou s'y être acclimaté de très bonne heure. Il y précéda le cheval qui n'était pas employé aux travaux utiles, que l'on ne mon-

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 343-344.
(2) Champollion-Figeac. *Egypte ancienne*, 191.
(3) *Ibid.*, 175.
(4) Maspéro. *Loc. cit.*, 330.
(5) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 193.

tait même pas, qui était simplement un animal de luxe réservé pour être attelé aux chars de guerre ou d'apparat (1).

Tous les arts, tous les métiers principaux ont été inventés en Egypte avant de l'être ailleurs. Sous ce rapport, l'Egypte a été un grand foyer civilisateur, où la plupart des anciens peuples de race blanche ont fait leur éducation. De l'Egypte les pratiques et traditions industrielles se sont ensuite communiquées au monde sémitique, pour une part, à la Grèce et à Rome, pour une autre. Les fresques et les nombreux spécimens industriels trouvés dans les tombeaux montrent, que l'Egypte savait fabriquer des tissus de coton, de lin, de laine, tantôt grossiers, tantôt d'une extrême finesse ; que ces étoffes étaient brochées ou brodées, « peintes à l'aiguille », blanches ou teintes, même peintes (2). Ce fut l'Egypte, qui transforma le primitif métier à tisser, d'abord vertical, en métier horizontal permettant à l'ouvrier, ou plus souvent à l'ouvrière, de travailler assis (3).

Les poteries émaillées, le verre et les pâtes de verre colorées ou non se trouvent très fréquemment dans les tombeaux (4).

Pour la teinture, l'Egypte rivalisait avec Tyr, Babylone, l'Inde (5) ; on savait y teindre les étoffes en toute sorte de couleur (6).

Les métaux précieux ou industriels étaient connus et travaillés ; pourtant l'airain était surtout employé pour les ustensiles et les armes (7).

Des meubles artistiques, imitant souvent la forme de certains animaux, taureau, lion, chacal,etc.,ornaient l'intérieur

(1) Heeren. *Loc. cit.*, VI, 395.
(2) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 197.
(3) Goguet. *O rigine des lois*, t. I, 145, sixième édition.
(4) Champillion-Figeac. *Loc. cit.*, 200.
(5) *Ibid.*, 198.
(6) Heeren. *Loc. cit.*, t. VI, 402.
(7) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 201.

des maisons (1). Je termine ici mon énumération ; car tous ces faits sont trop connus pour qu'il soit besoin d'y insister.

Pour la condition des artisans, nous savons qu'elle était servile ; que souvent, ils travaillaient, sous la menace du bâton, dans des ateliers administratifs ou seigneuriaux ; que leur salaire était insuffisant ; que leurs plaintes étaient amères et leurs simulacres de grève assez fréquents (2). Plusieurs fois déjà, j'ai eu occasion de citer les curieux papyrus où le misérable état du travailleur égyptien est dépeint sous les plus sombres couleurs (3).

Mais la faiblesse et la souffrance générales poussent toujours les petits à se grouper pour s'entr'aider. Aussi en Egypte, les malheureux artisans étaient associés en corps de métiers, reconnaissant, chacun, un ou plusieurs chefs (4). Des artisans les plus misérables étaient ceux qui travaillaient aux mines, soit sur les confins de l'Ethiopie, soit dans les montagnes du Sinaï. Ces mineurs étaient ordinairement des prisonniers de guerre tombés en esclavage ou bien des condamnés, souvent victimes du bon plaisir, ou plus simplement encore des parents de gens condamnés (5). Tous travaillaient sous la surveillance de soldats, qui les traitaient avec une sauvage dureté. Enchaînés nuit et jour, surveillés sans cesse, nus, sales, portant un flambeau attaché au front, ils peinaient sous le fouet : « On ne fait grâce, dit Diodore, ni à l'infirme, ni à l'estropié, ni au vieillard débile, ni à la femme malade. On les force tous à travailler, à coups redoublés, jusqu'à ce qu'ils expirent à la peine (6) ». Parfois, au Sinaï par exemple, les mineurs avaient en outre à souffrir

(1) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 177.
(2) Maspéro. *Loc. cit.*, 343.
(3) Voir mon *évolution littéraire*, 235.
(4) Maspéro. *Loc. cit.*, 308-309.
(5) Diodore. III, p. 11.
(6) Diodore. III, 11.

des irruptions des indigènes, des Bédouins féroces d'alors et on leur avait même aménagé à cet effet des réduits fortifiés (1). Ces mines égyptiennes, qui étaient tantôt de pierres précieuses, tantôt d'or ou d'autre métaux, étaient exploitées parfois avec des instruments de bronze, plus souvent avec des outils de pierre, dont on trouve encore des spécimens dans les galeries de mine (2). Le mode d'exploitation était relativement savant, plus que celui de l'ancien Pérou, par exemple. On creusait des galeries larges et basses, étayées çà et là, par des piliers ménagés à dessein dans le roc même (3). Ces galeries suivaient les filons, en s'enfonçant parfois à des profondeurs de 50 ou 60 mètres (4). Des enfants se glissaient dans les anfractuosités les plus étroites pour ramasser péniblement les fragments du minerai ; puis ils les portaient au dehors, à l'entrée de la galerie, à peu près comme cela se passe aujourd'hui encore dans les mines de soufre de la Sicile. Le minerai, le quartz aurifère des gisements d'or, était broyé en poudre fine dans des mortiers (5). Puis, après un triage, on séparait les paillettes d'or par un lavage pratiqué dans des sébiles ordinairement en bois de sycomore (6). Le travail de ces mineurs misérables était sans doute affermé à des spéculateurs ; car Diodore nous affirme, que leurs maîtres retiraient de cette exploitation d'énormes bénéfices (7).

Les Egyptiens ne manquaient donc pas de marchandises d'échange, du moins à l'époque où leur civilisation atteignit son plein développement. A l'intérieur, par le Nil, par les routes de terre, tout affluait dans les villes et le commerce

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 355.
(2) Maspéro. *Loc. cit.*, 357. — Heeren, VI, 370.
(3) *Ibid.*, 357.
(4) *Ibid.*, 400.
(5) Diodore. III, p. 12.
(6) Maspéro, *Loc. cit.*, 480.
(7) Diodore. Liv. V, par. 38.

était des plus actifs ; même les grandes fêtes religieuses se terminaient en foires, où se rendaient de vraies caravanes chargées de marchandises. Sur les places s'installaient les paysans avec leurs denrées et leurs animaux ; le long des maisons se rangeaient les chasseurs d'oiseaux, les pêcheurs, les potiers, les petits artisans ; les denrées comestibles et les menus objets étaient entassés dans des couffes de jonc. Comme il arrive encore dans l'Afrique centrale, la moindre vente ne se concluait qu'après un marchandage sans fin (1).

C'était là le commerce intérieur ; longtemps le commerce extérieur fut très limité. Des milliers d'années durant, l'Égypte resta un pays fermé aux étrangers ou du moins à peine ouvert. Avant Psammétique même, l'Égypte était inaccessible du dehors et les nationaux n'en devaient pas sortir. Les marins des autres nations, qui, par malheur y abordaient, étaient ou mis à mort ou réduits en esclavage (2). Mais une fois l'Égypte ouverte, les étrangers peu à peu y affluèrent et même y fondèrent des espèces de colonies (3). Ainsi Amasis assigna la ville de Naucrate, comme résidence, aux Grecs (4). En fin de compte il se développa un grand commerce avec l'extérieur ; diverses routes commerciales furent adoptées et fréquentées par les caravanes. Ainsi on put indiquer à Hérodote les routes commerciales, qui, à travers la Lybie, se dirigeaient vers Méroé (5). Par le Nil, on franchissait les cataractes, en portant au-delà des chutes des barques légères amenées avec les marchandises (6). Le même Hérodote parle encore d'une route commerciale allant

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 222.
(2) Diodore. I, par. 67.
(3) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 207.
(4) Heeren. VI, 422.
(5) Hérodote. II. 29.
(6) Heeren. *Loc. cit.*, V, 205.

de Thèbes à Carthage (1). D'autres routes se dirigeaient vers l'Arménie, le Caucase, Babylone, Palmyre, la Phénicie, etc. (2).

Au nord, chez les noirs encore sauvages, les Egyptiens procédaient par razzias guerrières ramenant du butin et des esclaves (3). Plus tard, durant la période grecque, Ptolémée Philadelphe fonda la ville de Bérénice, qui fut un entrepôt situé aux confins de l'Egypte et de la Nubie (4). Il ne faut pas oublier que l'Egypte a précédé toutes les autres nations de l'antiquité ; par conséquent, les Egyptiens, quand ils se vantaient d'avoir jadis fondé des colonies en Grèce, en Colchide, à Babylone, même dans l'Inde, ne disaient peut-être que la vérité (5) ; car l'Egypte, durant sa longue existence, a très bien pu passer par des périodes diverses, tantôt d'expansion, tantôt de concentration sur elle-même.

Autant qu'on en peut juger d'après les peintures, les navires égyptiens étaient assez mal construits pour tenir la mer ; pourtant l'Egypte a fini par avoir un important commerce maritime. Peut-être aussi des navires étrangers, phéniciens par exemple, se chargeaient-ils, au moins en partie, de son transit. Les vaisseaux égyptiens étaient construits sur le modèle des bateaux du Nil. Ils n'avaient pas de cale et les marchandises s'empilaient sur le pont (6). Ces embarcations, si mal conçues, ne se hasardaient guère au large ; elles cabotaient simplement dans la Méditerranée et la mer Rouge (7).

De quelque manière que ce fut, par terre ou par mer, par eux-mêmes ou par d'autres, les Égyptiens tiraient de l'Asie-

(1) Champollion-Figeac. 206.
(2) O. Noël. *Hist. Commerce du monde*, I, 17.
(3) Maspéro. *Loc. cit.*, 493-494.
(4) O. Noël. *Loc. cit.*, 22.
(5) Diodore (Heeren. VI, 126).
(6) Maspéro. *Loc. cit.*, 391-392.
(7) *Ibid.*, 397.

Mineure le bois, qui leur faisait presque entièrement défaut dans leur pays, et ils y exportaient du blé. La Genèse nous dit même, qu'une année stérile en Egypte eut pour conséquence une disette en Syrie (1). Par la mer Rouge l'Egypte recevait de la nacre, des améthystes, des émeraudes, du lapis-lazuli, de l'or, des gommes, des résines odorantes (2). Au contraire, elle exportait, dans diverses directions, des tissus de coton, de lin, de laine, des verreries, des poteries. On y élevait des chevaux; puisque Salomon en fit acheter, (Rois. III. ch. X. v. 28. 22) et, dans ses *Economiques*, Aristote nous apprend que le gouvernement égyptien ayant interdit d'exporter les grains, cette mesure eut pour résultat d'arrêter net le payement des impôts (3). Durant la période romaine, le commerce maritime de l'Egypte prit une grande extension. Pline dit avoir vu une flotte de 120 vaisseaux, une vraie caravane nautique, faisant par la mer Rouge le voyage entre l'Egypte et l'Inde. Ce voyage, aller et retour, durait six à sept mois et pour le faire on devait évidemment profiter des moussons. On y risquait des périls divers et les navires embarquaient des archers pour se défendre au besoin contre les pirates (4) ; car les routes de mer n'étaient pas plus sûres que celles de terre.

Tout ce mouvement commercial, maritime ou terrestre, à l'intérieur ou à l'extérieur, suppose nécessairement l'existence de mesures déterminées, de monnaies ou de substances capables d'en tenir lieu, enfin de dispositions légales relatives aux emprunts, aux dettes, à l'intérêt de l'argent prêté.

Pour les poids et mesures, peu de renseignements nous sont parvenus. Nous savons pourtant que l'unité de me-

(1) Genèse. XLII. 5.
(2) Maspéro. *Loc. cit.*, 496.
(3) Economiques. Liv. II.
(4) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 23.

sure était la primitive coudée, divisée en 24 ou 28 doigts munis de trois bandes indiquant les subdivisions du doigt, quelque chose comme les lignes de notre ancien pouce métrique (1).

Le système pondéral de l'Egypte nous est inconnu dans son ensemble. Pourtant on a trouvé un poids en basalte vert, régulièrement taillé et pesant exactement 62 gr. 1[2. Ce poids était marqué du chiffre 5 et représentait par conséquent cinq unités (2) de 12 grammes et demi chacune ; mais les multiples et sous-multiples de ce poids nous sont encore inconnus. Ce pouvait être un *outen* ou *ten*, subdivisé en *kite*. On en possède divers étalons et aussi des multiples : 1/2, 1/3, 1/6, 1/10. Mais le poids de l'*outen* égyptien a varié suivant les époques ; il oscille le plus ordinairement entre 94 et 96 grammes (3).

Tant qu'elle garda son indépendance, l'Egypte n'eût pas de véritable système monétaire. Comme tous les autres pays, elle a dû débuter par le troc direct, puis par l'adoption d'une marchandise-étalon ; mais cette phase primitive n'a pas laissé de traces dans l'Egypte historique, la seule que nous connaissions. Celle-là semble avoir usé, pour le petit commerce, de scarabées en pierre, sur lesquels on lit les noms des Pharaons (4). Pour les ventes importantes, la monnaie ordinaire consistait, soit en petits lingots d'or ou d'argent, pesés à chaque transaction, soit en anneaux, également en métaux précieux et de poids divers, mais déterminés d'après l'unité adoptée pour chaque métal (5). Des peintures d'hypogées montrent de grands achats de blé payés avec des anneaux d'or, que l'on pèse dans les

(1) Champollion-Figeac. *Egypte ancienne*, 231.
(2) *Ibid.*, 232.
(3) Lenormant. *Loc. cit.*, 94.
(4) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 232.
(5) Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*. 102.

plateaux d'une balance (1). Et il en était de même pour l'argent, métal fort estimé en Egypte, à ce point qu'il valait les trois cinquièmes de l'or (2). A vrai dire, il ne s'agissait pas, dans ces pesages, de véritables anneaux, mais de lames de métal simplement repliées en zig-zag ou en sigma (3). L'unité monétaire, le *tabnou* avait un poids déterminé et se subdivisait en multiples : ce qui obligeait, comme en Chine, à recourir continuellement à la balance (4). Mais le véritable métal monétaire des Egyptiens a été le cuivre, que, dès la quatrième dynastie, l'Egypte tirait en abondance des mines du Sinaï (5). L'unité pondérale et monétaire du cuivre était l'*outen*. Ainsi, dans un papyrus, une mesure de blé de qualité supérieure est évaluée à sept *outen* ; des ouvriers à la solde des temples touchent un salaire de cinq *outen* par mois, plus des rations de grain en nature (6). En général, les paiements, achats ou évaluations d'objets se font en *outen* de cuivre (7) ; c'est-à-dire en lingots, en barres de forme carrée et plate, pesant chacun un certain nombre d'*outen* (8). A ce propos, il est bon de se souvenir, que certaines peuplades nègres de l'Afrique centrale font encore aujourd'hui du cuivre un usage monétaire, analogue à celui de l'ancienne Egypte.

Le pays des Pharaons a donc vécu des milliers d'années sans monnaie réelle, du type des nôtres ; puisque ces *outen* de monnaie métallique n'étaient en réalité que des lingots, de la monnaie-marchandise ; mais en revanche il s'est servi de monnaies fiduciaires, c'est-à-dire d'assignats de verre

(1) Lenormant. *Loc. cit.*, 105.
(2) *Ibid.*, 98.
(3) *Ibid.*, 104.
(4) Maspéro. *Loc. cit.*, 324.
(5) Lenormant. *Loc. cit.*, 97.
(6) *Ibid.*, 96.
(7) *Ibid.*, 94.
(8) *Ibid.*, 99.

portant indication d'une valeur monétaire. Cet usage, introduit dès le temps du Haut-Empire, se continua sous les Byzantins, puis sous les Arabes (1). Au IIe et IIIe siècle de notre ère, les empereurs romains avaient eu également recours aux monnaies fiduciaires ; mais ils préférèrent les assignats en plomb à ceux en verre et firent des émissions de monnaies en plomb à l'effigie du dieu Nil (2). Il faut dire qu'à cette date, les Egyptiens étaient depuis longtemps familiarisés avec les vraies monnaies métalliques ; puisque Darius y avait introduit ses *dariques*, en leur donnant une valeur légale (3) ; mais les dariques étaient surtout destinées au commerce avec les étrangers grecs et phéniciens (4).

La législation relative aux dettes, au taux de l'intérêt, etc. a certainement varié bien des fois durant l'énorme durée du royaume des Pharaons ; mais nous en savons peu de chose, du moins pour l'Égypte ancienne. Pourtant Diodore nous parle de quelques lois humaines et sensées. Il nous dit qu'à moins de contrat écrit, un débiteur était exonéré, s'il affirmait par serment ne rien devoir ; que, dans les prêts sur contrat, les intérêts ne pouvaient s'accumuler que jusqu'au doublement du capital ; que le créancier impayé ne pouvait saisir que les biens de son débiteur, jamais sa personne (5). Toutes ces prescriptions sont empreintes d'un esprit de bonté, qui honorent l'Egypte et contrastent fort avec le régime adopté dans d'autres antiques monarchies, par exemple, dans celles de la Mésopotamie.

(1) Lenormant. *Loc. cit.*, 214.
(2) *Ibid.*, 208.
(3) Champollion-Figeac. *Loc. cit.*, 39.
(4) Lenormant. *Loc. cit.*, 138.
(5) Diodore. L. I, par. 79.

IV. *L'évolution commerciale en Egypte.*

Pour retracer l'évolution commerciale en Egypte, il faudrait beaucoup mieux connaître son histoire, surtout celle de ses origines et des premiers milliers d'années de son existence. La sociologie comparée nous permet de lui attribuer une stade précommercial, en contemporanéité avec la période de la pierre taillée. Le stade des clans républicains, par lequel l'Egypte a dû passer comme toutes les autres grandes monarchies, nous serait représenté par le commerce en Kabylie. L'Ethiopie contemporaine, l'Abyssinie ; doit avoir encore un régime commercial et industriel très comparable à celui, qui fut jadis en vigueur pendant bien des siècles dans l'Egypte féodale, alors que ses frontières était à peu près fermées aux marchands étrangers. Il est très significatif que les Abyssins de nos jours aient fait du *thalari* autrichien une unité de poids comparable à l'*outen* de cuivre des vieux Egyptiens. On en peut inférer que le *thalari* de Marie-Thérèse a simplement remplacé des lingots monétaires d'un poids déterminé.

Longtemps l'Egypte n'eut guère qu'un commerce intérieur ; il est sûr qu'alors son industrie était familiale et ne visait jamais à la surproduction. La misérable condition faite aux artisans corvéables et aux travailleurs des mines, telle qu'elle nous a été décrite, doit correspondre à l'âge commercial de l'Egypte, à l'époque où elle eut une classe d'industriels faisant travailler pour l'exportation et une classe de marchands allant au dehors vendre et acheter uniquement en vue d'un gain considérable à réaliser.

CHAPITRE XIII

LE COMMERCE CHEZ LES ARABES ET LES JUIFS.

Sommaire

A. *Les Arabes.*

I. *L'Arabie préislamique et les Bedouins.* La *razzia* préislamique. — Les anciennes caravanes arabes. — Rareté des échanges commerciaux entre Bédouins. — Richesse pastorale. — Les généalogies chevalines. — Pillage et commerce. — Commerce d'échange. — II. *Les caravanes.* — Convoyage des caravanes. — Commerce par dépôts chez les Sabéens. — Les caravanes de la Mecque. — III. *Le commerce islamique.* L'entrepôt commercial de la Mecque. — Langage tactile des marchands. — Influence de l'Islamisme sur le commerce. — Traités de commerce. — Création de *fondoucks.* — Razzias et échanges. — Le Koran et le commerce. — Interdiction du prêt à intérêt. — IV. *La législation commerciale de l'Islam.* Règlementation de la vente. — Pénalités de la fraude. — Les lucres illicites. — Ventes prohibées. — La vente des esclaves. — Ventes interdites par la religion. — V. *Les monnaies arabes.* Origine étrangère des monnaies arabes.

B. *Les Juifs.*

VI. *Leur agriculture et leur industrie.* Troglodytes, Cananéens et Juifs. — — Industrie des Cananéens. — Agriculture et vie pastorale des Hébreux. — Les animaux de trait. — Les semailles en ligne. — Arboriculture et viticulture. — L'industrie hébraïque. — Travail des métaux. — Tissage. — Céramique. — VII. *Le commerce.* Le commerce dédaigné. — Salomon et le commerce. — Poids et mesures. — Les routes. — Obligation du repos sabbatique. — Interdiction du prêt à intérêt.

C. *De l'esprit mercantile chez les Arabes et les Juifs.*

La vie nomade et le commerce. — Le goût de la *razzia.* — La spéculation, *razzia* atténuée. — L'usure avec l'étranger. — Effets moraux de la dispersion des Juifs. — Temples mammoniques et lettres de change.

A. Les Arabes.

I. *L'Arabie préislamique et les Bédouins.*

Dans les derniers chapitres, nous avons étudié le commerce chez les anciens Berbères, en donnant au mot « Berbère » la plus large acception possible, et aussi chez les Ethiopiens, dont la civilisation a été si fort mêlée à celle de l'Egypte : en résumé, notre investigation a porté sur des peuples africains de race blanche et sur des noirs supérieurs, qui sont vraisemblablement des métis de Berbères et de nègres.

Actuellement nous avons à rechercher quelles ont été les mœurs commerciales des populations sémitiques. Que Sémites ou Berbères aient eu, dans le lointain d'un passé inaccessible, une résidence et une origine communes, la chose n'est pas impossible ; mais elle est pour nous de peu d'importance ; car, aussi loin que nous puissions remonter, nous trouvons les Sémites et les Berbères existant indépendamment les uns des autres ; les premiers en Asie, les seconds en Afrique ; et la linguistique ne se serait pas battu les flancs pour démontrer la consanguinité antique de leurs idiomes, s'il n'avait fallu, coûte que coûte, trouver une origine asiatique à toutes les races humaines.

Sans plus nous inquiéter de ces questions d'origine, nous avons aujourd'hui à étudier le commerce chez les Sémites et nous commencerons par les Arabes d'abord, par les Juifs ensuite. Mais les Arabes n'ont pas toujours été sociologiquement semblables à eux-mêmes ; leur civilisation a évolué et nous devons nous attacher d'abord à sa forme la plus primitive, à celle des Arabes préislamiques et en même temps à celle des Bédouins nomades, qui, en dépit de l'Islamisme, n'ont pas beaucoup modifié leur genre de vie.

Dans le poème d'Antar, il n'est guère question de com-

merce, si ce n'est de celui des esclaves. Une tribu a-t-elle besoin ou envie des biens possédés par une autre tribu, savoir des chameaux, des chevaux, des troupeaux, des vivres, etc. etc., ce n'est pas aux échanges pacifiques qu'elle pense, mais bien au vol à main armée, à la *razzia*, qui du même coup permet de réduire en esclavage les hommes et les femmes capturés. Le poème d'Antar nous raconte, que, les vivres étant rares chez les Béni-Cathan, trois cents de leurs guerriers razzièrent leur voisins, les Béni-Abs, pour faire des captifs et toucher des rançons (1). Dans ces razzias on enlevait surtout les femmes et on obligeait les esclaves de la tribu dépouillée à conduire chez les vainqueurs les chameaux, dont ils avaient la garde (2). Grâce à ces mœurs de brigands, les diverses tribus étaient constamment sur le qui-vive ; aucun Arabe n'était assuré de vivre 24 heures ou de ne pas tomber, d'un moment à l'autre, en esclavage, encore moins de garder la propriété de ses troupeaux et de ses biens ; mais les chefs possédaient de nombreux esclaves. Ainsi le roi Zohéir avait deux cents esclaves occupés à faire paître ses chevaux, chameaux, chamelles et brebis. Même, chacun de ses dix fils en possédait autant (3). On ne gardait pas toutes les femmes ou filles capturées ; mais on allait au loin les vendre comme esclaves (4). Des hommes, qui n'étaient pas tués sur le champ, on tirait des rançons. Les captifs s'efforçaient bien de simuler la pauvreté ; mais on n'était pas dupe de leurs dires et on les amenait à résipiscence en les traitant avec une grande dureté : « Je sais fort bien, disait Ouakid, — et qui l'ignore ? — que les cavaliers arabes, faits prisonniers, ont coutume de se dire pauvres et sans troupeaux. Oui, oui, le fer n'a pas encore mis

(1) *Aventures d'Antar* (Trad. M.-Devic), 41.
(2) *Ibid.*, 146.
(3) *Ibid.*, 11.
(4) *Ibid.*, 336.

votre chair en lambeaux et arrosé la terre de votre sang. Mais, par la foi des Arabes ! si vous ne me promettez une riche rançon ; si vous ne vous hâtez de me fournir de belles têtes de bétail, je jure que je vous arracherai la vie jusqu'au dernier » (1). De ce passage on peut conclure que le bétail était, chez les Arabes préislamiques, la grande richesse, celle qui tenait lieu de monnaie.

On se tromperait, en inférant du silence du poème d'Antar à propos du commerce, que les Arabes préislamiques y étaient restés étrangers. Tout d'abord les écrivains de l'antiquité nous apprennent le contraire. Diodore nous parle de caravanes composées d'Arabes Nabatéens (2). Strabon rapporte que des caravanes arabes allaient, en 70 jours, de l'Yémen à Pétra (3). C'étaient les Arabes nomades, qui apportaient aux Tyriens leurs denrées, dont ceux-ci ne pouvaient se passer (4). Dans l'antiquité, les Arabes vivant sous la tente, les Arabes dits *scénites* (σκηνή, tente) avaient la réputation d'être des gens paisibles, peu aguerris et préoccupés surtout du commerce, sans doute du commerce de convoyeurs pour caravanes (5). Pourtant le poème d'Antar suffit à nous prouver, que les Arabes préislamiques n'étaient guère pacifiques, du moins entre eux ; mais il est certain que l'Islamisme a singulièrement surexcité et développé leurs instincts belliqueux ; puisqu'en moins d'un demi-siècle. les sectateurs du prophète soumirent les villes d'Arabie, la Syrie, la Perse, l'Afrique septentrionale, la péninsule ibérique, etc., etc.

Les Bédouins modernes, ceux qui ont gardé les vieilles mœurs et n'ont pas voulu se fixer près des villes pour y vendre avantageusement leur bétail, leur lait et leur beurre,

(1) *Aventures d'Antar*, 242.
(2) Diodore. II.
(3) Strabon. Liv. XVI, ch. IV. parag. 4.
(4) Ezéchiel, 27-21-16. — Moïse, 8-37-28, IV, 31-47-53.
(5) Strabon. *Loc. cit.*

vivent aujourd'hui encore, comme les tribus dont nous parle le poème d'Antar. Ceux-là donnent leur lait, mais refusent de le vendre ; à leurs yeux même, cette vente serait un acte coupable (1). Entre eux, ils sont très secourables, souvent d'une extrême générosité ; dans leur opinion, il est beau de donner sans compter, de se dépouiller pour les membres de son clan ou de sa tribu. On s'honore en se ruinant pour ses hôtes ou pour aider les gens dans le besoin. Chez eux, la richesse accumulée ne donne ni crédit, ni pouvoir et, d'autre part, l'Arabe le plus riche vit exactement comme le plus pauvre (2). En outre, comme la razzia, le vol à main armée, est restée dans leurs habitudes et dans leur morale, non seulement une action licite mais même parfaitement honorable (3), la possession d'une richesse relative est des plus précaires. Chaque jour, une razzia peut enrichir ou ruiner un homme et, par suite, il est difficile de s'attacher beaucoup à des biens si périssables. Il est au reste malaisé de thésauriser, du moins dans les tribus indépendantes, sans aristocratie puissante. La richesse arabe consiste surtout en chameaux, chevaux, brebis, etc. Pour exister, une famille arabe a besoin d'un chameau au moins ; avec dix chameaux, on est encore pauvre ; avec trente ou quarante, on atteint l'aisance ; qui en possède soixante est riche. Quelques opulents en ont cent, même trois cents (4). En somme, la plupart vivent difficilement ; avec le profit tiré de la vente de leur beurre ils se procurent du froment, de l'orge, des vêtements neufs pour leurs femmes et leurs filles ; mais souvent, ils sont à court et alors il ne reste que la razzia où leur cheik a le devoir de les conduire (5). Après une expédition heureuse, le butin,

(1) Burckhardt. *Hatt. univ. voy.*, vol. XXXII 54.
(2) Burckhardt. *Notes sur les Bédouins*, III, 52.
(3) Jomard. *Arabie*, 104.
(4) Burckhardt. *Loc. cit.*, t. III, 51.
(5) *Ibid.*, t. III, 50-52.

y compris les femmes, se partage entre les capteurs, sauf prélèvement du cinquième, qui est, d'après le Koran, propriété religieuse et sociale : la part de Dieu, de l'apôtre et de ses parents, des pauvres et des voyageurs (1).

La vie et l'industrie des Arabes sont très simples. Ceux qui sont en territoire fertile font volontiers de l'agriculture, mais plutôt pour leur consommation que pour la spéculation et en réglant leurs travaux agricoles sur leurs besoins (2). A ces tribus fixées, il faut beaucoup plus d'objets mobiliers qu'aux nomades ; elles s'occupent souvent, pour la vente, de l'élève des chevaux, des ânes, des moutons. Quelques tribus restées nomades possèdent aussi des troupeaux ; mais les vrais Arabes du désert n'ont que des chevaux et des dromadaires rapides. Toutes les tribus élèvent avec grand soin des chevaux de race, dont on inscrit sur le registre de l'*imâm* le nom, la date de naissance, la liste des aïeux connus jusqu'à l'ancêtre commun de la famille chevaline. Certains de ces animaux ont une généalogie remontant à cinq ou six siècles. En accouplant ces bêtes aristocratiques, on a bien soin de ne pas les mésallier, sans cela elles retomberaient dans la roture. Leur prix est considérable ; il s'élève souvent à 10 ou 12,000 francs, parfois à 50000. Les juments sont encore plus estimées que les chevaux ; car on leur reconnaît de très précieuses qualités, entre autres, celle de ne jamais hennir, ce qui est important dans les razzias et les embuscades (3). Les dromadaires coureurs, les *méharis*, plus petits que les autres, mais plus résistants et surtout plus rapides, sont aussi des animaux de prix, souvent de 2,000 francs, l'un (4).

Les Bédouins sont des gens de fort petite dépense ; leur

(1) *Koran*, VIII, 42.
(2) Mayeux. *Les Bédouins*, II, 162-163.
(3) Mayeux. *Les Bédouins*, t. III, 73-79.
(4) *Ibid.*, 82-84.

frugalité est grande ; aussi leur commerce d'importation est-il très faible. Leur principale branche commerciale, c'est la vente ou le troc des dépouilles d'autrui, des caravanes pillées, des navires échoués. Parfois. dans ces aubaines, ils mettent la main sur des objets précieux, dont ils ignorent la valeur. L'histoire ou la légende de la Bédouine faisant cuire des perles, qu'elle prend pour du riz, est bien connue et peut être acceptée au moins comme symbolique.

Très peu d'Arabes vont acheter des marchandises dans un pays uniquement pour les revendre dans un autre ; le plus souvent ils se bornent à exporter l'excédent de leurs troupeaux, de leurs bêtes de somme, ou bien ils vont dans les villes vendre du beurre, du fromage, quelquefois des dattes sèches ou le surplus de leurs récoltes, quand ils sont agriculteurs (1). Les dattes et les dattiers tiennent une place importante dans le commerce et dans la propriété là ou les Arabes sont franchement agriculteurs. A Moscate, le prix d'un domaine s'évalue d'après le nombre des dattiers. Le dattier est même devenu une unité de valeur ; ainsi un arbre quelconque, équivalent comme rapport à un dattier, compte pour un dattier dans les évaluations (2).

Les Arabes agriculteurs commercent encore par troc direct. En échange de leurs grains, légumes secs, beurre, fromage, œufs, lait, ils reçoivent de la toile, du drap, des armes, de la soie, s'ils sont assez riches pour la payer, du savon, du tabac, du sucre, du café, s'ils en manquent, des ustensiles de ménage ou d'agriculture, en résumé, tout ce qu'il ne savent ni fabriquer, ni produire (3). Seuls, les Arabes vraiment négociants par métier se servent d'argent dans leurs marchés (4).

(1) Mayeux. *Les Bédouins*, t. III, 62-63.
(2) Fraser. *Hist univ. voy.*, vol. XXXV, p. 6.
(3) Mayeux. *Les Bédouins*, t. III, 64.
(4) *Ibid.*, III, 61.

C'est pourtant le commerce, c'est-à-dire le métier de convoyeurs de marchandises, qui rend les Arabes laborieux et les détermine à sortir de chez eux. La plupart sont avant tout pâtres, paresseux et ils méprisent le travail (1) ; mais ils escortent volontiers les caravanes. C'est là une industrie, qui remonte à la plus haute antiquité chez les Arabes ; il y a même eu une époque où l'intérieur du désert arabique, incessamment parcouru par les caravanes, était aussi bien connu qu'il l'est mal aujourd'hui (2). Des parfums, des épices, de l'or, des pierreries étaient transportés à travers l'Arabie par de nombreuses caravanes. Diodore et Strabon croient que la cannelle est un produit de l'Arabie ; mais selon toute vraisemblance elle traversait seulement le pays en venant de l'Inde (3). Pourtant la myrrhe provenait du pays des Sabéens et même s'y achetait d'une manière qui rappelle fort le commerce par dépôts des primitifs. Ainsi chaque propriétaire portait dans le temple du Soleil la quantité de myrrhe et d'encens, qu'il désirait vendre, en y joignant une tablette, sur laquelle il avait inscrit la quantité et les prix. Puis les marchands venaient déposer à côté de chaque lot le prix marqué sur la tablette, pendant que des hommes armés gardaient la marchandise. Enfin un prêtre prélevait, pour le trésor du temple, le tiers du prix payé et le marché était conclu (4). L'or et les pierreries étaient aussi des produits de l'Arabie heureuse et l'Yémen avait des cours d'eau aurifères (5).

(1) Mayeux. *Loc. cit.*, II, 162-164.
(2) Heeren. *Loc. cit.*, t. II, 125.
(3) Diodore. II, par XLIX. — Strabon, Liv. VI, ch. 14. 4.
(4) Théophraste. *Hist. Plantarum*, IX, 4.
(5) Diodore. Liv. II. par. 50.

II. *Les Caravanes.*

Dans l'antiquité comme de nos jours, les caravanes ne pouvaient se passer des Bédouins ; elles leur louaient, elles leur louent encore, des chameaux et des conducteurs, au moins quelques guides (1). Jusqu'à une date très récente, les caravanes de pèlerins, qui, chaque année, vont à la Mecque, ont exactement conservé l'ancienne organisation des grandes caravanes d'autrefois. L'une de ces caravanes partait du Caire ; l'autre de Damas. Les chameaux nécessaires étaient réquisitionnés par le *prince de la caravane*, mais largement payés et en outre le prince devait distribuer, à titre de présents, des manteaux, des bonnets ou calottes de drap rouge, des chemises de coton, des cachemires, des pelisses, des armes (2).

Ces caravanes sacrées étaient et sont encore en même temps commerciales. Nombre de marchands s'y joignent, même des contrées musulmanes les plus lointaines. Ceux du Maroc, par exemple, achètent et vendent, pendant toute la durée du voyage et souvent ils doublent ainsi, chemin faisant, le capital, qu'ils ont engagé (3). Les caravanes sacrées ou profanes, surtout celles qui étaient uniquement marchandes, couraient jadis de grands dangers. Celles du Caire étaient fréquemment pillées en passant l'isthme de Suez (4). Une fois, dans le désert, les Bédouins conducteurs tendaient parfois des embûches à ceux qu'ils conduisaient ; souvent ils avaient intérêt à faire mourir en route le plus possible des bêtes de somme ; car la coutume voulait que la charge des bêtes mortes appartînt aux Bédouins et la valeur des

(1) Mayeux. *Les Bédouins*, t. II, 26-27.
(2) *Ibid.*, 38-39.
(3) Lemprière. *Voy. dans l'Empire du Maroc*, 280-285.
(4) *Ibid.*, 283.

charges excédait ordinairement celle des animaux ainsi perdus. Les conducteurs s'arrangeaient donc pour cacher les sources et laisser les caravanes souffrir et périr de soif, quand leur provision d'eau était épuisée (1).

III. *Le commerce islamique.*

La Mecque, la ville sainte, est en même temps un grand entrepôt commercial ; sa population est très riche, très mélangée et très adonnée à la spéculation. Mais la ville n'est pas un centre industriel ; on y trouve à peine quelques ateliers de poterie et de teinturerie. La Mecque vit surtout de commerce et particulièrement au moment des pèlerinages. Elle reçoit du blé de l'Yémen et le revend aux Bédouins ; du café des habitants du Nedjed, auxquels elle cède en retour des marchandises de l'Inde, des drogues, des effets d'habillements, etc. (2). Ce sont des courtiers ordinairement Indiens, qui servent d'intermédiaires entre les marchands (3). Ces commerçants ont imaginé, pour débattre leurs affaires en défiant toute curiosité indiscrète, de se servir souvent d'un langage tactile. Ainsi deux trafiquants, qui veulent traiter ensemble, joignent silencieusement leurs mains droites sous le coin de leur tunique ou sous la manche de l'un d'eux et ils indiquent les sommes offertes ou demandées en se touchant simplement et d'une manière convenue les articulations des doigts (4). Le procédé doit dater de loin ; car il est déjà décrit par Gemelli Carreri, qui le donne comme usité sur le rivage du Golfe Persique par les Arabes faisant le commerce des perles (5).

(1) Mayeux, *Bédouins*, t. II, 43.
(2) Burckardt. *Voy. en Arabie*, t. I, 253-255.
(3) *Ibid.*, 258.
(4) *Ibid.*, t. I, 525.
(5) Gemelli Carreri. *Voy. autour du monde*, t. II, 443 (Paris, 1727).

La Mecque était déjà une ville très commerciale avant Mahomet, qui l'avait beaucoup fréquentée ainsi que les marchés syriens, avant de devenir prophète. Aussi le triomphe éclatant de l'Islamisme fut-il plutôt favorable que préjudiciable au commerce dans les contrées conquises. Le plus souvent les conquérants se bornèrent à exiger des vaincus le paiement d'une capitation et s'abstinrent de les troubler dans l'exercice de leur religion ou de leur industrie. Dans l'Afrique du Nord même, l'agriculture et le commerce prospérèrent sous la domination arabe. D'ingénieux travaux d'irrigation furent exécutés ; on cultiva les oliviers, divers arbres fruitiers, la canne à sucre, le coton, l'indigo, les mûriers. Des manufactures d'étoffes de lin, de laine, de coton, des fabriques de poterie se fondèrent ou se développèrent. On importa des bois précieux de l'Inde, de l'ébène et de l'or du Soudan, même des marchandises d'Europe (1).

Le commerce des pays Musulmans avec l'Europe ne fut pas interrompu par les Croisades ; il diminua seulement d'activité. Après les croisades, des traités de commerce furent conclus entre les souverains d'Afrique et les négociants du pourtour méditerranéen. Des consuls européens furent accrédités en Afrique et eurent le droit d'assister, une fois par mois, à l'audience du Sultan pour y défendre les intérêts de leurs nationaux. Des *fondoucks* ou entrepôts furent créés par les chrétiens, administrés par eux et soustraits à la juridiction musulmane. La piraterie fut interdite contre les pavillons amis ; on s'occupa même de protéger les naufragés. On institua des interprètes et des mesures d'ordre commercial. Le tout à la seule condition que les marchandises importées supporteraient une taxe de dix pour cent et les marchandises exportées seulement la moitié (2).

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 137-138.
(2) *Ibid.*, 141-142.

Il était presque fatal d'ailleurs que le large butin résultant des victorieuses campagnes des Arabes islamiques développât leur goût pour le commerce. Déjà, avant Mahomet, le partage après une razzia victorieuse suscitait des échanges, des marchés entre les capteurs, qui vendaient, troquaient ou complétaient leurs lots. Dans le poème d'Antar, nous voyons le héros se procurer Abjer, son coursier légendaire, en cédant en retour tout le butin d'une razzia, les bêtes et les gens (1).

Quoique ancien marchand, Mahomet n'a guère parlé du commerce dans le Koran, si ce n'est presque indirectement pour recommander la bonne foi dans les conventions, la stricte exécution des traités conclus d'homme à homme et, si possible, devant témoins (2). Le prophète veut aussi que les dettes soient exactement payées à la date convenue, surtout que l'on pèse juste. « Quand vous mesurez, remplissez la mesure. Pesez avec une balance juste » (3) ; enfin il condamne l'usure, c'est-à-dire, dans notre langage, le prêt à intérêt : « O Croyants! Ne vous livrez pas à l'usure, en la portant au double et toujours au double » (4). « Ceux qui avalent le produit de l'usure se lèveront au jour de la résurrection, comme celui que Satan a souillé de son contact ». « Dieu exterminera l'usure et fera germer l'aumône » (5). Ces interdictions elles-mêmes indiquent assez, que, du temps même du Prophète, le goût de la spéculation, la soif du gain n'étaient pas inconnues en Arabie; puisqu'il les fallait réprimer. En dépit des prohibitions du Koran, ces penchants médiocrement nobles se développèrent beaucoup dans l'Islam triomphant. Pourtant la législation mahométane s'est, en ces matières, inspiré de l'esprit de son Livre sacré et elle

(1) *Aventures d'Antar* (*Loc. cit.*), 60-61.
(2) *Koran*, II. Sourate, 172. 282.
(3) *Koran*. Sourate, XVII, 37. — VI, 153.
(4) *Koran*. Sourate, III, 25.
(5) *Koran*. II, 276-277.

a formulé des interdictions, dont certaines font défaut à des codes plus civilisés. Aussi dans nombre d'articles des codes laïques, plus ou moins dérivés du Koran, on trouve un vif souci de la bonne foi dans les transactions, et surtout la préoccupation de réfréner les écarts de la spéculation.

IV. *Législation commerciale de l'Islam.*

Ainsi une vente est conclue et légalement valable, quand les circonstances ne permettent pas de mettre en doute l'intention des parties contractantes ; quand le consentement a été exprimé d'une manière quelconque, par paroles, gestes, signes, acceptation tacite de la chose achetée. Dans les cas de ce genre, la vente ne peut être annulée que si celui qui a pris l'initiative de la transaction jure qu'il parlait sans idée arrêtée (1) ; c'est-à-dire quand on lui défère le serment.

L'enchère est interdite, quand elle a uniquement pour but de tromper et de nuire, en excitant l'acheteur à surélever ses offres (2). De même il est défendu d'aller à la rencontre des marchandises avant leur arrivée au marché (3). Est prohibée toute vente tendant à un bénéfice considérable, la vente fût-elle légale en apparence (4), par exemple, une vente cachant une combinaison de prêt etc., ou une vente à terme ayant pour objet de réaliser un bénéfice excessif. De même il est défendu de faire un prêt usuraire masqué, en livrant, par exemple, pour cent drachmes, une marchandise qui en vaut seulement quatre-vingts (5).

(1) Khâlil. *Précis de jurisprudence musulmane*, t. III, ch. XIII, sect. I, par. 1.
(2) *Ibid.*, t. III, sect. IV, par. 4.
(3) *Ibid.* (page 251).
(4) *Ibid.*, sect. V, parag. 1.
(5) *Ibid.*, sect. VI (page 275).

Tout objet vendu en fraude doit-être confisqué et donné en aumône, si le fait a été intentionnel de la part de l'acquéreur et commis dans le but de revendre le dit objet (1). En cas de récidive, un fraudeur est puni par des coups, la détention, l'expulsion des marchés ou bazars (2).

Tout gain réalisé sur des substances de nécessité première ou sur des matières d'or et d'argent est déclaré lucre illicite (3). Le blé et l'orge sont visés par cette prohibition (4). Toutes les sortes de lait sont dites à lucre illicite ; mais cependant le pain peut être vendu contre de la farine (5). Tout gain réalisé par un échange à délai sur des matières d'or et d'argent ou sur des substances alimentaires et non médicamenteuses est encore un gain illicite (6). L'or ou l'argent alliés à d'autres métaux ne peuvent se vendre qu'à celui qui les purifiera en les isolant (7). Il est interdit de vendre le fruit encore inconnu d'une chamelle pleine ou ce qui pourra résulter de la saillie d'une chamelle par un chameau étalon. Le texte s'exprime beaucoup plus énergiquement ; il prohibe la vente de ce que les chamelles ont *dans le ventre* et les étalons *dans les reins* (8). Défense de spéculer sur les créances, en vendant, par exemple, une créance pour une autre ou une créance pour une dette (9). La reddhibition est de droit, quand une chose achetée n'est pas dans l'état ou elle devrait être (10). Une vente n'est permise que si l'acquéreur a été dans la possibilité de se renseigner suffisamment au

(1) Khâlil. *Loc. cit.*, sect. II, parag. 6 (page 223).
(2) *Ibid.*, p. 224.
(3) *Ibid.*, sect. II, parag. 1 *Loc. cit.*, (page 198).
(4) *Ibid.*, sect. III, page 225.
(5) *Ibid.*, pages 229-232.
(6) *Ibid.*, page 224.
(7) *Ibid.*, sect. II, par. IV, (page 219).
(8) *Ibid.*, section, IV, parag. 1, (page 258).
(9) *Ibid.*, parag. II.
(10) *Ibid.*, sect. VII, parag. VI, page 300.

préalable. Ainsi une vente à forfait et en bloc n'est licite que si la masse à vendre *a été vue* et est restée dans l'état où elle était alors (1) ; mais on ne peut vendre en masse les pigeons d'un colombier, car leur perpétuelle agitation ne permet pas de les compter (2). Une vente conclue sur le vû d'un échantillon réel est licite ; mais des juristes ont contesté la validité d'une vente consentie par un aveugle et ayant trait à des objets, que son infirmité ne lui permettait pas de vérifier (3).

La vente des esclaves a été minutieusement réglementée. Ainsi il est interdit de vendre à un infidèle un Musulman, quel que soit son âge. Cette vente est assimilée à celle d'un exemplaire du Koran ou des livres saints, vente qui est également prohibée (4). Il est même défendu de vendre, dans les mêmes conditions, un eslave infidèle, assez jeune encore pour qu'on ne puisse désespérer de l'amener à la foi musulmane. Dans une vente ou un partage de succession, on ne doit jamais séparer la mère esclave de son enfant, tant que celui-ci n'a pas achevé sa seconde dentition (5). Lors d'une vente, il est interdit de regarder les parties génitales d'un esclave (6). Dans une vente d'esclave, il y a divers vices reddhibitoires ; par exemple, si l'esclave acheté est gaucher, incestueux, adultère, sodomiste ; s'il boit des liqueurs enivrantes : si l'esclave mâle a des allures de femme ou inversement ; si une esclave de sexe féminin, a, quoique jeune et belle d'ailleurs, des cheveux blancs en si petit nombre que ce soit (7). La vente d'une esclave enceinte est interdite (8).

(1) Khâlil. *Loc. cit.*, ch. XIII, sect. I, par. IV. page 188.
(2) *Ibid.*, page 190.
(3) *Ibid.*, t. III, ch. XIII, sect. I, par. 4 et V. p. 190-194.
(4) *Ibid.*, parag. 2, page 172.
(5) *Ibid.*, sect. IV, par. 2, page 244.
(6) *Ibid.*, sect. VII, parag. 7, page 286.
(7) *Ibid.*, parag. VI, pages 301-302-303.
(8) *Ibid.*, par. III.

Diverses autres prohibitions sont inspirées par des considérations religieuses. Ainsi, on ne doit vendre que des choses exemptes de souillures ; par conséquent, ni ordures, ni excréments, ni la chair d'un animal, qui n'a pas été égorgé (1). On ne doit pas vendre à un infidèle du raisin, si l'on sait qu'il en extraira du vin ; ni du bois, s'il veut s'en servir pour fabriquer une croix (2). Certes, certaines de ces prohibitions sont, à nos yeux, médiocrement sensées ; mais on ne saurait nier que, pour la plupart, elles n'aient été dictées par des considérations morales, que les législateurs tenaient comme beaucoup plus importantes que les intérêts matériels et, dans leur ensemble, elles honorent la race arabe.

V. *Les monnaies arabes.*

A quelle époque les Arabes ont-ils frappé des monnaies métalliques ? On ne le sait pas exactement. Certainement ce n'est qu'après être devenus conquérants et avoir soumis des contrées déjà pourvues de systèmes monétaires. Nous avons vu qu'aujourd'hui encore les Bédouins ne se servent pas de monnaie dans leurs échanges et même, quand les Arabes trouvent des monnaies antiques, ils se hâtent de les faire fondre par un orfèvre. Cependant au Kurdistân où, les monnaies romaines, grecques, persanes sont très communes encore, elles ont cours sur le marché de quelques villes, faute de monnaies arabes (3). Pourtant certaines amendes édictées par d'anciennes lois mahométanes ont été évaluées en monnaies métalliques, en *dirhems* ou *dinars*, pièces dont la valeur exacte est restée inconnue (4). Quel-

(1) Khâlil. *Loc. cit.*, parag. III, page 178.
(2) *Ibid.*, t. III, ch. XIII, sect. I, par. II, page 173.
(3) Niebuhr. *Descrip. de l'Arabie*, t. I, 137.
(4) *Ibid.*, 138.

ques monnaies arabes, sans doute des plus anciennes, ont pour légende, la fameuse formule : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, etc. ». Certaines au contraire portent une croix, quoique leur inscription atteste, qu'elles ont été frappées par des Musulmans (1) : il s'agit là sans doute d'une survivance de l'âge très ancien, durant lequel le signe cruciforme était répandu dans tout l'Orient et dans toute l'Afrique du nord. En somme, les Arabes ne se sont familiarisés avec la monnaie, la vraie, qu'en sortant de leur pays et se ruant à travers le monde, surtout le monde bysantin. Nous verrons tout à l'heure, que les cousins des Arabes, les Juifs, ont aussi très tardivement frappé des monnaies.

B. Les Juifs.

I. *Leur agriculture et leur industrie.*

On a beaucoup écrit et discuté à propos de l'origine des Juifs. Le plus probable est qu'ils descendent de tribus purement arabes venues du nord de la péninsule arabique. La Bible nous apprend comment ils s'établirent en Palestine et s'approprièrent, moyennant une conquête d'extermination, la terre de Chanaan, dont Jahveh avait bien voulu leur faire don. Les premiers habitants de Chanaan, ces Cananéens, si cruellement dépossédés par le Peuple de Dieu, n'étaient pas, eux, sortis de l'Arabie septentrionale ; on les croit originaires des bords du golfe Persique et apparentés aux Phéniciens (2). Eux-mêmes semblent avoir été précédés en Judée par une population de Troglodytes (3), dont la race nous est inconnue, mais qui eurent en commun avec les primitifs Berbères l'habitude de vivre dans des cavernes.

(1) Niebuhr. *Loc. cit.*, 139.
(2) Munck. *Palestine*, 77.
(3) *Ibid.*, 76.

Ces Cananéens étaient déjà fort civilisés, plus sans doute que leurs vainqueurs. Ils avaient bâti de belles villes, défriché et ensemencé la campagne ; ils portaient de riches vêtements, des bijoux ; se servaient de couteaux, d'épées, d'arcs ; ils savaient fabriquer de la poterie, des outils et ustensiles variés ; ils avaient des ports et des navires ; leurs caravanes allaient commercer jusqu'en Egypte ; leur langue était parente de celle des Phéniciens et par conséquent de l'Hébreu (1).

Il est probable que les Hébreux, qui reprirent si aisément la vie nomade après leur sortie de l'Egypte, n'étaient guère alors plus civilisés que les Bédouins de nos jours ; mais après avoir supplanté les malheureux Cananéens, ils se trouvaient, comme le dit la Bible, propriétaires de villes, qu'ils n'avaient pas eu la peine de construire, de champs défrichés, de vignes plantées par d'autres (2) et n'eurent plus qu'à continuer une civilisation toute faite, par suite ils passèrent de la vie pastorale à la vie agricole ; mais longtemps la première garda leurs préférences. Dans la Bible, on évalue volontiers la fortune d'un homme non pas en vignes ou en champs de blé, mais en troupeaux : « Nabal était extrêmement riche. Il avait trois mille brebis et mille chèvres. »

Dans le livre de Job, on parle de vastes pâturages possédés par une famille (3) et où même on avait construit des tours d'observation. Les grands propriétaires hébreux disposaient d'un nombreux personnel commandé par un chef des troupeaux (4) ; leurs exploitations pastorales étaient considérables. Ces troupeaux se composaient surtout de menu bétail et le personnel se payait souvent avec une partie du

(1) Munck. *Loc. cit.*, 86.
(2) *Samuel*, ch. XXV, v. 2.
(3) *Job*. 10-16.
(4) *Genèse*. 47-6.

croît (1). Pourtant, à s'en rapporter à la Bible, les Juifs, même ceux qui étaient pasteurs et nomades, semaient du blé, quand il leur arrivait de séjourner quelque temps dans le même lieu. Ainsi Isaac, s'étant refugié pour éviter une famine chez le Philistin Abimelek sema du blé et même récolta 120 pour un, parce que Iahvé le bénissait (2).

A en juger par l'importance que le Décalogue leur accorde, le bœuf et l'âne durent être d'abord assez rares en Judée et primer de beaucoup les moutons et les chèvres. L'âne était à la fois, chez les Hébreux, bête de somme et monture. Le cheval lui fit tardivement concurrence et même il ne devint commun que sous Salomon, qui, en sa qualité de grand roi, ne pouvait se passer de cavalerie et de chars. Quand les Hébreux se furent sérieusement mis à l'agriculture, on tira du bœuf des utilités multiples ; il servit pour le labour, pour le battage des grains, pour traîner des chariots et enfin pour porter des fardeaux (3). Le *Deutéronome* ne veut pas qu'on attelle ensemble à la même charrue un bœuf et un âne (4) ; donc l'âne servait aussi d'animal de labour. Cette charrue hébraïque était simple encore et dépourvue de roues (5). L'usage des bœufs de labour finit par devenir habituel en Judée et même la surface cultivable en un jour par une couple de bœufs représenta l'unité de mesure agraire, le *jugum* des Romains. L'agriculture hébraïque n'avait d'ailleurs rien de primitif ; on y trouve à côté du mode de semailles à la volée, un procédé plus savant, quoique plus primitif. l'ensemencement grain à grain, à égales distances, en ligne (6), à la manière chinoise, ce qui peut être une pratique em-

(1) *Genése*. XXXI. 1-13.
(2) *Genèse*. XXVI, 12 (Traduction Ledrain).
(3) Munck. *Palestine*. 29.
(4) *Deutéronome*. XXII, 10 (Trad. Ledrain).
(5) Munck. 359.
(6) *Ibid.*, 360.

pruntée aux Egyptiens. Une autre coutume, l'ensilage, usitée concurremment avec l'usage des granges ou des greniers, est une survivance de la vie arabe (1). Le moulin employé pour convertir le blé ou l'orge en farine était de construction rudimentaire, à deux meules ou pierres superposées, l'inférieure dormante, la supérieure courante (2). Il suffit d'avoir feuilleté une Bible pour savoir, que les Hébreux cultivaient, outre les céréales, nombre de plantes utiles : la vigne, l'olivier, le palmier, etc. Le *Cantique de Moïse* appelle le vin, le sang du raisin, « Tu as bu du vin, sang du raisin » (3) ; nous pouvons donc en inférer, que le raisin de la Palestine était de couleur rouge. Mais toute l'agriculture hébraïque parait bien avoir été empruntée soit à l'Egypte, soit à l'Assyrie.

L'industrie des Hébreux n'était pas plus originale et devait avoir été aussi en grande partie empruntée. Nous savons qu'elle est à peu près nulle chez les Arabes nomades ; or, nous la trouvons assez développée en Judée. En Judée, les métaux précieux ou usuels venaient de l'étranger : c'étaient l'or, l'argent, le cuivre ou l'airain ; « un javelot d'airain sonnait sur ses épaules ; mais le fer de sa lance pesait 600 sicles de fer » (4). Le fer servait aussi pour les chariots de guerre, les haches, les scies. Quand David s'empare de la ville de Rabba, il en jette les habitants dans des fours à briques après les avoir préalablement mis en pièces avec des scies, des herses et des faux en fer (5).

L'art du tissage était encore tout à fait familial chez les Hébreux. Filer la laine, fabriquer les étoffes, façonner les habits ; c'était l'œuvre des femmes. Les vêtements furent d'abord

(1) *Jérémie*. XLI, 8 (Trad. Ledrain).
(2) *Ibid.*, 372.
(3) *Deutéronome*. XXII, 14 (Trad. Ledrain).
(4) I. *Samuel*. XVII, 5 (Trad. Ledrain).
(5) II. *Samuel*. XII, 36 (Trad. Ledrain).

de laine et de lin, puis de coton (1). La poterie se fabriquait au tour (2) ; mais le verre était tenu pour chose rare et précieuse (3). — Tout cet ensemble de faits nous donne l'idée d'une industrie peu avancée et dont les procédés ont été pour le plupart empruntés à droite et à gauche. En effet nous voyons David demander des ouvriers au Phénicien Hiram, quand il veut se faire construire un palais (4), et Hiram envoyer complaisamment à son collègue des bois de cèdre, des charpentiers et des tailleurs de pierre, c'est-à-dire des artisans dans les métiers les plus usuels. Plus tard Salomon dépêche encore un message au roi de Tyr, quand il a besoin de faire couper les cèdres du Liban (5).

L'état social et industriel des Juifs ne les excitait donc point particulièrement au commerce. Sans doute ils y étaient aptes, comme semblent l'avoir été tous les peuplès de race sémitique ; mais chez les Hébreux ces aptitudes ne se sont sérieusement développées que très tard, quand Israël a été dispersé et surtout opprimé d'abord par les Chrétiens, puis par les Musulmans.

VII. *Le Commerce.*

Écoutons à ce sujet Josèphe (Flavius-Joseph) : « Comme le pays que nous habitons est éloigné de la mer, nous ne nous appliquons point au commerce et n'avons pas de communications avec les autres nations. Nous nous contentons de cultiver nos terres, qui sont très stériles, et travaillons principalement à bien élever nos enfants, etc. » (6). De leur côté, les Prophètes hébreux tiennent le commerce et les

(1) Munck. *Palestine*. 366.
(2) *Proverbes*. XXVI, 23.
(3) *Job*. XVIII. 17.
(4) II, *Samuel*, V, 11 (Trad. Ledrain).
(5) III, *Rois*, ch. V.
(6) Josèphe. *Réponse à Apion*, ch. IV.

commerçants en très mince estime. Écoutons Osée : « Kenaan (le marchand) dans la main a des balances fausses ; il aime à frauder » (1). En fait, la Judée ne devint commerçante, du moins avec l'extérieur, que sous le règne de Salomon, à qui il fallait beaucoup d'argent ; car il était dépensier, comme tous les grands rois. Aussi ne dédaigna-t-il pas de se faire négociant lui-même. Nous le voyons s'associer au commerce d'Ophir, vendre, chaque année, à Hiram, roi de Tyr, du froment et de l'huile d'olives, en échange des bois de cèdre débités sur le Liban par les charpentiers phéniciens (2), envoyer en Égypte une caravane de marchands chargés de lui acheter des chevaux (3) et en même temps soumettre le commerce à une taxe (4). Mais jusqu'à cette époque, il ne dut y avoir en Judée qu'un petit mouvement d'échange à l'intérieur, ce qu'on peut appeler un commerce casanier.

La Bible veut, que ce commerce se pratique avec la plus exacte probité : « Aie des balances justes, des pierres à peser justes, un *épha* juste, un *hin* juste » (5).

Ces balances et leurs poids en pierre sont sans doute des emprunts faits à l'Égypte. Ce verset nous apprend aussi qu'il s'agissait de faibles poids ; puisque le marchand les portait avec lui dans un sachet. Comme les poids, toutes les mesures employées en Judée devaient être des mesures égyptiennes. Leurs noms sont très primitifs. C'était le *doigt*, équivalent à la largeur de sept grains d'orge, la *coudée* mesurant vingt-six doigts, etc. (6) ; mais ce grain d'orge, unité de mesure, nous le retrouverons en Perse.

(1) *Osée*. XII. 8. (Trad. Ledrain).
(2) I, *Rois*. V. 25.
(3) I, *Rois*. X. 28.
(4) I, *Rois*, X, 15.
(5) *Lévitique*. XIX, 37. (L'*épha* et le *hin* sont des mesures de capacité (Trad. Ledrain).
(6) Munck. *La Palestine*, 397.

La monnaie, la monnaie métallique, frappée et d'un poids déterminé, ne fut guère employée par les Hébreux qu'à l'époque des Macchabées et il est à remarquer que ces pièces macchabéennes portent aussi des signes cruciformes (1), comme certaines monnaies arabes très anciennes. Le sicle, le demi-sicle, le quart de sicle mentionnés dans la Bible (2) sont simplement des poids. C'était en les pesant, qu'on appréciait la valeur monétaire des lingots, aussi disait-on couramment « peser » pour « payer » (3). Mais, en cela, Israël était simplement au niveau de toutes les grandes monarchies antiques et même de la Chine contemporaine.

En ce qui touche les voies de communication, la Judée n'était pas mal pourvue. Isaïe nous parle de routes frayées en abaissant les hauteurs et comblant les vallées (4). Les rois juifs prirent même les routes principales sous leur spéciale protection ; elles devinrent des routes *royales* (5) ; mais sur ces routes les ponts étaient sans doute inconnus (6). On peut interpréter ce souci d'avoir de bonnes routes, comme l'indice d'assez vives préoccupations commerciales. Mais, pris dans leur ensemble, tous ces faits s'accordent à nous représenter la Judée comme un pays peu et tardivement adonné au commerce.

Du reste un certain nombre de prescriptions bibliques, relatives au travail et aux prêts, ne seraient guère compatibles avec la fièvre industrielle et commerciale.

L'injonction de ne se livrer à aucun travail le jour du Sabbat est trop connue pour que je ne me borne pas à la signaler et elle s'applique même à l'esclave, même au bœuf et à

(1) Munck. *Palestine*, planche.
(2) *Genèse*, XXIII, 16. — *Exode*, XXX, 13. — I. *Samuel*, IX, 8.
(3) Munck. *Palestine*, 400.
(4) *Isaïe*, XL, 4.
(5) *Nombres*, XX, 17-27.
(6) Munck. *Palestine*, 402.

l'âne (1). La Bible interdit aussi d'accepter en gage d'un prêt le manteau du prêteur, même de prêter à intérêt, etc. « Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, à un indigent qui vit près de toi, tu ne feras pas avec lui l'usurier et n'exigeras point de lui d'intérêt. Prends-tu en gage le manteau de ton prochain ? avant le coucher du soleil tu le lui rendras. Il n'a point en effet d'autre couverture, d'autre manteau pour sa nudité. Avec quoi se coucherait-il ? il crierait vers moi et je l'écouterais ; car je suis miséricordieux » (2), etc., etc. On ne saurait non plus passer sous silence le verset suivant : « On ne prendra point en gage les deux pierres meulières, ni le char, (la pierre supérieure, roulante) ; car ce serait prendre en gage la vie même » (3). Ces préceptes humanitaires honorent beaucoup Israël. Il importe cependant de remarquer que l'usure n'est interdite qu'entre Hébreux et plus particulièrement alors qu'il s'agit d'un indigent ; même le législateur a eu soin de déclarer expressément que la prohibition ne visait point l'étranger : « Point de prêt à intérêt à ton frère, qu'il s'agisse d'argent ou de vivres ou de tout ce qui est matière à prêt de ce genre. C'est envers l'étranger et non envers ton frère que tu peux exercer l'usure » (4). Pour apprécier, au point de vue moral, cette réglementation hébraïque de l'usure, il faut se souvenir que non seulement la Bible, mais, comme elle, toutes les législations antiques n'ont jamais fait de distinction entre l'intérêt ordinaire et l'usure, c'est-à-dire l'intérêt abusif. Par conséquent en autorisant l'usure vis-à-vis de l'étranger, le *Deutéronome* entend seulement dire qu'il est licite de lui prêter à intérêt. Enfin il est juste aussi de songer à l'étroite manière, dont le patriotisme était conçu dans l'an-

(1) *Exode*, XXIII, 12.
(2) *Exode*, XXII; 22-24. — *Deutéronome*, XXIV, 12-13.
(3) *Deutéronome*, XXIV, 7.
(4) *Deutéronome*, XXIII, 19.

tiquité. A peine avait-on des devoirs vis-à-vis de l'étranger et nous savons que les Romains commencèrent par n'avoir qu'un seul et même mot pour désigner l'étranger et l'ennemi.

C. De l'esprit mercantile chez les Arabes et les Juifs.

Les origines et l'évolution du commerce en Arabie et en Judée ont pour la sociologie un intérêt particulier ; car, dans l'histoire, la race sémitique a été la première en date des races mercantiles. Il y a là un certain penchant inné, dont, à première vue, la cause nous échappe. D'une manière générale, on peut dire que la vie nomade doit prédisposer au commerce, parce qu'elle engendre le besoin de se déplacer incessamment, finit même par faire de tout voyage un plaisir et surtout met en rapport avec des peuples divers. Le métier de convoyeur de caravanes constitue certainement une incessante instigation à désirer le bien d'autrui et à se le procurer par d'avantageux échanges.

Autant qu'il nous est possible de pénétrer dans le passé des Arabes, nous les voyons désirer vivement ce bien d'autrui et se l'approprier, quand l'occasion s'en présente, non par des trocs pacifiques, mais par des *razzias*, par le vol à main armée, qui est même leur grande ressource dans les moments critiques. Sur ce point, les Hébreux ont débuté comme les Arabes ; car, chez les uns et les autres, le partage du butin se règle de la même manière. Mais ce partage et l'idée fort simple de tirer de son lot dans le butin le meilleur parti possible ont certainement compté parmi les causes premières du commerce chez les Sémites nomades. Or, cette manière, si rapide et si chanceuse, de s'enrichir n'est pas sans avoir moralement certains avantages ; elle est incompatible avec la stabilité des fortunes particulières et ne pousse guère non seulement à l'avarice, mais même à l'épargne. Nul n'étant sûr de garder son bien un seul jour,

on n'en est pas ménager ; faire largesse est chose glorieuse ; souvent même on *razzie* surtout pour donner.

On a très justement remarqué que l'habitude de la *razzia* coexiste toujours avec des mœurs extrêmement hospitalières et c'est surtout chez les Sémites nomades que l'observation est exacte.

Mais une fois ce penchant aux coups de main bien enregistré dans le cerveau par une très longue pratique, il y persiste même alors que le genre de vie a totalement changé, alors que le désert a été abandonné pour les champs et la tente pour la maison. A ce dernier stade de l'évolution sociologique les heureux coup de main ne sont plus possibles, du moins en temps de paix ; on les remplace par de bonnes affaires, par des spéculations commerciales et financières, et par suite, le caractère devient de plus en plus mercantile. En Judée, nous voyons cette transformation en voie de s'accomplir. Très probablement, dans les déserts de l'Arabie, on prêtait volontiers à un compagnon et sans prétendre à toucher des intérêts. En Judée, il n'en est déjà plus ainsi. Sans doute, les vieilles mœurs protestent encore ; entre Hébreux, la plupart des prêts doivent se faire à la mode des ancêtres, sans intérêt ; mais déjà des novateurs ont imaginé le prêt usuraire ; puisque le Livre saint se croit obligé de leur donner de vertueux conseils. En revanche, le législateur permet à tout le monde « d'usurer » avec l'étranger. Celui-là, l'étranger, on le considère toujours un peu comme une proie ; aussi dans tous les pays et dans tous les temps, c'est le commerce extérieur, qui s'est, le premier, dégagé de tout scrupule et s'est le plus aisément prêté à la réalisation de beaux bénéfices par des agissements souvent forts laids.

Quand la Judée eut perdu son existence nationale, quand les Juifs furent dispersés à travers le monde et presque partout traités en parias, ils étaient donc déjà doués de penchants, qui les portaient à s'occuper d'usure et d'agiotage. La sauvage oppression, que pendant des siècles on fit

peser sur eux, en fermant à peu près toute autre issue à leur activité, ne pouvait que porter à l'extrême ces fâcheuses tendances. Nous savons qu'il en a généralement été ainsi ; mais il me semble que des considérations du genre de celle que je viens de formuler sont propres à inspirer au moins des sentiments de tolérance : On récolte habituellement ce qu'on a semé.

En terminant ce chapitre, je dois faire une petite rectification. Il y a quelques années, en traitant de *l'Évolution de la propriété*, j'ai rappelé deux faits ; savoir, que le Temple de Jérusalem avait fini par devenir une banque de dépôt, où s'entassaient les métaux précieux ; puis que les Hébreux faisaient alors usage de lettres de change. Les deux faits semblent exacts et même peuvent être connexes ; mais où je me suis trompé, c'est quand j'en ai attribué l'invention aux Juifs. En cela, comme en mainte autre chose, il n'ont été qu'imitateurs. Nous retrouverons les temples mammoniques et aussi la lettre de change dans les très antiques monarchies de la Mésopotamie, avec lesquelles la Judée eut, malheureusement pour elle, trop de rapports.

CHAPITRE XIV

LE COMMERCE EN MÉSOPOTAMIE ET EN PHÉNICIE

SOMMAIRE

I. *Le pays Chaldéo-Assyrien.* — Des civilisations chaldéo-assyriennes. — Leurs origines. — Leur âge de la pierre. — Ingénieux système d'irrigation. — Développement de l'agriculture et excessive fertilité. — Barques primitives. — Petite culture. — Division de la propriété. — Modes de location. — Culture familiale et mercenaire. — Transmission de la propriété foncière. — Animaux domestiques. — Industrie et commerce. Corporations. — Perfection des produits industriels. — Lingots monétaires. — Sicles d'or et d'argent. — Ventes par simple troc. — Amour du gain. — Taux énorme de l'intérêt. — Des prêts. — Le commerce extérieur et ses dangers. — Le commerce intérieur. — Valeurs fiduciaires. — Les routes et le mouvement commercial. — II. *La Phénicie.* Les Protophéniciens. — Exiguité de la Phénicie. — Les ports. — Les navires phéniciens. — Vaisseaux ronds et vaisseaux longs. — Jalousie commerciale. — Navigation hardie. — Industrie d'imitation. — Beauté de ses produits. — Teinturerie et pourpre, — Industrie du verre. — Architecture mégalithique. — Piraterie et commerce. — Comptoirs et traités de commerce. Les colonies. — Carthage et son commerce. — Limites connues des régions colonisées et de la navigation phéniciennes. — Nature des échanges. — Les mines de l'Espagne et leur exploitation. — Triste sort des mineurs. — Tardif usage de la monnaie métallique et sa raison. — Monnaie fiduciaire. — III. *L'évolution commerciale des Sémites.* — Origine de leur passion pour le commerce. — Prospérité matérielle et pauvreté intellectuelle.

I. *Le pays chaldéo-assyrien.*

Dans le précédent chapitre, j'ai dû aborder l'étude commerciale du monde sémitique par les peuples les moins civilisés de la race, par les Arabes et les Juifs. En effet, chez les

nomades de l'Arabie, on peut retrouver, de nos jours encore, l'une des premières phases de l'évolution sociale des Sémites. En Judée, on avait quelque peu marché en avant, mais grâce à de nombreux emprunts faits à l'Egypte et à l'Assyrie, grâce surtout à la dépossession violente des Cananéens.

En Mésopotamie, au contraire, nous avons affaire à une civilisation originale, bien qu'elle ait pu, pour beaucoup d'inventions utiles, être tributaire de la très ancienne Egypte, qui, directement ou non, a joué le rôle d'institutrice pour la plupart des anciennes sociétés de race blanche. Mais, dans ce rôle si honorable, la Mésopotamie antique, la Chaldée-Assyrie, tient le second rang et l'on aurait le droit de la ranger à côté de l'Egypte, quoiqu'un peu en arrière, si sa population laborieuse, active, courageuse, n'avait été en même temps si âpre au gain et surtout si féroce.

A-t-il existé, à une époque et dans une région totalement inconnues, un type humain primitif, souche commune des deux grandes races sémitique et berbère ? On le peut supposer ; mais on l'ignore. Si elle était établie, cette commune origine rendrait raison de certains traits communs aussi aux deux races, notamment de la dolichocéphalie et plus généralement des analogies anatomiques. Mais, pour le moment, nous n'avons pas à nous préoccuper de cette parenté trop hypothétique.

Ce qui nous intéresse uniquement, c'est le développement industriel et commercial de la Mésopotamie ancienne, de celle que l'histoire nous fait connaître seulement à l'âge adulte. Les débuts, l'enfance, de ces vieux royaumes sémitiques nous sont inconnus et nous ne pouvons nous les figurer aujourd'hui qu'en recourant à l'ethnographie comparée. Il est infiniment probable que les fondateurs de la Chaldée et de l'Assyrie ont été des nomades, ressemblant fort aux Bédouins actuels. Dans tous les cas, il est certain

que, plus anciennement encore, la Chaldée a eu son âge de la pierre ; puisque, même au beau temps de sa civilisation, ses prolétaires se servaient encore d'outils en silex ; puisque, dans ses tombeaux, on trouve des couteaux, des grattoirs, des herminettes, des haches, des marteaux de silex, et que même certains de ces instruments sont identiques à ceux de notre âge de la pierre taillée (1).

Les écrivains de l'antiquité et quelques auteurs modernes ont souvent employé presque au hasard l'expression *Assyrie*, l'appliquant aussi bien à Babylone qu'à l'Assyrie proprement dite ; c'est que la civilisation des deux pays est identique ; aussi les confondrai-je de parti pris dans cette courte étude.

Comme l'Egypte ancienne, la Chaldée-Assyrie était le résultat d'une victoire de l'homme sur la nature. Abandonné à lui-même, ce pays, peu fait pour notre espèce et où la pluie est inconnue pendant six mois de l'année, ce pays, qui est souvent submergé au printemps par des crues sans régularité (2), serait resté la contrée aride et malsaine qu'il est redevenu de nos jours ; mais une race laborieuse et ingénieuse l'avait su transformer en une région d'une merveilleuse fertilité. Des digues avaient contenu le Tigre et l'Euphrate (voir Isaïe XXIII) ; des écluses avaient ralenti et régularisé leurs cours ; des lacs agrandis avaient emmagasiné le trop plein de leurs eaux ; des canaux navigables avaient relié les deux fleuves à travers la Mésopotamie et Xénophon vit encore des navires chargés de blé les parcourir (3). Des saignées habilement pratiquées et une canalisation savante avaient fait de la plaine aride ou marécageuse une vaste campagne, la plus fertile qui ait existé (4). Au dire de Stra-

(1) Voir une figure publiée dans les *Anciens peuples de l'Orient classique* par M. Maspéro, p. 754.

(2) Olivier. *Voy. dans l'Empire ottoman*, t. II, p. 419.

(3) Hérodote. I, 193,

(4) Strabon. liv. XVI, ch. I, 9.

bon, ce système d'irrigation était semblable à celui de l'Egypte. Y a-t-il eu imitation ou bien la similitude des procédés dérive-t-elle simplement de celle des conditions topographiques ? On ne le saurait dire.

Grâce à tous ces travaux hydrauliques, l'agriculture mésopotamienne puisait si largement dans l'Euphrate, que ce fleuve diminuait en s'approchant de son embouchure (1) ; il était littéralement bu par les champs fertilisés. Les Mésopotamiens étaient payés de leurs peines par des récoltes d'une richesse fabuleuse ; ainsi l'orge leur rapportait jusqu'à 300 pour un (2). Au reste, on ne cultivait guère dans le pays que des céréales. Point d'arbres fruitiers, à l'exception des dattiers, d'où l'on obtenait des fruits admirables par leur beauté, leur grosseur et aussi du vin de dattes (3) ; mais, hors les palmiers, il n'y avait guère dans le pays que des arbustes (4). C'est sans doute à ce manque d'arbres, qu'il faut attribuer l'infériorité notoire des Mésopotamiens dans l'art de la navigation. A en croire Hérodote, les Assyriens auraient eu des embarcations fluviales, très primitives, des barques de forme circulaire, simplement composées d'une carcasse en branches d'osier et de saule recouvertes de peaux (5). Comme les Assyriens, les Chaldéens étaient de fort habiles agriculteurs, à l'école desquels, les Grecs d'abord, les Arabes ensuite (6), peut-être même les Perses se sont formés. La partie la plus fertile du sol mésopotamien, celle que l'eau des canaux et des réservoirs pouvait arroser, était consacrée surtout à la culture des céréales. Produire le plus de blé possible était la grande affaire du pays ; c'était en blé, que s'évaluait le revenu

(1) Arrien. VII, 18.
(2) Strabon. *Loc. cit.*
(3) Hérodote. I, 185-194.
(4) Strabon. XVI, ch. I, 5.
(5) Hérodote. I, 194.
(6) Maspéro. *Loc. cit.*, 770.

dans les contrats et même dans les actes de comptabilité publique (1). Mais l'agriculture mésopotamienne devait être de la petite culture, analogue à celle de la Chine. En effet la charrue n'était qu'une pioche couchée et à très long manche, auquel on attelait des bœufs. Pourtant les semailles se faisaient déjà à la volée et non pas grain à grain à la mode chinoise (2). Les champs étaient disposés en échiquier, dont les cases étaient bien limitées et séparées par des bourrelets : chaque champ n'avait donc que des dimensions médiocres et il formait un petit bassin pouvant retenir l'eau de la crue ou de l'irrigation (3). A de certains moments, l'aspect de la campagne mésopotamienne devait rappeler beaucoup celui de nos marais salants.

La division de la propriété rurale paraît avoir été assez grande ; car les contrats de vente, de cession, de fermage, de métayage, que déchiffrent actuellement nos assyriologues, se retrouvent en très grand nombre. Dans les contrats de métayage, le propriétaire se réserve ordinairement les deux tiers de la récolte (4), proportion que l'on peut qualifier d'abusive et d'où l'on peut inférer l'existence d'un prolétariat nombreux et misérable. Les contrats de fermage sont passés pour trois ans. En entrant en jouissance, le fermier verse au propriétaire une partie du loyer ; puis il s'acquitte du reste au moyen d'à comptes mensuels. La culture paraît avoir été familiale, comme en Chine ; mais, au moment de la moisson, le fermier s'adjoignait des travailleurs mercenaires, que lui procuraient les temples et qui s'engageaient pour quinze jours ou un mois. Pendant la durée de leur engagement, ces mercenaires étaient logés, nourris, et habillés par le fermier ; ils recevaient

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 761.
(2) *Ibid.*, 764.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, 76.

même des indemnités en cas d'accident et n'étaient donc nullement assimilés aux choses ; mais, s'ils se dérobaient à leur contrat, si même ils travaillaient mal, ils encouraient des peines sévères (1).

En Mésopotamie, l'organisation de la propriété foncière paraît avoir été assez analogue à la nôtre, sauf que le droit de possession était placé sous la garantie des dieux et que sa transmission, sa vente, s'accompagnait de formalités religieuses ou magiques, ce qui au fond équivaut. Certaines formules d'exécration allaient même jusqu'à viser quiconque oserait contester l'authenticité de l'acte passé (2).

Tout en étant surtout agriculteurs, les Mésopotamiens ne négligeaient pas l'élève du bétail, qui paissait au delà de la limite atteinte par les crues des fleuves, et, le soir, s'abritait dans des parcs mobiles contre les attaques des animaux de proie, notamment des lions (3). Outre le bétail petit et grand, les Mésopotamiens avaient encore l'onagre, qu'ils capturaient au *lasso* et apprivoisaient assez pour l'atteler aux chariots (4). Ils ne connurent le cheval que tardivement.

L'industrie mésopotamienne était, comme l'agriculture, avancée, florissante, mais familiale. Dans les villes, les petits marchands étaient en même temps fabricants ; ils enseignaient leur métier à leurs enfants et, avec leur concours et celui d'apprentis et d'esclaves, ils fabriquaient leur marchandise. Entre eux, ils formaient des associations de producteurs, des *métiers*, des *guildes*, ayant leur coutumes spéciales et obéissant à des chefs. Chacun avait son corps de métier ; tel appartenait à l'association ou tribu des tisserands ; tel autre à celle des forgerons ou des marchands de blé, etc. Cette organisation du travail industriel

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 765.
(2) *Ibid.*, 762.
(3) *Ibid.*, 766.
(4) *Ibid.*, 769-770.

rappelle fort celle de l'Egypte, sur laquelle d'ailleurs elle a pu se modeler, Les artisans semblent avoir été d'une grande habileté. Ainsi les tapisseries babyloniennes (*Babylonica paristromata*) sont vantées par les auteurs latins, alors qu'ils décrivent le luxe des grands de Rome. Métellus Scipion, par exemple, paya une de ces tapisseries 800,000 sesterces (168,000 francs); Néron donna pour des *triclinaria babylonica*, 4 000,000 de sesterces (840,000 francs). Selon Pline, les Babyloniens étaient passés maîtres surtout dans l'art de fondre les couleurs des tissus (1). Les fines robes en coton de Babylone, les *sindones*, étaient particulièrement estimées ; aussi existait-il de grandes tisseranderies non seulement dans la métropole, mais dans d'autres villes encore. L'orfèvrerie n'était pas moins fine et l'on a exhumé des tombeaux mésopotamiens des bijoux remarquables : pendants d'oreilles, bracelets, anneaux en or, ainsi que des vases d'argent et d'admirables cachets en pierre dure (2). Certaines armes sont damasquinées avec une rare habileté (3). Tous les arts industriels s'étaient simultanément perfectionnés. Les meubles, les poignées des armes, les couteaux figuraient souvent divers animaux ou des êtres mythologiques. Les poteries étaient émaillées et parfois aussi modelées en forme d'animal ; on a trouvé, par exemple, des vases figurant un muffle de lion. Les harnais des chevaux étaient richement ornés ; les chars bien construits et munis de roues à jantes, identiques aux nôtres (4).

Un tel développement industriel suppose un mouvement commercial connexe et pourtant les Mésopotamiens n'avaient pas de monnaie dans le sens que nous attachons à ce mot. Eux aussi se servaient, comme valeurs-étalons, de lingots

(1) O.-Noël. *Commerce du monde*, I, 9.
(2) Maspéro, *Loc. cit.*, 757.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 11.
(4) F. Lenormant. *Hist. ancienne de l'Orient*, t. V, 106.

d'or, d'argent, de cuivre évalués au poids, d'après un système ayant pour base un sicle de 8 gr. 415. Soixante de ces sicles constituaient une mine, et soixante mines un talent. On connaissait donc la balance ; mais pourtant le grain se vendait encore à la mesure, non au poids (1), sans doute à cause de la difficulté qu'il y aurait eu à construire des balances de dimension suffisante.

Pour les petites sommes en métal argent, on avait en Mésopotamie un sicle particulier de 11 gr. 22, fixé et choisi de telle sorte qu'il y eut, entre les deux sicles, celui de l'or et celui de l'argent, un rapport exprimable en nombres entiers afin de faciliter les calculs, ce qu'on n'aurait pu obtenir en comparant les valeurs à poids égal (2). Mais on ne payait pas uniquement avec des métaux. Un acte indique, par exemple, qu'un champ a été acheté moyennant livraison de chariots, d'ânes, de taureaux, d'étoffes, etc., et en face de chacun de ces articles est inscrite leur valeur en argent (3).

Sur les tablettes d'argile, aujourd'hui trouvées en si grand nombre et que l'on commence à déchiffrer avec une certaine sûreté, sont rédigés une foule d'actes concernant des prêts, des quittances, des ventes, etc. Tout cela indique qu'on a évidemment affaire à un peuple âpre au gain, calculateur, processif, usurier même ; car le prêt à intérêt est de règle et cet intérêt est considérable : de 25 0/0 par an (4).

Comme les métaux, les céréales, etc., s'accumulaient sans cesse dans les temples, soit à titre de revenus touchés, soit à titre d'offrandes. Ces saints lieux étaient devenus de vraies banques ou bourses, où les prêtres trafiquaient et

(1) Fr. Lenormant, *Loc. cit.*, 113.
(2) *Ibid.*, 111.
(3) *Ibid.*, 749 (note).
(4) Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, 114 (note 2).

spéculaient, « des cavernes de voleurs », suivant l'expression évangélique appliquée au temple de Jérusalem, qui les avait trop imités.

Chaque opération de prêt ou de change nécessitait l'intervention d'un scribe public, qui rédigeait le contrat sur une petite plaque d'argile encore molle et de forme carrée ; puis la plaque était mise au four et la rédaction devenait ineffaçable. Voici la teneur d'un de ces actes : « quatre mines d'argent au poids de Karkénis (créance) de Nergal-sar-ussur, sur Nabu-ran-napisti, fils de Nabu-ran-napisti, de Dar Sarkin, à cinq sicles d'argent d'intérêt mensuel. Le 26 aïrn, éponymie de Gabbar (soit 667 av. J.-Ch.) ». Et c'est tout ; il n'y a ni endos, ni acceptation (1).

On a aussi retrouvé un texte de loi réglant l'intérêt à percevoir : « l'intérêt peut être calculé à l'année ; l'intérêt peut être calculé au mois... Pour l'intérêt de son argent, il lui a donné en gage : une maison, un champ, un verger, une esclave femelle, un esclave mâle, etc., etc. (2) ». Dans les temples, c'était le Dieu lui-même, qui était censé prêter son bien, ce qui devait rendre la créance particulièrement respectable. On convenait parfois de remplacer l'intérêt par des jours de corvée revenant périodiquement. S'il arrivait qu'à l'échéance l'emprunteur se trouvât dans l'impossibilité de rembourser le prêteur, alors le principal s'augmentait d'une quantité prévue, d'un tiers par exemple, jusqu'à ce que la somme fut portée au double, au triple, parfois au quadruple. Après quoi, le gage devait sans doute appartenir au créancier, à moins de convention contraire exprimée à la fin de l'acte par une formule de malédiction (3)

La Mésopotamie était donc parfaitement outillée et organisée pour les échanges, et sa situation même entre l'Inde,

(1) Fr. Lenormant. *Loc. cit.*, 115.
(2) *Ibid.*, 119.
(3) Maspéro. *Loc. cit.*, 750.

la Perse, la Méditerranée, le Golfe persique, lui imposait presque ce rôle, aussi faisait-elle un important commerce extérieur ; mais ce commerce, qui nécessairement était surtout terrestre, ne se pouvait exercer sans de grands risques. En effet, les marchands avaient à redouter les attaques des bandits, celles des nomades, les exactions des petits princes dont il fallait traverser le territoire, quand ceux-ci ne se contentaient pas d'un droit de passage ; mais, et cela compensait tout, les vallées des fleuves étaient occupées par des populations riches et industrieuses, qui achetaient et vendaient volontiers ; en outre, des pays lointains on y apportait une foule d'objets précieux. Au total, les chances de gain étaient considérables (1) pour le commerce à l'étranger, tandis qu'au contraire, le petit commerce intérieur était fort peu lucratif et pour diverses raisons : les loyers étaient lourds ; les réparations et l'entretien des immeubles à la charge du locataire (2) ; le trafic probablement borné. Restaient donc, pour ceux qui voulaient réaliser de grands bénéfices, les aventures commerciales au loin, avec leurs dangers et leurs aubaines. Les caravanes en diminuaient les risques personnels et, pour éviter les pertes de capital, les Mésopotamiens avaient créé des valeurs, des obligations fiduciaires, basées sur le crédit des négociants. C'était des tablettes analogues à nos papiers de commerce (3), même à nos chèques, et représentant des équivalents métalliques. Voici, par exemple, le texte d'un mandat de paiement tiré d'un lieu sur un autre : « Quatre mines quinze sicles d'argent. (Créance) de Ardu-nana, fils de Yakin, sur Mardukabalussur, fils de Mardukbalatiril, dans la ville d'Orchoë. Mardukbalatiril payera, au mois de Tebet, quatre mines, quinze sicles d'argent à Belabaliddin, fils

(1) Maspéro. *Loc. cit.*, 751.
(2) *Ibid.*, 751.
(3) *Ibid.*, 113.

de Sinnaïd. Our, le 14 arakhsamna. L'an 2 de Narbonide, roi de Babylone » (1). Voici maintenant un chèque payable en blé : « Lettre de Nabu-nadin-akhi à Sirka, mon frère, à Marduk et à Zirpanitur ; que la paix soit avec eux, et que la vie de mon frère se conserve ! Huit gur-za-pi de blé à livrer à Lakhel » (2). Enfin, un autre texte indique que les mandats d'un lieu sur un autre étaient négociables (3).

En même temps que les Mésopotamiens facilitaient, en les simplifiant, les opérations commerciales par ces ingénieux expédients ; ils s'étaient efforcés de rendre moins pénibles les voyages et les transports, en frayant et construisant des routes aisément praticables partout où cela leur était possible. Une grande voie reliait Suse à Babylone ; elle mesurait vingt journées de marche et les bagages de toute une armée y pouvaient passer (4). D'autres routes allaient de Babylone à la Méditerranée, de Babylone à Ecbatane, etc. etc., (5). Une autre voie traversait la Cilicie pour aboutir à la Cappadoce. Entre Sardes et Suse, elle était munie de onze cents *royales* ou stations pour les voyageurs. Enfin l'Euphrate et le Tigre servaient de véritables grandes routes entre le golfe Persique et l'Arménie, etc. (6). Le transit à travers l'Arabie se faisait par l'entremise des nomades Gerréens ; ils apportaient à la métropole chaldéenne l'or, l'encens, les parfums, etc., que Babylone réexpédiait ensuite dans d'autre directions (7). De tous les côtés les marchandises précieuses affluaient dans la grande ville ou en partaient : les vins de l'Arménie y descendaient par l'Euphrate ; l'Inde envoyait de la cannelle, des pierres précieuses et des

(1) Lenormant. *Monnaie dans l'antiquité.*
(2) O.-Noël, t. I, 103.
(3) Lenormant. *Loc. cit.*, 119.
(4) Arrien. III, 16.
(5) Lenormant. *Hist. anc. de l'Orient*, t. V, 104.
(6) Hérodote. I, 194.
)7) Arrien. VII, 7.

étoffes de prix ; l'Arabie et l'Ethiopie, leur or, leur ivoire, leur ébène, de l'ambre gris ; Ceylan, des perles, etc., etc. (1). Babylone était donc à la fois un centre de production industrielle et un vaste entrepôt, vers lequel convergeaient toutes les marchandises de l'Asie. La Mésopotamie s'est-elle toujours bornée à ce rôle ? N'a-t-elle pas devancé la Phénicie en lançant, dans des directions diverses, d'aventureux marchands et colons, à une époque où elle n'avait pas encore d'histoire ? Sans être trop téméraire on peut le supposer. Les Protophéniciens même ont pu être une de ces bandes.

II. *Les Phéniciens.*

Phénicie, le pays des palmiers (Phénix) : ce nom seul fait déjà penser à une parenté avec l'Assyrie ; puisque les palmiers étaient à peu près la seule culture arboricole des Mésopotamiens, et en effet on s'accorde à considérer les Phéniciens comme une colonie sémitique, venue du Bas-Euphrate. Ces Protophéniciens auraient abandonné leur première résidence après un tremblement de terre, qui avait bouleversé leur pays. Mais, au terme de leur voyage, ils arrivèrent dans une contrée déjà occupée et ne purent s'établir que sur le littoral où les retint d'ailleurs l'abondance du poisson. Le radical phénicien, d'où était tiré le nom de Sidon, veut en effet dire « poisson (2) ». Ce pays ne fut d'ailleurs, pour cette population de marchands navigateurs, qu'une sorte de pied à terre et l'exiguité de ses dimensions nous surprend. La Phénicie, en effet, n'était qu'une mince langue de terre, mesurant deux cent milles de longueur et en moyenne seize à dix sept milles de largeur (3). Encore cette

(1) Heeren. *Loc. cit.*, 276-289.
(2) Rawlinson. *Phœnicia*, 21.
(3) Rawlinson. *Phœnicia*, 1-2.

bande était-elle divisée, partagée entre plusieurs villes indépendantes : Tyr, Sidon, Arad, qui avaient fondé d'un commun accord Tripoli (de Syrie) ; ce qui atteste l'existence entre elles d'un lien fédéral (1). Mais ces cités commerçantes, n'avaient que faire d'un vaste territoire : des ateliers, des comptoirs, des ports sûrs leur suffisaient. Or l'installation et la disposition des ports de Tyr, de Sidon, etc., étaient. pour l'époque, aussi parfaite que possible. Tyr, par exemple, avait deux ports, l'un au nord, l'autre au sud de l'île ; un canal traversant la côte reliait entre eux ces deux havres « aussi sûrs, dit un ancien, qu'une maison, dont les portes sont verrouillées » (2) et dont les expositions opposées offraient aux navires un accès facile par tous les vents. Sidon avait aussi un double port assez analogue à celui de Tyr et toutes les colonies phéniciennes furent avant tout maritimes.

Malheureusement nous ne connaissons pas assez la forme et la construction des navires, avec lesquels les Phéniciens accomplirent tant de voyages si aventureux et si étonnants pour leur époque. Sans doute, ces hardis marins introduisirent quelques progrès dans l'art nautique ; mais ils ne le révolutionnèrent pas. D'après les dessins sommaires, que l'antiquité nous en a laissés, les premiers navires des Phéniciens n'étaient que des embarcations non pontées ou du moins incomplètement pontées. Plus tard, et l'invention leur en est attribuée, ils construisirent des birèmes, munies d'un pont, au-dessous duquel se tenaient les rameurs. Ces navires phéniciens étaient en même temps à voiles et à rames et parfois d'assez grande dimension. Comme tous les vaisseaux de l'antiquité, ils n'avaient pas de véritable gouvernail ; deux longs avirons placés à l'arrière en tenaient

(1) Rawlinson. *Phœnicia,* 55.
(2) Voir les figures publiées par Rawlinson. *Loc. cit.*, 73.

lieu. D'après les auteurs anciens, les Phéniciens auraient eu deux types de navires; les uns « ronds » ; les autres « longs ». Par vaisseaux « ronds » faut-il entendre des barques de forme circulaire, comme celles dont on se servait sur l'Euphrate ou simplement de larges bâtiments de transport à poupe et proues arrondies? Les vaisseaux « longs » étaient sans aucun doute des vaisseaux plus rapides, souvent des vaisseaux de combat munis d'un éperon sous-marin. Les dessins, qui nous en sont parvenus, n'indiquent pas des navires de fort tonnage (1). Au reste la navigation phénicienne paraît avoir été en général, sinon toujours, côtière. A la manière des Gréco-Romains, qui les ont sans doute imités, les marins de la Phénicie naviguaient seulement dans la belle saison et devaient autant que possible atterrir chaque soir (2). C'est surtout en audace et en persistance, qu'ils surpassèrent les marines concurrentes, notamment celle des Grecs. Commerçants jaloux et avides, ils s'efforçaient de faire le silence et la nuit sur leurs expéditions maritimes et leurs découvertes. On raconte, et, si l'histoire n'est pas vraie, elle est au moins symbolique, qu'un navire carthaginois, sur le point d'aborder aux îles Cassitérides, riches en étain, s'étant aperçu qu'un navire romain le suivait, fit à dessein fausse route et s'échoua lui-même pour amener la perte du bâtiment indiscret ; puis, s'étant allégé par le sacrifice d'une partie de sa cargaison, il réussit à se renflouer et à rentrer à Carthage, où le Sénat, approuvant hautement le stratagème, dédommagea de ses pertes le capitaine patriote (3).

Si les Phéniciens ne furent pas de très grands novateurs dans l'art de construire les navires, ils furent certainement les marins les plus habiles et les plus expérimentés de

(1) Rawlinson. *Phœnicia*, 72-73-75.
(2) Heeren. *Polit. et comm. des peuples antiques*, t. II, 61.
(3) Strabon. L. III, ch. III, par. 11.

l'antiquité. On rapporte que Ptolémée ou plutôt Marinus de Tyr, son devancier, se servit d'un antique atlas tyrien. On sait que des navires phéniciens, frétés par le pharaon Néco ou Nécao, réussirent à effectuer le périple de l'Afrique, etc. (1).

Pour l'industrie, qui alimentait leur commerce, les Phéniciens n'ont, pas plus que dans l'art de construire des navires, fait des découvertes géniales ; ils ont imité, tout au plus perfectionné en certains points, les arts industriels de la Mésopotamie et de l'Egypte, en s'assimilant des procédés connus. Même ils commencèrent, au dire d'Hérodote, par trafiquer seulement avec les marchandises de l'Egypte et de l'Assyrie (Hérodote, I, par. 1). Longtemps d'ailleurs ils n'eurent à fabriquer que pour l'exportation chez des peuples encore peu avancés, si l'on en excepte l'Assyrie et l'Egypte, et nous savons que ces conditions n'excitent pas au progrès industriel.

Pourtant l'industrie de luxe ne leur était pas étrangere. A diverses reprises, Homère vante les coupes et les tissus de la Phénicie : « De tous mes trésors, dit Ménélas à Télémaque, de tous mes trésors enfermés dans ma demeure, je te donnerai le plus beau, ce kratère bien travaillé, d'argent massif et dont les bords sont enrichis d'or. C'est l'ouvrage d'Héphaistos, et l'illustre héros, roi des Sidoniens, me l'offrit, quand il me reçut dans sa demeure » (2). C'est aussi un vase sidonien, « surpassant en beauté tous les vases de la terre » qu'Achille offre en prix aux coureurs, alors qu'il célèbre des jeux funèbres pour son ami Patrocle (3). Hécube fait offrande à Minerve d'un péplos peint, ouvrage des femmes sidoniennes, « et il brillait comme une étoile (4). » De son

(1) Hérodote. IV, 42.
(2) *Iliade*, XXIII.
(3) *Iliade*, XV.
(4) Iliade. VI.

côté, la Bible énumère et décrit avec emphase les ouvrages d'airain exécutés par les Phéniciens pour le temple de Salomon, surtout les colonnes avec leurs chapitaux en forme de lys (1). A Tyr, à Sidon, on fabriquait des bracelets et colliers en or, en argent, garnis soit d'ambre, soit de pierres précieuses (2).

Avec l'ivoire les artisans phéniciens savaient exécuter des ouvrages de marqueterie, etc., etc. — Leurs tisserands confectionnaient des étoffes renommées, surtout quand elles avaient été brodées à Sidon. Ces étoffes de luxe étaient faites d'une soie grossière, importée par les marchands de la Perse ; elles étaient parfois mélangées de lin ou de coton (3). — Mais c'était surtout par l'habileté de ses teintures, que l'industrie phénicienne était sans rivale. Toute l'antiquité admirait la beauté, l'éclat de sa pourpre. Les coquillages, qui fournissaient ces nuances si estimées, le *buccinum* et le *murex*, se trouvaient bien ailleurs qu'en Phénicie, notamment sur le littoral de la Sicile et du Péloponèse (4); mais les Phéniciens savaient mieux les utiliser. Ils appliquaient, séparément et en les superposant, d'abord la pourpre sombre du *murex*, puis la pourpre plus claire du *buccinum*. Ils n'ignoraient pas non plus l'usage de ce qu'on appelle en teinture les *mordants* et un sel alcalin, extrait fixe d'une plante qui poussait sur le littoral crétois, leur servait à fixer les couleurs sur l'étoffe (5). Aussi la ville de Tyr était-elle remplie de teintureries, au point même que les étrangers s'en trouvaient incommodés. (Strabon. L. xvi. Ch. ii. par. 22). Il faut probablement faire honneur à l'Egypte ancienne de l'invention du verre; puisque pendant bien longtemps l'an-

(1) I. Rois., ch. VII.
(2) *Odyssée*, XV. — Pausanias. IX, 41.
(3) Rawlinson. *Phœnicia*, 285.
(4) Heeren. *Loc. cit.*, II, 97.
(5) Rawlinson. *Phœnicia*, 279-280.

tiquité a cru que la terre des Pharaons possédait, seule, une terre vitrifiable (1) ; mais les Tyriens découvrirent aussi que leurs dunes étaient composées d'un sable vitrifiable (*hyalitis*). Seulement il fallait savoir traiter industriellement ce sable ; c'est pourquoi Strabon rapporte gravement qu'il ne devenait fusible qu'à Sidon (2). Sans doute parce que, seuls, les Egyptiens exceptés, les Sidoniens savaient le traiter par les bases nécessaires. En effet l'industrie du verre était particulière aux Sidoniens, comme celle des tissus et teintures l'était aux Tyriens. Ils savaient, par exemple, transformer en miroir un plateau de verre, en fixant sur une de ses faces un revêtement métallique (3).

Dans cette énumération, forcément très sommaire, des industries phéniciennes, je ne saurais pourtant oublier l'architecture. Tout d'abord, les Tyriens, confinés dans une île de très petite dimension, avaient dû gagner en hauteur ce qui leur manquait en surface et, en dépit des tremblements de terre, ils construisaient des maisons très élevées, sûrement à plusieurs étages et qui étonnaient les anciens (4). Mais c'était surtout leurs grands monuments ainsi que ceux des Syriens, qui avaient un caractère tout particulier, celui du mégalithisme, trait qui leur fut d'ailleurs commun avec les Egyptiens. Ainsi les blocs taillés, employés à la construction des murs de Gabeil, d'Aradus, de Baalbeck ou dans les substructions du temple de Jérusalem, etc., sont, tous, de dimension colossale. On négligeait ordinairement d'en aplanir la face extérieure (5) ; car on visait à la solidité plus qu'à la beauté.

Ces laborieux artisans, ces marins intrépides, dont on a

(1) Strabon. L. II, ch. II, par. 22.
(2) Strabon. *Ibid.*
(3) Rawlinson. *Phœnicia,* 284.
(4) Strabon. Livre XVI, ch. II, par. 22.
(5) Rawlinson. *Phœnicie,* 255.

vanté quelquefois l'humeur pacifique, commencèrent par être de déterminés pirates. Leur but unique était de gagner et, pour l'atteindre, tous les moyens leur étaient bons ; ils distinguaient mal entre le commerce et la piraterie, les échanges et la *razzia*. Rôdant le long des côtes ou d'île en île à la recherche de bonnes affaires et de bons coups de main, ils agissaient en paisibles négociants ou en forbans sans scrupule ni pitié, suivant qu'ils étaient les plus faibles ou les plus forts. Dans le premier cas, ils débarquaient tranquillement leurs marchandises et faisaient des échanges ; dans le second, ils saccageaient les habitations et les temples, brûlaient les moissons, enlevaient les habitants, surtout les femmes et les enfants, de plus facile défaite et qu'ils allaient ensuite vendre sur les marchés de l'Orient (1). Tant que la Grèce fut à demi sauvage et incapable de se défendre, elle fut ainsi traitée par les écumeurs de mer de la Phénicie. Dans l'Odyssée, le récit de l'enlèvement d'Eumée est un exemple de rapt et de vol accomplis sans violence, par la ruse seule, et combiné par « les Phéniciens, habiles et rusés, amenant sur leurs nefs noires mille choses frivoles » (2). Ces choses frivoles, dont parle Homère, rappellent fort les verroteries et bimbeloteries, dont nos commerçants civilisés se servent pour amadouer et exploiter les sauvages contemporains. L'enlèvement d'Io, la fille d'Inachus, roi d'Argos, tel qu'il nous est raconté par Hérodote, est une razzia où la ruse s'allie à la violence. Les Phéniciens débarquent dans le port avec leurs marchandises, commercent paisiblement pendant cinq ou six jours près de leurs vaisseaux ; puis, quand on ne se méfie plus d'eux, quand presque tout est vendu à un bon prix, ils se jettent sur les femmes, alors qu'elles songent seulement à leurs petites emplettes, et mettent à la

(1) Maspéro. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. 252.
(2) Odyssée. XV.

voile pour l'Egypte (1). Le fait n'est peut-être pas vrai historiquement ; mais il l'est sûrement, comme peinture légendaire des mœurs.

Une fois civilisés, organisés, devenus à leur tour fabricants, navigateurs et marchands, les Grecs n'eurent plus à souffrir de telles vexations ; même ils tirèrent directement leurs marchandises de l'Asie-Mineure et ne furent plus guère tributaires des Phéniciens que pour les vêtements de pourpre, des jouets, des objets de parure et les parfums de l'Arabie, dont leurs offrandes religieuses ne pouvaient se passer (2).

Avec d'autres nations les Phéniciens conclurent des arrangements amiables. A Memphis, on toléra qu'ils eussent un comptoir, sans doute quelque chose d'analogue à celui que les Hollandais fondèrent au siècle dernier chez les Japonais, à Nagasaki. Avec les Etrusques, l'alliance des Phéniciens fut plus étroite ; peut-être existait-il entre les deux peuples certaines affinités d'origine. Des traités entre Carthage et l'Etrurie, dont parle Aristote, règlent l'importation, l'autorisent pour certaines marchandises, l'interdisent pour d'autres (3). Jusqu'à la fondation de Marseille, au IX[e] siècle avant J.-C., les Phéniciens et les Etrusques eurent la monopole du commerce en Sicile, en Italie et en Gaule (4).

On sait combien les Phéniciens furent colonisateurs ; mais ils le furent à leur manière. Le plus souvent, ils se contentaient d'établir des comptoirs aux bons endroits, sur certains caps ou détroits, à l'embouchure des fleuves, dans les îles, partout où il était possible de commercer avantageusement. Ces colonies, outre qu'elles élargissaient incessamment le champ d'affaires des Phéniciens, leur servaient de dé-

(1) Hérodote. I, 1.
(2) Heeren. *Loc. cit.*, t. II, 70.
(3) Church. *Carthage*, 117.
(4) F. Hoefer. *Phénicie*, 54.

versoir pour leurs concitoyens trop aventureux, trop indociles. C'est ainsi que, vers le milieu du IX[e] siècle avant J.-C., une colonie de mécontents fonda la grande cité de Carthage ; mais bien d'autres établissements phéniciens avaient devancé Carthage sur le littoral africain. L'histoire de Carthage est trop connue, pour qu'il convienne d'y insister ici. Elle-même à son tour multiplia encore les comptoirs et les villes sur les côtes de l'Afrique du Nord et imposa des tributs à toutes ces colonies africaines, anciennes ou récentes, en même temps qu'elle se faisait verser par les indigènes, plus ou moins sauvages, de l'intérieur des redevances en nature : du blé, des dattes, des pelleteries, de l'or, des pierres précieuses, qui lui servaient à alimenter son énorme commerce (1). Par des caravanes, par ses navires, par ses comptoirs, Carthage accaparait à peu près tout le commerce de l'Afrique septentrionale, depuis la sphère d'action de l'Egypte jusqu'au cap Blanc dans l'Atlantique. Au temps de sa splendeur, elle comptait 700.000 habitants dans la métropole et 300 villes dépendantes.

En résumé et pendant des siècles, les Phéniciens, ceux d'Asie et d'Afrique, eurent des colonies ou des établissements, depuis le golfe Persique jusqu'aux îles Scilly (Cassiterides, îles de l'étain), en Espagne, en Sicile, aux Baléares, etc. Nombre de ces colonies, étaient devenues indépendantes ; mais toutes avaient conservé les mœurs, les traditions, la religion de Sidon et de Tyr. Ainsi, après la prise de Tyr, Alexandre y vit encore arriver une députation solennelle, qui venait faire des offrandes au temple de Melkarth, l'Hercule tyrien (2). Enfin toutes ces colonies étaient animées d'un même esprit ou plutôt d'un même appétit : l'amour du lucre, et pour le satisfaire, toutes déployaient une extrême activité ; sans cesse leurs navires et

(1) Church. *Carthage*, 115.
(2) Arrien. II, 24.

leurs caravanes voyageaient à travers tout le monde connu et même en dépassaient les limites. Quel a été le terme réel de leurs plus aventureuses expéditions ? Personne ne le saurait dire avec certitude, surtout pour les expéditions maritimes. Les navires, particulièrement les navires des anciens, se dirigeaient mal en pleine mer et étaient souvent le jouet des courants et des tempêtes ; ils abordaient fréquemment où ils n'avaient pas intention d'aller. De nos jours la Polynésie nous a fourni nombre d'exemples de ces navigations errantes et à l'aventure. A vrai dire, il n'est guère de point du globe où quelque navire phénicien n'ait pu aborder bon gré malgré. Ce que l'on sait positivement autorise à tout supposer. Ainsi les Phéniciens ont visité toutes les côtes et les îles de la Méditerranée, en semant des colonies à Chypre, à Thasos près de la Thrace, dans la mer Noire, sur les Sporades et les Cyclades, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, sur les Baléares, en Afrique, en Espagne, où ils fondèrent Tartessus, Gadès, Malacca (1). Sur le littoral atlantique de l'Afrique, ils ont commercé au moins jusqu'au Sénégal et, avec les vaisseaux de Néchao, ils ont accompli le périple du continent noir. Fréquemment ils ont fait des échanges avec Ophir, désignation vague, qui paraît comprendre les côtes de l'Arabie, celles de l'Ethiopie, celles de l'Inde occidentale et Ceylan (2). Leurs navires ont fréquenté les îles britanniques, la Bretagne française, très probablement la mer du Nord et la Baltique. Par terre, les Phéniciens avaient des relations avec l'Arménie, la Cappadoce, l'Euphrate, le golfe Persique, Palmyre et par suite l'Arabie. On a pu démontrer que des commerçants arabes, marchant sans doute sur les traces des Phéniciens, remontaient le Volga et traversaient ensuite la Russie pour rejoindre,

(1) Heeren. *Loc. cit.*, t. II, 42-55.
(2) *Ibid.*, 85-94.

sur la Baltique ou la mer du Nord, des navires de leur nationalité.

Partout les Phéniciens offraient, en échange des produits utilisables d'un pays, des métaux, des pierres précieuses, des bois, des esclaves et surtout leurs tissus, leurs objets en métal ou en verre, etc. Dans l'antiquité, ils ont été les agents principaux de la circulation des marchandises. Aux Egyptiens ils apportèrent longtemps, par caravanes, du vin de la Phénicie et de la Grèce(1). Partout ils vendaient l'ambre de la Baltique, l'étain et le cuivre de la Grande-Bretagne, les produits industriels de la Mésopotamie et de l'Egypte, etc. Des esclaves, ils en achetaient, en capturaient et en vendaient en tout lieu. La Bible leur reproche d'avoir vendu aux Grecs les enfants de Juda et de Jérusalem : « Qu'avez-vous avec moi, Tyr et Sidon et tous les districts de la Philistie ?... Mon argent et mon or, vous les avez pris ; mes objets les plus désirables, vous les avez emportés dans vos édifices. Les Benê-Iehouda et les Benê-Ierouchalaïm, vous les avez vendus aux fils de l'Ionie pour que ceux-ci les conduisent loin de leurs frontières (2) ».

C'était surtout de métaux précieux, d'or et d'argent, que les Phéniciens étaient avides. Il faut y joindre cependant l'étain, nécessaire pour fabriquer le bronze et dont la valeur était considérable dans le monde antique à cause de la rareté de ses gisements. Pour l'or et l'argent, on a dit avec justesse que l'Espagne méridionale avait été le Pérou des Phéniciens. En effet, les mines d'argent et les gisements d'or (3) de ce pays furent exploitées par les Phéniciens avec autant de profit,de rapacité et d'inhumanité qu'en déployèrent plus tard les Espagnols au Pérou. Un peu comme les Péruviens, les indigènes à demi sauvages de l'Espagne, faisaient de leurs métaux précieux un cas médiocre.

(1) Heeren. *Loc. cit.*. t. II, 133.
(2) Joel. IV, 1-7. (Trad. Ledrain).
(3) Strabon. Liv. III, ch. II, par. 8-10.

L'abondance de l'argent au pays de Tartessus, le Tarchich de la Bible, éblouit d'abord les Phéniciens. Ils en chargèrent, dit-on, leurs vaisseaux. Même, pour en emporter davantage, ils remplacèrent leurs instruments, outils, etc., de bronze ou de fer, par des similaires en argent ; ils seraient revenus dans leur pays avec des ancres en argent au lieu d'ancres en plomb (1). Au dire de Strabon, le minerai d'argent se trouvait en Espagne à fleur de terre (2). Mais ces filons superficiels s'épuisèrent vite et il fallut en suivre d'autres dans le sol même. L'exploitation minière semble avoir été conduite avec habileté. On commençait par forer des puits verticaux, parfois d'une grande profondeur. Puis, du fonds même de ces puits on suivait les filons au moyen de galeries horizontales, aérées par des évents pratiqués de distance en distance. Pour l'épuisement des eaux, la grande difficulté dans les travaux des mines, on perçait des tunnels, qui débouchaient à un niveau inférieur à celui de l'eau, autant que la chose était possible. Plus tard, on les épuisa avec des vis hydrauliques, dont l'invention est attribuée à Archimède (3).

Une fois extrait, le minerai subissait une manipulation assez compliquée. D'abord il était pilé, puis tamisé, délayé, pilé une seconde fois et enfin fondu ou plutôt chauffé. Par cette dernière opération, rapporte Strabon, le plomb plus fusible que l'argent coulait et laissait isolé le métal précieux (4).

Les mines de Carthagène enrichirent Carthage et constituèrent longtemps le trésor de guerre avec lequel cette ville soldait ses troupes mercenaires. Pourtant beaucoup de ces mines étaient exploitées et avec grand profit par des

(1) Diodore. V, par. 35.
(2) Strabon. *Loc. cit.*
(3) Diodore. V, 37.
(4) Strabon. Liv. III, ch. I, par. 10.

particuliers ou des familles. On cite parmi ces dernières la famille Barca (1). Les seules mines de Carthagène, mesuraient, d'après Polybe, 400 stades de circuit, occupaient 40.000 ouvriers et rapportaient quotidiennement à la République romaine, héritière de Carthage, 25.000 drachmes par jour (2).

Par qui étaient exécutés les travaux des mines exploitées par les Phéniciens et les Carthaginois ? Très certainement par des esclaves et le sort de ces malheureux devait singulièrement ressembler à celui de ceux qui leur succédèrent sous la domination romaine. Diodore nous en a laissé une description encore émouvante. Des spéculateurs italiens, dit-il, achètent des troupeaux d'esclaves pour les livrer aux directeurs des travaux : « Les ouvriers, qui travaillent dans les mines, rapportent à leurs maîtres d'énormes revenus. Ces malheureux, occupés nuit et jour dans les galeries souterraines, épuisent leurs forces et meurent en grand nombre d'un excès de misère. On ne leur laisse aucun répit ; les chefs les contraignent par des coups à supporter leur infortune jusqu'à en expirer misérablement. Quelques-uns, dont le corps est plus robuste et l'âme plus fortement trempée, traînent longtemps leur malheureuse existence. Cependant l'excès des maux qu'ils endurent devraient leur faire préférer la mort » (3).

Comment ces Phéniciens, si avides de métaux précieux, n'adoptèrent-ils que tardivement l'usage de la monnaie métallique ? Ce fut seulement à l'époque des guerres médiques (412-449) qu'ils s'y décidèrent et sans doute à l'imitation des Grecs. La lenteur, qu'ils mirent à accepter ce progrès, eux, marchands si pratiques et si avisés, prouve bien qu'ils n'en avaient guère besoin. C'est qu'en effet les grandes

(1) Church. *Carthage*, 117.
(2) Strabon. *Loc. cit.*
(3) Diodore. V, 38.

monarchies antiques se servirent très longtemps, en guise de monnaie, de lingots ou de marchandises-étalons. Même l'Égypte, la grande institutrice des Phéniciens, se refusa à frapper des monnaies jusqu'à sa conquête par Alexandre (1). Or, les Phéniciens n'eurent avec les Grecs, leurs rivaux, qu'un commerce assez restreint. Quant aux populations sauvages ou barbares de l'Afrique, de l'Europe, etc., il n'était pas besoin de monnaie pour trafiquer avec elles. Nous avons vu, que, maintenant encore, les Abyssins se passent à peu près de monnaie métallique. Or ces Ethiopiens modernes sont certainement plus civilisés que ne l'étaient les Berbères et les nègres d'Afrique, les Ibères, les insulaires de la Grande-Bretagne, clients ordinaires des Phéniciens etc. Ce fut seulement par l'effet de longues relations avec les Grecs de Sicile, que les Carthaginois se décidèrent enfin à fabriquer des monnaies métalliques; même leurs premières pièces ne furent que des imitations de monnaies siciliennes et elles n'avaient cours que dans l'île seule (2).

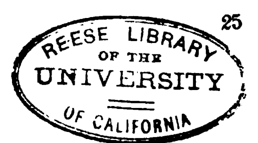
Mais, à défaut de monnaie métallique, les Carthaginois se seraient servis d'une monnaie purement fiduciaire, si l'on en croit un écrit attribué à Eschine, disciple de Socrate. Cette monnaie, que l'on a appelé « monnaie de cuir de Carthage » consistait en une enveloppe de cuir renfermant un disque, large comme une pièce de quatre drachmes, mais fait d'une matière non déclarée, inconnue. L'objet entrait dans la circulation, quand il avait été scellé d'un sceau spécial, qui lui conférait sa valeur (3). Cette monnaie de cuir était donc une sorte de billet de banque et on peut la comparer à l'ancienne monnaie de cuir des Chinois, qui, fidèles aux usages de l'antiquité, n'ont pas encore jugé à propos de frapper des monnaies d'or ou d'argent. Si les Cartha-

(1) O.-Noël. *Loc. cit.*, I, 94.
(2) P. Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, 139.
(3) Church. *Carthage*, 112-123.

ginois appliquèrent leur monnaie de cuir autour d'un disque, ce fut peut-être pour lui donner au moins la forme d'une pièce de monnaie ; puisqu'elle en tenait lieu. En somme, les Phéniciens, ont été par excellence les commerçants et les courtiers du monde antique ; leur unique préoccupation et leur raison d'être sociale ont été le commerce et la production industrielle. Cette totale absorption de l'activité d'un peuple par la passion des échanges et du gain est un fait unique dans l'histoire. Peut être en peut-on trouver la raison dans les conditions mêmes où la race s'est développée.

III. *L'évolution commerciale des Sémites*

J'ai tenu à rapprocher dans un même chapitre les Mésopotamiens et les Phéniciens après avoir précédemment confronté d'une manière analogue les Arabes et les Juifs. En embrassant aujourd'hui d'un coup d'œil tous ces peuples sémitiques, il va nous être possible d'avoir sous les yeux comme un tableau général de l'évolution commerciale dans la race tout entière. Or, dans l'antiquité surtout, la race sémitique a été particulièrement adonnée au commerce, aux spéculations. Pourquoi ? Un type humain, un type de race, ne saurait naître avec la passion des échanges avantageux. Nous avons vu, que toutes les races ont eu leur âge précommercial. Il faut donc que ce goût du lucre soit chez les Sémites, le résultat des circonstances. En premier lieu, on doit placer l'habitat même de la race dans une région difficile à franchir, mais située entre l'Asie et l'Europe, pouvant servir de trait d'union ou de fossé de séparation entre l'Asie-Mineure, la Perse, l'Egypte. Mais cette marche de l'Arabie et de la Mésopotamie, jetée entre trois continents, il fallait la traverser ; or, les caravanes marchandes, qui s'y hasardaient, ne pouvaient se passer de l'aide des Sémites nomades et elles en firent l'éducation commerciale, cela pendant des siècles,



probablement même durant des milliers d'années. De nos jours encore, nous voyons les caravanes européennes travailler de la même manière à inculquer aux nègres d'Afrique la rapacité, la passion du gain, et même nous constatons que cette inoculation est aisée. Les Protosémites ont dû être soumis à un entraînement analogue et nous avons même pu en observer l'effet peu moralisateur sur les Bédouins arabes. La Chaldée et l'Assyrie, tout en ayant subi dans le principe les mêmes influences, ont pourtant été retenues sur la pente par leurs occupations agricoles, devenues indispensables à une population dont elles accroissaient constamment la densité. Pourtant la constitution relativement prompte de la propriété individuelle dans leur sein a dû exciter vivement au négoce et à l'industrie marchande.

Mais les Phéniciens, campés d'abord sur le bas Euphrate, ne furent pas bridés au même degré par le frein agricole et, après leur émigration en Syrie, ils se trouvèrent cantonnés sur une étroite langue de terre, où, pour vivre, ils n'eurent que deux ressources : d'abord la pêche tout juste capable de leur procurer une existence chiche, au jour le jour et le commerce avec tous ses riches aléas. Ce fut dans ce dernier qu'ils se jetèrent à corps perdu.

C'est, dans l'histoire du genre humain, un exemple unique que celui de la Phénicie. Non pas qu'il n'ait existé bien d'autres peuples commerçants ; mais aucune nation n'a été, au même degré, absorbée corps et âme par le négoce. Dans d'autres contrées, l'industrie, le commerce, la navigation ont été des moyens fort goûtés de s'enrichir ; mais on n'y a point dépensé la totalité de ses forces vives. La Grèce, par exemple, tout en devenant commerçante, n'en a pas moins cultivé les arts esthétiques, la littérature, la science, la philosophie, à ce point qu'aujourd'hui, grâce au recul des siècles écoulés, nous oublions presque que les Hellènes ont été des commerçants habiles. Au contraire, le nom même de la Phénicie est devenu comme le symbole du

commerce. Or, l'existence de la nation phénicienne et de ses colonies n'a pas été éphémère. Pendant bien des siècles, ses marchands et ses marins ont couru le monde pour vendre cher, acheter bon marché, à l'occasion prendre sans payer. La prospérité de Tyr et de Carthage, la prospérité matérielle, a été éclatante et le prophète Ezéchiel ne l'a pas exagérée dans la virulente objurgation, où il nous dépeint Tyr, comme l'entrepôt de toutes les richesses du monde antique : « Quand tes marchandises sortaient des flots, tu rassasiais des peuples immenses, tu enrichissais les rois de la terre, etc., etc. (1) ». Tyr, Sidon, Carthage ont, en effet, amassé d'énormes richesses. Les généraux de Carthage pouvaient payer avec des coupes d'argent la solde arriérée de leurs mercenaires et un millionnaire carthaginois dépensa 120 talents (750.000 francs) pour se donner la joie de porter une robe splendide (2). Oui, mais ces cités si opulentes n'ont légué au monde ni un livre, ni une œuvre d'art, ni une idée philosophique. Pourtant les Phéniciens ont rendu à l'humanité quelques services intellectuels, mais ils l'ont fait inconsciemment. C'est uniquement pour faciliter leurs transactions commerciales, qu'ils ont simplifié et réduit en nombre les centaines de caractères alphabétiques, dont se servaient déjà les Egyptiens (3). S'ils s'occupèrent d'astronomie et d'arithmétique, ce fut afin de pouvoir naviguer, la nuit, avec plus de sécurité. Posidonius affirme qu'ils avaient observé le rapport des marées avec le cours de la lune; mais ils l'observaient uniquement au point de vue pratique (4).

Quand les intérêts de leur commerce étaient en jeu, les Phéniciens n'avaient plus ni dignité, ni fierté, ni conscience.

(1) Ezéchiel, XXVII, XXVIII.
(2) Church. *Carthage*, 125.
(3) Rawlinson. *Phœnicia*.
(4) Strabon. Liv. III, ch. III, par. 11. — L. XVI, ch. II, par. 24.

Très docilement les grandes villes de la Phénicie se soumirent aux Perses se ruant sur la Grèce, payèrent tribut et fournirent des flottes au Roi des rois (1). Sans hésitation, les Carthaginois coulaient à fond tout navire étranger qui naviguait dans leurs parages, en sedirigeant soit vers la Sardaigne, soit vers les colonnes d'Hercule (2). Le courage ne leur manquait point ; leurs navigations hardies, la défense de Tyr contre Alexandre et celle de Carthage contre Rome, etc., etc., le crient assez haut ; mais ils aimaient mieux guerroyer en se servant de troupes mercenaires que de payer de leur personne, etc. En somme, le caractère phénicien, tel qu'il résulte de l'histoire, est celui d'un peuple très bien doué, auquel il manque seulement tout le côté noble de l'esprit et du cœur.

(1) Hérodote. VI, par. 114 et VIII, par. 85.
(2) Strabon. L. XVII, ch. I. par. 19.

CHAPITRE XV

LE COMMERCE DANS L'ASIE ARYENNE

SOMMAIRE

I. *Les Aryas védiques et leurs analogues.*— Le rang des Aryens dans la hiérarchie chronologique du progrès. — L'agriculture des Kâffirs.— Leurs artisans. — Commerce rudimentaire par troc. — L'état social des Aryas védiques. — Le travail des femmes. — La passion des richesses. — Razzias et échanges. — Le prêt a intérêt. — Conquêtes et commerce. — Les marchés des Garos. — Le commerce des Aryas et celui des aborigènes de l'Inde. — II. *L'Inde brahmanique.* — Centralisation, administration dans l'Inde antique. — Le fisc royal. — Castes corvéables. — Protectionnisme et crainte des étrangers. — Industrie avancée et survivances. — Commerce fluvial et caravanes. — Exportation et importation. — Entraves réglementaires du commerce. — Taxes commerciales. — Commerce dédaigné. — Ce que les brahmanes ne doivent pas vendre. — Prohibitions et obligations commerciales, — Pénalités spéciales pour les orfèvres. — Absence de monnaie. — Lingots monétaires. — Taux énorme de l'intérêt. Ses variations suivant la caste. — Limitation des intérêts accumulés. — La contrainte pour dette et la veillée *Dharna.* — Les garanties du prêt. — Pénalités commerciales. — Obligation des salariés et des patrons. — La terre n'est point objet de commerce. — Commerces délictueux et sacrilèges. — Hérédité des métiers. — Les métiers impurs. — Le commerce extérieur. — III. *La Perse.* La Perse primitive. — Commerce et industrie des Arméniens, des Tcherkesses. — L'antique caste des marchands. — Impôts en nature. — La monnaie. — Rapport obligatoire de l'or et de l'argent. — Les artisans. — Les produits industriels. — Le commerce honoré dans la Perse moderne. — Récits de Chardin. — Large extension commerciale à l'étranger. — Langage tactile des marchands. — Pesées, billets, cautions. — Taux énorme de l'intérêt. — Démoralisation générale. — IV. *L'évolution commerciale dans l'Asie aryenne.*

I. *Les Aryas védiques et leurs analogues.*

Dans ce chapitre et dans tous ceux qui suivront nous devrons soumettre à notre investigation les peuples de

race ou plutôt de langue aryenne, c'est-à-dire les types humains, qui se targuent d'être supérieurs à tous les autres et qui le sont en effet, mais surtout à deux point de vue, celui de la science et celui de l'industrie. Encore cette suprématie de la race aryenne est-elle de date assez récente dans la longue histoire du genre humain. Longtemps la tête a été tenue, dans la course plus ou moins rapide vers le progrès, par les Egyptiens d'abord, les Sémites mésopotamiens ensuite, enfin par l'Inde et la Perse, qui par suite occupent seulement le troisième rang dans la hiérarchie chronologique des civilisations. Quant à nous, Européens, si enclins aujourd'hui à nous considérer comme une race d'élection, nous sommes les derniers venus dans le champ de la civilisation et l'Egypte a eu bien longtemps pour nous le dédain, que nous professons aujourd'hui pour les nègres de l'Afrique centrale et qu'alors nous méritions tout autant. Enfin les forfaits, qui déshonorent notre histoire, les vices criants de notre état social, proclament assez haut que notre caractère, notre noblesse morale sont restés bien en arrière de nos progrès industriels et scientifiques.

Au reste les antiques États aryens, l'Inde, la Perse, ont été, pour le commerce et tout ce qui s'y rapporte, des pays très comparables à la Mésopotamie, qui même a pu leur servir de modèle.

Mais ce sont surtout leurs commencements sûrement très humbles, qui auraient pour nous de l'intérêt. Or, y remonter directement est chose impossible. Pour nous en faire une idée approximative, nous n'avons d'autre ressource que d'étudier les Aryas védiques dans le passé et les Kâffirs actuels de l'Afghanistan, leurs analogues modernes. Or, chez les Kâffirs ou Siâh-Pousch contemporains, nous trouvons que l'industrie la plus en honneur est l'agriculture, qui est aussi plus avancée que toutes les autres. Déjà même elle est intensive grâce à l'usage des fumures ; mais comme les terrains propices sont rares, aucune parcelle n'est négligée, même on

en crée en rapportant des terres et toutes sont fertilisées par l'irrigation. On cultive l'orge, le millet, le blé, la vigne. Le travail agricole est exécuté par des esclaves musulmans, que la guerre et les razzias fournissent en abondance, et aussi par les femmes, qui parfois s'attellent à la charrue à côté des esclaves. Déjà il existe une classe d'artisans : des forgerons, des menuisiers, des tisserands, des porteurs de fardeaux, des cordonniers ; mais ces derniers sont méprisés, comme le sont dans l'Inde les corroyeurs, etc. Le commerce est fort restreint. Il n'y a d'ailleurs, dans le pays, aucune route digne de ce nom et on n'y connaît d'autres embarcations que des troncs d'arbre creusés. L'or, l'argent, le cuivre, le fer sont connus ; mais le commerce se fait uniquement par troc. On donne des esclaves, des animaux domestiques, des pelleteries, des tissus contre des métaux, des armes venant de Kachgar ou de l'Afghanistan ou bien contre les produits de l'Inde.

Il n'existe pas de monnaie chez les Kâffirs ; mais on y accepte pourtant la monnaie des pays voisins, dont on se sert pour commercer hors des frontières ou avec les caravaniers (1).

Par leur précoce souci de l'agriculture les Kâffirs se rapprochent de la Perse et de l'Inde antique. Par l'industrie et le commerce ils doivent différer assez peu des Aryas védiques, sur l'état social desquels les hymnes du *Rig-Véda* nous renseignent si peu et si mal, quoiqu'on en ait tiré de gros ouvrages, très savants sans doute, mais à la rédaction desquels l'imagination des auteurs a trop largement contribué.

Les plus anciennes poésies du Rig-Vèda indiquent clairement un état social où l'industrie et le commerce sont très peu développés. C'est encore sur les femmes, que pesait la lourde

(1) Capus. *Bull. Soc. d'Anthropologie*, (1890). (Réponse au questionnaire d'ethnographie et de sociologie.)

obligation de broyer le grain et elles le devaient faire, à la mode africaine, entre deux pierres ou dans un mortier des plus grossiers (1). Elles filaient aussi la laine et le lin (2) et sans doute tissaient les étoffes. Les industries rudimentaires devaient être encore tout-à-fait familiales : « Je suis ouvrier, dit un hymne ; mon père est médecin ; ma mère est meunière. Nos fonctions sont diverses et nous désirons le gain, comme les vaches désirent l'orge » (3). L'amour du gain, l'éloge de la fortune et tout particulièrement de ce qui la représente, savoir de l'or et surtout des vaches, s'accusent en effet trop souvent dans le Rig-Véda et dénotent une race qui a dû commercer de bonne heure. A l'époque des hymnes védiques, il existait sûrement chez les Aryas védiques un commerce intérieur et des marchands avides. Ainsi quand les dieux n'accordent pas une grâce demandée, le dévot les accuse de se conduire « comme le ferait un marchand », c'est-à-dire de recevoir sans rendre, de donner moins qu'ils ne reçoivent (4). Mais le rôle du commerce est encore bien modeste dans ces petites sociétés barbares. C'est bien plus par la *razzia* que par les échanges, que l'on s'enrichit. Les petits rois font main basse sur les troupeaux et l'or de leurs voisins ; puis les quémandeurs, poètes ou prêtres, souvent l'un et l'autre, les flagornent pour en obtenir une part du butin. « Le roi, dit l'un d'eux, m'a donné des vaches et de l'or ; que les dieux, qu'Indra le protègent » (5). L'usage des prêts à intérêt est déjà ordinaire et il ne va jamais sans un certain mouvement commercial : « De même, que nous accumulons, pour notre fortune, les capitaux et les intérêts, etc. etc. » (6) et ailleurs : « Les œuvres d'Indra

(1) Fontane. *Inde védique*, 87.
(2) *Ibid*, 88.
(3) *Ibid.*, 388.
(4) *Ibid.*, 190.
(5) *Rig-Veda*. (Trad. Langlois). Sect. I. Hymne, IX, verset. 10.
(6) *Ibid.*, Sect. VI, hymne II, v. 17.

arrivent avec la même certitude que le jour de l'échéance prévue pour l'avare, qui a prêté son argent ». Mais ce fut surtout au fur et à mesure de leur lente invasion dans l'Inde, que les Aryas védiques s'adonnèrent au commerce, que les trésors leur arrivèrent des contrées éloignées, qu'ils eurent des embarcations sur les fleuves ; ce fut à ce moment aussi que les hymnes parlèrent de transactions commerciales (1). Les Aryas établirent sans doute alors des marchés analogues à ceux, que nous avons trouvés chez tant de populations plus primitives encore, des marchés, comme ceux des Garos du Bengale contemporain, où l'on fait de nombreux échanges de porcs, de moutons, de bétail, de riz, de millet, d'étoffes, de sel, de tabac, d'instruments agricoles, de volailles. Dans ces menues transactions des Garos, la valeur-étalon est ordinairement le coton en paquets sans doute de poids ou peut-être seulement de volume déterminés. Pour acheter un coq, par exemple, on offre et on ajoute successivement assez de paquets de coton pour contenter le vendeur (2).

En somme, il y a peu de choses à glaner dans le *Rig-Véda* au sujet du commerce et de l'industrie des anciens Aryas. D'ailleurs les notions précises sur l'état social, sur le degré de la civilisation sont assez rares dans ce recueil trop vanté. Les auteurs, qui ont essayé de s'en servir pour reconstituer la civilisation aryaque, ont trop souvent suppléé par la fantaisie aux renseignements sérieux ; et presque toujours ils ont exagéré en beau. Ainsi, les chantres védiques, très quémandeurs, demandent souvent de l'or aux dieux et aux princes, en même temps que des vaches, des chevaux, etc. On en a conclu que les Aryas védiques avaient des pièces de monnaie en or, chose pourtant inconnue dans les grandes et anciennes monarchies de l'Egypte, de la Mésopotamie, etc. Il est plus probable que l'or servait

(1) M. Fontane. *Loc. cit.*, 157-298-299.
(2) Dalton. *Ethnology of Bengal*, 65.

seulement aux Aryas pour fabriquer des bijoux. De même le mot sanscrit *adyas*, dont le Rig-Véda se sert pour désigner le métal des armes, a été, sans hésitation, traduit par « fer » ; or, il signifierait littéralement « l'indompté », et peut tout aussi bien s'appliquer au bronze ou au cuivre, etc., etc.

De même encore on a généreusement gratifié les Aryas védiques d'un commerce extérieur et important, soit par terre, soit par les voies fluviales. Mais quelles embarcations construisaient-ils ? De quelles routes pouvaient-ils disposer ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'avant la construction des chemins de fer, toute locomotion était à peu près suspendue, même dans l'Inde, durant la saison des pluies, c'est-à-dire de juin à septembre inclusivement et qu'une bonne route macadamisée coûtait à établir, 15.500 fr. le kilomètre (1). C'est donc au commerce des aborigènes de l'Inde actuelle et non pas à celui des grands empires de l'antiquité, qu'il est sage de comparer le commerce des Aryas védiques ; il devait être assez analogue, par exemple, à celui des Garos, dont je parlais tout à l'heure, et à celui des Kâffirs de l'Afghanistan, c'est-à-dire tout à fait primitif et borné.

II. *L'Inde brahmanique.*

Pour l'Inde brahmanique, celle de l'antiquité, nous disposons heureusement de renseignements plus complets, que nous pouvons puiser à diverses sources : dans les auteurs gréco-romains, dans le Code de Manou, dans les épopées indiennes, dans les ouvrages des jurisconsultes hindous, enfin dans les livres publiés sur l'Inde moderne. Strabon, reproduisant les détails donnés par Mégasthènes,

(1) E. de Valbezen. *L'Inde*, p. 878.

nous décrit l'Inde, comme étant un pays monarchique et très gouverné où tout est dirigé par une administration complexe, surveillé par des classes de fonctionnaires. Il cite les *agoranomes*, qui surveillent les cours d'eau, les canaux et écluses d'irrigation, l'arpentage des terres, qui perçoivent les impôts, inspectent les industries, font exécuter les routes, les font munir de bornes placées à des intervalles de dix stades et de colonnes indicatrices aux embranchements. Les *astyonomes*, eux, ont la haute main sur les arts et métiers, reçoivent, logent et surveillent les étrangers, ce qui semble indiquer un bien faible concours de ces étrangers. Ces astyonomes sont divisés en sections ayant des attributions diverses. Aux uns, la statistique des naissances et des morts ; à d'autres, la police des marchés et de la vente au détail, celle des poids et mesures, l'inspection des denrées, qui ne doivent pas être apportées sur le marché avant la publication du ban de vente. Ils doivent encore veiller à ce qu'un marchand ne puisse vendre ou échanger deux espèces de denrées sans payer un double impôt. D'autres fonctionnaires s'occupent spécialement du commerce des objets manufacturés et veillent à ce que les vieux objets ne soient pas vendus en même temps que les neufs ; enfin des percepteurs prélèvent la dîme sur chaque objet vendu et punissent de mort quiconque, de manière ou d'autre, fraude le fisc royal (1).

La population est divisée en castes, dont la quatrième et dernière, évidemment celle des *Vaicyas* de Manou, se compose de tous les gens qui vivent de leur travail, et qui tous doivent acquitter une contribution ou travailler comme corvéables. Ainsi les armuriers et charpentiers de la flotte ne travaillent que pour le roi et sont nourris par lui (2).

Ce pays, si fort administré, est très protectionniste. Nous

(1) Strabon. XV, ch. I, 50.
(2) Strabon. L. XV, ch. VI, 46.

venons de voir qu'on s'y méfie grandement des étrangers. A en croire Strabon, l'exportation n'y est pas vue non plus d'un bon œil ; ainsi, dit-il, pour empêcher celle d'une céréale, qu'il appelle *bosmorum*, on la torréfie, aussitôt qu'elle a été battue (1). Sur ce point particulier Strabon doit se tromper et avoir pris exactement le contrepied de la vérité ; en effet, tout récemment encore au Bengale, on séchait au four le riz, pour le rendre au contraire propre à l'exportation ; car, après cette caléfaction, cette céréale pouvait se conserver pendant plusieurs années. Il est vrai qu'alors le riz était sans doute devenu impropre à la germination et aux semailles. Les acheteurs ne pouvaient donc que le consommer et en acheter d'autre, mais non s'en servir pour ensemencer leurs champs (2).

On voit que le régime politique de l'Inde, tel que l'ont connu les Grecs, est simplement le despotisme omniscient de toutes les grandes monarchies de l'antiquité. Il n'y est pas plus question de libre échange, que de liberté. D'ailleurs la civilisation industrielle est fort avancée ; elle nous est dépeinte dans les grands poèmes de l'Inde, et nous y remarquons quelques survivances de l'industrie primitive, notamment les vêtements d'écorce des anachorètes, c'est-à-dire sans doute des habits d'écorce rouie, battue et séchée, une de ces étoffes-papier que nous avons trouvées en Polynésie, en Afrique, etc., et dont nous parle aussi Hérodote (3).

Malgré son protectionnisme et sa méfiance de l'étranger, cette Inde ancienne aurait été par eau et par terre le siège d'un commerce assez actif avec l'extérieur. Quoique sa population ait toujours eu peu de goût pour la navigation, on y construisait pourtant des navires. Strabon le rapporte et le *Ramayana* confirme le renseignement. Au reste on sait

(1) Strabon. XV, ch. I, 18.
(2) W. Marsden. *Hist. de Sumatra*, I, 139.
(3) Hérodote. III, 98.

qu'Alexandre put réunir sans trop de peine une flotte sur l'Indus. D'autre part, Ctésias et Hérodote nous parlent de caravanes indiennes allant dans les déserts du nord avec des chameaux pour y chercher de la poudre d'or (1). Diverses routes en effet conduisaient de l'Inde en Chine, et l'une de ces routes franchissait les montagnes du Thibet (2). Les Tartares vendaient aux Chinois des marchandises, que ceux-ci cédaient à leur tour aux Indiens (3). Au dire de Ctésias, les Indiens expédiaient au dehors des étoffes précieuses et achetaient en retour des glaives, des arcs, etc., (4).

Il est douteux que l'Egypte indépendante ait eu des relations directes avec l'Inde ; mais ces rapports s'établirent, quand la vallée du Nil fut devenue romaine. Alors des flottes mirent à la voile chaque année, en profitant des moussons favorables. Sur ce point, nous avons le témoignage de Pline. Mais, de bonne heure, les Arabes naviguèrent, en cabotant, entre l'Inde et l'Afrique (5). Ces boutres arabes ont donc pu apporter en Egypte, d'où ils se répandaient dans tout l'occident civilisé, ces objets précieux, dont il est question dans les descriptions colorées du Ramayana : de fines mousselines, de la soie, des châles, des étoffes brodées d'or, des objets en ivoire, des aromates, des bijoux en or, des diamants, des pierreries, etc., etc., (6).

Les auteurs de l'antiquité et les poètes de l'Inde suffisent donc à nous donner une idée générale de l'industrie et du commerce dans l'Inde brahmanique. Le Code de Manou, lui, nous renseigne sur sa législation. Nous y voyons, que le commerce et l'industrie ne sont pas précisément libres.

(1) Heeren. *Loc. cit.*, p. 380.
(2) *Ibid*, III, p. 423.
(3) *Ibid*, 429.
(4) *Ibid.*, I. 376-377.
(5) *Ibid.*, III, 402.
(6) Ramayana. *Passim.*

D'abord le roi lui-même est pour l'extérieur un commerçant privilégié. Il est certaines marchandises, que, seul, il a le droit d'exporter, et personne ne peut lui faire concurrence à peine de confiscation des marchandises (1). C'est encore le roi, qui a mission de fixer le prix de vente et d'achat des marchandises exportées ou importées (2) ; ce tarif, il le doit arrêter tous les cinq jours (3). De même c'est le souverain ou son gouvernement, qui tarife le péage pour le transport des marchandises au delà des rivières ou le long de leur cours (4). Mais ces services royaux ne sont pas gratuits. Sur la caste commerçante le roi prélève un impôt, dont le taux varie avec le degré de la prospérité publique : même il varie en raison inverse de cette prospérité. En temps prospère, l'impôt est du douzième des récoltes et du cinquantième des bénéfices pécuniaires. Dans les temps de détresse, il peut s'élever au huitième, même au quart des récoltes et au vingtième des gains en argent (5).

Tous les six mois, le roi indien détermine la valeur des métaux précieux et décide tout ce qui concerne les poids et mesures (6). Le travail des artisans est surveillé. Ont-ils accepté de faire un certain ouvrage, ils y sont obligés sous peine d'amende, à moins qu'ils n'en soient empêchés par la maladie (7). Le tisserand, à qui l'on a livré du fil du coton pour qu'il le transforme en étoffe, doit rendre une quantité d'étoffes pesant exactement un dixième de plus que le fil livré, à cause de l'eau de riz dont il s'est servi pour son travail (8).

(1) *Code de Manou*, VIII, vers. 399.
(2) *Ibid.*, 401.
(3) *Ibid.*, 402.
(4) *Ibid*,, 404-405.
(5) *Ibid.*, X, 120.
(6) *Ibid*. 403.
(7) *Ibid.*, VIII, 215.
(8) *Ibid.*, VIII, v. 397.

Dans l'Inde brahmanique, les marchands ne constituent pas une classe, mais bien une caste. Ils sont marchands en vertu d'une décision divine, prise par Brahma, qui les a tirés de sa cuisse, alors qu'il extrayait les brahmanes de sa bouche, les kchatriyas de son bras et enfin les pauvres artisans, les vaicyas, de son pied seulement (1). Par conséquent, en s'abaissant jusqu'à commercer, les membres des castes supérieures se dégradent ; pourtant le Code le leur permet, mais en cas de nécessité absolue et dans une certaine mesure, en spécifiant ce qu'il tolère et ce qu'il interdit. Un brahmane, même dans le besoin, ne doit vendre ni sucs végétaux, quels qu'ils soient, ni du riz apprêté, ni des graines de sésame, ni du sel, ni du bétail, *ni des créatures humaines*, ni des étoffes rouges, ni des tissus de chanvre, de lin ou de laine, ni de l'eau, des armes, du poison, de la viande, du jus d'asclépiade, des parfums, du lait, du miel, du beurre, de l'huile de sésame, de la cire, du sucre, du gazon consacré ; ni des animaux des forêts, des bêtes féroces, des oiseaux, des liqueurs enivrantes, de l'indigo, de la laque ; ni aucun animal au sabot non fendu. « Un brahmane est dégradé sur le champ, s'il vend de la viande, de la laque ou du sel ; en trois jours, il est réduit à la condition de Soûdra, s'il fait commerce de lait ». « Pour avoir vendu de son plein gré les autres marchandises interdites, un brahmane, en sept nuits, descend à l'état d'un *vaicya* » (2), etc. Une seule de ces prohibitions, celle de vendre des créatures humaines, paraît fondé sur un motif humanitaire. Toutes les autres sont purement rituelles et pratiquement injustifiables.

Certaines des prescriptions, directement applicables à la classe des marchands par droit de naissance, sont mieux fondées en raison, mais elles lèsent très fort la liberté du

(1) *Manou*. L. X, 86-89.
(2) *Ibid*, 92-93-94.

commerce, que nos Etats modernes font au contraire profession de respecter extrêmement. Amendes au marchand, qui mêle des marchandises de mauvaise qualité avec des marchandises de bon aloi; à celui qui livre à des acheteurs, payant le même prix, des choses de qualité différente, les unes bonnes les autres mauvaises ; au marchand, qui vend le même objet à des prix différents (1). Qui a vendu de mauvaise graine pour de la bonne ou caché la mauvaise graine sous une couche de bonne graine encourt une pénalité beaucoup plus grave : une mutilation qui défigure (2).

Il est une catégorie de fautes et même de simples maladresses, qui mettent le législateur hors de lui, ce sont celles que peuvent commettre les bijoutiers, sans doute parce qu'il s'agit là d'objets appartenant aux seules castes supérieures et dont le port même est interdit aux castes inférieures. Percer des pierres précieuses, perforer maladroitement des perles, cela constitue des délits punis d'une amende (3). « Mais le plus pervers de tous les fourbes est un orfèvre, qui commet une fraude ; que le roi le fasse couper par morceaux avec des rasoirs » (4). Pour le législateur qui a rédigé cet article du Code, il semble que l'or ait vraiment été un métal sacré.

Pourtant la monnaie, telle que nous l'entendons, n'a pas existé dans l'Inde très ancienne. Avant les conquêtes d'Alexandre, il n'y en avait aucune trace ni dans l'Inde, ni dans la Bactriane et les premières monnaies de la contrée furent des imitations de celles de la Grèce (5). Quand il parle de monnaie métallique, le Code de Manou entend simplement des poids, et les unités de ces poids sont des

(1) *Manou*. IX, 286-287.
(2) *Ibid*, 291.
(3) *Ibid*, 286.
(4) *Ibid*, 292.
(5) Lenormant. *Monnaie dans l'antiquité*, 140.

graines de pavot, de moutarde noire, de moutarde blanche, d'orge (1). Ce n'était pas des pièces de monnaie, mais des lingots d'or, d'argent, de cuivre, qui servaient de monnaie dans les transactions commerciales. — Une fois introduites dans l'Inde, les monnaies frappées ne s'y vulgarisèrent même que difficilement; puisque Pline parle encore de la surprise éprouvée par un rajah de Taprobane en voyant que les pièces de monnaie romaines pesaient le même poids, même alors qu'elles avaient des effigies différentes (2).

Dans l'Inde brahmanique, comme dans les autres états de l'antiquité, l'intérêt des sommes prêtées était excessif. Un prêteur sur gage, c'est-à-dire ne courant aucun risque, se contentait d'un et un quart pour cent et par mois (3), soit 15 0/0 l'an ; mais, en l'absence de gage, le taux légal était porté à deux pour cent par mois (4). Le taux de l'intérêt variait d'ailleurs suivant la caste de l'emprunteur. Un brahmane ne payait jamais plus de 2 0/0 par mois ; un kchatriya en payait trois ; un vaicya, quatre ; un soudra, cinq, c'est-à-dire l'intérêt maximum, qu'il était défendu de dépasser (5).

A l'échéance, le débiteur insolvable était libre de renouveler son obligation, si le prêteur y consentait, soit en payant les intérêts échus, soit en les incorporant au capital pour lequel il s'obligeait à nouveau (6). Mais l'intérêt, à la condition d'être payé en une seule fois et *non par mois ou par jour*, ne devait pas dépasser le double de la dette (7).

La contrainte contre le débiteur insolvable ou récalcitrant

(1) *Manou*. VIII, 133-138.
(2) Pline. Liv. VI, ch. 24.
(3) *Manou*. VIII, 140.
(4) *Ibid*, 141.
(5) *Ibid*, VIII, 141-142-152.
(6) *Ibid*, 154-155.
(7) *Ibid*.,. VIII, 151.

est exercée directement par le créancier lui-même (1). Un législateur hindou, Vrihaspati nous renseigne sur la manière dont s'exerçait cette contrainte : le créancier avait le droit d'enfermer le fils de son débiteur ou sa femme ou ses bestiaux, ou bien de veiller constamment à sa porte, sans doute pour le saisir lui-même, pour exercer sur lui une contrainte violente et l'emmener dans sa maison (2). Enfin, en faveur du débiteur, il y a la veillée *dharna*, fondée sur l'opinion, qui fait du meurtre d'un brahmane le plus inexpiable des crimes. Dans la veillée *dharna*, le débiteur, s'il est brahmane, ou le *brahmane*, qui le représente, s'assied à la porte du créancier en tenant à la main du poison, un poignard ou tout autre instrument meurtrier et menace d'en user contre lui-même, si la partie adverse essaie de le maltraiter ou de passer outre. Mais le débiteur et le brahmane doivent jeûner aussi longtemps que dure la veillée *dharna*, ce qui forcément y met un terme (3).

Sur bien des points les divers législateurs ou jurisconsultes indiens complètent aussi le Code de Manou. Ils nous apprennent, par exemple, que le brahmane débiteur doit être traité avec les plus grands ménagements. Contre lui, pas de contrainte brutale ; que son créancier se fasse payer tout doucement, en accordant du temps, des facilités (4). Que si au contraire le débiteur est de basse caste, le créancier peut se rembourser en le faisant travailler jusqu'à parfait paiement (5).

En cas de contestation de la dette, la législation indienne n'en est plus à invoquer seulement la preuve testimoniale, ou le jugement de Dieu. Pour elle, la signature du débiteur

(1) Manou. VIII, 50.
(2) Note du *Code de Manou*. Edit. Buchon, p. 404.
(3) H.-L. Maine *Insi. prim.* 369.
(4) Sicé. *Législation hindoue*, 113.
(5) *Ibid.*

est la preuve par excellence, celle qui fait foi même contre des dépositions de témoins (1).

Il semble bien aussi que, pratiquement, un capital prêté ne doive pas produire nécessairement et indéfiniment des intérêts. Si par exemple, en contractant un emprunt, on est convenu seulement du terme en gardant le silence sur le chapitre des intérêts, ceux-ci sont dûs uniquement à l'échéance et si l'emprunteur ne rembourse point (2). D'autre part, l'intérêt est limité au double du capital et l'on conseille aux prêteurs, « qui désirent le bien » de ne prendre des intérêts que pour une année (3). Le taux de l'intérêt peut varier suivant les circonstances. Prête-t-on à un commerçant, qui doit parcourir, par terre, une route dangereuse, l'intérêt sera de 10 °/ₒ par mois; il sera de 20 °/ₒ, s'il s'agit d'un commerce maritime (4). Dans ces cas, l'intérêt augmente avec les risques ; il doit aussi varier avec la nature des objets prêtés, être du double de la valeur principale, si cette valeur consiste en métaux précieux, joyaux, etc. ; du triple, s'il s'agit de hardes ou de métaux communs ; du quadruple pour les grains ; du quintuple pour les autres produits de la terre (5).

La loi a pris soin de déterminer les conditions, auxquelles sont soumis les gages donnés en garantie d'un prêt. Quand un gage n'est point retiré ou abandonné, alors que les intérêts ont doublé le capital, celui-ci ne doit plus être productif d'intérêts (6) ; mais alors le gage devient la propriété du prêteur (7). Si le gage donné en nantissement consiste en servantes esclaves, le prêteur, qui se permet

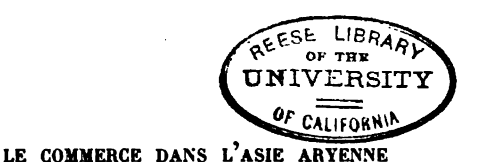
(1) Sicé. *Loc. cit.*, 44-46.
(2) *Ibid.*, 103.
(3) *Ibid.*, 105.
(4) *Ibid.*, 102.
(5) *Ibid.*, 105.
(6) *Ibid.*, 90.
(7) *Ibid.*, 89.

d'injurier ou de maltraiter ces servantes, encourt une amende (1). Le prêteur, qui use d'un gage donné simplement à conservation, perd les intérêts, si l'abus a été de courte durée, et, dans le cas contraire, le capital (2). Enfin le prêteur est puni comme un voleur, si, malgré le remboursement effectué par le débiteur, il ne restitue pas le gage (3).

Les fils d'un débiteur sont responsables des dettes de leur père, mais à la condition qu'ils n'aient pas partagé avec lui de son vivant et aient vécu à ses côtés dans l'indivision (4).

Nous trouvons encore dans les écrits des légistes indiens, qu'une amende doit frapper toute coalition de marchands, ayant pour objet d'accaparer les marchandises étrangères et de les revendre à des prix exorbitants (5) ; que, pour avoir falsifié des marchandises ou trompé sur leur qualité, les marchands doivent être punis d'une amende équivalant à huit fois la valeur desdites marchandises (6). On voit que, dans ce cas, le législateur n'y va pas de main morte. D'autre part, la loi solidarise les intérêts du commerçant et de ses employés ; elle veut que le salaire de ceux-ci s'abaisse ou s'élève, suivant qu'ils ont valu à leur patron un bénéfice ou une perte, qu'on ne puisse attribuer à ce dernier (7). Tout salarié, qui aurait été engagé sans fixation du montant de son salaire, doit toucher un dixième de ses bénéfices (8). Mais l'artisan est obligé de remplir ses engagements; il est passible de la perte de son salaire et d'une amende, s'il ne termine pas son travail à la date convenue. Pourtant, si son maître l'injurie ou le tourmente, alors il a le droit de renon-

(1) Sicé. *Loc. cit.*, 87.
(2) *Ibid.*,
(3) *Ibid.*, 93.
(4) *Ibid.*,
(5) *Ibid.*, 227.
(6) *Ibid.*, 227.
(7) *Ibid.*, 140.
(8) *Ibid.*, 140.



cer à son travail et le souverain a, lui, le devoir de lui faire payer ce qu'il a pu gagner. Enfin, tout patron qui ne recueille ni ne soigne, pendant trois jours au moins, un ouvrier affaibli ou malade est passible d'une amende (1). C'est là une de ces prescriptions humanitaires, qui tranchent sur le fond naïvement inique des vieux codes monarchiques et doivent être, du reste, des survivances, d'une phase sociologique antérieure.

Toute cette législation, à laquelle je viens d'emprunter, à titre de spécimens, un certain nombre de dispositions légales, est de date fort ancienne. Mais, dans l'Inde indigène, on éprouvait pour tout changement une véritable horreur ; aussi, jusqu'à l'intrusion dominatrice des Européens, les lois et les mœurs ne se sont-elles pas trop écartées de celles de l'antiquité. Les voyageurs et ethnographes modernes nous peuvent donc fournir des renseignements complémentaires, tout à fait dignes d'intérêt.

Tout d'abord, quand on parle de dette, de vente, de créance, etc., dans l'Inde indépendante, il faut bien entendre qu'il ne s'agit pas de biens fonciers. En général, sauf certaines classes de terres, la propriété foncière n'impliquait pas le droit de vendre. L'idée même de saisir et de vendre des terres pour acquitter une dette particulière n'était jamais venue aux Hindous (2), et ce sont les Européens, qui, dans l'Inde, ont mobilisé la terre.

Les mœurs, les idées religieuses restreignaient aussi telle ou telle branche commerciale. La tarification des prix de vente pour certains objets, la haute main que l'Etat hindou gardait toujours sur les affaires commerciales, l'horreur de tout changement avaient fait adopter pour chaque marchandise un prix de vente coutumier et invariable ; l'artisan vendeur ne changeait pas ses prix ; au besoin il

(1) Sicé. *Loc. cit.*, 142-143.
(2) Campbell. *Systems of Land tenure*, p. 151.

préférait se rattraper sur la qualité (1). D'autre part, il y avait des commerces, que l'on considérait presque comme des délits; des ventes, qui étaient des péchés. Ainsi le négociant en grains était exclu des privilèges du village hindou, que l'on accordait sans difficulté au petit marchand (2). La vente du blé n'était pas la seule vente blâmable. Pendant son voyage dans l'Hindoustan, le voyageur Heber ayant, un jour, demandé à un brahmane de lui vendre du lait, celui-ci lui répondit, qu'il lui en donnerait avec grand plaisir, mais qu'il ne pouvait vendre « la rosée de la vache » (3). De même les khasyas ne consentaient à vendre une de leurs vaches à un étranger qu'en faisant jurer à l'acheteur de ne pas la tuer lui-même et de ne pas la vendre à une tierce personne, qui la tuerait (4).

Dans les derniers temps de l'indépendance indienne, les rois avaient tout à fait oublié les considérations humanitaires, formulées dans les anciens codes. Ils se considéraient comme les propriétaires absolus des terres; ils obligeaient leurs sujets à en cultiver une étendue déterminée; puis ils faisaient enlever la moisson par leurs officiers, en n'en laissant au plus que le quart aux cultivateurs; après quoi, ils vendaient le reste à la population à tel prix qui leur semblait bon (5).

Notons enfin, pour avoir une suffisante idée du commerce dans l'Inde, que tous les métiers ou commerces sont héréditaires et organisés en *guildes* formant des sortes de caste; puisque chacun doit se marier dans sa *guilde*. De ces corporations, les unes sont réputées honorables et d'autres méprisables. Les tailleurs de pierre, les maçons, les ouvriers en métal de cloche, les chaudronniers, les mar-

(1) H. S. Maine. *Communautés de villages*, 190.
(2) *Ibid*, 196.
(3) Heber. *Hist. univ. voy.*, vol. XXXVI, 162.
(4) *Ibid*, 227.
(5) *Lettres édifiantes*, X, 7.

chands de bétail, les constructeurs de maisons sont purs et tenus pour égaux aux soudras, à la dernière des quatre grandes castes classiques. Les forgerons et les barbiers sont tantôt purs, tantôt impurs suivant les pays. Les pêcheurs, les bateliers et en général les manœuvres sont impurs, ainsi que les tisseurs de coton (1). Mais ces questions de pureté ou d'impureté ont de sérieuses conséquences commerciales ; car nul membre des quatres grandes castes brahmaniques ne consentirait, par exemple, à boire de l'eau tirée par une personne appartenant aux guildes réputées viles ; conséquemment il lui est difficile de vendre ou d'acheter quelque chose à ces êtres, dont le seul contact souille.

Le commerce intérieur de l'Inde était donc gêné, paralysé par une foule d'entraves. Quant au commerce extérieur, il existait, mais dans d'assez étroites limites. Les échanges se faisaient surtout à la frontière et les caravanes, qui s'en allaient au loin porter et prendre des marchandises, étaient peu nombreuses ; il n'y en avait guère qu'une ou deux par an ; car les voyages étaient fort longs et les risques très grands. En fait, l'Inde se suffisait à peu près à elle-même et elle était protectionniste à un degré, que nos modernes protectionnistes ne pourront jamais atteindre qu'en rêve. Or il a dû en être de même de la Perse ancienne, que nous allons maintenant interroger et que nous comparerons ensuite à la Perse contemporaine.

III. *La Perse.*

Remonter à l'origine de l'industrie et du commerce dans l'ancienne Perse est chose des plus difficiles. L'histoire ne nous fait connaître, et encore assez mal, qu'une Perse à

(1) Dalton. *Ethnology of Bengal*, 323.

l'âge adulte, constituée en grande monarchie despotique et conquérante ; c'est-à-dire résultant d'une très longue évolution. Pour nous faire une idée des phases premières de cette évolution, nous n'avons d'autres ressources que l'ethnographie comparée. Certains peuples, ayant avec les Perses des affinités de race et ayant plus ou moins directement subi leur influence nous peuvent donner quelque lumière. Ainsi l'Arménie, même alors qu'elle constituait une satrapie de la Perse ancienne, n'était pas encore entièrement sortie de l'état pastoral ; du moins l'élève du bétail était toujours sa principale industrie ; on n'y rencontrait pas de villes, mais seulement des villages, composés d'habitations souterraines où l'on descendait avec des échelles. Dans ces grottes artificielles, les hommes et les bestiaux logeaient ensemble : seulement le bétail y pénétrait par une entrée particulière, sans doute en plan incliné. On l'y nourrissait avec du foin ; mais les Arméniens étaient agriculteurs ; ils avaient des légumes, du froment (1), de l'orge ; ils savaient fabriquer et ils buvaient avec des chalumeaux une sorte de bière très enivrante, qui remplissait de grands cratères. Déjà ces Arméniens des temps anciens étaient commerçants. Par l'Euphrate, ils transportaient leur vin à Babylone (2) ; ils trafiquaient aussi avec la Phénicie, à qui ils vendaient du bétail et surtout des mulets et des chevaux (3). Ces chevaux d'Arménie étaient même fort estimés et, chaque année, il en fallait livrer vingt mille au monarque à titre de tribut (4). De l'antique industrie arménienne nous ne savons rien ; mais elle pouvait ressembler beaucoup à celle des Circassiens, des Tcherkesses modernes, chez qui chaque famille construit sa maison, où le soin de fabriquer tous les vêtements est laissé aux femmes, où il n'y a ni tailleur, ni

(1) Xénophon. *Anabase,* liv. IV, ch. V.
(2) Hérodote. I, 194.
(3) Ezéchiel, 27-14.
(4) Strabon. Liv. XI, ch. XIV, par. 9.

cordonniers, ni chapeliers, où les seuls artisans sont des joailliers en argent, des tonneliers, des charrons, des armuriers (1), c'est-à-dire où l'industrie est encore dans l'enfance ainsi que le commerce dont le développement marche habituellement de pair avec celui de l'industrie.

En Circassie, le commerce intérieur se fait au débouché des vallées, où l'on échange des moutons et des chèvres contre des cotonnades écrues ou teintes (2). Jusqu'à une date très récente ces étoffes et la plupart des produits industriels étaient fournis aux Tcherkesses par un commerce extérieur des plus primitifs. Des vaisseaux turcs, chargés de marchandises, longeaient le littoral, en faisant à des endroits déterminés de courtes escales. Les gens des vaisseaux ne descendaient à terre et les Tcherkesses ne montaient à bord qu'après livraison d'otages de la part de ces derniers. Ordinairement les marchandises étaient portées du navire à une petite distance du rivage, mais par des gens bien armés, qui avaient grand soin de ne laisser approcher qu'un nombre de Tcherkesses exactement semblable au leur. De part et d'autre on se montrait, à distance, les objets à échanger et on convenait des trocs. Les Tcherkesses n'avaient à offrir que des esclaves de tout sexe et de tout âge, des pelleteries, du miel, de la cire, du lin filé, etc. Mais c'était les esclaves qui constituaient la principale valeur d'échange et ils abondaient, comme chez les Arabes primitifs et pour la même raison : à cause des *razzias* perpétuellement perpétrées de tribu à tribu (3). On peut supposer, que la Perse tout à fait primitive a eu des mœurs de ce genre ; mais sur ce point nous ne pouvons conclure que par analogie.

Sur les pratiques commerciales de la Perse historique nous

(1) Stan. Bell. *Journal d'une résidence en Circassie*, I, 342.
(2) *Ibid*, t. II, 271.
(3) Chardin. *Voy. en Perse. Loc. cit.*, t. I. 119-120.

sommes moins bien renseignés que sur celles de l'Inde. L'*Avesta* n'est en effet qu'un recueil liturgique, très pauvre en documents sociologiques et qui n'a rien de commun avec le Code de Manou. Les vieux livres de la Perse antique, qui auraient pu nous éclairer, ont été détruits par les conquérants arabes ; en outre les voyageurs et surtout les savants d'Europe ont bien moins exploré la Perse que l'Inde. Enfin la Perse n'a pas été, comme l'Inde, subjuguée de nos jours par un peuple d'Occident. Sans doute les écrivains de la Grèce antique nous ont transmis bon nombre de renseignements sur les Etats du Grand Roi ; mais ils ont peu parlé de son commerce.

Nous savons cependant, que la population perse se partageait en quatre classes ou castes correspondant en apparence exactement aux quatre classes de l'Inde brahmanique ; que, de ces classes, la dernière créée avait été celle des artisans, qui sans doute comprenait les marchands (1). Mais que pouvaient être ces marchands ? En quoi consistait leur commerce ? Comment s'exerçait-il ? Nous le savons mal. Les mœurs commerciales devaient ressembler à celle de la Mésopotamie, si du moins Strabon ne se trompe pas en affirmant qu'en général les coutumes des Perses rappelaient fort celles de l'Assyrie (2).

Il est cependant permis de croire, qu'en dépit des siècles écoulés, de la religion détruite, de la conquête, l'état social s'est modifié en Perse beaucoup moins qu'on pourrait le supposer. D'une manière générale le régime politique est toujours le même ; c'est encore le type de la monarchie absolue, dite asiatique ; et le pouvoir du Chah de Perse n'est pas moins grand aujourd'hui que celui de Cambyse ou de Xerxès. Ce potentat touche encore en nature une partie des taxes, notamment celles des nomades, qui les paient en che-

(1) A. Hovelacque. *L'Avesta*, 494.
(2) Strabon. L. XVI, ch. I, parag. 20.

vaux, en bétail, en feutre, en tapis. Il n'y a pas un grand nombre d'années, que l'on s'est mis à exiger d'eux un cinquième de l'impôt en argent (1). Or, nous lisons dans Strabon, que, dans la Perse ancienne, les seules provinces maritimes acquittaient l'impôt en argent ; les autres payaient en substances tinctoriales, drogues, bétail, laine, etc. Le roi, continue Strabon, ne convertissait en monnaie que le moins possible de métaux précieux, le strict nécessaire. Le reste était transformé en pièces d'orfèvrerie et déposé dans le trésor (2) ; mais les rois de Perse étaient jaloux de leur droit de battre de la monnaie d'or et les satrapes, qui osaient l'usurper, étaient sévèrement punis. Or, tout récemment encore, les chahs de Perse continuaient à convertir en lingots et en pierreries, valeurs d'un transport facile, l'excédent de leurs revenus sur leurs dépenses (3). Aussi la monnaie d'or a-t-elle toujours été rare en Perse. Chardin (XVII[e] siècle) rapporte, que l'unique monnaie persane était anciennement une monnaie d'argent (4) et que, lors de son voyage, tous les paiements se faisaient en argent ; car l'or n'avait point cours dans le commerce (5). L'argent n'avait pas cessé d'être un métal noble, dont les anciens monarques persans s'efforçaient de maintenir la valeur à l'abri de toute fluctuation. Nous avons vu que les empereurs de la Chine atteignaient ce résultat par des procédés purement commerciaux, relevant de la loi économique de l'offre et de la demande. En Perse, où la volonté du maître faisait loi, certains anciens souverains, les Achéménides, confiant dans la toute puissance de leur volonté, décrétèrent, une fois pour toutes, que l'or vaudrait toujours

(1) Joubert. *Voy. en Arménie et en Perse*, 269.
(2) Strabon. XV, ch. III, par. 21.
(3) Fr. Lenormant. *Monnaies dans l'antiquité*, II, 7. — Jaubert. *Loc. cit.*, 272.
(4) Chardin. *Voy. en Perse*, t. IV, 279. (Paris, 1723, en dix volumes in-12).
(5) Chardin. t. IV, 273.

treize fois et un tiers la valeur de l'argent ; mais le cours réel ayant quand même baissé une fois à onze, la monnaie d'argent s'évada du pays ; même elle disparut presque complètement dans les provinces intérieures de l'empire (1), attestant ainsi que sa valeur ne pouvait relever du caprice d'un monarque.

Il serait facile de retrouver dans la Perse moderne quantité de traits, qui lui sont encore communs avec l'ancienne ; mais je ne puis sortir du sujet de cette étude : de l'industrie et du commerce. Sur ces points, la Perse de nos jours doit ressembler à celle des ancêtres, comme se ressemblent deux portraits d'une même personne faits à des âges différents. On peut presque affirmer que l'industrie n'a guère varié dans son organisation : Aujourd'hui comme autrefois, les artisans de la Perse sont astreints à des corvées, toutes les fois que le maître l'ordonne. Ils sont organisés en métiers, ayant chacun un chef, mais désigné par le roi, et ils ne peuvent lever boutique sans avoir donné à ce chef leur nom et leur adresse. Il faut dire que la plupart des marchands et artisans n'ont ni boutiques, ni établis ; ils s'en vont simplement travailler partout où on les demande (2).

C'est surtout pour la beauté de ses tissus, que l'ancienne Perse était célèbre et la Perse moderne n'a pas trop dégénéré sur ce point. Dès une haute antiquité, le coton était connu et utilisé en Perse ; c'était la « laine des arbres », dont parle Hérodote : « Les arbres sauvages, dit-il, y portent une laine, qui surpasse en beauté et en qualité celle des brebis. Les Indiens s'en servent pour leurs vêtements » (3). Comme les modernes, les anciens rois de Perse avaient coutume d'offrir à ceux qu'ils voulaient ré-

(1) P. Lenormant. *Loc. cit.*, 177.
(2) Chardin. *Voyages* t. IV, 214 (éd. 1723).
(3) Hérodote. III. par. 106.

compenser ou honorer des vêtements d'honneur, ce qu'on appelle aujourd'hui des *Kélat* et ceux d'autrefois devaient être en soie, comme ceux de nos jours. Aristote (1) et Pline (2) parlent du ver à soie et, par eux, nous apprenons que les femmes grecques parfilaient des tissus de soie provenant de l'Asie pour les tisser ensuite à leur gré. Ces belles étoffes des Perses ou des Mèdes étaient fort admirées des anciens, surtout pour la beauté de leurs teintes. Aussi avons-nous vu que les substances tinctoriales étaient assez estimées dans l'ancienne Perse pour que les Rois des Rois les acceptassent en paiement des impôts.

Dans les vieilles civilisations ou dans les civilisations restées vieilles, surtout quand le régime est despotique et le métier des armes tenu pour le premier de tous, le commerce et les commerçants sont d'ordinaire en mince estime. La Perse, du moins la Perse moderne, fait pourtant exception à la règle et les raisons, qu'en donne Chardin, sont acceptables. C'est peut-être, dit-il, parce que, dans le pays, il n'existe point de castes aristocratiques (3). En effet, le chah, dont le pouvoir est sans bornes, peut élever ou abaisser qui bon lui semble. C'est aussi parce que la profession de négociant est la moins exposée aux coups du sort (4). Les plus grands seigneurs persans, le monarque lui-même, commercent donc sans croire déroger. Lors du voyage de Chardin, la plupart des grands possédaient des magasins et des marchandises. Le chah lui-même envoyait vendre dans les pays voisins de la soie, de riches étoffes, des tapis, des pierreries. Par exception encore, c'était, à cette date, le commerce extérieur, qui était honoré en Perse, comme il l'était aussi dans la Rome antique ; au contraire on faisait

(1) Aristote. *Hist. natur.*, V, 19.
(2) Pline. Liv. XI, ch. 22-23.
(3) Chardin. *Loc. cit.*, t. IV, 265.
(4) *Ibid.*, 265.

assez peu de cas des boutiquiers et des marchands de menues denrées (1). En somme, on estimait surtout les grands profits, que peut rapporter le commerce à l'étranger. Il n'y a guère d'années encore, un khan regrettait amèrement qu'à cause des pillards kurdes, arabes et turcomans, les caravanes de la Perse ne pussent pas aller jusqu'aux extrémités de l'Occident pour y échanger les étoffes de la Perse, ses perles, les marchandises de l'Inde, etc., contre les produits de l'industrie européenne (2).

Le goût des Persans pour le commerce tient aussi, pour une part, à leur passion pour les voyages. On est surpris de voir les khans de premier ordre s'en aller au bazar pour y faire des échanges et le monarque lui-même marchander, du haut de son trône, des étoffes et des pierreries. Quand on parle du goût des Persans pour les voyages, il faut entendre les voyages par terre ; car la mer ne leur dit rien et même leur est désagréable, ce qui est encore une survivance de l'antiquité. Pour l'éviter ils n'hésitent pas à se hasarder à travers le désert et ses dangers si grands (3). Au dire de Chardin, ces périls n'existaient pas de son temps dans les grands Etats orientaux, là du moins où il y avait des lois obéies. « Les négociants, dit-il, sont des gens sacrés, auxquels on ne touche jamais, même durant la guerre : eux et leurs effets passent libres au milieu des armées (4) ».

Grâce à cette sécurité relative, le commerce avait pris en Perse un grand développement. Certains marchands avaient des commis ou courtiers dans le monde entier et cela à cause même de l'insécurité générale. En effet, quoique les lettres de change ne soient pas inconnues en Perse, on en use rarement ; car personne ne se fie à personne et tout le

(1) Chardin. *Ibid.*
(2) Jaubert. *Loc. cit.*, 162.
(3) *Ibid* 282-283.
(4) Chardin. *Loc. cit.*, t. IV· 266.

monde craint de compromettre sa fortune (1). Pour la même raison, quand on ne va pas soi-même vendre ses marchandises, on y envoie ses enfants ou ses commis (2), qui sont ordinairement des gens souples, adroits, à la langue dorée (3).

Pour conclure une affaire, après force discours, on procède silencieusement par ce langage du toucher, que j'ai déjà eu occasion de signaler. Les contractants se tiennent par la main droite, mais sous un manteau ou un mouchoir. Chardin nous donne sur ce langage tactile des renseignements précis : le doigt étendu vaut dix ; le doigt plié, cinq ; le bout du doigt, un ; la main entière, cent ; la main pliée, mille. Durant ces opérations d'arithmétique digitale, le visage des intéressés reste atone, indifférent, et l'on n'y peut rien lire, ni deviner (4).

En Perse, il n'y a d'autre horloge que les cris du *muezzin* divisant le jour en huit parties à peu près égales (5). Il n'y a pas non plus de mesures de capacité. Tout se vend au poids. mais avec des balances d'une extrême grossièreté. Au lieu de poids véritables on se sert ordinairement de cailloux ou de morceaux de métal quelconques. Chaque individu a son poids à lui (6). Pourtant il existe théoriquement un système de poids, comprenant un poids *dit du roi* et un poids dit *de Tauris,* moitié plus faible, puis des subdivisions de ces poids. L'unité pondérale primitive serait le grain d'orge (7).

Pour les conventions commerciales, les Persans combinent les actes écrits et la preuve testimoniale. Veut-on, par

(1) Joubert. *Loc. cit.*, 283.
(2) Chardiu. *Loc. cit.*, t. IV. 271.
(3) *Ibid.*, 266.
(4) *Ibid.*, t. IV, 267.
(5) *Ibid.*, t. IV, 276.
(6) *Ibid.*, t. VI, 304.
(7) *Ibid.*. t. IV, 275. — *Ibid.*, t. IV, 273.

exemple, s'engager par un billet? On écrit en tête de la pièce son nom et son surnom ; puis au bas on met son sceau pour signature. Les témoins attestent, en imprimant aussi leurs sceaux.

L'usage des cautions est fort commun; et les pauvres gens, qui ne sauraient en trouver, invoquent une caution sacrée, celle d'un saint quelconque (1).

Le taux de l'intérêt varie. Entre marchands de profession, il est d'un pour cent par mois ; mais, pour les petites gens, il est couramment de deux pour cent. Lors d'un emprunt, l'intérêt se paie ordinairement d'avance et à part. Parfois même le prêteur le prélève sur le principal (2).

Nous avons vu tout à l'heure, qu'en Perse l'esprit de méfiance est général et malheureusement il est fondé. Tous les voyageurs en Perse, sont unanimes à constater la fourberie, la vénalité, en un mot la démoralisation générale. La justice ne se rend point ; elle se vend. Dans les banqueroutes, les créanciers bien en cour ou ceux, qui sont assez riches pour acheter les juges sont désintéressés tout d'abord. Puis les juges pillent le reste des valeurs ou en font ce que bon leur semble ; mais le roi ne perd jamais rien (3) : ceux qui sont lésés sont les menus créanciers et le failli lui-même.

IV. *L'évolution commerciale dans l'Asie aryenne*

Après le coup d'œil, que nous venons de jeter sur le commerce de l'Asie aryenne, nous ne pouvons plus méconnaître une loi d'évolution commerciale, s'accusant de plus en plus à mesure que progresse notre enquête à travers le genre humain. L'histoire du commerce ne pouvait d'ailleurs

(1) Chardin. *Loc. cit.*, 273.
(2) *Ibid.*, t. VI, 305.
(3) *Ibid.*, t. X, 213.

différer en cela de celle des autres grandes activités sociales. Les Aryas védiques, les Kâffirs, les Arméniens de l'antiquité nous montrent une industrie rudimentaire, un commerce borné et procédant ordinairement par simple troc. C'est surtout avec les pays limitrophes, que se font ces échanges primitifs où l'on donne des produits naturels et des esclaves pour se procurer les objets industriels, que l'on est encore peu ou point capable de fabriquer. Mais ce commerce embryonnaire semble être libre encore. S'il ne se développe pas, c'est qu'on a peu de besoins ; c'est que les moyens de communication existent à peine.

Dans les monarchies absolues de l'Inde et de la Perse, il n'en est plus ainsi. Sans doute la civilisation générale a marché ; l'industrie s'est grandement développée, le commerce s'est élargi et organisé ; des voies et des moyens de communication ont été créés, mais en même temps sont intervenues des entraves nouvelles provenant des mœurs, de la religion, de l'organisation sociale et politique. L'immobilité est devenue un dogme ; les procédés industriels se sont cristallisés dans des castes d'artisans. La religion a déclaré tel ou tel métier impur, telle caste ou corporation souillée. Le pouvoir central, le roi, s'ingère dans tout, a la prétention de tout régler, l'industrie, les échanges, le prix de chaque chose ; il se méfie surtout du commerce extérieur, qu'il entend diriger à sa guise, que parfois il confisque à son profit. Dans de pareilles conditions, les progrès importants sont difficiles ; la coutume a force de loi et elle immobilise tout. D'ailleurs les métiers et le commerce sont méprisés ; la religion et la guerre sont par excellence les occupations nobles.

En Perse pourtant il en a été autrement, mais uniquement parce que toute l'organisation de la Perse antique a été détruite et balayée par la conquête musulmane, qui a imposé au pays une monarchie absolue sans classe aristocratique. Plus de castes ; plus de classes méprisées ; mais

l'égalité dans la servitude et partout le règne du bon plaisir. Le commerce n'étant plus ni dédaigné, ni gêné, s'est grandement développé ; on y a même cherché un placement relativement sûr pour les capitaux, un abri contre la ruine. Mais en même temps l'amour de l'argent, du gain, de la spéculation a grandi et son influence, agissant dans le même sens que les criants abus et caprices d'une monarchie sans contrôle, a largement contribué à l'avilissement des caractères, à la démoralisation générale. Une telle vue d'ensemble est instructive ; car elle résume une vaste et longue expérience. Les chapitres suivants nous donneront d'autres impressions du même genre.

CHAPITRE XVI

LE COMMERCE EN GRÈCE

SOMMAIRE

I. *Athènes et Sparte.* — Le contraste entre Sparte et Athènes. — Nécessité du commerce dans les cités grecques. — Exiguïté du territoire d'Athènes. — Esprit commercial des lois de Solon. — Influence commerciale des métèques. — Antiquité du salariat en Grèce. — Origine commerciale de la guerre du Péloponèse. — Le commerce des grains et sa réglementation à Athènes. — Le commerce d'importation à Athènes. — Le protectionnisme athénien. — Taxes commerciales. — Sévère répression de la contrebande. — Le colportage maritime d'Athènes. — Ses colonies et comptoirs. — Le système des mesures et ses origines. — Différence entre les colonies phéniciennes et les colonies grecques. — II. *Du prêt et de l'intérêt.* — Intérêt mensuel et son taux excessif. — Les prêts à la grosse aventure. — Les garanties du prêt et les obligations de l'emprunteur. — La terre d'abord inaliénable. — Evolution du prêt en Grèce. — L'usure blâmée et pourquoi. — IV. *De la monnaie.* — L'âge prémonétaire en Grèce. — Le bétail-monnaie. — Monnaie de fer à Sparte et à Byzance. — Monnaie de cuir en Sicile. — Invention de la monnaie d'argent. — Lingots monétaires. — Les mines de l'Attique. — Système monétaire des Grecs. — V. *Les trapézites.* — Leurs banques et leurs spéculations. — Leurs commanditaires. — Banques d'Etat. — Les sociétés industrielles. — La lettre de change. — Les litiges commerciaux. — VI. *De l'influence générale du commerce en Grèce.* — Le but du commerce. — Fâcheuse influence morale du commerce. — Le commerce homérique. — Conditions de la fièvre mercantile. — Le rôle de l'argent dans la décadence hellénique. — Antimercantilisme d'Aristote. — La richesse critiquée par Euripide. — Le rôle légitime de l'or d'après Aristote. — L'usure stigmatisée. — La baraterie maritime en Grèce. — L'avidité crétoise condamnée par Polybe.

I. *Athènes et Sparte.*

Dans ce chapitre, nous avons à étudier le commerce chez les Hellènes, c'est-à-dire chez la plus intelligente des

races aryennes, chez une race, que tous les peuples civilisés de l'Occident peuvent, même doivent revendiquer et révérer comme leur initiatrice intellectuelle. Sans doute les blancs de l'Inde et de la Perse sont aussi de souche aryenne ; mais ils n'ont guère, avec nous Européens, de consanguinité morale et même mentale, peut-être parce qu'ils nous ont de trop longue date devancés dans la civilisation et par suite n'ont pu nous servir d'instituteurs. En Grèce au contraire, et de quelque côté que nons envisagions ce pays d'élection, nous nous sentons presque chez nous.

Mais il y a pourtant Grèce et Grèce, ou plutôt il a existé en Grèce un Etat, dont la civilisation de genre plus archaïque a contrasté avec les autres cités helléniques et particulièrement avec la première de ces cités : avec Athènes. A vrai dire, en Grèce, Sparte représenta le passé ; elle fut comme une survivance des clans primitifs, au moins de certaines de leurs mœurs. On y éprouvait si peu le besoin de rayonner à l'extérieur, que, pour en sortir et voyager à l'étranger, il fallait une permission spéciale des éphores (1). L'intégralité des droits civiques était le privilège exclusif des citoyens résidant à Sparte même (2). L'encombrante monnaie de fer, legs des âges primitifs et très analogue à celles qui ont cours aujourd'hui encore dans certaines régions de l'Afrique centrale, contribuait à chasser de la cité tous les arts de luxe et surtout entravait le commerce avec les étrangers (3). Tout autre était l'esprit d'Athènes. Ce fut même plutôt par l'excès contraire, que pécha la cité de Solon et de Périclès : pour son temps, elle fut peut-être trop ouverte et trop commerçante. Mais Sparte joue, en Grèce, le rôle d'une intruse et, quand on parle de la Grèce en général, c'est particulièrement au pays de Minerve qu'il

(1) Schœmann. *Antiquités grecques*. 316.
(2) Schœmann. *Loc. cit.*, 256.
(3) Plutarque. *Lycurgus*. XIV.

faut penser ; car ce fut surtout à lui, que ressemblèrent plus ou moins les autres cités helléniques de l'Europe et de l'Asie, du continent et des îles.

II. — *Le commerce hellénique.*

Pour ces petits Etats de la Grèce antique, le commerce et l'industrie étaient presque nécessaires. La plupart des cités ne possédaient en effet qu'un domaine des plus restreints, ne comprenant guère qu'une ville et sa banlieue (1). Mais c'était particulièrement pour Athènes, que l'industrie et les échanges étaient indispensables ; son territoire ingrat et exigu ne la pouvait nourrir ; mais par compensation son littoral découpé, ses ports nombreux l'invitaient au commerce et appelaient les navires étrangers. Aussi Athènes a-t-elle tenu de bonne heure en haute estime l'artisan et le négociant, que méprisaient Sparte et même Thèbes. En basant sa classification sociale sur le plus ou moins de fortune (2), Solon poussa nécessairement aux spéculations commerciales ; mais il ne fit guère que consacrer un état de choses préexistant. Ce sage avait commencé par être commerçant et sa constitution s'en ressentit même un peu trop. L'obligation, qu'il imposa aux parents, d'enseigner un métier à leurs enfants dut aussi contribuer grandement au développement industriel. C'est de son temps, que semblent dater les hétairies commerciales, c'est-à-dire des sociétés de marchands, des corporations, dont les règlements avaient force de loi, pourvu qu'ils ne fussent pas en opposition avec la législation générale (3). Certaines de ces corpora-

(1) Schœmann. *Loc. cit.*, 117.

(2) Voir mon *Evolution politique* et mon *Evolution de la propriété.*

(3) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 414.

tions, de ces *familles*, jouissaient même du droit exclusif d'exercer tel ou tel métier (1).

En même temps, le nombre des étrangers domiciliés, des *métèques*, était considérable à Athènes. Par eux-mêmes et par leur descendance, ces étrangers tenaient une grande place parmi les artisans, les marins, les affranchis ; et en même temps le menu commerce intérieur était presque tout entier entre leurs mains (2). Or, c'était cette classe des artisans, des petits commerçants, des marins, qui constituait, à Athènes, la majorité des citoyens et qui, dans les assemblées populaires, neutralisait le vote des propriétaires fonciers des dêmes (3). « Des foulons, des cordonniers, des maçons, des ouvriers sur métaux, des laboureurs, des petits marchands, des colporteurs, des brocanteurs : voilà le monde qui compose l'assemblée du peuple », d'après Xénophon et Socrate (4). Ces classes laborieuses et besoigneuses ne pouvaient que s'entendre assez mal avec les propriétaires et les capitalistes ; or, de par la loi du nombre, elles l'emportaient souvent ; aussi ne fut-il pas possible même de mettre à l'essai la proposition d'un certain Phormisios, qui voulait faire de la propriété foncière la condition du droit de bourgeoisie (5).

Précédemment, j'ai eu à décrire les conditions du travail en Grèce, ces ateliers où les prolétaires libres se distinguaient mal des esclaves. Je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui. Mais le salariat, tel que nous l'entendons, datait de loin en Grèce ; puisqu'Homère, voulant donner l'idée d'un combat indécis entre Troyens et Achéens dit déjà : « Telles sont les balances d'une ouvrière équitable. Elle tient le poids,

(1) H. Spencer. *Sociologie*. III, 625.
(2) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 596-602.
(3) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 596.
(4) Xénophon. *Mémoire sur Socrate*. Liv. III, ch. VII.
(5) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 596.

d'un côté, la laine, de l'autre, et elle les pèse et les égalise, afin d'apporter à ses enfants un chétif salaire » (1).

Ce n'était pas pour la consommation intérieure, que travaillait surtout cette population ouvrière d'Athènes ; c'était plutôt pour le commerce extérieur. Ce dernier, le grand commerce d'exportation et d'importation, a joué, dans les destinées de l'Attique, un rôle capital. Sans importation, Athènes n'aurait pu vivre et, sans exportation, elle n'aurait pas été la première cité hellénique. Sa situation commerciale fit sa force et sa faiblesse. Ce fut même en fermant par décret ses ports aux Mégariens, qu'elle déchaîna la guerre du Péloponèse, cause occasionnelle de sa ruine (2). On peut donc dire que le protectionnisme l'a tuée. A propos de ces origines de la guerre du Péloponèse, on trouve, dans Aristophane, une plaisante raillerie, qui est en même temps une juste critique : « Quelques hommes (je ne dis pas la Cité ; remarquez bien que je ne dis pas la Cité); quelques misérables, perdus de vices, deshonorés, qui n'étaient même pas des citoyens de bon aloi mais des étrangers, ont accusé les Mégariens d'introduire leurs produits en fraude ; et l'on ne voyait pas un concombre, un levraut, un cochon de lait, une gousse d'ail, un grumeau de sel, sans qu'on dit : « Cela vient de Mégare, » et on le confisquait aussitôt ». Puis on s'enleva réciproquement des filles de joie, notamment deux filles de la maison d'Aspasie ; alors « Périclès, du haut de son Olympe, lance l'éclair, fait gronder le tonnerre, bouleverse la Grèce et fait passer un décret, qui disait, comme la chanson : « Que les Mégariens soient bannis de notre sol et de nos marchés et de la mer et du continent » (3), etc. Mais Mégare ruinée fit intervenir Sparte et l'on sait comment se termina le duel, si long et si sanglant, entre les

(1) Iliade. XII.
(2) Thucydide. Liv. I, par. 67.
(3) Aristophane. *Les Acharniens.*

deux cités maîtresses de l'Hellade. Pourtant Athènes, malgré son protectionnisme, vivait du commerce étranger. Tout d'abord l'Attique ne produisait pas assez de céréales pour nourrir sa population trop dense ; il lui fallait s'approvisionner partout, en Crimée, dans la Chersonèse de Thrace. en Egypte, en Lybie, en Syrie, en Sicile et, pour assurer cet indispensable approvisionnement, on avait édicté des mesures très vexatoires. A tout Athénien ou *métèque* il était interdit de transporter des grains ailleurs qu'en Attique. Défense aussi aux capitalistes de prêter à la grosse aventure sur un navire ayant une autre destination. Tout bâtiment abordant en Attique avec une cargaison de céréales devait en laisser au moins les deux tiers sur le marché d'Athènes. Interdiction aux particuliers d'acheter à la fois plus de cinquante paniers de grain (φορμοί, corbeilles d'une contenance d'un médimne) (Lysias. *Contre les marchands de grain*); défense de gagner sur chaque mesure plus d'une obole. Des *sitophylacques*, fonctionnaires spéciaux, surveillaient le commerce des céréales et les infractions aux lois et règlements se punissaient sévèrement, parfois de mort. Enfin on donnait le droit de citoyen à tous les princes, qui accordaient sur le prix des grains une diminution quelconque. D'autre part, les droits d'importation, variant de 5 à 20 0/0, étaient largement abaissés pour les grains et aussi pour le bois propre à la construction des navires et dont Athènes ne pouvait se passer. Ces bois se tiraient de la Macédoine et de la Thrace, ainsi que la poix et les peaux indispensables. Mais Athènes était tributaire de bien d'autres pays : Chypre et l'Eubée lui fournissaient du fer et du cuivre ; Milet et la Phrygie, des tapis et des laines ; Chios, Lesbos, Lemnos, la Crète, etc., etc., des vins fins ; le Pont lui expédiait du poisson salé, pauvre et principal aliment des prolétaires de la Cité, etc., etc (1). Athènes était donc un grand entrepôt commercial

(1) Schœmann. *Loc. cit.*, t. I, 597.

et Thucydide l'en glorifie : « La grandeur de notre ville, dit-il, fait affluer dans son sein les trésors de toute la terre, et nous jouissons aussi complètement des produits étrangers que de ceux de notre sol « (1). Néanmoins, tout en étant si passionément adonnée au commerce, Athènes se souciait fort peu de libre échange ; elle gênait, prohibait ou facilitait tout commerce d'importation ou d'exportation suivant qu'elle le jugeait utile ou contraire à ses intérêts. Ainsi elle interdisait l'exportation des figues, des laines, de la poix et au contraire elle encourageait l'exportation de l'huile, du miel, du marbre, des métaux, des objets d'art (2). L'huile attique était abondante et excellente ; on ne demandait donc qu'à la vendre ; mais la culture des oliviers était sous la tutelle de l'État. Un propriétaire ne pouvait arracher des oliviers de son fond que pour un usage déterminé et pas au delà d'un certain nombre. Il y avait même des oliviers inviolables : ceux qui fournissaient l'huile des sacrifices (3). Solon lui-même fit prononcer la malédiction divine contre quiconque exporterait de l'Attique des denrées agricoles, autres que des figues, de l'huile et du miel.

Si Athènes importait beaucoup de substances alimentaires et de matières premières, elle exportait en grand des produits ouvrés, y trouvant à la fois profit et gloire : c'était des tissus, des vêtements, des vases élégants, des bijoux, des armes, enfin, et durant son éclatante période intellectuelle, des livres (4). Des taxes variées pesaient sur les marchandises importées et exportées. A l'importation, elles allaient du centième au dixième de la valeur estimée, suivant la nature du produit (5) et le fisc athénien ne plaisantait pas ; ses sanctions pénales étaient sévères. Bion rap-

(1) Thucydide. *Guerre du Péloponèse.* L. II, par. 38.
(2) O. Noël. *Hist. du commerce du monde,* t. I, 48-49.
(3) Schœmann. *Loc. cit.*, I. 598.
(4) Schœmann. *Loc. cit.*, 599.
(5) O. Noël. I, 48.

porte que, pour un fait de contrebande, son père fut réduit en esclavage et non pas seul : avec lui, son fils, sa mère, ses frères et sœurs subirent le même sort (1). Ces taxes à l'importation et à l'exportation, dont le total était considérable, n'empêchait pas, comme nous l'apprend Aristophane, de percevoir encore des droits sur les marchés et les ports (2). Pourtant, malgré toutes ces gênes, la vie matérielle était facile à Athènes ; puisqu'un médimne d'orge, soit un peu plus de cinquante litres, ne coûtait qu'une drachme, au temps de Solon. A la même époque, un bœuf valait cinq drachmes ; un mouton, une drachme. Au temps de Philippe de Macédoine, un *métrète* de vin, soit environ 38 litres, se vendait quatre drachmes, etc. (3).

Mais les Athéniens ne se bornaient pas au commerce d'exportation et d'importation. Ils étaient les colporteurs maritimes du monde hellénique et ce monde était vaste ; il s'étendait de la mer Noire à Marseille, en y comprenant une grande partie de l'Asie-Mineure et la plupart des îles méditerranéennes. Là où les Grecs n'avaient pas fondé de colonies importantes, ils possédaient au moins des comptoirs privilégiés, comme ceux des Ioniens en Asie-Mineure, des Doriens et des Eoliens en Egypte (4). Certaines de leurs colonies constituaient des puissances et essaimaient elles-mêmes. Ainsi Milet d'Ionie n'était éclipsée que par Tyr, comme ville commerçante ; elle avait semé sur tous les rivages plus de cent comptoirs et faisait un commerce considérable avec les pays méditerranéens, la mer Noire et la mer d'Azof. Ses négociants pénétrèrent même jusqu'au cœur de la Russie européenne et asiatique (5).

Après Milet, venait Sardes et la Lydie, véritables entre-

(1) Diogènes de Laerte. *Bion.*
(2) Aristophane. *Les Guêpes.*
(3) Schœmann. *Loc. cit.*, t. I, 194-195.
(4) Schœmann. *Loc. cit.*, II, 101.
(5) Heeren. *Loc. cit.*, I, 168-169.

pôts entre l'Asie et l'Europe. On y trouvait de l'or en lingots (1), des bijoux, des tissus précieux, des robes de pourpre. C'était aussi un vaste marché d'esclaves ; même on y fabriquait des eunuques pour les vendre aux harems perses (2).

Marseille, fondée par les Phocéens 600 ans av. J.-C., sema à son tour des colonies ou des comptoirs sur le littoral méditerranéen de la Gaule et de l'Espagne. Après la chute de Carthage, elle hérita de son trafic dans la Méditerranée et devint commissionnaire de Rome, surtout de l'Empire, pour les produits de la Gaule et de la Bretagne (3). Ses navires remontèrent le Rhône d'abord, la Seine ensuite et entre temps elle enseigna aux Gaulois la culture de la vigne et de l'olivier (4).

Ce grand mouvement colonisateur des Hellénes, calqué d'ailleurs sur celui des Phéniciens, a largement contribué aux progrès de la civilisation dans tout l'Occident ; même il a modifié les races européennes par des mélanges. Là où la colonisation complète était impossible, les Grecs se contentaient d'un entrepôt, d'une factorerie, d'une petite ville avec une étroite banlieue. Comme les Phéniciens, leurs modèles, ils préféraient pour établir leurs établissements les îles ou les presqu'îles. Là au contraire où la population locale était maniable ou de faible densité, on colonisait à fond. C'est ainsi qu'au VIIIe siècle av. J.-C. le rivage de l'Italie méridionale se couvrit d'importantes villes grecques, comme Sybaris, Crotone, Locres, Tarente, et mérita de s'appeler la Grande Grèce (5).

Toutes ces cités, tous ces comptoirs étaient des centres d'où rayonnaient sans cesse des navires et des négociants, qui pénétraient de proche en proche et toujours plus loin.

(1) Hérodote. I, par. 50, 94, 99.
(2) Hérodote. L. I, par. 49, etc.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 77-79.
(4) *Ibid.*, I, 78
(5) O. Noël. *Loc. cit.*, t. I, 47.

Déjà, du temps d'Hérodote, les Grecs connaissaient les steppes avoisinant la mer Caspienne. Plus tard, quand un navigateur d'Alexandrie, Hippalus, eut découvert la loi du renversement des moussons dans l'océan Indien, les flottes des Egyptiens et des Grecs partirent, chaque année, de Bérénice pour aller sur la côte du Malabar, en profitant, pour l'aller et le retour, du « vent d'Hippalus » (1).

Un mouvement commercial aussi étendu suppose nécessairement une législation spéciale, des pratiques ingénieuses pour faciliter l'échange des marchandises et des capitaux engagés, un système de mesures, une monnaie, des banques etc., etc. En effet les Grecs eurent tout cela. Leur système de mesures est si connu, qu'il me suffira de le rappeler brièvement. Il n'a pas été créé en un jour et a été précédé dans le Péloponèse par d'anciennes mesures d'un caractère plus primitif : le pied, le pas, la corde (2). Les mesures moins antiques, qui paraissent originaires les unes de l'Egypte, les autres de l'Asie, sont, comme mesures de longueur, le pied subdivisé en quatre palmes. La *palme* elle-même comprenait quatre doigts ; puis venait la *coudée*, l'*orygie* composée de six pieds, enfin le *stade* mesurant 600 pieds. Les mesures de surface comprenaient : le *pied carré* et la *plèthre* équivalant à cent pieds carrés. Les mesures de pesanteur étaient : le *talent* (26 kilogr.), la *mine* ou la soixantième partie du talent, le *drachme* ou un centième de mine, l'*obole* ou la sixième partie du drachme. Les mesures de capacité comprenaient l'*amphore*, de 26 litres, et ses subdivisions, l'*hecteus*, l'*hémiecta*, le *chénice*, le *cotyle*, etc, ; le *medimne* valait deux *amphores* (3). Je cite ces noms pour mémoire. Dans une étude aussi rapide que celle-ci, je ne puis guère que signaler l'existence de

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 66.
(2) F. Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, 131.
(3) Mesnil-Marigny. *Hist. Economie politiq.*, t. III, 335-336.

ces mesures et ne saurais m'y arrêter. Certaines d'entre elles avaient été empruntées par les Grecs aux vieilles nations, avec lesquelles ils avaient d'abord commercé, un peu sans doute par esprit d'imitation, mais aussi et surtout dans le but de faciliter les échanges, d'en augmenter le nombre et le profit.

Ce qui est bien propre aux Grecs, c'est leur admirable mouvement colonisateur, analogue à celui des Phéniciens, mais plus en apparence qu'en réalité. Ceux-ci n'ont presque jamais créé que des comptoirs intelligemment placés et des colonies d'exploitation. Toujours ils sont restés campés au milieu des races étrangères, sans même songer à se les assimiler et en ne se faisant pas le moindre scrupule de les pressurer à outrance. C'étaient des gens d'affaires, uniquement préoccupés de gagner et par tous les moyens; aussi, malgré la multiplicité de leurs stations, la hardiesse de leurs marins, leur civilisation n'a pas eu d'expansion.

Au contraire, les colonies helléniques furent presque partout des colonies de peuplement. De proche en proche, on les voit se multiplier, par essaims, à la manière des abeilles. C'est le trop plein de la population, qui, laissant la cité, s'en va, à ses risques, en fonder d'autres à son image. Mais ces colonies, ces cités nouvelles, occupent peu à peu un pays, s'y infiltrent en implantant, au milieu des indigènes, leurs arts, leur religion, leurs mœurs, leur langue, qui se propagea au point de devenir la langue généralement parlée dans l'Orient; si bien que, plus tard, les négociants romains durent l'adopter (1). Autour des établissements grecs il s'opéra un travail d'assimilation analogue à celui qui s'était effectué dans la Grèce continentale, où, à l'âge historique, on ne distinguait guère plus les Hellènes des premiers occupants pélasgiques ou autres. Chez les Hellènes et chez les Phéniciens, les méthodes de colonisation ont donc été

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, t. I, 69.

fort dissemblables et il en a été de même des résultats : Marseille a civilisé le midi de la Gaule. En Afrique, Carthage n'a su faire des indigènes que des mercenaires et des esclaves.

III. *Du prêt et de l'intérêt.*

En ce qui concerne les dettes, l'intérêt de l'argent, la Grèce fut moins originale. A Athènes, le régime du prêt et de la dette semble calqué sur les us et coutumes des grands peuples de l'antiquité. Sans doute la fréquence des relations commerciales avait déterminé sur ce point une nécessaire uniformité. Un passage d'Aristophane nous apprend que l'intérêt se payait alors au mois : « *Strepsiade.* Si la lune ne se levait pas, je ne payerais pas d'intérêts. — *Socrate.* Pourquoi cela ? — *Strepsiade.* Parce que l'argent se prête au mois. » Dans le même dialogue, nous voyons que l'usure, au sens moderne du mot, était alors déchaînée à Athènes : « *Strepsiade.* Malheur aux usuriers avec leur capital et les intérêts de leurs intérêts (1). » Pourtant, l'intérêt normal était assez élevé, pour que l'on ne recourût pas à l'intérêt composé. En l'abaissant à 18 0/0, Solon avait pris une mesure considérée alors comme très bienfaisante. Ce taux de 18 0/0 est encore mentionné dans un des plaidoyers d'Isée : « Stratoclès a laissé une terre de deux talents et demi dans le bourg de Thria ; dans celui de Mélite, une maison de 3000 drachmes ; une autre de 500 dans Eleusis. Tels sont les biens-fonds, qui, loués, rapportent : la terre : douze mines et la maison trois, ce qui fait quinze mines. Ajoutez de l'argent prêté à intérêt, environ 4000 drachmes : l'intérêt, étant de neuf oboles par mois, forme, pour une année, un produit de 620 drachmes (2) ». D'où il résulte qu'une terre

(1) *Les Nuées.* 121.
(2) *Plaidoyer d'Isée pour la succession d'Hanias.*

rapportait seulement 8 0/0 ; une maison 10 0/0 ; mais l'argent, lui, rapportait 18 0/0 (1). Tel était le chiffre modéré, réputé raisonnable ; mais on lit dans un plaidoyer de Lysias, que deux banquiers, Sosyme et Aristogiton, ont prêté une somme d'argent à 3 drachmes par mois pour cent drachmes, donc à 36 0/0 (2).

C'était surtout les prêts sur navire, qui, à cause des risques, se contractaient à d'énormes intérêts. Les propriétaires des navires étaient toujours des commerçants et un navire était souvent possédé dans l'indivision par plusieurs propriétaires ; mais on ne connaissait ni commissionnaires, ni consignataires, ni *agio*. Les propriétaires du bâtiment faisaient directement le commerce ; ils naviguaient eux-mêmes pour vendre ou acheter (3). Mais souvent ils avaient auparavant emprunté à des armateurs, en donnant, comme garantie, le navire et son chargement. Dans ce genre de prêt dit à la grosse aventure, le taux de l'intérêt ne comportait aucune restriction, même d'après les lois de Solon. Mais il n'en était pas de même en ce qui concernait la nature de la cargaison. Légalement il fallait, que le navire apportât à Athènes du blé ou d'autres marchandises déterminées; sinon la loi interdisait au prêteur de pouvoir répéter son argent en justice (4). Les droits accordés aux créancier avaient commencé par être excessifs. Longtemps même l'emprunteur put donner en garantie au prêteur sa personne et sa famille ; car, à Athènes comme à Rome, le droit du père de famille alla d'abord jusqu'à celui de vendre les membres de cette famille. Ce droit sauvage ne fut aboli que par Solon et encore le législateur le maintint-il pour les filles et les sœurs surprises en commerce

(1) Mesnil-Marigny. *Loc. cit.*, t. III, 195.
(2) Lysias. *Fragments*, ch. I.
(3) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 600.
(4) Démosthènes. *Plaidoyer contre Lysias*.

galant et illicite (1). Il est vrai que, dans le principe, on ne pouvait ni vendre, ni hypothéquer la terre, qui, comme dans l'Inde et dans bien d'autres contrées, était immobilisable. Solon prive encore du droit de citoyen l'homme, qui a vendu sa terre, et l'on sait que sa réforme eut surtout pour objet de restreindre l'abus des prêts hypothécaires, qui par suite ne devaient être garantis que par les fruits du sol engagé.

En résumé, l'évolution de l'emprunt en Grèce paraît avoir été celle-ci : D'abord on donne en gage sa personne et sa famille ; puis sa terre mais avec translation réelle, quelque chose comme une vente à réméré à échéance fixe ; en troisième lieu, la propriété sert simplement de gage ; enfin vient l'hypothèque constatée par une borne ou une tablette de pierre avec une inscription indiquant le chiffre de la dette, le nom du créancier, etc., et, pour sanction, la vente aux enchères publiques au profit des prêteurs (2). En Grèce comme ailleurs, la propriété foncière s'est donc très lentement individualisée et mobilisée. Si, même dans nos Etats modernes, elle n'est pas encore assimilée aux valeurs essentiellement mobilières ; c'est que, durant des milliers d'années, elle a été propriété commune (3). La propriété foncière, en raison de son immobilité totale ou relative, s'est donc malaisément prêtée à l'agiotage et à l'usure. Quand elle a pu servir de gage à des emprunts, jamais elle n'a été grevée des intérêts excessifs, que nous avons constatés chez divers peuples et races, et qui étaient ordinaires dans l'antiquité de tous les pays.

Mais, en dépit même de son usage général, le prêt à intérêt a semblé immoral à la plupart des peuples anciens ; et c'est sûrement parce que le régime communautaire, par le-

(1) Plutarque. *Solon*. XX, XLIV.
(2) Meyer et Ardant. *Question agraire*. 42-43-48.
(3) Voir mon *Evolution de la propriété*.

quel ont débuté toutes les sociétés et dont la durée a été énorme, est par essence hostile à tout prêt rétribué, du moins entre les membres d'un même même groupe ethnique. Sur cette question, les moralistes grecs ont partagé l'opinion des sociétés antiques et Aristote a résumé cette manière de voir dans un passage sur lequel je reviendrai (1). Mais cette rigoureuse morale ne put tenir bien longtemps contre les besoins du commerce et les progrès de l'esprit mercantile, surtout contre l'invention de la monnaie.

IV. *De la monnaie.*

L'invention de cette monnaie, qui a vulgarisé le prêt à intérêt, fut assez tardive; quoique, sur ce point encore, les Grecs aient devancé les autres races. Un passage de Pausanias affirme très nettement l'existence d'un âge prémonétaire dans la Grèce protohistorique : « Après la mort du roi Polydore, dit-il, sa femme vendit sa maison un certain prix, qui fut payé en bœufs ; car alors on ne connaissait ni l'or, ni l'argent monnayé ; le commerce consistait en un échange réciproque des choses nécessaires à la vie et ce que l'on avait acheté, on le payait en bœufs, en esclaves, en un morceau d'or ou d'argent tout brut et nullement affiné. Encore aujourd'hui, ceux qui vont aux Indes y portent des marchandises de Grèce pour en rapporter de celles des Indes ; on ne se sert point d'espèces monnayées, quoique le pays abonde en mines d'or et de cuivre (2) ». Dans la Grèce homérique, l'or est déjà une substance employée, comme monnaie, mais il n'est pas frappé en pièces ; c'est au poids qu'est appréciée la valeur de ses lingots. Ce qui alors tient surtout lieu de monnaie, c'est le gros et le menu bétail : le bœuf et le mouton. Dans les jeux funéraires, célébrés à

(1) *Politique*. Liv. I. ch. IV, 23.
(2) Pausanias. Liv. III, ch. XII.

l'occasion de la mort de Patrocle, Achille offre, comme prix, « une longue lance et un vase neuf et orné, du prix d'un bœuf » (1). Mais il est à croire que la prétendue monnaie appelée « bœuf » (βοῦς) n'a jamais eu de réelle existence ; c'était une unité idéale de valeur. Dans l'Attique, la vraie monnaie métallique n'a été employée que du temps de Solon. En effet ce législateur convertit en valeurs monétaires les amendes jusqu'alors évaluées en bétail, comme le voulaient les lois de Dracon. Cinq drachmes équivalaient alors à un bœuf et un drachme à un mouton. La valeur d'un mouton représentait donc à cette époque le cinquième d'un bœuf (2) et l'un et l'autre étaient à très bas prix.

La monnaie de fer, usitée à Sparte, dut être une survivance des monnaies primitives en métal. Elle circula d'abord en lingots, puis en disques, pesant, chacun, une livre d'Egine, mais ne valant qu'une demi-obole ; car on avait eu soin d'allier au fer une substance, qui le rendait impropre à tout autre usage. La loi de Sparte interdisait aux citoyens de posséder des métaux précieux ; la seule monnaie en circulation était donc la monnaie de fer ; mais elle servait seulement d'appoint dans les échanges, qui se faisaient ordinairement en nature (3).

Nous voyons, par un passage des *Nuées*, que Bysance avait aussi, du temps d'Aristophane, une monnaie de fer : « Par quoi jurez-vous ? Par la monnaie de fer de Bysance ».

La monnaie de cuivre, sans doute un peu moins ancienne, fut aussi en Grèce une monnaie d'appoint, dont le poids était fort irrégulier et il en est ainsi même pour les Chalques d'Alexandre le Grand (4). On signale encore, en Sicile jusqu'au temps de Denys l'Ancien une monnaie de cuivre, dont

(1) *Iliade*. XXIII.
(2) F. Lenormant. *Les monnaies dans l'antiquité*. 77.
(3) Schœmann. *Antiq. grecques*, t. I, 316. — Justin, III, 2.
(4) Fr. Lenormant. *Loc. cit.*, 159.

le rapport à l'argent était 1 à 250 (1). Au témoignage d'Aristote, Denys de Syracuse aurait aussi frappé des pièces d'étain (2).

C'est seulement au commencement du VIIe siècle avant l'ère chrétienne, que la monnaie d'argent fut adoptée chez les Grecs ; on en attribue l'honneur aux Lydiens (3) : telle est du moins l'opinion d'Hérodote. L'imperfection des pièces de monnaie grecques tient à ce qu'elles étaient frappées non pas au balancier, mais simplement au marteau, d'ou nombre d'accidents de fabrication (4). Il importe de dire, que la monnaie d'argent ou d'or, la véritable monnaie frappée avec effigie en relief, ne se fit pas de prime saut. Elle fut précédée par la mise en circulation de petits lingots d'un poids fixe, qui eurent cours dans tous les anciens États de l'Orient ; mais ces lingots ne devinrent vraiment monnaie que plus tard, quand ils furent revêtus d'une empreinte officielle, qui dispensait de les peser (5).

Dans l'antiquité, les métaux précieux se tirèrent d'abord de l'Orient et l'argent fut dans le principe l'étalon choisi. Les Grecs l'adoptèrent vite et le gardèrent constamment. C'était le métal, qu'ils se procuraient le plus aisément, et, une fois en exploitation, les mines du Laurium en fournirent une masse considérable pour l'antiquité, mais pourtant bien modeste à nos yeux. Ainsi les mines de l'Attique, qui employaient vingt mille esclaves, ne produisaient guère annuellement qu'un million de notre monnaie. L'or était bien plus rare que l'argent ; mais il devint graduellement plus commun, d'où une baisse graduelle et relative de sa valeur. Au Ve siècle avant J.-C., le rapport de l'or à l'argent était de

(1) Fr. Lenormant. *Loc. cit.*, 160.
(2) *Ibid.*, 211.
(3) *Ibid.*, 92.
(4) *Ibid.*, 251.
(5) *Ibid.*, 90.

treize à un, et, un siècle plus tard, seulement de dix à un (1).

Le système monétaire des Grecs avait pour unité la drachme (0 c. 93 environ), avec des multiples jusqu'à huit drachmes. Les pièces les plus usitées étaient de quatre drachmes. Le *statère* d'argent valait cent drachmes, c'est-à-dire une *mine* ou une livre attique d'argent. Soixante mines faisaient un *talent,* soit 60 livres d'argent. Les menues monnaies divisionnaires de la drachme étaient aussi en argent, malgré leur faible poids. C'étaient : l'*obole* ou un sixième de drachme, puis la demi-obole (2). Enfin on avait encore des dioboles, trioboles, tétroboles et des didrachmes, tridrachmes, tétradrachmes (3).

On avait donné aux monnaies d'or des poids comparables à ceux des monnaies d'argent sans s'inquiéter de la valeur relative des deux métaux. Ainsi le statère d'or (χρυσοῦς) valait vingt drachmes d'argent environ et pesait deux drachmes. Enfin les monnaies d'or étrangères avaient libre cours, notamment les Dariques de Perse (4).

Les monnaies grecques, bien connues de tout le monde, portaient ordinairement sur la face une tête de divinité, variant avec le pays, et sur le revers, l'emblème de cette divinité ou un autre emblème allégorique (5). S'agit-il d'une monnaie de confédération, par exemple, de la confédération lycienne ? Alors chaque ville confédérée frappe, au droit de sa monnaie, le type qu'elle a choisi, tandis que le revers porte le symbole de la ligue (6). Le droit de monnayage fut toujours en Grèce un droit d'État. Dans les républiques et même à Sparte où le roi n'était que le serviteur de l'État,

(1) O. Noël. I, 95-100.
(2) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 493.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, t. II, 92-93.
(4) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 493.
(5) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 92-93.
(6) F. Lenormant. *Loc. cit.*, II, 74.

la monnaie se frappait au nom du peuple. Dans les petites monarchies de la Macédoine ou de la Thrace, les rois mettaient leurs noms sur leurs monnaies ; ce que n'osèrent jamais faire les tyrans helléniques, qui pourtant osèrent tant de choses (1). Enfin le droit de monnayage fut parfois reconnu exceptionnellement à des corps religieux, à des temples, qui utilisaient ainsi leurs trésors (2). Alexandre lui-même respecta le droit de monnayage ; sans doute il se créa une monnaie d'Empire à son nom et à son type, mais il s'abstint de le faire dans les cités helléniques (3), évidemment pour ne pas froisser inutilement les sentiments républicains des populations grecques.

V. *Les trapèzites.*

Les cités grecques étaient nombreuses ; elles commerçaient entre elles et avec des peuples étrangers au monde hellénique ; on avait donc bien souvent besoin d'échanger les monnaies les unes pour les autres et cela donna naissance à l'industrie des banquiers ou *trapèzites*. — Ces trapèzites essayaient les monnaies et faisaient le change, mais aussi bien d'autres affaires ; surtout ils prêtaient à usure, soit avec leur agent, soit avec celui que déposaient chez eux les capitalistes. Ils s'ingéniaient à emprunter à un taux très faible de l'argent, qu'ils plaçaient à un taux très élevé. Le mécanisme de ces dépôts helléniques ressemble tout à fait à celui de nos grandes banques fiduciaires. Le dépositaire, tout en touchant un intérêt de ses fonds, se réservait la liberté de les retirer suivant ses besoins. Le trapèzite effectuait aussi des paiements pour son dépositaire et alors il opérait, comme on le fait dans ce qu'on

(1) F. Lenormant. *Loc. cit.*, t. II, 4-5.
(2) *Ibid.*, II, 82
(3) *Ibid.*, II, 18.

appelle en Angleterre les *clearing-houses*, en radiant simplement la somme de l'actif du dépositaire pour la porter au crédit de qui la devait toucher (1). Il est à croire qu'à Athènes du moins, la profession de trapèzite était tenue en médiocre estime; car elle était surtout exercée par des *métèques* (2). — Enormes étaient les bénéfices réalisés par les trapèzites. Démosthènes les évalue à cent pour cent. Leurs commanditaires étaient souvent des citoyens bien posés, qui, tout en dédaignant le métier du trapèzite, en estimaient fort les bénéfices. Ainsi le père de Démosthènes avait placé une partie de sa fortune chez un banquier d'Athènes, et Thémistocle avait fait le même emploi d'une grosse somme d'environ 400,000 francs de notre monnaie (3).

Dans certaines cités grecques et dans l'Egypte hellénisée, il exista, outre les banques privées, des banques d'Etat. En Egypte, chaque *nome* avait une Τράπεζα βασιλική dirigée par un fonctionnaire royal et chargée d'exécuter les payements relatifs à certains contrats (4).

Il est fatal qu'un actif mouvement commercial engendre en tout pays des procédés à peu près identiques. Aussi les Grecs avaient-ils, comme nous, des sociétés commerciales et industrielles par actions et Xénophon en parle: « On aime, Socrate, quand on est en société d'intérêts, à se rendre réciproquement un compte exact et clair » (5) et ailleurs en parlant de l'exploitation des mines appartenant à la République, il dit encore : « Des particuliers pourraient, en s'associant, tenter sûrement une pareille entreprise » (6). D'ailleurs les lois de Solon renfermaient des dispositions pro-

(1) Schœmann. *Loc. cit.*, I, 601.
(2) *Ibid.*
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 106.
(4) *Ibid.*, 107
(5) *Economiques*. VI.
(6) *Revenus d'Athènes*, ch. IV.

pres à favoriser la formation de grandes sociétés industrielles, commerciales ou maritimes (1).

La lettre de change n'était pas plus inconnue en Grèce qu'elle ne l'a été en Mésopotamie et en Judée. A Athènes, les billets à échéance signés par les trapèzites circulaient, comme lettres de change (2), et, dans sa *trapézitique*, Isocrate décrit une vraie lettre de change entre particuliers. « Stratoclès, dit-il, était à la veille de partir pour le Pont. Comme je voulais tirer sur ce pays le plus d'argent que je pourrais, je le priai de me laisser ce qu'il avait d'argent ; mon père le lui rendrait dans le Pont. Je regardais comme un grand avantage d'éviter pour mes deniers les risques de la navigation... Stratoclès m'ayant demandé qui lui rendrait son argent, dans le cas où mon père refuserait de payer sur le vu de ma lettre et où il ne me trouverait plus à Athènes, lors de son retour, je le menai chez Pasion, qui s'engagea à lui verser le principal et les intérêts » (3). — C'est surtout dans les affaires d'argent qu'il n'y a guère de nouveau sous le soleil. Partout l'identité des désirs de gain et des craintes de perte inspirent des agissements et des précautions analogues. — Les Athéniens avaient aussi compris qu'il est avantageux d'expédier rapidement les litiges commerciaux et, chez eux, les affaires de cette nature devaient être jugées dans le délai d'un mois ; en fait pourtant, elle ne l'étaient guère que durant la saison d'hiver, alors que, suivant l'usage des anciens, la navigation était interrompue, « la mer était fermée ».

Les Grecs et spécialement les Athéniens furent donc des commerçants actifs et habiles et le commerce joua un grand rôle dans l'expansion de leur race et de leur langue. Quelle fut son influence sur leur santé morale et leur destinée politique ? C'est ce qui nous reste à déterminer.

(1) *Lois attiques*, V, ch. VII.
(2) O. Noël. I, 106.
(3) Isocrate. *Trapézitique*.

VI. *De l'influence générale du commerce en Grèce.*

En lui-même, le commerce n'est pas un but ; c'est simplement un moyen de se procurer de la richesse, c'est-à-dire ce qui permet d'acheter des plaisirs, de l'influence, etc. Par conséquent, les individus qui s'adonnent avec passion au commerce, surtout au grand commerce, à celui qui vise surtout l'acquisition non du nécessaire, mais du superflu, des gains considérables, ceux-là doivent, presque nécessairement, rester plus ou moins étrangers aux passions morales et intellectuelles de genre élevé. D'où l'on peut inférer, que la multiplication des caractères mercantiles dans une société doit tendre à abaisser le niveau moral, à rendre plus rares les natures dévouées, désintéressées, les passionnées pour les choses de l'esprit. Tel fut, en effet, le résultat final du mercantilisme hellénique.

De bonne heure, les Grecs, ou du moins beaucoup d'entre eux, désirèrent trop vivement le bien d'autrui ; puisque Homère nous parle, sans blâme, d'Autolycos, aïeul maternel d'Ulysse, « homme qui n'avait pas son pareil pour le vol et le faux serment » (1). Mais ce fut plus tard que la fièvre mercantile s'empara sérieusement des Hellènes. Avant tout, pour que cette épidémie morale sévisse, il faut que l'on soit entièrement sorti du régime communautaire des premiers âges ; il faut aussi que l'on ait adopté des signes de la richesse, des monnaies facilement accumulables.

Le plus grand penseur de la Grèce, Aristote, avait pleine conscience de cette vérité économique ; puisqu'il écrit : « La science de la richesse semble plus spécialement relative à l'argent monnayé et son but principal est d'aviser au moyen de s'en procurer une grande quantité ; car c'est là propre-

(1) *Odyssée*. Ch. XIX.

ment ce qui produit l'opulence et les grandes fortunes » (1). Dans des études précédentes, j'ai montré comment l'amour de l'argent et la fondation de grosses fortunes, nées des spéculations industrielles, commerciales, pécuniaires, ont préparé la ruine de la Grèce, en y abaissant le niveau moral et en y produisant ce qu'Aristote appelle *l'oliganthropie*, la disette d'hommes. Même à Sparte, les institutions primitives durent céder au torrent, et l'on vit le nombre des citoyens se raréfier à mesure que la propriété se concentrait en un petit nombre de mains. Ainsi fut réalisé l'oracle, que Lycurgue, dit-on, avait rapporté de Delphes : « L'amour de l'argent et rien autre chose perdra Sparte » (2). Mais, sous ce rapport, Athènes gagna beaucoup d'avance sur Sparte ; aussi périt-elle la première. Ce fut bien vainement que la plupart de ses grands écrivains et penseurs lui donnèrent des avertissements salutaires : « Ceux, dit Aristote, qui font de leurs villes un marché ouvert à tout le monde n'ont en vue que le gain. Or, il ne faut pas qu'une cité aspire à se procurer ce genre d'avantage ; elle ne doit pas se transformer en un marché public » (3). Euripide, lui, parle en poète, mais dans le même sens : « O cher or, germe sorti de la terre, de quel amour tu enflammes les mortels : Toi, le plus fort de tous les penchants, toi le tyran le plus puissant de tous, tu combattrais contre Mars lui-même ; car tu possèdes un pouvoir supérieur à ce Dieu ; tu émeus ce qui existe. Aux accents mélodieux d'Orphée les arbres et les bêtes privés de raison se levaient et le suivaient et, toi, la terre entière, les mers, le dieu de la guerre, qui dompte tout, te suivent et t'obéissent » (4).

Le poète se borne ici à constater les faits ; Aristote en

(1) Aristote. *Politique*. L. I, ch. III, par. 15.
(2) Diodore. Fragments. Livre VII.
(3) *Politique*. Liv. VII, ch. V, 5.
(4) *Bellérophon*.

cherche la raison ; c'est, dit-il, que l'on a fait de l'or un but, alors qu'il ne doit être qu'un moyen commercial. Il ne veut pas, que le courage, l'art militaire, la médecine, les sciences soient uniquement employés comme des moyens de richesse (1). Il stigmatise l'usure (le prêt à intérêt) : « C'est avec beaucoup de raison, dit-il, qu'on a de l'aversion pour l'usure, parce qu'elle procure une richesse née de la monnaie elle-même et qui n'est plus consacrée à l'emploi pour lequel on se l'était procurée. En effet, on ne l'avait créée que pour faciliter les échanges, tandis que l'usure la multiplie elle-même. C'est aussi de là que l'usure a pris son nom (τόκος, enfantement), à cause de la ressemblance qu'il y a entre les êtres produits ou engendrés et ceux qui leur donnent naissance. Car, dans l'usure, l'argent naît de l'argent, en sorte que, de tous les moyens de se procurer la richesse, celui-là est le plus contraire à la nature (2) ». Mais les Grecs en inventèrent de bien pires encore, par exemple, celui que nous appelons la baraterie et qui consistait à emprunter largement sur un navire, puis à le saborder en mer, après avoir eu soin de ne le charger que de sable et de cailloux. Le mercantilisme effréné, la soif du gain, licite ou non, recoururent à tous les artifices pour se satisfaire ; le sens moral finit même par n'en être plus choqué et la Grèce entière mérita le jugement sévère, que Polybe, l'un des derniers protestataires, porte encore sur la Crète : « Parmi eux, les richesses sont en si grande estime que non seulement il est nécessaire d'en amasser, mais encore que rien ne fait plus d'honneur. En un mot, le honteux amour du gain et des richesses s'est tellement établi parmi eux, que cette île est le seul pays au monde où le gain, de quelque nature qu'il soit, passe pour honnête et

(1) Aristote. *Politique*. Liv. I, ch. III, par. 20.
(2) *Politique*. Liv. I, ch. IV, par. 23.

pour légitime » (1). On voit que Polybe conserve encore quelques illusions ; il les aurait perdues, s'il avait pu prévoir l'évolution régressive de Rome, qu'il connut seulement dans tout l'éclat de sa période virile.

(1) Polybe. *République romaine,* Liv. VI. Frag. 9.

CHAPITRE XVII

LE COMMERCE A ROME

SOMMAIRE

I. *L'opinion des Romains sur le commerce.* — Dédain du commerce. — Ce qu'en pensait Ménénius. — Appréciation du commerce par Cicéron. — Un article du Code de Justinien. — II. *Le petit commerce.* — Les échanges directs entre les patriciens. — Les marchés et leur spécialisation graduelle. — Les boutiques et leur groupement par rues. — Les marchands ambulants. — Les esclaves marchands. — Les affranchis marchands. — Les collèges de marchands. — L'esprit conservateur des boutiquiers. — Les chevaliers et les affaires. — Les fermes et régies publiques. — III. *Le grand commerce.* — Rome, centre commercial. — Le protectionnisme romain. — Les *portoria*. — Les foires. — Le commerce des blés. — Le commerce maritime. — Traité de commerce avec Carthage. — Extension du commerce sous l'Empire. — Le commerce par terre et les voies romaines. — Commerce avec l'Orient. — Mœurs mercantiles et luxe effréné. — IV. *L'industrie à Rome.* — Le commerce des esclaves. — L'industrie d'abord familiale. — Métiers méprisés. — Les corporations d'artisans. — Les affranchis artisans. — Location du travail servile. — Les artisans étrangers. — La centralisation impériale. — Les ouvriers fonctionnaires. — La question sociale résolue par en haut. — V. *Les dettes et l'intérêt.* — Les droits du créancier d'après la Loi des douzes tables. — Les emprunts dans la Rome protohistorique. — L'usure de Caton. — Le banquier au temps d'Horace. — Le taux légal de l'intérêt. — La baraterie des chevaliers publicains. — VI. *La monnaie.* — Les monnaies vivantes, *capitale* et *pecunia.* — Monnaies de cuivre. — Origine de la monnaie d'argent. — Système des monnaies romaines. — Monnaies républicaines et monnaies impériales. — Les fausses monnaies des empereurs. — Les lettres de change et les banquiers. — VII. *L'évolutivn commerciale à Rome.*

I. *L'opinion des Romains sur le commerce.*

J'ai maintenant à décrire ce qu'a été le commerce à

Rome ; mais Rome n'a pas toujours été semblable à elle-même. Entre la Rome primitive, celle de Romulus, et la Rome impériale, la différence est grande. A vrai dire, ce qui caractérise Rome, c'est surtout d'avoir été une puissance militaire, un Etat de proie ; mais elle avait commencé par n'être qu'un petit pays pastoral et agricole. L'une et l'autre de ces phases sont assez peu favorables au commerce et surtout elles inspirent, pour lui, une médiocre estime. Ce qui longtemps fut en honneur à Rome, parmi les métiers pacifiques, ce fut l'agriculture et c'est là un trait commun à la plupart des nations de l'antiquité, parmi lesquelles un peuple de marchands, comme les Phéniciens, constitue une exception. Pour Rome, dont le principal métier fut celui des armes, le soldat passait avant tout : et le vieux Ménénius exprimait une opinion générale en disant tranquillement au Sénat : « Nous avons besoin de soldats et non d'artisans, de mercenaires : les vaincus travailleront pour nous ». Cicéron, qui professa toutes les opinions ayant cours dans les classes riches et convenables de son pays et de son temps ; Cicéron, aux yeux de qui les riches étaient en même temps et de par leur fortune des gens de bien, *boni homines*, méprise surtout les petits métiers et les petits commerces, ceux où l'on gagne peu d'argent : « On réprouve, dit-il, d'abord les métiers, qui encourent la haine publique ; ainsi les péagers et les usuriers. On tient pour vile et indigne d'un homme libre la profession de mercenaire, dont on paye le travail et non le talent. Le salaire de ces hommes est comme le prix de leur servitude. Acheter aux marchands pour revendre sur le champ est une industrie tout aussi basse ; on n'y gagne qu'à force de mentir. Or rien n'est plus honteux que la fausseté. Tous les métiers d'artisans sont avilissants ; jamais une boutique ne pourra renfermer un homme libre... Le commerce, fait en petit, est une occupation vile ; mais, s'il se fait en grand, s'il verse l'abondance en faisant circuler d'une contrée dans

une autre un grand nombre de produits à des prix raisonnables, alors il ne mérite plus cette condamnation sévère ». Ce qui semble surtout respectable au grand orateur romain, c'est le négociant, «rassasié de gains» , qui se retire dans ses domaines à la campagne (1). En résumé, pour Cicéron, le commerce est respectable, quand on y gagne beaucoup d'argent. Mais selon lui, la meilleure, la plus digne manière de s'enrichir, c'est l'agriculture. (2)

Cette opinion cicéronienne était aussi l'opinion légale de Rome ; puisqu'une loi interdisait le trafic aux sénateurs (3), et, puisque, même dans le Code de Justinien, on lit encore ceci : « Défendez aux grands d'exercer une industrie, afin que les plébéiens puissent s'enrichir plus aisément » (4). Mais l'histoire romaine nous apprend trop bien que ce beau dédain pour le trafic et les affaires fut d'assez bonne heure tout de parade et nous allons voir en étudiant le commerce et l'industrie à Rome, que l'amour du lucre n'y était pas précisément une exception.

II. *Le petit commerce.*

A Rome le petit commerce, si méprisé pourtant, finit par être très répandu ; mais il ne dut guère prendre d'extension tant que Rome ne fut pas une ville de quelque importance. Une phrase de Caton l'Ancien éclaire un peu les origines du commerce romain : « Il faut, dit-il, que le père de famille soit vendeur et non acheteur ». C'est exactement là une idée, que professent encore nombre d'économistes à propos de la *balance du commerce* ; et nous pou-

(1) De *officiis*, liv. I, ch. 42.
(2) *Ibid.*
(3) Moreau Christophe. *Droit à l'oisiveté*, 191.
(4) *Code de Justinien*, IV, tit. 63.

vons en induire, que, dans la Rome protohistorique, il n'y avait guère d'autres marchands que les patriciens vendant eux-mêmes l'excédent de leurs récoltes, de leur bétail, de leur vin, de leurs esclaves. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, dans les grandes villes italiennes, les portiers des palais débitent pour le compte de leurs maîtres du vin au détail. Quand il se fut constitué une classe nombreuse de prolétaires indépendants, d'affranchis ; quand la classe patricienne elle-même eut des besoins complexes ; quand il lui fallut des objets de luxe, trop difficiles à fabriquer pour les esclaves de la famille, alors des boutiques et des petits marchands se créèrent ; mais ils durent être précédés par l'institution de marchés où se rencontraient directement les producteurs et les acheteurs. Les places pour marché s'appelaient *forum* avec un qualificatif : *forum boarium*, *forum suarium*, etc. (1), sans doute parce que les marchés se tinrent d'abord en dehors de la Ville, comme il arrive encore aujourd'hui dans l'Afrique centrale. Ces marchés romains étaient périodiques et même s'appelaient *nundines*, parce qu'ils se tenaient tous les neuf jours. Des agents du Trésor y percevaient un droit, le *portorium* ; un édile examinait au point de vue hygiénique les denrées en vente et faisait jeter celles qui étaient de qualité mauvaise ou nuisible (2). Quand la ville grandit, le commerce se spécialisa, il y eut des marchés pour chaque denrée principale, les uns sur le Forum, d'autres sur le Vélabre, la Voie sacrée ou la Voie suburrane (3). Puis les boutiques marquèrent la spécialisation beaucoup plus grande encore du petit commerce. A Rome, ces boutiques finirent par pulluler. Pour la plupart, ce n'étaient que des échoppes étroites, mal aérées, mal éclairées, mais louées à un prix exorbitant ; aussi les riches

(1) Duruy. *Italie ancienne*, 601.
(2) *Ibid.*, 545.
(3) *Ibid.*, 546.

propriétaires en faisaient-ils construire, dans un but de spéculation, tout autour de leurs palais. Les baraques en bois (1), adossées aux maisons, faisaient saillie sur la voie publique et l'édilité dut intervenir pour réprimer leurs envahissements (2). En se multipliant, ces boutiques se classèrent par rues, par quartiers, auxquels même elles donnaient leur nom : rue des marchands de grains, rue des marchands de sandales, rue des marchands de bois, rue des vitriers, rue des marchands d'encens, rue des marchands de faucilles. Les boutiques de luxe bordaient surtout la Voie sacrée (3). D'après les inscriptions recueillies, on y pouvait acheter des bijoux, des dés en ivoire, des lacets de Gaète, des boules de cristal, des éventails en plumes, des couronnes pour les buveurs dans les réunions bachiques, etc. (4).

Toute une catégorie de boutiques consistaient en tavernes, où les ouvriers, les pauvres, les esclaves fugitifs, les voleurs, etc., pouvaient se payer de maigres repas : ces tavernes s'appelaient « *popinae* ». Celles, où l'on débitait des boissons chaudes, étaient dites « *thermopoles* » ; celles des marchands de vin portaient le non de *tabernae vinariae* (5).

Les marchands ambulants, qui criaient leurs marchandises par les rues, constituaient une classe plus humble encore ; c'étaient : les vendeurs d'allumettes soufrées, qui revenaient volontiers au primitif commerce par troc en échangeant leur marchandise contre du verre cassé ; les marchands de menus aliments, à manger sur le pouce ; les *circulateurs* ou charlatans, qui montraient des serpents, etc, etc. En somme tout ce mouvement du petit commerce de Rome rappelle fort celui de nos grandes villes modernes.

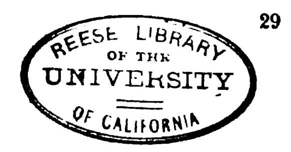
Beaucoup de petits commerçants n'étaient que des esclaves

(1) Friedlander. *Civil. et mœurs romaines*, t. III, 69.
(2) *Ibid.*, 69.
(3) *Ibid.*, 70.
(4) Duruy. *Loc. cit.*, 545.
(5) *Ibid.*, 546.

trafiquant pour le compte de leurs maîtres, qui souvent leur abandonnaient une part dans les bénéfices, comme cela se fait encore en Malaisie. Même la plupart des artisans ou marchands établis à leur compte n'étaient que des affranchis ; car, dès le règne d'Auguste, les patriciens se mirent à émanciper en masse leurs esclaves. Or, ceux-ci, devenus libres, n'avaient d'autre moyen d'existence que de continuer, pour eux-mêmes, le genre d'occupation auquel ils avaient été accoutumés pour le profit de leurs maîtres. Les prolétaires de naissance libre ne faisaient à cette classe plus ou moins servile qu'une concurrence restreinte ; car, tout autant que les patriciens, ils tenaient le métier de marchand ou d'artisan pour une occupation dégradante (1). Quoi ! s'abaisser à des occupations d'esclaves, travailler chaque jour pour gagner son pain, vendre aussi cher que possible n'importe quoi, pourvu qu'il y ait bénéfice, des cuirs fétides aussi bien que de la parfumerie ! Ce dédain était d'autant plus singulier que le gain, réalisé ainsi, n'avait, pas même pour les patriciens et les chevaliers, d'odeur désagréable, à la seule condition que ce bénéfice fut récolté à leur intention par leurs esclaves et leur affranchis. La souillure commerciale s'évanouissait alors et ne salissait plus que l'intermédiaire (2).

Nous avons vu que les diverses spécialités commerciales se répartissaient dans des marchés et des quartiers spéciaux de Rome ; mais il existait aussi des corporations, des collèges pour les marchands de chaque spécialité et même ces spécialités se subdivisèrent avec l'accroissement de la population urbaine. Ainsi les marchands de lupin formaient une corporation distincte de celle des marchands de légumes. Quiconque a séjourné en Italie sait quel rôle notable les graines de lupin jouent encore dans l'alimen-

(1) Friedlaender. *Loc. cit.*, t. III, 64-65.
(2) *Ibid.*, 72.



tation des pauvres gens de la péninsule et comment des marchands ambulants les débitent, toutes cuites et à des prix infimes, au coin des rues et des ponts, ce qui est sans doute une survivance romaine. Toutes les branches commerciales importantes avaient ainsi dans la Ville éternelle leurs collèges spéciaux : il y avait des collèges de parfumeurs, des collèges de marchands de manteaux, ou de vêtements d'été, etc., etc. (1).

Les écrivains latins parlent de la classe des boutiquiers comme d'une classe animée des sentiments les plus conservateurs, extrêmement attachée à l'état de choses établi, ayant horreur du désordre, des rébellions, arborant partout dans ses tavernes et boutiques les portraits ou les bustes de l'empereur règnant (2) ; c'est que toute commotion sociale était, pour elle, une cause d'interruption ou de ralentissement de trafic, c'est-à-dire de perte. Nous n'ignorons pas que, sur ce point, l'esprit de Rome subsiste encore parmi nous.

Tout à l'heure je remarquais avec quelle inconséquence les classes supérieures de Rome dédaignaient le commerce tout en chérissant le gain. Longtemps même, jusqu'à l'empereur Adrien, le trafic fut légalement interdit aux patriciens. Mais, entre les plébéiens et les patriciens, il existait une classe intermédiaire, celle des chevaliers, qui, elle, se lança de bonne heure dans ce que nous appelons « les affaires ». C'est que le système de la régie et des adjudications généralement en usage à Rome ouvrit tout naturellement aux chevaliers un large champ pour la spéculation ; ils devinrent ce qu'on appela des *publicains*, c'est-à-dire les adjudicataires des fermes et travaux publics. La coutume était en effet de mettre en adjudication les péages des marchés, les octrois des villes, l'exploitation des salines, les travaux pu-

(1) Friedlaender. *Loc. cit.*, t. III, 69.
(2) *Ibid.*, 73-74.

blics, les fournitures des armées, la location des terres appartenant à l'Etat, l'exploitation des mines et des carrières, même la perception des revenus publics, des impôts et des douanes. Les enchères *à minimâ* ou *à maximâ* s'ouvraient en plein forum et à jour dit. Les capitalistes s'y préparaient en constituant, entre eux, de vraies sociétés par actions avec des bureaux, des employés, des directeurs. Parfois ces sociétés dictaient à l'Etat leurs conditions. Ainsi, pour l'adjudication des fournitures aux armées d'Espagne, trois sociétés de publicains firent des offres, mais en demandant à l'Etat de les garantir contre la tempête et d'exempter leurs employés du service militaire (1).

Sans doute ces fermes et régies publiques n'avaient pas grand chose à voir avec le petit commerce d'échoppe et de boutique ; mais elles s'accommodaient fort bien du grand commerce, surtout de celui d'importation ou d'exportation, dont elles savaient tirer d'importants bénéfices.

III. *Le grand commerce.*

Beaucoup de chevaliers se livraient au grand commerce ; mais ils le faisaient surtout quand ils étaient en même temps *publicains*. Les plus timorés se bornaient à confier leurs fonds à des intermédiaires, ordinairement leurs affranchis : ceux-là, *mensarii*, *argentarii*, étaient les équivalents des *trapèzites* de la Grèce, c'est-à-dire des banquiers ne reculant pas devant l'usure (2).

Le grand commerce, le commerce international de Rome. était considérable. En effet, la ville commença par être le principal *emporium* de l'Italie, puis celui du monde connu. Quand ce monde connu fut devenu romain, le commerce

(1) A. Geffroy. *La richesse dans l'ancienne Rome*. (Revue des deux mondes 1888).

(2) Duruy, etc. *Loc. cit.* 545.

international se trouva transformé, presque entier, en commerce national ; mais il n'y eut jamais de libre échange dans les vastes limites de l'empire. Rome se préoccupait avant tout d'enrichir son Trésor et cela sans grand scrupule. Ainsi Cicéron nous rapporte qu'en Gaule les Romains firent arracher les vignes et les oliviers simplement pour supprimer une concurrence à leurs vins et à leurs huiles (1). Surtout ils entourèrent les provinces d'un cordon de douanes, dont le produit était versé au fisc romain. Sauf exception pour les produits nécessaires à l'agriculture, pour les bêtes indispensables au cirque, pour le bagage de certains fonctionnaires, les marchandises payaient, toutes, à l'entrée et à la sortie (2). Les impôts douaniers s'appelaient « *portoria* » ; et la perception s'en affermait à des sociétés dites *vectigaliennes*. A Narbonne, grand entrepôt de la Gaule, le droit à l'entrée était d'un quarantième ; il s'appelait pour cela « *quadragesima Gallorum* » (3), et la direction de de toutes les douanes gauloises était confiée à un directeur général (Procurator Augusti) (4). Les tarifs des douanes impériales étaient protectionnistes et combinés de façon à favoriser l'exportation et à gêner l'importation des produits. Ainsi, à l'entrée, les articles de luxe étaient grevés d'une taxe de 16 1/2 0/0 ; ils n'en payaient au contraire que 2 1/2 à la sortie (5). Dans tout l'empire, on avait favorisé l'institution de grandes foires et en même temps on avait encouragé les marchands romains à s'installer dans les provinces et même au-delà ; aussi en trouvait-on jusque sur le rivage de la Baltique (6). Pouzzoles était le plus grand marché de l'Italie. La Gaule avait ceux de Marseille, Nantes, Lyon, etc.

(1) Cicéron. *Rep.*, III, 6.
(2) O. Noël. *Loc. cit.*, t. I, 89.
(3) *Ibid.*,
(4) *Ibid.*, 87.
(5) Duruy etc. *Loc. cit.*, 258.
(6) O. Noël. *Loc. cit.*. I, 72.

Le plus important commerce, et ce fut d'abord presque le seul, était le commerce des blés. En effet, la Rome primitive avait été, avant tout, agricole ; au contraire, la Rome impériale était, pour son pain, à la merci de l'Afrique. Chaque année, on y attendait avec une certaine anxiété la flotte d'Egypte chargée du blé destiné aux habitants de la Ville éternelle. Au temps d'Auguste, Rome consommait annuellement six millions d'hectolitres de blé, qui lui était fournis, deux par l'Egypte et quatre par la province d'Afrique. Commode fit même construire une flotte spéciale *(Classis nova Libyca)*, uniquement employée au transport du blé de Carthage à Rome (1).

Tout en n'ayant, relativement au commerce par terre, qu'une importance assez faible, le commerce maritime de Rome avait pourtant une grande étendue. De bonne heure, il avait commencé le long des côtes de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, de l'Afrique. Immédiatement après l'expulsion des rois, sous le consulat de Junius Brutus et de Marcus Horatius, les Romains conclurent avec Carthage une sorte de traité de commerce, par lequel ils s'engageaient à ne plus naviguer au delà du « beau promontoire », c'est-à-dire au sud du cap sur lequel était bâtie Carthage : « s'ils y sont poussés par la tempête ou contraints par leurs ennemis, dit le texte, il ne leur sera permis d'y rien acheter ou prendre, sauf ce qui sera nécessaire pour le radoub de leurs vaisseaux ou le culte des dieux, et ils partiront au bout de cinq jours. Les marchands qui viendront à Carthage ne paieront aucun droit, excepté la rétribution du crieur et du scribe ; et tout ce qui sera vendu en présence de ces deux témoins sera garanti au vendeur par la foi politique, etc., etc. » (2).

Les Romains vendaient du blé, de l'huile, du vin ; ils

(1) O. Noël. *Loc. cit*,, I, 60.
(2) Polybe. L. III, ch. V.

achetaient des tissus, des pierres précieuses, de l'étain, de l'ambre (1). Quand Rome fut devenue une grande ville, les flottes de toutes les nations méditerranéennes affluaient dans son port d'Ostie. L'Egypte y envoyait du blé, de l'or, de l'ivoire, des épices de l'Inde, etc. (2). Mais tous ces voyages maritimes dans la Méditerranée s'effectuaient uniquement pendant l'été ; du mois de novembre au mois de mars « les mers étaient fermées » (3). Sous l'Empire, les relations de Rome s'étendirent bien plus loin, jusque chez les Slaves, les Indiens et même les Chinois. Du temps d'Auguste, dit Florus, « on vit les Scythes et les Sarmates nous envoyer des Ambassadeurs pour nous demander notre amitié. Même les Sères et les Indiens, qui habitent sous le soleil, vinrent nous apporter des perles et des diamants et, parmi leurs présents, des éléphants qu'ils avaient amenés. Ils parlaient de la longueur de la route qu'ils avaient mis quatre ans à parcourir. La couleur de ces hommes annonçait qu'ils venaient d'un autre ciel, etc. » (4).

Le grand commerce de Rome se faisait surtout par terre, par les admirables voies dites romaines, que les conquérants construisaient partout, plutôt pour consolider leur domination que pour faciliter les échanges. Ces routes, si solidement construites que certaines servent encore, rayonnaient dans toutes les directions, jusqu'à Jérusalem, Bysance, Yorck, etc., etc. On y pouvait faire cent milles par jour ; puisque César alla dans moins d'une semaine de Rome au Rhône (5). Sur des vases d'argent trouvés à Vicarello est gravé un itinéraire complet de Rome à Gadès, avec indication des stations et distances (6). A la fin du premier siècle

(1) Duruy, etc., *Loc. cit.*, 601.
(2) *Ibid.*, 602.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 55.
(4) Florus. L. IV, parag. 12.
(5) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 68-70.
(6) *Ibid.*, I, 71.

de notre ère, le géographe Marin, de Tyr, cite un négociant romain, M. Titianus, qui, plusieurs fois, avait envoyé des agents ou commissionnaires en Chine, avec des caravanes, dont Ptolémée indique l'itinéraire et qui, partant d'Hiérapolis sur l'Euphrate passaient au sud de la mer Caspienne, s'arrêtaient à Bactra, où elles rencontraient des caravanes de l'Inde, puis gagnaient *la Tour de pierre,* c'est-à-dire Tachkend (1).

Les produits du monde entier pouvaient donc parvenir et même affluer à Rome ; mais les contrées lointaines, comme l'Inde et la Chine, n'expédiaient que des marchandises de luxe, ayant, sous un petit volume, une grande valeur. Ailleurs, en Gaule par exemple, des associations, des collèges, organisés sur le modèle de ceux de Rome, s'occupaient d'opérations industrielles ou commerciales, exploitaient les mines, etc. Certaines de ces sociétés avaient pour objet de fournir à Rome et à ses alliés soit des céréales, soit tels ou tels produits naturels ou manufacturés (2).

La vaste étendue de l'Empire, la facilité des communications par terre entre toutes ses provinces, la « paix romaine », qui régna longtemps, avaient donc suscité un mouvement commercial jusqu'alors sans exemple dans le monde. Mais en même temps des mœurs mercantiles s'étaient développées ; les grands, les puissants affichaient un luxe désordonné, celui auquel ne manquent guère de pousser les gains trop gros et trop faciles. Plutarque rapporte que, recevant chez lui Cicéron et Pompée, Lucullus dépensa, rien que pour un souper, une somme de 50,000 deniers (40,000 fr.). Dans Suétone, on lit que César offrit à Servilie, mère de Brutus, une perle achetée 6.000.000 de sesterces (1.200.000 fr.), etc.

Dans les provinces même les plus lointaines, les citoyens

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 362 (note).
(2) *Ibid.*, 82-83.

riches faisaient fructifier de grandes industries et se livraient à des spéculations de toute nature. En Asie, quatre-vingt mille Romains s'adonnaient au négoce. Or, la plupart d'entre eux venaient dépenser leurs profits dans la capitale (1), où la démoralisation générale progressait en raison même de l'affluence des richesses et de la facilité avec laquelle on les y gaspillait pour satisfaire toute sorte de caprices. Ainsi des élégants surchargeaient leurs personnes et jusqu'à leurs chaussures de perles et de pierres précieuses. Certaines figurines d'ambre, que les patriciens avaient coutume de porter sur eux, coûtaient, au dire de Pline, aussi cher que des hommes vivants (2). Mais je ne saurais décrire ici toutes ces aberrations et d'autres, beaucoup plus révoltantes ; on les peut trouver dépeintes en traits vigoureux dans Martial, Juvénal et surtout Pétrone.

IV. *L'industrie à Rome.*

Il est une des branches commerciales de Rome et des plus importantes, que je dois me borner à signaler en passant ; car je m'en suis longuement occupé dans un autre ouvrage ; c'est le commerce des esclaves. On sait que la piraterie et surtout la conquête avaient déversé sur les marchés de l'Italie et de Rome des populations entières (3). Les légions, qui recevaient ces flots de captifs pour leur part de butin, en faisaient immédiatement trafic, parfois pour des prix dérisoires, quand la marchandise surabondait. Dans le camp de Lucullus, nous dit Plutarque, on vendit des hommes pour quatre drachmes (3 fr. 50). Aussi, à Rome, le travail industriel commença-t-il par être exclusivement servile et il le resta toujours dans une large mesure. Comme le commerce,

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 55.
(2) *Ibid.*, 85.
(3) Moreau Chistophe. *Droit à l'oisiveté*, 151.

l'industrie romaine fut d'abord très limitée, restreinte aux besoins réels des familles et de la cité. La guerre et l'agriculture étaient les seules occupations réputées nobles. Les métiers manuels étaient méprisés ; on commença même par les interdire aux citoyens (1). Ces métiers étaient laissés aux familles non citoyennes, aux équivalents des *métèques* d'Athènes (2). Au dire de Sénèque, « c'est aux plus vils esclaves, qu'appartient l'invention des arts... La sagesse dirige les âmes... Elle ne forme pas les mains au travail... Elle ne fabrique pas d'ustensiles pour les usages de la vie » (3).

On sait assez ce qu'on entendait à Rome par le mot *familia* ; ce terme désignait ce qui était sous la tutelle et la dépendance d'un *pater familias* : la femme,les enfants, les esclaves. Or toute famille riche s'efforçait de se suffire à elle-même. Elle avait chez elle son moulin à blé, son four, son atelier de tisseranderie, ses outils, ses ustensiles usuels et des esclaves pour s'en servir. On s'habillait avec des étoffes fabriquées à la maison même. Auguste tint encore à singer ces vieilles mœurs par ostentation de simplicité (4). Dans les grandes familles, même les objets de luxe furent longtemps l'ouvrage d'esclaves artisans, habiles dans tel ou tel métier. Ainsi un tombeau, celui des serviteurs de Livia Augusta et des Césars, porte de nombreuses inscriptions funéraires consacrées à des esclaves brodeurs, doreurs, ciseleurs, peintres, architectes, sculpteurs (5). Pour une grande famille, c'était un point d'honneur de produire elle-même tout ce dont elle pouvait avoir besoin.

Mais peu à peu il se constitua une classe prolétarienne, à la fois libre et sans autre ressource que son travail journalier. Sous Numa Pompilius, cette classe existait déjà,

(1) Wallon. *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, II, 10.
(2) *Ibid.*
(3) Noël. *Loc. cit.*, I, 51.
(4) Moreau Christophe. *Loc. cit.*, 206.
(5) *Ibid.*, 207.

mais elle devait être composée surtout de plébéiens ; puisque le roi la distribua en catégories d'artisans, qui bientôt s'organisèrent et formèrent les premières corporations, les premiers *métiers* (1). Quand la population servile grossit énormément par suite des victoires romaines, le nombre des affranchis (*liberti*) devint énorme. Beaucoup de ces affranchis restaient clients de leurs maîtres et vivaient de la sportule ; mais d'autres, qui déjà avaient été avant leur libération des artisans serviles, devinrent simplement des artisans libres. En outre, l'attraction exercée par la grande capitale amenait à Rome quantité de prolétaires, qui espéraient y trouver une existence facile. Dans cette classe si mêlée de gens sans ressources, ceux, qui avaient droit aux distributions gratuites de blé, etc. pouvaient vivre en travaillant fort peu ; mais les autres devaient forcément louer leurs bras. Ces bras à louer abondaient donc à Rome ; seulement ils y rencontraient une concurrence redoutable, celle des bras serviles, que les maîtres donnaient en location pour en tirer profit (2). La spéculation sur le travail des esclaves avait commencé de bonne heure ; puisque Caton l'ancien le type du praticien rapace, prêtait à ses esclaves des capitaux, avec lesquels ceux-ci achetaient d'autres esclaves, qu'ils dressaient à divers métiers, puis revendaient avec un beau bénéfice dont une large part était prélevée par le vertueux Censeur (3).

Les esclaves habiles à exercer un métier étaient exploités de deux manières : ou les maîtres les louaient à tant la journée, ou bien ils les faisaient travailler à leur bénéfice dans un atelier industriel, fondé à cet effet. Par la simple location de ses esclaves, un maître en retirait un bénéfice annuel de 30 à 40 0/0, à une époque où le taux de l'intérêt

(1) Duruy, etc., *Loc. cit.*, 603.
(2) Moreau Christophe. *Loc. cit.*, 195.
(3) *Ibid.*, 224.

n'était plus guère que de 12 à 16 0/0. En cinq ou six ans, un esclave ainsi exploité était plus qu'amorti ; il avait ordinairement rapporté à son maître une somme double de son prix d'achat (1); aussi les grands de Rome avaient-ils pris l'habitude d'affranchir au bout de six ans l'esclave honnête et laborieux (2). Or ces affranchis allaient le plus souvent grossir le nombre des artisans libres, parmi lesquels figuraient aussi beaucoup d'étrangers admis à domicile (3). — Toute cette masse de manouvriers de provenance diverse se répartissait en corporations, en *collèges*, dont les origines légendaires remontaient à Numa : il y avait des collèges de joueurs de flûte, de fondeurs en or, de forgerons, de teinturiers, de cordonniers, de corroyeurs, de potiers (4).

Cet état de choses se transforma graduellement au fur et à mesure de l'épanouissement du pouvoir impérial et des progrès de la centralisation. Théoriquement au moins, l'empereur devint l'unique moteur de tous les rouages sociaux; il fut le grand juge, le grand général, le grand administrateur, enfin l'unique producteur en ce sens que tout le travail releva de sa sérénissime personne (5). Les guerres, qui si longtemps avait alimenté la population servile, étant devenues de plus en plus rares, les plébéiens ne se portaient plus vers les légions. En même temps le travail n'était plus méprisé ; les empereurs le couvrirent même de leur haute tutelle et lui accordèrent des immunités, des faveurs (6); mais en l'asservissant à l'Etat. Finalement le travail finit par être érigé en service public ; on l'organisa en corporations ou fabriques impériales ; les ouvriers devinrent des fonctionnaires et l'Etat ne se gêna point pour prendre aux

(1) Moreau Christophe. 223
(2) *Ibid.*, 223.
(3) *Ibid.*, 192.
(4) Wallon. *Loc. cit.*, II, 11.
(5) Moreau Christophe. *Loc. cit.*, 268.
(6) *Ibid.*, 264.

petits ateliers restés libres les artisans, dont il avait besoin pour combler les vides de ses vastes ateliers publics (1). La question sociale se trouva donc ainsi résolue, mais de la mauvaise manière, par en haut, despotiquement et monarchiquement. L'histoire du Bas-Empire et de sa lamentable décadence a prouvé expérimentalement, que cette méthode impériale n'est pas à imiter.

V. — *Les dettes et l'intérêt.*

Pour me conformer au plan, général de ce livre, j'ai maintenant à parler des dettes, du taux de l'intérêt. enfin de la monnaie à Rome. Les premières lois romaines relatives aux débiteurs ont été, comme on le sait, dictées par une inhumanité féroce, qui met le souci de l'argent bien au-dessus de celui de la vie humaine. Sous ce rapport. quelques dispositions de la Loi des Douze Tables sont restées justement célèbres. Après le délai légal de trente jours, le débiteur insolvable est adjugé au créancier (*jure addicitur*), à moins qu'il n'ait trouvé un répondant (*Vindex*). Alors : « que le créancier l'enchaîne soit avec des courroies, soit avec des fers aux pieds d'un poids maximum de quinze livres, de moins si l'on veut (Disp. 3); qu'il soit libre de vivre à ses dépens ; sinon que le créancier... lui fournisse, chaque jour, une livre de farine ou plus, s'il le veut bien (Disp. 6). Après le troisième jour de marché (la troisiéme neuvaine), qu'ils (les créanciers) se le partagent par morceaux ; s'ils coupent les parts plus ou moins grandes, qu'il n'y ait pas de mal ». Aux termes du même article, le débiteur qui continue à ne pas s'acquitter, devient *servus* et le créancier peut à son choix ou le mettre à mort ou le vendre à l'étranger, c'est-à-dire au-delà du Tibre. Par cet artifice

(1) Moreau Christophe. *Loc. cit.*, 264-273.

on tournait hypocritement la loi; car nul Romain ne pouvait être vendu sur le territoire de Rome (1).

On a prétendu que le texte de la loi relative au partage du débiteur devait s'entendre non dans le sens d'un dépècement réel par les créanciers, mais dans celui d'un partage du prix de vente ; malheureusement cette interprétation ne saurait être admise, si ce n'est pour une date très postérieure à celle de la publication de la loi, dont la brutale rédaction ne se prête à aucune ambiguïté.

Le créancier était libre aussi, une fois le débiteur devenu son esclave, de le garder et de le faire travailler jusqu'à parfait paiement de la dette (2). Enfin la caution, s'il y en avait une, était solidaire du débiteur insolvable et le créancier avait même la faculté de choisir entre les deux (3). Le débiteur pouvait aussi engager, en empruntant, ses bœufs, ses moutons, ses esclaves, sa terre et il en fut ainsi jusqu'à Justinien (4). Dans ce cas, la propriété se transférait alors au créancier par une *mancipation* ou une *in jure cessio*, mais avec un contrat à réméré. Un peu plus tard, le débiteur ne transmit au créancier que la possession de sa terre et il en conservait la propriété. Il restait toujours bien entendu que la vente pourrait résulter du non remboursement (5).

Dans les premiers temps de Rome, la constitution familiale de la propriété devait gêner beaucoup les emprunts sur les biens fonciers. Alors on devait engager le plus souvent les choses *nec mancipi* et rarement les choses *mancipi*, c'est-à-dire la terre, les esclaves, les troupeaux, les chevaux, les instruments agricoles. Alors aussi le banquier de profession devait être inconnu ; les seuls prê-

(1) Ortolan. *Hist. lég. Rom.*, 87. — Cubain. *Lois civiles de Rome*, 129-131.
(2) Duruy, etc , *Loc.cit.*, 502.
(3) *Ibid.*
(4) Meyer et Ardant. *Question agraire*. 103.
(5) *Ibid.*, 77.

teurs étaient sans doute les propriétaires rapaces, comme Caton l'ancien ; on sait que ce grand homme, selon Plutarque, faisait l'usure maritime, la plus dure de toutes. Mais plus tard il exista des usuriers professionnels, prêtant par actes réguliers et versant la somme chez le banquier (*mensarius argentarius*) en la présence d'officiers publics. L'acte de prêt, dressé à cette occasion, était enregistré sur des tables publiques, que conservait l'État. Souvent l'emprunteur était lui-même un professionnel, qui empruntait à petits intérêts pour replacer à un taux aussi élevé que possible (1).

Au temps d'Horace, l'usurier était devenu un homme d'affaires muni d'une liste soigneusement dressée, sur laquelle il avait couché les noms de tous les jeunes gens près d'arriver ou récemment arrivés à l'âge viril. Ces *fœnérateurs* se montraient toujours pleins d'obligeance pour les fils de famille, dont les pères étaient à la fois riches et avares (2).

Le premier taux légal de l'intérêt fut fixé sous les décemvirs ; il était de 1 0/0 par mois, soit 12 0/0 annuels. L'intérêt se payait ordinairement à la fin de chaque mois, parfois au bout de l'année, mais alors avec l'intérêt des intérêts (3). Il va de soi qu'au moyen de contrats spéciaux, on tournait aisément l'obstacle du taux légal, à moins qu'on n'en tînt nul compte. En Sicile, Verrès prêtait à 24 0/0 ; Brutus et Caton avaient placé, à Chypre, des capitaux à 48 0/0. A Rome, Pompée prêtait à 50 0/0, etc. (4). Il fallut arriver à Justinien, pour que le taux légal fut réduit à 8 0/0.

Les chevaliers publicains ne se bornaient pas toujours à la spéculation et à l'usure ; ils inventèrent ou empruntèrent

(1) Duruy, etc., *Loc. cit.*, 547-548.
(2) *Ibid.*, 548.
(3) *Ibid.*, 549.
(4) Noël. *Loc. cit.*, t. I, 109.

aux Grecs la baraterie. Ainsi Tite-Live rapporte, que, durant la seconde guerre punique, un certain Posthumus, adjudicataire, à la suite d'enchères publiques, de fournitures pour les armées d'Afrique, imagina, comme les risques des tempêtes étaient réservés, d'organiser des naufrages en faisant couler en mer des navires n'ayant que des cargaisons fictives, ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre « des bateaux-cercueils ». L'argent faisait donc à Rome son œuvre de démoralisation ordinaire, et cela dès l'époque des guerres puniques. A ce moment donc la République, en apparence dans toute sa force, préparait déjà l'Empire et la lente décomposition du corps social. Sous quelle forme circulait à Rome cet argent, qui y joua un rôle si dissolvant ? C'est ce qui nous reste à examiner.

VI. *La monnaie.*

Dans la Rome protohistorique, le bœuf était tenu pour un animal particulièrement respectable ; car il personnifiait à la fois la vie pastorale et la vie agricole. Ce fut la première monnaie et le mot capital (capitale-caput) signifia d'abord tête de bétail, de même que le mot *pecunia* dériva manifestement de *pecus*, menu bétail. Bœuf et mouton constituèrent donc les premières valeurs-étalons ; aussi les plus anciennes monnaies métalliques portèrent-elles l'empreinte de ces animaux ; même la survivance en persista dans les lois et, du temps de Cicéron, les amendes s'évoluaient encore en têtes de bœuf et de brebis (1).

Les monnaies métalliques furent d'abord en cuivre (*aes grave)* et elles circulaient pour leur valeur marchande en poids, ce qui permet de supposer qu'elles ont été précédées, à Rome comme ailleurs, par de simples lingots. Chez les

(1) E. de Laveleye. *De la propriété*, 149. — H. S. Maine. Institutions primitives, 185-186.

Italiotes du IIIe siècle, ces pièces de cuivre avaient un poids déterminé de cent grammes (1).

Ce fut la conquête de la Grande Grèce, qui familiarisa Rome avec la monnaie d'argent. Dès lors, la monnaie de cuivre ne servit plus guère que d'appoint et jusqu'à l'Empire, la monnaie d'argent constitua la valeur étalon par excellence (2). Cette révolution était déjà accomplie, cinq ans avant la première guerre punique (3). On eut, dès lors, l'*as* de bronze ou de cuivre, comme monnaie d'appoint, et, pour monnaie d'argent, le denier (10 as ou 16 as), le quinaire ou demi-denier, le sesterce ou quart de denier (0,2125 en argent) (4). Pendant les trois derniers siècles de la République, la frappe était libre et les particuliers portaient leurs métaux à la monnaie pour les faire convertir en espèces (5). Aussi longtemps que dura la République, on ne fabriqua qu'exceptionnellement de la monnaie d'or et pourtant toutes les grandes affaires se réglaient en or, mais sous forme de lingots ou d'espèces étrangères : c'est que les monnaies de la République ne servaient guère qu'aux usages journaliers. Seuls, les généraux en campagne frappaient des monnaies d'or pour le service de leurs armées (6).

Toutes les décisions et mesures relatives aux monnaies étaient du ressort des comices populaires (Lois Papiria, Flaminia, Clodia) et des triumvirs monétaires exécutaient ces mesures sous le contrôle du sénat (7). L'or, rapporté en masse après chaque campagne victorieuse, allait s'entasser dans l'*Aerarium*. La moitié de ce trésor était encore cons-

(1) Lenormant. *Monnaies dans l'antiquité*, 175.
(2) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 95.
(3) Lenormant. *Loc. cit.*, 161.
(4) O. Noël. *Loc. cit.*, 98.
(5) *Ibid*, 309 (note).
(6) Lenormant. *Loc. cit.*, 181.
(7) *Ibid.*, II, 248-250.

tituée par des lingots en caisse, quand le grand César fit main basse sur lui pour ses besoins particuliers (1).

Les monnaies de la République ne portaient pas d'effigie personnelle ; ce furent les prétendants à l'Empire et, les premiers de tous, Antoine et Octave, qui osèrent frapper des monnaies à leur effigie. A plus forte raison, les empereurs firent-ils de même ; Auguste eut une monnaie à son nom, et dès lors le droit à l'effigie devint un des attributs du pouvoir souverain (2) ; mais sous l'Empire on émit des monnaies de trois sortes, des monnaies d'État, des monnaies provinciales et des monnaies municipales ; cependant les villes déclarées libres ne pouvaient battre monnaie que moyennant une licence impériale, toujours révocable (3) et de plus en plus difficilement accordée. Une fois en pleine et indiscutable possession du droit d'émettre des monnaies, les empereurs ne tardèrent pas à en abuser pour faire face à leurs dépenses exagérées : ils devinrent faux monnayeurs et, du règne de Néron à celui de Septime-Sévère, on vit le titre des monnaies d'argent s'altérer graduellement jusqu'à ne plus contenir que 50, même 40 0/0 de fin (4). A son tour la monnaie d'or, l'*aureus*, fut falsifié ; on en vint à émettre des monnaies *fourrées*. Alors le public se mit à rechercher les monnaies de cuivre dites sénatoriales, de type ancien, qui au moins avaient une valeur métallique, un poids correspondant à leur valeur normale ; mais ces monnaies disparurent vite et le désarroi monétaire fut tel que Dioclétien en fut réduit à fixer des prix *maxima* aux subsistances et aux salaires (5).

De pareilles conditions et fluctuations monétaires sont éminemment favorables aux opérations de banque. On ne

(1) Pline. XXXIII, 17.
(2) Lenormant. *Loc. cit.*, II, 330-374.
(3) *Ibid.*, 149-163.
(4) *Ibid.*, t. I, 184.
(5) O. Noël. *Loc. cit.*, t. I, 110-112.

manqua point de s'y livrer de plus en plus. Déjà, dans une de ses comédies, Plaute parle de valeurs fiduciaires ressemblant à des chèques et, durant les dernières années de la République, des lettres de change et des chèques circulaient même dans les provinces. Ainsi Cicéron, envoyant son fils étudier à Athènes, demande à son ami Atticus, s'il faut le munir d'argent ou de lettres de change (1). Sous l'Empire, les banquiers finirent par constituer une classe importante. Sous Justinien, on leur reconnaissait un droit de préemption sur les objets mobiliers ou immobiliers achetés avec les fonds, qu'ils avaient prêtés. Cependant ils restaient sous la surveillance de l'Etat et astreints à produire leurs livres ; en outre on leur imposa un taux légal de 8 0/0 (2) ; mais ce taux ne pouvait gêner que les simples ; car il était cent manières de tourner ces indiscrètes restrictions : elle servirent seulement à masquer l'usure la plus éhontée.

VII. *L'évolution commerciale à Rome.*

L'ensemble des faits, que nous venons d'examiner, nous donne une assez complète idée de l'évolution du commerce à Rome. Sur bien des points cette évolution ressemble à celle du commerce hellénique, en partie parce que Grecs et Romains avaient des origines communes, en partie parce que la Grèce exerça sur les mœurs romaines une énorme influence. En restant même dans le domaine de l'histoire, nous voyons d'abord dans le Latium des clans pastoraux et agricoles, ne pratiquant entre eux que le grossier commerce d'échange et ne connaissant d'autres valeurs-étalons que le gros bétail (*capitale*) et le menu (*pecunia*). Ce trafic intérieur si simple se fait alors dans des marchés périodiques, analogues à ceux de l'Afrique centrale. Il est

(1) Cicéron. *Ad Atticum*, XII, 24. — XV, 15.
(2) O. Noël. *Loc. cit.* t. I. 108.

douteux que, durant ce premier stade, on commerçât avec les autres Etats d'Italie, même les plus voisins. Ce n'est pas par l'échange pacifique, c'est par la violence, par la guerre, le vol à main armée, qu'on s'appropriait les richesses des autres, particulièrement du bétail ; puis on finit par soumettre les voisins eux-mêmes, par se tailler dans leur territoire un *ager publicus,* surtout par recruter chez eux et sans frais une population d'esclaves, qui devint une importante marchandise et une matière à exploitation, à spéculation industrielle.

Néanmoins les Romains ne semblent pas avoir pratiqué la grande industrie. Longtemps leur production fait restreinte aux besoins des familles. Même, quand il leur arriva de créer des ateliers serviles ou prolétaires en dehors des familles, ces ateliers furent toujours du type de la petite industrie. Bien tard, alors que Rome, à ses débuts si humble, eut étendu sa domination sur une grande partie du monde, ses produits s'exportèrent dans les provinces lointaines, chez les alliés et nous en retrouvons aujourd'hui des spécimens dont l'uniformité atteste une commune origine et une production mécanique.

La ville de Rome proprement dite, *urbs Roma,* était surtout importatrice ; pour satisfaire ses goûts de luxe, ses caprices de blasée, l'univers entier était mis à contribution et le fisc romain, avec son réseau de douanes, en tirait un riche revenu.

Après avoir pillé le monde, Rome se mit à l'exploiter ; mais ce fut surtout par la spéculation et la finance, que de grosses fortunes purent se fonder à côté de l'opulence patricienne ayant surtout pour origine le profit de la conquête. Les fructueuses adjudications pour les chevaliers publicains, les extorsions pour les proconsuls, l'usure pour qui voulait s'y livrer créèrent une classe de gros capitalistes, ayant les défauts inhérents au caractère de tous les détenteurs de fortunes mal acquises. Déjà au temps de Cicéron et de

Pompée, la richesse était concentrée en un petit nombre de mains et le tribun Marcius Philippus pouvait dire qu'il n'y avait pas à Rome deux mille propriétaires (1).

La décadence romaine a été trop de fois étudiée et décrite pour que je m'y appesantisse. Bien des causes y ont contribué et, dans une série d'ouvrages, j'ai eu à en signaler les principales. Dans un élan lyrique, Pline l'Ancien, ne voyant ou ne voulant voir que la surface des choses, décrit, comme suit, le rôle providentiel du peuple romain : « choisi par les Dieux pour réunir les empires dispersés, adoucir les mœurs, rapprocher par la communauté de langage les idiomes discordants et sauvages, donner aux hommes la faculté de s'entendre et de s'aimer, rassembler dans une mère patrie toutes les nations de la terre » (2). Des bienfaits énumérés dans ce morceau oratoire, il n'y a guère de fondé qu'une certaine communauté de langage et de législation. Les peuples furent réunis, mais par la force et seulement aussi longtemps que dura la force. La mère-patrie ne fut qu'un rêve. Sans doute les mœurs furent adoucies par les lois romaines imposées aux barbares ; mais l'amour entre les hommes fut ce qui manqua le plus. Bien des caractères sauvages furent assouplis ; mais tous furent démoralisés et surtout mercantilisés. L'amour de l'argent et ses fatales conséquences perdirent Rome, comme il avait perdu la Grèce ; c'est un genre de mort politique malheureusement assez commun dans l'histoire de l'ancienne Europe et aussi du Moyen-âge.

(1) A. Geffroy *Richesse dans l'ancienne Rome.* (*Revue des deux mondes*, 1888).

(2) Pline l'ancien, III, 6.

CHAPITRE XVIII

LE COMMERCE DANS L'EUROPE BARBARE ET MÉDIOÉVALE

SOMMAIRE

A. *Europe barbare.*

I. *Les Ibères.* — L'Europe préromaine. — Les Ibères sauvages. — Tartesse. — II. *Les Scythes et les Slaves.* — Les Slaves primitifs. — Leur commerce par troc. — Les pelleteries monétaires. — Le commerce de Novgorod. — Les lois de Jaroslav. — III. *Les Germains.* — Leur mépris du travail. — Commerce par troc. — Dédain des métaux précieux. — L'usure inconnue. — IV. *Celtes et Gaulois.* — Le commerce des Bretons insulaires. — Lingots monétaires. — Droit du créancier en Irlande. — Le cheptel irlandais. — L'ethnologie de la Gaule. — Le commerce de la Gaule, province romaine. — V. *De la période barbare au Moyen âge.* — Influence commerciale des étrangers.

B. *Période mérovingienne.*

VI. *La conquête germanique.* — Organisation du travail dans la Gaule romaine. — Introduction du servage par les Germains. — Leurs taxes douanières. — Les monnaies germaniques.

C. *Le Moyen âge.*

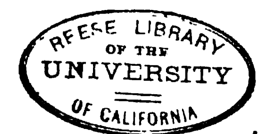
VII. *De la monnaie.* — Survivances primitives dans le système monétaire de l'Empire d'Occident. — Le sou d'or et son évolution. — Les *Terzuoli* de Milan. — La livre *tournois* de Saint-Louis. — Le florin d'or de Florence. — Les princes faux-monnayeurs. — VIII. *Les dettes et le taux de l'intérêt.* — Solidarité reviviscente pour les dettes. — Elévation du taux de l'intérêt. — Les Templiers et leur goût des affaires. — Les financiers lombards et florentins. — Les usuriers juifs. — L'antisémitisme du Moyen âge. — Les banques italiennes. — Les *Cahorsins.* — Les lettres de change, les assurances etc. — Le prêt à la grosse aventure. — Association du travail et du capital. — IX. Les *taxes.* — Les droits de péage. — Les exemptions par privilège. — Les taxes sur le commerce intérieur. — Le commerce maritime. — Point de capitaux industriels. — X. Les *guildes.* — Les

A. Europe barbare.

I. *Les Ibères.*

La Grèce et Rome, dont nous venons de nous occuper, étaient sorties de la barbarie ; mais malgré la culture avancée à laquelle elles étaient parvenues, elles n'avaient réussi à corriger cette barbarie que dans une partie de l'Europe. Avant les progrès de la civilisation gréco-latine, tout notre continent était barbare, quand il n'était pas sauvage, assez comparable sous ce rapport à l'Amérique précolombienne. Des populations de ce continent toutes celles, qui subirent la domination latine, pendant un temps assez long, furent plus ou moins complètement arrachées à la vie barbare ou sauvage ; mais certaines d'entre elles, particulièrement les nations germaniques et slaves, ont été à peine touchées par la civilisation gréco-romaine. Il sera donc intéressant de jeter un coup d'œil sur cette Europe préromaine, c'est-à-dire de résumer le peu que l'on sait sur le commerce chez les Ibères, chez les Slaves, chez les Germains et chez les Celtes.

Avant la conquête romaine, une grande partie de la péninsule ibérique était encore sauvage et même certaines coutumes des Cantabres rappellent beaucoup celles des Peaux-Rouges. Il faut faire exception pour les habitants de Tartesse, civilisés peut-être par les Phéniciens, et pour les Turdétans, qui, eux, semblent avoir créé une civilisation originale. On rapporte en effet que les Turdétans avaient des poèmes



et des lois formulés en vers et datant de six mille ans (1). Du temps de Strabon, la Turdétanie, pays fertile et cultivé, exportait du blé, du vin, de l'huile de la cire, du miel, de la poix, du cinabre, des salaisons, car il y existait des gisements de sel gemme ; enfin on y fabriquait des tissus de laine. Les moutons des Turdétans étaient même fort estimés et leurs béliers de choix se payaient jusqu'à un talent la pièce (2). Les Turdétans exploitaient aussi les richesses minières de leur sol et s'approvisionnaient ainsi d'or, d'argent, de cuivre, de fer à l'état natif et d'une pureté exceptionnelle. Du temps de Strabon, ils se procuraient de l'or, simplement en l'extrayant du sable aurifère au moyen de puits creusés à cet effet : l'or se séparait du sable par de simples lavages (3). Leurs mineurs étaient fort actifs et habiles pour l'antiquité ; ils savaient épuiser l'eau des mines, en creusant des syringes et en se servant de la vis hydraulique, dite *limace égyptienne* (4). Il n'est pas improbable que les Turdétains aient dû une grande partie de leur civilisation industrielle à leurs relations avec les Phéniciens, qui, sans y viser, ont été plus d'une fois, dans le monde antique, les missionnaires ou du moins les propagateurs de certains procédés industriels. En somme, pour les origines du commerce et de l'industrie comme pour tout le reste, nous savons fort peu de chose des premières populations de l'Espagne.

II. *Scythes et Slaves*

Sur les anciens Slaves, les écrivains de l'antiquité nous ont aussi laissé des renseignements bien incomplets ; car

(1) Strabon. Liv. III, ch. I, par. VII.
(2) *Ibid.*, ch. II, par. VI.
(3) *Ibid.*, par. VIII.
(4) *Ibid.*, par. IX.

ils n'eurent guère de contact avec eux que sur le bas Danube et sur le littoral nord de la mer Noire ; encore ne distinguèrent-ils pas les populations tartares des slaves et, à toutes indistinctement, ils donnèrent le nom de Scythes. Or les Scythes de la Chersonnèse cimbrique, c'est-à-dire de la Crimée, dont nous parle Hérodote, étaient surtout des Tartares. Dans la presqu'île proprement dite, ils étaient agriculteurs et de mœurs relativement douces, mais déjà marchands âpres au gain et pirates (1). Leurs congénères nomades, habitant au nord de l'ishme, se faisaient payer des revenus par les populations sédentaires de leur région. Ces Scythes nomades se nourrissaient de viande de cheval, de lait de jument frais ou aigre, de fromage. Peut-être doit-on les identifier avec les Galactophages d'Homère (2).

Le chroniqueur russe, Nestor, dépeint encore les anciens Slaves, comme des sauvages extrêmement grossiers, habitant les forêts et y vivant à la manière des bêtes. De ces Slaves primitifs, les plus civilisés cultivaient du millet et du sarrazin et ne se bornaient plus aux seuls aliments lactés ; même ils savaient fabriquer de l'hydromel. Leurs femmes se paraient de grains de verroterie ou de métal, que l'on se procurait par voie d'échange, en donnant des pelleteries. Chez tous ces Slaves, on ne connaissait que le commerce par troc et l'or même n'était encore qu'une marchandise comme une autre (3). En somme l'existence de ces Slaves nomades ou demi-nomades devait ressembler fort à celle des Tartares. Presque étrangers à l'industrie, ils imposaient le peu de travail manuel, qui leur était nécessaire, à leurs femmes et à leurs esclaves (4).

Ce n'est guère avant le Moyen âge que l'Europe commença à connaître les Slaves et à cette époque ils étaient très

(1) Hérodote. IV. 24-25-109.
(2) *Ibid.*, 6.
(3) Chopin. *Russie*, t. I, 71.
(4) Moreau-Christophe. *Du droit à l'oisiveté*, 2.

barbares encore. Ainsi Rubruquis, Rubrouk, l'ambassadeur de Saint-Louis dans l'Extrême-Orient, nous apprend que la monnaie ordinaire des Russes consistait alors en petites peaux variées ; les unes vertes, les autres grises (1). C'est seulement par la grande cité de Novgorod, que la Russie entra vraiment dans l'histoire. Novgorod, ville républicaine et marchande, excitait l'admiration des Slaves : « Qui oserait, disait un proverbe, s'attaquer à Dieu et à Novgorod-la-Grande ». En effet, Novgorod dominait et prélevait des impôts depuis la Lithuanie jusqu'aux montagnes limitrophes de la Sibérie (2). Ce fut cette cité, qui appela les Varègues scandinaves pour leur demander des princes ; mais elle fit ses conditions en exigeant, que le prince prît l'engagement de laisser la république juger ses citoyens, s'imposer elle-même, commercer avec l'Allemagne, et promît de n'emprisonner pour dettes aucun citoyen.

Novgorod tirait de la Permie des fourrures et de l'argent, mais son commerce devait être surtout un commerce d'échange. Les marchands de la Tartarie, de l'Arménie, de Bysance pouvaient se rencontrer chez elle avec ceux de l'Europe occidentale, comme ils le font aujourd'hui encore dans de célèbres foires, survivances d'un lointain passé. Quant à la cité, elle devait surtout offrir aux acheteurs des pelleteries et des métaux précieux.

Comment se faisait ce commerce ? Les lois de Jaroslav (3), qui sûrement se sont inspirées de coutumes antérieures, nous renseignent assez bien sur un point important, celui qui concerne les dettes. Nous y voyons, que le débiteur insolvable, à moins que sa ruine ne provienne d'un cas de force majeure, devient esclave de son créancier jusqu'à par-

(1) Cité par Noël. *Loc. cit.*, I, 298.
(2) Rabbé. *Résumé de la Russie.*
(3) Chopin. *Loc. cit.*, 1-16, etc.

fait paiement (1) ; que l'authenticité d'une dette se prouve par témoins et, si la dette n'excède pas trois *grivnas*, que le seul serment du créancier suffit. D'après les mêmes lois, si un homme endetté fait à crédit des achats à un marchand étranger ignorant sa situation, il doit être vendu avec tout ce qu'il possède, et alors le marchand et le prince seront créanciers privilégiés. Le prêteur ayant déjà touché beaucoup d'intérêts sera par ce fait déchu de tout droit. Le marchand dépositaire, qui aura, par sa faute, perdu ou avarié des valeurs à lui confiées, pourra être vendu au profit de son déposant (2). Le maître, qui autorise le trafic de son esclave, est responsable de ses dettes. Si un esclave emprunte en se disant libre, son maître doit ou rembourser ou livrer l'esclave au prêteur (3). Si un emprunt est conclu à courte échéance, l'intérêt est mensuel ; il est quadrimestriel, si le prêt a été contracté pour un an (4). Il faut noter que le taux de l'intérêt de ces emprunts devait être fort élevé ; puisqu'en Pologne, pays beaucoup plus civilisé que Novgorod, la loi tolérait jusqu'à 20 0/0 (5). La loi de Jaroslav fut donc bienfaisante en ceci, que, considérant l'intérêt comme une sorte de remboursement, elle ne le voulait pas éternel, manière de voir que nous avons retrouvée dans plusieurs des vieilles civilisations interrogées par nous. Quant à l'esclavage pour dette impayée, on le rencontre partout et toujours dans les sociétés barbares ; notre saisie actuelle n'en est même qu'un reste atténué, une survivance.

(1) *Lois de Iaroslav*. Loc. cit., Art. 1. 21-24.
(2) *Ibid.* Art. 25.
(3) *Ibid*. Art. 27.
(4) Meyer et Ardant. *Question agraire*. 189.
(5) *Lois de Iaroslav*. Art. I.

III. *Les Germains.*

Les voisins occidentaux des Slaves, les Germains, nous sont un peu mieux connus que les Slaves. Tout d'abord la précieuse description de Tacite nous les montre à l'âge protohistorique. Or, d'après l'historien latin, les tribus germaniques d'alors en sont encore à la phase première du commerce. On y professe pour tout genre de travail pacifique un profond mépris. Aux yeux des Germains, la guerre est la seule occupation digne d'un homme libre : « Ils tenaient pour honteux et lâche d'acquérir au prix de leurs sueurs ce qu'ils pouvaient avoir au prix de leur sang..... ; ils consacraient le temps de la paix à la chasse, aux loisirs, au sommeil, à de longs festins ; chacun ayant d'autant plus de droit à l'oisiveté qu'il s'était montré plus brave à la guerre. Tous les travaux étaient abandonnés aux esclaves, sous la surveillance des femmes, des infirmes, des vieillards et d'un petit nombre d'affranchis » (1). Quels étaient ces travaux ? La culture de la terre, le soin des troupeaux, la fabrication de la bière et sans doute la construction des habitations. L'hiver, on logeait dans des demeures souterraines, extérieurement couvertes de fumier (2), et qui rappellent beaucoup celles des Arméniens, celles aussi que l'on retrouve encore en Roumanie. Sur le rivage de la Baltique, les Germains recueillaient le succin (3), l'ambre, substance alors fort recherchée et par suite objet d'un fructueux commerce. Mais le commerce germanique était encore dans l'enfance ; les tribus de l'intérieur même ne trafiquaient que par échanges directs. En général, les Germains ne faisaient pas grand cas des métaux précieux et n'attachaient guère plus de prix aux vases

(1) Tacite. *Germania.*
(2) *Ibid.*, XLV.
(3) *Ibid.*, V.

d'argent qu'à ceux d'argile. Seules, les tribus limitrophes des possessions romaines avaient appris à tenir en une certaine estime l'or et l'argent, du moins au point de vue de l'utilité commerciale; même ils savaient distinguer quelques-unes des monnaies romaines, mais surtout les monnaies d'argent ; car, pour les menus achats, la monnaie d'argent leur était plus utile que les pièces d'or (1). Les mœurs communautaires, la coutume de cultiver la terre en commun, de l'allotir chaque année selon le rang de chacun (2), rendaient la monnaie assez peu nécessaire aux populations germaniques. Pour vivre, chaque homme libre avait son lot de terre et ses troupeaux ; les largesses des chefs, alimentées par la guerre et les *razzias*, suffisaient à procurer le grossier superflu que l'on estimait. Aussi, nous dit Tacite, « exercer l'usure et l'appliquer à son produit même était une pratique ignorée des Germains » (3) ; ils en auraient donc été encore à cette période commerciale primitive, où l'on s'entr'aide le plus souvent par des dons volontaires et parfois par des prêts à titre gratuit.

IV. *Celtes et Gaulois.*

Les populations celtiques et gauloises étaient plus avancées en civilisation que les Slaves et les Germains de la protohistoire ; c'est qu'elles étaient sédentaires et agricoles depuis plus longtemps ; c'est aussi que, par le littoral de leur pays, elles avaient eu, bien avant les autres barbares de l'Europe, des relations avec des étrangers plus civilisés, notamment avec les Phéniciens et les Grecs. Les Celtes, qui avaient le mieux conservé la rudesse première, étaient les populations de l'île de Bretagne, du moins celles de l'inté-

(1) Tacite. *Germania.*
(2) *Ibid.* XXVI.
(3) *Ibid.*

rieur. Mais le commerce ne leur était point étranger ; ces Celtes bretons exportaient des esclaves, des chiens de chasse excellents, qu'ils employaient aussi à la guerre, du bétail, du blé, de l'or, de l'argent, du fer (1), de l'étain. Au contraire, le cuivre leur était apporté du dehors. Ce métal, et aussi le fer et l'or, leur servaient de monnaie ; mais on ne les employait qu'en lingots marchands, en plaques, dont le poids seul déterminait la valeur (2).

Les Celtes d'Irlande, contemporains de César, mais que le conquérant n'a pas connus, avaient sûrement des mœurs analogues à celles de leurs voisins de la Grande-Bretagne. Nous savons que, plus tard, l'Irlande médioévale et indépendante avait encore conservé des coutumes fort primitives, notamment celle du jeûne (la veillée *dharna* de l'Inde) pour amener à résipiscence un débiteur ou un créancier haut placé et faisant la sourde oreille : « Quiconque, dit le *Senchus Mor*, ne donne pas un gage à celui qui jeûne est un être sans conscience » (3).Dans cette Irlande d'autrefois, le créancier pouvait encore saisir non seulement tout ce que possédait son débiteur, mais même l'avoir des membres de sa famille (4).

Il est probable qu'en Irlande, le bétail jouait le rôle de monnaie; car la quantité, qu'on en pouvait posséder, mesurait la richesse et les chefs plaçaient leur bétail en *cheptel* chez leurs subordonnés pauvres, exactement comme on place de l'argent à intérêt. Ce placement se faisait pour sept années et il mettait l'emprunteur personnellement sous la dépendance du prêteur. L'intérêt du bétail ainsi prêté était représenté par le croît, les petits, et par les engrais (5); or, ce profit naturel équivalait à un taux moyen de

(1) Strabon. Liv. IV, ch. V, par. 2.
(2) J.-César. *De Bello gallico*. V. XII.
(3) H.-S. Maine. *Institutions primitives*. 52-54.
(4) Meyer et Ardant. *Question agraire*. 132.
(5) H.-S. Maine. *Loc. cit.*, 197-199.

33 0[0 (1). Il est vrai qu'au bout de sept ans, le tenancier devenait propriétaire du bétail prêté ; mais alors le bailleur en avait touché environ deux fois la valeur. Dans cette coutume encore, nous retrouvons l'idée primitive de la non perpétuité de l'intérêt ; surtout nous y voyons comment il a pu, comment il a dû débuter dans les sociétés surtout pastorales ; car le bétail, capital vivant, croissait de lui-même et donnait ainsi au prêteur l'idée de réclamer ce croît comme un revenu légitime.

On sait que la population de l'ancienne Gaule et même de celle de la Gaule actuelle n'avaient et n'ont rien d'homogène ; cependant la race celtique en a fourni la portion moyenne et aussi la population de la haute Italie. Aujourd'hui encore, les Belges de César, c'est-à-dire des Celtes quelque peu germanisés, occupent toujours la région gauloise du nord et les Aquitains, apparentés aux Basques et peut-être aux Berbères d'Afrique, peuplent, comme autrefois, la partie méridionale. Il est probable que, dans l'antiquité, les anciennes mœurs des Belges et des Celtes se rapprochaient fort de celles des Bretons insulaires. Leurs maisons, couvertes de chaume, étaient construites en planches et en claies d'osier. Leur bétail était très abondant, comme en Irlande ; mais surtout le menu bétail : les moutons et les porcs (2). Les Celtes gaulois cultivaient du blé et du millet (3). Ceux de la Cisalpine possédaient aussi d'immenses troupeaux de porcs et des champs de millet, céréale rustique qui brave les intempéries. Déjà commerçants et artisans, ils fabriquaient et vendaient des étoffes et des tapis estimés, etc. (4). A l'époque de Strabon, les Aquitains avaient fondé sur la Garonne un important entrepôt, un *emporium* nommé Burdigala (5).

(1) Meyer et Ardant. *Loc. cit.*, 129.
(2) Srabon. Liv IV, ch. IV, parag. 3
(3) *Ibid.*, parag. 2.
(4) *Ibid.*, Liv. V, ch. I, parag. 12.
(5) *Ibid.*. L. IV, ch. II, parag. 1.

La Province proprement dite, la Province romaine, civilisée et industrialisée par Marseille, ne le cédait guère aux Romains, quand elle fut annexée et proclamée partie intégrante de la République en 118 avant J.-C. Alors elle exportait dans le reste de la Gaule des tissus de laine, des armes, de la poterie. Ces marchandises, transportées à dos de cheval, arrivaient ainsi jusqu'à Vannes où on les embarquait pour les Iles Britanniques. En retour, Marseille recevait des pelleteries, des esclaves, des chiens de chasse, etc. (1). Narbonne d'abord et, après la conquête romaine, le *Genabum* des Carnutes (Chartres) furent les deux plus célèbres entrepôts de la Gaule romanisée, civilisée et mercantilisée.

V. *De la période barbare au Moyen âge.*

Quelques données principales résultent des renseignements, que je viens de grouper au sujet des Européens barbares. Tout d'abord, nous constatons que, malgré leur qualité d'hommes blancs, ils ont débuté dans la civilisation aussi humblement que les races de couleur. Ainsi, en ce qui touche l'industrie et le commerce, ces indigènes d'Europe sont très comparables aux populations noires de l'Afrique moyenne; même ils leur étaient notablement inférieurs sous ce rapport avant d'avoir été plus ou moins entraînés et civilisés par le contact, par les relations pacifiques ou non avec des étrangers, Phéniciens, Latins, etc., venus des pays méditerranéens. Ceux-ci les initièrent à la pratique des échanges, leur enseignèrent certaines pratiques industrielles et agricoles, les familiarisèrent avec la monnaie, mais en même temps leur inoculèrent le goût du gain, l'habitude du prêt à intérêt, etc., en résumé, les prépa-

(1). E. de Préville. *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, t. I, 3.

rèrent à être conquis et assimilés par Rome. Seuls, les Germains de l'intérieur et les Slaves ne subirent que peu ou point cette éducation préalable. On peut même dire que les derniers, les Slaves, y ont à peu près échappé, aussi se sont-ils civilisés bien plus tardivement, mais en conservant mieux leur caractère natif. Les Germains, que Rome n'avait guère entamés, finirent à leur tour par se latiniser, mais en conquérant une partie de l'Empire romain en décadence. D'abord ils s'installèrent, en barbares qu'ils étaient, dans les provinces romaines sans trop en comprendre l'organisation ; puis peu à peu, par une imparfaite adaptation, par des compromis entre vainqueurs et vaincus, ils déterminèrent la fondation de la curieuse société médioévale, inférieure sur nombre de points à la société romaine, mais ayant sur elle un grand avantage, celui de n'être point nivelée par une centralisation à outrance.

B. — Période mérovingienne.

VI. — *La conquête germanique.*

L'industrie, le commerce, l'influence de Marseille et de la Province romaine, surtout l'affinité avec les Celtes latinisés de la haute Italie, tout avait préparé la Gaule à accepter la civilisation romaine ; aussi, après la conquête, l'assimilation s'opéra-t-elle rapidement et, lors de l'invasion germanique, la Gaule n'était guère au point de vue politique, administratif, industriel qu'une seconde Italie. Elle avait ses ateliers d'État, ses *collèges* ou corporations asservies, etc. Personne n'y était libre : le colon était lié à la glèbe, le curiale à la cité, le marchand à sa boutique, l'artisan à sa corporation et nul n'avait le droit de quitter sa fonction (1).

(1) A. Tourmagne. *Histoire du servage*. 108.

La conquête germanique appesantit encore la dépendance générale. Les collèges et les ateliers d'État disparurent ; à leur place le servage se généralisa ; partout la civilisation gallo-romaine déclina (1). Les artisans subirent le sort des colons ; ils furent confondus avec le domaine rural et travaillèrent pour leurs maîtres, pour les seigneurs, pour les abbayes, aux mêmes conditions que les serfs. Les conquérants barbares conservèrent pourtant le cadre extérieur de la société, surtout la rapace organisation du fisc, savamment établie par le Bas-Empire. Les taxes douanières continuèrent à être affermées comme auparavant (2) ; elles paraissent avoir été uniformément de 2 1/2 0/0 *ad valorem* et avoir frappé seulement les marchandises transportées pour le commerce (3). Mais les péages intérieurs doublaient les taxes douanières ; on les percevait au passage des rivières et sur les ponts. Les villes avaient établi des octrois à leurs portes et elles en grevaient même les marchandises, qui ne faisaient que transiter. Mais tout cela était d'origine romaine à ce point qu'aux IIIe siècle les empereurs avaient dû interdire aux villes d'instituer sans autorisation de nouveaux octrois (4).

Peut-être faut-il attribuer au fisc germanique certaines taxes raffinées, qui se percevaient à la fin de la période mérovingienne, savoir : un impôt dit *pulveraticus*, c'est-à-dire pour le soulèvement de la poussière des routes ; d'autres dits *rotaticus* ou *temonaticus*, c'est-à-dire portant sur la roue d'un chariot ou sur son timon ; un autre sur les bêtes de somme ou *saumaticus* ; un sur le gazon foulé ou *cespitaticus ;* sur la rive du fleuve côtoyé ou *ripaticus* (5). En même temps, les souverains barbares, qui, en Germanie, n'avaient pas fait usage de monnaie propre-

(1) Tourmagne, *Loc. cit.*, 111.
(2) Fustel de Coulanges. *Instit. Pol.*. etc., 250.
(3) *Ibid.*, 250.
(4) *Ibid.* 259.
(5) *Ibid.*, 255.

ment dite, en firent frapper alors à leur effigie à l'imitation des empereurs. Le premier, qui usa ainsi du droit régalien de monnayage, fut Théodebert, roi d'Austrasie (534-547); et il se borna à copier exactement, à son nom, les types monétaires impériaux (1), attestant par là même, que sa prétention était simplement de se substituer en tout et pour tout aux empereurs.

C. Moyen âge.

VII. *De la monnaie.*

Pour la monnaie, comme pour tout le reste, les princes mérovingiens ne firent donc guère que jouer gauchement le rôle des empereurs; mais le fait de battre monnaie à leur effigie proclama aussi haut que possible la mort définitive de l'Empire d'Occident.

Au Moyen âge, le système monétaire dérivait très visiblement encore de la période plus primitive, où l'on ne connaissait d'autre monnaie métallique que les lingots. Ainsi la livre monétaire représentait réellement dans le principe un poids d'une livre en or ou en argent ou bien un groupe de pièces de monnaie pesant ensemble une livre. Les sous, les sous d'or, si souvent mentionnés dans les Codes germaniques à propos de la tarification des délits ou des crimes, furent d'abord des subdivisions pondérales, des parties aliquotes de la livre; de même que les deniers furent aussi des parties aliquotes du sou. Mais le type adopté pour subdiviser la livre varia souvent; le plus habituel fut de vingt sous pour une livre et de douze deniers pour un sou (2). Dans la Loi Salique le sou d'or commença par représenter

(1) Fr. Lenormant. *Monnaies dans l'antiq.* t. II, 452-453.
(2) Cibrario. *Economie politique du moyen âge*, t. II, 197.

douze deniers, puis quarante (1). Avec le temps la livre finit par devenir une simple valeur de convention et alors les sous et les livres varièrent de poids et d'alliage. Au VIIe siècle même, le sou équivalait seulement à une somme de douze deniers quelconques (2). En même temps, les monnaies de cuivre, en usage sous l'Empire dans le commerce de détail, disparurent entièrement; il n'y eut plus en circulation que des monnaies d'or, d'argent ou d'un alliage de ces deux métaux précieux. Alors les pièces divisionnaires devinrent très petites, trop petites, et il fallut abaisser le titre de leur alliage. Ainsi une monnaie de Milan, les *terzuoli*, ne contenait plus qu'un tiers d'argent (3).

Parmi les monnaies médioévales il faut citer la plus estimée, le gros *tournois* frappé par saint Louis; il valait un franc six centimes de notre monnaie et se subdivisait d'abord en oboles équivalant chacune à la moitié d'un gros. puis en demi-oboles. Saint Louis fit aussi frapper des deniers d'or appelés *agnelets* ou *moutons* parce qu'ils portaient le symbole de *l'agnus dei* (4).

En Italie, les Florentins, après la défaite des Siennois, émirent leur fameux florin d'or pur à vingt-quatre carats, portant, d'un côté, l'effigie de saint Jean ; de l'autre, le lys de la République. Ce florin, eut une renommée si grande qu'il fut imité ou contrefait par toute l'Europe (5). La plupart des villes italiennes eurent ainsi une monnaie à leur effigie. Parmi ces monnaies. il faut encore citer le ducat d'or et le ducat d'argent de Venise (6).

La multiplicité des monnaies médioévales compliquait fort les transactions commerciales, surtout parce qu'on avait

(1) P. Viollet *Histoire des Français*, 82.
(2) Cibrario. *Loc. cit.*
(3) *Ibid.*, II. 198.
(4) *Ibid.*, II, 201-203.
(5) *Ibid.*, 203.
(6) O. Noël. *Loc. cit.* I, 275-277.

toujours à redouter la falsification des pièces ayant cours; car, à l'exemple des empereurs romains de la décadence, les princes du Moyen âge considéraient le faux monnayage comme un droit régalien et l'exerçaient sans scrupule. En 1080, les ducs de Normandie s'engagèrent solennellement à ne plus altérer les monnaies, si les roturiers leur payaient une rente perpétuelle appelée *Mounéage* ou *Fouage* (1). En France, saint Louis réagit contre le passé en faisant frapper sa livre tournois afin de rétablir la pureté des monnaies tant altérée par ses prédecesseurs (2).

VIII. *Les dettes et le taux de l'intérêt.*

Après la chute de l'Empire d'Occident et la graduelle transformation des monarchies mérovingiennes ou plutôt gallo-germaniques en Etats féodaux, nombre de vieilles coutumes, que le niveau administratif du Bas-Empire avait voilées ou comprimées, apparurent ou plutôt réapparurent. Ainsi l'idée primitive suivant laquelle tous les membres d'un groupe devaient être considérés comme solidaires et responsables des fautes commises par l'un d'eux, devint un principe de droit public, du moins en matière de dettes. Si, par exemple, un citoyen gênois était débiteur récalcitrant ou insolvable d'un citoyen de Pise, la commune de Pise délivrait au créancier impayé des lettres de représailles, en vertu desquelles tous les Gênois, qui lui tomberaient entre les mains, pourraient être capturés et dépouillés, à moins que la commune de Gênes ne soldât la dette en souffrance. Ce droit de solidarité réciproque était même inscrit dans les statuts de certaines communes ; en cela, les princes n'agissaient pas autrement que les villes ; aussi n'était-il pas rare

(1) E. de Préville. *Mém. concern. le comm. de Rouen*, t. I, 100.
(2) Cibrario. *Loc. cit.*, 201-202.

de voir toute une ville mise en interdit pour la dette d'un de ses marchands (1).

Or, ces cas d'insolvabilité étaient très fréquents, en raison du taux extrêmement élevé de l'intérêt, qui, souvent, se payait par semaine. Le taux ordinaire du Moyen âge semble avoir été de 20 0/0 environ. En 1270, ce chiffre était légal à Modène. En général, on tolérait même un intérêt de 25 0/0(2). A la fin du XIII[e] siècle, dans le nord de la France, on alla jusqu'à payer deux deniers d'intérêt par livre et par semaine, soit 43 0/0 par an (3). En 1430, à Florence, les principaux marchands appelèrent dans leur ville les banquiers juifs, à la condition qu'ils s'engageraient à ne pas prélever plus de 20 0/0 d'intérêt (4).

Ces conditions étaient éminemment favorables au trafic de l'argent; aussi les changeurs, les banquiers, les usuriers pullulaient-ils partout. Déjà le simple change était fort onéreux. Qui voulait de l'or devait payer un agio variant de 6 à 14 0/0 (5). En vain, vers la fin du XII[e] siècle, les pontifes romains condamnèrent-ils le trafic de l'argent ; en vain même des peines sévères furent édictées contre l'usure. On vit un ordre de religieux, celui des Templiers, donner l'exemple de la rapacité, faire métier de prêteur, de changeur, de spéculateur. Au dire de Joinville, durant les expéditions dirigées contre les infidèles, les Templiers se faisaient suivre de caisses spéciales pour recevoir les dépôts. Même une de ces caisses fournit 30,000 livres, qui manquaient pour compléter la rançon de saint Louis (6). L'ordre, qui avait 9,000 commanderies en Europe, en Asie, en Afrique, recevait des dépôts, prêtait, émettait

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, I, 143.
(2) *Ibid.*, II, 263.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 283.
(4) A. Giry. *Hist. de la ville de Saint-Omer*, 296.
(5) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 264.
(6) O. Noël. *Loc. cit.*, t. I, 284.

des lettres de change et de crédit, jusqu'au jour où Philippe le Bel, son débiteur, le détruisit avec approbation du Concile de Vienne (1311) (1).

Au Moyen âge, il n'y avait guère de spécialités dans les diverses manières de trafiquer avec l'argent. Les prêteurs d'argent faisaient aussi le change, opération des plus importantes et des plus fructueuses ; en même temps, ils servaient souvent d'intermédiaires pour les contrats d'assurance, de vente : toute opération financière leur était bonne.

Sans doute il y eut alors des banquiers de toute origine ; mais pourtant les noms mêmes, qui leur furent donnés, les classent en quelques catégories principales. Ainsi les principaux commerçants d'argent furent les Lombards, les Juifs, et les Cahorsins.

Dans cette éclosion médioévale du commerce de l'argent, l'Italie se signala particulièrement, surtout le nord de l'Italie, la Lombardie, de sorte que, pour le reste de l'Europe, tous les banquiers d'origine italienne furent confondus sous le nom générique de *Lombards*. De là vint qu'en France, presque chaque ville eut sa rue des Lombards. Mais Florence ne le céda point aux vrais Lombards et même on en pourrait dire autant de toutes les cités italiennes. Dès le XII[e] siècle, il exista en Italie des banques de prêt et de change. En cela, certaines villes se distinguèrent, notamment Asti et Florence. Tous ces banquiers italiens étaient en même temps des prêteurs sur gage et ils fondèrent dans la péninsule une véritable aristocratie financière. A Florence, les Bardi, les Peruzzi, les Frescobaldi ; à Sienne, les Salimbeni jouaient le rôle des Rothschild dans nos sociétés contemporaines. A Florence, quand les Bardi et les Peruzzi firent une première fois faillite, ils avaient avancé au roi d'Angleterre une somme totale de 1,365.000 florins, soit

(1) Villiaumé. *Econ. pol.* I, 210.

28.357.793 francs (1). On ne distinguait pas les banquiers des autres marchands et à Florence, où ils trafiquaient en pleine rue, ils faisaient partie de la corporation des marchands (2).

A en juger d'après les écrivains du Moyen âge, les Juifs semblent avoir poussé l'usure au delà des limites, pourtant si larges, que tolérait l'époque : « Que Dieu ait pitié de nous, disait Erasme d'Erlach (1487) les Juifs usuriers s'installent maintenant à poste fixe dans les plus petits villages. Quand ils avancent cinq florins, ils prennent des gages qui représentent six fois la valeur de l'argent prêté ; puis ils réclament les intérêts des intérêts et de ceux-ci encore des intérêts nouveaux, de sorte que le pauvre homme se voit à la fin dépouillé de tout ce qu'il possédait (3) ». De ces excès de rapacité naquit un antisémitisme médioéval, beaucoup plus brutal que le nôtre et qui se vengeait par les sauvages représailles que chacun connaît : l'expulsion des Juifs d'un grand nombre d'Etats allemands, les persécutions, les mauvais traitements, qu'ils eurent à subir en Espagne et ailleurs. On rapporte qu'à York, un Juif opulent, refusant de rendre gorge, on se mit à lui arracher une dent par jour. A la huitième avulsion, il restitua ou abandonna 10.000 marcs d'argent (4). Plusieurs souverains castillans firent remise légale aux Chrétiens d'un tiers ou d'un quart des dettes contractées envers les Juifs (5). Enfin, pour rendre inutile l'intervention des Juifs, des banques nationales se fondèrent un peu partout. La première en date fut le *Monte* ou le *Banco del giro* à Venise (1157), remarquable en ce qu'elle créa une monnaie fiduciaire, les *lire grosse*, subdivisé en vingt *soldi* de douze deniers. Cette monnaie eut un grand succès,

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 258.
(2) Noël. *Loc. cit.*, I, 288.
(3) *Ibid* , I, 296.
(4) *Ibid.*, 297.
(5) *Ibid.*, 298.

bien qu'elle reposât seulement sur des crédits ouverts par la banque aux négociants en échange de valeurs déposées dans sa caisse (1).

En France, les banquiers de Cahors, les *Caorsini*, rivalisèrent avec ceux d'Italie, d'où peut-être ils étaient originaires ; car une ordonnance de saint Louis les assimile aux Lombards et les traite, comme ceux-ci, d'étrangers. Quelle que fût leur origine, les Cahorsins acquirent une renommée d'usuriers célèbres et Dante les plonge sans pitié au fond de son enfer, à côté de Sodome :

E pero lo minor giron suggella
Del segno suo e Sodoma e Caorsa.
E chi, spregiando Dio, col cuor favella.

(*Inferno*, XI).

D'autre part, le développement des échanges et des banques fit inventer ou retrouver des pratiques, des procédés aujourd'hui si répandus qu'on est trop enclin à les considérer comme d'institution moderne, notamment les lettres de change, les assurances, les sociétés commerciales. Moyennant des primes, qui variaient de 6 à 15 0/0, les banques florentines assuraient le transport des marchandises et de l'argent : « *a tutto periglio di mare e di genti, di foco e di corsali* ». Le crédit de certains grands armateurs et négociants était considérable (2). Ainsi le roi Charles VIII, entré en vainqueur en Italie, avait grand besoin d'argent et, même en engageant sa parole royale et la garantie des plus grands princes et seigneurs de son royaume, il ne parvenait pas à trouver prêteur ; mais les Vénitiens lui fournirent l'argent, qui lui manquait, sur une simple lettre de change d'un grand négociant de Rouen, nommé Le Pelle-

(1) Villiaumé. *Economie politique*, t. I, 205 (note).

(2) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 265. — Vogel. *Puissances coloniales*, etc., t. 4, 48.

tier, qui faisait le commerce maritime (1), ce commerce, qui procurait les plus gros bénéfices et donnait lieu aux prêts dits « à la grosse aventure », par lesquels l'emprunteur s'engageait à payer un intérêt de 20 0|0, un mois après son débarquement (2). En même temps des sociétés commerciales se constituaient, en associant, comme en Kabylie, le travail et le capital. Ainsi un associé inactif fournissait les deux tiers du capital nécessaire ; l'autre, seulement un tiers et en plus son travail personnel (3). Mais le commerce était soumis à bien des gênes et surtout à bien des taxes.

IX. *Les taxes*

Le commerce et l'industrie médioévales, si fort entravés déjà par les conditions générales, la constitution politique, l'insuffisance et le danger des routes de terres par lesquelles se faisaient la plupart des transports, l'étaient encore par l'extrême multiplicité des droits à payer. — Chaque ville, chaque petit Etat ou seigneurie exigeaient des droits de péage, à vrai dire, des droits de passage essentiellement analogues à ceux que prélèvent aujourd'hui les noirs de l'Afrique centrale. Sur les principales routes, toutes les châtellenies, tous les ponts avaient leur péage (4). Entre Rouen et Paris, il y avait péage sur la Seine, aux Andelys, à Vernon, à la Roche-Guyon, à Mantes, à Meulan, à Poissy, à Conflans Sainte-Honorine, à Maisons (5).

Les droits d'entrée étaient aussi fort nombreux, tandis que ceux de sortie frappaient les produits indigènes, même ceux comme l'or et le blé, dont l'exportation était interdite, et

(1) E. de Préville. *Loc. cit.*, t. I. 287.
(2) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 244.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, II, 175.
(5) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 55.

ne se faisait que par privilège exceptionnel (1); mais, au Moyen âge, il y avait beaucoup de privilèges surtout pour le clergé. Ainsi le monastère de Saint-Mesmin, près d'Orléans, avait trois embarcations exemptes de tout droit sur la Loire, le Cher, la Vienne, la Sarthe, la Mayenne, le Loir, la Seine et la Marne (2) : c'est un exemple entre mille.

Des taxes pesaient aussi sur le commerce de détail; chaque marchand de pain, de vin, de viande, de sel, d'épiceries payait ces taxes, soit en argent, soit en nature. Elles étaient perçues tantôt à l'entrée tantôt à la sortie, tantôt au moment de la vente; parfois les étrangers seuls y étaient astreints; parfois les bourgeois eux-mêmes y étaient soumis (3).

Les artisans établis, ayant boutique avec porte et fenêtres, devaient aussi acquitter une taxe au profit du seigneur, ordinairement après un an et un jour de résidence (4). A cause de toutes ces gênes et charges, à cause surtout de l'organisation féodale elle-même, le grand commerce intérieur était difficile; c'était surtout le commerce maritime et lointain, qui se prêtait à la spéculation, aux gros bénéfices et aux grosses pertes. De même l'organisation corporative des métiers s'opposait, de son côté, à la formation de la grande industrie : l'argent amassé soit par l'usure, soit par le commerce maritime ne pouvait donc pas encore devenir capital industriel.

X. *L'industrie et les métiers.*

Au Moyen âge, l'organisation des métiers procéda surtout du grand mouvement, qui aboutit aux Communes. Le

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 175.
(2) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 55.
(3) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 179.
(4) *Ibid.*, 180.

Bas-Empire n'avait guère connu que des *collèges* d'artisans asservis par l'État. Dans les monarchies germaniques, fondées avec les débris de l'Empire romain, les artisans furent à peu près partout assimilés aux serfs. Quand, vers les IX[e] et X[e] siècles, les serfs affranchis devinrent assez nombreux, ils s'associèrent pour essayer de se défendre contre l'oppression et formèrent des sociétés jurées, des *guildes*, qui préludèrent aux communes et à ce qu'on appela plus tard « les métiers ». Quiconque avait juré la guilde y trouvait une certaine protection et quelque justice (1).

Au XIII[e] siècle, le corps de métier, la corporation, était constitué par l'association des artisans d'une même ville, exerçant une même profession. La corporation avait ses lois à elles, ses privilèges, ses magistrats, son administration, ses revenus ; elle protégeait ses membres contre l'oppression féodale et aussi contre la concurrence (2). En s'associant, les artisans s'étaient réservé le privilège exclusif du travail et avaient arrêté, *ne varietur*, le nombre des maîtres de leur corporation. Un *métier* comprenait des maîtres, des compagnons et des apprentis ; mais le nombre des apprentis y était limité. Pour être reçus, ceux-ci acquittaient un droit et s'engageaient à travailler chez le maître pendant un nombre d'années variable, ordinairement de six à dix. L'apprenti vivait chez son maître et mangeait à sa table. Devenu compagnon, il pouvait travailler où bon lui semblait ; car le nombre des ouvriers n'était pas limité ; mais chacun d'eux ne devait quitter son patron qu'après terminaison de l'ouvrage commencé et avec son congé écrit ; encore lui fallait-il prévenir les maîtres trois mois à l'avance (3). Pour arriver à la maîtrise et s'établir, le compagnon devait produire son chef-d'œuvre. Après quoi seule-

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, I, 53.
(2) Tourmagne. *Hist du servage*. 283.
(3) Tourmagne. 479.

ment le récipiendaire recevait ses lettres de maîtrise (1). Mais cela ne suffisait pas encore ; avant la réception solennelle, le candidat était obligé d'acheter le métier du roi ou du seigneur (2). En retour, une fois reçus, les maîtres devenaient des privilégiés, souvent d'exigeants despotes ; ainsi ils avaient interdit la fabrication hors de leurs villes ; par des règlements minutieux ils avaient égalisé la situation des maîtres, empêché la concurrence, maintenu le niveau de la fabrication. A Saint-Omer, défense était faite aux gens de métier de se réunir, de convenir d'un règlement, de porter des armes, d'avoir leurs outils sauf en allant au travail ; ce sous peine d'amendes énormes, sans compter la perte du métier, la prison, le bannissement. Les bourgeois de Saint-Omer avaient fondé une caste, en décidant que, pour entrer en apprentissage, il faudrait être bourgeois ou fils de bourgeois, payer une redevance à la ville ; en ordonnant qu'il n'y aurait qu'un apprenti par homme de métier (3).

Dans les cités républicaines d'Italie, les corporations devinrent la base de l'organisation politique ; elles s'emparèrent du pouvoir et même, dans certaines villes, exclurent les nobles. A Florence, pour conserver quelques droits, les nobles durent briguer l'honneur d'être inscrits soit dans *l'art* des lainiers, soit dans celui des cardeurs. On en arriva même à infliger la noblesse, comme un déshonneur, pour exclure certains citoyens des charges publiques (4).

En Flandre, les grandes *guildes* s'arrogèrent un pouvoir souverain ; elles exclurent les petites de toute participation au gouvernement, tandis qu'au contraire leurs membres, revêtus de la pourpre, avaient la haute main dans l'Etat (5).

Mais partout où le régime féodal était en vigueur, les cor-

(1) Tourmagne. *Hist, du servage*. 284-401.
(2) *Ibid.*, 285.
(3) A. Giry. *Histoire de la ville de Saint-Omer*. 346-347-349.
(4) Cibrario. *Loc. cit.*, 98.
(5) Erskine. *Democracy in Europe*. II, 17.

porations restaient soumises au suzerain, dont les officiers prélevaient le cens et les redevances, les taxes de justice, de réception, même une partie des amendes. Ces officiers avaient le droit de saisir les marchandises, d'emprisonner les délinquants, même d'interdire le métier et de démolir les boutiques ; enfin c'était eux qui nommaient les prud'hommes (1).

Toutes ces gênes étaient comme la rançon du monopole concédé par privilège aux corporations. Celles-ci s'étaient d'elles-mêmes imposé d'autres entraves par les règlements minutieux, qu'elles avaient adoptés et qui s'efforçaient de déterminer, une fois pour toutes, comme en Chine, la qualité et la quantité de la matière industriellement employée, le poids, la forme et le mode de fabrication des produits, etc. (2). A Abbeville, par exemple, toute pièce de drap jugée défectueuse était brûlée à l'échevinage, au son des cloches, et l'ouvrier qui l'avait fabriquée était banni pour un an et un jour (3). Dans la hiérarchie étagée du moyen âge, chacun était opprimé d'un côté, oppresseur de l'autre ; c'était l'atmosphère ambiante, le milieu général, qui, par toute l'Europe, avait inspiré aux corporations leurs règlements restrictifs et vexatoires.

En France, quand la royauté eut réussi à se subordonner la noblesse, elle étendit sa domination sur les métiers. Charles VI cassa les maîtres des corporations et mit les artisans sous la garde du prévôt de Paris ; les métiers de Rouen, d'Amiens, etc., etc., subirent le même sort ; néanmoins, à la condition d'obéir, les corporations conservèrent encore leur organisation et leurs privilèges industriels (4). Seulement le gouvernement du roi, tout en tolérant les règle-

(1) Tourmagne. *Loc. cit.*, 285.

(2) *Ibid.*, 286.

(3) E. de Préville. Mémoires concernant les marchands de Rouen, t, I, 266.

(4) Tourmagne. *Loc. cit.*, 293.

ments intérieurs des métiers, se réserva le droit de les modifier et souvent il en aggrava le caractère tyrannique en ce qui concernait la fabrication. Colbert surtout commit en ce genre nombre de méfaits. En 1676, ce ministre, réputé grand, signa un règlement, destiné aux ouvriers en toile de Rouen, et par lequel il déterminait le nombre des fils, que devaient avoir les métiers ainsi que la longueur des pièces : en même temps il interdisait de dévider du gros fil avec du menu ; voulait que toutes les toiles portassent la marque du lieu de fabrication ; ordonnait au commis de visite de couper à la longueur réglementaire les pièces, qui la dépasseraient, et soumettait les marchands et ouvriers aux inspections des jurés et commis(1). Colbert veilla à ce que chaque manufacture eut un règlement analogue, déterminant pour chaque étoffe, la longueur et la largeur de la pièce, le nombre des fils, la qualité des matières, le mode de fabrication (2). Les marchands et négociants ne pouvaient fermer leurs ballots qu'après en avoir donné avis aux inspecteurs, etc. (3). De fortes amendes servaient de sanction à tous ces règlements vexatoires. En même temps et de par leur bon plaisir, le roi Henri IV d'abord, ses successeurs ensuite, avaient établi, malgré les réclamations des métiers, des ateliers libres dans le rez-de-chaussée du Louvre. Dans ce lieu d'asile, on pouvait essayer quelques innovations, mais non loin de l'œil du maître (4).

Avec ce régime peu favorable aux progrès, mais qui garantissait le bien-être aux maîtres artisans et même aux simples compagnons du travail, les ateliers s'étaient multipliés. Sous saint Louis, il existait à Paris plus de 150 corps

(1) Statuts, ordonnances et règlements, etc., pour la ville de Rouen.

(2) Tourmagne. *Loc. cit.*, 398.

(3) *Statuts, ordonnances*, etc. (Rouen).

(4) Tourmagne. *oc. Lcit.*, 397.

de métiers; à Londres, l'industrie lainière était très florissante (1). La ville de Provins possédait 3,000 métiers et fabriquait annuellement 60.000 pièces d'étoffe, soit 1,200.000 aunes (2). Quand les Anglais s'emparèrent de Caen, au XIVe siècle, ils y trouvèrent 40.000 pièces de riches étoffes (3). Dans les Flandres, il y eut, dès le XIIIe siècle, de célèbres manufactures de drap et de tapisseries de haute-lice, etc. (4). En Italie, presque toutes les villes étaient manufacturières. Aux XIIIe et XIVe siècle, l'art de la laine florissait à Bologne, à Vérone, à Padoue, surtout à Florence. Les draps fins de France, de Flandre, du Brabant, auxquels on ne savait pas donner la dernière main dans leurs pays d'origine, étaient apportés à Florence où on les tondait et reteignait pour les revendre ensuite en Italie et au-delà des Alpes (5). En 1338, il existait à Florence deux cents manufactures de drap, qui fabriquaient par an, de 70,000 à 80,000 pièces, valant plus de 200.000 florins (25.017.840 fr.). La main d'œuvre absorbait le tiers de cette somme et plus de 30,000 personnes vivaient de cette industrie lucrative (6). Une autre industrie, celle de la soie, s'introduisit tardivement dans le monde médioéval. Pourtant l'antiquité avait connu la soie, que l'Orient envoyait en Europe par l'intermédiaire des caravanes; mais ce furent seulement les Arabes, qui importèrent l'industrie séricicole en Espagne, d'où elle gagna la Sicile et la haute Italie. Elle ne s'y naturalisa qu'avec peine et le plus ancien matricule des ouvriers en soie ne date, à Florence, que de 1225 (7). Dans toute l'Europe, ce furent sur-

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 255.
(2) O. Noël. *Loc. cit.*, t. I, 227.
(3) E. de Préville. *Loc. cit.*, 264.
(4) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 254.
(5) *Ibid.*, II, 253.
(6) *Ibid.*, II, 254.
(7) *Ibid.*, II, 254-255.

tout les étoffes de laine, que fabriqua la tisseranderie du Moyen âge ; ce fut l'art de teindre ces étoffes, qui occupa particulièrement les *métiers* d'Italie et enrichit leurs cités républicaines.

Toute cette industrie médioévale grandit peu à peu et corrélativement donna lieu à un mouvement commercial considérable. Ce mouvement, nous avons à l'étudier, à en signaler les conséquences politiques, sociales, morales, enfin à le relier au développement de l'industrie et du commerce dans les temps modernes.

CHAPITRE XIX

LE COMMERCE MÉDIOÉVAL ET SON EXPANSION MODERNE

SOMMAIRE

A. *Le commerce médioéval.*

I. *Les entraves du commerce.* — Réglementation, ordonnances et privilèges — Spécialisation des métiers. — Tarifs des prix et salaires. — Les ordonnances royales. — Péages seigneuriaux et banditisme. — Les guidages. — Imperfection de la navigation. — Piraterie. — Monopoles restrictifs. — Egoïsme commercial. — II. *Extension du commerce médioéval.* — Activité commerciale. — Ligue hanséatique. — La charte de Jean sans Terre. — Liberté commerciale en Angleterre. — Protectionnisme féroce des Anglais. — Grand développement industriel. — Cités commerçantes de l'Italie — Surproduction. — Recherche de débouchés. — Comptoirs et traités commerciaux des villes italiennes. — Activité industrielle et commerciale de Florence. — Infériorité de la France. — Fortune commerciale de Jacques Cœur. — Les foires et leur organisation. — Le commerce maritime et son champ d'action. — *Les lettres de sauveté.* — La Ligue hanséatique et la piraterie. — Le *Consulat de la mer* et les *Rôles d'Oléron.* — Le *Code de Wisby.*

B. *Le commerce dans les temps modernes.*

III. *Survivance de l'esprit médioéval.* — Opulence de l'aristocratie commerciale. — Vraies causes de la Renaissance. — Prohibitions protectionnistes. — Le Colbertisme. — IV. *Les expéditions maritimes.* — Progrès de la navigation. — Le gouvernail, la boussole. — L'astrolabe de la mer. — Découverte de l'Amérique. — Les grands navigateurs. V. *Les colonies.* — Férocité des colonisateurs européens. — Formule de prise de possession. — Les *conquistadores* jugés par Montaigne. — Confiscation des colonies par la métropole. — Atroce exploitation des Indiens d'Amérique. — La traite des noirs. — VI. *Les grandes compagnies.* — *Conquistadores* en chambre. — Compagnies des Indes. — Avidité et démoralisation. — Renaissance contemporaine des grandes compagnies.

C. *Genèse de l'esprit mercantile moderne.*

Du servage aux communes. — L'influence de l'argent. — Conséquences de la découverte de l'Amérique. — Les zones de pillage. — Exploitation métropolitaine des colonies. — Les Etats rentiers et leur décadence.

A. Le commerce médioéval.

I. *Les entraves du commerce.*

L'industrie médioévale, dont nous avons étudié l'organisation dans le précédent chapitre, était de la petite industrie et le plus souvent elle ne se séparait pas du commerce ; longtemps les maîtres des métiers furent producteurs et marchands à la fois. Le commerce n'était donc pas plus libre que l'industrie. Les règlements interieurs des corporations d'abord, les ordonnances royales ensuite garrottaient, entravaient aussi bien la vente des produits que leur fabrication. Chaque métier avait ses privilèges et en était fort jaloux. Il était ordonné d'attendre les chalands dans sa boutique, interdit de les appeler et de les détourner de la boutique du voisin. Un métier ne devait jamais empiéter sur un autre. Les forgerons n'avaient pas le droit de fabriquer une clé, ni les merciers de la vendre ; c'était là des privilèges appartenant aux seuls serruriers. Interdiction aux tailleurs de raccommoder des habits et aux fripiers d'en faire de neufs, etc. (1).

Souvent les ordonnances royales firent bon marché de ces règlements et privilèges, mais en les remplaçant par d'autres entraves. Ainsi une ordonnance du roi Jean (1351) fixe le taux de tous les salaires et le prix de vente de tous les produits. Les ouvrières à la journée devront, aux termes de cette ordonnance, être nourries et payées six deniers par jour ; les chambrières toucheront pour leurs gages trente sous par an. Le prix d'une paire de souliers sera de quatre deniers, etc., mais, d'autre part, l'ordonnance faisait litière des règlements, qui régissaient les corporations : le nombre des apprentis cessait d'être limité ; tout le monde était libre

(1) Tourmagne. *Loc. cit.*, 286.

de travailler, à la seule condition que « l'œuvre fut bonne, loyale, et déclarée telle par les prud'hommes nommés aux choix du prévôt. Les marchands forains pouvaient vendre en ville « sans être critiqués par les corps de métiers » (1). Au total, c'était un ensemble de mesures révolutionnaires, entravant d'un côté, délivrant de l'autre. D'autres ordonnances royales étaient purement tutélaires ; ainsi Philippe le Bel décide : « qu'on ne pourra, même pour le roy, prendre des bestes de labour, ni démonter les marchands, ni arrester autres personnes allant à leurs affaires par terre ou par mer. Il est defendu d'arrester et décharger bestes, charrettes ou autres voitures par terre ou par eau. On ne peut prendre beste ou voiture louée et allant prendre sa charge « (2).

D'un pays à un autre, le commerce et les transports se faisaient surtout par terre et avec mille gênes et périls. De nombreux péages barraient les routes terrestres et fluviales ; surtout on était exposé aux vexations et exactions des seigneurs ainsi qu'aux attaques des bandits. Il fallait préparer les voies par des conventions et voyager en caravane. A cet effet les marchands se constituaient en compagnies régies par des règlements ; puis leurs diverses compagnies s'unissaient et mandaient des envoyés aux princes et barons, dont elles devaient traverser le territoire. On convenait moyennant finance, que les routes seraient purgées des malfaiteurs, que les ballots de marchandises ne seraient pas ouverts ; qu'en cas d'un acte coupable commis par un des voyageurs les autres n'en seraient pas responsables ; que les contestations seraient jugées le jour même et sommairement ; on réglait le taux des péages et la nature de la monnaie, qui servirait à les acquitter. Ce genre de convention s'appelait *sauf-conduit* ou *guidage* (3). Néanmoins des escortes

(1) Tourmagne. *Loc. cit.*, 291.
(2) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 252.
(3) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 256-257.

armées étaient souvent nécessaires et dans les villes franches, il fallait payer des *droits* dits d'*étape* (1).

Les mers n'étaient pas plus sûres que la terre, même en dehors de l'état de guerre. D'abord la navigation était dangereuse en elle-même, à cause de la faiblesse des navires, de leur mauvaise construction, de l'ignorance des navigateurs, de la rareté des balises et des phares. Ce fut un événement, quand Charlemagne réédifia l'ancien phare romain de Boulogne. Puis la piraterie était très florissante ; les Scandinaves au nord, les Barbaresques au sud, en faisaient métier. Un roi de Norwège, Haquin, avait partagé son royaume en districts d'armements pour la piraterie (2). En 841, le Danois Oscher brûla et pilla la ville de Rouen (3). La navigation des fleuves était interceptée par des machines à fleur d'eau destinées à arrêter les navires normands (4). Même au xve siècle, les rois d'Angleterre ne pouvaient obtenir que les pirates anglais reconnussent leur souveraineté (5).

Un navire avait-il échappé à tous ces dangers ? Il trouvait dans les ports mêmes des monopoles restrictifs. Ainsi, en vertu d'une charte octroyée, en 1150, les bourgeois de Rouen avaient le monopole de l'exportation des vins de France par la mer et la Seine ou réciproquement (6). A Rouen seulement, on pouvait équiper des navires pour l'Irlande et ceux qui en revenaient, devaient débarquer à Rouen, dès qu'ils avaient dépassé la pointe de Guernesey (7). Entre les villes de Paris et Rouen, il y avait des conventions commerciales ; mais aux yeux de la Compagnie normande,

(1) Ch. Vogel. Puissances coloniales, etc., t. I, 47.
(2) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 46.
(3) *Ibid.*, I, 43.
(4) E. de Préville. *Loc. cit.*, I. 45.
(5) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 251.
(6) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 108.
(7) *Ibid.*, 109.

tous ceux qui n'étaient pas bourgeois de Paris ou de Rouen étaient des étrangers (1). Suivant un mot de Louis XI, la Seine était « la grande rue de Paris, de Rouen et du Havre (2) », mais pas pour les étrangers, qui ne pouvaient mettre leurs marchandises à couvert dans la ville de Rouen, ni remonter ou descendre la Seine en passant devant la cité. Enfin, aucun navire ne devait charger à Rouen sans l'intermédiaire des mariniers de cette ville à peine de confiscation (3).

Cet égoïsme commercial était général. A Venise, tout artisan, qui entretenait des relations avec les nations voisines, commettait un crime de lèse patrie et des crieurs publics défendaient de commercer avec tel ou tel pays (4). Je cite ces quelques faits simplement à titre d'exemple.

II. *L'extension du commerce médioéval.*

Néanmoins et en dépit de tant d'entraves, le mouvement commercial était actif par toute l'Europe, à cause surtout de l'émancipation des communes et des villes libres, qui, n'ayant guère d'autres ressources que celles de l'industrie et du commerce, triomphaient de tous les obstacles, rivalisaient entre elles, arrachaient aux princes les garanties indispensables, parfois s'alliaient pour donner sécurité à leur commerce, comme le firent, au XIII[e] siècle, Brême, Hambourg et Lubeck, en formant la ligue *hanséatique* ou la *hanse germanique*. En 1215, la Grande Charte de Jean sans Terre donnait aux marchands anglais la liberté de quitter l'Angleterre, d'y rentrer, d'y circuler, d'y voyager par terre et par eau, d'y acheter et vendre, sans payer de

(1) E. de Préville. *Loc. cit.*, 229.
(2) O. Noël. *Hist. du commerce du monde*. II. 75.
(3) E. de Préville. *Loc. cit.*, I. 194-195.
(4) O. Noël. *Loc. cit.*, t. 204-205.

taxes (1). Jusqu'alors, l'Angleterre avait été un pays pastoral et agricole, très peu commerçant. Elle débuta par l'industrie lainière, que lui enseignèrent des ouvriers flamands (2) et progressa vite dans cette voie parce que, chez elle comme en Hollande, le commerce intérieur était libre, ce qui était alors tout à fait exceptionnel en Europe (3). Londres devint vite une ville riche et l'on créa, en Angleterre, ce qu'on appelait des « villes d'étape », c'est-à-dire des entrepôts; aussi les marchands, surtout d'Allemagne, affluèrent dans les ports (4). En même temps, les Anglais fondaient des comptoirs sur le continent (5). Mais les commerçants anglais entendaient bien que la liberté fut à leur seul usage ; ils étaient de féroces protectionnistes. Leurs corporations persécutaient les artisans du continent assez osés pour s'établir dans leur voisinage et elles faisaient édicter des ordonnances prohibitrices contre leurs rivaux du dehors. Edouard III alla jusqu'à défendre à ses sujets de se vêtir avec des étoffes étrangères (6). C'est que partout on avait à lutter contre la concurrence ; car partout l'industrie se développait. Au XIV[e] siècle, les Basques, les Portugais, les Catalans devinrent des industriels et des commerçants actifs (7). Bysance elle-même était un grand centre industriel, où l'on fabriquait des étoffes de luxe et qui commerçait avec les pays slaves et l'Allemagne par l'intermédiaire des Bulgares et des Hongrois (8). Les principales cités commerçantes d'Italie avaient à Constantinople des terrains, des magasins, des fabriques, des ports ; aussi fournirent-elles avec empressement aux Croi-

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 236.
(2) Ch. Vogel. *Loc. cit.*, I. 46.
(3) *Ibid.*, I, 57.
(4) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 235.
(5) *Ibid.*, 238-239.
(6) *Ibid.* I, 241.
(7) Ch. Vogel. *Loc. cit.*, I, 46. — O. Noël. 146-147.
(8) *Ibid.*, I, 149.

sés des vaisseaux qui revenaient chargés d'épices et d'étoffes, qui même rapportaient des procédés industriels (1). Ce fut surtout de cette facon pratique, que l'Italie concourut au grand mouvement des Croisades : elle s'y enrichit et, plus tard, lui paya un tribut littéraire et peu coûteux en publiant la *Gerusalemme Liberata*.

C'est que, peu à peu et malgré toutes les gênes, l'industrie médioévale finit par tomber dans la surproduction ; les marchés intérieurs ne lui suffirent plus ; à tout prix, il fallut s'ouvrir des débouchés lointains. Les cités industrielles de l'Italie surtout se lancèrent dans cette voie. En 1157, en pleine folie des Croisades, Pise entretenait d'amicales relations avec Tunis et même concluait avec elle des conventions commerciales. L'émir Abd-Allah écrit, à cette date, en termes très amicaux, une lettre adressée à l'archevêque de Pise ; il lui envoie ses saluts les plus affectueux non seulement pour lui, mais aussi pour les grands et les petits ; pour tout le peuple pisan ; il lui annonce la réduction de certains droits, l'abolition de certains autres ; déclare que désormais tout esclave pisan sera racheté par ses soins et renvoyé à Pise, etc., etc. (2).

Venise, elle, était plus commerçante qu'industrielle ; mais toute sa politique avait le gain pour mobile. Dès le VIe siècle, elle allait chercher dans les ports de l'Empire grec les produits de l'Orient, les épices, les tissus d'or et de soie, la pourpre, les peaux teintes, les perles et joyaux, qui arrivaient de l'Inde et de la Chine. Tantôt par force, tantôt par adresse, elle arrachait ou obtenait des franchises, des privilèges, de Bysance, de l'Arménie, des Sarrasins, de la Hongrie, des villes de l'Allemagne et de l'Italie. Partout elle avait des consuls. Elle acquit la Crète, l'Eubée, nombre d'îles de l'Archipel, les meilleurs ports de la Thrace et de la mer Noire (3).

(1) O. Noël. I, 151-153.
(2) *Ibid.*, t. I, 192-193.
(3) *Ibid.*, t. II, 239-242.

Au XIVe siècle, Venise expédiait annuellement sept flottes pour protéger son commerce. L'une d'elles allait à Bruges, en touchant en Espagne, en Portugal, en France. Elle emportait des étoffes de soie et d'or (1).

Gênes et Florence rivalisaient avec Venise. Gênes obtenait, en 1104, du roi Baudoin le tiers des revenus de Césarée d'Assur, d'Ascalon. A Constantinople, les Génois possédaient des palais, des comptoirs, des églises, des bains, etc. ; mais ils y devaient acquitter un droit de 4 0/0. Au XIIe siècle, ils s'établirent en Arménie. A la fin du XIIIe siècle, ils avaient acheté aux Tartares de Crimée un petit coin de terre pour y bâtir une factorerie ; mais peu à peu ils devinrent les maîtres du pays et instituèrent un grand commerce de grains, de peaux, de laine, de salaisons, d'alun, de sel, de bois de construction. Des caravanes d'Astrakan leur apportaient les marchandises de l'Inde. Comme les Vénitiens, et les Catalans, les Génois faisaient aussi un grand commerce d'esclaves. Ils avaient des établissements en Egypte, en Syrie ; leurs navires couraient la Méditerranée, la mer Noire, même la grande mer. Leurs banquiers acceptaient à Gènes de l'argent pour en payer à Beyrouth l'équivalent en monnaie du pays. Ils fondaient aussi des sociétés de commerce, à la mode grecque ; l'un des associés fournissait les deux tiers du capital engagé ; l'autre un tiers seulement et son travail (2).

Florence ne le cédait ni à Venise, ni à Gênes. Comme nous l'avons vu, c'était une cité industrielle, mais elle fut aussi la patrie des grands banquiers. En 1422, son capital circulant était évalué à deux millions de florins, déduction faite de la valeur des marchandises. Son histoire extérieure consiste essentiellement en une suite de guerres inspirées par des intérêts commerciaux et finissant par des traités

(1) E. de Préville. *Loc. cit.*, I. 246-247.
(2) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 242.

de commerce avantageux. La puissance, l'autorité, la prospérité de Florence avaient l'argent pour base et pour unique but (1). Aussi la République périt, quand la découverte de l'Amérique, celle du Cap de Bonne-Espérance, etc., changèrent la direction du commerce universel (2).

Pise, aujourd'hui ville d'hiver à peu près morte, fut aussi pendant les XIe et XIIe siècles une puissance. Pour commercer plus avantageusement, elle conquit la Corse, les îles Baléares, la moitié de la Sardaigne ; elle eut des comptoirs à Antioche, à Laodicée, à Tyr, etc. (3).

Durant le Moyen âge, la France commerciale et industrielle fut éclipsée au Nord par les Flamands ; au sud, par les Italiens. Elle était moins avancée au point de vue industriel et politiquement plus enchaînée. Longtemps, la ville de Marseille entretint, seule, des relations avec le Levant (4). Les métiers ne travaillaient guère que pour la consommation intérieure et il faut arriver au XVe siècle pour voir un Jacques Cœur, d'abord simple marchand, devenir grand armateur, opulent banquier, argentier du roi Charles VII, à qui il prête 400000 mille livres (douze à quinze millions de notre monnaie), propriétaire de mines d'argent et de plomb et les faisant exploiter par des ouvriers, qu'il loge et nourrit, équipant à ses frais une douzaine de galères, qui, chargées de draps et d'objets manufacturés, s'en vont les vendre ou échanger en Afrique, dans l'Orient, à Alexandrie (5).

L'exemple de ce grand manieur d'argent et d'affaires contribue à prouver qu'au Moyen âge, bien plus encore que de nos jours, les grosses fortunes se créaient surtout par les spéculations financières ou par le grand commerce extérieur. A l'intérieur l'organisation étroite des corporations permet-

(1) Bella-Duffy. *Tuscan Republics*, 246.
(2) *Ibid.*, 246.
(3) Cibrario. *Loc. cit.*, t. II, 248.
(4) Ch. Vogel. *Loc. cit.*, I, 46.
(5) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 216-218.

tait difficilement aux maîtres d'amasser de grosses fortunes. Ce n'était guère que par les foires, qu'ils pouvaient élargir un peu le champ de leurs affaires. Aussi ces foires étaient-elles nombreuses et très fréquentées. Elles dataient de loin, certainement de marchés fixes, fondés pendant la période barbare et même sauvage. Rome les agrandit en fondant des *emporia* à Arles, Narbonne, Bordeaux, Lyon, etc., (1). Pendant toute la durée de l'Empire, le commerce fut actif dans la Gaule ; il s'agissait d'alimenter l'Italie et surtout Rome. Par les fleuves et le portage, les marchandises passaient sans peine d'un bassin fluvial à l'autre et circulaient rapidement. Strabon déclare, qu'il est tenté de voir dans l'heureuse distribution des cours d'eau de la Gaule un plan de la Providence, qui a voulu faciliter le commerce (2). D'après le même auteur, des chargements venant de Marseille remontaient le Rhône et la Saône, gagnaient la Seine par terre, puis étaient embarqués pour l'Angleterre (3).

Les foires du Moyen âge ressuscitèrent quelque chose de ce grand mouvement. Les marchandises nationales, celles débarquées dans les ports, s'acheminaient par les fleuves ou par caravanes jusqu'aux foires célèbres. Les six foires de Champagne et celles de Tarascon, Beaucaire, Marseille étaient fameuses. Toutes étaient accompagnées de fêtes et de cérémonies religieuses. Soigneusement organisées, elles avaient leurs grands-maîtres ou baillis, leurs clercs des foires, leurs lieutenants des gardes, leurs notaires, prévôts, receveurs, mesureurs, changeurs, etc. (4).

Nous avons déjà vu qu'en certains pays barbares, notamment en Kabylie, à Madagascar, l'honnêteté dans les tran-

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 84.
(2) Strabon. Liv. IV, ch. I, par. 2. 14.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 83.
(4) *Ibid.*, I, 220-223.

sactions, le bon ordre, la bonne foi sont particulièrement obligatoires dans les marchés ; l'opinion publique voulait qu'il en fut de même dans les foires médioévales : y manquer à ses engagements était le comble du déshonneur (1). Une ou deux fois par an, les princes, les barons, les bourgeois riches, faisaient le gros de leurs achats dans ces foires où les prix étaient moins élevés que dans les boutiques : il s'y produisait donc un énorme mouvement d'affaires (2) ; aussi les autorités laïques et religieuses s'efforçaient-elles d'y faciliter et d'y protéger les transactions, à leur grand bénéfice d'ailleurs ; car on y devait acquitter diverses taxes fructueuses. En 629, le roi Dagobert fonda une foire annuelle à Saint-Denis pour être agréable à l'Abbaye, à laquelle il abandonna les droits et tonlieux (3). Charlemagne, lui, organisa un grand système de foires en Allemagne, à Hambourg, Magdebourg, Erfurt, Ratisbonne, surtout à Aix-la-Chapelle (4). Plus tard l'Allemagne devint très industrielle et très commerçante ; des *hanses* ou société marchandes s'y fondèrent, obtinrent des privilèges, puis s'unirent en une grande et puissante association fermée (5), la célèbre ligue Hanséatique, qui, fondée, en 1239, par Hambourg Brême et Lubeck contre les pirates danois, finit par englober 85 villes et constituer une république commerciale ayant des princes à son service (6).

Le grand commerce, du moins le commerce aventureux, celui qui avait les attraits du jeu, car il pouvait rapidement enrichir, était le commerce maritine. Son champ d'action était pourtant assez restreint : car il se limitait à peu près au littoral d'Europe et à celui de la Méditerranée. Les navires

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 251.
(2) *Ibid.*, II, 251.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I. 124.
(4) *Ibid.*, I, 126.
(5) *Ibid.*, I, 245-446.
(6) Y. Guyot. *Economie politique*, 442.

étaient alors de faible tonnage. Ainsi quand Bethencourt partit pour coloniser les Canaries, il s'embarqua avec 160 amis et vassaux, dont 23 femmes et enfants sur un navire de 80 tonneaux et une *balingére* de 45 tonneaux (1). Pourtant, à l'époque des Croisades, Marseille armait déjà des tartanes à deux ou trois ponts et jaugeant cinq à six cents tonneaux (2).

C'était surtout avec les ports méditerranéens de l'Afrique du nord et de l'Asie Mineure, que commerçaient les navires Européens. Benjamin de Tudèle rapporte avoir vu à Alexandrie les marchands de 28 pays d'Europe (3). Les pays commerçants de l'Europe avaient, dans les contrées musulmanes, des consuls et des *foudouks,* c'est-à-dire des entrepôts placés sous la direction exclusive des consuls étrangers. Par la mer Rouge, des bâtiments gagnaient Aden, point où ils trouvaient de grands navires indiens et qu'ils ne dépassaient jamais (4). Le plus grand danger, qu'eussent à courir les navires marchands du Moyen âge, était la rencontre des pirates. On s'assurait parfois contre ce risque en achetant des *lettres de sauveté* (5); mais il en aurait fallu de tous les pays. Hambourg, Lübeck et Brême firent mieux en s'associant et formant la *Ligue hanséatique*, qui mit à la raison le Danemarck, dont le roi vivait surtout de la part de profit que lui faisaient ses écumeurs de mer. La *Hanse* décida, que tout navire, attaquant un vaisseau quelconque des confédérés, serait traité en pirate par leurs flottes et réussit assez promptement à purger de corsaires les mers où elle commerçait (6).

En même temps, une législation maritime internationale

(1) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 321.

(2) J. de Bethencourt. *Le Canarien*, etc. Introduc. LIII (Édition G. Gravier.)

(3) O. Noël. *Loc. cit.*, I, 157.

(4) *Ibid.*, 155-156.

(5) *Ibid.*, 166-167.

(6) *Ibid.*, 262.

s'était peu à peu établie ; ses articles étaient des coutumes, que la nécessité avait dictées et qui finalement, réunies en deux corps de lois, constituèrent le Droit maritime de l'Europe, c'étaient le *Consulat de la mer* et les *Rôles d'Oléron.*

D'après ces coutumes acceptées d'un commun consentement, on devait, dans toute contestation entre négociants, juger sommairement, sans inutiles formalités, en n'ayant égard qu'à la vérité des faits. Les *Rôles d'Oléron* régissaient la France, sauf la Provence, le Languedoc, et en outre la Flandre, l'Angleterre, les Pays-Bas, les villes les plus commerçantes de la Baltique et une partie des royaumes scandinaves. Les Consuls de mer étaient des juges choisis parmi les principaux négociants et chargés de décider promptement et sans formalités (1). En même temps un règlement appelé le *Code de Wisby* et accepté par beaucoup de nations, surtout celles du nord, déterminait minutieusement tout ce qui concernait le recrutement des équipages, leurs devoirs, leurs droits, l'autorité du commandant, la discipline. Le pouvoir du patron n'était pas sans bornes ; ses droits et devoirs étaient bien définis ; ainsi, avant d'appareiller, il était tenu de prendre l'avis de son équipage, qui décidait à la majorité des voix la question de savoir si le temps était favorable ou non (Art. 16). Des secours étaient dûs aux matelots blessés au cours de leur service ; des secours et leur salaire, à ceux qui tombaient malades à bord (Art. 20-21), etc. (2). En somme un certain esprit familial régnait ou au moins devait régner entre tous les individus composant un équipage. Ces règlements rappellent, avec une moindre rigueur, ceux des métiers, et leurs rédacteurs ont dû s'inspirer de ces derniers. Nos lois actuelles sont certainement plus égalitaires que celles du Moyen âge ; mais il règne parfois dans celles-ci un esprit de cordialité et de bonhomie qui a disparu de nos mœurs.

(1) Cibrario. *Loc. cit.*, II, 237-238-239.
(2) O. Noël. *Loc cit.*, I, 321 (note).

B. Le commerce dans les temps modernes.

III. *La survivance de l'esprit médioéval.*

On est convenu d'arrêter la période médioévale à la prise de Constantinople par les Turcs (1453) et en effet, à partir de cette date, certaines transformations se préparèrent en Europe ; d'abord parce que les débouchés commerciaux en Orient se restreignirent, et qu'il fallut songer à les remplacer ; puis, parce que des milliers de lettrés, d'artistes, d'ouvriers habiles émigrèrent dans les Etats chrétiens et y vulgarisèrent les traditions et les idées de l'antiquité gréco-romaine ; surtout, parce que, durant les siècles précédents, le Moyen âge lui-même s'était lentement modifié par l'émancipation des Communes, par le graduel développement de l'industrie et du commerce, surtout du grand commerce maritime. La rapide fortune d'un Jacques Cœur, par exemple, peut être considérée comme un signe précurseur ; elle eut certainement été impossible sous les Mérovingiens. A la fin du XVe siècle, si on en croit Sismondi, le capital productif de l'Italie égalait, à lui seul, celui de tous les États continentaux ; tant l'industrie, la finance, le grand commerce y avaient pris d'extension. Pour la même raison, les capitaux s'y étaient concentrés en un petit nombre de mains ; le nombre des banquiers avait diminué, mais leur richesse était devenue énorme. Les familles du haut commerce et de la haute finance avaient constitué une aristocratie d'argent, qui étalait son faste avec une complaisance orgueilleuse. Les villes italiennes se remplirent de superbes monuments, de palais somptueux. Les riches familles, sorties de l'industrie et de la spéculation, saisissaient toutes les occasions pour faire montre de leur opulence. Quand Laurent de Médicis épousa Clarisse Orsini, la fiancée reçut cinquante bagues, dont le prix variait de dix à cinquante et même soixante ducats, c'est-

à-dire de 500 à 6000 francs de notre monnaie ; parmi les objets de la corbeille nuptiale, il y avait un missel, qui à lui seul avait coûté 10.000 francs environ. Les noces de Nannina de Médicis avec Ruccellai coûtèrent 6638 florins, c'est-à-dire plusieurs centaines de mille francs (1).

C'est trop exclusivement, qu'on a attribué le grand mouvement artistique et littéraire de la Renaissance à la dispersion dans l'Occident des lettrés et des manuscrits grecs ; les uns et les autres existaient auparavant à Bysance, où les choses de l'esprit étaient plutôt en décadence qu'en progrès. Il est donc permis de croire que, seulement quelques siècles plus tôt, ces stimulants n'auraient pas suffi à secouer l'inertie intellectuelle du Moyen âge, et inversement que les occidentaux du xve et xvie siècle auraient bien fini par aller emprunter à Bysance tout ce qui donna le ton à la Renaissance. C'est que, pour germer, les graines ont besoin d'un sol préparé à les recevoir.

Néanmoins on s'abuserait en supposant, que l'esprit médioéval mourut subitement par son contact plus intime avec la civilisation bysantine. Ainsi, jusqu'à notre grande Révolution, le protectionnisme le plus étroit fut la règle du commerce et de l'industrie aussi bien pour les gouvernés que pour les gouvernants. Sous François Ier, un questionnaire fut adressé par ordre du roi aux principales villes du royaume relativement à la manière de réglementer le commerce étranger. Les marchands de Rouen répondirent à ce questionnaire, en réclamant de nombreuses prohibitions. Selon eux, il fallait : prohiber l'entrée des épiceries et drogues « par autres ports que ceux du pays du roi », prohiber les laines étrangères, prohiber les draps étrangers, chasser les marchands étrangers, ne faire que le commerce de troc sans bourse délier (2). De même la Hollande, devenue une

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 67-70.
(2) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 340-341.

puissance manufacturière et colonisatrice, édicta la peine capitale contre les marins hollandais, qui s'engageraient à l'étranger (1). Entre les divers États européens la rivalité commerciale devint de plus en plus âpre à mesure que grandit le mouvement des affaires, chacun s'ingénia à se défendre par des restrictions nouvelles. Les corporations luttaient entre elles et s'étudiaient à rendre la maîtrise inaccessible à la plupart des artisans. Les provinces françaises s'étaient hérissées de droits de douane intérieurs et Colbert essaya vainement de leur imposer un tarif uniforme. Douze provinces seulement acceptèrent ce tarif. Certaines provinces furent dites « *traitées comme pays étrangers* », auxquels en effet elles furent assimilées pour les taxes à payer (2). Colbert, qui avait d'abord abaissé les taxes douanières et même avait manifesté des velléités de libre échange, finit par être de son temps et se lancer dans la voie du protectionnisme à outrance. Une guerre de tarifs s'engagea avec la Hollande et elle aboutit à la guerre réelle et à tout ce qui s'ensuivit. Car, malgré l'influence pacificatrice, dont on gratifie parfois trop généreusement le commerce international, il suscite trop souvent des luttes sanglantes ; rien n'étant plus féroce que les intérêts mercantiles, menacés ou surexités.

L'ensemble des mesures protectionnistes prises par Colbert, à l'intérieur et aux frontières, est connu sous le nom de Colbertisme ; ce mot représente aujourd'hui le protectionnisme à la fois excessif, aveugle et minutieux ; mais c'est tout simplement la formule de l'esprit médioéval et cet esprit a persisté bien après le célèbre ministre de Louis XIV ; puisque nous le voyons se réveiller de nos jours. Pourtant on n'oserait plus aujourd'hui, comme on le fit en 1694, interdire les boutons d'étoffes de laine et imposer, pour les habits,

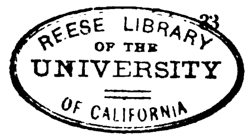
(1) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 227.
(2) *Ibid.*, t. II. 245-246.

des boutons de soie, afin d'ouvrir un débouché aux soieries nationales (1) ; ou bien, comme le raconte Grimm en 1755, prohiber l'usage des toiles peintes, pour aider les manufactures de soie et de laine, et si rigoureusement que le trafic de ces toiles était puni des galères et que les commis avaient ordre d'arracher les robes de toile peinte aux femmes, qui oseraient en porter (2).

IV. *Les expéditions maritimes.*

Grâce au développement du protectionnisme, le commerce entre les diverses nations chrétiennes devint donc de plus en plus difficile. En même temps, à l'abri des tarifs protecteurs, l'industrie se développait dans les Etats jusqu'alors arriérés sous ce rapport. Les manufacturiers flamands et italiens finirent par avoir des rivaux un peu partout ; mais il fallait vendre tous ces produits. Or, l'Orient se fermait à demi ; les Turcs avaient peu à peu dépouillé les Génois et les Vénitiens de leurs possessions. Comme l'amour du gain est beaucoup plus fort que les préjugés religieux, la plupart des Etats chrétiens se mirent à conclure des traités de commerce avec les Turcs (3) ; mais surtout il importait de trouver de nouveaux marchés, et la chose était loin de paraître impossible. Le monde terrestre était encore bien mal connu à la fin du Moyen âge ; en outre, la science de la navigation n'avait guère fait de progrès depuis l'antiquité, sauf cependant que l'on avait appris à connaître l'usage du gouvernail, dont l'invention doit probablement être attribuée aux Chinois (4). En même temps, le système des assurances maritimes, inventé ou conservé en Italie,

(1) Desmaze. *Curiosités des anciennes justices*. 284.
(2) Tourmagne. *Loc. cit.*, 479.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 2,
(4) Ch. Letourneau. *Bull. Soc. d'anthropologie.* 21 juillet 1888.



s'était généralisé (1) et tendait à rendre les armateurs moins timorés. Enfin, l'invention ou l'adoption de la boussole diminuait les dangers de la navigation. Jusqu'alors, on ne pouvait se guider en mer qu'en observant la *tresmontaine* ou *tramontane*, l'étoile polaire. L'usage de la boussole fut aussi emprunté à l'Asie ou plutôt à la Chine ; mais on la connut longtemps avant de s'en servir. En 1218, le cardinal de Vitry en parle dans son *Histoire de Jérusalem*, la décrit et la déclare nécessaire aux marins. A la fin du XII[e] siècle, un écrivain, Guy de Provins, en avait donné une description en vers :

Un art font, qui mentir ne peut,
Par la vertu de la mannète,
Une pierre laide et brunète
Où li fer volontiers se joint
Ont : si esgardent le droit poinct,
Puis qu'une aiguille l'ait touchié,
Et en un festu l'ont fichée
. . . .
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoile, si sans doute,
Que ja por rien ne faussera
Et marinier nul doutera (2)

Mais l'usage de la boussole ne commença à se généraliser que vers la fin du XIV[e] siècle. En 1428, un Florentin, Goro Dati, parle de l'utilité de la boussole et il y joint l'usage d'une horloge pour se rendre compte du nombre de milles parcourus et du point ou l'on se trouve.

Bisogna l'orologio per mirare
Quante ore con un vento sieno andati
E quante miglia per ora arbitrare
E troveran dove sono arrivati (3).

(1) E. de Préville. *Loc. cit.*, I, 347.
(2) Noël. *Loc. cit.*, II, 5.
(3) *Ibid.*, 6.

Enfin, vers la fin du xv[e] siècle, on inventa l'*astrolabe de la mer*, instrument très imparfait encore, mais qui permettait, en s'aidant de tables de déclinaison, de déterminer approximativement les latitudes. Dès lors on fut armé pour la grande navigation et Christophe Colomb pût redécouvrir l'Amérique, où les Scandinaves l'avaient précédé de plusieurs siècles ; puisque, en dehors même du témoignage très précis de leurs *sagas*, on a trouvé, près des chutes du Potomac, une inscription tumulaire runique, datée de 1051, et des pièces bysantines. Voici le texte de cette inscription : « Ici repose Syasi la Blonde, de l'Islande orientale, veuve de Kjoldr, sœur de Thorgr par son père, âgée de vingt-cinq ans. Que Dieu lui fasse grâce » (1).

On sait assez, que la grande découverte de Colomb inspira de nombreux explorateurs, qui se lancèrent à son exemple, sur les mers encore inconnues. Les noms de Jacques Cartier de Vasco de Gama, d'Albuquerque, de Magellan, de tant d'autres sont connus de tout le monde. Dès lors, la navigation cessa définitivement d'être côtière ; l'esprit d'aventure put se donner libre carrière et le monde entier fut livré, comme une proie, aux marchands et aux amateurs de fortunes rapides : ce fut toute une révolution à la fois mentale et commerciale.

V. *Les colonies*

En Europe, les abus de l'esprit mercantile étaient encore réprimés ou prévenus dans une certaine mesure par la grande analogie des mœurs et des institutions, par un développement sensiblement égal de la civilisation, enfin par l'identité des croyances religieuses et la parité des moyens de défense. Dans les pays lointains nouvellement décou-

(1) Paul Gaffarel. *Etude sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb.*

verts au xve et xvie siècle, il en alla tout autrement. Souvent les aventuriers avaient affaire à des sauvages, jamais à des Chrétiens; or, dans l'opinion, dans la morale d'alors, les païens et les idolâtres étaient en dehors de l'humanité. Vis-à-vis d'eux on n'avait aucun devoir ; même on les pouvait tromper, piller, égorger, conquérir en toute sûreté de conscience, pourvu que l'on eut l'arrière-pensée peu gênante de les convertir un jour ou l'autre. L'effroyable conduite des Espagnols en Amérique ne fut que l'exagération de celle de tous les autres découvreurs et colonisateurs européens du temps.

Dans une signification de prise de possession faite, en Amérique, par Alonso d'Ojeda, au nom des rois de Castille et de Léon, on déclare aux indigènes, que Dieu, triple et un, créateur du ciel et de la terre, a confié tous les peuples au pape, que de son côté, le pape fait concession de l'Amérique aux rois de Castille, don Fernand et Isabelle; que les indigènes américains n'ont donc plus qu'à obéir ; que, s'ils le font, sa Majesté castillane sera pour eux pleine de mansuétude ; « Mais, continue l'acte, si vous n'adhérez pas ou si vous différez malicieusement à obéir, alors, avec l'aide du Christ, j'entrerai dans votre pays par force, je vous porterai la guerre avec violence et je vous soumettrai à l'Eglise et au Roi. Je prendrai et je réduirai en esclavage vos femmes et vos enfants pour les vendre ou en disposer autrement selon le bon plaisir de celui qui commande. Je m'emparerai de tous vos biens et vous ferai toute sorte de maux, comme à des sujets rebelles qui refusent leur légitime souverain. Je proteste de plus que l'effusion du sang et les calamités, qui peuvent en résulter, vous seront imputées et non à sa Majesté ni à moi ou aux gentilshommes, qui servent sous mes ordres. Vous ayant à l'instant fait en personne cette déclaration et demande, le notaire ici présent m'en fera une attestation signée en bonne forme » (1).

(1) Herrera. Décade I. Lib.VII,ch. XIV (Cité par O. Noël, t. II. 376.)

Après avoir mis à l'abri par cette curieuse notification leur conscience de chrétiens, les *conquistadores* avaient le champ libre et se conduisaient en conséquence : l'avidité insatiable, la férocité, sans frein, la trahison sans scrupule se pouvaient donner libre carrière ; mais toutes ces atrocités sont trop connues pour y insister. Je me borne à les rappeler et veux simplement citer à leur propos le jugement qu'en portait Montaigne ; « qui meit jamais à tel prix le service de la mercadence et de la trafique ? Tant de villes rasées ; tant de nations exterminées ; tant de millions de peuples passés au fil de l'espée et la plus riche et belle partie du monde bouleversée pour la négociation des perles et du poivre ! Méchaniques victoires ! Jamais l'ambition, jamais les inimitiés publicques ne poulseront les hommes les uns contre les aultres à si horribles hostilités et calamités si misérables » (1). La *mercadence*, comme dit Montaigne, était si bien l'unique préoccupation des conquérants, que, dans le gouvernement et l'administration des nouvelles colonies, tout fut subordonné au profit à réaliser. Pour l'Espagne et pour les autres États colonisateurs, le système colonial consistait seulement à confisquer les colonies au profit de la métropole. Injonction était faite aux colons de faire tout leur commerce d'importation et d'exportation avec la métropole seule. On leur intima défense de créer chez eux certaines industries. Le pays conquis appartenait non à l'État, mais à la Couronne d'Espagne, qui pensait surtout à en exploiter les mines à son profit (2). On revit, mais sur une plus grande échelle, la remise en vigueur du sauvage système minier des Egyptiens, Carthaginois, Romains, etc. En 1504, d'après une lettre de Colomb, les six septièmes de la population d'Hispaniola (Cuba) avaient péri. « Ils tombaient, dit un contemporain, comme moutons atteints de la clavelée » ;

(1) *Essais*. Livre III, ch. VI.
(2) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 131.

ils se laissaient mourir de faim ou se tuaient ; les femmes se faisaient avorter, etc, (1).

On exploitait aussi les indigènes en leur faisant cultiver la terre et, dans ce but, on en vendait, chaque semaine, à raison de deux sous six deniers la pièce. Ces derniers faits se passaient encore près d'un siècle après la conquête et sont racontés par Thomas Gaye (2). Mais, à une date bien plus rapprochée de nous, l'oppression continuait encore, plus hypocrite seulement et sous la forme industrielle. C'est Humboldt qui l'atteste. On commençait par avancer aux Indiens une petite somme, qu'ils dépensaient ordinairement pour s'enivrer. A partir de ce moment, leur qualité de débiteurs en faisait des esclaves. On les enrôlait dans un atelier malsain et clos, où ils travaillaient avec des forçats pour un salaire dérisoire. Défense absolue de sortir. Les malheureux ne voyaient leurs femmes que le dimanche et était fouettés au moindre délit (3).

Sans doute les Espagnols poussèrent toutes ces horreurs à l'extrême ; mais les autres nations européennes se conduisirent à peu près de même. Au Brésil, les Portugais vendaient les marchandises 45 0/0 plus cher que dans la métropole ; autour de leurs mines de diamants, ils avaient créé un désert artificiel de cent lieues de tour (4). Quand il fallut remplacer en Amérique les Indiens exterminés, la traite des nègres vint greffer une abomination nouvelle sur les anciennes. Or, ce système de colonisation, si cela peut s'appeler un système, a duré jusqu'à la fin du siècle dernier. Nous savons, que la guerre américaine de l'Indépendance eut pour cause un règlement anglais, enjoignant aux navires de n'importer que des marchandises anglaises et de débarquer dans des ports anglais toutes leurs mar-

(1) Las Casas-Herrera (Noël, II, 134.)
(2) Noël. *Ibid.*, 132.
(3) Humboldt. *Nouvelle-Espagne,* t. III, 294.
(4) Noël. *Loc. cit.*, t. II, 146-148.

chandises exportées (1). Le vieil esprit colonial, tenant les colonies pour des propriétés à exploiter par la métropole, régnait donc encore, même en Angleterre, il y a un siècle seulement.

VI. *Les grandes compagnies.*

Au système de l'exploitation sans vergogne des colonies par la métropole, qui les considérait comme pays conquis, succéda celui des grandes compagnies commerciales avec privilège. Ce dernier commença à être appliqué au XVI[e] siècle. Ce fut toute une révolution. Dès lors, il ne fut plus nécessaire d'aller soi-même, en personne, risquer sa vie dans les pays lointains, pour bénéficier de leur exploitation. Il suffit d'être capitaliste et de s'intéresser pécuniairement à l'affaire. On se mettait ainsi dans la situation des chevaliers et partisans de l'ancienne Rome, faisant exercer le commerce et l'industrie par des esclaves ou des affranchis; précaution facile, qui leur permettait de toucher les bénéfices d'une besogne à leurs yeux dégradante, sans y salir leurs mains blanches. De même, avec l'organisation des grandes compagnies coloniales, les capitalistes de la métropole confiaient à des sous-ordres le soin de pressurer et d'exploiter la population indigène des colonies ; quant à eux, ils se contentaient de percevoir leurs dividendes : c'étaient des *conquistadores* en chambre.

On débuta par des expéditions mixtes, dont un certain nombre de négociants faisaient les frais et dont le roi désignait ou autorisait le chef. Telle fut, par exemple sous Henri II l'expédition de Villegaignon au Brésil (1555) (2). En 1598, le marquis de la Roche conduisit au Canada une expédition, équipée à frais communs par l'État et divers négociants,

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 186-187.
(2) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 189.

auxquels Henri IV accordait des permissions de commerce (1). Enfin, en 1608, le gouvernement du même monarque concéda à une compagnie française le privilège exclusif du commerce au Canada. La Compagnie fit de mauvaises affaires ; car on n'était pas encore habitué à ce nouveau régime et les commerçants libres respectaient mal le privilège accordé (2). La première grande compagnie sérieusement constituée fut la *Compagnie des Indes occidentales* (1664), à laquelle Colbert donna, pour quarante ans, le privilège exclusif de commercer en Amérique, depuis l'Orénoque jusqu'à Terre-Neuve ; en Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au Cap de Bonne-Espérauce (3). D'autres compagnies françaises furent coup sur coup autorisées, notamment celles du Sénégal et de la Guinée, dont la mission consistait à fournir à leur aînée, la *Compagnie des Indes Occidentales*, par le moyen de la traite, les bras noirs, qui lui étaient nécessaires, et cela à raison d'une modeste prime de treize francs par nègre (4).

En Angleterre, la *Compagnie des Indes orientales* avait été créée dès 1600 (5). En 1602, se fonda, en Hollande, la *Compagnie des Grandes Indes*, à laquelle on accorda les privilèges du commerce au delà du cap Magellan, le droit de paix et de guerre avec les princes orientaux, l'autorisation de construire des forts et de nommer des officiers de police et de justice (6), c'est-à-dire tous les pouvoirs d'un Etat indépendant. Elle en usa largement, conclut des traités avec les princes indiens et guerroya avec les Portugais auxquels elle arracha les Moluques, que François I[er] avait vendues au Portugal pour payer les frais de son couron-

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 193.
(2) *Ibid.*, 195.
(3) *Ibid.*, 199,
(4) *Ibid.*, 200.
(5) *Ibid.*, II, 164.
(6) *Ibid.*, II, 154-155.

nement (1). Cette célèbre Compagnie réussit d'abord brillamment, en grande partie parce qu'elle ne perdit jamais de vue son but commercial et y subordonna ses actes et sa politique, en s'abstenant d'expéditions inutiles et de propagande religieuse (2). De 1603 à 1693, elle tira annuellement de l'Inde un revenu de cent-soixante à cent-vingt millions, et même en 1693 son bénéfice net s'éleva à près de cent millions (3). Mais ce fut par son succès même que cette grande compagnie déclina et périt. La pléthore d'argent est malsaine. Les employés de la Compagnie s'enrichirent trop, trop vite et sans assez regarder aux moyens. A Batavia, le luxe devint excessif et la métropole elle-même subit le contre-coup de la démoralisation coloniale. En 1795, la Compagnie dut procéder à une liquidation ruineuse ; mais son grand succès relatif constitua un précédent des plus fâcheux. L'habitude était prise. Pendant plus d'un siècle les colonies furent exploitées par des compagnies à privilège. Or presque invariablement ces compagnies ont mal fini ; toujours elles ont commis des actes abominables ; pourtant nous en voyons créér encore, simplement parce quelles donnent ou peuvent donner à leurs actionnaires de gros bénéfices au moins pour un temps et que, dans notre morale mercantile, l'argent est comme le feu : il purifie tout. Sous Louis XIV, il fit fléchir jusqu'à l'orgueil nobiliaire et le grand Roi permit à tous nobles et gentilshommes, habitués au Canada, « de faire le commerce tant par mer que par terre sans qu'ils pussent être recherchés ni réputés avoir dérogé » (4). Du XVI[e] au XVIII[e] siècle, le commerce maritime appartint à environ 70 de ces compagnies privilégiées (5), dont la plupart finirent par se ruiner, mais non

(1) O. Noël. *Loc. cit.*
(2) O. Noël. II, 160.
(3) *Ibid.*, 161.
(4) Charlevoix. *Hist. Nouvelle-France* (voyage), t. V. 129.
(5) Yves Guyot. *Economie politique*, 392.

sans avoir exploité à outrance les pays lointains, abandonnés à leur discrétion et commis nombre de méfaits. Ainsi la *Compagnie anglaise des Indes Orientates*, qui avait obtenu le monopole du thé, du sel, de l'opium, du bétel, etc., en usa sans se soucier en rien du sort des populations livrées à son bon plaisir. Ses employés fixaient eux-mêmes les prix, comme l'avaient fait jadis les monarques de l'Inde. Des contrats particuliers étaient concédés à ces employés et souvent ces contrats se négociaient, passaient de main en main avant tout commencement d'exécution, mais avec d'énormes plus-values. La compagnie en arriva à organiser, dans un but de lucre, une famine artificielle, qui, assure-t-on, coûta la vie à un million d'Indiens (1). Tous ces abus et excès eurent leur conséquence ordinaire; il dépravèrent l'administration coloniale, y attirèrent quantité de natures inférieures, la firent mépriser, donnèrent lieu à de scandaleuses fortunes et finalement à la déconfiture de la Compagnie.

Après tous ces essais généralement scandaleux et tous plus ou moins malheureux, le régime des Compagnies semblait à jamais discrédité. Le partage de l'Afrique, auquel nous assistons et qui a mis en rut les mêmes convoitises que celui de l'Amérique, a remis non pas en honneur, mais en activité, ce désastreux système et nous pouvons déjà le voir porter ses fruits ordinaires.

C. Genèse de l'esprit mercantile moderne.

Par sa brièveté même le tableau, que j'ai esquissé dans les deux derniers chapitres, a un bon côté. Il nous permet d'embrasser sans effort la Genèse et l'évolution de l'esprit commercial depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à nos

(1) Karl Marx. *Capital*. Ch. XXXI, 337-338.

jours. Tout d'abord les conquérants germains généralisent le servage industriel et par suite réduisent au minimun les échanges commerciaux. Puis, peu à peu, lentement, après quelques siècles, il se crée une classe d'affranchis, dont le travail industriel est la seule ressource. Ces artisans reconstituent, sous la forme et sous le nom de « métiers », les collèges du Bas-Empire et leurs efforts aboutissent enfin à la fondation des Communes. Avec celles-ci la fabrication industrielle et les échauges se développent beaucoup ; mais le grand commerce, le commerce à l'extérieur, ne prend une certaine extension qu'en Italie et durant les derniers siècles du Moyen âge. Partout cependant la population industrielle et commerciale grandit en nombre, en importance, en richesse ; lentement, mais incessamment, elle sape au pied le régime féodal, grandement secondée en cela par la royauté. Mais la croissante influence de ces nouvelles couches sociales était née de l'argent, de la spéculation industrielle : par ses origines et sa direction, elle resta marquée du sceau mercantile et, cette tare, elle l'a gardée jusqu'à la chute de la féodalité.

La découverte du Nouveau-Monde déchaîna sans mesure l'ardeur mercantile, en offrant à la cupidité un champ d'exploitation en apparence inépuisable ; les résultats moraux et matériels furent affreux ; ce furent l'exaspération des antipathies de race, le massacre des Indiens, les guerres de tarifs et les conflits sanglants (1). On alla jusqu'à déterminer sur le globe des zones de pillage. Ainsi, les rois de France établirent que tout ce qui pourrait être pris au delà du tropique du Cancer et du méridien de l'Ile-de-fer serait « au delà des amitiés », c'est-à-dire ne donnerait lieu à aucuns dommages-intérêts, même pour les puissances amies (XVI[e] siècle) (2). Puis la traite succéda à l'extermination des

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, t. II, 269.
(2) E. de Préville. *Loc. cit.*, t. I, 323.

Indiens d'Amérique ; on s'en alla en Afrique chasser les noirs, comme un gibier. Les profits de ce commerce familièrement dit « de bois d'ébène », ne répugnaient à personne et, au XVIII[e] siècle, Voltaire lui-même possédait une action de 5000 livres sur un bâtiment négrier armé à Nantes (1). En même temps, les métropoles d'Europe se mirent à exploiter sans vergogne leurs colonies. L'Espagne interdisait aux siennes, sous peine de mort, tout commerce avec les étrangers (2). Au Brésil, et en vertu de règlements en bonne forme, les marchands portugais majoraient de 45 0/0 leurs prix de vente (3). Quand les Anglais attaquèrent le Canada, le pillage fut proclamé de droit et les fonctionnaires étaient blâmés seulement alors qu'ils « volaient trop pour leur place » (4). L'Espagne et le Portugal surtout se mirent à mener, aux dépens de leurs colonies, une existence de rentier ; elles crurent, que l'or, signe de la richesse, constituait la richesse elle-même et ne tardèrent pas non seulement à se démoraliser, mais à se ruiner. Peu à peu, leur industrie, leur commerce déclinèrent et leur population diminua. A la fin du XVI[e] siècle, c'était des étrangers, Allemands ou Italiens, pour la plupart, qui fournissaient, non seulement aux colonies mais aussi à la métropole espagnole, les vivres et les vêtements ; les villes étaient dépeuplées et l'on ne pensait plus qu'à vivoter paresseusement avec l'or des mines (5).

En résumé, on s'était ruiné moralement et financièrement pour s'enrichir : l'exemple est instructif et digne d'être cité dans une *Morale en action* à l'usage des peuples, si jamais on en écrit une. Mais notre présent, notre époque contem-

(1) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 203.
(2) Villiaumé. *Econ. polit.* II, 155.
(3) O. Noël. *Loc. cit.*, II, 148.
(4) *Ibid.*, II, 297.
(5) *Ibid.*, II, 130-132-140-142, etc.

poraine, n'est, en définitive, que la floraison de ce long entraînement mercantile, datant des origines de l'histoire moderne, et dont la forme seule a changé. Il nous reste à résumer, dans ses traits principaux, toute l'histoire sociologique de l'évolution commerciale, en disant ce qu'elle a été dans le passé, ce qu'elle devra être dans l'avenir.

CHAPITRE XX

LE PASSÉ ET L'AVENIR DU COMMERCE

Sommaire

I. *L'âge précommercial.* — Absence du commerce dans le clan primitif. — Razzias entre tribus. — II. *Le commerce sauvage.* — Origine des idées d'échange. — Les cadeaux d'hospitalité. — Le commerce par dépôts. — L'industrie développe le commerce. — Premières marchandises. — Influence des commerçants civilisés. — Le marché primitif. — Origine de la monnaie et monnaies primitives. — Révolution morale et sociale causée par la monnaie. — Le prêt et l'usure. – Dissociation du clan. — III. *Le commerce barbare.* — Commerce et piraterie. — Subalternisation des marchands. — Les droits du créancier. — Les lingots monétaires. — Les monnaies proprement dites. — Industrie et commerce barbares. — Généralisation de l'usure par le cheptel. — Le misoxénisme des empires barbares. — Le protectionnisme en Grèce et à Rome. — Les Etats mercantiles. — Origine des Communes et des métiers. — IV. *Le commerce contemporain.* — Lieux communs sur la mission pacifique du commerce. — Enorme développement du commerce et de l'industrie contemporaines. — Conséquences funestes. — Inhumanité industrielle. — Folie protectionniste et besoin de débouchés. — Beaux prétextes et vilaines réalités. — Extrême mobilisation des capitaux. — Leur immoralité. — Les sociétés industrielles — Excès de la spéculation. — Démoralisation. — Le commerce et l'industrie détournés de leur but. — Les conséquences de la découverte de l'Amérique — V. *Le commerce dans l'avenir.* — Le triomphe de l'esprit mercantile. — Une hypothèse irréalisable. — Le commerce dans les cités de l'avenir.

I. *L'âge précommercial.*

On est en droit d'affirmer que, semblable aux grands singes, dont il est issu, l'homme a toujours vécu en société ; mais les premières sociétés n'ont été que des hordes anarchiques, qui lentement sont devenues des clans

communautaires, où une certaine réglementation est résultée des conditions mêmes de l'existence et où la solidarité a été très étroite. — Aussi longtemps que dura cet âge du clan primitif, et sa durée fut longue, l'idée du commerce ne naquit point dans le fruste cerveau de nos premiers ancêtres ; car aucun échange ne leur était nécessaire. Dans l'intérieur du clan, tout était à tous. D'autre part, il n'existait guère de valeurs d'échange ; puisqu'on n'avait encore ni agriculture, ni bétail, ni esclaves. L'industrie, extrêmement rudimentaire, se bornait à la fabricatiou de quelques armes et ustensiles en bois ou en pierre, et cet art grossier, tout le monde le possédait. Donc nul commerce possible entre les membres consanguins d'un même clan. — Or, les clans voisins se répartissaient en deux catégories. Les uns étaient des clans alliés, essaims d'un même clan ancestral et liés entre eux par des relations d'amitié et de consanguinité. Tous ensemble constituaient une tribu ; mais tous avaient mêmes besoins et mêmes ressources ; tous aussi couraient même fortune. A l'occasion, ils pouvaient bien s'entr'aider, mais qu'auraient-ils pu échanger ? Chaque clan ne possédait que le strict nécessaire, le même pour tout le monde, et, à la mort de l'un des membres du groupe, ses objets mobiliers, c'est-à-dire ses armes, ses grossières parures, ouvrages de ses mains, étaient pieusement détruits pour qu'il pût en emporter les doubles dans la vie future.

De tribu à tribu, il en allait un peu différemment. Ces groupes ethniques, plus considérables, avaient des habitats souvent dissemblables ; de notables distances les séparaient ; on tenait même, comme le faisaient les Peaux-Rouges, à ce que ces marches fussent aussi étendues que possible. Longtemps les diverses tribus ne se confédérèrent point entre elles. Quand elles le firent, c'est que déjà se préparait leur fusion en petites monarchies. Entre tribus, le mode habituel de relation était la guerre. Quiconque osait

pénétrer sans autorisation sur le territoire d'une tribu étrangère risquait sa vie. Avait-on besoin ou envie des provisions, des ustensiles, des femmes appartenant à une tribu voisine ? la violence était le seul moyen de se les procurer ; il fallait recourir à la *razzia* ou à la guerre. Le vol à main armée tenait donc lieu de commerce et tout étranger était considéré comme un ennemi. Nous avons vu, que, d'après les témoignages les plus authentiques, il en était ainsi chez les Fuégiens, chez les Australiens, chez les Hottentots, même chez certaines tribus peaux-rouges. De commerce il n'était pas encore question : c'était l'âge précommercial et sa durée a dû être énorme.

II. *Le commerce sauvage.*

D'où naquirent les premières idées d'échange ? Sans doute de la coutume de faire des présents dans certaines circonstances. Entre les classes d'une même tribu, la chose devait être assez fréquente, ne fût-ce que pour exercer l'hospitalité, qui était une obligation primordiale. Chose à première vue curieuse et pourtant fort naturelle, la vertu de l'hospitalité et le goût de la *razzia*, c'est-à-dire du vol à main armé, vont souvent de compagnie ; c'est qu'il faut bien voler pour pouvoir donner, donner à ses amis : « En Orient, écrit un explorateur, le voyageur expérimenté redoute surtout les contrées ou la vertu de l'hospitalité est le plus en honneur (1) ».

Dans les rares relations pacifiques entre tribus sauvages, on débute toujours par des présents ; ils sont le gage des bonnes intentions du donateur et servent aussi à prévenir l'hostilité de la partie adverse. C'est ainsi qu'en Polynésie les premiers navigateurs européens furent comblés de pré-

(1) Jaubert. *Voy. en Arménie et en Perse*, 83.

sents. Mais qui reçoit un cadeau contracte l'obligation morale d'y répondre par un procédé semblable et, à la longue, ces dons réciproques ont dû donner l'idée des échanges commerciaux. Dans le principe, comment se pratiquèrent ces échanges ? Certainement au moyen de ces étranges dépôts de marchandises, dont, au cours de cet ouvrage, j'ai cité un certain nombre d'exemples : l'une des parties contractantes dépose, dans un endroit convenu, les objets qu'elle désire troquer ; l'autre les vient examiner, place auprès d'eux ce qu'elle offre en retour, puis se retire à l'écart et le manège continue jusqu'à parfait accord. Qui se trouve satisfait le premier emporte la marchandise offerte, en laissant la sienne à sa place. De cette façon le troc s'opère sans que les propriétaires des objets se voient et par conséquent sans qu'ils puissent être tentés d'en venir aux mains. En apparence rien n'empêche que l'un de ces commerçants primitifs emporte tout sans rien donner ; mais en réalité le partenaire de mauvaise foi est bridé par la crainte ; car, après un procédé si déloyal, la vengeance de la partie lésée ne se ferait pas attendre. Nous avons vu que cette peur salutaire suffit à empêcher les forgerons cynghalais, par exemple, de s'approprier sans compensation les dépôts commerciaux que leur offrent, silencieusement et à distance, les pauvres Veddahs de Ceylan (1).

Sous quelles influences se développa le goût du commerce à partir de ces origines si humbles ? Elles furent diverses. La principale fut le progrès de l'industrie et surtout sa spécialisation. Ainsi certaines bandes apaches fabriquaient exclusivement de la poterie et des peaux préparées, qu'elles troquaient ensuite contre le grain récolté par les tribus agricoles (2). A la Guiane, chaque tribu a son indus-

(1) Article *Veddahs* du *Dictionnaire d'ethnographie* de Migne.
(2) Bancroft, *Native States*, t. I, 504.

trie spéciale et l'on s'entrevisite pour faire des échanges (1). Même durant la préhistoire américaine, des trocs de ce genre avaient lieu, comme l'atteste la variété des objets trouvés dans les tombes archaïques. Actuellement la coutume de beaucoup de tribus veut que les Indiens, voyageant dans un but commercial, soient respectés. Il est intéressant de remarquer que ce commerce primitif porte de préférence sur des objets de parure. Il arrive même, dans certaines tribus africaines, que le noir n'achète guère, si ce n'est pour parer ses femmes. Cela fait, il se refuse à tout échange (2).

La première marchandise sérieuse a dû être l'esclave, quand on eut l'idée de faire des captifs ; dans certaines régions africaines, l'esclave est même devenu une valeur-étalon, une sorte de monnaie.

Mais, à peu près partout, ce qui fit sortir les populations primitives de leur torpeur commerciale, ce fut l'intervention d'étrangers plus civilisés venant tenter les sauvages et surtout leurs femmes, en leur offrant, contre échange, des ornements, des bijoux. Ainsi, dans la plupart des archipels polynésiens, les indigènes ne commerçaient guère entre eux ; les membres d'un même groupe se faisaient des présents ; les tribus voisines se razziaient et il fallut les clous et les plumes de Cook pour leur inoculer la fièvre commerciale. Aujourd'hui, dans toute l'Afrique noire, les populations sont fort adonnées au commerce ; mais c'est que, depuis une très haute antiquité, les navigateurs et les caravaniers les ont dressées aux échanges. Actuellement il existe, comme nous l'avons vu, dans toute l'Afrique moyenne, des marchés très fréquentés, le plus souvent périodiques, où l'on tient même à honneur de maintenir la paix et la sécurité des transactions ; mais l'existence de ces mesures protectrices suffit à attester que longtemps elles ont été

(1) Otis T. Mason, *Origins of inventions*, 364.
(2) Sanderval. *Kahel*, 225-250.

nécessaires. Et en effet nous trouvons encore en Nubie le marché primitif, le marché sauvage, où l'on va un peu comme à la guerre. Ces marchés nubiens se tiennent sur la frontière même des tribus et l'on s'y rend en bandes armées de plusieurs centaines d'individus, qui campent les uns vis-à-vis des autres et détachent seulement des troupes de trente à quarante hommes chargés d'effectuer les échanges entre les deux camps. Tant que dure le marché, la crainte mutuelle garantit l'honnêteté des transactions ; mais il arrive assez souvent, qu'en regagnant ses pénates l'une des bandes armées donne dans une embuscade, tendue pour lui ravir les marchandises qu'on lui avait auparavant vendues (1).

C'est dans ces marchés sauvages, qu'a dû naître l'idée de la monnaie. D'abord on se contenta du simple troc direct ; mais quand l'habitude des échanges se fut bien implantée ; surtout quand il exista des marchés, où l'on pouvait trouver tous les objets utiles ou agréables, dont on avait besoin, alors des valeurs-étalons devinrent nécessaires ou du moins utiles. Sans elles, à moins que, par cas fortuit, deux contractants n'eussent simultanément envie de l'objet même dont leur partenaire voulait se défaire, il fallait, pour arriver à conclure, procéder à plusieurs échanges préparatoires avec des tiers. On se tira d'embarras en choisissant pour commune mesure certains objets plus ou moins désirés par tout le monde ; ce furent souvent des bijoux, des ornements, des pelleteries ; puis des étoffes, des esclaves, du bétail, quand on en posséda.

Au cours de notre enquête, nous avons passé en revue un grand nombre de ces monnaies embryonnaires, que toutes les races connaissent ou ont connues, que l'on retrouve dans la proto-histoire des anciens peuples civilisés et dont

(1) Ch. Letourneau. *Les Nubiens du jardin d'Acclimatation* (*Bull. Soc. d'anthrop.*, 1880, page 65).

certaines ont eu un usage singulièrement étendu à la surface du globe. Je citerai, comme exemple de ces dernières, les coquillages monétaires en usage chez les Papous, chez les nègres d'Afrique, chez les Peaux-Rouges, en Indo-Chine. L'extrême diffusion de ces coquillages, de ces *cauris* utilisables et utilisés à la fois comme monnaie et comme objet de parure, semble bien indiquer, entre diverses contrées et races très distinctes les unes des autres, des relations préhistoriques, dont toute trace est aujourd'hui perdue. — Parmi les autres substances ou objets employés d'abord comme monnaie chez les sauvages de toute race, alors qu'ils sont familiarisés avec le commerce, nous avons trouvé les pelleteries, les étoffes, les verroteries, enfin les métaux. — L'usage monétaire des pelleteries remonte évidemment à une très ancienne période, durant laquelle l'industrie était encore peu avancée. En effet, dès que l'art du tisserand fut inventé, les étoffes, même grossières, furent considérées comme des merveilles et détrônèrent les pelleteries. Puis vinrent d'autres produits industriels, les perles de corail ou d'ambre, les ouvrages en plumes, etc., tous objets très estimés surtout parce qu'on les utilisait pour la parure. — On peut aussi rapprocher de ces objets monétaires le sel, qui, pour les primitifs, constitue une friandise, flattant le goût, de même que les perles et les plumes flattent l'œil. — Les métaux ont, de bonne heure, joué simultanément le rôle de substances monétaires et d'ornements. D'abord on ne sut les trouver qu'à l'état natif et, par suite, très rarement ; mais, par leurs qualités physiques, leur éclat, leur dureté, ils se prêtaient aisément à être employés comme bijoux et consécutivement comme monnaie. Quand certains métaux eurent des usages industriels, comme le cuivre, le fer, leur valeur monétaire dut s'accroître encore, tant était grande leur rareté relative.

Dès que fut adoptée une valeur-étalon aisément transportable, les échanges en furent singulièrement facilités,

mais surtout il en résultat chez les hommes, une transformation morale et spéciale de haute importance.

En effet, tant que l'on s'était borné à des trocs directs, il était malaisé aux individus de devenir riches, et d'ailleurs la plupart n'y songeaient guère encore ; mais dès qu'il exista des valeurs-étalons, faisant office de monnaie, on rivalisa à qui en possèderait davantage ; car ces monnaies sauvages représentaient, comme leurs sœurs civilisées, de la puissance sociale accumulée, un talisman permettant de disposer à son gré de l'activité, de la force d'autrui, même de sa personne. Nous avons vu que les Papous des îles de Banks et de l'archipel Salomon amassent des trésors d'étoffes, de plumes, de nattes, de coquilles monétaires et savent déjà les prêter à un intéret de 100 p. 0/0 (1). L'usure naquit donc avec les premières substances monétaires, et, avec l'usure, la possibilité d'acquérir une influence, une autorité entièrement indépendante de la valeur personnelle et pouvant tomber entre les mains les plus viles.

Comme il est naturel, cette innovation révolutionnaire ne s'implanta point sans peine. Pour qu'elle fut acceptée, il fallut qu'au préalable le clan primitif fût dissocié, détruit par le triomphe des appétits égoïstes. Cela fait, la solidarité des premiers âges s'éteignit peu à peu ; les présents mutuels, les prêts amicaux et gratuits, que nous avons vus encore en usage chez les Esquimaux (2), chez les Peaux-Rouges (3), chez les Germains (4), etc., furent remplacés par des créances conférant aux créanciers les droits les plus excessifs sur les familles : l'ère mercantile s'ouvrit avec toutes ses conséquences.

(1) Codrington. *The Melanesians*, 323.

(2) Steller. *Kamtchatka*, II, 100.

(3) Owen Dorsey. *Omaha Sociology* (*Smitsonian Report*, V), p. 367 — (1881-1882).

(4) Tacite, *Germania*, XXVI.

III. *Le commerce barbare.*

Nous sommes donc fondé à dire que, même dans les sociétés sauvages, du moins au sein des tribus qui n'en sont plus au stade de la grossièreté la plus primitive, le commerce existe avec ses principaux modes et procédés, avec ses effets bons et mauvais. A une période plus avancée de la civilisation, le commerce se développe, mais sans changer essentiellement de nature. Souvent, surtout quand il est maritime, le commerce s'associe au vol à main armée, à la piraterie. Aussi, dans la presque totalité des grands États barbares du passé et du présent, le métier de marchand n'est estimé qu'à la condition de ressembler beaucoup à celui du guerrier. Au Japon, en Chine, dans l'Inde ancienne, dans la Rome primitive, etc., nous avons vu le commerce dédaigné ou méprisé. Au contraire, dans l'ancien Mexique, où le marchand n'était, comme le disaient les Aztèques eux-mêmes, qu'un « soldat masqué », il jouissait de la plus grande considération. En Chine, où, par rare exception, la guerre a cessé d'être en honneur, la classe des marchands est pourtant subalternisée, sans doute par survivance, et le commerce est réglementé au poiut de vue de la prospérité publique. Dans tous les Etats antiques, il en a été plus ou moins de même : ainsi l'Inde interdisait à peu près le commerce aux castes supérieures ; elle punissait, comme un délit, les coalitions de marchands, et Athènes prohibait l'exportation des grains. En résumé, dans toutes ces vieilles législations, le commerce est considéré comme un mode d'activité sociale à surveiller ; car, suivant l'occasion, il peut être utile ou nuisible au corps politique.

Dans tous ces États barbares de l'antiquité, les mœurs commerciales procédaient encore par bien des côtés de la période sauvage. Nous avons vu, qu'il en était particulière-

ment ainsi pour les dettes et les droits du créancier sur la personne du débiteur et de sa famille. De même le système monétaire se rattachait directement aux valeurs-étalons des sauvages. Aucun de ces États barbares ne posséda d'abord de monnaie véritable. Ce qui avait cours, c'était des lingots, qu'il fallait couper et peser à chaque transaction. Il en fut ainsi, en Égypte, en Chaldée, et la Chine contemporaine conserve encore ces vieilles pratiques. En Égypte, on disait *peser* ou *mesurer* au lieu de *payer*, suivant que le prix s'acquittait en métal ou en grains. En Chaldée, on pouvait acheter un champ en donnant en échange des objets de nature très diverse : des ânes, des taureaux, des étoffes (1).

Dans notre Occident, la Grèce parait avoir, la première, introduit l'usage des pièces monnayées (2). Peut-être en cela n'a-t-elle été qu'imitatrice ; puisque la Chine ancienne a de bonne heure frappé une monnaie de cuivre et puisque, dès une haute antiquité, la Grèce a entretenu des relations commerciales avec l'Asie Mineure, que les caravanes transasiatiques reliaient commercialement avec l'extrême Orient.

Nous avons pu constater, que, même en pays sauvage, l'existence d'une substance quelconque, acceptée comme valeur-étalon et jouant le rôle de monnaie, suffit à produire l'inégalité pécuniaire, l'accumulation de capitaux relativement considérables entre les mains de tels ou tels particuliers, qui, dès lors, secouent de plus en plus, comme une gêne, les obligations de la primitive solidarité. Mais cette transformation morale s'accentue bien davantage encore dans les grandes civilisations barbares, où il n'est même plus question d'égalité et où le devoir d'obéissance au maître prime toutes les obligations sociales.

(1) Maspéro. *Anc. peuples de l'Orient classique*, 749.
(2) Lenormant. *Monnaie dans l'antiquité*, 138.

Durant ce stade sociologique, l'industrie est avancée, le commerce est actif et nécessaire ; il existe des lingots monétaires d'abord, quelquefois des monnaies ensuite, souvent des valeurs fiduciaires, comme les lettres de change en argile de la Chaldée, les monnaies de coton de la Chine, etc. En même temps le commerce lointain s'est organisé ; les caravanes, les navires bravent les périls terrestres et maritimes pour aller commercer de contrée en contrée, de peuple à peuple, même de race à race. Par suite, la spéculation a pris son essor avec ses chances heureuses et malheureuses. Souvent on en est réduit à emprunter, et prêter est, pour les capitalistes, une opération fort avantageuse ; car il n'est plus question de prêt gratuit.

Il se peut que là où il existait des animaux domestiques le prêt en bétail ait donné tout naturellement l'idée de l'usure ; car les animaux prêtés constituaient un capital vivant, produisant de lui-même un croît, valeur réclamée par le prêteur et lui représentant un intérêt. Chez les peuples de race blanche, ce cheptel a donc pu, de la manière la plus simple, généraliser la pratique du prêt à intérêt, « à usure », comme on disait autrefois.

Quelle qu'ait pu être l'origine de cette usure, pour parler comme les anciens, elle fut pratiquée avec plus ou moins d'avidité dans toutes les antiques sociétés, et même nous avons vu que le prêt usuraire fut d'abord légalement garanti par des sanctions terribles. La palme appartient en cela à la Rome protohistorique, qui autorisa les créanciers impayés à se partager le corps du débiteur insolvable ; mais partout ce débiteur peut devenir l'esclave de son créancier et non seulement lui, mais sa famille avec lui.

Or, l'insolvabilité du débiteur était fréquente, en raison même de l'énormité des intérêts à payer. Il est à croire cependant que ce taux, véritablement « usuraire » au sens que nous attachons aujourd'hui au mot « usuraire », a dû, dans le principe, comprendre l'amortissement de la dette ;

car dans plusieurs antiques législations il est stipulé que l'accumulation de l'intérêt aura des limites, ne dépassera point, par exemple, le double du capital prêté (1).

Partout, cette pratique du prêt à intérêt eut de la peine à se faire accepter ; car elle était radicalement en opposition avec l'esprit de solidarité des premiers âges. Aristote la stigmatise encore, comme immorale (2). L'Exode la prohibe entre Hébreux (3) et Mahomet l'interdit absolument (4) ; mais ces prohibitions, qu'elles fussent légales, religieuses ou morales, ne pouvaient évidemment prévaloir contre le déchaînement des appétits mercantiles et on imagina aisément cent façons de les éluder.

En somme, dans les grands États barbares de l'antiquité et dans celui d'entre eux qui a survécu jusqu'à nos jours, en Chine, les pratiques et coutumes commerciales ont directement procédé du commerce sauvage ; mais elles se sont vulgarisées et codifiées ; car les échanges ont joué, dans la vie sociale, un rôle de plus en plus considérable, en même temps que l'industrie progressait, se diversifiait et même s'essayait à produire pour l'exportation. Mais toujours et partout il s'agissait seulement de ce que nous appelons la petite industrie, de l'industrie familiale ou, au plus, de petits ateliers serviles. Le travail manuel était autant que possible le lot des esclaves et les artisans, même de condition libre, étaient méprisés plus encore que les marchands ; souvent ils étaient asservis aux caprices des souverains et requis pour le service des ateliers royaux.

Un trait est commun à tous les grands empires de l'antiquité, c'est leur horreur de l'étranger et l'éloignement pour le libre échange. En principe, l'étranger est tenu pour un

(1) Siré. *Législation hindoue*, 105.
(2) *Politique*, Liv. I, ch. IV, 23.
(3) *Exode*, XXII, 20-30.
(4) *Koran*, Sourate II.

ennemi et l'on s'applique à lui interdire l'accès dans le pays, parfois sous peine de mort, comme il arrivait dans la très ancienne Egypte. Le droit de passage, exigé aujour-d'hui encore dans tant de contrées, et nos taxes douanières sont évidemment des manifestations atténuées de ce misoxénisme. Les taxes douanières n'ont pu évidemment s'établir qu'à l'époque où ce sentiment sauvage de la haine pour l'étranger avait beaucoup perdu de sa force. C'est pour cela sans doute, qu'en Mésopotamie, où pourtant le goût du commerce était assez développé, il ne semble pas qu'il y eût encore de droits de douane ou de passage, sans doute parce que les échanges avec l'étranger s'effectuaient au delà des frontières. De même, dans le traité de commerce conclu entre Rome et Carthage, tel que nous l'a transmis Polybe, les Carthaginois ne font qu'entr'ouvrir leur pays aux marchands romains, en leur accordant un accès si limité qu'ils peuvent sans grand dommage les exempter de tout droit de douane (1). — Ordinairement les échanges avec l'étranger, quand on commence à les tolérer, ne se peuvent pratiquer qu'en un point de la frontière ou dans un port désigné.

Pour trouver un grand commerce extérieur, organisé, il faut arriver à Athènes et à Rome ; mais, même alors, on s'efforce, par des taxes combinées, de favoriser l'exportation et de restreindre l'importation : l'idéal des anciens gouvernants semble avoir été de vendre sans acheter ; ils ne l'atteignaient pas ; mais ils s'efforçaient de s'en rapprocher autant que possible. Le commerce des grains surtout était soigneusement surveillé ; car sans cesse on redoutait la famine. A Athènes en particulier, où la population était dense et le sol emblavé fort réduit, toute la réglementation du commerce extérieur visait à appeler le grain, dont on avait besoin, le bois de construction dont la marine ne pouvait se passer et l'on avait bien soin de ne grever que de droits légers

(1) Polybe, Liv. III, ch. V.

cette importation nécessaire ; mais, sur les autres marchandises, on faisait peser de lourdes taxes. Sur ce point, tout spécialement et bien plus encore que sur les autres, Rome imita la Grèce. En somme, toute l'antiquité a été protectionniste et avec d'autant plus de rigueur que l'on remonte plus loin dans le passé.

L'idée fondamentale de ces législations archaïques au sujet du commerce est de prendre le plus possible en donnant le moins possible, et, en réalité, c'est bien là le principe de tout commerce. Nous avons vu que les marchands phéniciens avaient poussé jusqu'à l'outrance cette idée lucrative, en faisant alterner, suivant l'occasion, le commerce et la piraterie. — Sous d'autres formes, bien des États commerçants ont imité les Phéniciens en mettant leurs forces militaires au service de leurs spéculations commerciales. Ainsi, au Moyen âge, Florence, qui a personnifié l'esprit mercantile de son temps, a soutenu mainte guerre dont le but unique était d'obtenir un avantageux traité de commerce (1) ; mais cette politique, dont on pourrait citer plus d'un exemple dans l'histoire moderne et même dans l'histoire contemporaine de l'Europe, revient en définitive à crier aux concurrents : « La bourse ou la vie ». Garder son or, s'emparer de celui des autres, ce fut le souci dominant des souverains, alors que, durant les derniers siècles du Moyen âge, ils luttaient par la ruse et par la force pour attirer chez eux l'or des autres pays et empêcher le leur de s'expatrier, en édictant même à cet effet la peine capitale contre les exportateurs d'or et d'argent (2).

Pourtant les méfaits du commerce ne doivent pas nous faire oublier ses bienfaits. Durant le Moyen âge, puisque je viens d'en parler, ce fut par l'industrie et le commerce que se fondèrent les Communes ; ce fut grâce aux Communes

(1) Bella Duffy. *Tuscan Republics*, 246.
(2) Schaw. *History of Currency*.

que finit par se constituer un Tiers-État puissant, parce qu'il était riche, et ce fut sous les coups de ce Tiers-État, que succomba, il y a un siècle, le régime féodal. — Historiquement, ce mouvement social et politique des Métiers et des Communes n'est pas sans grandeur ; il est pourtant regrettable qu'il ait eu pour base, à l'intérieur, l'exploitation des compagnons artisans par les maîtres bourgeois ; à l'extérieur les horreurs de la colonisation brutale d'abord, de la traite des noirs ensuite ; enfin l'exploitation sans merci des contrées lointaines et de leur population par les grandes compagnies commerciales.

VI. *Le commerce contemporain.*

Sans nier en rien les services, que le commerce a rendus à la civilisation générale, on est donc fondé à le critiquer, au moins tel qu'il s'est exercé dans le passé et se pratique aujourd'hui encore chez les races arriérées dont la civilisation est à la fois primitive et contemporaine. Mais les mœurs industrielles et commerciales de l'Europe, de notre Europe d'hier et de celle d'aujourd'hui, valent-elles beaucoup mieux que celles du passé ? Pour s'en flatter, comme on le fait bien souvent, il faut ou être bien mal informé, ou fermer les yeux de peur d'y voir. Faire l'apologie du commerce en général est devenu banal ; car l'esprit mercantile a tout envahi. Au siècle dernier, Diderot, tout en déclarant qu'un négociant ne lui semblait pas un personnage propre à devenir le héros d'un poème épique, affirmait déjà que les vastes spéculations, la généralisation de l'esprit de troc et d'échanges étaient des gages de tranquillité et de paix (1). Or, ces lieux communs, si brutalement contredits par les

(1) Diderot. *Fragments politiques*, t. IV, 42, des *Œuvres complètes*.

faits, sont encore aujourd'hui réédités quand même. Ainsi Stuart Mill déclare gravement que le commerce est maintenant ce que fut autrefois la guerre ; savoir, l'occasion principale des contacts. Il ajoute que les aventuriers du commerce civilisé sont les premiers civilisateurs des barbares ; que le commerce enseigne aux nations à voir sans envie la richesse et la prospérité de certaines d'entre elles ; qu'il garantit la paix du monde et assure pour jamais le progrès continu des idées, des institutions, de la moralité (1). Malheureusement ces belles affirmations optimistes sont cruellement démenties par les faits. Ainsi en 1692, un homme d'État anglais, lord Shaftesbury, disait tranquillement : « Il est temps de faire la guerre à la Hollande pour rétablir notre commerce ». En 1743, lord Hardwick s'exprimait avec la même férocité mercantile : « Il faut disait-il, ruiner le commerce de la France pour nous ouvrir des débouchés sur le continent »(2). Et pourtant, à ce moment, la grande industrie n'était pas encore née ; elle date seulement de l'invention de la machine à filer par Arkwright (1769) et surtout de celle de la machine à vapeur par James Watt (1786).

Depuis lors et jusqu'à ce jour, le développement industrial et commercial a pris, dans les pays civilisés, une extension qui a dépassé de bien loin toutes les prévisions. Ainsi, par exemple, en 1894, le total du commerce spécial de l'Angleterre s'est chiffré par 15 milliards 150 millions (3). Dans le même pays, les deux tiers de la population laborieuse, privés de toute propriété sérieuse, vivent uniquement des salaires et profits industriels ; un tiers seulement est encore employé par l'agriculture (4). Mais malgré les influences soi-disant lénifiantes de l'industrie et du commerce, notre XIXe siècle comptera parmi les plus sanglants de l'histoire ;

(1) Stuart Mill. *Economic politique*, t. II, 114.
(2) Yves Guyot. *Siècle* du 20 mars 1895.
(3) *Le Siècle*, 31 janvier 1895.
(4) Ch. Vogel. *Puissances coloniales*, t. I, 169.

il aura même vu rééditer les sauvages expéditions coloniales des *Conquistadores* espagnols ainsi que les grandes Compagnies exotiques des XVIIe et XVIIIe siècles, et nous sommes trop autorisés à dire avec Adam Smith : « Le commerce, qui, pour les nations comme pour les individus, devrait être un lien d'union et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des animosités et de la discorde. L'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe que l'insolente jalousie des commerçants et des manufacturiers... La basse rapacité, l'esprit monopoleur des négociants et des manufacturiers, qui pourtant ne sont ni ne doivent être les maîtres du monde, sont des vices incorrigibles (1) ».

Mais la fièvre industrielle et commerciale a déchaîné bien d'autres maux et, si horribles qu'aient pu être les carnages guerriers, ils ne sauraient cependant se comparer aux sourds et délétères effets du labeur des usines, aux souffrances incessamment imposées par l'industrie commerciale à un prolétariat toujours grossissant (2). Le mal date de loin. Dès le XVe siècle, les manufactures de laine s'étant fort développées en Flandre, la matière indispensable, la laine, haussa de prix et l'aristocratie anglaise se mit aussitôt à créer des pâturages, en usurpant les biens communaux et transformant en prairies les terres emblavées. Du même coup et nécessairement on dépossédait et on expulsait la population rurale, dont la ressource dernière consistait à louer ses bras aux manufacturiers (3).

Des bras, on en cherchait partout et on s'en procurait par tous les moyens, même des bras d'enfants. Les *Workhouses* purent alors se débarrasser aisément de leur population enfantine ; car les manufactures les leur prenaient par

(1) Cité par Villiaumé. *Econ. pol.*, t. I, 194.
(2) Voir mon *Évolution de l'esclavage*, ch. XX et *passim*.
(3) Marx. *Capital*, ch. XXVII. 317.

bandes, par lots, et même en tolérant dans la livraison à titre de déchet un idiot sur vingt sujets. Une fois entre les mains des manufacturiers, les enfants étaient exploités et épuisés avec une parfaite absence d'humanité. Maltraités, torturés, ils se relayaient par équipes, jour et nuit, ne quittant le travail que pour se jeter exténués dans des lits *toujours chauds* ; car ils n'avaient jamais le temps de refroidir. Ces abus effroyables durèrent longtemps ; en 1813 un lot d'enfants fut encore confondu avec les meubles d'un banqueroutier et vendu avec eux aux enchères (1). L'avènement des machines à vapeur généralisa le mal et augmenta singulièrement la consommation d'hommes. Raisonnablement on aurait pu espérer un résultat tout contraire ; puisque la fabrication mécanique pouvait produire bien davantage en exigeant le concours de moins de bras ; mais il s'agissait de gain et non de raison ; on produisit donc à outrance afin de vendre davantage, de vendre quand même. Avec le règne de la vapeur se créa vraiment la grande industrie, d'abord et surtout lainière, puis cotonnière. Les usines devinrent colossales, mais néanmoins elles se multiplièrent ; car, dans la production usinière, les frais sont en raison inverse de la centralisation du travail. On vit alors se constituer un servage d'un nouveau genre : « En Alsace, écrit l'économiste Villiaumé, tel filateur, riche de dix à quinze millions de francs, est entouré de deux à trois mille habitants qui dépendent absolument de lui. Le salaire est fixé par le maître et non débattu. L'ouvrier, ne pouvant expatrier sa femme et ses enfants, voit sa liberté enchaînée (2). »

Mais produire n'est pas tout ; il faut vendre ; aussi, depuis lors, tous les États industriels se sont mis à la recherche de débouchés nouveaux. En Europe, ce genre de trouvaille est

(1) Marx. *Capital*, ch. XXX, 339.
(2) Villiaumé. *Economie politiqus*, t. I, 194.

devenu de plus en plus difficile ; car le protectionnisme des vieux âges est sorti tout rajeuni de son tombeau. A l'envi les uns des autres, les États européens se sont hérissés de tarifs protecteurs, faisant office de muraille chinoise, et se sont mis à élever chez eux, à la brochette, des usines sans utilité, « à fabriquer des fabricants » (1). Par contre-coup nécessaire on a vu sévir de nouveau la fièvre coloniale et l'accès ne le cède en rien à celui du xvi[e] siècle. Bon gré mal gré, et sous peine de mort, les noirs africains devront s'habiller avec nos cotonnades et s'enivrer avec nos alcools industriels. Les Etats soi-disant civilisés se sont mis avec une hâte fébrile à dépecer l'Afrique, afin d'en exploiter les indigènes et le sol.

Cela s'appelle « ouvrir à la civilisation » des contrées nouvelles ; mais les beaux prétextes n'ont jamais manqué pour colorer les vilaines actions. Ainsi Pline affirme, avec emphase, que si Rome a ensanglanté le vieux monde, ce fut pour son bien, pour lui donner la paix et marier les nations : la « mission historique » était déjà inventée. Si Cortez, Pizarre et leurs émules ont dépeuplé l'Amérique centrale, ce fut à bonne intention, pour procurer aux Indiens les joies du paradis catholique. Aussi devons-nous être moins surpris qu'affligés, quand, de temps à autre, un écho d'Afrique nous apprend que tels ou tels « civilisateurs » européens se sont conduits beaucoup plus mal que des sauvages.

A titre de forfaits isolés, ces abominations ne seraient que regrettables ; mais nous leur trouvons un caractère bien autrement inquiétant, quand nous voyons qu'elles symptomatisent un état d'esprit général ; quand nous constatons qu'elles ne choquent, pour ainsi dire, personne et qu'en les blâmant on devient presque ridicule. C'est que trop souvent, même dans nos pays d'Europe, l'argent excuse quantité de laides choses ; c'est que la morale et parfois même la justice

(1) Marx. *Capital*, ch. XXXI, 339.

deviennent assez bonnes personnes, quand il s'agit de grosses fortunes un peu trop rapidement acquises ; l'une alors ne blâme qu'à regret ; l'autre ne sévit qu'avec peine.

Certes, il y a bien longtemps que les méfaits de l'argent ont commencé à indigner les moralistes. Sophocle lui attribue, plus qu'à toute autre cause, les mauvaises lois et les mauvaises mœurs (1). Shakespeare en fait un magicien dépravé, qui sait blanchir les noirceurs, embellir la laideur justifier l'injustice, et, qui, sans difficulté, installe les voleurs mêmes dans les chaises curules des sénateurs (2). Mais du temps de Shakespeare, l'âge d'argent était jeune encore. Depuis lors, il a atteint sa maturité et nous le voyons s'épanouir à l'aise. Jamais en effet le goût et le crédit de l'industrie, du commerce et de tout ce qui s'y rapporte n'ont été aussi répandus ; jamais surtout la spéculation industrielle n'a été aussi souvent que de nos jours pressée entre la ruine d'un côté et la surproduction de l'autre ; jamais non plus les capitaux mobiliers n'ont été aussi multipliés ; jamais ils n'ont été accumulés en masses aussi considérables en si petit nombre de mains. Or, le capital, surtout le capital facilement mobilisable, n'est pas malthusien : il aime à se reproduire. Comme l'a dit avec *humour* un économiste anglais, la moralité du capital se subordonne exactement à la grandeur des gains à réaliser : « Le capital abhorre l'absence de profit ou un profit minime, comme la nature a horreur du vide. Il est timide ; mais, à 10 0/0, on peut l'employer partout ; à 20 0/0, il s'échauffe ; à 50 0/0, il est d'une témérité folle ; à 100 0/0, il foule aux pieds toutes les lois humaines ; à 300 0/0, il n'est pas de crime qu'il ne puisse commettre, même au risque de la potence (3). »

(1) *Antigone.*
(2) *Timon.* Scène XIII.
(3) P. J. Dunning. *Trades Unions and Strikes*, p. 436 (London, 1861). Cité par Marx. *Capital*, ch. XXXI, p 340.

Mais ce capital industriel et commercial, si exempt de scrupules, est aujourd'hui colossal ; en France, où pourtant l'industrie est moins développée qu'ailleurs, sa valeur nominale se rapproche de celle du capital foncier ; mais il jouit d'une extrême mobilité, que jusqu'ici les législations de la plupart des États ont refusé au capital immobilier. Les sociétés industrielles sont devenues des êtres abstraits, sans conscience ni entrailles, et leurs actions anonymes peuvent passer de main en main, comme une pièce de monnaie. Est-ce un progrès ? Oui, certes, au point de vue du libre essor de la spéculation ; mais l'intérêt de la moralité générale est tout autre, et les États seront bien malades, quand leurs citoyens seront devenus, en majorité, de simples machines à gagner le plus d'argent possible avec le moins d'efforts possible. Or, la spéculation pure, le trafic des valeurs mobilières, l'agiotage, ont d'autant plus beau jeu que les papiers de crédit et de bourse abondent davantage ; mais ces valeurs sont aujourd'hui en nombre immense ainsi que les opérations auxquelles elles donnent lieu. A Londres, la seule banque de virements, dite *Clearing-House, de Lombard-Street*, compense annuellement pour cinquante milliards de chèques (1) ; car le commerce de l'argent, celui des banques, s'est développé corrélativement à l'autre, ainsi qu'il arrive toujours. En même temps, les emprunts d'État créent incessamment de vraies valeurs fiduciares, représentées par des coupures de plus en plus petites et soumises aux fluctuations journalières de la Bourse, aux manœuvres de la spéculation. Or, tout a contribué depuis des siècles à développer le goût du jeu, déjà très commun chez les sauvages ; et, si l'on considère que de colossales fortunes ont poussé, comme des champignons, sur le fumier de la spéculation véreuse et ont ainsi constitué de très pernicieux exemples, on est en droit de dire que le seul fait

(1) Ch. Vogel. *Loc. cit.*, t. I, 287.

de posséder une parcelle, même minime, de notre énorme capital mobilier doit souvent suffire à donner aux gens des préoccupations financières, à leur inoculer dans une certaine mesure l'esprit du jeu, à les faire rêver de grosses fortunes acquises sans effort.

Mais que cette dépravation mercantile grandisse davantage encore, devienne universelle et l'humanité civilisée ne méritera plus guère de vivre. Dès aujourd'hui, on est fondé à dire, que, s'il nous reste un certain fonds de désintéressement, de noblesse morale, d'altruisme, ce n'est presque plus qu'une survivance des âges anciens, souvent grossiers, féroces même, mais où pourtant ce vaste ensemble d'assez tristes choses, que, pour abréger, nous appelons « l'argent », était encore subordonné à des mobiles plus désintéressés.

S'ensuit-il qu'il faille stigmatiser en eux-mêmes le commerce et l'industrie ? Nullement ; on les doit au contraire classer parmi les grands modes nécessaires de l'activité sociale. S'ils deviennent pernicieux, c'est seulement alors qu'on les détourne de leur véritable but. Quoi de plus utile, de plus humanitaire même, que de façonner industriellement les matières premières fournies par la nature, que de les transformer en produits ouvrés, qui centuplent les forces et les jouissances de l'homme ! Quoi de plus désirable que de répandre ces produits utiles par toute la terre habitée et habitable, que d'échanger ceux d'un pays contre ceux d'un autre ayant des utilités diverses et de s'enrichir ainsi mutuellement ! Car, ainsi que l'a dit un philosophe du siècle dernier : « L'échange est éminemment social : il implique deux gains ; puisque chacune des parties contractantes estime plus ce qu'elle reçoit que ce qu'elle donne (1) ». Oui, mais à condition que le mercantilisme tienne aussi peu de place que possible dans ces marchés, qu'il y ait surtout

(1) Condillac, cité par Villiaumé, t. I, ch. III, 170.

échange de services et aussi peu que possible de spéculation.

Sans doute, à prendre les résultats en gros, la découverte de l'Amérique et ses conséquences ont été plus profitables que nuisibles au genre humain. Je dis « genre humain », ne voulant pas me servir du mot « civilisation » dont on a tant abusé. Le gain matériel a été considérable ; le nouveau monde est devenu pour l'ancien un vaste champ d'expansion ; mais le bénéfice moral et social a été singulièrement réduit par les horreurs commises. Il y avait en Amérique des races à élever ; on ne s'est soucié que de les exploiter jusqu'à les détruire. « Combien il eut esté aysé, s'écrie à ce propos Montaigne, de faire son proufit d'âmes si neufves, si affamées d'apprentissage, ayant pour la pluspart de si beaux commencements naturels ! Au rebours, nous nous sommes servis de leur ignorance et inexpérience à les plier plus facilement vers la trahison, luxure, avarice et vers toute sorte d'inhumanité et de cruauté, à l'exemple et patron de nos mœurs (1) ». — Certes, on ne saurait sans injustice accuser de sensiblerie les armées et les généraux de l'ancienne Rome. En particulier le trop célèbre conquérant des Gaules, J. César, a versé à flots et avec une parfaite sérénité le sang de nos ancêtres gaulois ; pourtant en cruauté, perfidie, rapacité, il a été de beaucoup surpassé par les Pizarre, Cortez et leurs émules ; surtout, une fois achevée l'œuvre violente de la conquête, Rome n'a point fait peser sur la Gaule la tyrannie bigote et sans scrupule, que l'Espagne a imposée à l'Amérique centrale. A un tel traitement la Gaule n'aurait sans doute pas mieux résisté que les royaumes de Montézuma et d'Atahualpa. Les résultats économiques ont été d'accord avec la diversité morale des procédés : l'Amérique, saignée à blanc et exploitée sans merci, a fini, par cela même, par ruiner ses envahis-

(1) *Essais*, Liv. III, ch. VI.

seurs ; au contraire, la pacifique organisation de la Gaule a guéri les maux de la guerre en même temps qu'elle doublait la richesse et la puissance de Rome. C'est que l'économie politique, dont les théories abstraites prêtent trop souvent à la critique, a dit vrai cependant, en affirmant qu'un pays supporte, pour une part, la ruine qu'il est allé porter dans un autre. Incontestablement, la proposition est juste, alors qu'il s'agit de la richesse proprement dite, de la richesse matérielle; mais combien l'est-elle plus encore, si l'on fait entrer en ligne de compte la déchéance morale, qui frappe ordinairement les auteurs des grands forfaits internationaux !

Quelle est donc la conclusion à tirer relativement au commerce en général ? Personne, à coup sûr, ne saurait rêver l'abolition des échanges industriels ; ils sont essentiels au développement du progrès international. Ce qui est désirable, c'est de réformer moralement le commerce, de le corriger, en lui donnant pour but autre chose que le lucre quand même : il faut que Mercure cesse d'être le dieu des marchands ; mais une telle réforme est-elle possible ?

V. *Le commerce dans l'avenir*

Au point de vue moral, le commerce a une tache originelle, spécialement dans notre monde occidental. Nos initiateurs commerciaux, les Phéniciens et les Carthaginois, n'avaient que médiocrement cure des beaux côtés de la nature humaine ; leur unique mobile était le désir du gain. Or, la Grèce d'abord, Rome ensuite ont trop docilement marché sur les traces de Tyr et de ses filles. Puis est venu le crépuscule médioéval avec tous ses jougs, dont les classes subalternisées n'ont pu s'affranchir que par l'industrie, par le commerce, par l'amour de l'argent. Mais cette préoccupation dominante de l'argent, le Moyen âge l'a léguée aux

siècles qui l'ont suivi ; elle est de plus en plus devenue le grand ressort social. C'est pourquoi, de nos jours, l'argent règne et gouverne; même il gouverne plus qu'en apparence il ne règne ; la politique générale de nos États est devenue foncièrement économique et nous entendons proclamer tranquillement, que tout, dans une société, doit se subordonner à la production industrielle et aux échanges ; qu'il faut fabriquer, vendre et gagner le plus possible, s'enrichir quand même. Le reste doit venir par surcroît.

Pourtant nous savons, nous voyons de quelles plaies sociales se paie ce progrès mercantile. Nous constatons trop facilement les maux et la dégénérescence physique et morale, qui l'accompagnent et frappent, quoique différemment, les employés et les employeurs : aux premiers, la déchéance organique, résultant d'un labeur accablant, mécanique et presque servile ; aux seconds, la déchéance morale ; car ce n'est pas impunément que toutes les forces de l'intelligence se tendent vers le gain.

Faisons une supposition heureusement d'une réalisation impossible. Admettons que, notre civilisation, devenant de plus en plus industrielle et mercantile, il arrive qu'un jour la totale activité du genre humain, civilisé ou se targuant de l'être, soit absorbée par le travail manuel, pour les uns ; par le commerce et la spéculation, pour les autres. Alors les zones habitables de notre planète ne seraient plus occupées que par des ouvriers vivant tout juste d'un salaire rigoureusement limité par la loi de l'offre et de la demande et travaillant pour enrichir une classe dirigeante, uniquement composée de propriétaires d'usines, de négociants, de spéculateurs et de banquiers. Combien serait inférieur le niveau moral et intellectuel dans ce monde ainsi industrialisé ! Quelle place resterait-il à l'art, à la poésie, à la philosophie, même à la science ravalée à n'être plus que la servante de la mécanique appliquée ! Mais de telles sociétés

ne seraient pas viables ; car l'humanité ne saurait se contenter uniquement de machinisme et d'argent.

On n'atteindra donc jamais ce triste idéal, cet idéal à rebours ; pourtant nous semblons nous en approcher ; mais le genre humain tout entier ne saurait devenir phénicien. Déjà une réaction se prépare ; elle éclatera, quand on aura atteint la limite de la tolérance, et il en résultera une transformation sociale, qui redressera bien autre chose que les mœurs et pratiques de l'industrie et du commerce.

Dans les excursions utopiques, par lesquelles je termine, d'ordinaire, ces études pourtant très réalistes, j'ai déjà esquissé plus d'une fois, à grands traits, comme il convient de le faire, la physionomie générale des futures sociétés civilisées, la confédération de cités républicaines, qui doit se constituer avec les débris de nos grands États centralisés. Il est donc superflu d'y revenir aujourd'hui. Dans ces cités futures, aussi communautaires que le pourra comporter un convenable respect de la liberté individuelle, on ne prendra plus pour règle, soi-disant sociale, la concurrence acharnée, la lutte de chacun contre tous et de tous contre chacun ; les grosses fortunes seront inconnues, presque impossibles et d'ailleurs peu désirables ; le mirage de l'argent n'affolera donc plus les esprits, en les stérilisant ; la production industrielle saura se proportionner aux besoins réels ; elle sera devenue sensée, intelligente et par suite méritera d'être honorée. Partout alors les échanges seront libres ; mais chaque cité s'attachera à produire surtout ce que la nature de son sol, de son climat, du génie de ses habitants lui permettra d'obtenir avec le plus de perfection et le moins d'efforts. Les échanges commerciaux seront donc plus indispensables et plus utiles que jamais ; on les facilitera par tous les moyens possibles et, comme le voulait Condillac, ils seront avantageux pour tout le monde.

Dans les contrées lointaines, parmi les races attardées,

s'il en reste encore, les civilisés se souviendront, qu'eux aussi ont eu des ancêtres sauvages ; ils se diront que le devoir des aînés est d'élever les cadets, non de les exterminer et que même, tout compensé, il est avantageux de remplir ce devoir tutélaire. Alors les Montaignes de l'avenir ne seront plus attristés par les regrets, que ressentait l'auteur des *Essais*, en pensant aux forfaits des conquérants espagnols en Amérique ; ils ne se diront plus, « qu'une si grande mutation et altération de tant d'empires et de peuples » aurait dû « tomber tomber soubs des mains, qui eussent doulcement poly et desfriché ce qu'il y avait de sauvage et eussent conforté et promeu les bonnes semences, que nature y avoit produict ».

A peine est-il nécessaire d'ajouter, qu'aucun de nous n'aura le bonheur de vivre dans cet âge d'or, d'or moral s'entend, car le jaune métal y sera détrôné ; mais cet âge doit venir et il le faut ; sinon notre humanité prétendue civilisée mourra et d'une vilaine mort.

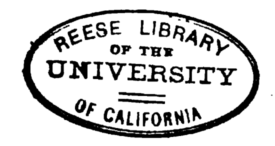


TABLE ANALYTIQUE

A

B

C

J

N

R

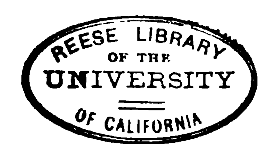
T

U

V

Y

Z



Orléans. — Imp. G. Morand, 47, rue Bannier

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

10, rue Monsieur-le-Prince, PARIS

BIBLIOTHÈQUE ANTHROPOLOGIQUE

dirigée par

MM. Mathias DUVAL, Georges HERVÉ, Abel HOVELACQUE, André LEFÈVRE, Ch. LETOURNEAU, Gabriel DE MORTILLET et H. THULIÉ

Tome Ier. — THULIÉ (H.). **La femme, Essai de sociologie physiologique.** Ce qu'elle a été, ce qu'elle est. **Les théories.** Ce qu'elle doit être. 1 vol. in-8, 1885 .... 7 fr. 50

Tome II. — DUVAL (M.). **Le darwinisme.** 1 vol. in-8 avec 7 fig. intercalées dans le texte 1886 .... 10 fr.

Tome III. — LETOURNEAU (Ch.). **L'évolution de la morale.** 2e édition, 1 vol. in-8 1894 .... 7 fr. 50

Tome IV. — HOVELACQUE (A.). et G. HERVÉ. **Précis d'anthropologie.** 1 vol. in-8, avec 20 figures intercalées dans le texte. 1887 .... 10 fr.

Tome V. — VINSON (J.). **Les religions actuelles; leurs doctrines, leur évolution, leur histoire. Peuples sans religion. Fétichisme. Brahmanisme. Bouddhisme. Parsisme. Judaïsme. Mahométisme. Christianisme. Sectes extravagantes.** 1 vol. in-8. 1888 .... 9 fr.

Tome VI. — LETOURNEAU. (Ch.). **L'évolution du mariage et de la famille.** 1 vol. in-8, 1888 .... 9 fr.

Tome VII. — LACOMBE (P). **La famille dans la société romaine,** étude de moralité comparée, 1 vol. in-8. 1889 .... 7 fr.

Tome VIII. — LETOURNEAU (Ch.). **L'évolution de la propriété.** 1 vol. in-8 1889 .... 8 fr.

Tome IX. — HOVELACQUE (A.). **Les nègres de l'Afrique sus-équatoriale (Sénégambie, Guinée, Soudan, Haut-Nil).** 1 vol. in-8. avec 33 figures intercalées dans le texte. 1889 .... 8 fr.

Tome X. — BORDIER (A.). **Pathologie comparée de l'homme et des êtres organisés.** 1 vol. in-8. 1889 .... 8 fr.

Tome XI. — LETOURNEAU (Ch.). **L'évolution politique dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8, 1890 .... 9 fr.

Tome XII. — MORTILLET (G. DE). **Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture.** 1re partie: **Chasse, pêche et domestication.** 1 vol. in-8, 148 figures par A. de Mortillet. 1890 .... 9 fr.

Tome XIII. — DUMONT (Arsène). **Dépopulation et civilisation** étude démographique, 1 vol. in-8 1890 .... 8 fr.

Tome XIV. — LETOURNEAU (Ch.). **L'évolution juridique dans les diverses races humaines,** 1 vol. in-8. 1890 .... 9 fr.

Tome XV. — LETOURNEAU (Ch.). **L'évolution littéraire,** 1 vol. in-8 .... 9 fr.

Tome XVI. — LETOURNEAU (Ch.). **La Guerre.** 1 vol. in-8 .... 9 fr.

Tome XVII. — **L'évolution de l'Esclavage.** 1 vol. in-8 .... 9 fr.

(*Sous presse*) **Évolution de l'Education.**

BIBLIOTHÈQUE ÉVOLUTIONISTE

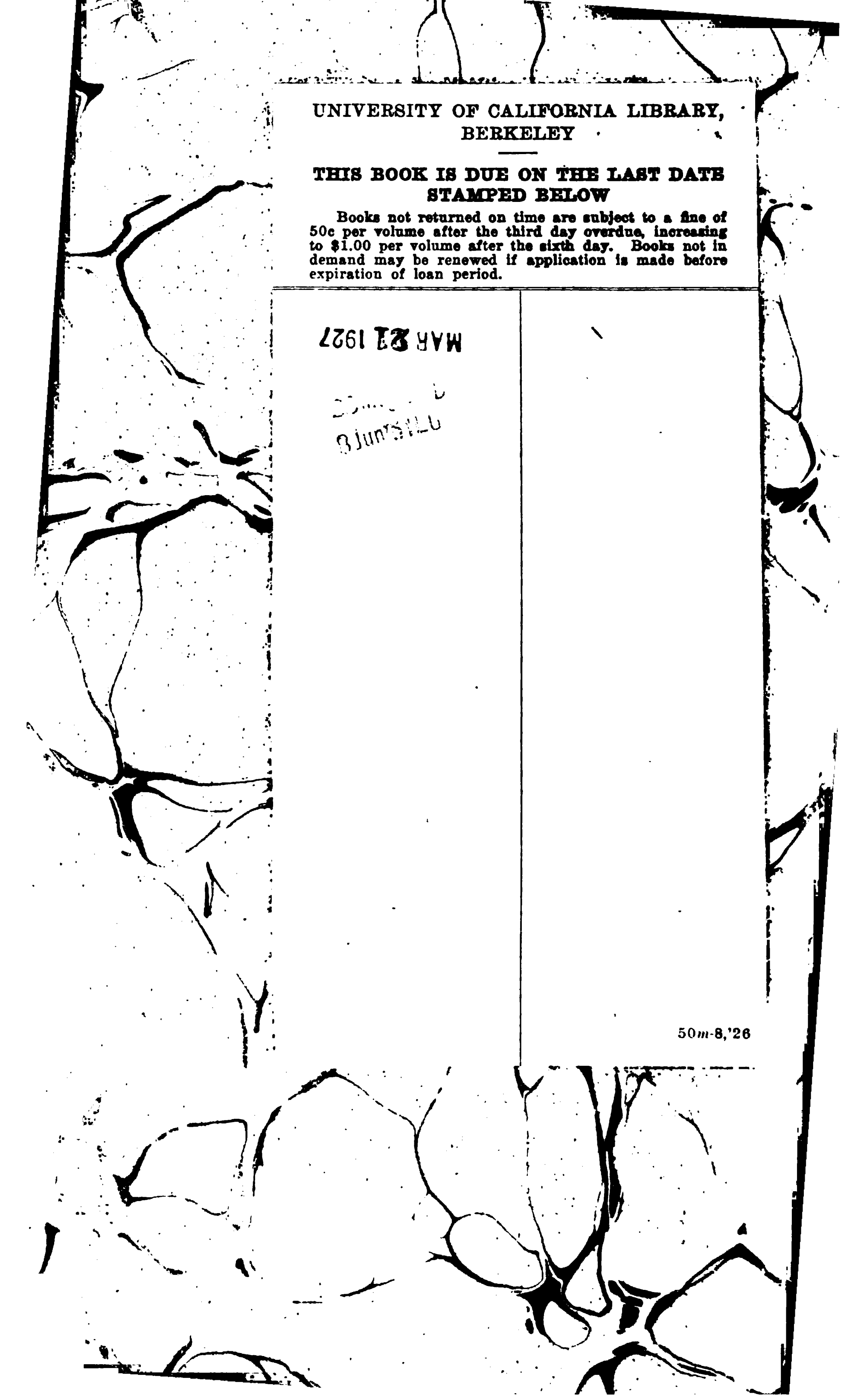
Tome Ier. — A. R. WALLACE. **Le Darwinisme,** traduit de l'anglais, par H. DE VARIGNY, *docteur ès sciences*, 1 vol. in-18, reliure souple. 9 fr.

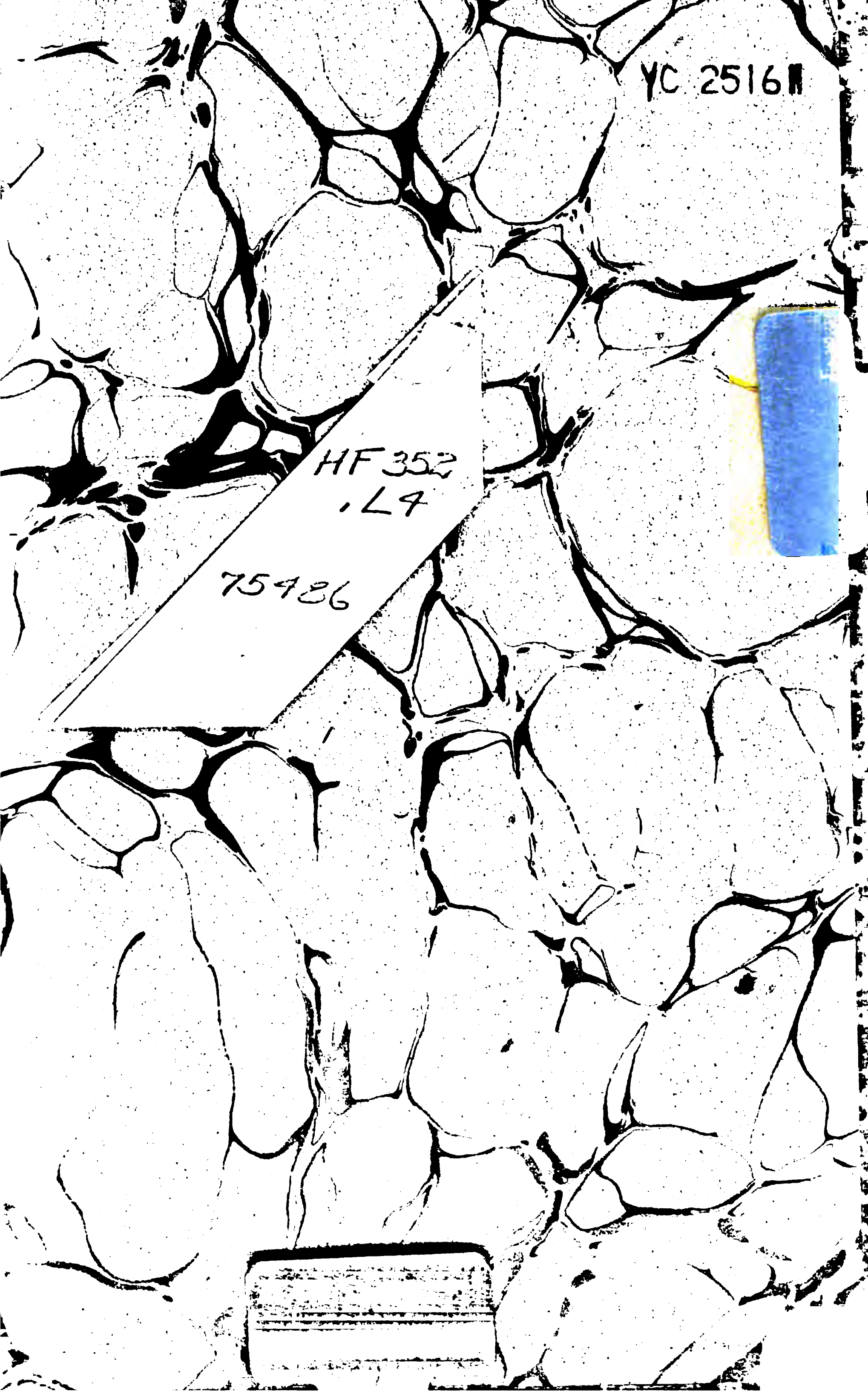
Tome II. — M. P. BALL. **Hérédité et Exercice.** Les effets de l'usage et de la désuétude sont-ils héréditaires? traduit de l'anglais par H. DE VARIGNY, *docteur ès sciences*, 1 vol. in-8, reliure souple .... 3 fr. 50

Tome III. — GEDDES et THOMSON. **L'évolution du sexe,** traduit de l'anglais par H. DE VARIGNY, *docteur ès sciences*, in-8, reliure souple 7 fr.

Tome IV. — A. SABATIER, *professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.* **Essai sur la vie et sur la mort,** 1 vol. in-18, reliure souple .... 6 fr.

Tome V. — TAYLOR. **L'origine des Aryens,** traduit de l'anglais par H. DE VARIGNY, *docteur ès sciences*, in-18, reliure souple .... 6 fr.




YC 2516
HF352
.L4
75486

